



SUTRO
STACKS

BOOK NO.

82

ACCESSION

944.02 P445

194012

NOT TO BE TAKEN FROM THE LIBRARY

SAN FRANCISCO PUBLIC LIBRARY



3 1225 04024 0088

COLLECTION

DES MÉMOIRES

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

MÉMOIRES DE RICHELIEU, TOME X.

COLLECTION

DES MÉMOIRES

DE

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

MÉMOIRES DE RICHELIEU. TOME I.

DE L'IMPRIMERIE DE A. BELIN.

COLLECTION

DES MÉMOIRES

RELATIFS

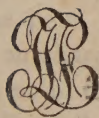
A L'HISTOIRE DE FRANCE,

DEPUIS L'AVÈNEMENT DE HENRI IV JUSQU'À LA PAIX DE PARIS
CONCLUE EN 1763;

AVEC DES NOTICES SUR CHAQUE AUTEUR,
ET DES OBSERVATIONS SUR CHAQUE OUVRAGE,

PAR M. PETITOT.

TOME XXX.



PARIS,

FOUCAULT, LIBRAIRE, RUE DE SORBONNE, N^o. 9.

1823.

DES MEMOIRES

A L'HISTOIRE DE FRANCE

PAR M. LITTET

*944.02
P445⁸²

194012

MÉMOIRES

DU

CARDINAL DE RICHELIEU.

SUITE DU LIVRE XXVIII.

EN Italie les armes du Roi prospérèrent autant qu'on le pouvoit espérer dans la froideur et la crainte du duc de Savoie.

Il fut proposé de sa part s'il étoit plus avantageux de faire une guerre offensive ou défensive, ou une suspension d'armes en Italie, en laquelle entrassent tous les princes d'icelle pour la défense.

Il n'y avoit point de doute qu'il n'y avoit point de guerre dont les Espagnols reçussent plus d'incommodité, tant pour la difficulté d'y envoyer et d'y maintenir des troupes, que pour le peu d'affection qu'avoient leurs peuples, surchargés et peu accoutumés à la guerre. Il n'y avoit point de guerre dont les Espagnols eussent plus d'appréhension, ni qui les pût plutôt obliger à une paix, ni de laquelle on pût espérer plus d'avantages si elle étoit puissamment soutenue, outre que c'étoit faire la guerre en leur pays ; mais il falloit pour cela, ou tenter le dessein du Tésin, dont le chemin étoit aussi ouvert qu'en l'année dernière ; (ce dessein exécuté partageoit l'état de Milan, mettoit aux portes de la principale ville, empêchoit

le passage des Allemands, joignoit aux Valaisans et à Genève, en sorte qu'on pouvoit conserver les conquêtes sans l'aide du Piémont. Ce dessein, en y pensant de bonne heure, pouvoit être exécuté avec le même nombre de troupes que les autres ; il n'y avoit point de siège à faire dont l'événement fût douteux,) ou il falloit, en se servant de Brême, occuper Vigevano, qui étoit une place à être emportée en douze ou quinze jours si les ennemis n'y travailloient point, et après il falloit assiéger Mortare, qui étoit une place régulièrement fortifiée ; et ce dessein rendoit maître d'un grand pays, portoit les armes du Roi sur le bord du Tésin, et donnoit toute l'Omeline, sans laquelle l'état de Milan ne pouvoit subsister ; et en ce dessein Casal et Brême étoient les places de sûreté et de retraite, et les vivres pouvoient être difficilement coupés par les ennemis, et empêchés même par M. de Savoie quand il le voudroit ; ou il falloit occuper Tortone, Serravalle, et fortifier Castellazzo. Le fruit de ce dessein étoit d'empêcher le trajet de Gênes à Milan, d'où venoient les troupes d'Espagne et de Naples, l'argent comptant dans l'état de Milan, et bien souvent des blés de Sicile.

Pour l'exécution de ces trois desseins il falloit autant de troupes en l'un qu'en l'autre, et pour tous les trois il falloit deux corps d'armée : l'un qui assiégât ou qui fît des forts, l'autre qui conservât les vivres, qui fût à la tête des ennemis, ou qui couvrît un côté du pays pendant qu'on agiroit de l'autre.

Pour cela il falloit de la part de Sa Majesté, outre ce qu'avoit M. de Savoie et ce qu'on lui entretenoit, quinze mille hommes de pied effectifs et deux mille

chevaux , avec cinq cents dragons ; et pour rafraîchir ce corps il en falloit un autre de six mille hommes de pied effectifs et six cents chevaux , qui entrassent en Italie six semaines après que le premier seroit en campagne.

Pour avoir quinze mille hommes de pied effectifs et deux mille chevaux , il falloit payer vingt-deux mille hommes et deux mille cinq cents chevaux , et pour toute la guerre de cette année il falloit (sans l'artillerie) 5,000,000 de livres ou environ , en ce compris les garnisons de Pignerol , Casal , Brême et Nice-de-la-Paille , qu'il falloit payer cette année par prêt , et ce que l'on donnoit à M. de Savoie.

Pour faire ce nombre de gens de guerre de ceux qui avoient fait des troupes en Italie cette année , on en pouvoit avoir une bonne partie.

Il falloit qu'on donnât un des drapeaux blancs anciens et quatre ou cinq régimens ; et quant à la cavalerie il falloit vingt compagnies : cela s'entendoit pour le premier corps.

Pour celui du rafraîchissement , on fourniroit encore trois ou quatre régimens et quatre compagnies de cavalerie , en sorte qu'il falloit du côté de l'Italie huit ou neuf régimens , et vingt-quatre compagnies de cavalerie , outre ce qu'on pouvoit tirer des corps qui étoient en Italie , et leur donnant quartier et recrue.

Quant à la guerre défensive , il falloit garnir Casal , Pignerol , Brême et Nice-de-la-Paille , de plus fortes garnisons que si on avoit une guerre offensive , et les faire payer par prêt.

Outre cela , il falloit que Sa Majesté entretînt un

corps de six à sept mille hommes à la campagne , et quinze cents chevaux.

Pour composer ce nombre de six à sept mille hommes et quinze cents chevaux , il falloit que les trois mille hommes et les douze cents chevaux que l'on entretenoit à M. de Savoie en fissent partie , pour plusieurs raisons : la première étoit qu'il les logeoit sur ses Etats ; la deuxième , que si on ne lui entretenoit pas ce nombre de gens de guerre , il demanderoit de l'argent d'ailleurs , disant que toutes ses fermes , daces et une partie de ses tailles ne venoient point , qu'il étoit obligé de fortifier ses places , en augmenter les garnisons , et avoir des troupes pour défendre ses Etats en cette guerre , où il n'avoit que les intérêts de Sa Majesté.

M. de Savoie donc desdits sept mille hommes en fournissant les trois mille que l'on lui entretenoit , et les douze cents chevaux , il ne restoit à Sa Majesté qu'à trouver le surplus.

Pour quoi faire il ne falloit que les régimens d'Alincourt, Urfé, Pierre Gourde, Cauvisson et Rourre ; et pour la cavalerie , Créqui, Alincourt, Boissac, Courvou, Couvet, Dezimyeu , chevalier de Maugeyron et Bussy : ces troupes se pouvoient loger au Montferrat , en faisant quelques légères gratifications aux ministres de M. de Mantoue qui étoient au Montferrat.

Ainsi il n'y avoit plus de troupes à chercher , ni le logement , et cela se pouvoit facilement faire.

Quant à l'argent qu'il falloit pour Pignerol , Casal , Brême et Nice , ce qu'on entretenoit à M. de Savoie , et les troupes qu'il falloit avoir à la campagne , il

faudroit 3,000,000 de livres depuis le premier janvier jusqu'au dernier décembre.

Les avantages ou inconvéniens de cette résolution étoient ceux-ci :

Pour les avantages , il en coûtoit moins d'argent , il falloit moins d'hommes , et on maintiendrait mieux les places que l'on avoit en Italie , y ayant peu de chose à faire , que si on se chargeoit de beaucoup de dépenses , lesquelles peut-être on ne pourroit pas supporter.

Les inconvéniens étoient que les Espagnols ne sachant pas quels étoient les desseins de Sa Majesté , le Milanais leur étant extrêmement important comme il étoit , ils feroient un grand corps d'armée , lequel fait seroit peut-être si puissant que les troupes que l'on auroit en Italie ne les pourroient pas empêcher de se jeter sur les Etats de M. de Savoie , lequel au même temps demanderoit pressamment secours à Sa Majesté , qui ne lui pourroit peut-être pas fournir au temps qui lui seroit nécessaire , et ce refus de secours et sa crainte pourroient apporter quelque changement en son esprit ; néanmoins il y avoit apparence que le nombre ci-dessus , et les places bien garnies et entretenues comme l'on supposoit , seroit suffisant , et même que M. de Savoie s'en contenteroit ou s'en devoit contenter.

L'autre inconvénient étoit que M. de Savoie , se voyant réduit à une défensive , peut-être se ménageroit avec les Espagnols en sorte qu'ils ne l'attaqueroient pas ; mais aussi ils n'auroient point de jalousie du côté de l'Italie , et par conséquent y feroient peu d'efforts , et les feroient très-grands du côté de la Picardie et de la Champagne.

A quoi on répondoit que , quelque assurance verbale que donnât M. de Savoie aux Espagnols de ne les point inquiéter de ce côté-là , ils étoient si fort jaloux du Milanais , et il y avoit tant de facilité à faire passer promptement des troupes de France en Italie , qu'ils tiendroient toujours le Milanais garni comme s'ils devoient être attaqués.

Or , de croire que M. de Savoie leur en donnât quelque assurance par écrit , il n'y avoit pas d'apparence.

Le troisième inconvénient étoit de faire une dépense de 3,000,000 en Italie, inutile pour la défensive, qui ne pouvoit produire aucun avantage. On répondoit néanmoins que c'étoit un assez grand avantage que de consommer des armées aux ennemis comme on avoit fait par le passé , ayant fait passer plus de quarante mille hommes en Italie depuis le siège de Valence.

La suspension d'armes en Italie étoit bien celle qui seroit la moins onéreuse à Sa Majesté et à ses finances , parce qu'il ne faudroit ni entretenir des gens à M. de Savoie , ni en la campagne , et l'on pourroit même affoiblir les garnisons des places que l'on avoit en Italie , outre qu'on sauveroit M. de Parme sans troupes.

Mais le premier inconvénient étoit de savoir si les Hollandais et autres alliés de Sa Majesté , à l'imitation de l'Italie , ne voudroient point faire de trêve ou suspension , et si cela ne les refroidiroit point.

L'autre étoit que assurément cela porteroit M. de Savoie dans une neutralité , et le réconcilieroit aux Espagnols. Le troisième étoit qu'il y avoit sujet de douter si on pourroit venir à bout d'une suspension,

quoique le Pape la sollicitât, pour arrêter le cours de la guerre de Parme, et pour apaiser l'Italie : les princes d'Italie la souhaiteroient ; mais s'il étoit à craindre que les Espagnols ne la voulussent pas, quoiqu'ils eussent toujours extrêmement aimé le repos en Italie, l'espérance de prendre Parme, Plaisance ou Sabionnette, les empêcheroit d'y penser sitôt, et ils tireroient de longue cette négociation, qui étoit pourtant ce que souhaitoit plus M. de Savoie.

Sa Majesté, ayant bien considéré toutes ces choses, se résolut à continuer l'offensive qu'elle avoit commencée, et ordonna des troupes suffisantes pour former une armée capable de le faire.

Mais auparavant qu'elles pussent ni dussent être sur pied, le duc de Parme fit son accord avec Espagne.

Le Roi n'eut point de sujet de s'en plaindre, bien qu'il eût fait de sa part l'année dernière tout ce que ledit duc pouvoit désirer de lui, et qu'il eût donné tous les ordres nécessaires pour le secourir dès le commencement de l'année présente, ayant envoyé en Provence plusieurs troupes pour être embarquées dans son armée navale pour ce sujet ; mais le peu d'étendue des Etats dudit duc, attaqués de toutes les forces du Milanais, lui donnèrent une juste crainte dans le retardement du secours du Roi.

Sa Sainteté traitoit avec Sa Majesté quelques mois auparavant sur son sujet, et faisoit instance vers le Roi et le roi d'Espagne d'apporter ce qui dépendoit d'eux en sa considération pour le soulagement des Etats dudit duc de Parme, comme étant terres du Saint-Siège, et que pour cet effet elle désiroit que

Sa Majesté consentît que le duc de Parme pût entrer en neutralité à l'égard du roi d'Espagne, en sorte qu'il promît de ne point commettre ci-après aucun acte d'hostilité contre les Etats dudit Roi, ni même contre le duc de Modène, nonobstant l'obligation qu'avoit ledit duc de Parme en conséquence de la ligue faite ci-devant avec Sa Majesté et ses alliés; qu'en ce cas le roi Catholique promettroit de ne point molester la personne ni les Etats dudit duc de Parme, ce que ledit duc de Modène promettroit aussi, en sorte que ledit duc de Parme demeureroit en la pleine et libre possession de ses places, villes et châteaux, et de tous les lieux de ses Etats, et jouiroit paisiblement de tous les droits ordinaires et terres qu'il avoit eues ci-devant sur ses Etats, sans qu'il fût fait aucune vexation ni incursion de gens de guerre par les gens qui dépendent d'Espagne, en tous ses pays et sur les terres de ses sujets.

Et afin que les Espagnols ne différassent à consentir ou effectuer ce que dessus, et qu'ils ne prissent sujet de tirer les affaires en longueur pour se rendre maîtres desdits États, au préjudice du Saint-Siège et de la paix publique, Sa Majesté représenta à Sa Sainteté que, venant à consentir à ce que l'on désiroit d'elle pour son obéissance et bonne affection vers le Saint-Siège, il étoit aussi raisonnable et nécessaire que le Pape fît une démonstration vigoureuse de ne permettre pas que les Espagnols vinssent à bout de ce dessein, se mettant en état de les empêcher par force, et mettant sur pied des troupes considérables, comme Sa Majesté feroit aussi de sa part, et ne perdroit aucun temps de faire avancer le secours requis

pour le duc de Parme, par toutes les voies qui lui seroient possibles.

Sa Majesté n'écoutoit ces propositions de Sa Sainteté qu'en donnant part au duc de Parme, ne voulant autoriser cet expédient que pour son bien, et l'assurant de plus que son intention n'étoit pas de l'abandonner, mais de proposer ce remède au cas que le secours ne pût passer si promptement que son besoin le requéroit, et que Sa Majesté ne laisseroit de redoubler ses soins et ses efforts pour sa conservation, au cas que les Espagnols vinssent à manquer de parole, et qu'il porteroit ses intérêts en l'assemblée de Cologne comme les siens propres, et n'oublieroit chose quelconque qui le pût garantir après la paix contre la mauvaise volonté des Espagnols, et que cela n'empêcheroit que le secours que Sa Majesté avoit destiné pour ledit duc ne se hâtât le plus qu'il seroit possible.

Ce traité su d'Espagne, et que les troupes ordonnées pour son secours étoient prêtes d'être embarquées, obligea ses ministres à accorder audit duc des conditions si raisonnables qu'il s'y rendit, et en donna avis au Roi dès le 4 février, lui protestant qu'il demeureroit toujours de cœur ami de la France, et qu'il s'étoit conservé en neutralité avec Sa Majesté, laquelle ayant eu un soin particulier de le secourir et envoyer, dès le commencement de l'année, le sieur de Baume pour faire cesser toutes les difficultés et retardemens que l'on apportoit à son secours, dont le sieur Fabio Scoti, qui étoit demeuré en Provence pour en recevoir l'effet, étoit témoin, eut cette satisfaction que ledit Scoti ayant avis du duc son maître

de son accommodement avec les Espagnols , donna un certificat que les troupes du Roi étoient toutes prêtes de s'embarquer , et faire voile si ledit avis ne fût arrivé.

Ensuite le Roi , jugeant que toutes les forces d'Espagne se tourneroient contre les Etats des ducs de Mantoue et de Savoie , manda à la république de Venise qu'elle devoit soigneusement veiller à la conservation de la ville de Mantoue , et fortifier à cet effet et tenir complète la garnison qui y étoit , aider M. de Mantoue pour les réparations des fortifications qui étoient en mauvais ordre , et mettre toutes choses en état que lesdits Espagnols , voyant que l'on prenoit soin de cette place , n'y portassent point leurs desseins ;

Qu'il étoit aussi et du bien général de la chrétienté et de leur avantage particulier de ne se rendre pas difficiles en l'accommodement avec Sa Sainteté , afin qu'il se pût faire entre eux une ligue pour procurer la paix générale , qui étoit le vœu commun de tous les gens de bien.

Sa Majesté , sans perdre temps , prit un soin très-grand de munir de sa part la ville de Casal , et la mettre en état que les ennemis perdissent l'espérance de s'en pouvoir rendre maîtres.

Du côté du duc de Savoie elle fit le même , le sollicita de mettre promptement en campagne , de peur que les forces ennemies ne se tournassent contre ses Etats , et lui offrit de faire passer promptement les siennes dans le Piémont , afin d'être en état de porter le premier dommage à l'ennemi , et non de le recevoir.

Le duc de Savoie , qui vouloit ménager son pays ,

et n'y recevoir que le plus tard qu'il pourroit les troupes qui venoient de France , et lors seulement qu'il étoit nécessaire pour empêcher le ravage de celles d'Espagne, donna lieu à leur retardement, tant pource qu'il ne fit point presser le Roi de les lui envoyer de bonne heure, que pource même qu'il faisoit tant de difficulté au maréchal de Créquy de leur donner logement, que ledit maréchal, étant à Lyon en s'en retournant , écrivit à tous les gouverneurs qu'on ne fit point partir les troupes qu'on n'eût de nouveaux avis de sa part; et, conformément à cela encore, le sieur d'Hémery, ambassadeur du Roi, leur en fit écrire par le sieur des Noyers, secrétaire d'État; laquelle faute il y avoit une preuve indubitable qu'elle provenoit de la seule Savoie, qui étoit qu'on avoit fait en France le fonds pour les troupes, à commencer dès le printemps; ce qui présupposoit qu'il falloit qu'elles fussent en Italie en ce temps-là, où elles eussent été si le retardement n'en fût venu de leur part; outre que le père Monot, jésuite, qui fut envoyé de la part du duc de Savoie en France, ne prit soin de presser ni lesdites troupes ni l'argent pour leur solde, qui étoient les choses solides et nécessaires, mais s'arrêta simplement à faire des instances violentes et hors de saison pour de simples vanités, auxquelles il employoit tout son soin, comme si le duc son maître n'eût eu pour lors aucune nécessité de recevoir l'assistance des armes du Roi.

La maison de Savoie est une des plus anciennés de la chrétienté, et depuis quelque temps que quelques maisons nouvelles de princes s'y sont élevées, elle est entrée en jalousie, et a souhaité d'être trai-

tée avec quelque témoignage d'estime plus grande que celles-là, jusque-là qu'elle a désiré et tenté par tous moyens que les rois de la chrétienté lui voulussent communiquer leur dignité, et l'associer au titre de leur grandeur.

Madame, qui est de la maison de France, en a le courage, et les sœurs de laquelle sont reines, bien que l'une soit cadette, ne diminueoit pas ce désir au duc son mari, mais au contraire l'enflammoit encore davantage, et même en prenoit occasion du service que ledit duc son mari rendoit au Roi au hasard de ses États, au péril de sa personne, et en un temps auquel il y avoit peu de princes qui demeurassent fidèles en leur alliance avec Sa Majesté. Elle sollicita qu'elle envoyât à la cour ledit père Monot, qu'elle estimoit homme d'esprit et affectionné à la grandeur de la maison de Savoie, espérant que, par son ministère, elle remporteroit quelque avantage pour ladite maison de son mari, traitant avec les ministres du Roi de ces choses après qu'il auroit résolu des essentielles, qui consistoient en l'armée que Sa Majesté, selon le traité, devoit tenir prête pour la faire passer en Italie, et, sans donner loisir aux Espagnols d'entreprendre sur les alliés du Roi, commencer à faire quelque entreprise sur le Milanais. Ledit père, dont l'esprit étoit plus vain que solide, et qui mettoit à plus haut prix les choses de la possession desquelles il étoit privé par sa profession que les choses les plus nécessaires et essentielles, s'arrêta à la poursuite de ses prétentions frivoles avec une extrême passion et violence, et ne parloit des autres, qui étoient les principales, que froidement et par manière d'acquit,

comme si elles eussent été simplement accessoires.

Il leur représenta que de tout temps le grand-duc cédoit la main aux ambassadeurs des rois chez lui, qu'il les alloit rencontrer dehors la ville, que lesdits ambassadeurs ne donnoient point de l'altesse aux frères dudit grand-duc, et qu'il n'y avoit aucun autre prince en Italie, hormis le duc de Venise, que le seul duc de Savoie qui fût en possession de traiter avec les ambassadeurs des empereurs et des rois sans leur donner la main ni les rencontrer, pas même jusqu'à la porte de la chambre; que non-seulement lui, mais non pas même ses frères, ne sortoient point de leur chambre, et n'y avoit qu'eux seuls de tous les frères des princes d'Italie qui fussent traités d'altesse; que les ministres du Roi avoient fait perdre cette prérogative aux enfans de Madame depuis qu'elle étoit mariée, ayant donné la main au grand-duc et au duc de Mantoue chez lesdits ducs, traité d'altesse leurs frères et leurs enfans, et permis que le grand-duc se laissât visiter dans le lit pour n'aller au rencontre des ambassadeurs du Roi, comme il avoit accoutumé;

Que depuis que Madame étoit mariée, on avoit permis aux ambassadeurs de Gênes de se couvrir devant le Roi, ce qu'ils n'avoient jamais fait auparavant; qu'on avoit accordé le même à ceux de Mantoue, ce qui ne s'étoit non plus auparavant pratiqué, et même que, pour le respect de la Reine-mère, on avoit commencé de faire honneur à ceux de Florence; que les gardes du Roi se mettoient sous les armes, et battoient le tambour quand ils sortoient de l'audience de leur congé;

Que le Roi avoit, dès la fin de l'année dernière,

donné le titre d'altesse au prince d'Orange , et même auroit fait office avec Leurs Majestés de la Grande-Bretagne afin qu'elles fissent le même , ce qu'elles avoient fait, nonobstant que Lesdites Majestés témoignassent quelque étonnement de ce que parmi ces nouveautés on ne parloit point du duc de Savoie ;

Qu'il avoit accordé à la république de Venise que ses ambassadeurs seroient traités d'excellence , et honorés comme les autres royaux , et ce en faveur de la neutralité observée par eux en ces dernières guerres. En quoi la maison de Savoie recevoit un notable désavantage , parce que jusqu'alors la maison d'Autriche l'avoit maintenue en égalité avec Venise , voire en préséance , comme on pouvoit voir dans le traité de Cambrai en 1559, ce qu'elle venoit à perdre parce que son altesse servoit de sa personne et de tous ses États le Roi ;

Que les nonces du Pape , les ambassadeurs d'Angleterre , de Pologne , de Suède , et généralement de tous les autres princes chrétiens , ne faisoient aucune sorte de différence , ni pour le titre d'excellence ni pour les autres honneurs des ambassadeurs de Savoie avec ceux de Venise , qu'il n'y avoit que l'ambassadeur du Roi à Rome qui en cela le traitât différemment ;

Qu'il n'étoit pas raisonnable que la seule maison de Savoie demeurât en arrière , mais qu'il étoit juste que Sa Majesté l'avancât en honneurs , et la fit traiter avec de nouvelles prérogatives , attendu le service qu'elle lui rendoit.

Il ne poursuivoit au commencement autre chose , sinon que Sa Majesté eût agréable que , lorsque le

comte de Saint-Maurice partiroit d'auprès d'elle , on lui fit le même honneur qu'à l'ambassadeur de Florence , avec promesse de ne demander aucune autre innovation jusqu'à la fin de la guerre , auquel temps le Roi auroit égard aux services que le duc de Savoie lui auroit rendus. Mais , dès que Sa Majesté lui eut accordé cette condition , il fit incontinent de nouvelles demandes , prétendant que le Roi fit traiter à Rome et partout les ambassadeurs de Savoie comme ceux des têtes couronnées ; ce qu'il poursuivit avec tant de violence , qu'il faisoit consister en cette affaire tout le contentement du duc , ne parlant d'aucune autre , comme si tout le reste lui eût été indifférent , et disant assez impudemment que le duc son maître agiroit sans affection en ces occasions , puisqu'on en témoignoît si peu envers lui.

Le duc de Savoie en étant averti , et en ayant reçu plainte par notre ambassadeur , désavoua ledit père Monot , et confessa ingénument que cette poursuite étoit hors de saison , et , étant faite en la rencontre présente des affaires , ressembloit plutôt une menace qu'une prière ; néanmoins qu'il étoit vrai que ce lui étoit une chose bien sensible que Sa Majesté eût donné de l'altesse tout nouvellement au prince d'Orange et l'eût égalé à lui , mais qu'il lui étoit insupportable que l'ambassadeur de Hollande eût voulu disputer le rang à ses ambassadeurs , et qu'ayant demandé qu'il plût à Sa Majesté s'expliquer là-dessus , l'on n'avoit fait que des réponses générales au père Monot , quoique cela ne lui eût jamais été contesté. Il exagéra fort ce point-là , comme lui pressant l'esprit , et ajouta que si Venise n'eût point pris depuis peu la couronne royale ,

et eût donné le titre d'éminence aux cardinaux, si on eût laissé Florence, Mantoue, Gênes et Orange dans leur ancien rang, si l'Empereur ne faisoit aucune nouveauté pour les ambassadeurs de Venise, il n'eût demandé pour lui aucune chose; enfin qu'au roi d'Espagne il ne demandoit rien, parce qu'en Espagne l'on n'innovoit pour personne, que depuis cinquante ans l'on n'avoit point changé les titres ni les manières de traiter avec les princes, et que si en France on faisoit de même, il en useroit aussi de la sorte, et qu'il sembloit qu'il y eût une résolution particulière d'empêcher l'élévément de sa maison; toutefois que la satisfaction ou le mécontentement du père Monot ne faisoient point les sien, qu'il savoit bien que ce n'étoit pas la saison de demander de semblables choses; que le Roi savoit bien qu'il avoit toujours cela dans l'esprit, que cela seroit capable de l'obliger beaucoup, et qu'elle jugeroit bien quand il seroit temps de lui accorder ces grâces.

Ledit père Monot, sachant qu'on n'avoit pas trouvé bon son procédé, au lieu de le corriger redoubla ses impertinences, paroissant être allé à la cour plutôt pour quereller que pour négocier, faisoit tous les jours des conférences avec toutes sortes de personnes qui donnoient lieu de se méfier de lui, pource qu'il sembloit avoir intelligence avec des personnes mal affectionnées à Sa Majesté. Il se mêla même dans les intrigues de cour, et y ayant une des filles de la Reine, nommé La Fayette (1), qui se laissoit conduire

(1) Une fille de la Reine, nommée La Fayette : Louise Motier de La Fayette, âgée de dix-sept ans, avoit inspiré à Louis XIII une passion dans laquelle les sens n'entroient pour rien. C'étoit à elle qu'il con-

par des esprits malintentionnés, et qu'il étoit expédient que, suivant la vocation que Dieu lui en avoit donnée, elle se fît religieuse, il fut si malavisé de dire au père Caussin, jésuite, qui étoit lors confes-

soit ses peines ; et cette intimité ne pouvoit que donner de l'ombrage à Richelieu. Fatiguée des soupçons injurieux du ministre, elle avoit pris la résolution de se faire religieuse ; mais le père Caussin son confesseur, poussé par les ennemis du cardinal, fit beaucoup d'efforts pour la détourner de ce parti. On trouve des particularités fort curieuses sur cette intrigue dans une lettre que le père Caussin écrivit à mademoiselle de La Fayette lorsqu'elle fut entrée au couvent de la Visitation de la rue Saint-Antoine. En lui rappelant les longues conférences qu'il avoit eues avec elle, il lui dit : « Je résolu de vous tenter, et de voir tout le fond de
« votre cœur. Eh quoi ! disois-je, quitter le monde et la cour, un roi
« qui vous aime, et tant de belles espérances, pour prendre un voile et
« vous ensevelir toute vivante entre quatre murailles ! il n'y a déjà que
« trop de malheureuses filles qui se sont jetées à l'aveugle dedans un
« monastère, sans que vous en augmentiez le nombre. Vous ne savez pas
« ce que c'est que de quitter son propre jugement, d'abandonner sa propre
« volonté, et de vivre à la discrétion de personnes inconnues, et peut-être
« fâcheuses, qui ne vous permettront pas de disposer d'une épingle sans
« leur consentement. Vous avez été jusques ici à la cour comme un oi-
« seau des Indes qui se nourrit d'ambre et de cannelle ; vous n'avez que
« des louanges, des complaisances et de l'admiration. Vous serez tout
« étonnée quand on vous mettra une grosse croix sur les épaules, et
« que l'on vous fera marcher au Calvaire plus vite peut-être que vous
« ne voudriez. Encore si vous étiez une vieille qui n'eût que peu de
« jours à donner à la pénitence, après en avoir abandonné tant d'autres
« à son plaisir, personne ne trouveroit rien d'étrange en votre con-
« duite ; mais une fille de dix-sept ans, toute bonne, tout innocente,
« fuir un roi pour courir à une prison ! Sa conversation vous a-t-elle
« jamais donné de scrupule ? Ne savez-vous pas que vous en sortez
« aussi pure que vous y êtes entrée ? Vous le connoissez trop bien pour
« avoir appréhension qu'il demande jamais rien de vous que ce que
« Dieu vous permet d'accorder. Vivez avec lui, et faites tout le bien
« que vous pourrez par son moyen, puisque Dieu vous a donné tant de
« pouvoir sur son esprit. » L'intermédiaire entre Louis XIII et mademoiselle de La Fayette étoit Boisensval, qui, gagné par Richelieu, lui rendoit compte de tout. Cette vertueuse fille, malgré l'opposition de son confesseur, prit le voile peu de temps après.

seur du Roi , qu'il devoit bien prendre garde comme il agiroit en cette affaire , et qu'il lui importoit d'en prolonger l'exécution tant qu'il pourroit, pource que, s'il la finissoit bientôt, on n'auroit plus affaire de lui, au lieu que , s'il la laissoit long-temps indécise , il seroit long-temps nécessaire.

Et pource qu'il voyoit qu'il avoit peine de faire entrer le duc son maître en créance certaine que le cardinal ne l'affectionnât et ne traitât avec lui avec confiance , il supposa qu'un gentilhomme nommé Senantes, qui étoit venu de Savoie avec lui, avoit été soupçonné à la cour d'avoir dessein d'attenter sur la personne du cardinal, et le renvoya, sur ce prétexte, en toute diligence en Piémont, afin de persuader par ce moyen audit duc que ledit cardinal étoit en méfiance de lui jusques à attenter à sa vie, et partant qu'il ne devoit attendre de lui aucun bon office près de Sa Majesté.

Le cardinal, en ayant avis, fit savoir, avec un soin particulier, au duc qu'il répondroit lui-même pour ce gentilhomme, qu'il n'étoit point capable d'une telle imagination, et, d'avantage, qu'il savoit certainement que si ledit duc connoissoit quelques-uns qui en eussent de telles, il seroit le premier à l'en avertir et à les faire châtier.

Cependant que ledit père embarrassoit son esprit en toutes ses intrigues à la cour, il ne sollicitoit l'envoi des troupes du Roi au duc son maître, et n'en parloit non plus que si pour ladite année il n'en eût aucun besoin; ce qui donna loisir aux Espagnols de le prévenir et se tourner avec toutes leurs forces contre lui dès le mois de mai, menaçant tout ensemble Brême,

Nice-de-la-Paille et Casal. Nice étoit recherchée des Espagnols, comme étant facile à être emportée et sans aucune fortification, au reste importante pour prendre le logement du Montferrat et nous l'ôter, et s'approcher de la mer par la prise d'Albe, qu'ils espéroient emporter après celle-là, faire désespérer le duc de Mantoue et le Montferrat, et nous restreindre dans le Piémont, qui seroit le sujet d'une grande querelle entre nous et le duc de Savoie.

Ils firent trois corps d'armée : ils envoyèrent l'un vers Nice ; l'autre, que le marquis de Leganez commandoit, vint à la vue de Brème ; le troisième, commandé par don Martin d'Aragon, s'avança jusqu'aux frontières de Piémont du côté de Gattinara. Ils avoient en ces trois corps vingt mille hommes de pied et cinq mille chevaux, ayant retiré de leurs places toutes les garnisons qu'ils remplacèrent de milice.

Ils firent entreprise de prendre Nice par escalade au commencement de juin ; mais elle leur manqua, parce que leur avant-garde fut rencontrée par hasard de quelques carabins que le duc de Savoie y envoyoit ; mais, ne perdant pas cœur pour cela, ils y forment le siège le 10, et elle fut si mal défendue que ceux qui étoient dedans se rendirent le 14, partie par leur lâcheté, partie par l'intelligence des habitans.

L'autre corps, commandé par le marquis de Leganez, fit semblant en même temps d'attaquer Brème ; mais, comme ce n'étoit qu'une feinte, il tourna tête vers Nice dès qu'il sut qu'elle étoit assiégée, et se joignit aux troupes qui l'assiégeoient, et après qu'elle fut prise, tous les corps s'unirent ensemble et tournèrent tête vers Albe, pour y attirer les forces de

Savoie, et avoir le moyen d'attaquer Asti ou le château d'Aillant, qui est situé sur une colline assez haute en une assiette avantageuse. Le capitaine Renato-Rovero, qui en étoit gouverneur, s'y défendit courageusement et avec tant de résolution, que les ennemis, après une attaque en laquelle ils avoient perdu plusieurs officiers, l'ayant requis d'accorder quelques heures de trêve pour leur donner loisir d'emporter leurs morts, il la leur refusa, de peur qu'ils en abusassent pour reconnoître sa place, et arbora un étendard noir, pour leur donner à entendre qu'ils étoient tous résolus de se défendre jusques à la mort; mais néanmoins, la partie n'étant pas tenable, le château étant foible, et l'armée qui l'assiégeoit grande, après qu'une mine eut joué, et qu'ils eurent soutenu quelques assauts ensuite, ils furent contraints de se rendre à composition.

Le duc de Créqui, qui avoit été faire un tour en France, et s'y étoit arrêté jusques alors pource que le duc de Savoie avoit retardé le passage de l'armée du Roi, arriva lors à Turin avec les premières troupes de ladite armée qui continuoit à passer les monts; et, voyant que les Espagnols attaquoient ouvertement le Monferrat, pourvut avec soin aux places de Brême, Moncalve, Casal, Rosignano et Pondesture. Le duc de Savoie pourvut Albe, qu'il crut courir fortune d'être attaqué, y jeta deux mille Français de ses troupes et six cents Italiens; on résolut de faire un pont sur la même rivière, vis-à-vis de la place, au bout duquel il faisoit état de se retrancher avec tout le reste de ses troupes.

Mais, après qu'ils eurent donné jalousie à plusieurs

de ces places , et particulièrement mugueté Brême et la citadelle de Casal , où ils avoient quelque intelligence qui fut découverte , ils n'osèrent entreprendre aucun siège ; mais , passant le Tanaro avec toute leur armée , se contentèrent de se venir camper à la vue d'Asti sous None , qui étoit une de leurs places , d'où ils faisoient des courses dans le Montferrat , qu'ils brûloient et saccageoient inhumainement. Le duc de Savoie s'alla jeter dans Asti avec peu de troupes , et , y trouvant une assiette fort assurée , se résolut d'y faire camper les troupes qu'il avoit , et y attendre celles qui lui venoient de France.

Ils demeurèrent les uns et les autres chacun en leur poste , les ennemis faisant cependant travailler aux fortifications de Nice et d'Aillant.

De là ils détachèrent quatre mille hommes de pied et quelque cavalerie , qu'ils envoyèrent du côté des Langues , pour prendre quelques châteaux qui leur rendoient le chemin de Gênes à leurs Etats peu assuré.

Le duc de Savoie envoya des forces pour s'y opposer. Le reste de nos troupes étant arrivé , et le Montferrat bien assuré , le maréchal de Créqui quitte Casal et va trouver le duc à Asti , pour voir si l'on pouvoit entreprendre quelque chose sur les ennemis , lesquels , étant avertis de sa venue , délogent la nuit d'après , et s'en allèrent vers Valence où ils s'arrêtèrent quelques jours , faisant semblant de vouloir attaquer Brême. Ledit maréchal retourna soudain à Casal , et eux , quatre ou cinq jours après , passèrent le Pô , firent avancer toute leur cavalerie jusques à la vue dudit Brême , et se campèrent sur les bords de la Sesia.

Le duc de Savoie , voyant ses Etats menacés , en-

voya les sieurs de Verrue et de Castelan, avec partie de ses troupes et de celles du Roi, pour chasser les ennemis des Langues, et reprendre quelques châteaux dont ils s'étoient emparés. Il s'en alla avec le reste de son armée à Pondesture, où il avoit donné rendez-vous au maréchal de Créqui, qui, y étant arrivé le premier, et ayant avis que les ennemis avoient passé la Sesia, ne jugea pas devoir attendre l'arrivée dudit duc, mais s'alla en diligence saisir de Moran, qui étoit un fort logement, de crainte que les ennemis le prissent. Les ennemis se campèrent à deux lieues de là, brûlant tout ce qui étoit à l'entour d'eux, tant du Piémont que du Montferrat; ils prirent le château de Besolas, également distant des deux camps, que nous reprîmes incontinent sur eux. Enfin, le duc envoya le marquis Ville avec douze cents hommes à Verret, pour entrer dans le pays des ennemis et y faire le même ravage qu'ils faisoient dans le sien; manda aux sieurs de Verrue et de Castelan qu'ayant achevé de nettoyer les Langues, ils assiégeassent La Roque-d'Aran, mauvaise place qu'ils avoient nouvellement fortifiée; et cependant, avec le reste de l'armée, il demeura toujours dans le même camp, jusques à nouvelle démarche des ennemis.

L'envoi du marquis Ville fut si à propos, qu'arrivant à Verceil le jour même, qui fut le premier août, il trouva les ennemis qui avoient fait un parti, et retournoient avec le butin de bestiaux qu'ils emmenaient du Vercelois. Le marquis passe la Sesia, charge lesdites troupes, qui se mirent en fuite et se retirèrent derrière le fort de Sandoval; ledit marquis, ne jugeant pas les devoir poursuivre davantage à cause

du canon et de la mousqueterie de la place, à la faveur de laquelle ils étoient, s'en retourna vers la Sesia, où, arrivant, un gros de seize cents chevaux parut; et, bien qu'ils fussent beaucoup plus forts, il ne laissa pas de les charger, et si à propos qu'ils les mit en déroute, en tua trois cents sur la place, et fit beaucoup de prisonniers, entre lesquels étoit le neveu de Montereï, vice-roi de Naples, et Spadin; les fuyards portèrent un grand effroi dans leur camp, dans lequel ils se retirèrent.

Le comte de Verrue, de son côté, ayant repris les châteaux des Langues, assiégea La Roque, ainsi qu'il lui étoit commandé, à dessein de forcer les Espagnols de retourner chez eux pour défendre leurs places, et les faire désister de ravager le Piémont, pour empêcher la ruine de leur propre pays. Ce dessein produisit l'effet que le duc s'étoit proposé; le marquis de Leganéz décampa de nuit, et vint, à la faveur de None, qui étoit vis-à-vis de La Roque, de l'autre côté du Tanaro, secourir ladite place. Le duc, ayant une partie de son infanterie engagée à ce siège, ne crut pas, avec sa cavalerie et trois ou quatre mille hommes de pied qui lui restoient, devoir hasarder un combat général, mais laissa secourir la place; toutefois ce secours ne se fit pas si facilement par les ennemis qu'il ne s'y passât un combat très-rude le 11 août, où nous eûmes trois cents des nôtres, tant morts que blessés; mais les ennemis y en perdirent beaucoup davantage. Le duc de Savoie ayant levé le siège, les ennemis s'allèrent camper au-delà du Tanaro entre leurs deux places, et nous au-deçà, en notre premier campement, où, après avoir demeuré quelques jours,

sachant qu'ils avoient envoyé rafraîchir leur cavalerie en divers quartiers, joint aussi que la nôtre pâtissoit de fourrage, il fut résolu au conseil de guerre que le duc de Créquy s'en iroit avec toute la cavalerie française et quelques régimens dans le Montferrat, le comte de Verrue avec la moitié de la cavalerie du duc dans le Vercelois, le marquis Ville avec l'autre demeureroit entre Asti et Albe, et le surplus de l'infanterie avec les autres maréchaux de camp iroit camper sous ledit Albe, et que les troupes s'étant rafraîchies en ces lieux-là cinq ou six jours, chacun par son côté entreroit dans le pays ennemi, pour prendre revanche de leurs pillages et brûlemens.

C'étoit tout le mal que notre armée étoit lors capable de faire aux ennemis, car de les combattre ils ne nous en donnoient pas le moyen; d'assiéger une de leurs places nous ne le pouvions entreprendre, ayant une armée en tête aussi forte que la nôtre. Ainsi cette campagne se passa en courses et en dégâts dans le pays les uns des autres, et en quelques combats particuliers, dans tous lesquels les armes du Roi eurent le dessus. Il y en eut un entre autres très-signalé le 9 septembre, auquel le duc de Savoie et le maréchal de Créquy étoient en personne.

Ledit duc ayant eu avis que le marquis de Leganez, qui étoit lors à Valence avec le gros de son armée, en avoit détaché six mille hommes de pied, quinze cents chevaux et six pièces de canon, commandés par don Martin d'Aragon, Gilles d'Assi et le prince de Modène, pour aller dans les Langues, résolut de faire partir ce qu'il avoit de troupes, tant de cavalerie que d'infanterie, aux environs d'Asti, pour les aller

rencontrer ; et ayant appris à Besolas qu'ils avoient dessein d'assiéger le château de Cenchio , et que même ils l'avoient déjà investi , il fit avancer son infanterie jusques à Salicetto , distant dudit Cenchio de trois milles.

Etant là , il apprit que les ennemis , sur le bruit de sa venue , commençoient leur retraite , retournoient par le même chemin par lequel ils étoient venus ; mais , comme ils menoient six pièces de canon avec eux , ils ne purent faire une telle diligence , que par une plus grande il ne les joignît au passage de la rivière la Bormida , au-dessous de Montbaldon , où ils furent si vivement attaqués par le maréchal de Créqui , tant par notre cavalerie qu'infanterie , qui alla droit à eux l'épée à la main , qu'après quelque légère résistance ils furent contraints de lâcher pied et d'abandonner leur canon et toutes leurs munitions de guerre ; on les suivit trois milles , le duc de Savoie ne voulant pas qu'on les poursuivît davantage , sur quelque avis qu'il eut que le marquis de Leganez s'avançoit de ce côté-là avec quarante compagnies de cavalerie. Ils perdirent en ce combat la meilleure partie du corps d'armée qu'ils avoient aux Langues ; car , encore qu'on n'eût trouvé que trois cents morts dans le champ de bataille , et qu'on ne leur eût pris qu'autant de prisonniers , on eut avis qu'un grand nombre de leurs soldats qui se sauvèrent par les montagnes , se retirèrent par l'état de Gênes , d'où ils ne voulurent point revenir ; plusieurs des autres furent démontés ou assommés par les paysans , et tous furent tellement dispersés par leur fuite qu'il n'en retourna que fort peu dans les troupes des ennemis.

Le marquis de Leganez , après cette déroute , sembloit venir droit à nous , et sa démarche , avec toutes ses troupes , nous faisoit croire qu'il vouloit à quelque prix que ce fût retirer son canon , et que nous aurions un second combat ; mais quand il sut que l'armée du Roi lui alloit au rencontre , il se retira à Nice-de-la-Paille.

Le duc de Savoie envoya les canons qu'il avoit pris sur les ennemis à Ceva , et commanda aux troupes qui l'escortoient d'attaquer Roquevignal en passant , qui est un fort château appartenant au marquis de Grana , qui prétendoit ledit lieu relever de l'Empereur et non du duc de Mantoue : il se rendit à discrétion après avoir souffert trente volées de canon , bien que le maréchal de Toiras eût autrefois demeuré quinze jours devant ce château.

Notre armée se logea aux environs d'Albe pour se reposer un peu des courses qu'elle avoit faites : elle étoit belle et florissante ; car , bien que nous eussions passé la mi-septembre , elle étoit encore de dix mille hommes de pied et quatre mille chevaux effectifs , dont on devoit espérer beaucoup de choses , car ils étoient tous lestes et en volonté de combattre , et l'armée espagnole au contraire étoit fort dissipée et délabrée. Cette considération fit prêter l'oreille à M. de Savoie aux remontrances que le duc de Créquy et d'Hémery lui faisoient , qu'il seroit trop honteux et préjudiciable de perdre le reste de cette campagne , et qu'il falloit employer ses forces à quelque entreprise qui donnât entrée à faire quelque chose de considérable dans le Milanais.

De tous les desseins qui s'y pouvoient faire , on

s'arrêta enfin à celui-là , de prendre un poste nommé Burgomenin , qui n'est qu'à deux lieues de chemin d'Aronne ou du Tésin , et qui tient le val de Sesia et autres vallées qui aboutissent aux Valaisans , et de là à Genève. De là on pouvoit facilement prendre Aronne ou fortifier Sestri , qui est au-delà du Tésin et à cinq heures de chemin de Milan , tout cela se faisant sans siège et étant de facile exécution , de peu de dépense et de grand fruit ; et le Milanais ne se pouvoit plus utilement attaquer que par là , et par ce moyen l'on ôtoit toujours le navile à Milan.

Le duc de Savoie , au commencement , en fit grande difficulté , non pas tant pource qu'il ne jugeât la chose bien faisable , car , bien que les ennemis eussent quelques troupes , néanmoins le grand nombre de cavalerie que nous avions nous assuroit les vivres ; non pas aussi qu'il ne secondât et ne servît lors fidèlement le Roi , mais pource qu'il appréhendoit surtout d'être obligé à combattre , craignant que la moindre déroute qu'il recevroit pourroit causer l'entière ruine de ses États. Néanmoins , enfin il s'y rendit , et , après avoir fait tous les préparatifs nécessaires à cette exécution , et pourvu avec un grand soin à toutes choses , il se mit en campagne avec toute l'armée , à desseind d'aller prendre Fontenay et se fortifier , comme nous avons dit , à Burgomenin ; mais le maréchal de Créquy étant arrivé le jeudi 21 septembre à Verceil , avec toute l'armée du Roi , et , le samedi 23 , le duc y étant aussi arrivé , prêt à donner les ordres le lundi , un accès de fièvre double-tierce , qui le saisit le jour même , rompit tous nos desseins , car son mal accroissoit de jour à autre. On crut à propos de ne

commencer pas la guerre en l'extrémité où on le voyoit, tant parce que sa personne, ses forces et le secours de ses Etats étoient absolument nécessaires pour entreprendre un dessein, quelque facile qu'il fût, que pource que Madame et tout le conseil de Savoie demandoient avec instance que l'on pourvût à la sûreté de leurs Etats, plutôt que de tendre à une nouvelle conquête, et envoyèrent leurs troupes dans toutes leurs places frontières; la cavalerie ensuite fut renvoyée dans le Montferrat, et l'infanterie en lieu qui pût couvrir le Piémont.

Ledit duc mourut le 7 octobre, âgé de cinquante-un ans, étant demeuré en la force de son jugement jusques à la mort, à laquelle, quand il se vit condamné des médecins, il ordonna Madame tutrice de ses enfans, et supplia le Roi d'en être protecteur.

Il fut plus regretté en Italie que son père, qui en avoit été un boute-feu perpétuel durant quarante et tant d'années qu'il fut duc. Il étoit prince auquel on remarquoit beaucoup de vertus peu ordinaires aux personnes de sa condition. Il étoit juste, ne prêtoit point l'oreille aux médisances ni aux flatteries de ceux qui l'environnoient; chaste et ennemi de tout ce qui pouvoit ressentir la déshonnêteté; employoit son temps à l'étude de son état et à la lecture et connoissance des choses qui étoient utiles à cette fin, ne donnant aux exercices du corps et autres divertissemens, que ce qui étoit nécessaire pour sa santé et la bien-séance. Son père tenoit plus que lui de la gentillesse française, mais son père s'en servoit pour couvrir son infidélité et la fraude perpétuelle avec laquelle

il traitoit; au lieu que celui-ci, s'il avoit moins de courtoisie extérieure, avoit plus de foi en ce qu'il promettoit, et affectoit d'être tenu en cette réputation. Il fut tardif à entrer dans la confiance avec le Roi et le cardinal, pource que le maréchal de Toiras et le père Monot, outre plusieurs autres, lui avoient jeté dans l'esprit tant de défiances de la bonne volonté de Sa Majesté qu'il ne s'en pouvoit assurer. Son père, qui étoit inquiet, et avoit plus de mercure que de plomb, hasardoit plus librement ses Etats. Celui-ci, qui avoit plus de solidité, y étoit plus retenu, considérant la petitesse de sesdits Etats, situés entre deux si grands princes, que le moindre échec qu'il pouvoit recevoir le mettoit en danger de les perdre entièrement; ce qui l'obligeoit à se ménager, mais lui donnoit un extrême regret quand il voyoit qu'on en prenoit sujet de se méfier de lui, et qu'on attribuoit à infidélité ce qu'il faisoit par prudence nécessaire. Étant lié avec les Espagnols à la mort de son père, il n'en put jamais être détaché, quelque intérêt qu'il semblât avoir à le faire, ni n'écouta jamais Mazarin qui lui en parloit, qu'il ne se vît premièrement abandonné d'eux, lorsqu'au secours de Casal ils le laissèrent sans troupes, à la merci des armes du Roi; ce qui montrait en lui une générosité aussi véritable que celle de son père étoit apparente. Néanmoins, étant d'humeur d'entretenir des jalousies, et ne l'étant pas de hasarder ses Etats ni sa personne mal à propos, il en reçut ce désavantage qu'il étoit suspect à tout le monde, qui croyoit qu'il faisoit toutes choses à autre dessein que ce qui paroissoit; de sorte que, même au commencement de sa maladie, le bruit étoit qu'elle

étoit simulée; et lorsqu'il ne vouloit point ouïr parler d'affaires, on disoit que c'étoit pour gagner l'arrière-saison, et s'excuser par ce moyen de l'exécution du dessein qu'en apparence il avoit pris.

Il avoit la vraie libéralité que doit avoir un grand prince, qui est celle que ses finances pouvoient porter, afin de n'être pas obligé à réparer, par rapines et exactions sur son peuple, les brèches que la prodigalité fait à l'épargne des princes moins considérés que lui. On peut dire de lui, sans vanité, qu'il fut bon maître envers ses serviteurs, bon mari envers sa femme, bon fils envers son père, bon père envers ses enfans, et bon prince envers ses sujets, dont il affectionnoit autant le soulagement et la conservation que son père l'avoit méprisé. Étant un prince si accompli, sa mort ne fut pas une perte peu considérable à Sa Majesté, outre qu'elle lui fut d'autant plus sensible qu'elle étoit déjà affligée de celle du duc de Mantoue, qui étoit arrivée peu de jours auparavant, et avoit donné à Sa Majesté, jusques à sa mort, tous les témoignages de reconnoissance qu'elle pouvoit désirer de lui.

Le Roi, étant averti que tous les Montferrins, las des charges de la guerre qu'ils étoient contraints de supporter, ne désiroient rien plus que se défaire des Français, auxquels ils attribuoient la cause de leurs maux, bien qu'ils en fussent le remède, et que, seuls, ils les eussent jusques alors garantis de l'extrémité de leur ruine, désira du duc de Mantoue qu'il trouvât bon qu'il fît entrer encore dans la citadelle de Casal quelques compagnies du régiment de Nérestan, afin qu'en cas de quelque entreprise ou mauvais dessein

des ennemis les Français y fussent les plus forts, et eussent moyen de conserver la place audit duc. Il se montra si facile à ce que Sa Majesté requéroit de lui, s'assurant en sa parole royale, qu'il en donna incontinent le commandement, ayant plus de confiance aux Français qu'en ses propres sujets; et depuis, les Espagnols le faisant solliciter, peu de temps avant sa mort, de l'échange du Montferrat avec le Crémonais, il en donna avis au sieur de La Tour qui étoit près de lui pour le service de Sa Majesté, et lui témoigna que, s'il avoit à l'échanger, il désiroit plutôt que ce fût avec Sa Majesté qu'avec les Espagnols, reconnoissant que cet échange pouvoit être utile à la France, tant pource que peut-être par ce moyen ne rencontreroit-elle pas en la paix les difficultés que Casal lui donneroit, que pource qu'il pourroit servir pour élargir le finage de Pignerol, ou pour avoir la Savoie, comme il avoit été proposé autrefois.

Cette reconnoissance que le duc montroit envers le Roi des extrêmes obligations qu'il lui avoit, et en laquelle Sa Majesté prévoyoit qu'il ne seroit pas suivi de la princesse sa belle-fille, lui redoubla le déplaisir de la mort de ce prince, qui arriva le 22 septembre, avec moins de regret de ses sujets qu'il ne méritoit; mais les maux continuels et les désolations qu'ils souffrirent depuis son avènement à l'État, leur firent perdre le sentiment naturel d'affection qu'ils lui devoient. Il fit un testament par lequel il laissa la princesse, l'évêque de Mantoue et le grand-chancelier Guiscardi, tuteurs du duc son petit-fils.

Ce fut un prince généreux et de grands desseins, mais plus accompagnés de hardiesse que de prudence,

et auxquels sa puissance étoit moins proportionnée que son courage. Dès sa jeunesse il alla chercher la guerre en Hongrie, n'y en ayant point en France; et, y concevant une haine pieuse contre les ennemis de la foi, il entreprit à son retour l'institution d'un ordre dont il se fit le chef, pour les aller combattre, ne considérant pas que c'étoit le dessein d'un grand monarque, et non d'un petit prince et sujet comme lui, et qui devoit être fondé sur de grandes forces présentes, et non sur la foiblesse des espérances vaines. Il poursuivit néanmoins si ardemment ce dessein, qu'il y fit entrer plusieurs princes et seigneurs de France, d'Allemagne, de Pologne et d'Italie, et y fit des dépenses plus grandes que ses biens ne pouvoient porter; mais le cours de cette glorieuse entreprise fut arrêté sur la succession des états de Mantoue et du Montferrat, qui lui échurent par la mort du duc Vincent; et au lieu que la prudence humaine eût cru que les grands biens qui lui arrivoient eussent dû lui donner le moyen d'exécuter ses pensées, non-seulement, par un secret jugement de la Providence divine, ils le lui diminuèrent, mais le lui ôtèrent entièrement, d'autant que tant et de si puissans ennemis se déclarèrent contre lui, qu'au lieu qu'étant personne privée il étoit capable de faire quelque chose de considération contre les étrangers, dès qu'il fut devenu souverain il n'eut pas assez de force pour défendre les Etats qui lui appartenoient. Le Roi, dont il étoit né sujet, entreprit sa défense et le maintint contre ses ennemis, mais avec de si grands efforts et si préjudiciables à l'Etat, qu'on peut dire avec vérité qu'il étoit le vrai successeur du nom de Nevers,

si fatal à ce royaume. Le Roi étant attaché au siège de La Rochelle, où il employoit les principales forces de son Etat, et le reste contre la rebellion de l'hérésie qui étoit embrasée dans le Languedoc, l'Espagne, se servant de cette occupation du Roi, attaque ce duc.

Le Roi, dès que Dieu a remis cette place rebelle en son obéissance, au lieu qu'il sembloit être obligé d'accourir pour éteindre le feu qui étoit allumé en sa maison, sursoit de le faire pour aller premièrement en Italie délivrer les Etats dudit duc, qui ne pouvoient attendre davantage. L'année suivante, l'Espagne et l'Empire s'étant joints ensemble, contre la foi publique, pour lui faire une nouvelle guerre, prenant l'occasion des cabales pernicieuses qui divisoient lors la maison royale, le Roi méprise le mal qu'il voyoit naître dans le cœur de son Etat, pour accourir encore au secours dudit duc, ce qu'il fit heureusement, avec la bénédiction que méritoit le dessein qu'il avoit de défendre un prince que la seule foiblesse exposoit en proie à l'ambition de la maison d'Autriche. Néanmoins ce secours a été la semence de tous les maux et de toutes les guerres que souffre aujourd'hui la chrétienté, et dont il a souffert le premier la plus grande peine; car ayant, au fort des victoires du Roi dans le Montferrat, laissé perdre, par sa négligence, la ville de Mantoue, il s'est vu, quoique encore plein de biens en France, exilé dans une terre étrangère, vivre aux dépens d'autrui, lui qui avoit abondamment, jusques alors, donné à vivre à un grand nombre de personnes; et lorsque, par la puissance des armes du Roi, Mantoue lui fut rendue,

il la trouva si misérable, et lui participant tellement à sa misère, qu'au lieu qu'il étoit auparavant le plus magnifique en meubles exquis qui fût en toute la chrétienté, il se trouva réduit à tel point qu'il demeura long-temps sans tapisserie en sa chambre, et ne pouvoit entretenir son Etat qu'en recourant à l'assistance d'autrui, avec ce regret qu'étant un des plus riches princes sujets en la chrétienté, lorsqu'il fut élevé au degré de la souveraineté, il se vit, peu de temps après, déchoir en cette bassesse d'être mendiant entre les souverains; et peut-être, d'autant que s'étant toujours si superbement comporté tandis qu'il fut en la condition de sujet en laquelle Dieu l'avoit fait naître, il avoit été cause, par son ambition, de plusieurs guerres civiles et funestes en ce royaume, contre son souverain, Dieu ne permit pas qu'il jouît en paix des fruits de la souveraineté quand elle lui fut échue.

Le duc de Savoie, en mourant, n'avoit laissé que des enfans mineurs, celui de Mantoue de même; la veuve de Savoie étoit française, et celle de Mantoue espagnole, comme fille de l'infante Marguerite; mais toutes deux femmes, et partant foibles et enclines à se rendre au parti qu'elles verroient le plus fort.

La même perte que le Roi avoit faite en Italie en la mort de ces deux princes, il la reçut en même temps, savoir est, le premier jour d'octobre, en la mort du landgrave de Hesse, dont nous avons déjà parlé, prince généreux, qui avoit non-seulement succédé à ses pères en leurs Etats, mais à l'affection héréditaire de cette maison envers la France. Il laissa aussi

à son décès ses enfans mineurs, mais une femme, leur mère, courageuse, qui surmontoit l'infirmité de son sexe par sa vertu. La mort de ces trois grands et généreux princes, alliés de Sa Majesté, ne fut pas d'un léger préjudice à ses affaires, à quoi elle fut obligée de remédier par beaucoup de soin, de prudence et de dépense. Nous avons dit ce qu'elle fit pour maintenir les choses dans la Hesse en la même splendeur qu'elles avoient été jusqu'alors.

Elle eut plus de peine à Mantoue, parce que la princesse tutrice étoit espagnole d'affection; néanmoins, le duc défunt ayant ordonné qu'elle ne pourroit rien faire au gouvernement de l'Etat qu'avec l'avis de l'évêque de Mantoue et du grand-chancelier Guiscardi, qui étoit mantouan, et non français ni espagnol, et par conséquent plus français qu'espagnol, puisque le Roi avoit autant d'intérêt à la conservation de cet Etat que les Espagnols à sa ruine, Sa Majesté, par le moyen dudit chancelier, apporta le tempérament nécessaire dans la conduite de cet Etat, se rendit absolument maître de Casal pour ôter la pensée aux Espagnols de s'en emparer contre leur prince naturel, fit tous les offices qu'elle put envers la princesse pour rétablir les officiers qui avoient été mis par le prince défunt, et qu'elle avoit ôtés après sa mort, essaya d'éloigner d'elle ceux qui l'éloignoient du parti de la France, et n'oublia rien de ce qui la pouvoit maintenir en état qu'elle fût capable de recevoir de Sa Majesté la protection qu'elle en devoit attendre.

Sa Majesté apporta le même ordre au Piémont, et non avec moindre peine; car les Piémontais, croyant

que les Français les obligeoient à la guerre, et étoient cause de leurs souffrances, outre qu'ils parloient quelquefois, non sans sujet, contre ladite nation piémontaise, et les méprisoient et blâmoient leur lâcheté, commencèrent à s'élever contre eux dès qu'ils surent que leur prince étoit hors d'espérance de guérison, et firent incontinent courir le bruit entre eux que le maréchal de Créquï, qui, en la compagnie de l'ambassadeur du Roi et des maréchaux de camp de son armée, avoit dîné avec le duc de Savoie le jour qu'il tomba malade, l'avoit empoisonné, et ensemble le comte de Verrue et le marquis Ville, qui tous trois étoient tombés malades en un même jour; que les deux premiers en étoient morts, mais que le marquis Ville s'étoit conservé par du contre-poison; dont le peuple fut tellement ému, que ledit maréchal de Créquï ayant envoyé un de ses gens à Turin pour quelques affaires particulières, il eut peine à se sauver de la ville, et s'il n'eût désavoué son maître et dit qu'il étoit à don Maurice, on le tuoit.

D'autre part, quatre mauvais esprits et de faction espagnole, savoir est les marquis Baube, Ville, Pianesse et le père Monot, vinrent incontinent jeter malicieusement des défiances dans l'esprit de Madame, et lui dirent que les Français se vouloient saisir de sa personne et surprendre Verceil; qu'on parloit ouvertement en l'armée des avantages que le Roi recevroit de la mort du duc de Savoie, si le Roi se vouloit rendre maître de ses Etats, et qu'il y avoit grande apparence que ces discours publics étoient une suite de la résolution prise par les chefs de l'armée.

Madame, comme femme, et fille d'une princesse

italienne, et soupçonneuse, se laissa persuader, bien qu'au même temps notre ambassadeur lui donnât beaucoup de sujets du contraire; car, dès qu'ils sut que le duc, qui avoit eu un si grand désir de guérir, et une si grande crainte de mourir, qu'il n'avoit voulu ouïr parler des affaires, ni de son Etat, ni de l'armée, ni des ennemis, ni de sa famille, ni de sa conscience même, étoit près de mourir sans avoir pensé à aucune de ces choses-là que fort sobrement, il se rendit incontinent chez Son Altesse, quoique l'ambassadeur se trouvât lors au lit, attaqué d'une fièvre tierce dont il avoit eu deux accès; et, selon qu'il étoit convenu quelques jours auparavant avec Madame, que dès aussitôt que les médecins auroient jugé à propos de le faire confesser, il lui feroit parler par son confesseur de son testament, par lequel il la devoit instituer tutrice de ses enfans, incontinent après que Son Altesse fut confessée, il le sollicita de faire son testament qu'il ne put faire; mais il trouva cet expédient, que son confesseur lui dit qu'il avoit toujours témoigné vouloir remettre à Madame le soin de ses enfans et de son Etat, et qu'il lui avoit dit qu'il vouloit faire un testament, s'il ne demeurait pas en cette même volonté. On voulut ouïr qu'il dît en italien *si*, mais c'étoit un soupir plutôt qu'une réponse; l'on prit occasion pour en dresser un testament, signé de neuf des principaux de ladite cour; et ceux qui se font en cette sorte sont authentiques audit pays.

Madame, néanmoins, se rendit facile aux soupçons qu'on lui donnoit contre la France, et commença dès lors à faire glisser des gens de guerre dans

ladite ville de Vercell, pour la conserver contre les desseins que le maréchal de Créquy y pourroit avoir ; ce qui obligea ledit maréchal et ledit ambassadeur de l'aller trouver pour s'en plaindre ; mais sa réponse les scandalisa bien encore davantage , car elle leur dit qu'elle vouloit conserver sa liberté ; ce qui fit que ledit maréchal lui dit qu'il alloit faire retirer l'armée du Roi puisqu'elle en avoit défiance, bien qu'elle ne fût là que pour son service.

Le duc de Savoie n'étoit pas lors encore mort : dès qu'il le fut , la ville fut toute en armes. Nous avions dans la ville plus de cinq cents officiers et plusieurs soldats de l'armée dont on faisoit le paiement, qui, voyant qu'on vouloit égorger les Français , proposèrent et presque résolurent de s'en aller à la porte , qui étoit fermée et gardée par deux cents hommes , pour faire main basse , et s'en saisir pour faire entrer notredite armée ; mais le maréchal de Créquy et le sieur d'Hémery sortirent aussitôt de chez M. de Savoie , et non-seulement arrêchèrent cette proposition , mais firent sortir tous les Français qui étoient dans la ville. Néanmoins la place ne laissa d'être gardée jusques à ce que notre armée se fût retirée de là , qui ne put être que le lendemain de la mort , à cause de la distribution du pain et de l'argent ; et si on eût eu intention de se saisir de Vercell , comme ces méchans esprits dirent à Madame , nous avions eu assez tôt l'avis pour nous en rendre maîtres , parce que leurs gens de guerre n'y entrèrent pas plus de deux heures après.

Le maréchal de Créquy se retira avec toute l'armée , et jugea à propos de laisser passer tous les faux bruits

semés par la faction espagnole , auparavant que de revenir à la cour , joint que sa présence étoit lors bien nécessaire à l'armée , pour contenir un chacun dans la division que toutes ces rencontres apportoit ; car la méfiance de Madame alla si avant envers nous , que l'entrée de toutes les villes fut interdite aux Français en même temps , ce qui nous apporta un grand scandale et donna un mécontentement général à toute l'armée. Quant à notre ambassadeur , il vit , dès la nuit même de la mort du duc , le comte Philippe , et lui remontra que Madame se perdrait si elle changeoit la face des affaires , et prenoit confiance en d'autres personnes qu'en celles en qui son mari en avoit ; en quoi il n'eut pas beaucoup de peine à le persuader , car il craignoit que ces changemens retombassent enfin sur lui , qui étoit envié jusques à l'extrémité.

Ils convinrent ensemble qu'il étoit à propos que Madame appelât le comte Ludovico et le marquis de Saint-Maurice pour leur donner l'administration des affaires de son État ; qu'il falloit marier le marquis de Saint-Germain avec la fille du marquis de Saint-Maurice pour les unir ; qu'il étoit nécessaire qu'il se raccommodât avec le père Monot , pour ne s'opposer pas à cette exécution , et lui promettre part en ce ministère ; qu'il falloit que ledit comte raccommodât aussi notredit ambassadeur avec lui ; que Madame envoyât un gentilhomme au prince cardinal de Savoie , pour lui donner part de la mort du duc son frère , avec instruction particulière de l'empêcher de venir en ses Etats ; qu'elle en envoyât un autre au père Thomas pour le même effet , et qu'elle envoyât

le marquis de Pianesse ambassadeur à Rome, et le comte de Morette en France, qui faisoit profession d'être français. Il se chargea de voir Madame en particulier, ce qu'il ne pouvoit faire facilement, le père Monot l'obsédant depuis son réveil quasi toutes les heures du jour, afin de lui représenter toutes ces choses et les raisons importantes pour lesquelles elle les devoit avoir agréables.

Elle les approuva, et désira que l'ambassadeur les lui proposât en présence même du père Monot, lorsqu'elle lui demanderoit ses sentimens sur ce qu'elle devoit faire en cette occasion, ce qui fut fait; et le père Monot même n'ayant que dire au contraire, et avouant qu'elle ne pouvoit être mieux conseillée, le tout fut résolu, et particulièrement que le comte de La Monta, cousin du comte Philippe, iroit à Rome pour y arrêter le cardinal, et afin de lui ôter tout sujet de plainte, et lui dire que Madame lui vouloit rendre ses biens; et, au cas qu'il opiniâtât de venir en Piémont, lui dire que Son Altesse, à sa mort, avoit chargé Madame de ne changer rien aux choses qu'il avoit ordonnées pour ce regard, et de lui faire savoir qu'il n'y seroit pas reçu favorablement, et, s'il passoit outre, sûrement qu'un nommé Pisieu, gentilhomme de Savoie, iroit trouver le prince Thomas avec pareille charge, et prendroit ordre du cardinal, en passant en France, comme il auroit à s'y conduire.

Le père Monot prit occasion de proposer à Madame qu'elle devoit donner part de cet accident au roi d'Espagne, comme cousin germain du feu duc son mari, et lui allégua plusieurs exemples où on en avoit ainsi usé, nonobstant qu'il y eût rupture.

Notre ambassadeur, au contraire, représenta que ce qui avoit ruiné les affaires du feu duc en la cour de France, étoit les soupçons que feu son mari avoit voulu toujours donner de son procédé, et l'opinion qu'il avoit eue que ces jalousies le rendoient plus recommandable;

Que si elle vouloit tenir cette conduite, elle dégôûteroit le Roi et ruinerait ses affaires; qu'outre que le procédé du défunt n'avoit jamais été bon en ce regard, le changement qui arrivoit par sa mort lui devoit bien faire changer sa manière d'agir, et que ceux mêmes qui lui donnoient mal à propos des ombres du Roi, ne lui devoient point conseiller de donner à Sa Majesté ces défiances, parce que c'étoit lui donner des occasions justes de se plaindre d'elle;

Qu'elle ne devoit donner aucun sujet au Roi de penser qu'elle entretenoit aucune intelligence en Espagne, et qu'il suffisoit que le nonce résidant auprès d'elle écrivît à celui qui résidoit en Espagne, pour faire ses excuses envers la Reine sa sœur; à quoi Madame se résolut, nonobstant toutes les instances du père Monot, qui se servit même, pour porter son esprit à ce qu'il désiroit, de ce qu'il étoit venu avis que ladite reine d'Espagne avoit fait chasser de Madrid la princesse de Carignan, pour quelques mauvais discours qu'elle avoit tenus d'elle, ce qu'il lui représentoit l'obliger de dépêcher quelqu'un exprès vers elle en cette occasion.

Sa Majesté approuva le procédé dudit ambassadeur, et les conseils qu'il avoit donnés à Madame, et manda audit sieur d'Hémery, ambassadeur, qu'il lui devoit sérieusement faire connoître que le duc son

mari l'ayant , à sa mort , rendue tutrice de ses enfans , elle étoit obligée , et par honneur et par conscience , de n'oublier rien de ce qui dépendroit d'elle pour faire voir à son État et à toute la chrétienté qu'elle sauroit bien user du pouvoir qu'il lui avoit laissé ;

Qu'après qu'elle auroit reçu le serment de fidélité de tous les principaux officiers de son Etat , et bien considéré qu'il n'y avoit personne dans ses places qui lui fût suspect , elle ne sauroit penser à aucune chose qui lui fût plus utile et nécessaire qu'à former un bon conseil , dont la réputation donnât grande espérance de son gouvernement ;

Qu'il falloit qu'ensuite elle eût pour principale visée qu'aucun de messieurs ses beaux-frères ne revînt dans son État , ni n'y pût faire aucune cabale en leur absence ;

Que pour les convier à en user ainsi par la douceur , Madame avoit eu raison de se relâcher de la juste rigueur que M. de Savoie leur tenoit pour ce qui étoit de leur bien , et , sur ce fondement , leur faire savoir la résolution qu'elle prenoit de les en laisser jouir librement ; mais qu'en outre elle devoit les faire prier , par même moyen , de ne prétendre pas en jouir en autres lieux que ceux où ils étoient maintenant ;

Qu'il étoit à croire que si elle délivroit le domestique du cardinal de Savoie , que feu Son Altesse avoit fait mettre prisonnier , et qu'elle le lui renvoyât porter cette nouvelle , ce seroit une double obligation qui l'obligeroit sans doute à ce que Madame devoit désirer de lui ;

Qu'il seroit très-important qu'elle pût soulager les

peuples de ses Etats, mais que si c'étoit chose impossible durant la guerre, il étoit du tout nécessaire qu'elle leur fit entendre qu'elle n'attendoit autre chose que la paix pour leur faire ressentir la douceur de sa conduite ;

Que la force de l'esprit de Madame faisoit croire qu'elle ne voudroit pas se laisser surpasser à aucune autre personne de son sexe qui eût jamais eu l'administration d'États.

Et partant, après avoir témoigné sa bonté à tous ses sujets, comme elle le devoit faire, il étoit du tout nécessaire qu'elle fît paroître force et vigueur contre ceux qui contreviendroient à ses volontés, et qui commettroient quelques fautes préjudiciables à l'Etat.

Par exemple, si quelqu'un de messieurs ses beaux-frères se présentoit pour entrer dans ses Etats, il falloit hardiment lui faire fermer les portes en tous lieux, et absolument ne le recevoir point, la sûreté de la personne de Madame, celle de messieurs ses enfans, le repos et tranquillité de son Etat, dépendant si absolument de ce point, que si, sous quelque prétexte que ce pût être, on manquoit à l'observer, on ne pouvoit rien prévoir que de funeste de la suite d'une telle faute ;

Que s'il se trouvoit quelques-uns des gouverneurs ou principaux officiers qui fussent reconnus adhérens à ces messieurs, il falloit les changer sans leur donner délai de mettre en effet leur mauvaise volonté, et, au cas que quelqu'un manquât, le faire châtier sévèrement ;

Qu'en un mot, d'autant plus qu'on estimoit le sexe des dames avoir quelque foiblesse, d'autant plus

Madame devoit-elle gouverner avec force et vigueur, pour faire que toutes choses se maintinssent en discipline pendant son administration ;

Qu'il ne lui parloit point de la déférence qu'elle doit avoir aux avis du Roi , parce qu'elle étoit trop sage, pour ne connoître pas qu'après Dieu de là dépendoit son seul salut.

Comme elle devoit avoir un soin particulier de se conformer aux conseils qui lui seroient donnés d'une personne si intéressée à son bien , ceux qui seroient auprès d'elle de la part de Sa Majesté n'avoient quasi autre pensée que de se gouverner avec tant de modestie , que tout le monde connût que le seul but de Sa Majesté n'étoit que d'assister purement et simplement Madame pour l'amour d'elle et de messieurs ses enfans , sans autre prétention que leur avantage et la conservation de leurs Etats ;

Que cette circonspection étoit absolument nécessaire pour ôter tout prétexte à ceux qui , étant partisans d'Espagne , voudroient faire semblant que le propre intérêt de Madame et de messieurs ses enfans , les obligeroit à chercher de ce côté-là un contre-poids , pour opposer aux prétentions que pourroit avoir la France à leur préjudice ;

Que Sa Majesté ne remarquoit point le soin que l'on devoit avoir de plaire à Madame , parce que c'étoit une chose si connue qu'il n'étoit pas croyable que personne qui pût être employé auprès d'elle de la part de Sa Majesté , pût manquer à ce devoir ;

Que n'y ayant rien qui aliénât plus les esprits que la violence , il étoit aussi du tout nécessaire que ceux que Sa Majesté tiendrait auprès de Madame , agissent

avec tant de retenue, qu'au lieu d'aigrir les esprits de ceux avec lesquels ils auroient à vivre et à traiter, ils les gagnassent par la douceur;

Que Madame devoit avoir un soin particulier de donner un gouverneur à M. son fils qui fût du tout à elle, et qui eût l'affection française, afin qu'elle n'y fût pas trompée, et que le Roi, qui seroit contraint de faire beaucoup de dépenses pendant son bas âge pour sa conservation, ne fût pas payé d'une méconnoissance.

Enfin qu'il étoit besoin d'avoir un soin particulier de la bouche de Madame, étant en un pays proche de ceux auxquels on savoit donner certains mets dont la digestion n'étoit pas bonne.

Pour le père Monot, qu'il étoit nécessaire de le gagner s'il se pouvoit, et en chercher tous les moyens qui pouvoient convenir à sa profession et compatir à son humeur.

L'ambassadeur suivit ces ordres en son procédé avec Madame, laquelle, bien qu'elle fût très-défiante, capable d'impressions, et environnée de personnes qui lui en donnoient beaucoup au préjudice de la France, la principale desquelles étoit le père Monot, se rendoit enfin à ces raisons, et, bien qu'avec difficulté et doute du contraire, faisoit ce qu'il lui avoit conseillé; mais l'inclination de son esprit, et les incertitudes ès quelles par son irrésolution elle étoit à l'égard de la France, et l'affection plus naïve et confiance plus grande qu'elle témoignoit aux Piémontais, produisirent ce bon effet, que cela la fit reconnoître sans aucune difficulté tutrice et administratrice de l'Etat, et l'institution de son mari fut enregistrée au

sénat, quoique quelques-uns murmurassent entre les dents de ce testament, fait en la manière que nous avons dite; mais, bien que son procédé causât ce bon effet, la cause néanmoins en étoit mauvaise, vu que c'étoit un manquement d'entière confiance aux Français, et partant au Roi, qui néanmoins étoit le seul en la protection duquel elle pouvoit avoir assurance pour elle et ses enfans.

Le marquis de Leganez, encouragé de cette apparence de mauvaise intelligence entre les Piémontais et nous, partit de Valence le 16 octobre avec huit mille hommes de pied et trois mille chevaux, entra dans le Montferrat, et vint assiéger le château de Pomar, qui ne tint que six heures, quoiqu'il pût tenir plus de deux jours, pendant lesquels on l'eût été secourir; mais la prise dudit château fut néanmoins à la honte des ennemis, car, le même jour 16, le duc de Créquy mit quatre mille hommes de pied et mille chevaux de l'armée du Roi ensemble, le marquis de Ville se joignit à lui avec sept cents chevaux et deux régimens, et marchèrent le lendemain droit aux ennemis, qui, ayant nouvelles d'eux, partirent ledit jour de devant soleil levé, et se retirèrent à Valence. Peu d'heures après ledit château fut battu et repris par ledit duc de Créquy, ayant toute l'armée des ennemis à une lieue de lui, qui s'étoit logé à Monté, qui est du Milanais, pour couvrir ceux qui faisoient le siège, résolu de combattre les Espagnols s'ils venoient pour secourir la place, ce qu'ils n'osèrent faire. A quelques jours de là les pluies firent retirer les uns et les autres, et le duc de Créquy s'en alla à Turin pour aider à assurer l'esprit de Madame, et la con-

seiller aux affaires présentes, et plus encore pour faire perdre l'opinion aux peuples qu'il y eût aucune division entre la Savoie et la France.

Mais il arriva une difficulté imprévue, qui fut que Madame témoigna à notre ambassadeur qu'elle ne vouloit plus que M. de Créquy la saluât à l'accoutumée, s'étant résolue de ne plus baiser personne depuis la mort de son mari. Le duc de Créquy, qui jugeoit bien que cela regardoit tous les grands du royaume, trouva expédient que Madame lui diroit qu'étant dans les quarante jours de la mort de son mari, il la dispenseroit de le baiser pour cette heure, et que lui aussi ne se baisseroit pas pour la saluer, et que pendant ce temps l'on en écriroit au Roi, qui, quand il en fut averti, le trouva mauvais, tant pource qu'un tel changement en ce temps-là faisoit connoître manque de respect vers le Roi et d'intelligence avec la France, que pource qu'apparemment le père Monot étoit auteur de ce conseil, pour exciter quelques riotes entre Madame et les ministres du Roi. Néanmoins Sa Majesté manda qu'on laissât cette affaire en suspens, jusques à ce qu'on vît quel train prendroient les affaires.

Le père Monot et ceux de sa cabale la voulurent persuader de mettre ses Etats en neutralité, et laisser les Français et les Espagnols se battre en autre lieu, ce qui étoit un dessein très-pernicieux pour la France.

Le cardinal manda à l'ambassadeur qu'il lui fît connoître qu'elle s'en devoit détourner pour son propre intérêt, et que sa ruine et ce projet étoient une même chose;

Qu'elle seroit bien aveugle si elle ne voyoit pas

que, quand les Espagnols lui proposeroient maintenant des conditions les meilleures du monde, ce ne seroit que pour la détacher de la France, et la ruiner en fin de compte plus aisément;

Qu'il étoit nécessaire qu'elle déclarât qu'elle ne veut ni paix ni guerre qu'avec le Roi, se sentant trop obligée à suivre les intentions de feu Son Altesse pour s'en séparer;

Que par ce moyen elle auroit plus tôt la paix, et si elle prenoit un autre chemin, comme il lui seroit moins honorable, il lui seroit moins sûr, et délieroit le Roi par force de ses intérêts, où la nature, son inclination et toutes sortes de considérations l'attachoient avec grande chaleur.

Il lui enjoignit aussi fort particulièrement de voir avec le duc de Créqui s'ils pourroient faire quelque entreprise sur les ennemis, en continuation des premiers desseins qu'ils avoient durant la vie du feu duc, et s'ils ne pourroient pas prendre quelques postes vers Burgomenin et aux environs, pour faire voir que la mort dudit duc n'affoiblissoit point leurs entreprises, ce qui sembloit être du tout nécessaire pour faciliter la paix. Mais le duc de Créqui lui manda que cela ne se pouvoit, et que les affaires de la guerre avoient entièrement changé de face par la mort dudit duc, d'autant qu'il mettoit ses milices dans les places pour les garder, et tiroit ses troupes d'ordonnance en la campagne; mais qu'il étoit maintenant impossible, dans les défiances que les ministres de Madame lui avoient données en ce commencement, et dans la crainte qu'elle avoit de hasarder ses places si elle les dégarnissoit, qu'on la

pût obliger de retirer son infanterie. Elle craignoit, et elle vouloit témoigner à ses sujets qu'elle les vouloit conserver. Pour la cavalerie, elle pouvoit donner deux mille chevaux seulement; ce qui n'étoit pas suffisant avec les troupes que le Roi avoit de delà pour faire aucun siège ou entreprise considérable sur les ennemis, mais bien pour être sur la défensive, et empêcher l'ennemi de nous nuire, quoi qu'il nous pût arriver.

Le cardinal de Savoie et le prince Thomas cependant ne perdirent pas l'occasion de la mort du duc leur frère; et, pour avantager le service du roi d'Espagne en ses Etats, et pour leur propre intérêt, les Espagnols, entre les mains desquels ils s'étoient abandonnés, les y sollicitant, ils espéroient beaucoup du cardinal de Savoie, s'il pouvoit entrer dans le Piémont. Ils n'attendoient pas moins du prince Thomas dans la Savoie, où ils savoient qu'il étoit fort aimé; mais ils croyoient devoir faire sonder le gué par ledit cardinal, et à raison de sa qualité, et qu'il étoit le plus âgé des deux frères, et qu'il partoît de Rome, lieu non suspect, et que le Piémont étoit la plus importante et le chef des provinces de l'état de Savoie, et que le père Monot étoit son partisan, qui, par son artifice, avoit beaucoup de poids dans l'esprit de Madame, jusqu'alors destituée de conseillers auxquels elle eût confiance.

Nonobstant donc que Madame lui eût mandé qu'il ne bougeât de Rome et ne vînt point en ses Etats en cette grande révolution, il ne laissa pas de s'y acheminer, couvrant son mauvais dessein contre elle d'un spécieux prétexte, que c'étoit pour son service et pour son bien.

Madame avoit grande occasion d'éloigner sa venue; tant pource qu'au commencement de son gouvernement elle ne pouvoit pas se garantir de donner mécontentement à plusieurs personnes, qui envieroient ceux qu'elle auroit choisis pour se conduire suivant leur conseil (ce que le cardinal ne manqueroit pas de fomenter et en augmenter ce mals'il pouvoit), que pource qu'elle savoit la mauvaise volonté dudit cardinal vers les princes ses enfans, en la place desquels il eût désiré succéder à l'État; ce qu'ayant long-temps espéré pource que Dieu ne lui avoit pas donné des enfans sitôt qu'elle en pouvoit attendre, il avoit long-temps, par une malice italienne, prémédité de faux et abominables prétextes pour essayer quelque jour, si l'occasion s'en présentoit, de leur ôter la succession que la nature leur acquéroit; car s'il avoit eu l'impudence de vouloir parler au préjudice de sa réputation durant la vie du feu duc de Savoie, que ne feroit-il point maintenant?

Notre ambassadeur eut ordre de représenter ces raisons à Madame; ce qu'il fit et si utilement, qu'il fit qu'elle lui envoya trois ou quatre gentilshommes pour le prier de ne point entrer dans ses États, lui déclarant qu'elle ne pouvoit lui répondre d'aucune chose, les troupes du Roi étant dans le Piémont les plus fortes comme elles y étoient, et l'ambassadeur le tenant pour ennemi de Sa Majesté, lié aux intérêts d'Espagne, ne pouvant souffrir qu'il fût en sa cour, où il avoit à traiter avec elle les affaires du Roi; et partant, que n'étant pas maîtresse en ses États, où les armes du Roi son frère étoient les plus fortes, elle le convioit pour la sûreté de sa personne de ne

pas venir ; outre que , pour ne se rendre pas suspecte envers Sa Majesté , elle seroit obligée d'obéir au Roi , au regard de sa personne , en ce qu'il lui plairoit lui commander.

Elle lui manda aussi qu'elle le prioit de ne pas s'avancer dans l'état de Milan pour y demeurer , pour ce qu'en ce cas il se déclareroit ennemi d'elle et de ses enfans ; et partant , bien qu'elle eût résolu de restituer , à lui et au prince Thomas , les apanages que le feu duc son mari leur avoit arrêtés avec connoissance de cause et justice , néanmoins elle ne le feroit pas s'il prenoit ce dessein , d'autant qu'elle ne pourroit croire qu'il le fît , sinon pour assister les Espagnols à lui faire du mal , et pour former des factions dans son État , sur les confins duquel il séjourneroit pour être plus prêt à les faire éclore , outre qu'il la contraindrait de mettre les Français dans Asti , Verceil et Trino , pour se délivrer de la crainte qu'il pût gagner quelques-uns de ses gouverneurs.

Nonobstant tout cela , le cardinal ne laissa pas de partir de Rome dès le 14 octobre , et de s'acheminer en Piémont , et envoya devant l'abbé Soldati , avec lettres de sa part à Madame , par lesquelles il lui protestoit qu'il n'entreprendoit ce voyage que pour lui rendre service.

Un de ceux que Madame dépêchoit audit cardinal rencontra ledit abbé près de Quiérasque , et lui avoit fait rebrousser chemin une journée , quand de nouveaux avis , qui lui furent envoyés de Turin , le firent retourner sur ses pas. Il arriva le 24 octobre à Turin , où la porte lui étant refusée , il se retira au monastère des Capucines , d'où il demanda à voir le père Monot ,

qui , l'ayant vu , disposa Madame à lui parler , et , quoi que notre ambassadeur pût faire pour l'en dissuader , il n'en put venir à bout ; elle voulut le voir , à la charge toutefois qu'il partiroit la même nuit. Mais , au lieu de cela , ledit abbé , avec l'aide du père Monot , qui fut seul présent à cette entrevue , gagna si bien l'esprit de Madame , qu'il la fit consentir au retour dudit cardinal , avec cette condition néanmoins que l'ambassadeur du Roi y consentiroit. Et , pour faire la chose avec plus de couleur , ils résolurent que le nonce en parleroit à Madame et audit ambassadeur , afin qu'elle se pût excuser envers la France que ce qu'elle en avoit fait étoit pour obéir au Pape , qui y prenoit intérêt. Le nonce vint voir l'ambassadeur , et lui dit qu'ayant jugé que la venue du prince cardinal pourroit apporter du bien et aux affaires présentes , et au service même de Madame , il avoit cru le devoir convier à porter son esprit à le recevoir à Turin , et qu'il donnoit assurance que ledit cardinal n'y feroit rien qui lui fût désagréable , d'autant qu'il ne vouloit être ni français ni espagnol , mais bon piémontais. L'ambassadeur , qui se trouva surpris de cette sollicitation , lui demanda s'il lui parloit de la part de Sa Sainteté ou de quelque autre. Il lui dit que l'abbé Soldati l'avoit prié de faire ces offices en la faveur de son maître. Lors l'ambassadeur lui dit qu'il s'opposeroit toujours à l'entrée dudit cardinal dans ledit État , pour l'intérêt du service de Madame. A quoi ledit nonce lui ayant reparti que , s'il n'y alloit plus que de celui-là , il lui feroit bientôt connoître qu'il n'étoit point intéressé en ce retour , et qu'il espéroit qu'elle se rangeroit aux raisons qu'il lui

en apporteroit, il fut obligé de lui dire que quand même elle oublieroit son intérêt, et se laisseroit porter à une si mauvaise résolution, que l'intérêt du service du Roi ne lui pouvoit permettre de voir en cette cour (où se traitoient les principales affaires de Sa Majesté en Italie) un homme qui s'étoit déclaré ennemi du Roi et du royaume, qui en faisoit, lui et les siens, une profession publique, et, qu'en quelque lieu qu'il fût, les armes du Roi le poursuivroient tout ainsi qu'elles feroient le marquis de Leganez; qu'il n'y avoit non plus de sûreté pour l'un que pour l'autre, et que Madame ne le pouvoit recevoir, étant ennemi déclaré du Roi comme il étoit; que Madame savoit qu'on étoit bien averti qu'il venoit sur une lettre que le marquis de Leganez lui avoit écrite sur les sollicitations que lui avoit faites le marquis de Castel Rodrigo à Rome, et sur les instances de ses partisans en Piémont, et le tout pour troubler les affaires de Sa Majesté et la succession du prince son neveu; que quand il n'y auroit autre sujet d'empêcher sa venue, que parce qu'elle avoit été désirée et sollicitée par les ennemis du Roi, il ne le souffriroit pas, outre le mauvais dessein que l'on savoit qu'il avoit, et dont on ne pouvoit douter, puisque le comte Ludovico l'avoit prié à Rome, de la part de Madame, de n'entreprendre point ce voyage, lui avoit déclaré qu'il ne seroit point reçu en cet Etat, et qu'il étoit soupçonné d'en avoir fait espérer aux Espagnols de grands avantages par les pratiques qu'il feroit en ladite cour. Enfin ledit ambassadeur protesta qu'il en écriroit au maréchal d'Estrées à Rome, pour en faire des plaintes à Sa Sainteté.

Le nonce, au sortir de là, alla prendre le père Monot, et tous deux allèrent trouver Madame, à laquelle ils dirent les réponses de l'ambassadeur; et, pour trouver un accommodement, lui firent trouver bon de permettre au cardinal de venir pour un jour seulement, après lequel il s'en retourneroit, lui représentant que cela suffiroit pour adoucir l'esprit dudit prince, et éteindre l'inimitié qu'il avoit contre elle.

Notre ambassadeur lui remontra le tort qu'elle se faisoit de se montrer si foible et si changeante en ses résolutions; qu'incontinent après la mort de son mari, elle avoit jugé nécessaire au repos de son Etat que ses beaux-frères n'y missent point le pied pour quelque temps, et avoit fait défendre l'entrée de la ville à l'abbé Soldati; puis, en un jour, elle avoit tellement oublié ses résolutions premières, qu'elle avoit non-seulement vu ledit abbé, et lui permettoit de demeurer à Turin, mais, en outre, lui vouloit accorder la venue dudit cardinal;

Qu'elle devoit juger qu'il étoit évident que c'étoit des factions qu'on vouloit établir contre elle, que les déplaisirs dudit cardinal provenant de ce qu'elle avoit des enfans, qu'elle en étoit tutrice et qu'elle ne vouloit point qu'il eût de part dans le gouvernement, il ne pouvoit être guéri d'une simple entrevue;

Qu'on l'abusoit quand on lui disoit que ce ne seroit que pour un jour; qu'elle pouvoit bien considérer, par la peine qu'elle avoit d'empêcher qu'il n'entrât en son Etat, celle qu'elle auroit après de l'en faire sortir; qu'elle voyoit déjà l'abbé Soldati suivi, quand il alloit par Turin, de quarante et cinquante personnes, et que la plupart de sa cour se rangeoient du

côté du prince cardinal, et comme elle pensoit, sans hasarder elle-même sa personne, de le pouvoir chasser hors de Turin ;

Que ce grand applaudissement que l'on avoit pour le prince cardinal étoit un témoignage de la haine que l'on avoit contre elle, et que, femme étrangère et peu affermie, comme elle étoit, dans le gouvernement de cet Etat, elle vouloit appeler de nouvelles factions contre elle, qui causeroient sa ruine et celle de ses enfans ;

Outre qu'elle-même étoit si facile et si obsédée des partisans de ses beaux-frères, qui étoient puissans en discours et qui l'accabloient de raisons apparentes, qu'ils la feroient consentir à sa propre ruine, et permettre la demeure perpétuelle audit cardinal, qui se feindroit même être malade pour avoir occasion de gagner temps et la persuader ; qu'elle se trouveroit bien empêchée quand elle verroit les peuples crier après lui comme après leur libérateur, non par la seule affection qu'ils lui portoient, mais par la haine qu'ils avoient contre les Français, pour lesquels il n'y auroit désormais plus de sûreté dans le Piémont, pource que les incommodités que la guerre entraîne nécessairement avec elle, avoient fait monter jusques à tel point leur aversion contre les Français, que, pour peu qu'ils fussent animés, il étoit impossible qu'il n'arrivât pas un étrange scandale ;

Que ledit cardinal fomenteroit sans doute leur aliénation ; qu'il étoit impossible de le gagner, pource que c'étoit son jeu de tenir les uns avec les autres en mauvaise intelligence, et qu'enfin la vie ni d'elle, ni de ses enfans, ne pouvoit être assurée durant son séjour.

Ces raisons la gagnèrent absolument , et firent qu'elle assembla son conseil , dans lequel il fut résolu qu'on ne permettroit point audit cardinal l'entrée dans l'Etat , qu'on feroit sortir l'abbé Soldati de Turin , et qu'on dépêcheroit un courrier au Roi pour savoir ses volontés sur ce sujet.

En ce temps-là, le comte de Saint-Maurice manda les obsèques solennelles que le Roi avoit fait faire en l'église cathédrale de Paris , pour le feu duc de Savoie ; dont Madame se sentant très-obligée à Sa Majesté, le père Monot lui mit en avant que les apparences de cette pompe funèbre étoient fort belles , mais que , dans le fond , la maison de Savoie y étoit fort blessée , puisque l'on n'avoit point mis sur les armoiries de Savoie la couronne fermée , comme ils le pratiquent à présent , ni même l'écusson du Montferrat , que M. de Savoie portoit depuis le traité de Quiérasque ;

Que dans les titres l'on n'y avoit pas mis aussi celui de roi de Chypre , ni de duc de Montferrat , dont il avoit l'investiture de l'Empereur , et qu'il prend depuis le même traité de Quiérasque , et , au lieu de mettre comte de Genève , on n'avoit mis que comte de Genevois ; et là-dessus exagéra la continuation des sentimens de la France , d'arrêter le cours de l'avancement de la maison de Savoie.

Il mit encore en considération à Madame le refus qu'on lui faisoit de lui permettre d'envoyer en Espagne , disant qu'on la tenoit par-là suspecte , et que si elle avoit à présent des gentilshommes en la cour de l'Empereur et du roi d'Espagne , peut-être détourneraient-ils les résolutions que l'on prendroit

en l'une et en l'autre cour contre elle, sur les dépêches qu'y avoit faites le cardinal de Savoie en suite du refus qu'avoit fait Madame de lui donner entrée en son Etat.

Mais notre ambassadeur représenta à Madame que ceux qui lui mettoient ces choses dans l'esprit, lui vouloient imprimer contre la France des dégoûts qui lui causeroient sa ruine, et que, pour ses titres, son mari n'espéroit pas que la France lui donnât ni celui de roi de Chypre, ni de duc de Montferrat, ni de comte de Genève, en lui représentant les conséquences, et qu'il falloit qu'elle se désabusât de ces chimères ;

Que les ducs Charles-Emmanuel et son mari n'y avoient pu donner atteinte, et que ce seroit beaucoup si elle pouvoit conserver pour ses enfans l'Etat au point où elle le trouvoit, et que dans la protection du Roi et du royaume contre tant de maux qui la menaçoient, dont les plus difficiles n'étoient pas passés, elle recevroit assez d'avantages sans demander d'autres choses de la France ; et si ces pompes funèbres qu'on avoit faites pour feu M. de Savoie n'étoient pas capables de l'obliger, que le Roi ne pouvoit attendre que des méconnoissances de son côté.

Cependant l'abbé Soldati, en suite de la résolution que Madame avoit prise de ne permettre au cardinal de Savoie l'entrée en ses Etats, fut renvoyé à Gênes où étoit le cardinal de Savoie, et avec lui le comte de Cumiane, par lequel Madame lui manda sa résolution et les raisons qu'elle avoit eues de la prendre. Il ne s'y voulut pas rendre, mais insista

toujours à avoir l'honneur de la voir, et lui manda qu'il s'approchoit de Savone pour recevoir là la permission qu'il en espéroit; mais y étant elle lui écrivit la même chose, et qu'il savoit combien il avoit été préjudiciable au feu duc Charles-Emmanuel son beau-père et à son mari d'avoir désobligé le Roi. Mais, nonobstant toutes ces choses, il s'opiniâtra encore davantage à y demeurer, y étant poussé par ses partisans, et particulièrement par le père Monot. Il voulut renvoyer l'abbé Soldati à Turin, sous ombre de traiter et négocier de ses intérêts avec Madame, mais en effet pour renouer ses intelligences : le père Monot sollicitoit Madame de le permettre, et dit au comte Philippe qu'il l'y devoit porter, et qu'il feroit plaisir au prince cardinal qui lui en sauroit gré, et le lui rendroit quelque jour. Mais enfin Madame se résolut de lui envoyer le comte de Druent pour traiter avec lui, dont le père Monot, qui vouloit que ce fût l'archevêque de Turin, qui étoit bon espagnol, fit un grand bruit par la ville, disant que si elle s'abandonnoit aïnsi à tous les conseils de France, il falloit donc qu'elle chassât tous ses sujets de son service; ce qu'il faisoit pour rendre les Français odieux en Piémont; mais l'envoi dudit Druent n'empêcha pas que l'on ne continuât toujours les premières pratiques.

Ils envoyèrent Gabaleon vers notre ambassadeur, pour lui persuader que l'abbé Soldati pouvoit être gagné pour le service du Roi, et croyoit avoir moyen de le faire. On lui fit dire d'autre côté, par l'abbé Vibault, que ledit cardinal se vouloit remettre au service du Roi, et même ledit cardinal le manda à Madame par le comte de Druent, et quant et quant faisoit tou-

jours instance pour ledit abbé Soldati ; mais l'ambassadeur l'empêcha, craignant les négociations de cet homme , et même qu'il vînt pour corrompre quelque médecin ou officier de Madame et de ses enfans pour les empoisonner ; lesquels desseins ledit cardinal n'eût osé confier à autre des siens, parce que c'étoient tous Piémontais, qui avoient leurs biens et familles en Piémont, et qui n'eussent jamais voulu travailler à une si damnable exécution. Ainsi tous les desseins dudit cardinal avortèrent ; et, comme il étoit venu contre la volonté de Madame, il fut contraint de s'en retourner avec honte contre la sienne, car le Roi manda à Madame, par le gentilhomme qu'elle lui avoit envoyé, le tort qu'elle se faisoit si elle lui donnoit entrée en son Etat, et la sage résolution qu'elle avoit prise de la lui défendre.

Le prince Thomas, de son côté, ne demeura pas oisif, mais écrivit à Madame une lettre, en apparence de condoléance de la mort de son frère, mais en effet d'une malicieuse sollicitation contre son propre bien et le service du Roi, auquel il lui disoit qu'elle devoit avoir d'autant moins égard en la guerre présente, qu'elle étoit moins pour l'agrandissement de la gloire de Sa Majesté et de son royaume, que pour la conservation du cardinal de Richelieu.

Il lui envoya un gentilhomme qui passa par l'Allemagne et le Milanais, et vit à Milan le marquis de Leganez. Arrivant aux portes de la ville de Turin, Madame commanda qu'on le laissât entrer ; mais elle le mit entre les mains d'une personne confidente qui ne le laissa parler à personne. On le trouva chargé de lettres, toutes contre la France, c'est-à-dire contre

Madame , qui n'a point d'autre appui. Il essayoit par elles de donner créance que , sous prétexte de protection , on vouloit envahir l'Etat , et promettoit à quelques-uns de ses amis qu'il viendrait bientôt.

Peu de jours après il écrivit au marquis de Leganez et au prince cardinal son frère , qu'il viendrait volontiers à Milan quand le roi d'Espagne le lui commanderait , mais qu'il vouloit savoir auparavant quelle armée les Espagnols auroient dans le Milanais , et quel rang il y tiendrait.

Un nommé père Thesauro (qui avoit été auparavant jésuite , et avoit quitté leur société par l'animosité que le père Monot et lui avoient eue l'un contre l'autre) fut aussi envoyé de sa part , mais demeura auprès du prince cardinal pour conférer avec lui et avec les Espagnols. Il fit proposer à Madame qu'elle eût agréable de le voir , et qu'il ménageroit , si elle vouloit , la neutralité entre les Espagnols et elle ; mais le père Monot étoit un bon et ardent solliciteur pour empêcher Madame de lui accorder sa demande.

Cependant les poursuites des deux frères étoient fort préjudiciables au bien de son Etat , car on surprit une lettre du marquis d'Ogliane , gouverneur de Verceil , par laquelle il écrivoit au marquis Ville son beau-père , sur le sujet de la lettre que lui avoit envoyée le prince Thomas , dont il lui envoyoit la copie , qu'il voyoit bien que le temps viendrait auquel ils seroient considérables.

On en surprit une autre du médecin du duc son fils , qui écrivoit au prince cardinal de venir en Piémont , où tout le peuple le désiroit , et néanmoins elle ne s'assuroit point de la personne ni de l'un ni

de l'autre , ni ne pensoit à leur ôter leurs charges , soit par crainte qu'elle eût de ses beaux-frères , soit que par quelque sorte d'aveuglement elle n'eût défiance que de nous. Cela fut cause qu'enfin le Roi se sentit obligé de lui mander nettement , en vrai frère et fortement , ce qu'elle devoit faire pour son bien , et que Sa Majesté la désirant protéger de toute sa puissance , la première assistance qu'il pouvoit et croyoit lui devoir rendre , étoit de lui dire qu'elle devoit prendre en son conseil des gens de bien , désintéressés , affectionnés à son Etat , et , avec leurs avis , de bonnes et fortes résolutions , importantes pour le bien et conservation de ses enfans.

Que si elle faisoit ainsi , après avoir eu quelques peines au commencement de son établissement , lesquelles étoient inévitables , elle jouiroit d'un grand repos , et seroit assurée pour le reste de ses jours ; qu'il savoit ce qu'il lui disoit par expérience , ayant pratiqué ce qu'il lui conseilloit , avec tels succès , qu'il n'avoit pas eu plutôt éloigné les personnes suspectes et les mauvais esprits de sa cour , qu'il s'étoit acquis le repos , et avoit mis son Etat en sûreté ;

Qu'elle avoit déjà bien sagement résolu de ne permettre que ses beaux-frères la vinssent troubler en ses Etats , trouvant bon que , s'ils y vouloient venir contre sa volonté , le Roi les fît arrêter et amener à Pignerol , et de là en France , où ils seroient traités comme hommes de leur qualité ; mais que ce n'étoit rien fait si elle n'en éloignoit encore ceux qui avoient intelligence avec eux , fomentoient et augmentoient l'inclination du peuple à les désirer , et étoient même

si hardis que de lui en oser à toutes occasions parler ouvertement;

Que le père Monot étoit le principal et le plus impudent de tous ceux-là; qu'il avoit eu la hardiesse d'écrire au cardinal de Savoie qu'il vînt, de conseiller à Madame de recevoir l'abbé Soldati, seulement pour lui parler, puis l'y avoir fait demeurer davantage; et enfin l'avoit sollicitée de permettre que ledit cardinal y vînt, et, pour la persuader, s'étoit osé servir de menaces, lui disant que si elle le désespéroit il feroit des manifestes contre elle, comme si déjà il n'avoit pas dit contre Son Altesse tout ce que la rage peut faire vomir contre l'innocence, où leur entrevue de peu d'heures pouvoit satisfaire au désir qui l'allumoit d'être maître des Etats;

Qu'il n'étoit point affectionné à Madame, puisqu'il montroit avoir une aversion si grande de la nation française; que tout ce qu'on faisoit en France à l'honneur et à l'avantage de Madame il le tournoit en venin; Sa Majesté ayant fait faire en l'église cathédrale de Paris les obsèques les plus solennelles qui eussent jamais été faites pour aucun prince de la chrétienté, il avoit essayé de les faire tourner à injure contre la maison de Savoie, jetoit mille défiances en l'esprit de Madame, suivant en cela le train qu'il avoit commencé dès le temps du feu duc, avoit été si malicieux que de vouloir faire croire à Madame que le Roi ne l'aimoit point et avoit aversion contre elle, et, pour rendre son imposture plus puissante, l'avoit fait jurer sur l'Evangile qu'elle n'en parleroit point; qu'elle-même reconnoissoit qu'il étoit un méchant esprit, se défioit de lui, craignoit ses ruses, avouoit que le feu

duc son mari l'avoit voulu chasser, et que, pour l'en garantir, elle s'étoit jetée à ses pieds pour le lui demander en grâce; que s'il appréhendoit un si mauvais esprit, elle devoit le redouter au double, et s'imaginer qu'il entreprendroit d'autant plus hardiment contre elle, que ceux qui devoient venger ses crimes seroient ceux qui l'en pourroient récompenser; qu'en telles occasions il faut tout craindre, et se représenter que tous les remèdes de prévention sont toujours doux au respect de ceux qu'il faut apporter aux maux quand ils sont arrivés, joint qu'il y en a beaucoup en matière d'État qui ne sont pas plutôt nés qu'ils sont incurables; et que, pour toutes ces raisons, il étoit absolument nécessaire qu'elle l'éloignât d'elle, le faisant arrêter, ou en son nom ou au nom de Sa Majesté, pour l'envoyer à Pignerol et de là en France, où il seroit en lieu d'où il ne lui pourroit faire de dommage; qu'elle n'eût point de crainte d'user d'un peu de vigueur ou plutôt de fermeté en cette affaire; que si elle y trouvoit de la difficulté il se trouveroit bien plus d'inconvénient à ne la faire pas, puisque cet homme demeurant en pied, il susciteroit lui-même le cardinal de Savoie à faire les manifestes dont il menaçoit, et en donneroit sous main les mémoires, et n'auroit jamais de patience qu'il ne l'eût fait entrer dans le Piémont, sachant que, s'il y étoit une fois, l'affection du pays et la foiblesse du sexé de Madame la contraindroient à l'y laisser, d'où il s'ensuivroit que la vie, ni de Madame, ni de ses enfans, ni de ses créatures, ne seroit plus en sûreté, dont elle ne pouvoit douter, puisqu'elle avoit fait savoir à Sa Majesté par le comte de Saint-Maurice, son ambassadeur,

qu'elle avoit surpris une lettre du secrétaire dudit cardinal de Savoie qu'il écrivoit en Piémont, par laquelle il paroissoit que les desseins dudit cardinal étoient contre la personne d'elle et de sesdits enfans.

Madame ayant reçu ces avis du Roi, vraiment fraternels et nécessaires à sa conservation, se trouva néanmoins l'esprit si empoisonné d'une fausse inclination d'esprit à ce père, que, bien qu'elle le haït, le soupçonnât jusques à lui faire des affronts publics, et composer même des chansons sur des amours qu'elle croyoit qu'il avoit en sa cour, néanmoins elle ne put se résoudre de le faire arrêter cette année, mais seulement trouva bon que l'ambassadeur lui proposât de faire un voyage à la cour avec lui pour se remettre bien dans l'esprit du Roi et celui de ses ministres; mais Madame ayant parlé de ce dessein à un des siens qui l'en avertit, il refusa d'y aller, et devint ennemi plus irréconciliable de la France que jamais; de sorte que le Roi fut contraint, au commencement de l'année prochaine, de mander absolument à Madame qu'il désiroit qu'elle l'éloignât de sa cour, ou autrement qu'il lui seroit impossible de croire qu'elle voulût vivre avec lui avec l'intelligence qui étoit nécessaire entre eux.

Madame, ayant empêché le cardinal de Savoie de venir en ses États, désirant faire aussi le même du prince Thomas, donna commandement au sieur de Pezieu, qu'elle envoya en Flandre pour donner part à la Reine sa mère et audit prince de la perte qu'elle avoit faite du duc son mari, de rendre compte audit prince de ce qui s'étoit passé sur le sujet du cardinal son frère, y ayant apparence que, le sachant, il ne

se voudroit pas hasarder à recevoir un pareil traitement, et en cas qu'il reconnût qu'il eût néanmoins encore inclination de venir, il l'en divertît par les mêmes raisons qui avoient été alléguées audit prince cardinal; et si, nonobstant ces remontrances, il persistoit encore en son dessein, il lui dît que les Français avoient protesté qu'ils le tiendroient pour leur ennemi, et qu'en vertu des traités que le Roi avoit faits avec feu Son Altesse, Madame ne pouvoit permettre qu'il vînt dans ses États sans les rompre; tellement que, voyant qu'il n'y auroit point de sûreté pour sa personne, ni de paix dans l'État s'il y venoit, elle le prioit de ne donner point sujet à de nouveaux troubles, et de se disposer à continuer dans le service où il étoit, vivant en bonne intelligence avec elle, comme de son côté elle essaieroit de lui donner toute satisfaction.

Si le Roi eut tant à faire à établir l'autorité et le gouvernement de Madame de Savoie sous la minorité de son fils, elle n'en eut pas moins à Mantoue, où la princesse étoit espagnole, laquelle ôta la conduite de son fils au marquis de Cabrian, donnant à entendre qu'elle le haïssoit pource qu'elle croyoit qu'il avoit été ministre des amours de feu son beau-père; mais le choix qu'elle fit du comte d'Arigon, qui étoit espagnol déclaré, montra bien qu'elle y avoit été mue par un autre sujet.

Elle fit aussi gouverneur de Portes, qui est le château de Mantoue, le prince Alphonse Guerrière, qui étoit aussi de faction espagnole, et envoya pour ambassadeur au Roi l'évêque de Casal, qui étoit du même parti, désirant, à son retour, prendre occasion

de le faire entrer dans son conseil afin d'en éloigner le grand-chancelier Guiscardi, qu'elle jugeoit bien qui ne voudroit pas y assister avec lui, d'autant qu'il seroit obligé de lui céder. Guiscardi conseilla qu'on ne fit pas d'instance près de ladite duchesse d'ôter le gouverneur qu'elle avoit donné à son fils, pourvu qu'elle eût agréable qu'il eût un sous-gouverneur français, d'autant que, la contentant en ce chef, on pourroit faire donner le gouvernement de Portes au sieur de Vauguerin.

Et, pour empêcher qu'il ne mésavînt de Casal, et que les Espagnols s'en saisissent au préjudice dudit duc, le Roi s'en assura entièrement, faisant trouver bon au comte Mercurin, qui étoit gouverneur de la citadelle, que des Français achetassent trois compagnies italiennes qu'il avoit en son régiment, que l'on ôtât le major de ladite citadelle, et que l'on donnât sa charge au lieutenant de la compagnie qui étoit français, ou que le premier capitaine de son régiment, qui étoit français, la feroit, et que son régiment tirât au sort avec celui de Nérestan la garde des portes et des bastions.

Quant au château, le sieur de Montel, qui en étoit gouverneur, trouva bon de ne tenir que des soldats français en sa compagnie, et de prendre un lieutenant français, et que deux compagnies de Nérestan entrassent dans le château. Pour la ville, Rivar trouva bon qu'un Français achetât son régiment qui gardoit les portes. Cela fait, la place étoit assurée, et le Roi étoit hors de crainte qu'elle fût livrée entre les mains des ennemis.

Le Roi lui fit savoir aussi, comme il avoit fait à

madame de Savoie, qu'il n'auroit pas agréable qu'elle envoyât des ambassadeurs en Allemagne et en Espagne sur le sujet de la mort du feu duc son beau-père, vers lesquels ceux qui étoient près d'elle, du parti espagnol, la sollicitoient d'envoyer, afin d'avoir plus de facilité à commencer secrètement, par ce moyen, quelque traité particulier avec la maison d'Autriche.

Tandis que ces choses se passoient en Savoie et à Mantoue, notre ambassadeur extraordinaire, le maréchal d'Estrées, à Rome, poursuivoit toujours vers Sa Sainteté qu'il eût agréable que le cardinal Antoine reçût la protection de France, qui lui avoit été donnée par le Roi et que ledit cardinal avoit acceptée; mais qu'il étoit empêché d'exercer par l'opposition de Sa Sainteté, et la défense expresse qu'elle lui en avoit faite sous grande peine, comme nous avons dit l'année précédente. Ledit cardinal en vouloit bien faire la fonction, mais le Roi ne désiroit pas que ce fût que du consentement de Sa Sainteté.

On n'avoit au commencement parlé que de la com-protection, laquelle il avoit acceptée; mais le cardinal de Savoie, qui étoit protecteur de France, ayant reçu la protection de l'Empire et abandonné celle de France, le Roi la donna audit cardinal. Néanmoins il ne lui en envoya pas le brevet, de peur que la chaleur de la jeunesse ne le portât à excercer cette charge contre le gré de Sa Sainteté, nonobstant qu'il en fit instance à notre ambassadeur, lequel enfin manda à Sa Majesté, le 11 mars, qu'il y avoit grand sujet de craindre que Sa Majesté le perdît si elle le tenoit plus long-temps en suspens; qu'il avoit été et étoit encore sollicité et

recherché des Espagnols avec des propositions fort avantageuses, qu'ils avoient continuées sans qu'il les eût jamais voulu écouter ; que peut-être croiroit-il qu'ayant offert et offrant encore, comme il faisoit, d'accepter l'honneur que Sa Majesté lui avoit promis, et de rompre avec le Pape et son frère, quand Sa Sainteté ne lui voudroit pas permettre d'en faire la fonction, et renoncer à toutes espérances et prétentions pour s'attacher aux intérêts de Sa Majesté, il seroit justifié devant tout le monde, quelque résolution qu'il pût prendre, si Sa Majesté continuoit à ne lui vouloir pas bailler ledit brevet ; ce qui, en l'état présent des affaires, pouvoit porter un notable préjudice au service de Sa Majesté, le changement de ce personnage étant bien plus important et de plus grand éclat que celui du cardinal de Savoie ; que le cardinal de Bagni et Mazarin lui faisoient connoître qu'il se perdrait d'honneur s'il quittoit le service de la France, s'étant déclaré ouvertement pour elle comme il avoit fait ; mais qu'ils croyoient infailliblement, si on ne lui donnoit satisfaction en ce point-là, qu'ils ne seroient pas capables de le pouvoir retenir.

Sa Majesté, ayant reçu cette dépêche, délibéra sérieusement de cette affaire, qui n'étoit pas de peu de poids, afin d'y prendre une résolution convenable, et qui fût de son service et de l'honneur et de l'avantage de la France.

Il est certain, généralement parlant, qu'il est honorable et utile que la protection de France soit exercée par un cardinal prince, ou neveu du Pape, ou puissant et riche, pource que ces personnes-là sont d'éclat et apportent avec eux plusieurs sujets qui

entrent dans le service du Roi : de princes , il n'y avoit que ceux de Savoie et de Médicis , le premier desquels ne méritoit plus que le Roi le recherchât d'être son serviteur , et le second ne pouvoit être dégagé des intérêts de la maison d'Autriche : des neveux du Pape , Barberin affectoit de ne se vouloir lier à aucune des deux couronnes , bien qu'il fût et d'inclination et d'affection espagnol ; il restoit le cardinal Antoine , qui franchement se donnoit au Roi , mais il se présenteoit une difficulté très-grande , qui étoit que le Pape , dont ledit cardinal tiroit toute sa grandeur , ne le vouloit pas , et rompoit avec lui s'il acceptoit la protection , et en faisoit aucune démonstration ou fonction publique.

Personne ne doute que nous ne prenons pas simplement un cardinal protecteur pour proposer un évêché , mais pour embrasser avec chaleur et affection tous les intérêts de Sa Majesté , et qu'il ne paroît pas que ce soit un grand avantage que , le cardinal de Savoie quittant la protection des affaires de France , le cadet des Barberin l'accepte , sans en oser toutefois faire déclaration publique que sous un autre pontificat ; auquel temps il reçut tous les avantages que la protection d'un si grand roi lui put apporter , sans en avoir rendu aucun à son service au temps de son autorité.

D'autre part , s'il rompoit avec son oncle pour en faire dès maintenant la fonction , le Roi couroit fortune de perdre entièrement l'amitié de Sa Sainteté ; et y a apparence que ledit cardinal perdrait tous ses amis , lesquels il ne conserve que par le seul crédit qu'il a envers le Pape , bien qu'il soit moindre que celui de son frère.

Mais aussi il nous étoit honteux , après une si longue instance que nous avions faite de l'avoir pour protecteur , de n'en pas venir à bout : on eût attribué cette affection à légèreté de notre part , ou à crainte , ou à foiblesse , outre que nous savions que le cardinal Antoine étoit considérable en sa personne , et quoiqu'il rompît avec Sa Sainteté attireroit toujours huit ou dix cardinaux , que par son moyen on pourroit conserver affectionnés et dépendans de la France ; qu'au pis aller il affoibliroit le cardinal Barberin qui ne nous étoit pas favorable , et cette division en sa maison lui ôteroit le moyen de nous pouvoir faire le dommage qu'il désireroit ; outre que les Espagnols , qui recherchoient ledit cardinal Antoine , lui représentoient que nous l'amusions d'espérances , pour , après la mort de son oncle , nous moquer de lui ; qu'il étoit glorieux et se sentoit merveilleusement fort de ces raisons-là ; que si nous le perdions , il ne nous restoit personne qu'avec honneur nous pussions désirer et rechercher pour protecteur.

Toutes ces choses considérées , Sa Majesté trouva bon de lui donner contentement , mais avec toutes les précautions possibles à ce que Sa Sainteté n'en fût point offensée , et le tint toujours en ses bonnes grâces , tant pour conserver le crédit dudit cardinal vers Sa Sainteté , ensuite vers ses créatures , que pour ne pas altérer la bonne intelligence de Sa Majesté avec elle ; c'est pourquoi elle se résolut de lui envoyer le brevet , et de faire auparavant toutes sortes d'efforts afin que Sa Sainteté eût agréable de le trouver bon , et consentir qu'il en fît dès lors toutes les fonctions. Mais on ne la put jamais vaincre en ce point ; de sorte

que Sa Majesté se contenta qu'il acceptât ladite protection, quoiqu'il ne l'exercât pas présentement, jusques à ce que Sa Sainteté le consentît, avec obligation néanmoins de ne la quitter jamais, pour quelque respect que ce pût être. Sa Majesté eut quelque désir de donner la comprotection au cardinal Spada; mais le cardinal Antoine ne le jugea pas à propos, pour ne pas dégoûter le cardinal Bichi; ce que Sa Majesté approuva, et aima mieux gagner ledit cardinal Spada par pension.

Ledit cardinal Antoine reçut ledit brevet avec un extraordinaire ressentiment, non-seulement à raison de la faveur, mais de la manière encore avec laquelle elle lui avoit été faite, Sa Majesté ayant eu égard à ménager tous les intérêts dudit cardinal, comme si c'eût été les siens propres.

L'ambassadeur d'Espagne fit lors des instances très-pressantes à Sa Sainteté de lui promettre qu'elle ne permettroit point de son vivant que ledit cardinal Antoine exercât cette charge, et se vanta que Sa Sainteté lui avoit promis; dont le maréchal d'Estrées ayant fait plainte, le cardinal Barberin l'assura qu'il n'étoit pas véritable, que Sa Sainteté ne s'étoit engagée ni pour ni contre, et avoit usé de paroles indéterminées, dans lesquelles elle avoit conservé sa liberté; qu'il assuroit de la fidélité de son frère vers le Roi, la lui ayant promise; que rien ne le pouvoit détacher de son service, que de se voir négligé et méprisé; que c'étoit chose qui étoit souvent arrivée de la part de France à Rome; que si le cardinal de Richelieu, qui avoit affection au service du Roi en Italie, vivoit toujours, il n'auroit point de crainte;

mais que le passé le faisoit douter de l'avenir.

Et pour fortifier l'autorité du cardinal Antoine au service de Sa Majesté, il fut envoyé une lettre de change de 100,000 livres au maréchal d'Estrées, pour les distribuer à divers cardinaux pour les acquérir au Roi, laquelle arriva bien à temps, parce que le Pape tomba malade en même temps, qui fut vers la fin d'avril, et le bruit de cette remise d'argent, qui ne put être si secrète que plusieurs n'en eussent connoissance, releva beaucoup les affaires de Sa Majesté en cette cour-là, et leur fit perdre la pensée qu'elle la négligeât.

Elle manda au maréchal d'Estrées qu'il essayât, en cette occasion, d'unir, s'il pouvoit, toute la maison Barberin pour l'élection d'un sujet favorable à la chrétienté, qui fût capable de prendre de fortes résolutions pour en procurer le bien ;

Que si aussi le cardinal Barberin embrassoit tout-à-fait les intérêts d'Espagne, il vît à réunir en ce cas tout ce qu'il pourroit pour s'opposer aux desseins des Espagnols, et particulièrement le cardinal Antoine, avec le plus de créatures qu'il seroit possible, le cardinal Magaloti et tous ceux qui auroient juste sujet de craindre la domination tyrannique des Espagnols ;

Que le sujet que le Roi désiroit le plus pour pape étoit le cardinal Bagni, à l'élection duquel il falloit tendre par tous moyens raisonnables et possibles, s'y gouvernant cependant avec telle discrétion et adresse, que, si l'on soupçonnoit le dessein du Roi, personne n'en pût avoir la connoissance ;

Que si ledit sieur cardinal de Bagni ne pouvoit par-

venir au pontificat , on remettoit audit maréchal , sur la connoissance qu'il auroit par lui-même , et les bons avis qu'il pourroit avoir des cardinaux Antoine , Bagni , Bichi et du sieur Mazarin , de se porter au sujet qu'il estimeroit plus à propos , et où il penseroit qu'on pût trouver plus de résolution et plus de sûreté ;

Que Sa Majesté ne lui prescriroit point aussi d'exclure nommément aucun sujet , mais lui laissoit le pouvoir de le faire par l'avis des susnommés , si l'occasion et le bien public le requéroient , et se promettoit qu'il agiroit d'autant plus sagement et fortement tout ensemble , qu'elle lui laissoit pleine liberté de se conduire selon qu'il jugeroit le devoir faire par les diverses occurrences qui se pouvoient rencontrer.

Il distribua quelque partie de son argent pour gagner les cardinaux Verospi , Scaglia et Brancas , qui étoient tous sujets capables de très-bien servir ; et particulièrement Verospi s'offrit qu'en cas que le cardinal Antoine ne voulût point paroître dans une exclusion , et que nous n'estimerions pas à propos que le nom du Roi y fût mêlé , qu'il entreprendroit et se rendroit lui-même auteur et chef de toutes les exclusions qu'on voudroit , pourvu qu'on lui donnât des personnes pour les fortifier et soutenir.

Durant trois mois et davantage que dura la maladie du Pape , l'ambassadeur d'Espagne témoigna un extrême contentement de l'espérance qu'il avoit que Dieu le retireroit du monde , croyant que le parti espagnol étoit assez puissant pour porter au pontificat un sujet à leur dévotion.

Et pource qu'il y avoit quantité de places de car-

dinaux vacantes, lesquelles il étoit bien aise qui ne fussent pas remplies, il essayoit par artifice d'éloigner le Pape de faire une promotion durant sa vie; et pour parvenir à sa fin plus adroitement, il le pressoit de la faire, mais quant et quant de mettre dans le nombre des cardinaux, à la recommandation du Roi son maître, l'abbé Perreti, qui faisoit profession ouverte d'initié contre la maison Barberin.

Notre ambassadeur, au contraire, essayoit de persuader le cardinal Barberin, et par lui Sa Sainteté, de remplir ledit nombre, lui représentant sagement, sur la crainte qui retenoit Sa Sainteté qu'on ne le blâmât d'avoir, en l'état de maladie où il se trouvoit, fait une promotion, que l'on ne considéreroit point le temps de sa bonne ou mauvaise santé auquel il la feroit, mais bien la qualité des sujets qu'il choisiroit pour les élever à cette dignité, selon laquelle son action seroit louée ou blâmée de tout le monde, et que s'il choisissoit des personnes éminentes pour remplir ces places vacantes, il satisferoit tout ensemble à sa conscience et à sa réputation, et fermeroit la bouche à tous ceux qui en voudroient parler; qu'au reste, il savoit combien les Espagnols désiroient la ruine de sa maison; que s'il laissoit cette promotion à faire dans un autre pontificat, et que le conclave arrivât promptement en la saison d'été où l'on étoit, il y avoit apparence qu'il pourroit mourir trois ou quatre cardinaux, et qu'avec les places qu'ils laisseroient, un nouveau neveu du Pape se trouveroit en quatre jours avec autant de suite et d'amis que la maison Barberin en auroit fait en plusieurs années, et qu'il savoit bien qu'en une seconde occasion de conclave,

les cardinaux ne conservoient pas la mémoire de ceux qui les avoient élevés à cet honneur comme à la première.

Mais le cardinal Barberin demeurant dans ses irrésolutions accoutumées, entre le désir et la crainte, on n'en pressa pas Sa Sainteté, et on ne le put obtenir.

Cependant, pource qu'il couroit quelque bruit que les Espagnols vouloient faire entrer quelques troupes sur les frontières de l'Etat ecclésiastique, à dessein de faire remplir le siège apostolique d'un sujet, non le plus propre au bien de l'Eglise, mais à porter leurs passions injustes, et se servir aussi de l'occasion de la querelle des Colonne et des Cajetan, pour y envelopper la maison Barberin, notredit ambassadeur dit au cardinal Antoine que son palais étant réputé la maison du Roi, il seroit le premier à s'y trouver pour l'assister, et s'opposer à tous les desseins de ses ennemis ;

Qu'il avoit des lettres pour faire venir des gens du côté de Venise, et que, pourvu que le cardinal l'avertît de bonne heure, il remédieroit facilement à tout, et empêcheroit l'effet des menaces de ceux qui ne l'aimoient point ; comme aussi ne seroit-il pas difficile dans un conclave de s'opposer à l'élection d'un pape ennemi de sa maison et peu affectionné au Roi ;

Que si de bonne heure nous n'eussions pensé à nos affaires dans celui de Grégoire xv, la faction de Borghèse et des Espagnols étant jointe ensemble, ils eussent fait une partie de ce qu'ils eussent voulu ; mais bien que nous fussions beaucoup moindres en nombre, la bonne union, la prudence et l'expérience

de ceux qui s'y trouvèrent, prévalurent contre la puissance et le nombre de la faction espagnole et de Borghèse, et qu'aujourd'hui nous ne ferions pas moins que l'autre fois, ce qui dépendoit principalement du bon concert qu'il auroit avec son frère et les créatures de ce pontificat, et se tenant ferme une fois qu'il auroit pris une bonne résolution.

Le différent procédé des ambassadeurs de France et d'Espagne en cette occasion donnoit un grand sujet au cardinal Barberin d'abandonner de cœur les Espagnols, et se lier d'affection au Roi; mais sa timidité lui fit reprendre avec les Espagnols, dès que le Pape se porta mieux, le même train qu'il avoit commencé auparavant; car, incontinent après, ils le reflattèrent; et il se remit dans leurs intérêts, au lieu qu'il devoit vivre avec eux avec la même dissimulation qu'ils vivoient avec lui, conserver secrètement la mémoire des obligations qu'il avoit au Roi, et la reconnoître aux occasions.

Il y avoit quelque temps que le cardinal de Richelieu avoit été élu abbé général de Citeaux; la jalousie des Espagnols les fit secrètement opposer à ce que Sa Sainteté agréât cette élection, et le cardinal Barberin se laissa aller à leurs inductions, bien que ce fût avec un préjudice notable de l'Eglise; car le sieur de Nivelles, son prédécesseur, tandis qu'il fut abbé général de Citeaux, n'eut point de pensée plus forte en son esprit que de remettre cet ordre en son ancienne splendeur, par la parfaite observation de sa règle; et voyant que toutes ses peines étoient inutiles, et que, pour l'exécution d'un si grand et si pieux dessein, il falloit une autorité plus puissante que la

sienne, il se résolut enfin, au mois de novembre de l'année 1635, de se démettre de sa dignité d'abbé général, et représenta au chapitre assemblé que, pour l'élection d'un nouveau prélat, il étoit nécessaire, pour le bien de l'ordre, d'élire quelque personne éminente qui pût par sa piété, fortifiée d'une autorité puissante, le rétablir en sa première pureté; ajoutant qu'après avoir invoqué le Saint-Esprit de lui inspirer un successeur capable d'une si religieuse entreprise, il ne lui en avoit point suggéré d'autre qui la pût heureusement achever que le cardinal de Richelieu, qu'il reconnoissoit avoir beaucoup de zèle pour la réforme des anciens ordres déchus, et qui, après les exhortations charitables, pouvoit employer l'autorité souveraine de Sa Majesté pour ranger tous les réfractaires à l'exacte observation de leur ancienne règle.

Cette pensée ayant été reçue du chapitre général avec un applaudissement universel, on procéda à l'élection selon les formes prescrites, tant par les constitutions canoniques que par celles du même ordre, et. tout d'une voix, *nemine discrepante*, élurent le cardinal de Richelieu pour leur abbé général.

Quand il en eut l'avis, il se conseilla avec quelques religieux de ses amis pour savoir si, dans les grandes affaires èsquelles il étoit employé, il devoit accepter cette élection: lesdits religieux l'obligeant à la recevoir comme une occasion qui, sans avoir été par lui recherchée, lui étoit offerte de rendre un service signalé à Dieu en cet ordre, il demanda, et Sa Majesté pour lui, la confirmation de cette élection à Sa

Sainteté, laquelle ne pouvoit être refusée justement, pource qu'il est permis aux religieux, par les saints canons, d'élire pour abbé une personne qui n'est pas de l'ordre, si telle élection se fait pour une bonne cause, et qu'il n'y en peut avoir de meilleure que celle de la réformation, et qu'autre que lui ne sembloit être capable de ce faire, tant pour la bonne volonté que pour l'autorité qu'il en avoit; outre qu'il avoit été élu sans qu'il en eût fait aucune recherche envers lesdits religieux, qui est la condition requise pour la validité de telles élections.

Quant aux exemples semblables, il y en avoit beaucoup : Alexandre VI, en 1496, donna dispense au cardinal Guillaume Brissonet, de tenir l'abbaye de Grandmont, qui est un chef d'ordre régulier;

Léon X fit la même grâce au cardinal Jean de Lorraine, l'an 1518, pour l'abbaye de Cluny, qui est pareillement chef d'ordre;

Clément VII permit, l'année 1530, au cardinal François de Tournon de conserver, avec le chapeau, le généralat de Saint-Antoine de Vienne.

Et de fait, tant s'en faut que la dignité de cardinal soit incompatible avec celle d'abbé général, qu'au contraire Pie V, dans un bref adressé à Jérôme Socher, cardinal et abbé général de Citeaux, dit expressément que le cardinalat aidera à faire la charge avec plus grande autorité, et subvenir avec plus de puissance à la nécessité des monastères.

Sa Majesté approuva non-seulement la démission dudit sieur de Nivelles, mais le pourvut de l'évêché de Luçon, au moyen de quoi cette abbaye demeurait sans chef, et l'ordre même, si Sa Sainteté n'approu-

voit l'élection dudit cardinal. Sa dignité ne pouvoit servir d'empêchement, puisqu'à Rome et par toute la chrétienté les cardinaux sont en possession de posséder les bénéfices séculiers et réguliers.

La qualité de l'abbaye, qui est chef d'ordre, ne le pouvoit non plus, puisque cette difficulté n'avoit point servi d'obstacle lorsque le même cardinal avoit été élu chef de Cluny, qui est aussi chef d'ordre.

Quant aux ordonnances de France, qui veulent que les abbayes chefs d'ordre soient remplies de religieux profès desdits monastères, le roi qui a fait les ordonnances y déroge quand il lui plaît, comme le pape fait aux siennes ; car l'opposition formée par un certain père Hilarion n'étoit pas considérable, puisqu'il ne faisoit paroître aucunes procurations de personnes qui pussent contredire cette élection, qui de tout temps a dépendu des religieux de Citeaux, qui, par concessions apostoliques observées depuis quatre cents ans, ont seuls droit d'élire et de donner un général à tout l'ordre, sans que les étrangers, ni même les autres religieux de France, se soient jamais mêlés d'y contredire ou porter leurs suffrages ; ce qui donnoit sujet très-manifeste de croire que la procuration qu'avoit ledit père étoit de personnes qui non-seulement n'avoient point de droit en l'élection, mais en outre appréhendoient la réforme à laquelle ils voyoient que le cardinal les obligeroit.

Ce qu'il mettoit en avant pour ce qui étoit du scrutin, qu'il étoit nul à cause que des personnes séculières y étoient présentes, cette objection étoit frivole, pource qu'en telles élections solennelles en

France, il y intervient quelquefois des commissaires pour le Roi, comme simples spectateurs, pour empêcher qu'il n'y soit fait aucune violence, ainsi que l'on a souvent entrepris d'y en faire, outre que nulle présence d'autres personnes n'eût pu infirmer ladite élection, puisqu'elle avoit passé tout d'une voix.

Enfin, si Sa Sainteté refusoit ses bulles, elle contrevenoit directement au concordat, outre qu'elle donneroit sujet de refuser en France de reconnoître les chefs d'ordre qui seroient élus hors du royaume.

Ces raisons représentées à Sa Sainteté firent beaucoup d'impression en son esprit; mais les craintes du cardinal Barberin, et les oppositions puissantes de la maison d'Autriche y eurent plus de pouvoir; de sorte que Sa Sainteté, ne pouvant et n'osant ouvertement refuser une chose si juste, la renvoya en la congrégation des affaires consistoriales, pour lui en faire faire le refus, en laquelle, quelques sollicitations que pût faire notre ambassadeur, il n'en put venir à bout. Le cardinal, aussi de son côté, n'abandonna pas la poursuite qu'il en faisoit, mais la continua toujours, selon que le bien de l'ordre et la sollicitation perpétuelle que les religieux lui en faisoient l'obligeoient, et ce d'autant plus qu'il voyoit que Sa Sainteté n'en étoit pas éloignée par son propre mouvement, mais par les brigues et menées des Espagnols. Il eut grand désir de réformer l'ordre de Cluny, qui s'étoit beaucoup relâché de sa pureté depuis quelques années. Il crut y être particulièrement obligé en étant abbé, et n'estima pas qu'il y en eût un meilleur moyen que de l'unir à la réforme de la congrégation de Saint-Maur. Il poursuivit cette af-

faire à Rome avec grandes instances ; mais il y trouva tant de difficultés , bien que sans aucun solide fondement , qu'il n'y put obtenir de Sa Sainteté le consentement pour ladite union , bien que notre ambassadeur lui fît adroitement entendre que la procédure qu'il y tenoit pourroit enfin obliger les religieux , qui demandoient la justice en cette affaire sans qu'elle leur fût rendue , à ne la chercher pas si loin ; de quoi les parlemens en France ne seroient pas fâchés. Ils se servoient ainsi en toutes accusations , avec quelque sorte d'insolence , à Rome , du malheur de la guerre de la France avec la maison d'Autriche.

Il y avoit quatre ans qu'au chapitre général de l'ordre de Saint-Antoine , un religieux de cet ordre , nommé Marchier , ayant été élu général par quelques-uns de ses amis particuliers , il fut fait opposition par d'autres à son élection , dont il survint procès au parlement de Grenoble , et de là , par évocation , au conseil du Roi , du consentement des parties , et arrêt s'ensuivit , par lequel Marchier fut déclaré mal élu , et qu'il seroit procédé à nouvelle élection d'un autre général ; ce qui fut fait , et élurent un autre général , mais pour trois ans seulement , au lieu de l'élire à vie selon ce qui étoit accoutumé , espérant ôter ou retrancher par ce moyen , à l'avenir , les brigues qui se faisoient pour parvenir à cette dignité.

Ledit Marchier en ayant appelé à Rome , où par le concordat telle affaire ne pouvoit être jugée , quoique Sa Majesté fît représenter à Sa Sainteté que , pour le regard du changement qui y avoit été apporté , faisant l'élection triennale au lieu de la faire à vie , elle pouvoit en ordonner comme elle le jugeroit

pour le mieux ; mais ne devoit point, selon les concordats, toucher au reste ; que quant à l'arrêt du conseil qui avoit été donné sur ce sujet, l'on ne pouvoit douter que le Roi ne fît une action digne de sa piété et justice, appuyant de son autorité une élection faite avec les formes ordinaires, en ayant été assuré par un de ses commissaires, qui y avoit assisté pour tenir la main à ce qu'il ne s'y passât rien par violence ou monopole, ce qui se faisoit souvent en semblables occasions, sans quoi les mieux intentionnés succumbéroient souvent aux factions et entreprises qui se faisoient en semblables élections ; néanmoins ledit Marchier sut si bien, contre la justice et le respect dû au Roi, y faire valoir sa cause, en l'appuyant de la puissante recommandation des ambassadeurs de l'Empereur, d'Espagne et de Savoie, qu'à son instance l'on séquestra tous les biens de Saint-Antoine de Rome, ceux qui sont à Florence, et tous autres qui sont en Italie dépendans dudit ordre ; le déclarant, dans les actes publics qui en furent envoyés, général dudit ordre, quoique ci-devant, en une congrégation tenue à Rome par ordre même de Sa Sainteté, et avec l'intervention de deux cardinaux, il eût été jugé que son élection et celle de l'autre général ne valoient rien, et qu'il falloit procéder à une troisième. -

Il ne se commit pas une moindre injustice en une autre affaire du même ordre, mais qui étoit mue du temps de Paul v : c'étoit pour une commanderie de Saint-Antoine, qui est dans la ville de Naples, de revenu de 5 à 6,000 écus, et de la collation de laquelle dépendent plus de trois cents petits bénéfices épars

en plusieurs endroits de ce royaume-là. Par concordat fait entre le Pape et Charles VIII, elle fut annexée à la mense abbatiale du général de Saint-Antoine de Vienne, et en sorte, comme la bulle porte, qu'elle n'en pût jamais être détachée pour quelque cause que ce fût, ni par aucun autre pape. Paul V néanmoins, ayant trouvé quelque prétexte d'en disposer, en pourvut un de ses neveux; sur quoi les religieux de l'ordre intentèrent un procès à Rome, pour la conservation de ce bénéfice-là, fondés en une bulle et concordat si authentiques, durant lequel procès le pourvu étant mort, le pape d'à présent fit don dudit bénéfice au cardinal Magalotti, contre lequel les poursuites ayant été continuées, avec offres néanmoins audit cardinal, et au Pape même, de la part du Roi et de tout l'ordre de Saint-Antoine, que s'il en vouloit quitter audit abbé le titre, on lui paieroit pension, sa vie durant, de la valeur du revenu, ou qu'on lui en laisseroit l'entière jouissance; ce procès étant près d'être jugé en la rote, il intervint un *motu proprio* de Sa Sainteté, défendant à ce tribunal d'en plus connoître, et à tous autres de s'en mêler, et confirmant ledit cardinal Magalotti en sa possession, nonobstant toutes bulles ou concordats qui pourroient ci-devant avoir été faits au contraire; si bien que l'ordre de Saint-Antoine fut dépouillé de ce beau bénéfice-là.

Un semblable procédé parut en une affaire d'autres religieux, où la France étoit obligée de s'intéresser, au dernier chapitre général tenu à Gênes par les pères Minimes. Les Espagnols y ayant élu un général sans l'intervention des religieux français (auxquels, pour les surprendre et empêcher de se trouver audit cha-

pitre, on fit entendre qu'il avoit été reculé de deux ou trois mois), cela obligea lesdits religieux français de s'y opposer, comme ils firent par commandement du Roi; et Sa Majesté ordonna en même temps à son ambassadeur à Rome d'empêcher la confirmation de cette élection.

L'affaire ayant été mise en congrégation de prélats, et les raisons des uns et des autres y ayant été vues et disputées contradictoirement, il se trouva que la-dite élection étoit nulle, comme faite contre les bulles des papes, les statuts de l'ordre, et au préjudice des droits et raisons des Minimes français; mais il ne fut jamais possible, quelque instance qui en pût être faite par ledit ambassadeur, d'avoir le décret de cette résolution-là. Cependant l'on permettoit à ce prétendu général de jouir et exercer la charge avec toute autorité, sans avoir égard au déni de justice que l'on faisoit au Roi et aux religieux de cet ordre ses sujets, ni à l'entremise du nom de Sa Majesté et de son ambassadeur, en une chose si juste et de si grande conséquence.

Ce procédé de Sa Sainteté sembloit bien étrange et peu convenable à un père commun; mais plus étrange étoit l'opiniâtre refus qu'elle faisoit à Sa Majesté d'agréer la nomination qu'elle lui avoit faite de la personne du père Joseph au cardinalat. Il y avoit quelque apparence au refus que Sa Sainteté en faisoit, à raison de la renonciation que ceux de cet ordre font à toutes les dignités ecclésiastiques; mais il y avoit assez d'exemples de dispenses pour croire que Sa Sainteté devoit passer par-dessus cette considération à la recommandation de Sa Majesté, qui

affectionnoit ce bon père, tant pour sa piété singulière entre les religieux mêmes de son ordre, que pour les services qu'il avoit rendus à Sa Majesté auprès de la personne du cardinal.

Pour le même sujet, elle refusa au Roi d'accorder un chapeau de cardinal pour en gratifier celui qu'elle avoit destiné d'envoyer résider continuellement à Rome, suivant l'urgente nécessité qu'avoient ses affaires d'y en tenir un, jusques à le lui avoir demandé en grâce de ce que Sa Majesté avoit rendu un si signalé service à l'Eglise et à la religion, que d'avoir exterminé l'hérésie en son royaume, par la réduction en son obéissance de La Rochelle, et de tant d'autres villes qu'avoient les huguenots, tant Sa Sainteté avoit d'aversion en la promotion dudit père Joseph. Les Espagnols y faisoient une opposition extraordinaire, par une animosité particulière qu'ils avoient contre lui, à cause de l'emploi qu'il avoit dans les affaires; et, pour obliger Sa Sainteté à l'exclure du cardinalat, ils lui nommèrent de leur part l'abbé Perreti, qu'ils savoient être ennemi déclaré de sa maison; et bien que ce fût un Italien, ils se contentoient néanmoins qu'il passât pour un sujet espagnol; ce qui tint Sa Sainteté tellement en suspens, que, pour ne désobliger ni l'une ni l'autre couronne, elle aima mieux ne faire aucune promotion durant le cours de cette année.

Mais toutes ces choses étoient légères au prix des artifices que lesdits Espagnols apportèrent pour éluder le traité de la paix que Sa Sainteté poursuivoit, selon le devoir de sa dignité, et celui de la suspension d'armes ou trêve générale, qu'elle jugea

depuis être un moyen nécessaire pour y parvenir.

Sa Majesté, qui n'avoit en cette guerre autre dessein que la manutention et défense des princes et Etats de la chrétienté contre l'ambition d'Espagne, avoit, dès le commencement de ladite guerre, déclaré qu'elle n'y'entroit que pour arriver à une bonne paix générale, en laquelle nous ne vissions plus les petits Etats détruits les uns après les autres par la maison d'Autriche, sans que pas un, de crainte, se remuât du mal de son compagnon, non plus que s'il ne le touchoit point; et néanmoins il étoit certain qu'il venoit incontinent après à lui, comme un grand embrasement qui va bientôt d'une extrémité à l'autre. Elle agit en ce rencontre selon cette protestation; elle ne se rendit point difficile aux propositions qui furent faites de la part de Sa Sainteté pour parvenir à un accommodement général, y procédant avec une entière franchise, mais néanmoins avec la retenue qui étoit nécessaire traitant avec les Espagnols; ce qui fit qu'informant le maréchal d'Estrées à Rome de ses intentions et intérêts sur le sujet de ladite paix, il lui donna ordre que si le général des Dominicains, ou autre ayant charge d'Espagne, se laissoit entendre des prétentions du roi d'Espagne avec bonne intention, il pourroit connoître si les affaires se pourroient ajuster, et se laisser aussi entendre avec prudence, discrétion et grande retenue des prétentions du Roi; évitant surtout de donner sujet aux ennemis de publier qu'il entrât de la part du Roi en négociation particulière, comme aussi de faire connoître que l'on eût en France impatience de savoir ce qui se pourroit faire avec Espagne, et même qu'il seroit mieux

d'essayer de pénétrer les intentions des Espagnols , sans parler de celles de Sa Majesté, que généralement et seulement autant qu'il seroit nécessaire.

Les Espagnols prirent un chemin tout contraire ; car, comme nous avons vu aux années précédentes, ils trouvent ou feignent des difficultés sur toutes les choses qui sont proposées ; il se passe un long temps auparavant qu'ils conviennent de députer des plénipotentiaires pour traiter, puis avant qu'ils les nomment et avant qu'ils demeurent d'accord du lieu où se doit faire le traité, et tout cela pour, gagnant du temps, essayer de séparer tous les princes intéressés, et les obliger, ou par force, ou par ruses et tromperies, à faire chacun son traité en particulier ; ce qui ne seroit pas blâmé en un prince qui, se voyant attaqué de plusieurs ennemis, essaieroit de les séparer pour se garantir plus facilement de tous les uns après les autres, mais ne peut être loué ni interprété à bonne foi en un roi qui, s'étant proposé la destruction de tous les princes qu'il a contraints de se liguier ensemble pour conserver chacun le sien, les veut désunir les uns des autres (en quoi seulement consiste leur conservation), pour, traitant avec chacun d'eux séparément, sans la garantie de tous, les pouvoir puis après attaquer chacun à part, et les dépouiller impunément de leurs Etats.

Nous avons vu jusques ici le long temps qui s'est écoulé pour convenir de la ville de Cologne, et pour la nomination des plénipotentiaires ; maintenant toute cette année se consomme en des difficultés imaginaires qu'ils font sur le sujet des passeports.

En la première, ils tirent subtilement à leur avan-

tage une cérémonie de Sa Sainteté, qui a quelque apparence, mais néanmoins peu solide, et toutefois est de quelque considération à Sa Sainteté pour l'amour d'eux, d'autant qu'elle en attend toutes sortes de surprises pour lui nuire, et faire mal interpréter ses actions aux peuples qui, par simplicité, leur adhèrent en la chrétienté.

Sa Sainteté, à cause des plaintes injustes que les Espagnols avoient faites d'elle, pource que, lui demandant effrontément qu'il devînt leur partial en la guerre d'Allemagne, elle ne l'avoit pas jugé à propos, pour conserver l'effet ainsi que le nom de père commun, non-seulement n'osas'entremettre à convier les princes et Etats protestans alliés de Sa Majesté d'envoyer à Cologne leurs députés, mais fit même encore défense à ses ministres d'agir avec eux en ladite assemblée.

Les Espagnols en prirent occasion de dissuader nos alliés protestans d'envoyer en l'adite assemblée de Cologne. Nous fîmes voir bientôt leurs ruses aux Hollandais, qui sont nos plus proches voisins, et les rendîmes incontinent capables de la raison pour laquelle il leur étoit d'autant plus avantageux d'y envoyer, que moins les Espagnols, qui étoient nos ennemis communs, le désiroient. Mais nous eûmes plus de difficultés avec les Suédois : Sa Majesté les sollicitoit, par toutes les raisons possibles et qui les pouvoient persuader de mépriser, comme faisoient les Hollandais, tous les ombrages qu'ils avoient, d'envoyer leurs députés en l'assemblée de Cologne, leur faisant entendre qu'elle avoit déclaré ne prétendre y envoyer les siens qu'elle ne fût assurée du temps que les leurs y pourroient être, pour demeurer dans

la résolution qu'elle avoit prise d'agir conjointement avec eux en toutes choses , et notamment en ce qui regardoit la continuation de la guerre ou le traité de paix , et qu'elle ne se porteroit jamais à aucun accommodement particulier , et se promettoit la même correspondance d'eux , qui étoit et juste et nécessaire pour le bien commun , et à laquelle ils étoient obligés par le traité de Wismar. Ils reconnoissoient bien que la chose étoit véritable , mais ils ne se trouvoient conviés de personne à assister à l'assemblée , en quoi ils s'estimoient méprisés ; et la médiation du Pape leur étoit suspecte à raison de sa dignité , et plus encore pource qu'il témoignoit vers eux une si mauvaise volonté , qu'il ne vouloit pas même que ses ministres agissent avec les protestans. Cela obligea Sa Majesté de lui faire entendre que , s'il continuoît à négocier la paix comme il avoit commencé , on ne verroit jamais la fin de sa négociation , ni le commencement du traité qu'il vouloit faire ;

Que pour faire que le traité de la paix se pût commencer , il étoit nécessaire que tous les députés s'y trouvassent ;

Que pour faire qu'ils s'y trouvassent , il étoit besoin qu'ils y fussent conviés , et qu'ils eussent sûreté pour y aller , et que les entremetteurs ne leur fussent point suspects ;

Que les Suédois n'y étoient conviés de personne , et n'y vouloient pas aller , tant pour cette raison que pource que le procédé de Sa Sainteté le leur rendoit suspect , et ensuite le légat aussi , et , qui de plus est , incapable d'agir avec tous les protestans , puisque Sa Sainteté ne le lui permettoit pas , et partant qu'il

étoit clair qu'en continuant à parler de la paix comme on faisoit, on n'en verroit jamais la conclusion;

Que le vrai remède seroit que Sa Sainteté voulût se dépouiller de l'imagination qu'il avoit prise que ses ministres ne devoient pas traiter avec les protestans, et qu'il trouvât bon de leur faire savoir qu'il s'y conduiroit sans autre mouvement que celui de la raison et de la justice des intérêts d'un chacun;

Qu'il étoit certain que les offices de ses ministres sur ce sujet ne seroient pas considérés comme étant faits en faveur des protestans, mais pour le bien et le repos de l'Eglise, qu'il importoit n'être point agitée par de continuelles guerres dans lesquelles les hérétiques eussent les armes en main; qu'il n'étoit point question de traiter avec eux d'un point de doctrine, mais d'agir pour le repos public; qu'il étoit avantageux au Pape que ladite paix se fît en l'assemblée de Cologne, tant à l'égard des catholiques que des protestans, par la médiation de Sa Sainteté; ce qui seroit une marque éternelle que son autorité étoit en vénération à ceux mêmes qui sont séparés du Saint-Siège; outre que Sa Sainteté devoit considérer que si la paix se faisoit particulière avec lesdits protestans, les intérêts de l'Eglise y seroient moins considérés, de sorte que Sa Sainteté leur devoit ôter tout sujet de n'envoyer point leurs députés en ladite assemblée; de quoi la maison d'Autriche seroit très-aise, et prendroit sans doute de là occasion de faire des traités particuliers avec lesdits protestans, sans avoir grand égard à ce qui seroit de la religion, pour employer ensuite toutes ses forces contre les princes catholiques, et spécialement contre la France et l'Italie; ce qui pa-

roissoit assez dans les recherches qui se faisoient de la part de l'Empereur et des Espagnols près des Suédois et Hollandais, en même temps que lesdits Empereur et Espagnols se montroient si froids pour ce qui étoit de l'assemblée de Cologne, sans faire la considération qu'il convenoit sur la diligence que Sa Sainteté avoit apportée pour l'envoi du légat à Cologne, ni sur la bienséance, qui ne comportoit pas qu'il y fît long séjour en attendant les députés des parties intéressées en la paix; et partant que le bien de l'Eglise même obligeoit Sa Sainteté à convier les protestans d'envoyer à ladite assemblée de Cologne, pour y procurer la paix avec les conditions les plus avantageuses qui se pourroient pour la religion catholique;

Qu'il lui seroit glorieux d'en user ainsi, et de leur procurer une paix temporelle, par laquelle il prendroit tel pied dans leurs esprits, qu'il pourroit leur en procurer avec le temps une éternelle;

Que les exemples des prédécesseurs de Sa Sainteté la devoient porter à cette conduite; cependant, s'il ne la vouloit pas prendre, au moins devroit-il convier les autres princes catholiques de suppléer à son défaut; à faute de quoi on lui pourroit dire nettement que toutes les peines qu'il pourroit prendre pour la paix, n'aboutiroient à autre fin qu'à parler inutilement de la chose du monde qu'il désiroit le plus.

Toutes ces choses ayant été représentées à Sa Sainteté, elle trouva bon enfin que la république de Venise fît cet office, et l'Empereur, le roi d'Espagne et leurs adhérens l'agrèèrent, et Sa Majesté y consentit volontiers par la connoissance qu'elle avoit de

la sincérité de ladite république vers le bien public ; et spécialement vers Sa Majesté et ses alliés.

L'ambassadeur de ladite république qui résidoit près de Sa Majesté , ayant écrit pour ce sujet au résident qu'elle tenoit près de l'Empereur, pour lui demander et retirer de lui les saufs-conduits requis pour les députés de la couronne de Suède, afin de se trouver avec la sûreté nécessaire en l'assemblée de Cologne , à laquelle le Roi étoit résolu de n'envoyer point les siens sans eux , Sa Majesté, jugeant bien qu'il étoit nécessaire que ladite couronne fût invitée par lettres formelles et expresses de ladite république , commanda à son ambassadeur qui résidoit à Venise , de convier avec instance la seigneurie d'envoyer au plus tôt faire cet office vers la reine et couronne de Suède, le plus solennellement qu'il se pourroit , par l'envoi de quelqu'un exprès de la part de la république , avec ordre de communiquer auparavant avec le sieur de Saint-Chamont, ambassadeur extraordinaire du Roi en Allemagne, l'un des députés pour traiter de la paix générale au nom de Sadite Majesté , lequel étoit à Hambourg.

Que si la république refusoit entièrement d'envoyer en Suède, ce qui ne se pouvoit croire sans se faire un tort notable et manquer à l'honneur et devoir de sa médiation en une affaire si importante et glorieuse, il fît au moins en sorte que ladite république envoyât ses lettres par un courrier exprès au sieur de Saint-Chamont à Hambourg ; lequel courrier, sous le nom de la république, pourroit passer facilement pour les affaires de la paix ce qui ne se pourroit pas faire au nom du Roi ;

Qu'il ne sembloit pas qu'ils pussent apporter difficulté à y envoyer un ambassadeur exprès, s'excusant sur ce qu'il ne pourroit pas faire la diligence requise, pource qu'en une occasion si pressée il ne seroit pas besoin d'y faire une députation si solennelle; toutefois qu'en cas qu'ils n'y voulussent envoyer qu'un courrier, il prît garde que les lettres d'invitation fussent bien exprimées et affectionnées au bien public, en sorte que les Suédois ne pussent avoir lieu de s'excuser.

Et d'autant que le lieu de l'assemblée pourroit changer selon les diverses occurrences de la peste ou d'autres événemens imprévus, il seroit bon que l'invitation qui se feroit auxdits Suédois, d'envoyer leurs députés pour la paix générale, fût pour Cologne ou autres lieux, et qu'elle portât formellement l'offre de la médiation de la république, avec assurance de sa bonne volonté vers ladite couronne;

Qu'il étoit nécessaire d'user de diligence en cette affaire, pour le seul intérêt que le Roi prenoit au repos de la chrétienté, et afin que les mauvais esprits ne pussent alléguer aucune excuse pour rejeter le retardement sur la France et ses alliés.

Sa Majesté aussi prit cette occasion pour convier le Pape et la république d'accommoder leurs différends, et s'unir ensemble pour plus fortement et efficacement procurer le bien de la chrétienté, et y obliger avec plus d'efficace ceux qui s'en voudroient éloigner; outre que par ce moyen le Pape et sa maison seroient peut-être délivrés de la crainte qu'ils avoient des Espagnols, ce qui leur donneroit moyen d'agir avec plus de liberté pour le bien et le repos de la

chrétienté ; mais ils étoient les uns et les autres si animés en leur querelle , que les efforts de Sa Majesté furent vains pour ledit accommodement.

La république, pour plusieurs considérations assez foibles qu'elle eut, ne voulut pas se résoudre d'envoyer un ambassadeur exprès vers les Suédois, mais crut qu'il suffisoit de leur écrire, mettant en avant que l'envoi exprès d'un ambassadeur ou ministre de la république pour cet office, eût été long et fait perdre beaucoup de temps, à cause de la longueur du chemin qu'il devoit tenir ; outre que le Pape ni ladite république n'avoient point envoyé d'ambassadeur exprès au Roi, à l'Empereur ni aux autres pour offrir leur médiation, mais s'étoient seulement servis de leurs lettres, comme ladite république faisoit à l'égard de la reine de Suède ; outre qu'il eût semblé que si elle eût envoyé pour ce sujet en Suède un ambassadeur exprès, c'eût été une démonstration trop pressante de solliciter les Suédois à la paix, ne sachant pas si, dans l'état présent de leurs affaires, cet office leur eût été agréable. Ils se contentèrent donc d'en écrire à la reine et aux régens de Suède.

Le Roi appuya de son autorité cet office de la république, fit remonter en Suède qu'ils avoient occasion d'accepter l'entremise de la république, tant pour le traité de la paix générale, que pour la convocation de l'assemblée, puisqu'elle avoit été acceptée de tous les princes intéressés ; mais la fierté naturelle à ces peuples du nord les fit cabrer de ce qu'ils croyoient être méprisés de la république, ne recevant d'elle qu'une simple lettre en une affaire si importante, comme si ce qu'elle en faisoit procédoit

moins d'un désir ardent de la république à la paix , en laquelle elle étoit intéressée , que d'une commisération de la Suède , dont elle estimât les affaires être en mauvais état : cela fit qu'ils épiloguèrent sur tous les termes de la lettre de ladite république.

Premièrement, ils trouvèrent mauvais que ladite lettre les convioit à l'assemblée de Cologne nommément, auquel lieu ils avoient peu de disposition de traiter, à cause principalement que par l'entremise du Pape ce lieu avoit été désigné, et qu'en icelui il avoit son légat. Sur quoi Sa Majesté leur fit représenter, d'une part, que la république n'ayant pu juger d'abord que leur intention fût autre que de traiter audit lieu, elle n'avoit pu faire son office d'autre manière qu'elle avoit fait; mais que lorsqu'elle seroit avertie qu'ils ne le jugeroient pas convenable au bien de leurs affaires, il y avoit apparence qu'elle seroit très-aise de contribuer au repos public au lieu où la couronne de Suède députeroit, si la médiation de ladite république lui étoit agréable, et d'y envoyer un ambassadeur.

Et d'autre part, que, par l'intervention de la république, tout sujet de se méfier du Pape ou de ses ministres à Cologne leur étoit ôté, puisqu'il leur avoit montré être éloigné en ce traité de toute intention de leur mal faire, n'ayant pas voulu les astreindre à sa médiation, mais ayant consenti que la république de Venise entrât en cet office, laquelle avoit nommé le sieur de Pezaro pour se trouver en ladite assemblée, personnage de mérite, bien intentionné, qui avoit été ci-devant ambassadeur en France; Sa Sainteté même ayant déclaré ne vouloir prendre aucune

part aux affaires des protestans , pour ne leur donner point de soupçons.

En second lieu , ils trouvèrent à redire en la suscription de la lettre , ne leur semblant pas contenir tous les titres qui leur appartenoient. En quoi Sa Majesté leur fit représenter qu'ils n'avoient point de fondement de plainte , la chose n'étant arrivée par aucun mauvais dessein ni mépris , mais étant fondée en l'usage ordinaire que ladite république tient écrivant à tous les autres souverains et au Roi même ; enfin qu'il étoit à propos qu'ils agréassent ladite république pour médiatrice , ou qu'ils convinssent de quelque autre , et de la forme qu'ils désiroient observer au traité de paix pour ce regard , à quoi Sa Majesté s'accommoderoit volontiers , préférant la substance des choses à l'apparence ; mais qu'il lui sembloit qu'ils avoient bien plus de sujet d'agréer son entremise que celle ni de Danemarck , ni de Pologne , puisque non-seulement elle n'avoit aucun intérêt qui leur fût contraire , mais leur étoit encore très-affectionnée pour la part qu'elle prenoit en leur avantage contre la maison d'Autriche , dont elle redoutoit la puissance et le voisinage ; au lieu que les deux rois portoient envie à leur prospérité ; tant pour les prétentions de l'un d'eux sur le royaume de Suède que pour le voisinage de tous les deux ; qu'ils devoient soupçonner qu'ils se pussent facilement accorder avec l'Empereur , pour fondre avec toutes leurs forces en leur Etat , et qu'il étoit même croyable que l'Empereur et le roi de Pologne souffroient en ce temps beaucoup d'injures des Turcs , pour n'entrer point en guerre avec eux , et avoir lieu de la

leur faire si la ligue des princes intéressés venoit à être séparée par les traités particuliers. La plus grande difficulté qui se rencontroit en ce sujet, étoit que le roi de Hongrie sollicitoit les Suédois avec tant d'instance de faire un traité particulier avec lui, comme nous avons dit qu'ils y avoient inclination, et d'ailleurs que le lieu de Cologne leur sembloit trop éloigné et suspect, et qu'ils espéroient tirer plus d'avantage de l'Empereur de traiter à Hambourg ou à Lubeck.

Quant au traité, Sa Majesté leur fit voir si clairement que c'étoit leur ruine, qu'elle les en dégoûta; car aux raisons elle fit ajouter (avec modestie néanmoins) de véritables menaces; et, leur promettant de nouveau de ne faire point la paix sans eux, leur fit entendre que s'il se voyoit abandonné, il sauroit bien faire son parti bon, et le maintenir avec autant de sûreté dans l'union de ses autres alliés, que les Suédois seuls pourroient faire, lesquels en ce cas ne jouiroient pas long-temps de la tranquillité qu'ils se promettoient, étant certain que si le Roi ne continuoit à entretenir les Polonais dans la résolution de maintenir la trêve avec eux, elle ne dureroit pas long-temps; et que Sa Majesté, pour cet effet, étoit résolue de tenir exprès un ambassadeur en Pologne, pour faire que ceux qui étoient au bon parti s'opposassent aux desseins que la maison d'Autriche pourroit avoir de porter ce Roi à la rupture, par l'accès que leur donnoit le nouveau mariage.

Quant à l'assemblée de Cologne, il leur fit représenter le tort qu'ils se faisoient de vouloir tenir une autre assemblée que celle dudit Cologne, en quoi

ils se soumettoient au mal que la maison d'Autriche prétendoit faire aux uns et aux autres , en les exposant en plusieurs soupçons de division et de partialité , soit entre eux-mêmes , soit en l'opinion de leurs amis. Qu'on lui avoit aussi donné avis que Salvius avoit déjà fait savoir à l'Empereur la disposition qu'ils avoient à traiter la paix ailleurs qu'audit Cologne ; ce que Sa Majesté ne pouvoit croire , pource que c'étoit rompre les traités anciens , et que la facilité que l'Empereur avoit eue de leur envoyer des saufs-conduits pour ce sujet, leur faisoit voir que c'étoit son avantage.

Quant à ce que les régens de ladite couronne de Suède disoient , qu'il étoit besoin qu'ils fussent informés si l'Empereur vouloit traiter avec eux à Cologne , ils ne devoient point douter qu'il n'y donnât les mains , quand les entremetteurs de la paix lui demanderoient le consentement de leur part.

Au reste, qu'ils ne devoient point craindre que les intérêts de ladite couronne ou de quelques particuliers ne fussent considérés à Cologne comme un traité qu'ils feroient à part , Sa Majesté s'obligeant à soutenir leurs intérêts à Cologne , et ceux mêmes d'Oxenstiern , ainsi qu'ils les voudroient proposer , à condition qu'ils feroient la même chose pour les intérêts du Roi , ce qui leur feroit bien plus tôt obtenir des conditions telles qu'ils désireront , que s'ils traitoient à part.

Quant à la dignité de la reine et couronne de Suède , Sa Majesté en seroit aussi jaloux dans une assemblée générale que de la sienne propre ; comme Sa Majesté se promettoit aussi le même de ladite Reine et couronne , c'est-à-dire que les députés de l'une

l'autre, étant unis, contribueroient à l'envi à ce que la couronne fût considérée, par les parties adverses et les médiateurs, comme il convient.

Que Sa Majesté ne croyoit pas qu'ils fussent éloignés de traiter à Cologne, pour dessein qu'ils eussent de se laisser aller aux grandes promesses que le roi de Hongrie leur faisoit, s'ils vouloient faire une paix particulière avec lui; qu'il leur avoit offert 2,000,000 de livres, et des places dans la Poméranie jusques à l'entier paiement; mais que ce seroit vendre à bon marché la mort de leur roi, avec tant de travaux qu'ils avoient soufferts, et ravaler bien bas le prix de leurs victoires; que Sa Majesté leur bailleroit en deux ans les 2,000,000, et leur donneroit lieu par la guerre, si les ennemis ne venoient à raison, d'affermir bien mieux leurs conquêtes, et les mettre à un plus haut point.

Mais enfin, s'ils demeuroient fermes à vouloir traiter en un autre lieu que Cologne, au moins devoient-ils aussi envoyer des députés en l'assemblée de Cologne, et ne point traiter qu'avec ceux que le Roi y enverroit pareillement, avec ordre d'agir toujours conjointement en chaque lieu, et de ne rien conclure en l'un des deux lieux sans la participation et consentement des deux couronnes.

Mais les Suédois trouvant difficulté d'envoyer des plénipotentiaires en ces deux lieux, Sa Majesté leur fit savoir qu'il ne suffiroit pas, si celui qu'ils enverroient à Cologne, comme aussi celui que le Roi enverroit à l'assemblée qui se feroit à Hambourg ou à Lubeck, n'avoient un pouvoir en qualité de députés, et s'ils n'y étoient seulement que pour prendre

garde à ce qui s'y passeroit ; ce qui seroit pour témoigner plutôt de la défiance qu'un mutuel concours et union convenable entre les deux couronnes ;

Que l'union du Roi avec la couronne de Suède étoit à l'égard de l'Empereur et de ses adhérens , qui étoient considérés par l'une et l'autre couronne comme leurs ennemis communs , si bien que la couronne de Suède ne pouvoit en aucune façon refuser qu'il fût traité conjointement avec elle des intérêts du Roi avec l'Empereur , contre lequel Sa Majesté étoit en guerre pour la même cause de ladite couronne , en suite de l'alliance que Sa Majesté avoit avec elle , qui étoit au reste obligée , comme le Roi , à ne point traiter avec ledit Empereur et ses adhérens , que conjointement et d'un commun consentement entre Sa Majesté et ladite couronne ;

Qu'il n'y avoit point de doute qu'il seroit avantageux , et pour le Roi et pour la couronne de Suède , et pour leurs alliés , que les intérêts de tous , et même de messieurs les Etats et des princes d'Italie , fussent discutés et ajustés au même lieu avec l'Empereur , le roi d'Espagne et autres ; en sorte que , puisqu'ils ne vouloient pas envoyer leurs plénipotentiaires à Cologne , l'assemblée générale fût transférée au lieu où ils se résoudroient de les faire trouver , ce qui empêcheroit les longueurs qui intervien-droient à la paix , et les soupçons et jalousies qui seroient presque inévitables si elle se traitoit en deux endroits , comme aussi la diligence qu'il sembleroit que chacun affecteroit pour avoir conclu le premier , y ayant apparence que le dernier à conclure n'obtiendrait pas de si bonnes conditions ;

Que Sa Majesté désireroit que les choses se pussent réduire à ce point ; mais que la ville de Cologne ayant été si solennellement acceptée par l'Empereur, le Roi, le roi d'Espagne, messieurs les Etats et les alliés de Sa Majesté en Italie, et même quelques-uns des députés y étant déjà arrivés, et le légat s'y étant rendu il y avoit si long-temps, il ne seroit pas sans doute dans l'approbation publique que le Roi s'excusât d'y envoyer ses députés, et empêchât ainsi l'assemblée qui s'y devoit tenir ; joint qu'il étoit très-difficile d'attirer les députés du roi d'Espagne et de messieurs les Etats ailleurs : ce qui étant ainsi, il sembloit être nécessaire, pour maintenir l'union entre les deux couronnes et tous leurs alliés, que la couronne de Suède envoyât un député à Cologne, comme le Roi à Hambourg, afin de faire connoître à tout le monde la sincérité de leur procédé, ne voulant rien traiter ni conclure en aucun desdits lieux, sans la participation et consentement l'un de l'autre ;

Qu'il seroit besoin qu'en cette assemblée, qu'ils voudroient qui se tint à Hambourg ou Lubeck, la paix se traitât entre le Roi, la reine de Suède, et leurs alliés en Allemagne, et l'Empereur et les siens, comme sont les Electeurs et autres ;

Que pour y parvenir, les intérêts du Roi pour la Lorraine y devroient être décidés, puisque le duc Charles étoit, pour la plupart de ses terres, vassal de l'Empire, et qu'il tenoit des villes, places et lieux de l'évêché de Metz, que l'évêque reprend dudit Empire ;

Qu'il seroit nécessaire que la couronne de Suède fût en sorte que le roi de Hongrie obligât les dé-

putés d'Espagne, ou quelqu'un d'eux, de se trouver en ladite assemblée, pour intervenir au traité qui s'y feroit, et le signer, d'autant qu'après que les intérêts du Roi seroient décidés avec l'Empereur ou roi de Hongrie en cette assemblée, il pourroit se servir du roi d'Espagne pour les révoquer en doute et les disputer, à quoi il seroit bon d'obvier par cette voie; que même il ne seroit pas inutile à ladite couronne, pour la sûreté des choses qui lui seroient promises, et aux alliés communs en Allemagne, que ledit traité fût signé au nom du roi d'Espagne, vu la part qu'il prend aux affaires de l'Empire;

Que l'affaire de Pignerol se devoit agiter en ladite assemblée, pour ne laisser aucune semence de troubles à l'avenir; et que s'il n'y avoit point de députés d'Espagne pour signer le traité, et convenir pour le roi son maître de ce qui seroit arrêté pour Pignerol et la Lorraine, le roi de Hongrie, les Electeurs et autres ses alliés, se devoient obliger à la garantie de ce qui auroit été convenu sur ces deux affaires, et se faire fort d'y faire consentir le roi d'Espagne par ses députés à Cologne;

Que le Roi s'obligerait de faire garantir tout ce qui auroit été accordé aux Suédois par ledit traité, c'est-à-dire recommenceroit la guerre conjointement avec eux s'il y étoit contrevenu; comme les Suédois aussi feroient le même pour ce qui auroit été promis au Roi par le roi de Hongrie, et s'obligeroient à recommencer la guerre contre lui, au cas qu'il reprît les armes contre Sa Majesté, sous quelque prétexte que ce fût, quand même ce seroit pour chose qui fût à décider entre le Roi et ses alliés d'une part, et

le roi d'Espagne , pource que autrement il seroit aisé audit roi de Hongrie , après avoir fait la paix avec les Suédois , de faire commencer une querelle au Roi ou à ses alliés par le roi d'Espagne , et ainsi attaquer la France avec toutes les forces de la maison d'Autriche , pour se venger de la part que le Roi auroit prise , avec la couronne de Suède , aux affaires d'Allemagne ;

Que les intérêts des alliés communs en Allemagne y devroient être ajustés , et le traité de Prague annulé ou modifié ainsi qu'il seroit avisé ;

Que le rétablissement de l'électeur de Trèves y devoit être aussi traité ; et pource que les Espagnols ont quelque part en cette affaire , à cause de Trèves qu'ils lui occupent , et de quelques autres places , s'il n'y avoit point de députés d'Espagne en ladite assemblée , l'Empereur et ses alliés devroient se porter fort que lesdits Espagnols quitteroient ladite ville de Trèves et autres lieux et postes qui se trouveroient entre leurs mains , appartenans audit Electeur.

Le Roi commanda au sieur d'Avaux , son ambassadeur extraordinaire en Allemagne , que si les Suédois faisoient difficulté qu'il fût traité de toutes ces affaires ci-dessus en ladite assemblée , sous prétexte de celle de Cologne , il leur fît entendre que Sa Majesté prétendoit que ses intérêts avec l'Empereur seroient ajustés en leur dite assemblée , puisque Sadite Majesté étoit entrée en guerre avec lui , ainsi qu'il est dit ci-dessus , en suite de l'alliance qu'elle avoit avec les Suédois , confirmée de nouveau à Wismar ; leur donnant à entendre qu'à Cologne elle traiteroit facilement des intérêts qu'elle avoit communs entre elle et messieurs les Etats et ses alliés en Italie , à

l'égard de l'Empereur ou roi de Hongrie, du roi d'Espagne et de leurs alliés ; enfin que les affaires alloient là, que les intérêts du Roi qui étoient à démêler avec l'Empereur, et la paix à faire avec lui et ses alliés, fussent traités principalement en l'assemblée où les Suédois auroient leurs députés, et ce qui étoit à faire avec le roi d'Espagne, conjointement avec les alliés de Sa Majesté en Italie et messieurs les Etats, fût principalement traité à Cologne ;

Ou, s'ils se résolvoient de n'envoyer qu'un agent pour être simple spectateur de ce qui s'y passeroit, et prétendoient obliger le Roi à faire le même en l'assemblée où ils feroient trouver leurs députés, il leur remontrât que, ne voulant pas prendre part (comme le Roi seroit très-content qu'ils fissent) à ce que Sa Majesté, messieurs les Etats, et ses alliés d'Italie, conjointement avec elle, avoient à traiter à Cologne, ils pouvoient n'y envoyer qu'un simple agent, quoique Sa Majesté auroit très-agréable qu'ils y envoyassent des députés ; mais que Sa dite Majesté ayant à traiter de la paix avec l'Empereur, conjointement avec ses députés, ils se devoient trouver et traiter au même lieu que ceux de l'Empereur ou roi de Hongrie et de la couronne de Suède ; et enfin, que s'il y avoit moyen de convenir avec eux de ne point conclure et signer de traité qui seroit fait, de concert et du consentement mutuel des deux couronnes, avec l'Empereur ou roi de Hongrie et ses alliés, que l'on n'eût avis que celui qui se négocieroit à Cologne ne fût aussi prêt d'être conclu ou signé, comme il seroit fait réciproquement à Cologne par les députés du Roi et de ses alliés, cela seroit très à propos, et sembloit

même nécessaire, afin que l'on ne se hâtât ni d'un côté ni d'autre, et que l'on se donnât le loisir d'obtenir de bonnes et sûres conditions.

Sa Majesté ne voulant pas que l'apparence et la vanité empêchassent le bien solide de la chrétienté, et reconnoissant l'humeur altière du jeune Oxenstiern pour la considération de son père, commanda au sieur d'Avaux, son ambassadeur, de se servir de son adresse ordinaire pour l'apprivoiser, en conservant néanmoins ce qui étoit dû à la charge dont il étoit honoré, et que si ledit Oxenstiern ne vouloit céder volontairement à la France, ils convinssent ne se trouver jamais en lieu public pour traiter d'affaires, et qu'il fît contenter ledit Oxenstiern de vivre avec lui comme avoit fait le sieur Feuquières avec son père en l'assemblée de Francfort, évitant de se trouver en même lieu, sinon en se rendant les visites où chacun donne la main chez soi; et quand il faudroit mettre quelque chose par écrit, l'on y observeroit ce qui s'étoit déjà pratiqué dans les traités entre les deux couronnes, où chacune parle de soi la première.

Cependant on travailloit continuellement à retirer de l'Empereur et du roi d'Espagne tous les passeports nécessaires, et principalement pour les députés ou agens des Suédois, et pour les villes et Etats alliés du Roi en Allemagne, et pour messieurs les Etats, car en ceux-là particulièrement gisoit toute la difficulté.

Le nonce près de l'Empereur devoit envoyer au nonce de France les passeports pour les députés du Roi, et pour ceux de ses alliés catholiques, et le résident de Venise près ledit Empereur devoit aussi

envoyer à l'ambassadeur de Venise résidant près Sa Majesté, les passeports pour les Hollandais, les Suédois et autres alliés protestans.

L'Empereur et le roi d'Espagne feignoient du commencement de les vouloir donner, néanmoins rennettoient de jour à autre à les expédier; puis, quand ils les expédioient, c'étoit de manière qu'on ne les pouvoit accepter; car premièrement, ils firent délivrer ceux du Roi, qui ne les put recevoir sans ceux de ses alliés, ne pouvant et ne voulant envoyer ses députés à Cologne qu'en même temps que ses alliés ayant leurs passeports y enverroient les leurs, de crainte que si Sa Majesté y envoyoit les siens sans eux, on fit entendre à sesdits alliés que ce seroit pour y traiter quelque chose à leur déçu. Puis l'Empereur en délivra quelques autres qui étoient encore moins recevables, pource qu'il y avoit des clauses ambiguës et injurieuses, s'en étant vu un qui étoit sur la fin conditionné en ces termes: *Dummodò civiliter et modestè agant, et abstineant à perniciosis machinationibus*; et d'autre part il astreignoit les députés, lorsqu'ils voudroient dépêcher quelqu'un de Cologne vers leurs princes, à prendre de ceux de l'Empereur qui seroient à Cologne copie dudit passeport signé d'eux; ce qui eût été très-dangereux, et eût donné moyen de prendre et intercepter les dépêches ou d'empêcher l'envoi desdits courriers.

Tous les jours ils usoit de semblables ruses pour retarder le traité de paix, et empêcher l'envoi des députés; et néanmoins, sur ce qu'artificieusement ils avoient envoyé un de leurs députés à Cologne, ils se plaignoient hautement que le retarde-

ment venoit de la part du Roi ; ce qui obligea le Roi d'écrire en mai au nonce qui résidoit près de lui , qu'il avoit beaucoup de déplaisir de voir que les bonnes intentions de Sa Sainteté , et les diligences que lui et ses autres ministres avoient apportées pour les seconder , fussent jusqu'alors infructueuses à l'avancement de la paix ;

Qu'il savoit bien qu'il y avoit près d'un an qu'il attendoit les passeports nécessaires à ses ambassadeurs , et à ceux de ses confédérés , pour se trouver à l'assemblée de Cologne , sans que jamais ils eussent été envoyés tels qu'ils devoient être par raison , bien que le maréchal d'Estrées eût délivré à Rome , en son nom , ceux que les ambassadeurs des princes de la maison d'Autriche avoient désirés , et qu'il y eût six mois que Sa Majesté lui en eût encore fait mettre entre les mains pour les susdits princes et leurs alliés , lesquels il avoit envoyés à Ratisbonne lorsque la diète s'y tenoit , afin que , s'ils manquoient à les recevoir par une voie , ils les eussent par une autre ; qu'il avoit beaucoup de regret que ceux qu'on lui avoit envoyés depuis quinze jours , de la part du cardinal Infant , pour ses ambassadeurs et ceux du duc de Savoie , Mantoue et Parme , étoient du tout inutiles , pour n'être pas accompagnés de ceux qui étoient nécessaires à ses autres alliés ;

Que l'ambassadeur de Venise qui les poursuivoit , ayant fait savoir à Sa dite Majesté qu'il n'avoit pu encore les obtenir à Bruxelles pour les Etats des Provinces-Unies des Pays-Bas , non plus que le résident de la République à Vienne ceux qui étoient nécessaires à plusieurs princes d'Allemagne , aux-

quels Sadite Majesté connoissoit bien qu'on cherchoit divers prétextes de les refuser , à dessein particulier de séparer les alliés les uns des autres , les ruiner plus aisément , et perpétuer la guerre au lieu de faire une bonne paix , il le prioit de le représenter à Sa Sainteté , afin qu'elle sût qu'il ne tenoit ni à lui , ni à ses alliés , que la chrétienté ne jouît d'un assuré repos , et que les princes de la maison d'Autriche , refusant les sûretés nécessaires et préalables pour pouvoir commencer le traité de la paix , n'en vouloient ni le commencement ni la fin , ains en cherchoient seulement la réputation , par l'envoi qu'ils faisoient de leurs ambassadeurs à Cologne , qui ne pouvoit avoir autre fin qu'amuser le monde par de vaines apparences de ce qu'ils désiroient le moins , et que Sadite Majesté souhaitoit avec tant de passion pour le bien de la chrétienté , qu'elle sauroit toujours très-grand gré à tous ceux qui en faciliteroient les moyens.

Sa Majesté manda aussi au sieur Contarini , ambassadeur de Venise résidant en sa cour , qu'il le prioit de dépêcher encore de nouveau un courrier à Vienne , et un autre en Espagne , pour obtenir les passeports nécessaires aux princes protestans ses alliés , pour se trouver à Cologne ; qu'elle s'assuroit qu'il se souvenoit bien que , lorsqu'elle avoit nommé le cardinal de Lyon pour un des plénipotentiaires qu'elle vouloit envoyer à Cologne , il fut dit , de la part de l'Empereur défunt , au sieur Galarini , résident que la République tenoit à Vienne , que si Sadite Majesté vouloit changer cette nomination , on enverroit tout aussitôt les passeports qu'il poursuivoit pour ses alliés protestans ; que bien que Sa

Majesté eût choisi ledit cardinal pour avancer d'autant plus le traité de paix qui étoit proposé que sa personne lui étoit plus chère et sa dignité plus grande, pour faire voir que Sadite Majesté ne vouloit mettre aucun obstacle à l'avancement d'un si bon œuvre, elle changea aussitôt sa nomination, tant à la prière qu'il lui fit lui-même, qu'à celle qui lui en fut faite par le cardinal de Richelieu son frère; qu'il savoit encore que Sadite Majesté avoit accordé le passage des courriers par son royaume, à la prière qui lui en avoit été faite par le sieur Bologneti, nonce de notre saint père le Pape, et selon même ses instances, afin que plus aisément on pût envoyer d'Espagne en Flandre les ordres nécessaires à l'avancement de la paix. Bien que tous ces soins, et les facilités que Sa Majesté avoit pu apporter jusques alors à une si bonne fin y eussent été inutiles, elle ne laissoit pas de continuer à la désirer; mais, parce qu'il ne seroit pas raisonnable que Sa Majesté et ses alliés y contribuant tout ce qui dépendoit d'eux, ceux de qui viennent les obstacles pussent les leur imputer, et faire croire qu'ils étoient cause du retardement d'un si grand bien, dont ils feignoient de désirer l'avancement, ledit sieur nonce lui feroit plaisir de vouloir envoyer lesdits courriers à Vienne et en Espagne, afin d'obtenir lesdits passeports nécessaires pour travailler à la paix; ou au moins à ce que Sadite Majesté pût faire voir qu'elle et ses alliés n'étoient pas cause du retardement d'un si bon œuvre, mais bien ceux qui, témoignant le vouloir en paroles, retranchent les moyens qui dépendoient d'eux, sans lesquels il est impossible d'y pouvoir parvenir.

Cependant Sa Majesté craignant que le légat fût circonvenu par les Espagnols, et qu'il lui attribuât leur manquement, elle dépêcha vers lui le sieur de La Garde, auquel elle commanda de passer à La Haye, afin que le sieur de Charnacé fît entendre aux Etats que son voyage n'étoit que pour faire savoir au légat que le Roi n'envoyoit pas à Cologne ses plénipotentiaires, pource que tous ses alliés, et spécialement messieurs les Etats, n'avoient pas les saufs-conduits nécessaires de la part du roi de Hongrie et du roi d'Espagne pour y envoyer les leurs, sans quoi Sa Majesté étoit résolue de n'y point faire trouver les siens. Et pour faire connoître plus exactement auxdits Etats que Sa Majesté ne vouloit, non-seulement rien faire en ce qui regardoit la paix, mais non pas même passer aucun office avec ceux qui s'en devoient entremettre, sans la participation desdits Etats, il avoit ordre de les prier d'envoyer homme exprès avec ledit sieur de La Garde, pour porter ordre au sieur de Bidelberg, leur résident audit Cologne, de correspondre avec lui, et de recevoir de lui l'entière communication qu'il lui donneroit de tout ce qu'il feroit audit Cologne, qui ne seroit autre chose que de témoigner ce que dessus audit légat, et de ce qui lui seroit répondu;

Qu'il seroit à propos qu'ils donnassent charge audit Bidelberg, par un courrier exprès, de témoigner en même temps à un chacun dans Cologne que les Etats étoient prêts à y envoyer leurs plénipotentiaires avec ceux de Sa Majesté, aussitôt qu'ils auroient les saufs-conduits nécessaires pour leursdits plénipotentiaires de la part du roi de Hongrie et du roi

d'Espagne, ou, s'ils ne lui vouloient pas envoyer un exprès, au moins devoient-ils lui donner l'ordre susdit, par une dépêche dont le sieur de La Garde seroit porteur.

Sa Majesté, pour ôter encore plus pleinement tout sujet de soupçon aux Etats, donna ordre audit de La Garde de faire entendre audit Bidelberg (qu'il verroit le premier arrivant à Cologne) tout ce qu'il auroit à dire au légat, et le convier d'agir selon l'ordre qu'il auroit reçu desdits Etats, et même de l'accompagner s'il vouloit chez ledit légat, afin qu'il fût témoin de ce qui se passeroit lorsqu'il le verroit. Et si ledit légat faisoit difficulté de recevoir ledit Bidelberg, il paroîtroit au moins que le Roi auroit apporté toutes les précautions qui étoient en son pouvoir, pour faire voir sa sincérité à ses alliés.

Sa créance au légat fut de lui dire que Sa Majesté ne désiroit rien tant que de voir une bonne et sûre paix établie dans la chrétienté; que tous les plénipotentiaires des rois et princes s'assemblassent pour la traiter; qu'aussitôt qu'elle avoit été conviée par notre saint père le Pape de délivrer ses saufs-conduits pour les plénipotentiaires de l'Empereur, du roi d'Espagne et de leurs alliés, Sa Majesté n'avoit pas fait difficulté de les faire expédier et mettre entre les mains du sieur Bologneti, nonce de Sa Sainteté près d'elle, en la forme qu'elle avoit estimée la plus sûre et convenable, sans rechercher des termes dont les princes de la maison d'Autriche pussent prendre dégoût ou sujet de défiance; mais que lesdits princes, au lieu de correspondre à cette sincérité et promptitude de Sa Majesté, avoient été long-temps sans

mettre ès mains de ceux qui s'étoient entremis desdits saufs-conduits, ceux qu'ils leur demandoient pour le Roi et ses alliés ; et enfin , après plusieurs remises et longueurs , ils en avoient donné quelques-uns qui demeureroient inutiles, pource que le cardinal Infant, au nom du roi d'Espagne, en avoit délivré pour les plénipotentiaires du Roi, de la couronne de Suède, et autres alliés de Sa Majesté en Italie et Allemagne, et non pas pour ceux des Etats, pour lesquels un sauf-conduit d'Espagne ou dudit cardinal Infant étoit spécialement requis.

Et pour ce qui étoit du roi de Hongrie, qu'il avoit délivré des saufs-conduits pour les plénipotentiaires du Roi et de ses alliés en Italie, mais non pour la couronne de Suède et les alliés protestans de Sa Majesté en Allemagne, ni même pour lesdits sieurs Etats, ce qui n'étoit pas le moyen de faire la paix, Sa Majesté étant résolue, comme elle avoit fait savoir, long-temps y avoit ; à notre Saint-Père, et partout ailleurs, de n'y entendre, et de ne la faire et conclure que conjointement avec tous ses alliés, tant catholiques que protestans ; que c'étoit donc ce qui empêchoit le Roi d'envoyer sesdits plénipotentiaires à Cologne, étant prêt au reste de les y faire acheminer aussitôt que Sa Majesté auroit des saufs-conduits en bonne forme pour les plénipotentiaires de tous ses alliés aussi bien que pour elle, afin que les siens et les leurs pussent s'acheminer à Cologne au même temps.

Ledit nonce et l'ambassadeur de Venise redoublèrent leurs offices en Espagne et en Allemagne pour cet effet ; mais ledit ambassadeur n'eut d'autre ré-

ponse de l'Empereur , sinon qu'il ne devoit pas pour son honneur presser si fort cette affaire, ou qu'il en recevroit la négative ; en un mot, que ledit Empereur ne pouvoit donner les passeports aux princes protestans sans se faire tort , et que la grâce leur étoit ouverte d'entrer dans le traité de Prague.

D'Espagne on témoigna ne pouvoir donner de passeport aux États, de peur de les reconnoître libres , comme ils avoient fait aux traités passés ; mais ils proposoient de donner des passeports en général à tous les Hollandais particuliers qui voudroient aller à Cologne, sans exprimer aucune qualité en iceux , ni sans dire pour quel sujet ils iroient ; disant que lesdits passeports étoient plus que suffisans, attendu qu'il n'en étoit du tout point de besoin, pource que Cologne étoit un lieu assuré par la foi publique de l'Empereur et des deux couronnes pour l'assemblée de la paix, et même que les Hollandais n'étoient point obligés de passer par-dessus les terres d'Espagne pour y aller. Ils sembloient désigner un autre expédient dans leur dite réponse, qui étoit que les Impériaux et les Espagnols passassent un acte solennel, par lequel ils promettoient, avec toutes sortes de circonstances requises, que tous ceux qui viendroient à Cologne sur le sujet du traité de la paix, soit Allemands, Hollandais, Suédois, Anglais ou Français, y auroient entière sûreté. Le Roi le manda à Charnacé en Hollande, afin qu'il sût du prince d'Orange et de messieurs les Etats ce qu'ils estimerient plus à propos en cette affaire, à quoi Sa Majesté se conformeroit ; mais qu'il sembloit cependant qu'on se pourroit contenter du dernier expédient.

Le Roi en ayant fait donner avis aux États, ils acceptèrent le dernier expédient, pourvu que les saufs-conduits pour les députés du Roi fussent de même; outre que, sous le mot de Hollande, les autres provinces unies ne vouloient pas être comprises, et que la Hollande eût cette prérogative.

Depuis, leur ayant été mandé un troisième expédient, qui étoit que, le roi de Hongrie ou prétendu Empereur accordant sauf-conduit aux députés de messieurs les États, le roi d'Espagne ratifiât tous les saufs-conduits donnés par ledit roi de Hongrie ou prétendu Empereur, ils approuvèrent ce dernier expédient plus que l'autre, pourvu que le Roi se contentât du même expédient pour ses députés. A quoi Sa Majesté n'eût point fait de difficulté, si déjà les saufs-conduits d'Espagne et du roi de Hongrie pour ses députés n'eussent été expédiés et envoyés à Paris au nonce du Pape; de sorte qu'étant chose faite, la nouveauté que l'on eût proposée sur ce sujet eût apporté de la longueur: outre que le roi d'Espagne fondoit sa difficulté, pour le regard du sauf-conduit pour les États, en ce que leurs députés n'avoient point à passer sur ses terres, mais seulement par celles de l'Empire; donnant néanmoins intention de confirmer, en tant que de besoin, la sûreté que le roi de Hongrie ou Empereur leur donneroit; au lieu que les députés du Roi ont à passer par le milieu des provinces qui lui sont sujettes. Et néanmoins Sa Majesté leur manda que si les saufs-conduits pour les députés de Sa Majesté n'étoient expédiés, et si la nouveauté qui seroit proposée sur ce sujet n'apportoit point de longueur à l'affaire, elle se conformeroit

volontiers audit expédient , la sûreté y étant égale.

Cependant l'archevêque de Cologne, qui les sollicitoit, leur manda, par une supposition indigne de sa naissance et de sa dignité, que le Roi avoit reçu il y avoit long-temps un passeport du roi d'Espagne, en bonne forme, pour eux, lequel il leur recéloit.

Les Etats firent la réponse qu'ils devoient, et non-seulement n'ajoutèrent pas de foi à ses paroles, mais reconnurent qu'après une si impudente et effrontée menterie, il n'y avoit plus rien à attendre de telles gens; et Sa Majesté s'en plaignit au nonce, le priant de considérer ceux à qui elle avoit affaire, et le sujet qu'il pouvoit avoir de se fier en leur parole, puisqu'en une occasion si importante ils usaient d'une si infâme supposition, que Sa Majesté désiroit qu'il fît savoir à Sa Sainteté et au légat, et fît foi de ce qu'il savoit sur ce sujet.

A quelque temps de là ils répondirent, aux instances de l'ambassadeur de Venise, que les Hollandais ne demandoient point lesdits passeports, et n'en vouloient point, et que ce n'étoit que le Roi qui les requéroit, à la sollicitation duquel il n'étoit pas raisonnable qu'ils les accordassent.

Sa Majesté en donna avis aux Hollandais, qui en furent étonnés; et, sachant qu'un nommé Fopius, qu'ils tenoient en Allemagne, faisoit le pis qu'il pouvoit contre la France, n'oublioit rien de ce qui dépendoit de lui pour faire entrer les Suédois en traité particulier avec nos ennemis communs, et faisoit entendre à l'Empereur que les Hollandais étoient disposés à faire le même, les Etats envoient un commissaire exprès à Hambourg pour le faire revenir de gré ou de force.

Cependant les Espagnols, abusant de la liberté qu'ils avoient du passage de leurs courriers par la France, en envoyoient si souvent, que le Roi fut contraint de mander au nonce résidant près de lui, qu'il le prioit de considérer qu'on n'avoit accordé la liberté desdits courriers que pour faciliter le traité de la paix; que partant, puisque l'Empereur refusoit tout-à-fait les passeports nécessaires à ce que les protestans d'Allemagne pussent se trouver à Cologne avec sûreté, et le roi d'Espagne et le cardinal Infant, ceux de messieurs les États-Généraux de Hollande aux mêmes fins, la France pouvoit avec toute raison prétendre n'être plus obligée à ladite liberté des courriers; que la seule considération de Sa Sainteté et dudit nonce, qui avoit obtenu cette permission, empêchoit d'en user ainsi: mais aussi étoit-il plus que raisonnable que les Espagnols usassent en sorte de cette liberté que, outre que l'avantage qu'ils en recevoient étoit bien plus grand que celui que nous en pouvions tirer, nous n'en recussions pas un insupportable préjudice; ce qui arriveroit s'ils envoyoient toujours autant de courriers extraordinaires qu'ils avoient fait depuis ladite licence.

Pour cet effet, Sa Majesté désiroit de lui, ou qu'il consentît que ledit commerce des courriers fût interrompu, ou au moins qu'il fit que les Espagnols se contentassent d'envoyer leurs courriers ordinaires, de temps en temps, ainsi qu'ils l'avoient accoutumé, dix-huit fois par an.

Pendant la guerre, les courriers extraordinaires ne se pouvoient supporter, parce que ce sont autant de sujets naturels d'Espagne qui passent par la France,

et tâchent d'exciter des mécontentemens dans les peuples , et emportent de fausses espérances en Espagne, qui ne peuvent produire autre effet que d'éloigner la paix par de vaines imaginations des troubles de la France, qui, grâce à Dieu, se trouvoit calme lorsqu'on la pensoit la plus agitée.

Après toutes les difficultés que nous avons dit ci-dessus que les princes de la maison d'Autriche formoient pour éloigner ou éluder l'expédition des passeports nécessaires, ils s'avisèrent à Vienne d'une autre ruse, qui fut de dire que le prétendu Empereur donneroit un passeport aux députés des Etats s'ils en demandoient, c'est-à-dire qu'il lui en fût fait instance sans l'interposition du nom du Roi, dont Sa Majesté ne fit pas difficulté pour son regard; mais elle insista qu'il n'étoit pas nécessaire que lesdits Etats demandassent eux-mêmes ledit sauf-conduit au roi de Hongrie, et qu'il suffisoit qu'il lui fût demandé au nom de la République, comme médiatrice en cette part; que ladite République pouvoit bien désirer savoir si lesdits Etats auroient à gré les instances qu'elle faisoit pour ledit sauf-conduit, dont l'ambassadeur d'icelle, qui étoit à La Haye, se pouvoit aisément éclaircir; *la République est dans une grande*

Que Sa Majesté avoit de temps en temps averti les Etats par le sieur de Charnacé, son ambassadeur, des offices que les ministres de ladite République faisoient continuellement sur ce sujet, les induisant à en témoigner agrément en bons termes à l'ambassadeur de ladite République qui étoit auprès d'eux.

Elle donna charge, en septembre, au sieur d'Estampes, qu'elle y envoya succéder au sieur de Char-

né qui fut tué au siège de Bréda , d'essayer de faire en sorte que les Etats priassent ledit ambassadeur de Venise d'écrire au résident de ladite République à Vienne qu'il continuât ses instances pour leursdits passeports , et qu'il les demandât au roi de Hongrie en leur nom ; et qu'il ne sembloit pas même hors de propos que , pour lui ôter tout sujet de retardement , ils se portassent, ou à en écrire audit résident de Venise à Vienne , ou au moins à donner cela par écrit à l'ambassadeur de Venise résidant auprès d'eux ; lesquelles choses n'étoient point hors de bienséance , étant en neutralité avec ledit roi de Hongrie comme ils étoient. Mais pource qu'il y avoit apparence qu'ils condescendroient plus difficilement d'écrire au résident à Vienne qu'audit ambassadeur qui étoit auprès d'eux , le cardinal leur fit proposer un moyen facile pour le faire , qui étoit que ledit ambassadeur de Venise près d'eux leur donneroit part des offices que ledit résident avoit faits près dudit roi de Hongrie (conformément aux lettres de l'ambassadeur d'ici , qui en avoit été sollicité de la part du Roi) touchant les sauvs-conduits pour les députés desdits sieurs Etats. A quoi il auroit été répondu par ledit roi de Hongrie que , si lesdits sieurs Etats les désiroient et qu'ils les demandassent , comme ils pouvoient faire , n'étant pas en guerre avec lui , il les accorderoit volontiers. Sur quoi ledit sieur ambassadeur auroit jugé à propos de savoir leurs intentions , s'offrant que ledit résident demanderoit lesdits passeports en leur nom , puisqu'ils n'avoient personne près dudit Empereur qui le pût faire , pourvu qu'ils donnassent moyen audit résident de faire connoître à l'Empereur prétendu ,

ou roi de Hongrie, qu'ils l'avouoient de cela, fût-ce par une lettre ou par la réponse par écrit qu'ils donneroient audit sieur ambassadeur. A quoi lesdits sieurs Etats répondroient qu'ils prioient ledit résident de ce faire, n'ayant personne à Vienne qui pût demander lesdits saufs-conduits.

Mais tous ces soins furent rendus inutiles par la mauvaise volonté des princes de la maison d'Autriche; car, quand ils voyoient n'avoir plus que répondre, ils donnoient espérance aux entremetteurs de délivrer lesdits passeports, puis leur donnoient à entendre les avoir envoyés, et, lorsqu'ils en étoient convaincus de mensonge, ils recouroient à dire que lesdits Suédois et Hollandais avoient fait témoigner à l'Empereur qu'ils n'en avoient point de besoin.

Enfin, l'ambassadeur de Venise en Espagne écrivit du 12 novembre à celui qui étoit près du Roi qu'il lui avoit été dit, de la part de Sa Majesté Catholique, par le comte-duc que, pourvu que le Roi donnât quelque assurance au cardinal Infant que, la difficulté des passeports pour les Hollandais étant surmontée, le Roi enverroit ses plénipotentiaires à Cologne, le cardinal Infant se trouveroit garni de tout pouvoir pour ajuster cette affaire de sorte que chacun seroit content.

L'Empereur, quelque temps après, qui fut en décembre, envoya à ses ministres à Cologne lesdits passeports pour les Hollandais et Suédois, avec ordre de les délivrer à qui Sa Majesté ordonneroit, mais à condition que Sadite Majesté envoyât ses plénipotentiaires à Cologne, et qu'elle eût au préalable aussi de sa part fait expédier les passeports pour ses mi-

nistres, sous le nom de Ferdinand III, Empereur ; en la même forme que Sa Majesté les avoit fait expédier aux ministres de feu Ferdinand II son père.

Mais toutes ces actions, qui avoient quelque apparence de condescendance à la raison, n'en avoient point en effet, et étoient pleines de fraude ; car, par leur moyen, ils vouloient gagner deux avantages très-essentiels, et que le Roi ne pouvoit souffrir : l'un, que le roi de Hongrie vouloit que, par ce moyen, le Roi l'avouât et le reconnût empereur, ce qu'il étoit important aux princes alliés de ne faire pas ; l'autre, qu'ils vouloient obliger le Roi d'envoyer les députés à Cologne, sans que ses alliés eussent liberté d'y envoyer les leurs.

Quant à la première difficulté, il est certain que son élection étoit nulle. Sa Majesté toutefois, ni ses alliés, ne prétendoient pas absolument se roidir à ne point faire la paix qu'il ne fût procédé à l'élection d'une autre personne, ou que de nouveau il ne fût élu par les formes accoutumées, l'élection qui avoit été faite de sa personne ne pouvant subsister. Mais aussi le plus grand intérêt que le roi de Hongrie pût avoir en la paix étant son établissement dans l'Empire, il n'y avoit pas d'apparence de lui accorder ce qu'il prétendoit assez injustement lui appartenir, avant que de voir s'il feroit raison à chacun. On demuroit bien d'accord dès lors que si chacun trouvoit raisonnablement son compte en la paix, on ne vouloit point lui contester l'Empire ; mais qu'il étoit raisonnable que tout se fit en un même temps, en sorte que, si tous les princes n'amélioroient point leurs conditions par un bon traité de paix, ils ne les

empirassent pas en cédant à leur partie adverse ce qu'elle prétendoit.

En cela il se rencontroit une grande difficulté, qui étoit que les députés du roi de Hongrie ne voudroient et diroient ne devoir entrer en aucune négociation que la qualité de leur maître ne fût reconnue, disant que, supposé que leur maître ne fût pas roi des Romains et Empereur, leur députation n'étoit pas seulement inutile, mais nulle.

A cela le cardinal proposoit deux expédiens, ou que, les protestations mutuelles étant faites de part et d'autre, le roi d'Hongrie se contenteroit de la qualité de roi de Hongrie dans la négociation qui se feroit, ou que les princes, ayant fait lesdites protestations, consentiroient à le qualifier roi des Romains, sans préjudice, à cause des protestations qu'ils auroient faites.

Il en ajouta un troisième, qui étoit que les ministres du roi de Hongrie et de ses partisans parlant de lui l'appelleroient toujours roi des Romains, et leurs adverses parties roi de Hongrie, déclarant, dès cette heure, verbalement, lesdits députés qui l'appelleroient roi de Hongrie, qu'au cas que le traité vînt à se conclure ils ne feroient nulle difficulté de reconnoître sa qualité de roi des Romains, ou que si tous ces expédiens ne plaisoient, on en pouvoit proposer un autre, qui étoit de qualifier les députés du roi de Hongrie, députés de l'Empire.

Quant à la seconde difficulté, elle étoit bien plus grande; car l'Empereur, envoyant ses passeports, avoit mandé qu'il n'en enverroit point pour les villes et princes d'Allemagne, pource qu'ils étoient ses sujets; et le légat, qui voyoit bien ce défaut, mandoit

que les ambassadeurs du Roi pourroient mener avec eux quelques-uns de la part des alliés de Sa Majesté, et informés de tous leurs intérêts, qui seroient assurés sur leur sauvegarde, et qui seroient auprès d'eux sous titre de leurs familiers, comme avoit fait le comte d'Arondel, qui avoit mené à Vienne avec lui, y étant ambassadeur du roi d'Angleterre, un serviteur du Palatin, pour l'informer particulièrement de ses intérêts. Mais, outre que cela n'étoit pas convenable à l'honneur de Sa Majesté, de mener en cachette et déguisés ceux qui devoient informer ses ambassadeurs des prétentions de ses alliés pour en entreprendre la défense, il n'étoit pas aussi assez sûr, et l'ambassadeur de Sa Majesté couroit fortune d'y recevoir affront en leurs personnes qui pouvoient être arrêtées ou offensées, étant en la puissance des ennemis de Sa Majesté qui ne manquoient pas de volonté de les outrager.

L'Empereur mettoit en avant que le Roi n'avoit aucun droit de prétendre la protection des villes ou états d'Allemagne vassaux de l'Empire, non plus que l'Empereur n'en avoit de prétendre celle des sujets du Roi; mais il y avoit beaucoup de différence, car l'Empire est une monarchie mixte, en laquelle il y a beaucoup de la république, qui s'est réservé l'élection de son chef, et à laquelle, savoir est aux diètes électorales, la plupart des grandes affaires est rapportée, ce qui n'est pas aux royaumes où toute la puissance réside en un seul, d'où vient que, de tout temps et par une coutume immémoriale, les princes et villes de l'Empire ont des alliances avec les princes étrangers, ce que n'ont pas les sujets d'un royaume,

laquelle liberté le roi de Hongrie prétendoit maintenant d'abolir ; ce que le Roi fit représenter en Allemagne où il fut de besoin , au roi de Danemarck qui est membre de l'Empire à cause de son duché de Holstein , et principalement en fit donner part, par le moyen de Rome, au duc de Bavière, et que les Espagnols emploient tout leur crédit vers le roi de Hongrie pour lui mettre en la pensée de réduire l'Allemagne en forme de royaume absolu , et se servir de lui sous l'apparence de cette vanité pour l'affoiblir , la ruiner et l'assujétir entièrement sous la domination de leur maison ; qu'il étoit clair aux yeux de tout le monde que les états d'Allemagne avoient droit de tout temps de faire des alliances avec un prince voisin, en affaires concernant ou la paix ou la guerre , ce qu'étant , ils pouvoient par même raison entrer conjointement avec lui en un traité d'accommodement ; que la liberté des princes d'Allemagne étoit intéressée , si on leur imputoit à crime d'avoir des alliances avec les rois voisins , et spécialement avec celui de France , catholique et ami de l'Empire d'un temps immémorial ; ledit duc sachant bien que ses ancêtres n'avoient point fait ces difficultés , et que lui-même n'avoit pas été arrêté par ces considérations de passer un traité avec la France , dont l'exécution n'avoit été divertie que par le malheur du temps , et pour des choses survenues contre la volonté dudit Roi et dudit duc ;

Qu'il étoit aisé à connoître que la maison d'Autriche vouloit , en ce point comme en tous autres , renverser les immunités des princes d'Allemagne , et que Sa Majesté étoit louable du soin qu'elle prenoit

de les maintenir ; ce qu'elle feroit pour le duc de Bavière , si l'occasion s'en présentoit , aussi volontiers que pour aucun autre , et qu'elle étoit si inclinée à procurer le repos public , et faisoit tant d'estime des bons conseils dudit duc , que , s'il jugeoit à propos que Sa Majesté fît instance auprès desdits princes et communautés de l'Empire qui étoient en sa confédération , de se contenter que Sa Majesté traitât pour eux par des députés en l'assemblée de Cologne , sur l'assurance qu'elle leur donneroit de ne point conclure la paix sans leurs justes intérêts , elle le feroit volontiers , pourvu qu'encore que lesdits princes n'eussent pas des passeports formels pour des plénipotentiaires de leur part , il pût y avoir quelques-uns des leurs auprès des plénipotentiaires de Sa Majesté et des autres confédérés , pour faire entendre leurs intérêts , et qu'il y eût assurance qu'ils y seroient avec toute sûreté.

Ce qui fit que Sa Majesté pria tous ses confédérés d'Allemagne que , pour faire voir plus clairement à toute la chrétienté l'injustice de la maison d'Autriche , et leur ôter tout prétexte d'éloigner la paix à l'infini , ils voulussent agréer que les plénipotentiaires des deux couronnes , au nom et selon les mémoires de tous lesdits alliés , traitassent de leurs intérêts en l'assemblée selon les mémoires et les avis qui leur en seroient donnés par les députés de leur part qu'ils tiendroient auprès d'eux , et pour lesquels ils auroient assurance du roi de Hongrie et du roi d'Espagne ; et , pour faire connoître au duc de Bavière le sujet qu'il avoit de considérer ce que Sa Majesté lui demandoit , elle lui fit savoir qu'elle étoit conviée de

toutes parts à soutenir les droits du prince palatin contre lui ; qu'elle avoit toujours différé de s'y engager pour l'estime qu'elle faisoit de la personne dudit duc , et pour la mémoire qu'elle avoit du traité qu'elle avoit eu ci-devant agréable de faire avec lui , combien que diverses occurrences l'eussent rendu inutile jusques à présent ;

Qu'il étoit temps que ledit duc contribuât ce qui dépendoit de lui pour établir la paix dans l'Empire , ce qui ne pouvoit être pendant que la maison d'Autriche tiendrait les Allemands dans une oppression telle qu'ils souffroient , et leurs voisins dedans une si grande et juste jalousie ; que ledit duc ne devoit pas se reposer sur l'alliance qu'il avoit avec ladite maison d'Autriche , qui n'avoit eu en cela autre but que de se garantir de l'opposition que ledit sieur duc pourroit apporter aux desseins que les Espagnols avoient d'assujétir l'Empire et le réduire en monarchie , et se servir ensuite des forces de l'Allemagne pour molester les princes chrétiens et usurper leurs Etats ;

Que le moyen d'éviter ce mal étoit qu'il usât de sa prudence et autorité pour agir vers le roi de Hongrie , à ce qu'il se portât promptement à une paix équitable , et qu'il commençât à faire connoître qu'il étoit plus affectionné aux intérêts de l'Empire et de la chrétienté qu'à ceux d'Espagne ; mais néanmoins elle commanda expressément à ses ministres de se conduire en sorte que les Anglais ne pussent prendre ombrage de l'intelligence qu'on voudroit avoir avec ledit duc , ou que ledit duc par artifice ne leur en donnât pour les brouiller avec nous , et qu'ils pou-

voient laisser espérer audit duc que Sa Majesté feroit pour lui selon qu'il agiroit pour la France ; en quoi s'il se conduisoit en sorte que sa Majesté eût sujet d'en être contente, ce seroit un puissant motif pour remettre le duc Charles en ses bonnes grâces avec des conditions raisonnables.

Ensuite Sa Majesté fit réponse au nonce, sur le sujet de la lettre du légat en ce point, que les passeports du roi de Hongrie pour les Suédois et Hollandais étoient inutiles, si quant et quant ils n'en envoyoit aussi pour la landgrave de Hesse et le duc de Weimar, et une déclaration générale par laquelle il donneroit sûreté à tous les autres alliés de la France en Allemagne de pouvoir envoyer librement à Cologne, et y tenir des personnes près les plénipotentiaires du Roi pour les informer de leurs intérêts, comme aussi il étoit nécessaire que le roi d'Espagne en envoyât d'autre part pour les Hollandais en bonne et due forme ; en quoi il ne se trouvoit aucune véritable difficulté, puisque par le passé la couronne d'Espagne étoit déjà entrée en pareille négociation avec lesdits sieurs les Etats, et que lors lesdits princes de la maison d'Autriche avoient fait expédier lesdits passeports tels qu'ils devoient être, et Sa Majesté enverroit incontinent ses ambassadeurs à Cologne, ne le pouvant faire autrement, pource qu'elle ne vouloit point abandonner ses alliés, auxquels elle s'étoit obligée de ne traiter que conjointement avec eux. Bien que Sa Majesté procédât avec tant de sincérité et avec de si solides témoignages du désir qu'elle avoit de la paix, les ministres d'Espagne ne laissoient pas de publier partout qu'il ne

tenoit qu'au Roi que le traité se commençât ; et sur ce que le Roi persistoit justement de n'envoyer pas ses députés à Cologne sans ceux de Hollande et de Suède , ils avoient donné ordre au chancelier de Milan , l'un de leurs députés , qui seul des trois étoit à Cologne , de se retirer et de faire que le légat se retirât aussi , pour jeter , partie sur le Pape , partie sur la France , le blâme de la rupture de l'assemblée ; mais , n'ayant pu obtenir dudit sieur légat ce qu'il désiroit , il fut contraint de se résoudre d'y demeurer.

Tous les délais qu'ils apportèrent durant le cours de cette année , n'étoient que pour essayer de tromper le Roi et séparer de lui ses confédérés ; il n'y eut artifice dont ils ne se servissent pour y attirer les Suédois , comme nous avons dit. Ils firent le même avec les Etats ; et , pour en venir plus facilement à bout , ils supposoient que le Roi les sollicitoit de faire un traité particulier avec lui , et qu'il avoit envoyé un capucin nommé père Basile en Espagne pour faire des négociations secrètes sur ce sujet , ce qui étoit une pure invention. Le fait étoit qu'ayant été rapporté à la Reine par une de ses femmes , au commencement de cette année , qu'il y avoit un saint Isidore en Espagne qui faisoit de grands miracles quand on avoit recours à son intercession pour avoir des enfans , la Reine , qui en étoit extrêmement désireuse , fit faire entre plusieurs voyages celui-là. Elle envoya à Notre-Dame de Lorette , où déjà le Roi avoit envoyé une autre fois de sa part l'évêque de Grenoble ; elle envoya encore à Notre-Dame-des-Ardiliers , et supplia le Roi de trouver bon qu'elle envoyât aussi en Espagne pour demander ouvertement des reliques

dudit saint Isidore. Tout le conseil fut de cet avis, le cardinal en fut aussi comme les autres, afin que la Reine ne pensât pas qu'il s'opposât à ce que ses femmes lui proposoient être utile à lui donner lignée. Les Espagnols prirent incontinent cette occasion pour donner soupçon du Roi à ses alliés. Ils en firent le même de la liberté que Sa Majesté donna au comte de Salazar, par laquelle elle espéroit obliger les Espagnols à nous rendre le sieur Peny, secrétaire de notre ambassadeur à Madrid, qu'ils retinrent contre la foi publique lorsque la rupture se fit entre les deux couronnes, et que ledit Salazar promettoit qu'il ne seroit pas plutôt là qu'on le renverroit; néanmoins Salazar eut moyen d'y demeurer un an entier, et d'y mourir sans que notre secrétaire nous ait été rendu pour cela.

Du côté d'Italie leurs ruses furent continuelles pendant cette année sur ce sujet: le cardinal de Savoie fit entendre au duc son frère, en janvier, que s'il se vouloit réconcilier avec l'Empereur il lui accorderoit le titre de roi, que de long-temps il désiroit; et, pour se fortifier du cardinal Barberin, il lui fit entendre que ledit Empereur contenteroit le Pape touchant la préfecture; mais le duc de Savoie pressentit bien que ce n'étoit qu'un artifice de la maison d'Autriche pour le détacher de la France, à dessein de prendre ci-après, ou de faire naître les occasions de lui nuire, ou de le ruiner s'il lui étoit possible.

Depuis la mort du duc, ils continuèrent encore, et en firent secrètement solliciter Madame, ou au moins d'entrer en une neutralité avec eux; mais tout cela fut inutilement, et, nonobstant leurs poursuites, le

duc de Savoie, le duc de Mantoue, les Etats, les princes et villes alliés d'Allemagne, et la couronne de Suède, demeurèrent unis avec le Roi pour traiter conjointement une paix générale avec les princes de la maison d'Autriche, d'autant qu'ils voyoient que le Roi traitoit sincèrement en cette matière, et pour le bien commun de la chrétienté.

Le sieur Celio Bichi fit, comme de lui-même, à Rome une ouverture au maréchal d'Estrées d'une suspension d'armes en Italie entre le Roi et le roi d'Espagne, y comprenant les princes d'Italie et messieurs les Etats. Le Roi n'estima pas à propos d'y entendre; toutefois il commanda au maréchal d'écouter ce qui lui seroit proposé sur ce sujet, afin de connoître quelle étoit l'intention des Espagnols, et tirer par là quelque lumière de leur disposition à la paix, et de la nécessité qu'ils pouvoient avoir de la faire.

Il lui commanda de dire audit Bichi, lorsqu'il lui parleroit de ladite suspension, que Sa Majesté se porteroit toujours avec contentement à tout ce qu'elle jugeroit pouvoir acheminer les affaires à une bonne paix; mais qu'en tout ce qu'on lui proposoit pour ce regard, elle observoit de ne se laisser surprendre par les artifices des Espagnols, dont elle savoit l'intention être de séparer ses alliés d'avec elle, et de leur donner à cet effet des ombrages qu'elle faisoit des négociations à part; de sorte que, pour éviter qu'ils en usassent ainsi en cette rencontre, et qu'ils n'introduisissent celle-ci à cette fin seulement, il ne pouvoit rien écouter touchant ladite suspension d'armes qu'il ne fût éclairci de la volonté et du pouvoir de l'ambassadeur d'Espagne.

Sa Majesté lui ordonna que , cela étant , il écoutât tout ce qui lui seroit proposé touchant ladite suspension , soit pour l'Italie seulement , ou entre le Roi et le roi d'Espagne , y comprenant messieurs les Etats et les princes d'Italie , afin de découvrir les sentimens desdits Espagnols et leurs intentions , mais sans consentir à rien.

Et enfin Sa Majesté , voyant que la maison d'Autriche avoit tant d'aversion d'une paix générale , les propositions qu'elle faisoit faire partout de traités particuliers , et même quelques trêves particulières qu'elle proposa en plusieurs lieux , principalement en Italie , où le sieur Celio Bichi , comme nous venons de dire , en fit ouverture au maréchal d'Estrées à Rome , et le nonce qui étoit en Savoie la proposa et sollicita ardemment près dudit duc , et le sieur Bologneti même , nonce en France , en parla avec affection à Sa Majesté et à ses ministres , pour donner entrée au repos de la chrétienté , elle prit adroitement occasion de mander audit maréchal d'Estrées qu'il fît savoir audit Celio et audit cardinal Barberin que les trêves particulières étoient des moyens si propres à ne faire jamais la paix , que le Roi n'y entendroit pour rien du monde ; mais que ledit maréchal n'en diroit pas autant d'une trêve générale et longue , qui étoit peut-être le seul moyen qu'il y eût de parvenir promptement à une bonne paix , au contentement de toutes les parties et de tous les alliés des couronnes , Sa Majesté ne se voulant jamais séparer des siens.

Mais , pour ne pas engager le Roi , le cardinal crut qu'il étoit bon que ledit maréchal fît en sorte que Mazarin avec Celio Bichi , ou quelque autre , réso-

lussent entre eux de faire proposer cette trêve au Pape et au cardinal Barberin, Mazarin s'offrant de tâcher à la faire agréer à la France, et Celio Bichi, ou le général des Jacobins, ou quelque autre que l'on y jugeroit propre, de la faire désirer par les Espagnols et Impériaux; mais que si l'on pouvoit faire que les Espagnols et les Impériaux vinssent à en faire la demande eux-mêmes, ce seroit encore le meilleur;

Que les conditions de ladite trêve universelle pourroient être les suivantes :

Qu'elle fût pour dix ans entre toutes les parties, chacune demeurant en possession de ce qu'elle posséderoit lorsque ladite trêve commenceroit; en sorte toutefois que les conquérans donnassent quelque provision aux princes dépouillés jusques à ce que le fond des différends fût jugé.

Et afin que ce fond ne demeurât pas à juger éternellement, ce qui seroit préjudiciable aux dépouillés qui prétendent rentrer en leur bien, il faudroit qu'il fût dit par la trêve que, sans délai ni intermission, on procéderoit à vider le fond, soit à Cologne, soit en autre lieu choisi à cet effet.

Le maréchal pouvoit écouter parler assez librement de cette trêve, parce que M. de Savoie nous ayant fait savoir, par son ambassadeur, que le nonce lui en avoit proposé un particulier en Italie, on répondit au comte de Saint-Maurice conformément à ce que dessus, et le Roi lui dit qu'il feroit faire même réponse au nonce qui en parloit aussi, et avertiroit ledit maréchal d'Estrées de parler à Rome conformément à cela; de façon que cette proposition de la trêve particulière et le refus d'icelle étant chose pu-

blique, on pouvoit écouter ensuite, par occasion, parler de la trêve générale, sans donner sujet de prendre créance qu'on la recherchât. Il falloit néanmoins s'y gouverner avec beaucoup de précaution, afin que nos ennemis, qui étoient artificieux, ne pussent prétendre qu'en répondant sur une ouverture de la trêve nous voulussions traiter de la paix sans nos alliés.

Cette proposition nous pouvoit éclaircir si ceux de la maison d'Autriche avoient l'intention qu'ils vouloient faire croire pour la paix ; car, s'ils faisoient difficulté d'entendre à ladite trêve, qui étoit l'unique moyen de venir promptement à la paix, c'étoit un témoignage assuré qu'ils ne la vouloient pas. Et afin qu'ils n'en fussent détournés par le seul soupçon que la proposition en venoit de nous, le Roi commanda au maréchal d'éviter de voir en personne le général des Dominicains, mais d'agir avec lui par le sieur Frangipani, qui tireroit premièrement serment solennel dudit général que si la malice des Espagnols les portoit à vouloir faire croire qu'ils eussent été recherchés par la France, alléguant pour auteur ledit père, il déclareroit librement par écrit qu'il n'avoit jamais ouï parler de chose pareille.

La proposition en fut faite au Pape et au cardinal Barberin, ainsi qu'elle avoit été désignée, et, dès le 26 mai, Celio Bichi vint trouver le maréchal d'Estrées de la part du cardinal Barberin, pour savoir les sentimens de Sa Majesté sur une suspension générale, ayant charge, disoit-il, de voir aussi les ministres de la maison d'Autriche pour le même sujet.

Notre ambassadeur lui répondit qu'il ne lui pouvoit

rien dire de certain de la volonté de Sa Majesté; mais que si les autres ministres avoient pouvoir de leurs maîtres, et qu'ils voulussent faire quelques propositions, elles pourroient être telles et si raisonnables, qu'il se chargeroit de dépêcher un courrier exprès à Sa Majesté et leur en rendre réponse dans trois semaines; ce qu'eux ne pouvoient pas faire de deux ou trois mois, pour la grande distance des lieux, et pource qu'aussi la lenteur à se résoudre en Espagne et en Allemagne est plus grande qu'elle n'est pas en France, et ainsi qu'il lui sembloit que c'étoit à eux à parler les premiers; mais il se trouva que les ministres d'Espagne n'avoient point pouvoir d'en traiter, ni ne savoient rien de la volonté de leur maître sur ce sujet; ce qui fit que le cardinal Barberin dépêcha à l'Empereur et au roi d'Espagne pour savoir leur intention.

Le Pape désiroit qu'elle se traitât à Rome, et que le Roi eût pouvoir de tous ses alliés, attendu qu'il ne faudroit dire qu'en peu de mots que les choses demeureroient comme elles étoient, et que cependant le commerce seroit ouvert.

Le Roi y eût bien consenti; mais, de crainte que ses alliés ne l'eussent pas agréable, il répondit à Sa Sainteté qu'il lui sembloit qu'elle se traiteroit mieux à Cologne, où les députés de tous les intéressés seroient assemblés. Le nonce promit d'en écrire, mais désira que cela fût secret, craignant que, si les Espagnols savoient que le Roi voulût que ce fût à Cologne, ils se roidissent pour faire que ce fût à Rome.

Sa Majesté le manda incontinent à tous ses alliés, et particulièrement aux Suédois et aux Etats, et leur

fit savoir que le Pape, qui étoit le premier et principal médiateur de la paix, considérant les grandes difficultés qui se pourroient rencontrer à ajuster les intérêts de tous les princes qui se trouvoient intéressés à la paix générale, avoit estimé que le vrai moyen de faire cesser promptement le mal que recevoit toute la chrétienté par la continuation de la guerre, étoit de faire une suspension et trêve générale entre tous les princes intéressés, sans omission d'aucun, pendant laquelle on pût plus à loisir et incessamment parvenir à la paix ;

Que, d'autant que, si ladite suspension générale étoit courte, ceux qui auroient maintenant quelque avantage par les armes s'y pourroient trouver intéressés, et ceux qui seroient en autre état pourroient aussi en tirer profit, Sa Sainteté avoit estimé que, pour éviter tous ces inconvéniens, ladite suspension devoit être pour le moins pour cinq ou six années, temps plus que suffisant pour éclaircir et terminer heureusement toutes sortes de différends, sans aucun préjudice des parties ;

Que la proposition ci-dessus alloit à laisser toutes choses en l'état auquel elles sont maintenant, et à faire une longue trêve par peu de discours et de paroles, puisqu'il ne seroit besoin d'autre chose que chacun demeureroit, pendant la durée de ladite trêve, en possession de ce qu'il a, avec ouverture de commerce entre tous les sujets des divers princes ;

Que les ministres du Pape désireroient que le Roi eût pouvoir de ses alliés, particulièrement de la couronne de Suède et de messieurs les Etats, de conclure cette trêve à Rome ;

Que le Roi avoit répondu qu'il ne croyoit pas pouvoir l'obtenir d'eux, et que même cela pourroit leur donner de l'ombrage; cependant qu'il leur en feroit la proposition, sans les presser d'y consentir;

Que, quant à la proposition de la trêve générale et longue, le Roi et son conseil jugeoient que c'étoit le seul moyen de venir à la paix, et le plus avantageux qu'on puisse avoir.

Pour ce qui est du lieu, le Roi avoit dit au nonce que Cologne sembloit le seul où l'on pût exécuter la proposition qu'il avoit faite, parce que toutes les parties y pouvoient être présentes, et y agir chacune pour soi; que ledit sieur nonce avoit reconnu cette pensée si raisonnable qu'il a désiré qu'on ne témoignât point de la part de la France qu'on y inclinât plus qu'à celle de traiter à Rome, afin que les Espagnols y vinssent d'autant plus volontiers qu'ils ne la croiroient pas désirée de la France;

Qu'en effet c'étoit la seule chose qu'on estimoit pouvoir être praticable, et que le Roi désiroit le plus afin de n'être point sujet aux soupçons de ses alliés, dont il désiroit le contentement et les intérêts plus que les siens.

Enfin, Sa Majesté ajouta que, comme cette proposition pouvoit avoir son effet cet hiver si on faisoit une bonne et heureuse campagne, il n'en falloit espérer aucun fruit si on ne faisoit cet été des progrès de considération, et partant, qu'il étoit nécessaire de faire un effort plus grand qu'on n'avoit fait jusques alors;

Que Sa Sainteté avoit aussi proposé de commencer par une suspension d'armes générale dès à présent, ce que Sa Majesté avoit absolument rejeté, et sou-

tenu qu'il falloit faire ou la paix ou la trêve générale à longues années, l'épée à la main, d'autant qu'assurément les Espagnols n'y pourroient être induits que par la nécessité de leurs affaires.

Pour ce qui regardoit les Suédois, Sa Majesté commanda au sieur d'Avaux d'y procéder avec beaucoup de circonspection, d'autant que ce sont peuples soupçonneux, et qu'il falloit leur ôter toute apparence que Sa Majesté leur proposât quelque chose de laquelle elle eût désir pour son intérêt, plutôt que pource que ce fût une chose qui lui eût été mise en avant par le Pape pour l'intérêt public de la chrétienté. Il leur fit représenter qu'elle leur étoit avantageuse, attendu qu'ils demeureroient cependant en possession de la meilleure part de la Poméranie, dont ils étoient possesseurs, laquelle possession, étant garantie par la France et ses alliés, non-seulement s'affermiroit beaucoup à l'avenir, mais leur donneroit force et appui d'entrer ci-après plus avant par cette porte dans le pays des ennemis communs, s'ils en donnoient nouveau sujet, ce que leur ambition immodérée ne leur permet jamais de demeurer long-temps sans le donner;

Que Sa Majesté étoit d'avis que le terme de six ans pour la durée de ladite suspension étoit trop court; mais qu'il falloit au moins convenir de dix années, lequel terme seroit peut-être plus certain que celui d'une paix, que l'on fait d'ordinaire moins de difficulté de rompre peu après qu'elle est conclue, qu'une trêve limitée à certain temps.

Au reste, qu'ils ne devoient point entrer en soupçon que le Roi voulût condescendre à ladite suspen-

sion sans leur consentement, puisqu'il n'avoit pas même voulu parler de la paix sans en être premièrement convenu avec eux, et qu'il avoit toujours persisté à ne vouloir pas envoyer ses députés à Cologne qu'ils n'eussent auparavant été d'accord d'y envoyer les leurs.

Comme Sa Majesté donnoit ces avis à la couronne de Suède, elle ne manquoit pas de faire le même aux états de Hollande. Le prince d'Orange fut d'abord surpris quand on lui en parla, et demeura long-temps sans répondre au sieur de Charnacé, l'interrogeant, auparavant de dire son avis, si cette proposition venoit de lui ou de la cour. Il lui repartit qu'il étoit indifférent d'où elle venoit, pourvu qu'elle lui plût. A quoi il lui répondit que cela ne lui étoit point indifférent, pource que, si elle venoit de la part de Sa Majesté, il falloit absolument tâcher de s'accommoder à sa volonté; si de lui, il y falloit penser, et si des ennemis il la falloit appréhender, et en tout cas tenir secrète, d'autant qu'assurément, si les peuples en avoient connoissance, ils la désiroient si fort d'une part et la fuyoient de l'autre, que les uns pour l'empêcher, et les autres pour l'avoir, brouilleroient tout. Il lui dit à cela que la proposition ne venoit ni du Roi, ni de lui, ni des ennemis, mais des médiateurs, notamment du Pape, qui en avoit écrit partout, et que Sa Majesté protestoit n'en vouloir ouïr parler que conjointement avec eux. Il l'arrêta alors, et le pria que cela n'allât donc pas plus avant, et que personne n'en eût connoissance; et, passant plus outre, lui dit que le terme de six ans étoit trop court, ne soulageant aucunement les Etats de leurs dépenses,

outre qu'il s'y trouveroit toujours des difficultés pour le commerce, si on ne disoit qu'à leur égard et des Espagnols ladite suspension seroit en la même forme que celle de 1609, et au moins pour dix ou douze ans; en quoi il faudroit savoir comme ils l'entendroient pour les Indes, et si elles y seroient comprises ou non, et la mer aussi;

Que si les Etats y avoient voulu entendre seuls ils l'auroient eue bien plus avantageuse; néanmoins qu'il y falloit penser, et aviser comment il en faudroit parler aux Etats, qui sans doute craindroient infiniment qu'à la fin de la trêve, si elle ne se pouvoit prolonger ni terminer en la paix, le Roi ne voulût pas rentrer en la guerre avec eux.

Sur quoi le Roi fit dire audit prince qu'il y auroit moyen de faire ladite trêve plus longue que de six ans, et que le roi de Hongrie avoit témoigné au résident de Venise à Vienne qu'il se porteroit à une trêve de quinze ou vingt années.

Quant aux autres difficultés pour le commerce des Indes et la mer, elles seroient à ajuster lorsque l'on traiteroit de ladite trêve, et le Roi tiendrait la main que ce fût au contentement desdits sieurs les Etats.

Pour le regard de ce que les Etats pouvoient entrer en doute si le Roi, à la fin de ladite trêve, rentre-
roit en guerre conjointement avec eux, le traité satisfaisoit à cette difficulté, parce qu'il n'y avoit pas de doute que, dans lesdites six années, la paix générale seroit faite, et ainsi il ne seroit pas besoin de rentrer en guerre; ou bien, si elle ne se concluait, on seroit dans les mêmes termes et obligations de la continuer qu'alors; .

Que l'on ne voyoit pas quel sujet il pouvoit avoir eu de s'étonner de la communication qui lui avoit été donnée de la proposition de ladite trêve générale, cette proposition ayant telle liaison avec celle de paix qui avoit été long-temps auparavant, que l'on avoit dû supposer par delà que la négociation de paix ne se pouvoit commencer à Cologne que par une telle trêve générale, n'y ayant point de doute qu'il faudroit beaucoup de temps pour ajuster tant de différens intérêts que l'on avoit à discuter pour y parvenir;

Qu'il falloit remarquer que ladite trêve proposée étoit seulement préparatoire à la paix, et qu'il seroit stipulé par icelle que l'on y travailleroit incessamment; de sorte que, quand même elle ne seroit que de cinq ou six années, il étoit comme certain que dans ce temps on conviendrait des conditions de ladite paix, et ainsi messieurs les Etats en auroient le même soulagement que d'une longue trêve.

Le prince d'Orange, après avoir pesé toutes ces raisons, trouva bonne cette suspension, pourvu qu'elle pût être de dix ou douze années, n'étant pas à propos que les Etats demeurassent en paix un plus long temps que cela; que si la paix se faisant entre les alliés à Cologne, elle ne pût être conclue entre le roi d'Espagne et lesdits Etats, on conviendrait avec ledit Roi et eux d'une longue trêve, ou bien il se feroit d'abord une longue trêve de dix ou douze années.

Ledit prince trouva bon que le sieur de Charnacé proposât ladite trêve à messieurs les Etats, qui ne s'en éloignèrent pas, ni même qu'elle se traitât à

Rome, croyant qu'on y pouvoit plus facilement convenir qu'en aucun autre lieu.

Mais toutes ces peines étoient inutiles, car les Espagnols n'y voulurent jamais consentir, et l'esquiverent toujours sous divers prétextes, sous lesquels ils cachotent leur mauvaise volonté.

Premièrement, ils demandèrent que, puisque Sa Sainteté vouloit qu'elle se traitât à Rome, ils désiroient que Sa Majesté envoyât tout pouvoir au maréchal d'Estrées pour en traiter, et déclarât le traitement qu'elle entendoit qui fût fait aux princes dépouillés de leurs États.

Il étoit aisé à Sa Majesté de satisfaire au premier point, mais non au second, qui ne dépendoit pas d'elle seule, mais bien plus de l'Empereur, qui avoit envahi les États de plusieurs princes : savoir est du Palatin, du duc de Wurtemberg, du duc de Weimar, et autres princes d'Allemagne, au lieu que le Roi ne tenoit que la seule Lorraine ; aussi feignoient-ils de jour en jour des excuses nouvelles les unes après les autres. Sa Majesté néanmoins, pour montrer qu'elle ne manquoit à rien de sa part, envoya tout pouvoir au maréchal d'Estrées pour faire ladite suspension en son nom et celui de ses alliés, à la charge que ladite trêve et suspension générale seroit ratifiée de part et d'autre, tant par Sa Majesté et ses alliés d'une part, que par les princes de la maison d'Autriche et les leurs d'autre, six mois après la conclusion d'icelle ; mais elle lui défendit de faire connoître à personne qu'il eût ledit pouvoir, qu'à Sa Sainteté seule, à laquelle il pourroit faire entendre que, quand elle auroit vu les pouvoirs des

princes de la maison d'Autriche, et qu'elle auroit lieu de croire qu'ils voulussent traiter sincèrement, il ne tiendrait pas à Sa Majesté, ni à ses ministres, que la chrétienté ne jouît d'un prompt repos;

Que si lesdits ambassadeurs des rois de Hongrie et d'Espagne disoient qu'ils avoient lesdits pouvoirs, il ne communiqueroit point le sien que le Pape n'eût vu les autres, et que Sa Sainteté ne les lui eût fait voir, qui lors mettroit le sien entre les mains du Pape pour le faire voir auxdits ambassadeurs, avec promesse et assurance certaine de Sa Sainteté qu'il n'en seroit baillé copie à qui que ce fût.

Elle lui commanda d'avoir égard que si l'on vouloit traiter sincèrement, il le falloit faire en peu de temps, dans lequel les articles de ladite trêve se pouvoient facilement résoudre, remettant à la paix la décision de tous les intérêts particuliers; qu'il suppliât Sa Sainteté de prendre soin que la négociation se fît par des personnes secrètes et fidèles, avec grande injonction de secret, n'étant pas raisonnable que ledit maréchal traitât avec lesdits ambassadeurs, ni aucuns de leur part, y ayant beaucoup à se prendre garde des artifices des Espagnols;

Qu'il plût aussi à Sa Sainteté de défendre expressément à ses nonces de mettre entre les mains des princes de la maison d'Autriche et de ses ministres aucun papier par lequel ils pussent faire voir que le Roi consentoit de traiter de la trêve à Rome ou ailleurs: lesdits nonces pourroient bien les en assurer de vive voix; mais Sa Sainteté devoit au Roi cette bonne foi de ne donner par elle, ni par ses ministres, sujet aux Espagnols de mettre des soupçons dans

l'esprit des alliés de Sa Majesté, contre ses bonnes intentions, et au préjudice de la trêve et paix générale que le Roi ne feroit jamais sans eux.

Le pouvoir que le Roi envoya au maréchal d'Estrees ne fut pas suivi de ceux que les rois de Hongrie et d'Espagne devoient envoyer à leurs ambassadeurs, où parut l'injustice de leur procédé à tous ceux qui n'étoient pas aveuglés de passion; et on connut qu'ils crioient la paix de tous côtés, et ne faisoient aucune des choses qui dépendoient d'eux pour y parvenir.

Il est vrai que si Sa Sainteté eût poursuivi avec plus d'égalité la paix ou la suspension générale, il en eût pu venir à bout plus facilement; mais il la traitoit inégalement, demeurant deux ou trois mois sans en parler, puis en faisant trois dépêches coup sur coup, ce qui n'étoit pas un moyen de vaincre la mauvaise volonté des Espagnols.

Sa Majesté, sachant bien que la commisération qu'elle a de son peuple attire celle de Dieu, déchargea, dès le commencement de l'année, tous ses sujets contribuables aux tailles de la moitié de ce qu'ils devoient porter en ladite année des tailles, crues et autres levées ordinaires, et rejeta l'autre moitié par forme de prêt et emprunt, pour ladite année seulement, sur les villes et bourgs les plus forts de son royaume, à la charge qu'ils seroient par après remboursés par Sa Majesté du principal et intérêts dudit emprunt.

Et enfin voyant tous les moyens humains ou foibles d'eux-mêmes, ou agissant plus foiblement qu'ils ne devoient, pria et convia tous les évêques de son royaume, qui pour diverses affaires, qui plus qui

moins nécessaires , étoient à la suite de la cour , de se retirer dans leurs diocèses , et y faire des prières et des processions générales , pour demander à Dieu sa bénédiction pour la paix de la chrétienté , afin qu'il fît la grâce à ceux qui la moyeennoient de s'y porter avec plus d'affection et de suite , et de bénir leur travail , et avoir pitié des soupirs des peuples qui gémissaient sous le faix de tant de calamités publiques et particulières ; et , quant et quant , reconnoissant que depuis son avènement à la couronne , et particulièrement ès mouvemens présens , Dieu avoit daigné prendre un soin si spécial de sa personne et de son Etat , que tout le cours de son règne étoit plein d'effets merveilleux de sa bonté ; que sa divine Majesté , dès qu'il étoit entré au gouvernement , avoit conservé la foiblesse de son âge contre les mauvais esprits qui en vouloient troubler la tranquillité ;

Qu'en divers autres temps , l'artifice des hommes et la malice du diable ayant suscité et fomenté des divisions non moins dangereuses pour sa couronne que préjudiciables au repos de sa maison , il lui avoit plu en détourner le mal avec autant de douceur que de justice ; que la rebellion de l'hérésie ayant aussi formé un parti dans l'Etat , qui n'avoit autre but que de partager son autorité , il s'étoit servi de Sadite Majesté pour en abattre l'orgueil , et avoit permis qu'il eût relevé ses saints autels en tous les lieux où la violence de cet injuste parti en avoit ôté les marques ;

Que s'il avoit entrepris la protection de ses alliés , il avoit donné des succès si heureux à ses armes , qu'à la vue de toute l'Europe , contre l'espérance de

tout le monde, il les avoit rétablis en la possession de leurs Etats dont ils avoient été dépouillés;

Que si les plus grandes forces des ennemis de sa couronné s'étoient ralliées pour conspirer sa ruine, il avoit confondu leurs ambitieux desseins, pour faire voir à toutes les nations que, comme sa providence avoit fondé son Etat, sa bonté le conservoit et sa puissance le défendoit; Sadite Majesté crut qu'elle seroit coupable vers sa divine justice, si elle différoit davantage la reconnoissance de tant de grâces qu'elle avoit reçues de sa divine bonté; et partant, sans attendre la paix qu'elle espéroit lui devoir venir de la même main dont elle avoit reçu tant de biens, et qu'elle désiroit avec ardeur pour en faire sentir les fruits aux peuples qui lui étoient commis, Sa Majesté, se prosternant aux pieds de la Majesté Divine que nous adorons en trois personnes, à ceux de la sainte Vierge et de la sacrée Croix, où nous révérons l'accomplissement des mystères de notre rédemption, par la vie et la mort du Fils de Dieu en notre chair, se consacra à la grandeur de Dieu par son Fils rabaisé jusques à nous, et à ce Fils par sa Mère élevée jusques à lui, en la protection de laquelle il mit particulièrement sa personne, son Etat et sa couronne, et tous ses sujets, pour obtenir par ce moyen celle de la Sainte-Trinité par son intercession, et de toute la Cour céleste par son autorité et son exemple. Et, reconnoissant que ses mains n'étoient pas assez pures pour présenter ses offrandes à la pureté même, il crut que celles qui ont été dignes de la porter les rendroient hosties agréables, étant chose bien raisonnable qu'ayant été médiatrice des bienfaits que Sadite Ma-

jesté avoit reçus de Dieu, elle le fût de ses actions de grâces.

Pour cet effet, elle fit publier une déclaration qu'elle prenoit la très-sainte et très-glorieuse Vierge pour protectrice spéciale de son royaume, lui consacrant particulièrement sa personne, son Etat, sa couronne et ses sujets, la suppliant de vouloir lui inspirer une si sainte conduite, et défendre avec tant de soin ce royaume contre les efforts de tous ses ennemis, que, soit qu'il souffrît le fléau de la guerre, ou jouît de la douceur de la paix, qu'il demandoit à Dieu de tout son cœur, il ne sortît point des voies de la grâce qui conduisent à celles de la gloire. Et, afin que la postérité ne pût manquer de suivre ses volontés en ce sujet, pour monument et marque immortelle de la consécration présente qu'il faisoit, il résolut de faire construire de nouveau le grand autel de l'église cathédrale de Paris, avec une image de la Vierge, qui tiendrait entre les bras celle de son précieux Fils descendu de la croix, et se faire représenter aux pieds du Fils et de la Mère, comme leur offrant sa couronne et son sceptre, et convia tous les évêques de son royaume de faire à l'avenir tous les ans commémoration au jour de l'Assomption, à la grand'messe, de ce vœu de Sa Majesté, et de faire, après les vêpres dudit jour, une procession solennelle en leurs églises cathédrales, et commander que le même fût observé en toutes les églises, tant paroissiales que celles des monastères de leurs diocèses; et d'autant qu'il y a plusieurs églises épiscopales qui ne lui sont point dédiées, elle convia lesdits archevêques et évêques, en ce cas, de lui dédier la principale chapelle desdites

églises, pour y être fait ladite cérémonie, et d'y élever un autel avec un ornement convenable à une action si célèbre, et d'admonester tous les peuples d'avoir une dévotion particulière à la Vierge; d'implorer en ce jour sa protection, afin que, sous une si puissante patronne, le royaume fût à couvert de toutes les entreprises de ses ennemis, qu'il jouît longuement d'une bonne paix, que Dieu y fût servi et révééré si saintement, que Sa Majesté et ses sujets pussent arriver heureusement à la dernière fin pour laquelle nous avons tous été créés.

Les Espagnols cependant, qui, d'autant moins qu'ils vouloient la paix, essayoient d'autant plus d'en rejeter l'empêchement sur le Roi, firent faire à Rome un livre sanglant contre le gouvernement présent de l'état de France, et, n'osant pas directement accuser le Roi, attaquoient le cardinal, et, pour rendre leurs calomnies plus croyables, empruntèrent le nom du sieur du Nozet, auditeur de rote, pour, sous quelque prétexte d'ancienne amitié entre eux, faire couler plus doucement les calomnies qu'ils mettoient en avant, sous ombre de la franchise et de la liberté qui est accoutumée entre les amis.

Le sieur du Nozet, voyant ce libelle publié sous son nom, écrit au cardinal, le désavoue, accuse sa mauvaise fortune, et qu'on se soit méchamment servi de son nom à un si détestable office, et plus encore qu'il n'en puisse découvrir l'auteur, afin de le faire châtier ~~peu~~ qu'il le méritoit.

Cet auteur ne met rien en avant de nouveau contre le cardinal; ce sont les mêmes suppositions et les mêmes mensonges qui avoient été déjà publiés par

divers calomniateurs , excepté qu'il les étale avec ordre et paroles différentes.

Il veut faire paroître qu'il n'a pas traité Monsieur avec le respect qui lui est dû , l'ayant fait revenir de Flandre pour être esclave en France, servant de gage à la foi qu'il a promise à Sa Majesté.

Imputation bien inconsidérée ; car à quel homme sensé pourroit-il faire croire qu'il fût convenable à Monsieur d'être à Bruxelles pour y vivre en liberté , et non plutôt en France où il tient le rang qui est dû à sa naissance?

Qui le peut avec apparence feindre être prisonnier, quand il est à Paris dans les terres de son apanage, révéreé comme l'héritier présomptif de la couronne ? et qui le peut avec sagesse représenter comme libéré lorsqu'il étoit à Bruxelles, d'où il se retira par la prudence du cardinal , recouvra avec adresse la liberté qui avec ruse lui avoit été ôtée , et d'un même art abusa les maîtres mêmes de la tromperie, lesquels, d'autant qu'ils ne purent l'attraper pour l'arrêter , protestèrent de ne l'avoir jamais gardé, et de lui avoir laissé sa pleine liberté ? Le cardinal , disoit-il , avoit excité les guerres étrangères qui étoient en la chrétienté , pour divertir les Français d'entreprendre contre sa grandeur et de susciter des guerres civiles en l'Etat. Il étoit cause , à son compte , des désolations de l'Allemagne et de la descente des Suédois en l'Empire ; il vouloit faire tomber au Roi la couronne impériale ; il sollicitoit le Turc de descendre en Hongrie ; il détournoit Fridland du service de l'Empereur ; enfin il endormoit, disoit-il, le Pape , et l'abusoit , l'empêchant de croire aux Espagnols , et étoit le seul obs-

tacle opposé à l'accommodement des princes chrétiens, et retardoit la paix que les soupirs de l'Eglise demandoient à Dieu, ennemi de la dissension entre ses enfans qui professent sa religion. Mais quelle apparence de raison à ces choses ? premièrement nous avons éteint nos guerres civiles ou les avons réduites à l'extrémité, auparavant que d'être venus aux guerres étrangères, et partant nous n'avons pas suscité les étrangères pour nous garantir des civiles.

En second lieu, quelle est la guerre étrangère laquelle étant suscitée nous ait donné sujet de ne plus craindre une guerre civile, ou laquelle éteinte nous ait donné sujet de l'appréhender ? Quand la faction de l'hérésie s'arma contre le Roi en 1624, la guerre étrangère que nous fîmes en Italie en 1625, ne fut pas un moyen de l'éteindre, mais plutôt une occasion de l'allumer davantage, nos hérétiques voyant les forces du Roi divisées et détournées d'eux pour être employées contre les Espagnols; mais nous l'entreprîmes courageusement, pource que les raisons de l'Etat ne permettoient pas que nous souffrissions que les Espagnols, se prévalant de nos dissensions domestiques, achevassent de ruiner et d'anéantir nos alliés. Et partant, cette guerre étrangère ne nous donna pas lieu de nous prévaloir contre nos rebelles, mais au contraire diminueoit au Roi le moyen de le faire avec toute la puissance qu'il l'eût fait sans cela.

De dire aussi que nous entreprenons la guerre au dehors de peur qu'il n'en naisse au dedans du royaume, ce sont pensées d'hommes peu intelligens; car tant s'en faut que cela les détourne, qu'au contraire cela leur donne un faux jour, pour croire qu'ils

la peuvent entreprendre avec avantage , et au lieu de l'assoupir la font naître , d'autant que les sujets rebelles sont d'eux-mêmes foibles à l'égard du prince , et ne peuvent d'ordinaire faire la guerre avec apparence de succès , qu'ils ne soient assistés d'étrangers plus puissans qu'eux ; ce que le roi d'Espagne nous a bien fait expérimenter en France, où , pour nous empêcher de lui faire la guerre , il ne s'est pas contenté de donner secours d'argent à nos rebelles , mais , tandis que nous étions empêchés à La Rochelle , suscita la guerre de Casal , croyant que nous n'aurions pas la hardiesse ou le moyen de défendre ce prince , en étant empêchés par les troubles du duc de Rohan.

D'accuser le Roi des désolations de l'Allemagne , c'est aussi sans aucune apparence de raison à ceux qui sans passion considéreront l'histoire de ce qui s'y est passé : au contraire le Roi est si religieux , que lorsque le roi d'Espagne animoit les Rochelois par de fausses espérances à résister à son autorité , et envoyoit Gonzalès à Casal pour dépouiller le duc de Mantoue , Sa Majesté , prévoyant les maux qui s'en ensuivroient en la chrétienté , ne voulut pas entreprendre de secourir ce prince , que premièrement les théologiens ne lui eussent déclaré que Dieu l'y obligeoit , et que les misères de cette guerre ne lui seroient point imputées puisqu'il n'en étoit pas la cause , mais entroit simplement en la défense du prince qui étoit injustement attaqué.

De cet injuste attentat d'Espagne en Italie , sont provenues toutes les désolations en Allemagne ; c'est à lui , non au Roi , que doit être attribuée la venue du roi de Suède , qui , de long-temps appelé par les

protestans d'Allemagne, et balançant entre le désir et la crainte d'une si glorieuse et si dangereuse entreprise, se résolut d'y venir lorsqu'il vit toutes les forces d'Allemagne non-seulement diverties, mais péries en Italie, et crut pouvoir prendre avec avantage cette occasion de descendre en la Poméranie.

Le Roi pourroit-il être blâmé quand il l'auroit fait venir, sous prétexte que ledit Roi étoit hérétique? Le Roi ne pouvoit-il avoir d'alliance avec lui, comme l'Empereur, qui se disoit si grand catholique, a fait la paix de Prague avec les protestans, à la charge qu'il ne sera parlé de quarante ans de la religion? article qui est bien encore pire que celui de l'intérim, lequel, bien que par quelque violence qui lui ait été faite jusques ici n'ait pu mourir, néanmoins défailloit de soi-même par manque de vertu, et l'Empereur le pouvoit déclarer fini quand il l'eût voulu, s'il ne lui eût point prolongé un nouveau terme.

Cette paix est faite déterminément pour faire la guerre au Roi, fils aîné de l'Église, qui a tant fait de bien au Saint-Siège, outre que l'Empereur s'oblige de secourir les hérétiques s'ils en ont besoin; ce qui est un témoignage de l'amitié qui est entre eux, et qui fait qu'on ne peut pas accuser de peu de révérence vers l'Église ceux qui ne risquent pas leur vie pour la défense des hérétiques, mais bien celle des hérétiques pour la leur, et non pour autre sujet que pour défendre le bien et l'Etat de leur ami.

Si la maison d'Autriche se sert d'hérétiques contre le Roi, pourquoi ne s'en serviroit-il pas contre eux? Charles-Quint ne commença-t-il pas d'amener en France ses bandes noires, qui étoit le nom qu'il

donnoit aux protestans qu'il conduisoit pour faire la guerre au Roi ?

Que la maison d'Autriche fasse encore maintenant la revue de toutes ses armées, et en casse tous ceux qui ne sont pas profession de la religion catholique, et nous verrons quelles troupes leur demeureront, et quelles conquêtes ils pourront faire avec cela !

Quelle différence y a-t-il de se servir d'hérétiques qui sont nos voisins ou nos sujets, ou d'hérétiques qui sont appelés des provinces les plus éloignées de nous, sinon que c'est une plus grande gloire au Roi d'avoir aperçu jusqu'aux parties les plus reculées du soleil une puissance hérétique qui ait pu délivrer l'Italie d'une si cruelle guerre que l'Espagnol lui avoit suscitée, et, comme un Archimède, tirer d'entre les peuples qui habitent sous une étoile immobile un prince qui l'ait aidé à détourner par force les armes espagnoles de l'injuste invasion des états de Mantoue qu'elles avoient injustement entreprise ; d'avoir guéri la chrétienté d'un mal qui l'alloit détruisant, en purgeant l'Allemagne de ses humeurs malignes par un remède recherché de si loin, et d'avoir tiré, non d'une pierre froide, mais d'un climat glacé, un feu salutaire qui, consumant la maison de nos ennemis, ait délivré celle de nos amis ?

Quand donc il seroit vrai que le Roi auroit appelé le roi de Suède en Allemagne, il n'en pourroit être blâmé, et principalement par la maison d'Autriche, qui s'est servie des mêmes armes contre lui ; mais c'est l'ambition espagnole qui l'y a appelé, et l'entreprise des états de Mantoue qui lui en a donné le moyen, le Roi n'ayant fait alliance avec ledit roi de

Suède, comme nous avons vu aux années précédentes, qu'il ne fût déjà descendu en la Poméranie ; et, s'il n'eût passé la mer, l'Italie seroit encore aujourd'hui consommée par les armes allemandes qui, en ayant goûté les richesses, s'y trouveroient encore : comme un ambassadeur que l'Empereur envoya aux princes d'Italie pour avoir secours contre les Suédois, dit à l'un d'eux, le prenant pour un autre auquel il avoit charge peut-être de parler ainsi pour lui avoir promis quelque part dans les conquêtes imaginaires d'Italie, que les armes impériales y seroient encore si la nécessité ne les avoit obligées d'en partir ; qu'ainsi ne soit, dès la diète de Ratisbonne les Suédois parurent en Allemagne, et ensuite de leurs exploits seulement suivit la paix de Quiérasque et la sortie des Allemands hors d'Italie.

De dire que le Roi ait suscité cette guerre en Allemagne pour se faire élire empereur, c'est une accusation bien mal fondée, tant pource qu'il est certain que ce n'est pas Sa Majesté qui l'a excitée, que pource qu'elle n'a pas sujet d'envier rien à l'Empire, et que cette dignité non-seulement lui seroit inutile et ne serviroit de rien à la grandeur de la France, mais au contraire la dépouilleroit de ses richesses pour en enrichir l'Allemagne. Si le Roi en eût eu le dessein, et qu'il lui eût plu, après la bataille de Leipsick, entrer avec une armée en Allemagne, qu'eût fait l'Empereur, où se fût-il retiré, où eût-il eu lieu pour assembler des troupes, et que lui fût-il resté, que la honte et le souvenir de ce qu'il avoit été ? Cela est si clair qu'il est impossible d'y faire aucune réponse.

Aussi peu est-il véritable que le Roi ait sollicité le

Turc de venir en Hongrie , et qu'il ait voulu faire soulever Fridland contre l'Empereur.

Car, quant au Turc, on pourroit dire que le traitement qui avoit été fait à notre ambassadeur qui étoit en Turquie, montroit le peu d'intelligence qu'il y avoit entre lui et nous pour faire une telle entreprise ; mais , outre cela , la Perse occupoit toutes les forces de ce grand empire , qu'on n'a depuis trois cents ans jamais vu entreprendre deux guerres à la fois. Et tant s'en faut que le Roi sollicitât le Turc à la guerre contre la maison d'Autriche, qu'au contraire nous ayant souvent offert ses galères , et particulièrement depuis la prise des îles de Sainte-Marguerite et Saint-Honorat, le Roi les a toujours refusées, estimant ses armes, secondées de la bénédiction de Dieu, assez puissantes pour se défendre de ses ennemis. Et les Espagnols , non peut-être avec un dessein louable pour la chrétienté, ont fait cette année, par le résident de l'Empereur à Constantinople, de grandes instances vers le Turc pour entrer en alliance et confédération avec lui.

Pour Fridland, il étoit si ennemi de notre nation, qu'il n'étoit pas capable de traiter avec nous quand nous l'eussions voulu ; outre qu'on n'est pas d'accord qu'il ait eu aucune intention de desservir son maître, mais seulement d'avoir loisir de lui faire entendre ses raisons , lorsqu'il s'est vu réduit à l'extrémité par la machination des Espagnols.

De dire que le Roi ait endormi le Pape et sillé ses yeux , obligés à veiller pour le bien de la chrétienté, lui déguisant les maux qui étoient faits par les hérétiques à notre sollicitation , en lui persuadant qu'il

lui seroit plus aisé de feindre de ne les voir pas que non pas, en donnant quelque témoignage de les voir, dissimuler l'obligation qu'il avoit d'y remédier, d'autant qu'il se seroit ôté par ce moyen l'autorité médiatrice entre les princes de faire office pour la paix, n'étant plus capable d'apaiser une colère irritée parce qu'il ne se seroit pas opposé à celui qui l'auroit émue; c'est, en faisant semblant d'accuser le Roi et le cardinal, jeter ses calomnies contre Sa Sainteté même, et c'est encore avec une malice non moindre vouloir fausement excuser les Espagnols du peu de compte qu'ils ont fait de Sa Sainteté pour la paix, en rejetant sur elle le blâme de leur crime.

Car, quand ont-ils vu le Pape non-seulement endormi, mais non pas même sommeillant pour le repos de la chrétienté?

L'ont-ils trouvé endormi, lorsque Ferdinand II, lui demandant de l'argent pour maintenir la guerre qu'il prétendoit être contre les hérétiques, il l'en assista incontinent avec plus de libéralité que peut-être le médiocre revenu de l'Eglise ne le requéroit?

Ou l'étoit-il lorsque le roi d'Espagne lui demanda une subvention sur le clergé, laquelle il lui accorda jusques à 600,000 écus de rente?

Mais il nous seroit peut-être pardonnable de dire qu'ils l'ont véritablement trouvé dormant, lorsque l'armée impériale, au siège de Mantoue, étant réduite à telle extrémité qu'elle mouroit de faim, il défendit, bien apparemment sous de grandes peines, la traite des blés hors de ses Etats, mais ne laissa pas néanmoins d'en laisser passer par Ferrare une si grande abondance, que leur armée, qui se défaisoit sans

cela , en fut maintenue ; et le Roi , par respect de Sa Sainteté , ne s'en plaignit pas.

Ou lorsque Sa Sainteté , au lieu d'user de l'autorité paternelle , avec ce que l'amour de père peut porter de rigueur , se contenta de lui représenter simplement , auparavant et après qu'il eut envoyé une armée en Italie, la raison et la justice du duc de Nevers, pour le convier à la lui faire, et, ne le pouvant obtenir, ne témoigna pas d'indignation du peu de compte que l'on avoit fait de ses offices paternels ; ce que nous devons attribuer à ce qu'il savoit bien que le cœur de l'Empereur étoit assez porté à accorder toutes les grâces qu'il lui demanderoit, et plus encore à satisfaire à son devoir ; mais qu'il étoit environné de plusieurs suppôts d'Espagne , qui , comme autant de têtes de Méduse , l'endurcissoient.

Si quelqu'un se pouvoit plaindre de cette neutralité du Pape , c'étoit le Roi , car il avoit pris en main une cause juste, recommandée par Sa Sainteté même ; laquelle, sachant la différence de la justice d'une part et d'autre , néanmoins demeuroid indifférente entre les deux : en quoi elle se montroit plus partiiale de la maison d'Autriche que de lui. Mais il ne s'en voulut point offenser , d'autant qu'aux services que ses prédécesseurs avoient rendus au Saint-Siège , il désira ajouter celui-ci , de croire que , comme il est vicaire de Dieu en terre , il lui ressemble en sa conduite , et , ne faisant rien qu'à dessein de notre bien , il nous est favorable et bienfaisant alors même que nous en recevons du mal.

Enfin cet auteur se plaignoit de Sa Sainteté , voulant faire croire qu'elle ne faisoit pas ce qu'elle

pouvoit pour la paix, d'autant qu'elle ne se déclaroit pas absolument contre le Roi; au lieu qu'il eût été plus raisonnable de dire qu'elle ne le faisoit pas, pource qu'elle ne se déclaroit pas contre l'Espagne, qui en étoit le seul empêchement; ce qui est évident, non-seulement par les difficultés déraisonnables qu'ils ont fait et font naître tous les jours sur le sujet des passeports, mais principalement par le refus qu'ils ont fait du cardinal de Lyon, que le Roi avoit élu plénipotentiaire en l'assemblée de Cologne. En quoi ils ont fait paroître manifestement l'esprit trompeur avec lequel ils y vouloient agir, ayant désiré traiter avec un homme qu'ils savoient être hors d'apparence de pouvoir être gagné ou surpris.

Après avoir représenté l'ordre que le Roi a mis durant cette année aux affaires du dehors de son royaume, il est raisonnable que nous montrions celui qu'il a apporté à celles du dedans, tant contre les ennemis étrangers que contre les rebellions de ses sujets.

Les Espagnols avoient surpris l'année dernière les îles de Sainte-Marguerite et de Saint-Honorat. Cette année, enhardis par ce succès, ils entreprennent le siège de Leucate: le Roi remédie à l'un et à l'autre.

Quelques cabales se font dans son Etat, quelques-uns de ses sujets se rebellent contre lui, et refusent de contribuer aux nécessités de l'Etat; Dieu lui fait la grâce de pourvoir à tout.

Nous parlerons premièrement de la bénédiction que Dieu lui donne de chasser les ennemis du dehors, qui sont la première cause des troubles du dedans; puis nous dirons comme il dissipe facilement les désordres du dedans de l'Etat.

Nous avons vu ci-devant comme les Espagnols s'étoient saisis des îles de Sainte-Marguerite et de Saint-Honorat en l'année 1635; et bien qu'ils en pussent être dès le commencement facilement chassés, néanmoins, par le peu de devoir qu'y rendit le maréchal de Vitry, ils eurent loisir de s'y fortifier si puissamment, que le Roi fut contraint de faire équiper une grande armée navale, en l'année précédente, pour les en chasser.

Cette armée, pour les raisons que nous avons déduites en l'année précédente, n'ayant pu faire cet effet, eut ordre précis de l'entreprendre cette année, ce qu'elle fit heureusement; et n'eût pas si long-temps tardé, n'eût été qu'elle fut long-temps occupée pour charger les gens de guerre que le Roi vouloit envoyer au secours du duc de Parme.

Comme ils étoient embarqués au commencement de février, et prêts à faire voile, le sieur Fabio Scoti, qui étoit là de la part dudit duc pour hâter ce secours, leur déclara qu'il venoit de recevoir des nouvelles de son maître; que ses affaires n'ayant pu souffrir une si longue attente, il s'étoit accordé avec le roi d'Espagne.

Ils prirent un dessein sur-le-champ d'aller employer leurs vivres à quelque entreprise sur la Sardaigne, attendant l'ordre du Roi sur cet avis inopiné. Ils mettent l'armée à la voile le 13 février, et mouillèrent le 21 dans la baie d'Oristan, défendue d'une tour de vingt-quatre toises en carré, et d'une épaisseur incroyable de murailles, bien munie de canons et de mousqueterie. L'étonnement que causa notre venue fut néanmoins si grand, qu'une sentinelle sur la tour

ayant été tuée d'un coup de canon, ils l'abandonnèrent sans défense; le comte d'Harcourt y mit garnison, et mena les troupes en bataille droit à Oristan, qui est une grande ville des meilleures de l'île, distante d'une lieue et demie de la mer. Sur le chemin les députés de la ville arrivèrent, qui demandèrent quelque temps à se résoudre à ce qu'ils auroient à faire; ce que n'ayant pu obtenir parce qu'on ne vouloit pas donner le temps au secours de s'assembler, ils retournèrent à la ville, qui fut dès le jour même abandonnée de tous les habitans. On y trouva une très-grande quantité de meubles, de blés et de vins, que l'archevêque de Bordeaux voulut faire charger dans ses vaisseaux; mais la négligence que l'on y apporta nous en ôta le temps et en empêcha l'effet. Cependant le comte d'Harcourt alla avec le gros des troupes s'opposer aux ennemis, qu'il fit fuir devant lui deux ou trois jours durant en toutes les rencontres; mais enfin toute l'île s'étant assemblée pour les combattre, et n'y étant pas allés pour la prendre, mais seulement pour y faire quelque ravage, ils mirent le feu à la ville, et se rembarquèrent le 26, escarmouchant toujours à leur retour avec les ennemis, et se retirant courageusement en leur présence.

A peu de jours de là, ayant reçu commandement du Roi de faire l'attaque des îles à quelque prix que ce fût, ils firent voile le 28 février, et s'en allèrent mouiller au Gourjan, proche de Cannes, où ayant aperçu dans le Frioul un vaisseau de huit à neuf cents tonneaux, qui avoit apporté du rafraîchissement aux îles, lui envoyèrent un brûlot qui le ré-

duisit en cendres, avec la mort presque de tous les hommes qui étoient dedans; et ce qui porta plus de préjudice aux ennemis, c'est que leur port de Frioul étoit par ce moyen empêché, et leurs galères n'y avoient plus la descente libre.

Le sieur de Beaufort arriva lors de la cour, qui avoit ordre du Roi de voir séparément le comte d'Harcourt et le maréchal de Vitry, afin de leur dire en particulier, au déçu l'un de l'autre, que Sa Majesté, ayant su le retour de l'armée navale de Sardaigne sans y avoir produit aucun effet, avoit conçu de nouveaux desirs de voir réussir le dessein de l'attaque des îles; et l'avoit envoyé exprès pour apprendre d'eux quand ils espéroient, au vrai et sans remise, le pouvoir exécuter. S'ils lui disoient qu'ils étoient tout prêts d'accepter ce dessein, il les suppleroit de lui dire par quelle voie ils espéroient parvenir à une si digne et si glorieuse entreprise, dans quel jour ils faisoient état de l'exécuter, et les moyens qu'ils avoient pour cet effet; dont il ne se contenteroit pas d'être instruit de paroles, mais prendroit connoissance du détail, et verroit lui-même tous les préparatifs et la disposition qu'ils donneroient à cette entreprise, soit pour les munitions de guerre ou de bouche, armes, bateaux, canons, victuailles, et vaisseaux pour porter les gens de guerre, et généralement tout ce qui étoit nécessaire.

Que s'étant satisfait lui-même, et ayant reconnu au vrai que l'un ou l'autre pourroit exécuter ce dessein, ou qu'ils le pourroient l'un et l'autre, il reconnoîtroit bien certainement lequel des deux desseins seroit en état d'exécuter le premier, et auquel il

verroit le plus d'apparence de bon succès , selon les règles de la prudence ; il conférerait secrètement de tout avec les sieurs de Baumes et de Fremicourt , les prierait de lui dire leurs sentimens avec la sincérité qu'ils sont obligés en leur conscience , lequel ils estimeroient le plus capable , dudit comte ou du maréchal , et le plus en état de faire réussir ce dessein , afin que , suivant leurs avis , il leur fît savoir la volonté du Roi , dont il leur feroit voir l'ordre qu'il en avoit ; Sa Majesté désirant que ledit sieur de Beaufort se conformât à ce qu'il auroit concerté sur ce sujet avec lesdits sieurs de Baumes et de Fremicourt ;

Que la résolution étant prise entre eux , il iroit trouver celui qui devoit faire l'exécution , soit ledit comte d'Harcourt ou ledit maréchal , et lui feroit voir la seconde lettre de Sa Majesté , qui étoit pour obliger celui qui ne seroit pas prêt à cette exécution d'en laisser la conduite à l'autre qui en seroit chargé ; lui disant qu'il avoit commandement exprès du Roi de le prier , non-seulement de ne point troubler une entreprise si importante pour les effets que peut produire une mauvaise intelligence , mais d'assister celui-là qui se trouveroit prêt à attaquer de tout son pouvoir ; le conjurant par l'affection qu'il auroit au bien de l'Etat , et autant qu'il désireroit plaire à Sa Majesté , de lui donner tout ce qu'il désireroit de lui avec la même chaleur que si c'étoit lui qui conduisît cette attaque ; l'assurant que Sa Majesté ne lui en sauroit pas moins de gré que si en personne il reprenoit les îles , et qu'il témoigneroit à son retour la bonne volonté avec laquelle il se seroit comporté en cette rencontre ; et s'il avoit charge de celui qui

exécutoit le dessein de demander à l'autre des hommes, vivres, munitions, artillerie, poudre, et généralement ce qui étoit en l'étendue de son pouvoir, il feroit tant d'instance auprès de lui qu'il les fit fournir ponctuellement, y employant son adresse, et même le nom et l'autorité du Roi s'il étoit besoin.

Ledit sieur de Beaufort effectua ces ordres, et, trouvant le comte d'Harcourt en plus d'état et de disposition de servir le Roi en cette attaque que le maréchal de Vitry, il convia ledit maréchal, au nom de Sa Majesté, selon qu'il en avoit le commandement, d'assister de l'autorité du Roi, de son crédit et des forces du pays ledit comte d'Harcourt, ce dont néanmoins il s'acquitta très-mal; mais le bonheur de Sa Majesté et le courage de ses fidèles serviteurs surmontèrent toutes les difficultés qui s'y rencontrèrent.

Notre armée navale attaqua les îles le 24. L'archevêque de Bordeaux écrivit en cour que c'avoit été de son avis, et contre celui du comte d'Harcourt. Ledit comte, au contraire, manda que c'étoit suivant le sien, et contre celui dudit archevêque. Quoi qu'il en soit, ce fut en suivant le commandement absolu du Roi que Dieu fit réussir heureusement ce dessein; car ladite armée alla mouiller à la pointe du levant de l'île Sainte-Marguerite, battit, depuis cinq heures du matin jusques à sept heures du soir, les retranchemens des ennemis, les abattit en partie, et fit brèche à un fort qu'ils appeloient le fortin; mais comme ils vouloient donner, il s'éleva une si grande tempête qu'elle dissipa toute l'armée, avec perte d'une partie des préparatifs qu'ils avoient faits pour la descente et l'attaque. Ils réparèrent toutes choses

dès que la tourmente fut passée, et le 20 retournèrent au même poste; et après avoir battu de nouveau les retranchemens que les ennemis avoient refaits, ils descendirent avec telle furie, à la merci de toutes les mousquetades des ennemis, qui étoient tous sortis de leurs forts pour s'opposer aux nôtres, qui ne les attaquoient que de ce côté-là, qu'ils se rendirent maîtres de leurs retranchemens, où ils allèrent l'épée à la main, ayant quitté leurs mousquets dès qu'ils en eurent tiré un coup. Etant descendus en terre, ils prirent d'abord le fortin qui étoit à la pointe du levant et toutes les redoutes jusques au fort de Montereï, auquel étant prêts le lendemain de donner l'assaut par escalade, les ennemis le quittèrent en si grande hâte, qu'ils le laissèrent garni de toutes sortes de provisions, de quatre canons et de poudre; mais ils avoient mis sur lesdites poudres des mèches allumées pour faire tout sauter; ce que nous empêchâmes, parce que nous y arrivâmes sitôt après eux qu'elles n'eurent pas loisir de faire leur effet. Nous pointâmes à l'heure même contre eux le canon que nous leur avions pris.

En même temps nous commençâmes à avancer nos travaux vers le fort de Saint-Martin, où il y avoit un bon puits, de là au fort d'Aragon, qui est au poquant, et à la tour de Batignier, afin que, nous étant rendus maîtres de ces places, nous enfermassions la grande forteresse qu'ils avoient nommée *Sainte-Marguerite*, du nom de l'île.

Nous allâmes jusques audit fort d'Aragon, de redoute en redoute, pour aller sûrement à l'Espagnol, d'autant que nous eûmes avis que les Espagnols

avoient embarqué six mille Napolitains et cinq cents Espagnols naturels sur quatorze galères et deux brigantins de Naples et de Gênes.

Elles vinrent en présence, et firent leur premier effort de mettre leur secours en terre dans l'île Sainte-Marguerite le 15 avril ; elles en firent encore quatre ou cinq autres les jours suivans, mais elles furent maltraitées et contraintes de se retirer ; car six de nos galères, séparées dans les deux escadres de nos vaisseaux, les remorquoient tous les soirs autour de l'île, et y faisoient une estacade avec de grandes amarres, dont les intervalles étoient gardés par quantité de petits vaisseaux et chaloupes, comme on avoit fait au siège de La Rochelle.

Cette garde soigneusement continuée fit perdre aux ennemis l'espérance de pouvoir secourir la place ; ils se retirèrent à Morgues pour raccommoder leurs galères blessées, et en même temps nos redoutes arrivèrent jusques à Aragon ; et ayant mis six canons en batterie et un mortier qui jetoit des bombes de trois livres, ceux qui étoient dedans demandèrent à capituler, et furent reçus à composition le 20 avril.

Les nôtres s'avancèrent à la tour de Batignier, située entre la grande forteresse et le fort d'Aragon sur le bord de la mer, et se logèrent, et le lendemain s'avancèrent à la fontaine qu'ils leur ôtèrent, et ensuite ladite tour se rendit le jour même. Il ne restoit plus que la grande forteresse, que l'on attaqua vivement sans perdre temps. Les batteries des Espagnols qui étoient dans Saint-Honorat incommodant nos tranchées, le général des galères tourna ses galères contre lesdites batteries, rasa toutes leurs défenses,

démonta la plupart de leurs canons , et rendit toutes lesdites batteries inutiles. Ensuite nous nous rendîmes maîtres d'une fontaine qui étoit à cent pas de ladite forteresse, et la seule eau vive qu'ils avoient ; et après avoir fait brèche à un de leurs bastions , étant prêts à donner l'assaut, ils capitulèrent et se rendirent à composition, et sortirent de ladite forteresse le 12 mai.

Dès le lendemain nous allâmes attaquer Saint-Honorat, où les nôtres firent descente le 14, nonobstant la résistance des ennemis ; ils avoient ordre de se retrancher dès qu'ils seroient à terre , mais le courage les emporta si avant qu'ils donnèrent jusque sur la contrescarpe du fort où ils se logèrent ; plusieurs des nôtres y furent tués du canon et de la mousqueterie des ennemis, qui furent si étonnés de cette furie française, qu'ils demandèrent trêve pour deux heures, laquelle leur fut accordée, et ensuite une composition par laquelle il leur fut permis de sortir la vie sauve, avec leurs armes et bagage, sans qu'il leur fût permis d'emporter aucunes munitions, drapeaux, ni autres armes que celles que les soldats porteroient sur eux.

La reprise de ces îles fut d'autant plus glorieuse pour le Roi, que les Espagnols avoient mis deux ans à les fortifier, les avoient munies de tout ce qui leur étoit nécessaire pour se défendre, et que le maréchal de Vitry avoit, sous divers prétextes, tellement dénié toutes sortes d'assistances à cette entreprise, que le nombre des assaillans étoit moindre que celui qui défendoit ces îles ; outre que la maxime attribuée aux Espagnols, de ne pouvoir jamais être forcés par aucune puissance d'abandonner ce qu'ils ont acquis, fut

montrée être fausse devant le courage et les armes de France, qui leur ont arraché de force ces îles qu'ils possédoient, et dans lesquelles ils vouloient en France faire une nouvelle Espagne.

Nous n'avions que six galères armées, et les ennemis en avoient quatorze pour ravitailler lesdites îles; c'étoit un temps de calme où les vaisseaux ronds ne pouvoient se remuer; néanmoins, par courage et par adresse, nous empêchâmes le secours qui ne venoit pas de loin, mais de Monaco qui est tout contre; et ce qui est de plus émerveillable est que la division entre ceux qui commandoient notre armée étoit si grande, que, bien que chacun d'eux eût un grand désir que le service du Roi se fît, néanmoins leur jalousie étoit telle, que sans mauvais dessein elle pensa produire un effet tout contraire à ce qu'ils souhaitoient eux-mêmes pour la gloire des armes de Sa Majesté et leur honneur particulier.

Cette mésintelligence entre eux, et bien plus avec le maréchal de Vitry, qui ne marchoit pas du même pied qu'ils faisoient, retarda le secours nécessaire au duc de Parme; qui le contraignit de s'accommoder avec les Espagnols, ôta le moyen au duc de Savoie d'exécuter un dessein infailible qu'il avoit de prendre Final, s'il eût été secondé de l'armée navale du Roi, et qui pis est empêcha toutes les entreprises que le cardinal avoit projetées cette année, soit en Alger pour remédier aux prises continuelles qu'ils font des sujets du Roi, soit sur les côtes des pays de l'obéissance du roi-d'Espagne.

Ce dernier mauvais procédé du maréchal de Vitry en une affaire si importante, joint aux plaintes que

tous les ordres et le parlement de la province avoient faites au Roi dès l'année précédente contre lui, qu'ils taxoient de concussions inouïes, obligèrent Sa Majesté de lui commander de la venir trouver et de l'envoyer prisonnier à la Bastille, le 27 octobre. Le Roi, ayant repris glorieusement ces îles, croyoit n'avoir plus affaire à ses ennemis dans son royaume qu'en la Biscaye, contre lesquels il avoit apporté un ordre très-puissant; mais il fut étonné qu'il eût avis, en octobre, d'une nouvelle et non moins folle entreprise des Espagnols dans la frontière de Languedoc.

On nous menaçoit depuis trois ans en Espagne d'une descente en Languedoc, dont ils commencèrent à en faire les préparatifs dès le commencement de la guerre. Le Roi avoit toujours tenu des troupes prêtes en cette province pour s'y opposer; et parce qu'il eut avis cette année de quelques amas de gens de guerre en Roussillon, il commanda au duc d'Halluin d'assembler toutes les forces de son gouvernement et ne se laisser pas surprendre; mais quand elles eurent été quelque temps ensemble, sans que l'ennemi, qui n'avoit encore que cinq ou six mille hommes, fit semblant de venir à eux, elles se séparèrent croyant que cette alarme étoit fausse comme les autres, et qu'en vain ils ruinoient le pays, déjà assez affligé de la grande quantité de troupes qui y avoient été levées cette année et envoyées dans les armées de Sa Majesté.

A peine chacun fut retourné chez soi, que les Espagnols, fortifiés de quelques troupes qui leur vinrent; les unes de Barcelonne et les autres par la mer, s'avancèrent le 29 août à Leucate et l'investirent,

faisant état de l'emporter en moins de huit jours. Leur armée, commandée par Cerbelon, étoit de dix mille hommes de pied, mais mauvais, la plupart jeunes gens que l'on menoit par force à la guerre, et de deux mille chevaux et vingt-quatre canons. Ils voulurent faire passer leur artillerie par le Malpas, mais ils y rencontrèrent tant de difficultés qu'ils furent contraints de l'embarquer sur l'étang, ce qui leur fit perdre du temps à cause des vents contraires; car ils ne passèrent que deux petites pièces avec eux. Ils prirent La Palme et le port de Nouvelle, et se logèrent en une pointe de l'île de Sainte-Lucie; ils fortifièrent ledit lieu de La Palme, et Cerbelon fit son logement aux cabanes dudit La Palme.

On crut d'abord à Narbonne qu'ils la venoient assiéger, et qu'ils se contenteroient de bloquer ledit Leucate. Le duc d'Halluin remit incontinent sur pied les communes des diocèses de Narbonne et de Saint-Pons, lesquelles se rendirent dans deux jours dans ladite ville de Narbonne, avec quatorze compagnies du régiment de Languedoc et trente maîtres de sa compagnie de gens d'armes, de sorte qu'il y avoit deux mille hommes dans les dehors de ladite ville, et dedans lesdits trente maîtres et mille habitans armés. Et peu de jours après, ils reçurent même dans la ville lesdites quatorze compagnies, et tous les volontaires qui y vinrent pour la défendre, ce qu'ils n'avoient voulu faire jusques alors à cause des jalousies qu'ils ont de tout temps qu'on se saisisse de leur ville pour y bâtir une citadelle; mais ils montrèrent lors une si ardente affection pour le service du Roi, qu'ils oublièrent tous les soupçons passés, et

s'abandonnèrent à tout ce qu'on désiroit d'eux. La ville étoit en parfaitement bon état. Quelques plateformes qu'on avoit estimées nécessaires pour sa défense étoient parachevées ; et toute l'artillerie sur ses grands remparts ; et ce qui étoit de meilleur encore étoit que le sieur de Persy, gouverneur, avoit une affection et une vigilance incroyable pour se préparer à la défendre, et étoit secondé de l'archevêque de Narbonne qui l'assistoit en tout ce qui dépendoit de lui, et le peuple étoit bien résolu ; de sorte qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'une armée médiocre osât entreprendre le siège : aussi n'y pensèrent-ils pas, mais s'arrêtèrent à Leucate, qui n'est pas en mauvais état ni mal munie de munitions de guerre et de bouche, mais l'étoit mieux encore de gouverneur, le sieur de Bari qui en avoit la charge étant résolu de la garder jusqu'à la dernière extrémité, et ayant promis qu'on ne le verroit jamais signé dans une capitulation. Il y avoit une seule chose à craindre, que la place n'avoit point de dehors, étoit petite et n'avoit qu'une petite garnison. Le sieur de Bari y vouloit mettre davantage de gens des villages circonvoisins dont il s'étoit assuré, mais il fut surpris et peut-être trompé par ses espions, qui lui avoient rapporté le matin qu'il fut investi que le duc de Cardonne, vice-roi de Barcelonne, alloit faire une visite au long de la frontière, et que de dix jours ils ne viendroient à lui.

Le duc d'Halluin ne perdit pas une heure de temps ; il remanda incontinent les communes, fit avancer la compagnie de Boissac et le régiment de Vitry qui étoient plus avant dans la province, écrivit à toute

la noblesse, envoya à ses amis particuliers pour lui faire ce qu'ils pourroient de troupes réglées, et à quelques autres du haut Languedoc pour lui faire de la cavalerie, et se servir des régimens de La Tour, de Castelan et de Saint-André, et fit hâter celui de Saint-Aunais, laissant néanmoins les officiers pour lever toujours, afin que s'il venoit un second commandement de passer en Italie où le Roi avoit lors des affaires, ils en fussent en état; il fit aussi arrêter les deniers des recettes pour l'urgente nécessité, et le manda à Sa Majesté qui l'eut agréable. Il est incroyable avec quelle joie toute la province offrit tous ses biens et ses vies pour le service du Roi en cette occasion. Les catholiques et les huguenots faisoient à qui mieux mieux à l'envi les uns des autres, de sorte qu'il y avoit apparence qu'on pourroit être encore assez à temps aux ennemis pour leur faire lever le siège aussi promptement qu'ils l'avoient hardiment commencé. La lenteur avec laquelle ils y procédoient nous aidait beaucoup; car ils entreprirent la circonvallation de la place avant que d'y faire leurs approches, et leur canon qu'ils avoient embarqué ne leur arriva pas sitôt à cause des vents contraires; ce qui nous donna lieu de reprendre sur eux le château de La Fueille, et de mettre des gens dans Sigean et Sainte-Lucie pour les défendre, et de commencer à fortifier Sainte-Lucie, afin que s'il mésavenoit de Leucate les ennemis ne s'y pussent loger, les laissant par ce moyen resserrés dans la plaine de Fitou, et dans leur circonvallation à laquelle ils travailloient avec diligence.

Le cardinal en ayant avis, envoya promptement le

sieur de Mayola , lieutenant de ses gardes , pour animer un chacun et être témoin du service qu'on rendroit au Roi en cette occasion. Ils commencèrent , le 5 septembre , à vouloir faire leurs tranchées d'approches ; mais ceux de dedans tiroient et se défendoient avec tant de vigueur qu'ils n'avançoient pas beaucoup , et leur gros canon arriva si tard , outre que sur le bruit de l'assemblée de nos troupes ils s'appliquoient si entièrement à fortifier les avenues par lesquelles ils croyoient que nous les devions attaquer , qu'ils donnèrent loisir au sieur de Bari de respirer et d'encourager les siens , de sorte qu'il les rendit invincibles , et au duc d'Halluin de se mettre en état d'aller forcer les retranchemens des ennemis et faire lever le siège de cette place. Les galères eurent ordre d'y aller , mais tous les pilotes s'y opposèrent disant qu'il n'y avoit aucun port où elles pussent être en sûreté en cette saison-là.

La place n'étoit attaquée par tranchées que de deux côtés , quoiqu'il y eût cinq batteries différentes. La tranchée plus avancée étoit attachée à la fausse braie , du côté du bastion Saint-Pierre , par deux lignes à trois toises l'une de l'autre , et en l'une desdites lignes les ennemis avoient voulu commencer une mine. La muraille de la fausse braie étoit rasée à coups de canon , le bas de la brèche du bastion aboutissoit quasi au haut de la ruine qu'elle avoit faite , dont ils prétendoient se servir par l'assaut ; néanmoins lesdites brèche et ruine étoient si droites , que pour ébouler le bastion jusques au point de le rendre accessible , il eût fallu encore plus de six jours de batterie continuelle , et la place qui ne manquoit de

rien en eût encore pu tenir dix ou douze sans peine.

Les ennemis étoient retranchés parfaitement , et la forme de leurs retranchemens étoit , selon l'ordinaire , composée de forts, redoutes, lignes, tenailles et lignes droites. Quant à celles des forts, il y en avoit de fort irrégulières , parce qu'ils s'étoient assujétis au peu d'espace de quelques éminences, qu'ils avoient voulu occuper d'autres carrés et d'autres barlongs, selon que le terrain le permettoit ; la hauteur de ce travail étoit telle que même où ledit terrain alloit en haussant par dedans , les banquettes étoient d'un pied , si bien que lesdits retranchemens qui étoient sur le bord du penchant de la montagne avoient environ de sept à huit pieds de haut par le dehors, tantôt plus tantôt moins, selon que les lieux étoient plus ou moins accessibles.

Les Espagnols étoient renfermés dans ces retranchemens avec dix mille hommes de pied et seize cents chevaux effectifs , et y avoit quantité de petites pièces de canon , tant pour tirer au loin que pour flanquer les lignes.

Les raisons de la guerre ne pouvoient pas permettre de les aller attaquer en cet état-là ; mais les excès de courage qui passent au-delà des lois de la raison, nous firent faire ce qui n'étoit pas imaginable qu'on osât entreprendre.

Nous nous rendîmes à Sigean le 24 septembre , avec dix mille hommes de pied et neuf cents chevaux. Le lendemain 25 , le sieur d'Argencourt en partit avec sept mille cinq cents hommes de pied et quatre cents chevaux pour aller camper au-dessous de Deferre-Caval et Roquefort , près le col de Lagrède et celui de Saint-Jean.

Il envoya sommer le château de Rochefort , qui se rendit. Après avoir posé la garde sur le haut de ladite montagne , il fit faire six feux pour signal à Leucate de son arrivée , laquelle fit réponse.

Le jour ensuivant, étant arrivé quelques troupes de cavalerie et d'infanterie au duc d'Halluin, il partit de grand matin pour l'aller joindre, et trouva qu'il mettoit l'armée en bataille au-dessus de Deferre-Caval, à quoi il ajouta les troupes que menoit ledit duc d'Halluin, si bien que l'armée étoit de onze mille hommes et mille chevaux.

Ils furent de là reconnoître les ennemis , et virent leurs retranchemens où il se passa quelques escarmouches assez légères ; de là ils vinrent camper aux cabanes de La Palme et tenir conseil sur ce sujet, où presque tout le monde s'accorda dans ce sentiment , que la chose étoit si difficile pour toutes les raisons alléguées, qu'elle pouvoit passer pour impossible. Il fut donc résolu que les principaux officiers des corps d'infanterie et cavalerie iroient reconnoître encore une fois , ce qui fut fait le lendemain ; mais comme toute cette reconnoissance ne produisoit autre chose que de nouvelles raisons pour appuyer les difficultés, le duc d'Halluin, outré de déplaisir de voir que d'heure en heure, la difficulté d'attaquer les ennemis paroissant plus grande, le courage des siens se ralentissoit, et ne pouvant souffrir qu'une si grande levée, à laquelle tout le pays avoit contribué avec tant d'affection, ne pût produire aucun effet signalé pour le service du Roi, prit à part le sieur d'Argencourt, et lui dit qu'il valoit beaucoup mieux périr ayant tenté quelque action généreuse en une nécessité si urgente,

que se défaire soi-même par sa propre lâcheté.

Le sieur d'Argencourt, qui de soi-même étoit assez animé, s'échauffa néanmoins encore davantage par le discours dudit duc d'Halluin, et pensa à l'ordre qui pouvoit être tenu à l'attaque des retranchemens des ennemis pour les forcer, si aucune force humaine étoit capable d'en venir à bout.

Le duc d'Halluin lui aida en ce qu'il publia hautement que c'étoit une affaire à ne plus délibérer, qu'elle étoit résolue, et qu'il falloit travailler dès l'instant même à préparer toutes les choses nécessaires à attaquer l'ennemi pour l'emporter ou mourir.

Il fut ordonné qu'on donneroit par divers endroits; Saint-Aunais, fils dudit sieur de Bari, demanda que l'on fit une attaque qu'il commanderoit entre le pont et l'étang, laquelle on ne jugea pas qu'il pût faire réussir; néanmoins elle lui fut accordée.

Il en fut ordonné quatre autres; chacun des corps qui faisoient la tête des attaques étoit fourni de fascines, d'échelles et d'outils pour combler le fossé et passer le retranchement, avec ordre quand ils seroient attachés de démolir un espace capable d'y faire entrer la cavalerie en bataille.

Il y eut une grande contestation du temps et de l'heure que se devoit faire l'attaque, si elle se devoit faire le jour ou la nuit. La confusion des ténèbres étoit bien importune; car, empêchant de se reconnoître les uns les autres, elle mettoit ceux d'un même parti à la merci l'un de l'autre; mais aussi étoit-ce une chose inouïe de se présenter en plein jour contre les ennemis parfaitement retranchés, munis de forts réguliers garnis d'artillerie, et les vouloir emporter dans

tous ces avantages avec un moindre nombre qu'eux.

On se résolut néanmoins enfin de les attaquer sur la nuit, afin qu'ayant tant d'avantages sur nous ils eussent moins de moyens de s'en servir, que leur canon leur fût inutile; ne sachant pas où ils devroient tirer sur nous, que notre petit nombre ne les encourageât pas, qu'ils ne sussent pas précisément où ils avoient plus de nécessité d'accourir, et enfin pource que tout le monde sait que les Espagnols sont courageux le jour, et les Français autant dans les ténèbres que dans la lumière, et que si par malheur il arrivoit quelque désordre contre notre espérance, l'obscurité servît à nous retirer et empêchât les ennemis de nous suivre.

Ce dessein, fortifié de la bénédiction de Dieu, réussit heureusement: on ordonne cinq attaques, l'une du côté du pont, qui étoit la main droite, au sieur de Saint-Aunais avec son régiment soutenu des communes de Narbonne, de Béziers et du diocèse de Castres, de la compagnie de volontaires commandée par le sieur de Lairan, et d'une de mousquetaires à cheval de Toulouse, commandée par le sieur de Calvet, trésorier de France audit Toulouse. A la main gauche, près la mer, vers un port nommé La Franguine, le régiment de Languedoc donna, soutenu par le sieur de Jonquières, Cauvisson et le baron de Mirepoix, avec chacun un corps d'infanterie qu'ils avoient amené, qui étoit soutenu par M. le marquis d'Ambre, lieutenant du Roi en Languedoc, avec une troupe de ses amis particuliers au nombre de cent cinquante gentilshommes qu'il avoit amenés, soutenu par le sieur de Lastrongle, guidon des gens

d'armes de M. le comte de Cramail qui avoit amené cinquante maîtres de sa compagnie.

A la main droite du régiment de Languedoc donna le sieur de Saint-André, à la tête de son régiment, soutenu par les communes de Nîmes et de Castres, soutenues par la compagnie de gens d'armes du duc d'Halluin commandée par le comte de Bioule; après marchoit le sieur de Clermont-Sessac à la tête de cinquante ou soixante gentilshommes de qualité, volontaires, soutenus par le sieur de Magalasse.

A la main droite de Saint-André donna le régiment de Castelan, soutenu par un bataillon des communes de Montpellier et un de celles de Carcassonne, soutenues par le comte d'Aubijoux qui commandoit la cornette blanche avec cent gentilshommes, après lesquels marchoit le marquis de Mirepoix avec quelque cinquante de ses amis, les sieurs de Monssolens avec même nombre de leurs parens et amis, et après le sieur de Mauléon avec même nombre.

A la main droite de Castelan donna le régiment de Vitry, à la tête duquel étoit le sieur de Clermont-Verpilliard, mestre de camp d'un régiment, et six officiers de La Tour qui étoient venus faire des recrues, dont trois furent tués et les autres blessés; lequel régiment étoit soutenu d'un corps d'infanterie commandé par le sieur de Mervielle, et celui-ci par un autre commandé par le sieur de Vallac, soutenu par les gardes du duc d'Halluin commandées par le sieur Dandonville; une autre compagnie de mousquetaires à cheval de Toulouse, commandée par le sieur de Casel, soutenus par la compagnie de chevan-légers du sieur de Boissac, à la tête de laquelle étoit le duc

d'Halluin, laquelle étoit soutenue par le sieur de Sainte-Croix à la tête de sa compagnie ; après marchèrent le sieur de Saussan et le sieur de Malves avec deux autres de quarante maîtres.

Sur la main droite de tous ces corps fut laissé un corps de réserve des communautés de Lodève , de Ganges et des Cévennes , soutenus par le sieur de Spondillan avec une compagnie de cinquante maîtres.

Le signal de quatre coups de canon donné, les cinq attaques commencèrent ; celle de la main droite faite par le sieur de Saint-Aunais fut repoussée, ayant été blessé d'un coup de mousquet à la tête, de huit coups de pique et d'épée , son lieutenant-colonel tué et quelques autres officiers. Tous ces corps d'infanterie lâchèrent le pied : aussi avoit-on bien cru que cette attaque serviroit plutôt de diversion que de voie pour emporter ce retranchement.

Les quatre autres attaques réussirent, de sorte que les quatre régimens qui faisoient tête ne se contentèrent pas de faire passage à la cavalerie et de déloger à coups de piques et d'épées les ennemis de leurs retranchemens , mais les poussèrent jusqu'à ce qu'ils eussent trouvé les divers bataillons et escadrons qui les soutenoient ; lors la cavalerie arrivant, le combat fut opiniâtre de part et d'autre l'espace de deux heures , et la clarté de la lune sembloit avoir une lueur extraordinaire pour favoriser la justice de la cause du Roi.

Le régiment de Languedoc qui étoit à la gauche , força à coups de piques et d'épées , non-seulement la ligne qu'il attaquoit , mais aussi deux forts à la main gauche.

Le régiment de Saint-André entra aussi, ayant son mestre de camp à la tête, qui fut blessé de deux coups et fit aussi très-généreusement.

Les autres corps entrèrent ensuite, les uns par les mêmes lieux, les autres par quelques endroits qu'ils avoient trouvés plus accessibles. Lors le sieur d'Argencourt qui étoit à cheval à la tête des enfans perdus, dès qu'il y eut quelque nombre de soldats passés en forme de petites troupes, poussa avec eux les ennemis qui se présentèrent, pour donner moyen à nos gens de faire l'ouverture des retranchemens qu'ils firent quitter aux ennemis après un très-long combat de main à main. Enfin lesdits régimens ayant un peu gratté et éboulé quelque chose des retranchemens, le sieur de Mayola, qui étoit aussi à cheval avec les enfans perdus, assura le duc d'Halluin qu'il avoit vu que la cavalerie pouvoit passer le retranchement, ce qui lui fut confirmé par un soldat que le sieur de La Clotte, mestre de camp du régiment, et premier consul de Montpellier, lui envoya; mais, comme la cavalerie des ennemis se présenta en cet instant, quelques soldats de milice et autres, jusques au nombre de deux mille, se renversèrent sur lui qui étoit au pied de la colline prêt à monter, si bien qu'il demeura quelque temps à les vouloir rallier, mais inutilement. Craignant donc que ladite cavalerie ennemie ne poussât le reste de notre infanterie, il fit monter ses gardes, qu'il fit soutenir par la cavalerie qui se trouva là; et comme il avoit séparé sa compagnie de gens d'armes et celle de Boissac aux deux extrémités de droite et de gauche, il fut contraint de se servir des volontaires. Le comte d'Aubijoux avec ses amis soutint

donc sesdites gardes, et les fit soutenir par le marquis de Mirepoix, qui entrèrent avec leurs amis fort vigoureusement, chargèrent quelque troupe de cavalerie qui se présenta. Sesdites gardes, conduites par le sieur Dandonville et d'Essignac, firent leur salve de dix pas, et se mêlèrent en même temps dans l'escadron, où ils furent soutenus par lesdits comte d'Aubijoux et marquis de Mirepoix, lesquels, à cause de la nuit et de la vigueur avec laquelle ils suivirent les ennemis, s'égarèrent sans pouvoir retrouver le chemin du Passage pour se rallier à nous.

Sur ce temps-là le duc d'Halluin, voyant que le désordre continuoît à l'infanterie, entra à la tête de la compagnie dudit sieur de Boissac qu'il mit à sa main gauche, et fut suivi de quelques gentilshommes qui faisoient un fort petit escadron derrière. A l'instant une troupe de quatre à cinq cents chevaux, commandée par Terrasse, s'avança à lui; il tourna, et ledit sieur de Boissac et lui le chargèrent avec environ soixante-dix maîtres, en sorte qu'ils la renversèrent tout-à-fait. Sur ce temps-là le marquis d'Ambres, qui étoit entré par sa main gauche, trouva cette même troupe à sa retraite sur le temps de son ralliement, et la chargea si vertement avec le sieur de Spondéillant, qu'ils la défirent entièrement, sauf quelque parti qui voulut retourner à eux et qui ne leur fit pas grande résistance.

Ledit Terrasse étoit un renommé mestre de camp liégeois. Le comte Jean Cerbelon vint à un fort au-dessus du pont pour s'opposer à nous; il n'avoit de bien bonnes troupes en son armée que le régiment du Comte-duc, qui étoit composé de toute noblesse

d'Espagne et de personnes choisies dans tous leurs royaumes. Il fit sortir dudit fort deux mille cinq cents hommes dudit régiment qui vinrent en bataille, tirant par rang à notre infanterie qui étoit encore dans le désordre de la première attaque, et les corps entremêlés les uns avec les autres. Le duc d'Halluin appréhenda avec raison qu'ils ne branlassent, ce qui l'obligea à les aller charger avec ledit sieur de Boissac et quelques autres volontaires; il y réussit en sorte qu'il repoussa ledit régiment jusque dans le fort d'où il sortoit un feu continuel.

Le duc d'Halluin, se trouvant peu accompagné, manda au sieur d'Argencourt qu'il lui envoyât des troupes qu'il rallioit d'autre côté le mieux qu'il lui étoit possible. Cependant il fit avancer des pelotons de son infanterie, soutenus par un corps de piques, pour déloger les ennemis d'un lieu d'où ils faisoient des salves continuelles qui estropioient force monde, ne pouvant pas s'apercevoir, à cause de l'obscurité, que ces gens fussent logés dans un fort; mais d'abord qu'ils virent avancer notre infanterie de Vitry et de Languedoc, ils vinrent au devant d'eux par pelotons de mousqueterie, tout de même que les nôtres soutenus de piques; et, comme les Espagnols tirent infiniment mieux que nous, ils tuèrent quelques officiers et quelques soldats.

Le duc d'Halluin, assisté du sieur de Boissac, retourna lors à la charge où ils tuèrent quantité d'Espagnols de coups d'épées, lesquels le lendemain matin se trouvèrent tous les uns sur les autres, sans avoir reculé d'un pas. Et il ne faut pas céler l'action de sept de leurs piquiers qui soutinrent douze des

nôtres tout un temps, criant toujours vive Espagne ! jusques à ce qu'enfin les nôtres se résolurent de les enfoncer et les mirent au fil de l'épée.

Ensuite de cela le capitaine Philippe Marine qui commandoit un escadron, vint aux nôtres fort serré, au petit pas, et les obligea d'aller au devant de lui avec ce qui restoit de Boissac, la compagnie de gens d'armes du duc d'Halluin et force volontaires, parmi lesquels étoient tous ces braves gens de la race des Monssolens, messieurs d'Annibal, de Pérault, de Clermont de Lodève, Morangé, de Mirepoix, d'Aubijoux, de Montbrun, Mense, de Bioule et le comte de Merinville qui fit merveilleusement bien. Nous nous jetâmes parmi eux avec un peu de confusion, qui nous réussit néanmoins, en sorte qu'après que les ennemis eurent fait la décharge de carabines et pistolets qu'ils portent, M. de Boissac dit au duc d'Halluin qu'il alloit tuer le capitaine, à quoi il ne manqua pas ; en même temps l'escadron voulant tourner, le duc d'Halluin le prit par le flanc et le rompit entièrement. Ce régiment du Comte-duc fit une résistance inouïe ; car étant percé, débandé en bande par les escadrons de Boissac et Sainte-Croix, à la tête desquels étoit le duc d'Halluin, se rallièrent huit ou dix fois à la faveur de leur fort, et le duc d'Halluin ralliant tout autant de fois sa cavalerie pour les défaire, de sorte que cinq heures durant la victoire fut indécise, tantôt l'infanterie des ennemis se retirant rompue par notre cavalerie, tantôt notre infanterie pliant à partie de la cavalerie, poussée par le feu de ce bataillon, de telle sorte qu'il faisoit croire que c'étoit plutôt toute l'infanterie ennemie en divers bataillons qu'un seul corps.

Le combat dura cinq heures entières avec un feu de mousqueterie qui ne cessa jamais. Le sieur de Malves, à qui le Roi avoit fait l'honneur d'accorder une compagnie de cheveu-légers, fit aussi une fort belle charge à ce même régiment qui ressortit jusques à six fois ; et le combat fut si opiniâtre, que le duc d'Halluin, le sieur de Boissac, M. de Sainte-Croix et les gardes du duc d'Halluin, avec quelques volontaires, firent jusqu'à neuf charges contre leur infanterie et cavalerie.

L'archevêque de Bordeaux, qui étoit venu au bruit de la descente des ennemis en la province, alla prendre le régiment de Saint-Aunais, qui n'avoit point réussi à son attaque, et les communes de Béziers et de Castres, et vint au duc d'Halluin criant tout haut qu'il lui amenoit quatre mille hommes de pied et quatre cents chevaux tout frais. Peut-être que ces paroles étant entendues des ennemis les étonnèrent ; car, depuis ce temps-là, ils se contentèrent de continuer leur feu, sans plus faire paroître de cavalerie ni d'infanterie aux lieux d'où l'on pouvoit aller à eux ; Cerbelon se retira alors avec la plupart de ses drapeaux. Ce qui fut de plus remarquable en cette occasion, fut que nos gens firent une vingtaine de rallièmens contre la coutume des Français, et la compagnie du sieur de Boissac, au sortir du combat, se rassembla en un instant au premier mot dudit sieur de Boissac et de son lieutenant.

Un chacun étant demeuré tout le reste de la nuit sur ses armes et en ordre de bataille, l'obscurité depuis que la lune fut couchée étant si grande, que non-seulement on ne pouvoit voir les ennemis,

mais on ne s'apercevoit pas soi-même, quand le jour vint à poindre on discernoit les ennemis fuyant, la campagne couverte de leurs corps morts et de leurs chevaux, l'étang tout couvert de gens qui se sauyoient et se noyèrent, et les diverses batteries pleines de canons dont les retranchemens étoient fournis. Le duc d'Halluin marcha droit au camp de Cerbelon avec sa cavalerie, où il ne fut trouvé que sa vaisselle d'argent dans sa tente, et auprès celle de deux autres chefs, et l'argent de l'armée qui fut bientôt séparé, dix drapeaux et deux cornettes de cavalerie, qui furent les seuls qu'ils arborèrent, les tranchées vides, les batteries de l'attaque et les parcs de l'artillerie, et tout ce qui étoit des munitions des ennemis en si bon ordre, qu'il étoit facile à juger qu'ils n'avoient pas eu grand temps à se retirer, trente-deux pièces de fonte, quatre mortiers, trois cents quintaux de poudre, cinq ou six cents de plomb, sept ou huit cents de mèches, cinq ou six mille boulets, autant d'outils pour la terre, cent chariots attelés de mulets et bœufs, et une prodigieuse provision de chevilles et divers bois, témoignant bien que leur audace leur faisoit penser à de plus grands desseins que leurs forces ne purent entreprendre.

Nous y perdîmes beaucoup de noblesse et de soldats ; mais les ennemis, sans comparaison, beaucoup davantage ; il en demeura des leurs deux mille cinq cents et près de mille qui se noyèrent dans l'étang ; on en trouva plus de treize cents morts sur le terrain, entre lesquels il y en avoit un très-grand nombre de qualité.

Sa Majesté remporta cette gloire, que ses armes

renversèrent en six heures trois années de projets d'Espagne, gagnèrent une bataille, secoururent une place, et forcèrent des ennemis en plus grand nombre dans des retranchemens avantageux au-delà de la créance humaine.

Voilà le principal de ce qui s'y est passé; on y peut mettre toute la relation imprimée.

Quand Cerbelon avec ses troupes fuyardes arriva à Perpignan, la ville eut peine à le recevoir: l'effroi étoit si grand, qu'il leur sembloit que l'armée du Roi les suivoit en queue pour les attaquer partout où elles se retireroient; néanmoins, parce qu'elle étoit presque toute composée de communes, elle ne passa pas outre, chacun étant si content de la victoire que Dieu leur avoit donnée, que la plus grande partie se dissipèrent et se retirèrent chez eux.

Le duc d'Halluin eut soin de combler les tranchées et les travaux des ennemis, de réparer Leucate et la munir d'hommes et de tout ce dont elle avoit besoin pour la défendre. Sa Majesté récompensa libéralement le sieur de Barry gouverneur, et le sieur de Lermont qui l'avoit courageusement secondé en cette place; et, pour reconnoître le service signalé que le duc d'Halluin lui avoit rendu en cette occasion, il lui envoya quelques jours après le bâton de maréchal de France; et comme il succédoit à la valeur de son père et au bonheur qu'il avoit eu en l'île de Ré, à Casal et à Castelnaudary, il voulut qu'il en reprît le nom et qu'il fût dorénavant appelé le maréchal de Schomberg; et pour témoigner que sa générosité ne s'élevoit non plus dans la bonne fortune qu'elle ne s'abaissoit dans la mauvaise, elle poursuivit la paix

avec plus d'instance qu'elle n'avoit fait auparavant , et fit dire à Sa Sainteté que , tant s'en falloit que cet avantage et tout autre qui pût arriver à Sa Majesté la détournât de la paix , qu'au contraire elle s'y porteroit de plus en plus ; mais qu'elle conjuroit Sa Sainteté de la faire réussir à conditions raisonnables , ou au moins de déclarer ouvertement ceux qui étoient cause qu'elle ne se faisoit pas ; dont les Espagnols ne se pouvoient laver , puisque , jusques à présent , ils n'avoient voulu entendre à donner les passeports nécessaires à toutes les parties intéressées pour se trouver au lieu désigné par Sa Sainteté , auquel son légat attendoit il y avoit si long-temps.

Davantage , Sa Majesté offrit pour une croisade contre les Turcs dix mille hommes de pied et la cavalerie qui seroit jugée nécessaire , à la charge que les Espagnols en fourniroient autant , et l'Empereur et les princes catholiques d'Allemagne autant que tous deux , pour , avec le secours des autres princes chrétiens , faire la guerre au Turc , et non-seulement arrêter ses entreprises , mais l'éloigner de nos frontières ; et afin qu'un tel dessein ne fût pas infructueux , elle s'offrit de s'obliger à continuer cette dépense autant d'années que Sa Sainteté le prescrirait.

Mais le comte-duc avoit cette défaite si à cœur , d'autant qu'il craignoit qu'elle fût capable de le ruiner auprès du Roi son maître , qu'il n'en voulut pas prendre occasion de le porter à la paix , parce que cette entreprise ayant été conduite depuis plusieurs années , y ayant employé un capitaine expérimenté et tous les vieux soldats qu'il avoit en Italie , et ayant pris le temps de l'exécuter lorsque les armes de Sa

Majesté étoient occupées en divers lieux ; le mauvais succès faisoit paroître qu'il ne pouvoit attribuer ni au Pape duquel il se plaignoit, ni à aucune cause étrangère, le manquement de ses desseins, mais au seul courage des Français, à la puissance du Roi et à la prudence du cardinal, dont il avoit fait peu de compte à son maître, lui faisant concevoir des espérances vaines de se rendre maître de la chrétienté par une guerre injuste, et l'éloignant par ce moyen de toutes conditions raisonnables de paix ; cependant le Roi ne laissa pas d'en faire de grandes réjouissances, en rapporter toute la gloire à Dieu, et en faire chanter le *Te Deum* en l'église cathédrale de Paris et en toutes les autres de son royaume.

Le duc d'Halluin, maintenant maréchal de Schomberg, ayant donné une si grande preuve de son courage et de sa fidélité, suivie de tant de bonheur pour le service du Roi, Sa Majesté manda aux ducs d'Epernon et de La Valette son fils qu'elle lui donnoit charge de s'en aller en Guienne pour, avec le même bonheur de ses armes, chasser les ennemis de Saint-Jean-de-Luz et autres postes qu'ils avoient pris dans la Terre-de-Labourd en Biscaye, puisque l'armée que le Roi leur avoit donnée à commander n'en avoit pu venir à bout.

Sa Majesté, dès l'année passée, avoit ordonné quantité de troupes pour les en chasser, et leur en avoit donné le commandement, pource qu'encore que lesdites places ne fussent pas du gouvernement de Guienne, néanmoins le principal secours en devoit venir, et qu'elle croyoit que le duc d'Epernon y employant les forces de la province, qui est la pre-

mière ou la seconde du royaume, les ennemis ne pourroient pas subsister devant lui. Elle donna la lieutenance générale de l'armée sous le père et le fils au comte de Grammont; mais, sur les plaintes qu'ils lui en firent sur le sujet de quelques différends qu'ils avoient avec ledit comte, elle trouva bon de la lui ôter, et ledit comte y consentit; néanmoins ils n'y avancèrent rien, et les ennemis s'y fortifioient tous les jours, nonobstant que les Basques, selon le petit nombre qu'ils sont, fissent plusieurs exploits contre les ennemis, qui montroient que s'ils eussent été assistés et conduits, ils les eussent bientôt fait retirer des lieux qu'ils occupoient.

Le duc de La Valette prit sujet du soulèvement de quelques paysans dans le Périgord, qui s'épandit dans le reste de la Guienne, de quitter ce dessein pour les aller combattre, ce qu'il fit aisément et les dissipa, reprenant la ville de Sauvetat et depuis celle de Bergerac, à l'aide même de La Motte-la-Forêt, leur général, qui témoigna n'avoir accepté cette charge que par force sur les menaces qu'ils lui firent de le tuer, sa femme et ses enfans (1).

(1) *Sa femme et ses enfans* : Le passage suivant est biffé dans le manuscrit. « Quelques autres communes, par contagion des premières rebelles, s'élevèrent dans le Poitou, mais furent mises à la raison par des Roches Baritaut, lieutenant général du Roi au bas Poitou, qui y fut envoyé par Sa Majesté, laquelle fit expédier une abolition à tous ceux qui, ayant participé audit soulèvement, s'étoient remis sous son obéissance; et pource que quelques-uns d'entre eux tardèrent plus long-temps à rentrer dans leur devoir, elle déclara criminels de lèse-majesté tous ceux des provinces soulevées qui, après la publication de ses lettres de déclaration, ne porteroient pas leurs armes, es lieux qu'elle destina pour ce sujet, à quoi ils obéirent tous incontinent après. »

Cependant les ennemis se fortifioient en la Terre-de-Labourd, à la honte du Roi et de ses armes.

Le cardinal n'oublia rien de ce qui se pouvoit pour animer les ducs d'Epernon et de La Valette, et les convier à agir avec tant de courage qu'ils témoignassent qu'ils étoient dignes de la confiance que le Roi prenoit en eux, d'avoir commis à eux seuls cette action qui étoit si importante, que les mauvais bruits qui couroient de l'intelligence qu'ils avoient eue avec Monsieur n'étoient pas véritables, et que le choix que le cardinal avoit fait du duc de La Valette pour le recevoir en son alliance, lui donnoit encore une affection plus grande au service de Sa Majesté; mais, voyant que tout cela ne produisoit aucun effet, il prit occasion, premièrement du glorieux exploit des îles, puis de celui de Leucate, pour l'encourager à faire son devoir par l'exemple de ceux dont on ne devoit pas attendre davantage que de lui.

Toutes ces considérations, bien que très-puissantes, ne produisant pas en eux le fruit qu'on avoit lieu d'en désirer et espérer, les ennemis, par la seule crainte qu'ils eurent par la défaite de Leucate, et le bruit que le maréchal de Schomberg venoit avec ses troupes victorieuses pour leur faire le même traitement qu'ils y avoient reçu, se retirèrent d'eux-mêmes, le 25 octobre, de Vrugne, de Socoa, de Saint-Jean-de-Luz, de Bourdagain, de Sibourre et de toutes les places qu'ils avoient prises et fortifiées sur nous, et de tous les nouveaux forts qu'ils y avoient faits au nombre de quatre mille hommes. Les maladies, et l'incroyable mortalité qui les avoient travaillés durant leur séjour, furent des motifs puissans à les fortifier

au dessein de cette retraite, qui leur fut d'autant plus honteuse qu'ils avoient employé à cette entreprise plus de 3,000,000 d'or, et principalement qu'il paroissoit évidemment en cette fuite une singulière bénédiction de Dieu sur la France.

Le duc de La Valette manda au Roi qu'il étoit sur le point de les aller attaquer de force quand ils se retirèrent; mais ce lui fut un grand désavantage que leur fuite précipitée lui eût ravi la gloire de les y avoir forcés.

Les ennemis qui étoient venus de dehors le royaume, furent en partie mis en fuite et chassés par les armes du Roi, et en partie se retirèrent d'eux-mêmes par la terreur qu'ils eurent d'elles; mais les ennemis domestiques du Roi furent plus dangereux et plus difficiles à découvrir et chasser.

Le parlement, qui est le bras de la justice du Roi et de sa puissance, s'élève contre son autorité, ou par l'imprudence des jeunes conseillers, ou par l'avarice des anciens, ou par la vanité des uns et des autres, et s'oppose formellement à l'exécution des édits de nouvelle création de quelques conseillers et de clercs du greffe, sous prétexte que ce qu'ils en faisoient étoit pour le bien public, auquel néanmoins refusant de contribuer en leur particulier, ils ne laissoient au Roi aucun autre moyen de subvenir de leur part aux nécessités présentes et pressantes de son Etat.

Ils résolurent, pour la forme, de faire au Roi sur ce sujet des remontrances par écrit; dont Sa Majesté ayant avis elle leur commanda de le venir trouver; ce qu'ayant fait elle leur ordonna de lui apporter

leurs remontrances dans trois jours, attendu que depuis trois semaines qu'ils avoient fait ladite résolution ils avoient eu assez de loisir d'y penser. S'étant retirés et voulant de jour à autre gagner temps, Sa Majesté les manda, et dit au premier président, qui étoit un des députés, que son parlement ne devoit pas ordonner que très-humbles remontrances lui seroient faites s'il jugeoit qu'elles fussent inutiles; qu'il voyoit bien que ce n'étoit qu'un prétexte qu'ils avoient pris pour empêcher l'exécution de ses édits; qu'il étoit mécontent de ce procédé; qu'ils étoient des impudens de traiter avec si peu de respect avec lui, et qu'ils se retirassent; ce qu'elle répéta deux fois.

Le cardinal prit la parole et supplia le Roi de trouver bon que les députés dudit parlement se retirassent en sa chambre, pendant que Sa Majesté prendroit résolution de ce qu'elle devoit leur commander.

Les députés dudit parlement s'étant retirés, le Roi, avec son conseil, résolut que le chancelier feroit entendre au parlement ses intentions.

Les députés étant rentrés dans la chambre, le Roi leur dit que le chancelier leur feroit entendre sa volonté. Le chancelier, prenant la parole, leur dit que le Roi lui avoit commandé de leur dire qu'il trouvoit fort étrange qu'après qu'ils avoient arrêté de lui faire des remontrances, ils refusassent de les lui présenter lorsqu'il le leur ordonnoit; et que Sa Majesté jugeoit bien que tous ces délais qu'ils avoient apportés étoient autant de fuites affectées pour éluder l'exécution de ses édits; qu'elle étoit résolue de ne plus souffrir ce procédé qui étoit injurieux à son autorité; qu'il vouloit être obéi et leur commandoit,

toutes affaires cessantes, d'assembler dans deux jours les chambres et faire résoudre l'exécution de ses édits.

Le Roi, prenant lors la parole, dit au premier président qu'il lui commandoit de retirer la feuille des délibérations et de la lui apporter dès le lendemain, afin qu'il pût reconnoître ceux qui auroient manqué à lui obéir pour les traiter comme ils méritoient.

Le chancelier, par ordre de Sa Majesté, leur dit qu'il y avoit deux ans que les édits étoient vérifiés, et néanmoins qu'ils n'avoient point eu jusques alors d'exécution véritable; que les officiers qui étoient reçus étoient traités avec mépris et injure (1), et ceux qui étoient à recevoir étoient retenus de s'y présenter par des menaces secrètes qu'on leur faisoit; qui leur donnoit plus de crainte que l'autorité du Roi ne leur donnoit d'assurance;

Que Sa Majesté entendoit que les conseillers de nouvelle création fussent traités avec les mêmes avantages et prérogatives que les anciens, et que s'ils étoient troublés en la fonction de leur charge, que l'on s'en prendroit aux présidens des enquêtes;

Que le Roi leur commandoit de tenir la main en leurs chambres que l'ordre qu'il leur donnoit présentement fût exécuté, autrement qu'il s'en prendroit à eux-mêmes, si du moins ils ne lui donnoient avis de ceux qui n'obéiroient pas.

(1) *Etoient traités avec mépris et injure*: Malgré toute la puissance de Richelieu, ce mépris pour les nouveaux conseillers dura jusqu'à la guerre de la Fronde, époque à laquelle ces magistrats, au nombre de vingt, s'unirent à leurs confrères contre Mazarin, et donnèrent chacun 15,000 livres pour la cause du parlement, ce qui fit qu'on les appela les *Quinze-vingts*.

Le vendredi après dîner, le premier président avec les députés se rendirent à Madrid, où il donna compte au Roi de l'obéissance de son parlement, et qu'ils avoient arrêté, suivant son commandement, que l'édit des clercs seroit exécuté.

Sa Majesté demanda la feuille, qui lui fut présentée par ledit sieur premier président, ensuite de quoi elle leur témoigna avoir satisfaction de l'obéissance que son parlement lui avoit rendue, ajouta que ce n'étoit pas assez de la promettre, mais qu'il falloit l'exécuter, ce qui étoit le seul moyen de mériter ses bonnes grâces.

Sa Majesté ayant reçu cette obéissance de son parlement leur accorda la continuation des grâces qu'ils désiroient de lui, savoir est le franc salé, le privilège qu'ont les secrétaires du Roi pour les lods et ventes des acquisitions qu'ils feroient dans son domaine, et le droit de chauffage aux sept anciens conseillers qui vont aux eaux et forêts, comme juges en dernier ressort.

Le Roi trouva d'autres de ses sujets plus fâcheux et plus opposés à son autorité que ceux-là; et s'il ne fut pas de besoin d'y employer des armées, il fut nécessaire d'y apporter un soin armé d'une prudence extraordinaire, pour se garantir des attentats d'autant plus dangereux qu'ils entamoient non-seulement le cœur, mais la conscience et la conscience encore la plus tendre de tous les princes qui furent jamais au monde.

Le cardinal avoit en la maladie du père Gourdon, écossais jésuite, confesseur du Roi, jeté les yeux sur le père Caussin de la même compagnie, pour le pré-

senter au Roi comme capable d'exercer cette charge importante pendant l'indisposition de l'autre.

Il avoit conseillé à Sa Majesté de le choisir sur la réputation de piété que l'on croyoit être en lui, à cause de son livre *De la Cour Sainte*, qui avoit eu quelque vigueur parmi les personnes dévotes.

Dès qu'il fut entré en cette fonction, il donna témoignage d'un esprit actif, et qu'il étoit plus plein de soi-même que de l'esprit de Dieu; car, bien qu'il n'eût été appelé que pour être confesseur par intérim, il demanda de l'être définitivement, marchant sur les talons de son frère qui n'étoit pas encore dans le tombeau.

Il voulut aussi, dès le lendemain, avoir pleine connoissance des bénéfices contre ce qui avoit été pratiqué par ses prédécesseurs; et bien qu'il fût averti que ce n'étoit ni la raison ni la pratique, et que son provincial même lui conseillât de ne le faire pas, néanmoins il s'y ingéra et se mit en la possession de ses prétentions, jusqu'à ce que le Roi lui fit connoître que sa volonté n'étoit pas telle, ce qui le fit en apparence déporter de telle entreprise, l'affection de laquelle lui demeura toujours dans le cœur.

Il voulut aussi s'ingérer de confesser les dames (1), et trouva mauvais qu'on l'en détournât.

Le cardinal, étant averti de toutes ces choses, les attribua plutôt à simplicité qu'à malice, et à manque de jugement qu'à mauvaise volonté; cependant ce bon père passa plus avant, et des prétentions particulières vint à celles de l'Etat; et, pour y parvenir

(1) *De confesser les dames* : On a vu dans la note de la page 16, de quelle manière il dirigeoit la conscience de mademoiselle de La Fayette.

avec plus de facilité; commença à médire du cardinal de Richelieu.

Le Roi, entre les filles de la Reine, témoignant plus de bonne volonté à la demoiselle de La Fayette qu'aux autres, il fut si malicieux qu'il dit au Roi que le cardinal la haïssoit et la demoiselle de Vieux-Pont, parce qu'elle étoit sa confidente; et néanmoins ledit père étoit si double qu'il disoit d'autre côté au cardinal qu'il étoit étonné de la créance que le Roi avoit que son éminence voulût mal à ladite de La Fayette; que la Vieux-Pont lui donnoit ces impressions, et qu'il avoit été brouillé avec le Roi pour empêcher telle malice.

D'autres fois, parlant du cardinal au Roi, il lui disoit qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'une seule tête gouvernât un Etat, et qu'il devoit écouter tout le monde; et, par tels et semblables discours, il fit, ou sembla faire, tant d'impression dans l'esprit du Roi, qu'on disoit assez publiquement que ce bon père se vantoit d'avoir tout crédit; qu'on épandoit dans le monde que le Roi étoit en soupçon et en jalousie de ses créatures; qu'on lui vouloit persuader qu'on lui faisoit faire par autorité tout ce à quoi on le portoit par raison, et par la seule considération de ses intérêts, et ainsi lui rendre son conseil odieux et les meilleurs avis inutiles par de faux ombrages; qu'on publioit faussement que Sa Majesté avoit défendu à tous ses domestiques particuliers de communiquer non-seulement avec le cardinal, mais avec ceux qu'elle croyoit lui être affidés, et qu'on disoit encore qu'elle avoit fait défense au frère de ladite demoiselle de La Fayette d'entrer en aucun engagement avec

ledit cardinal , et qu'on avoit fait croire à Sa dite Majesté qu'on vouloit faire mal à ladite demoiselle de La Fayette, et qu'on la vouloit enlever.

Cette fille étant appelée de Dieu à se faire religieuse, le bon père voulut tirer l'affaire en longueur pour se rendre long-temps nécessaire, et n'étoit pas d'avis qu'elle y allât sitôt, et proposa au Roi de faire différer son entrée dans la religion si Sa Majesté le vouloit, dont cette jeune fille sembla souffrir quelque peine de pudeur pour lui.

Il trouva fort mauvais que le père de Varenne eût plus avancé cette affaire qu'il ne vouloit; et quand il vit qu'il ne la pouvoit retarder davantage, la fille désirant aller au couvent du faubourg Saint-Jacques pour être plus retirée, il la fit mettre au couvent de la rue Saint-Antoine pour être plus proche de lui.

Le père Monot, qui étoit lors à Paris, le fortifioit en son dessein, sous espérance que la fille demeurant dans le monde, ce seroit un embarras au cardinal, lequel rendroit ledit père Caussin nécessaire; au lieu que si elle y entroit promptement on n'auroit besoin de lui qu'une fois, de sorte que ce que le Roi imputoit à foiblesse audit père de ce qu'il lui faisoit paroître tant de passion pour elle, qu'il cherchoit tous les moyens d'éloigner l'exécution de son dessein d'entrer en religion, étoit l'effet d'un dessein formé qu'il avoit pour prolonger son emploi en une affaire que Sa Majesté affectionnoit, et trouver moyen de nuire au cardinal.

Quand elle eut pris l'habit, La Vieux-Pont alla jusqu'à ce point d'impudence, de dire que si elle ne se fût mise en religion sa vie n'étoit pas assurée.

Toutes ces choses sembloient si ridicules, que la

connoissance qu'on avoit qu'il étoit impossible de s'en imaginer quelques-unes, empêchoit qu'on en pût croire aucune ; et le cardinal eut patience jusques à ce que la folie ou la malice de ce petit père allât si avant, qu'elle passa de l'intérêt de la personne du cardinal jusques à attenter à la ruine des affaires publiques et au bouleversement de tout l'Etat ; dont le cardinal ne fut averti que bien tard (1), car les mauvais offices d'un confesseur vers un prince sont si secrets, que personne n'en peut rien découvrir si le prince n'en donne connoissance lui-même.

Le Roi eut divers avis qu'un nommé La Porte, porte-manteau de la Reine sa femme, faisoit divers voyages dont on ne savoit pas la cause, et étoit en confiance assez étroite, pour un valet, avec elle. Il se résolut de le faire prendre lorsqu'il pourroit soupçonner apparemment qu'il auroit des lettres de ladite dame Reine.

Pour cet effet, le 11 août, Sa Majesté donna charge que, la Reine étant partie pour aller à Chantilly trouver Sadite Majesté, ledit La Porte fût arrêté par le sieur Goulard, enseigne des mousquetaires du Roi.

En le prenant, on le trouva saisi d'une lettre de la Reine pour madame de Chevreuse, qui faisoit connoître que ladite dame de Chevreuse vouloit venir trouver la Reine déguisée ; à quoi Sa Majesté n'inclinoit pas trop, pource qu'elle avoit fait éloigner ladite dame de Chevreuse de sa cour, pour les continuelles et malicieuses menées qu'elle faisoit contre

(1) *Ne fut averti que bien tard* : Il en fut averti par le duc d'Angoulême, à qui le père Caussin avoit proposé la place de premier ministre.

son service, bien que plusieurs fois il les lui eût pardonnées.

Le sieur de La Poterie, maître des requêtes, eut ordre du Roi d'aller chez le duc de Chevreuse, où ledit La Porte se retiroit, pour faire ouverture de ses coffres et description des papiers qui y seroient; et de crainte que ledit sieur de La Poterie ne trouvât quelque difficulté le chancelier y alla auparavant lui, et ayant donné audit duc de Chevreuse une lettre que le Roi lui écrivoit sur ce sujet, et fait entendre sa volonté, il commanda qu'il montrât la chambre dudit La Porte audit sieur de La Poterie, qui exécuta ce qui étoit commandé, et y trouva quelques lettres et quelques chiffres, qu'il retint pour les faire connoître audit La Porte, savoir de lui de qui ils étoient, et à qui s'adessoient les lettres, et la signification des chiffres.

Au même temps Sa Majesté commanda à M. le chancelier d'aller au Val-de-Grâce (1), et écrivit à l'archevêque de Paris que, le bien de son Etat ne lui permettant pas de souffrir davantage un désordre qui étoit dans la maison du Val-de-Grâce de Paris, où il se faisoit plusieurs dépêches qui pouvoient apporter grand préjudice à ses affaires, il le prioit de se transporter en ladite maison avec ledit sieur chancelier, et tâcher par toutes voies de tirer de la supérieure la vérité de ce qui s'y étoit passé (laquelle, grâce à Dieu, Sa Majesté savoit d'ailleurs), et que,

(1) *D'aller au Val-de-Grâce* : On croit que le chancelier Séguier, avant d'aller faire la visite du Val-de-Grâce, avertit secrètement la Reine : aussi ne trouva-t-on dans la cellule de cette princesse que des papiers insignifiants, avec des haïres et des disciplines.

pour remédier à l'avenir à pareil mal , il le prioit d'envoyer au couvent de La Charité, qui est du même ordre, ladite prieure, avec telles autres religieuses qu'il estimeroit à propos, avec M. le chancelier, accompagnées d'un bon ecclésiastique, et établir ensuite un si bon ordre en ladite maison du Val-de-Grâce de Paris que la vraie discipline y pût être mieux gardée que jamais, et surtout que Sa Majesté désiroit qu'il défendît, sur peine de désobéissance, à la supérieure qu'il enverroit à La Charité, de faire savoir dorénavant, directement ou indirectement, de ses nouvelles à la Reine, ni de recevoir des siennes.

Le chancelier étant entré dans le monastère avec l'archevêque, qui commanda qu'on lui ouvrît la porte, ils montèrent en la cellule de la mère supérieure, où ledit sieur archevêque lui déclara qu'il avoit ordre du Roi de lui commander, en vertu de sainte obéissance et sur peine d'excommunication, de dire la vérité sur ce qui lui seroit demandé par ledit sieur chancelier, et que de fait il lui commandoit sous lesdites peines de dire la vérité lorsqu'elle seroit par lui interrogée.

Le chancelier là-dessus l'interrogea si elle savoit que la Reine eût écrit en Flandre au marquis de Mirabel et à madame du Fargis et à madame de Chevreuse, et si elle n'avoit point vu de chiffre de la Reine. Mais elle répondit, niant savoir rien de ce qu'on lui demandoit, qu'elle savoit bien que la Reine écrivoit quelquefois en son monastère, mais qu'elle ne savoit pas ce que c'étoit.

L'archevêque ensuite de cela l'envoya au monastère de La Charité, qui est de leur ordre, avec trois

religieuses qui l'y accompagnèrent; puis, faisant assembler la communauté dans leur chapitre, leur enjoignit de procéder à l'élection d'une nouvelle supérieure; ce qu'elles firent.

La Porte étant interrogé de son côté par plusieurs fois par ledit sieur de La Poterie, il avoua que la Reine lui avoit donné souvent des lettres pour madame de Chevreuse, lesquelles il lui avoit envoyées, mais qu'il n'en avoit jamais envoyé ni en Flandre ni en Espagne, ni porté à aucuns ambassadeurs étrangers ni à leurs secrétaires; et bien que l'on fût assuré par la Reine même que la lettre qu'il avoit lorsqu'il fut arrêté étoit pour la donner au sieur de La Thibaudière qui la devoit porter à madame de Chevreuse, et que la Reine eût avoué que c'étoit ledit La Porte qui portoit et envoyoit les lettres qu'elle écrivoit en Flandre par la voie d'Auger, secrétaire de l'ambassade d'Angleterre, et qu'elle lui eût donné un chiffre pour écrire au marquis de Mirabel, néanmoins il ne voulut rien avouer, excepté ce qui étoit de La Thibaudière, qu'il dit qu'il avouoit puisque la Reine l'avoit dit: ce qui obligea le chancelier de mander au Roi que, s'il ne plaisoit à la Reine le décharger en découvrant véritablement de qui elle s'étoit servie en toutes ces choses, ledit La Porte ne pouvoit éviter la question ordinaire et extraordinaire. D'abord que la Reine sut qu'il étoit pris, elle envoya le sieur Le Gras, son secrétaire, vers le cardinal de Richelieu pour savoir ce que c'étoit, et l'assurer cependant qu'elle ne s'étoit servie dudit La Porte que pour écrire à madame de Chevreuse, protestant n'avoir écrit en aucune façon ni en Flandre ni en Espagne, soit par

son moyen ou par quelque autre voie que ce pût être :

Le jour de l'Assomption étant arrivé, la Reine, ayant communie, fit appeler le sieur Le Gras, et lui jura de nouveau sur le Saint-Sacrement qu'elle avoit reçu qu'elle n'avoit point écrit en pays étranger, et lui commanda d'en assurer de nouveau ledit cardinal sur les sermens qu'elle avoit faits; elle envoya même quérir le père Caussin pour lui parler de toutes ces affaires-là, et lui fit les mêmes sermens qu'elle avoit faits au sieur Le Gras, en sorte que le bon père, qui ne savoit pas ce que le Roi savoit, en demeura persuadé par raison.

Deux jours après, la Reine, étant assurée par le sieur Le Gras qu'on savoit davantage qu'elle ne disoit, commença à parler audit sieur Le Gras, et lui en avoua une partie, niant toujours le principal, et commanda audit sieur Le Gras de dire au cardinal qu'elle désiroit lui parler et lui dire ce qu'elle savoit.

Le lendemain le cardinal la fut trouver par l'ordre de Sa Majesté. D'abord, après lui avoir rendu plus de témoignage de sa bonne volonté qu'il n'en osoit attendre, elle lui dit qu'il étoit vrai qu'elle avoit écrit en Flandre à M. le cardinal Infant, mais que ce n'étoit que de choses indifférentes, pour savoir l'état de sa santé, et autres choses de pareille nature. Le cardinal lui disant qu'à son avis il y avoit plus, et que si elle se vouloit servir de lui il l'assuroit que, pourvu qu'elle lui dit tout, le Roi oublieroit tout ce qui s'étoit passé, mais qu'il la supplioit de ne l'employer point si elle vouloit user de dissimulation, étant pressée par sa bonté et sa conscience, elle dit à madame de Senneceé, messieurs de Chavigny et des

Noyers , qui étoient présens , et avoient été appelés par le cardinal pour être témoins de l'offre qu'il lui faisoit , de la part du Roi , d'oublier tout le passé , qu'ils se retirassent pour lui donner lieu de dire en particulier au cardinal ce qu'elle lui vouloit dire : alors elle confessa au cardinal qu'elle avoit écrit plusieurs fois au cardinal Infant , au marquis de Mirabel et à Gerbier en Flandre , et avoit reçu souvent de leurs lettres contre ce qu'elle avoit promis au Roi ;

Qu'elle avoit écrit les susdites lettres dans son cabinet , se confiant seulement en La Porte , son portemanteau ordinaire , à qui elle donnoit sesdites lettres pour les porter à Auger , secrétaire de l'ambassadeur d'Angleterre , qui les faisoit tenir à Gerbier , et que ledit La Porte avoit été celui à qui elle s'étoit confiée de porter ses lettres et recevoir les réponses ;

Qu'entre autres choses elle avoit témoigné quelquefois des mécontentemens de l'état auquel elle étoit , et avoit écrit et reçu des lettres du marquis de Mirabel , qui étoient en des termes qui devoient déplaire au Roi ;

Qu'elle avoit donné avis du voyage d'un minime en Espagne , pour qu'on eût l'œil ouvert à prendre garde à quel dessein on l'envoyoit ;

Avoit donné avis au marquis de Mirabel qu'on parloit ici de l'accommodement de M. de Lorraine , et qu'il y prît garde ;

Qu'elle avoit témoigné être en peine de ce qu'on disoit que les Anglais s'accommodoient avec la France , au lieu de demeurer unis avec l'Espagne , et que la lettre dont La Porte s'étoit trouvé chargé devoit être portée à la dame de Chevreuse par le sieur de La

Thibaudière, et que ladite lettre faisoit mention d'un voyage que ladite dame de Chevreuse vouloit faire comme inconnue devers elle. Elle dit toutes ces choses au cardinal, avec beaucoup de déplaisir et de confusion d'avoir fait les sermens contraires à ce qu'elle confessoit.

Pendant qu'elle fit ladite confession au cardinal, sa bonté fut telle qu'elle s'écria plusieurs fois : « Quelle bonté faut-il que vous ayez, monsieur le cardinal ! » et protestant qu'elle auroit toute sa vie la reconnoissance et l'obligation qu'elle pensoit avoir à ceux qui la tiroient de cette affaire, elle fit l'honneur de dire au cardinal : « Donnez-moi la main, » présentant la sienne pour marque de la fidélité avec laquelle elle vouloit garder ce qu'elle promettoit ; ce que le cardinal refusa par respect, se retirant par le même motif au lieu de s'approcher (1).

La Reine ayant dit tout ce qu'elle vouloit dire, le cardinal l'alla dire au Roi, qui trouva bon qu'elle l'écrivît, et promit de l'oublier entièrement.

Ensuite, le 17 août, il fut fait un écrit de la part de la Reine, qui portoit que sur l'assurance que le cardinal duc de Richelieu, qui l'étoit venu trouver à sa prière, lui avoit donnée que le Roi lui avoit commandé de lui dire qu'ainsi qu'il avoit déjà oublié diverses fois quelques-unes de ses actions qui

(1) *Se retirant au lieu de s'approcher* : Madame de Motteville prétend que Richelieu aimoit Anne d'Autriche, quoiqu'il ne cessât point de la persécuter. « La Reine, dit-elle, m'a conté qu'un jour le cardinal « lui parla d'un air trop galant pour un ennemi, et qu'il lui fit un discours fort passionné, mais qu'ayant voulu lui répondre avec colère, « le Roi étoit entré. » Si cela est vrai, Richelieu voulut probablement éviter, par une prompte retraite, une pareille scène.

lui avoient été désagréables, et notamment ce qui s'étoit passé sur le sujet de la dame du Fargis ès années 1631 et 1632, il étoit encore disposé à faire le même, pourvu qu'elle lui déclarât franchement les intelligences qu'elle pouvoit avoir eues depuis, à l'insu et contre l'intention de Sa Majesté, tant au dedans qu'au dehors du royaume, les personnes qu'elle y avoit employées, et les choses principales qu'elle avoit sues ou qui lui avoient été mandées.

Elle avouoit librement, sans contrainte aucune, avoir écrit plusieurs fois au cardinal Infant, et tout le reste de ce qu'elle avoit avoué au cardinal.

A la fin de laquelle déclaration, elle ajouta de sa main qu'elle avouoit ingénument tout ce qui étoit écrit dessus, comme chose qu'elle confessoit franchement et volontairement être véritable;

Qu'elle promettoit de ne retourner jamais en pareille faute, et de vivre avec le Roi son seigneur comme une femme qui ne vouloit avoir autres intérêts que ceux de sa personne et de son Etat.

Le Roi agréa l'edit écrit, et mit au bas qu'après avoir vu la franche confession que la Reine sa très-chère épouse avoit faite de ce qui lui avoit pu déplaire en sa conduite depuis quelque temps, et l'assurance qu'elle lui donnoit de se conduire à l'avenir selon son devoir envers lui et son Etat, il déclaroit qu'il oublioit entièrement tout ce qui s'étoit passé, n'en vouloit jamais avoir souvenance, ains vouloit vivre avec elle comme un bon roi et bon mari devoit faire avec sa femme.

Ensuite de tout cela Sa Majesté monta dans la chambre de la Reine; elle lui demanda pardon, il le

lui accorda volontiers, et ils s'embrassèrent tous deux à la supplication du cardinal.

A quelques jours de là, qui fut le 22 août, la Reine manda au cardinal, par le sieur de Chavigny, qu'elle se souvenoit qu'elle avoit véritablement donné un chiffre à La Porte pour écrire au marquis de Mirabel les choses qu'elle avoit déclarées par son écrit le 17 du mois, mais que ledit La Porte le lui avoit rendu il y avoit quelque temps, et qu'elle l'avoit brûlé;

Qu'elle savoit que le duc de Lorraine avoit envoyé un homme à madame de Chevreuse; ne savoit si c'étoit pour traiter avec ladite dame de Chevreuse pour affaires générales ou particulières; qu'elle n'entendoit charger ni décharger ladite dame de Chevreuse de la négociation dudit envoyé par M. de Lorraine; ne voulant que, si ladite dame de Chevreuse devoit être chargée, que ce fût par elle, laissant à La Porte à dire sur ce sujet ce qu'il savoit;

Que madame de Chevreuse étoit venue trouver deux fois Sa dite Majesté dans le Val-de-Grâce, lorsqu'elle étoit reléguée à Dampierre, et qu'elle avoit reçu quelques lettres de ladite dame de Chevreuse dans le Val-de-Grâce, et que même, depuis peu, un homme lui étoit venu apporter des nouvelles dans le Val-de-Grâce;

Que Montaignu l'étoit venu trouver une fois au Val-de-Grâce, et qu'elle avoit reçu quelques lettres de lui par la voie d'Auger, tant pour elle que pour madame de Chevreuse, qui n'étoient que complimens, et que, lorsqu'elle écrivoit de Lyon à la supérieure du Val-de-Grâce, et qu'elle mettoit pour suscription : *Donnez ces lettres à votre parente qui*

est dans le comté de Bourgogne, c'étoit à dire qu'elle les donnât à madame de Chevreuse.

Ensuite de ces déclarations de la Reine, dont la supérieure du Val-de-Grâce avoit eu avis à La Busnière, qui est sur le chemin de La Charité, elle avoua les choses qui s'étoient passées en son couvent, qu'elle avoit déniées auparavant, et que Sa Majesté avoit dites, et supplia le chancelier de lui pardonner si de prime-abord elle n'avoit pas reconnu la vérité.

Le seul La Porte restoit opiniâtre à son malheur si la clémence du Roi n'y eût remédié : il ne vouloit rien confesser de tout ce que l'on savoit manifestement, et fallut que la Reine lui envoyât un nommé La Rivière, qui lui fit entendre de sa part, avec la permission du chancelier, qu'elle lui commandoit de reconnoître ingénument la vérité, ainsi qu'elle lui avoit déjà écrit, autrement qu'elle l'abandonneroit.

Ledit La Porte se mit lors à genoux, et dit que puisque la Reine le vouloit, qu'il diroit la vérité de tout ce qu'il savoit, et que le commandement qu'elle lui faisoit lui serviroit d'excuse.

Et ensuite il avoua que depuis huit mois, par l'ordre de la Reine, il avoit porté quatre ou cinq petits paquets chez un nommé Auger, demeurant au faubourg Saint-Germain, et qu'il avoit été recevoir au même logis des lettres pour la Reine, qu'il donnoit les lettres au premier venu et les recevoit de même.

Il avoua aussi le chiffre qu'elle lui avoit donné, et toutes autres choses qu'elle avoit dit lui avoir confiées.

Le sieur Patrocle, écuyer de la Reine, et qui avoit particulière obligation au cardinal, qui l'avoit fait sortir de plusieurs mauvais pas où son indiscretion

l'avoit engagé , parla fort indiscrètement de cette affaire auparavant que la Reine en eût déclaré la vérité , et disoit que telle accusation étoit un effet de la mauvaise volonté du cardinal , qui lui vouloit mal parce qu'elle n'avoit pas fait arrêter son carrosse devant le sien au Cours, et que déjà autrefois on l'avoit traitée de la sorte, lui supposant des lettres de la dame du Fargis, qu'elle avoit été contrainte d'avouer.

Cela fut cause que lorsque la Reine fit la confession susdite, on lui demanda s'il étoit vrai que les lettres de ladite dame du Fargis lui eussent été supposées : mais elle reconnut de nouveau qu'elles étoient véritables, ainsi qu'il étoit clairement vérifié au procès de ladite du Fargis. Et cependant ledit Patrocle ne pouvoit apparemment avoir ouï dire ce qu'il disoit qu'à la Reine, qui, auparavant cette découverte, prenoit plaisir de faire croire ou laisser croire à diverses personnes dans le monde, qu'elle avoit à souffrir du cardinal pour des raisons semblables, et pires que celles que disoit Patrocle, toutes fausses comme celles qu'il mettoit en avant, ainsi qu'il plut à ladite dame Reine le reconnoître par une lettre écrite au cardinal, sur la permission qu'il lui fit demander par M. de Chavigny de se pouvoir justifier des calomnies qu'on lui mettoit à sus.

Le Roi trouva si mauvais le procédé dudit Patrocle, qu'il commanda au cardinal de le faire mettre à la Bastille ; mais il supplia Sa Majesté de se contenter qu'on l'éloignât de la cour de la Reine, étant assez qu'on lui ôtât le moyen de faire mal à l'avenir.

De tous ceux qui se comportèrent mal en cette affaire, et témoignèrent mauvaise volonté au gouver-

nement présent, il n'y en eut point qui allât si avant que le petit père Caussin, qui eut bien la hardiesse, l'imprudence ou la folie de dire au Roi, quelques mois après, que l'emprisonnement de La Porte, et la découverte qui avoit été faite des lettres et intelligences que la Reine avoit en Flandre, en Espagne et avec le duc de Lorraine, l'étonnoient infiniment, d'autant qu'il ne savoit comme il étoit possible que le cardinal la traitât si mal, puisqu'il l'avoit toujours aimée, et avoit encore beaucoup d'affection pour elle.

Cette parole justifioit la plus noire et damnable malice qui pût entrer jamais en esprit de moine, tant pource que le cardinal n'étoit point en cause au fait de La Porte, que le Roi avoit voulu faire prendre de son mouvement, que parce qu'il n'étoit pas en la puissance du cardinal d'empêcher qu'on ne trouvât mauvaises les lettres de la Reine; et enfin qu'il accusoit ledit cardinal d'une chose fausse, et ce, sur la simple relation d'une personne qui étoit convaincue de plusieurs faux sermens en ce fait-là propre, où elle avoit reconnu la fausseté de plusieurs choses qu'elle avoit jurées sur le Saint-Sacrement.

Et ce qui montra une particulière protection de Dieu sur le cardinal, c'est que ceux qui n'avoient jamais osé vomir cette infâme calomnie, l'avoient toujours fait dans les occasions auxquelles il avoit été évident aux yeux de tous qu'il n'avoit point craint de fâcher tout le monde pour servir le Roi.

Ce qui se passa à Lyon en étoit une preuve aussi certaine qu'en cette dernière occurrence. Aussi Sa Majesté eut-elle à contre-cœur ces paroles, comme semblablement les autres accusations qu'il lui faisoit

souvent contre le cardinal ; lesquelles enfin elle découvrit au sieur de Chavigny le 9 décembre, et manda par lui au cardinal que ce bon père ne lui étoit pas agréable, pource qu'il essayoit de mettre sa conscience en trouble par des scrupules déraisonnables déguisés sous une apparence vaine de piété ;

Qu'il essayoit de la mettre en peine des désordres qui s'étoient commis en la guerre des Suédois en Allemagne, d'autant, disoit-il, qu'elle les y avoit appelés ; ce que Sa Majesté lui niant absolument avoir fait, il avoit insisté que, quoiqu'elle ne lui avouât pas, il étoit véritable : chose nouvelle et bien étrange à un confesseur, qui n'est là que pour entendre ce qu'avec simplicité et vérité on lui expose devant Dieu, de vouloir forcer et contraindre le pénitent de lui dire ce qui est contraire à sa connoissance ;

Qu'il avoit soutenu impudemment à Sa Majesté qu'elle vouloit faire venir le Turc en la chrétienté, quoiqu'elle l'assurât du contraire ; sur lequel sujet il l'avoit tellement pressée, qu'enfin Sa Majesté fut contrainte de lui dire que, bien qu'elle n'eût jamais eu cette pensée, il eût peut-être néanmoins été expédient que le Turc eût été dans Madrid pour obliger les Espagnols à faire la paix, et puis tous les chrétiens se joindre à eux pour lui faire la guerre. Sur quoi ce bon père s'écriant comme sur un grand blasphême, Sa Majesté lui dit qu'il ne la pressât pas davantage en ces affaires publiques, puisqu'elle n'y entreprenoit rien sans l'avoir bien fait consulter auparavant. A quoi il avoit répondu que pour faire ces consultations on choisissoit des personnes qui étoient gagnées. Et Sa Majesté lui répliquant que c'étoient ses

propres pères et des docteurs savans, il dit que pour gagner des consultans entre ces pères on donnoit des autels, voulant secrètement mal interpréter la libéralité du cardinal, qui avoit donné 2000 écus pour commencer le grand autel de Saint-Louis (1) : en quoi il faisoit paroître non-seulement de la folie, mais de la fureur, puisqu'il se portoit contre sa compagnie, et par conséquent contre soi-même. Puis il ajouta que si Sa Majesté vouloit faire consulter quelque chose, il falloit que ce fût par lui, qui choisiroit en secret des gens qu'il jugeroit les plus propres; voulant par ce moyen attirer à soi la conduite des plus importantes affaires publiques.

Sa Majesté ajouta encore qu'il lui avoit remontré qu'il ne devoit rien lever sur le peuple; qu'il se devoit fier en l'affection de ses sujets, qui le sauroient bien défendre d'eux-mêmes quand il en auroit de besoin; et que Sadite Majesté lui témoignant combien cette proposition étoit ridicule, il lui avoit dit qu'il n'y avoit plus après cela qu'à se faire moine et quitter son Etat; mais qu'il valoit mieux pays gâté que pays perdu : sur quoi ledit père lui avoit dit que tout le monde disoit cela ;

Qu'il lui avoit ensuite proposé de faire entremettre la Reine régnante de la paix, et que les étrangers se défioient du cardinal : sur quoi Sa Majesté avoit répondu qu'il étoit bien mal averti, et qu'au contraire il étoit certain que le crédit qu'il donnoit au cardinal auprès de lui, étoit le principal fondement de la confiance que les étrangers avoient de traiter avec lui;

(1) *Saint-Louis* : Cette église étoit celle de la maison professe des jésuites, rue Saint-Antoine. Elle existe encore comme paroisse.

Qu'enfin ledit père, pour n'oublier rien de ce qu'il pouvoit dire au blâme de Sa Majesté en toutes ses actions, lui avoit parlé en faveur du retour de la Reine - mère en France, dont il s'étoit cette année traité quelque chose, comme nous dirons maintenant, et que Sa Majesté lui ayant témoigné une aversion entière de son retour présent, il avoit bien osé aller jusque-là de lui dire s'il la vouloit donc laisser mourir de faim en Flandre.

Ce procédé du père étoit bien étrange en une personne, non-seulement de long-temps nourrie en la société de Jésus, mais qui, y ayant fait son quatrième vœu, étoit informée de toutes leurs lois particulières et de leurs secrets; et bien qu'il n'y ait aucune congrégation en laquelle on se mêle davantage d'affaires, néanmoins il n'y en a aucune en laquelle il y ait plus de précaution pour cela, soit pource que l'esprit de Dieu qui gouverne les communautés religieuses prévît ce défaut qui devoit être en celle-ci, et les incitât à y porter remède, soit pource que les propres remèdes les conviassent à s'y porter davantage par l'imperfection de la nature, qui nous porte avec plus de violence aux choses qui nous sont défendues plus puissamment.

Dans le canon xii de leur cinquième congrégation générale, il est défendu, sous les plus étroites peines auxquelles les défenses se peuvent étendre, qu'aucun d'entre eux s'ingère en affaires d'Etat auxquelles il n'est pas appelé, et que s'il le fait son supérieur le fasse changer de maison afin de lui en ôter le moyen;

Et le canon xiii de leur septième congrégation

générale, expliquant ce que dessus, dit que sous cette règle sont comprises toutes les choses qui concernent les alliances des princes, les droits et les successions de leurs royaumes, et les guerres, tant civiles qu'étrangères.

Et descendant plus bas aux confesseurs des rois et des princes, leurs lois leur défendent expressément de se mêler en affaires où ils ne sont pas appelés, de fréquenter trop la cour, d'y aller sans y être mandés, ou si quelque grande nécessité ou office de piété n'y oblige, et de s'ingérer de recommander les affaires des uns ni des autres; et si la piété les oblige d'en recommander quelque une, qu'ils fassent que lesdits princes les envoient recommander par un autre que par eux.

Et ce qui est essentiel, c'est qu'il leur est ordonné qu'encore qu'un confesseur doive avoir la liberté de dire au prince ce que sa conscience lui dicte, néanmoins, s'il arrivoit difficulté en quelque chose dont il fût d'opinion de laquelle le prince, pour s'éclaircir, voulût qu'il fût fait consultation avec deux ou trois théologiens, ledit confesseur, déposant sa propre conscience, seroit obligé d'acquiescer à ce qui auroit été par eux ordonné contre son propre sens.

Mais il faut bien dire que toutes ces sages constitutions de la société de Jésus, ou ne furent pas sues ou avoient été oubliées par ce bon père, puisqu'il les pratiqua si mal.

Il montra une forte passion d'entrer et être en cette charge, comme nous avons remarqué, et avoit tant de peur de n'y être pas maintenu, qu'il dit au sieur de Chavigny qu'il savoit bien que le sieur des Noyers avoit destiné d'y mettre le père Binet pour confes-

seur, et qu'il avoit tourné tout court lorsqu'il avoit vu que le Roi, par l'avis du cardinal, étoit résolu de lui donner cette charge; mais que néanmoins il ne laisseroit pas de bien vivre avec ledit sieur des Noyers, et que, quant au sieur de Chavigny, il croyoit qu'il lui avoit obligation, et le remercioit de l'assistance qu'il lui avoit donnée.

Ses actions répondirent à ce commencement: il se glorifia incontinent de son crédit, et se faisoit da fête mal à propos. Le sieur de Chavigny étant mal avec le Roi par quelque faux rapport qui lui avoit été fait de lui, ledit père fut assez léger de lui dire qu'il ne s'en mît point en peine, qu'il le raccommo-deroit aisément, et n'eut point de honte de le solliciter de signer des lettres patentes pour l'établissement de son ordre à Troyes, sans en parler au Roi ni au cardinal, et, pour l'obtenir de lui, lui disoit qu'il le servît en cette affaire comme il voudroit qu'il le servît à le remettre bien auprès du Roi; en quoi il montrait et ostentation et imprudence et audace; ostentation de son crédit, de mettre bien dans l'esprit du Roi qui bon lui sembleroit; imprudence, de vouloir, sans le consentement ni de l'évêque ni de la ville, établir son ordre à Troyes contre les ordonnances royales et l'ordre tenu par ses prédécesseurs, qui ne l'ont jamais désiré qu'en ménageant ledit consentement, et encore au fort de la guerre, qui est un temps où il est moins à propos de mécontenter les villes; et son audace, en ce qu'il a bien osé poursuivre cette chose très-importante au nom du Roi; et toutefois à son déçu et celui du cardinal.

Sa Majesté, après avoir beaucoup supporté et ex-

cusé d'actions semblables dudit père Caussin, non-seulement contre les réglemens de sa compagnie, mais contre tout droit et raison, et absolument contraires aux fonctions d'un bon confesseur; enfin, n'en pouvant plus supporter davantage, résolut de le changer; et, pour ne pas découvrir l'entière honte de ce père, dit seulement qu'à raison la hantise qu'il avoit avec toutes sortes de personnes, et la résolution et la fermeté avec laquelle il avoit voulu la continuer, nonobstant les avis qu'on lui avoit donnés au contraire, d'où il arrivoit qu'étant simple et ignorant des choses du monde comme il étoit, toutes sortes d'esprits lui imprimoient telles créances que bon leur sembloit, et en effet lui en avoient donné quelquefois de si extravagantes qu'il n'étoit pas possible de plus, Sa Majesté avoit été contrainte de le prier de s'éloigner d'elle, pource qu'ensuite de ce que nous avons dit ci-dessus il venoit souvent trouver Sa Majesté, et lui vouloit persuader qu'elle faisoit beaucoup de choses à quoi elle ne pensoit pas, et s'y opiniâtroit de sorte qu'il passoit les règles non-seulement d'un confesseur, mais d'un homme sage, n'y ayant personne tant soit peu avisé qui eût voulu procéder de la sorte, n'étant pas permis aux confesseurs d'en user ainsi, pource qu'ils doivent croire ce que leur pénitent leur dit touchant l'état de la conscience, et non le violenter pour tirer de lui confession de ce qu'ils pensent savoir d'ailleurs, en quoi souvent ils se peuvent tromper;

Qu'ensuite ce père s'arrêtoit tellement aux opinions qu'on lui mettoit dans l'esprit, qu'il disoit même des choses au Roi pour rendre son ordre suspect, en

ce en quoi il savoit bien que ses supérieurs le condamneroient, puisqu'il disoit qu'on leur donnoit des autels pour les gagner.

Elle avoit été avertie, de la part de deux princes souverains, qu'il avoit intelligence avec quelques personnes qui étoient hors du royaume ;

Qu'ensuite de ces avertissemens qu'on avoit toujours voulu taire, on avoit vu de temps en temps ledit père s'échauffer de plus en plus à prendre les opinions favorables aux ennemis de l'Etat, et tâcher de les faire réussir avec violence, au préjudice du royaume, que le Roi eût assurément ruiné s'il eût voulu suivre les bons avis de ce bon petit père ;

Que ledit père avoit si peu de discrétion et de secret, que les choses que le Roi lui disoit hors de confession, il les redisoit aux parties intéressées ;

Que Sa Majesté, ayant eu diverses expériences de ce que dessus, les avoit communiquées à son conseil et lui avoit dit comme elle ne pouvoit plus confier les secrets de son ame à un tel homme, ce qui fut approuvé de tous ; ensuite de quoi elle prit la résolution la plus douce qu'il pouvoit prendre en une telle occasion, qui fut de l'éloigner de lui, et, afin qu'il ne pût pas continuer ses intelligences dans sa maison royale, ou les étrangères, l'envoyer à Rennes en une maison de son ordre, éloignée de tout commerce de la cour. Il y avoit un grand collège en cette maison-là, qui est un des plus célèbres de France ; il y pouvoit passer doucement le temps en la conversation des personnes plus doctes de son ordre, et y faire une seconde *Cour Sainte*, illustrée des exemples des choses qu'il avoit vues et pratiquées en la cour.

Mais la douleur qu'il avoit ressentie en se séparant de ce à quoi il avoit eu plus d'attachement que sa profession ne requeroit, l'empêchoit d'estimer la grâce qu'il recevoit d'un éloignement ordonné en un lieu si favorable, qui le lui faisoit représenter comme un lieu de supplice : il en écrivit avec témoignage de grande douleur à ses supérieurs, qui, au contraire, témoignèrent au cardinal par leurs lettres lui avoir beaucoup d'obligation d'avoir adouci ses fautes et lui avoir procuré pour quelque temps un éloignement si favorable.

Bien que Sa Majesté eût beaucoup de peine en son esprit, à cause de sa douceur, d'éloigner de lui ledit père Caussin, nonobstant toutes les raisons qui l'y obligeoient, bien qu'il n'eût commencé à le confesser que du jour de la Notre-Dame de mai de la même année, néanmoins la plus grande difficulté ne fut pas celle-là, mais d'en trouver un autre non moins homme de bien et plus sage : plusieurs proposoient d'en prendre un qui ne fût d'aucune congrégation, soit un évêque, soit un docteur ou simple prêtre, homme de bien, qui ne fût engagé à aucune loi d'ordre particulier, qui quelquefois pourroient peut-être n'être pas toutes convenables à la direction de la conscience d'un prince, qui, pour le bien de son Etat, doit avoir une conduite fort dégagée des règles particulières ; mais le long temps qu'il y avoit que Sa Majesté, à l'exemple du Roi son père, avoit remis sa conscience entre les mains de ces bons pères (bien qu'il eût pris le père Cotton plutôt pour un gage de leur foi que pour un dépositaire de sa conscience), qui eussent pensé que la réputation de leur ordre eût été flétrie si on les eût

changés, fit que Sa Majesté jeta les yeux sur quelqu'un d'entre eux qui se pût acquitter de cette charge à son contentement. Elle choisit entre eux le père Sirmond, homme de grandes connoissances, d'âgemûr et de piété singulière, et qui ayant été employé parmi eux dans les premières charges de leur ordre, avoit quelque teinture des affaires du monde; et afin de le retenir dans la cour dans les mêmes dispositions avec lesquelles il y entreroit, le cardinal crut qu'il étoit à propos de lui prescrire quelques bornes, et représenta à Sa Majesté que, lorsque les médecins ont tiré quelque personne d'importance d'une grande maladie, ils ont soin de lui faire considérer le péril passé pour la porter à l'observation d'un bon régime, pour prévenir semblables maux à l'avenir;

Qu'il étoit impossible de concevoir la grandeur du péril où le père Caussin avoit mis non-seulement la France, mais la chrétienté, et ce par une simplicité et ignorance inexcusable, ou par un dessein de faction et une malice si étrange qu'on n'eût su la prévoir;

Que les avis que feu M. de Savoie avoit donnés d'une mauvaise intelligence formée entre ce bon père et le père Monot, n'avoient pas été capables de faire soupçonner l'ombre de la vérité qui s'étoit enfin trouvée;

Qu'aussi peu ceux qui avoient été apportés d'Allemagne par homme exprès, qu'on tenoit si éloignés de toute apparence qu'on les avoit toujours crus faux; que ceux que depuis peu l'ambassadeur de Venise avoit dits et au cardinal et au père Joseph plus ouvertement en ce qui touchoit ledit cardinal, étoient tenus pour si mal fondés en ce qui concernoit sa dis-

grâce, que, contenant que les Espagnols ne vouloient point de paix sur l'attente qu'ils avoient, ou de la fin du Roi, ou de la mort du cardinal, ou du changement de son crédit auprès de Sa Majesté, on jugeoit que les deux premiers chefs étoient autant à craindre que le troisième étoit impossible.

Bien qu'on apprît de tous côtés les grandes allées et venues, et entrevues fréquentes de Saint-Ange et de son beau-frère avec ce bon père, on n'avoit jamais pensé qu'il pût être assez méchant pour avoir les pensées qu'on avoit déjà découvertes ;

Qu'on savoit bien cependant que la Reine désiroit qu'on parlât au Roi contre le cardinal, et beaucoup d'autres choses semblables auxquelles on ne s'arrêtoit point, tant pour l'atrocité de la menée qui la rendoit incroyable, que pour la simplicité que l'on pensoit être au père, et la fausseté des sujets qui étoient pris pour prétexte de cette machination ;

Que tout cela obligeoit le Roi et son conseil à tout prévoir pour l'avenir, et faire tout ce qui pourroit servir à prévenir semblables maux qui pouvoient arriver et qu'on devoit craindre, que la folie ou au moins une extraordinaire foiblesse d'esprit ayant été un des principes qui avoient porté ce pauvre homme à ces mauvais desseins, Sa Majesté y avoit déjà remédié en choisissant un bien sage pour mettre en sa place ;

Mais que l'ambition et le prurit de se mêler d'affaires, et particulièrement du choix des abbés et des évêques, ayant été aussi une des causes du bouleversement qu'il vouloit faire pour venir à ses fins, il falloit déclarer à celui-ci qu'il n'étoit point appelé

pour s'en mêler, et lui prescrire les limites de ses fonctions; qu'il ne devoit point passer en matières bénéficiales l'examen de la capacité des curés et chanoines qui se trouvoient en la collation du Roi, telles personnes qui avoient toujours été nourries dans l'innocence d'une vie religieuse, étant peu propres à distinguer l'artifice de la sincérité des hommes du monde, dont la malice est telle que pour ignorant que soit un prétendant à quelque charge, il est savant à couvrir ses défauts;

Que Sa Majesté s'étant bien trouvée de l'ordre qui a été jusques à présent gardé en telles élections, la prudence avoit voulu qu'on le continuât, principalement puisqu'on étoit plus soigneux de ne s'y tromper pas qu'on n'avoit jamais été;

Que la connoissance que ledit père Caussin avoit eue quelquefois des fâcheries de Sa Majesté, ayant été encore une des causes qui lui avoient fait penser qu'il pourroit renverser les personnes qui avoient plus de pied dans son affection, il seroit bon qu'il plût à l'avenir à Sa Majesté de ne prendre plus de mécontentemens sans un fondement bien avéré, et si cela arrivoit ne s'en découvrir pas à personne qui en pût abuser;

Qu'enfin la grande fréquentation qu'avoit ce petit bonhomme avec toutes sortes de personnes, et le peu de capacité qu'il avoit à discerner la malice de ceux qui lui parloient, ayant été une des causes de son achoppement, il étoit encore du tout nécessaire, pour éviter un tel inconvénient, que Sa Majesté ne lui donnât pas grand accès à sa personne, pource qu'autrement il faudroit qu'il eût une sagesse et une prudence

infuse pour ne s'exposer pas par ce moyen à être trompé de diverses gens.

Mais que bien que toutes ces précautions fussent celles qui se pouvoient prendre pour éviter semblables maux à celui qui avoit cuidé arriver, si falloit-il avouer qu'elles ne seroient point suffisantes sans une cinquième qui étoit la prudence du Roi, qui devoit avoir l'œil ouvert pour discerner les mouvemens et les pensées de telles gens, et être prêt à apporter remède aux desseins qu'ils pourroient prendre aussitôt qu'il les pénétreroit ;

Que sans cela, quoi qu'on pût faire serviroit de peu, étant impossible de connoître les gens avant que de les avoir vus en besogne.

Or, afin que ledit père Sirmond ne pensât pas qu'en ne lui laissant pas la liberté de mal faire on lui voulût ôter celle de faire bien, on l'avertit que s'il trouvoit quelque chose à redire à la conduite qui s'observoit dans l'Etat, Sa Majesté trouvoit bon qu'il en demandât l'éclaircissement à ceux de son conseil ; et, au cas que les raisons qu'ils apporteroient ne le satisfissent pas, que tous ensemble en parleroient à Sa Majesté pour prendre par son ordre résolution d'en faire une bonne consultation avec des gens des plus capables du royaume, en présence des uns et des autres.

Après quoi ledit père, comme bon et sincère religieux, seroit obligé, non-seulement par prudence, mais par conscience, de soutenir par ses actions et par ses paroles la conduite de Sa Majesté et de son conseil.

Le cardinal remontra à Sa Majesté que, ce que

dessus étant bien observé , un confesseur ne sauroit se priver de sa fonction par sa mauvaise conduite , et qu'on n'auroit pas aussi sujet de craindre qu'il pût troubler les affaires , et les ennemis de l'Etat ne sauroient fonder leurs espérances sur ses négociations ;

Que Sa Majesté se devoit ressouvenir, s'il lui plaisoit, que ce petit père sembloit croire que Sa Majesté fût bien aise qu'il n'eût point d'intelligence avec ceux de son conseil , ce qui étoit de très-grande conséquence et très-dangereux , puisque c'étoit donner toute occasion d'improuver la conduite des ministres de l'Etat , sous prétexte d'ôter à Sa Majesté l'opinion d'une bonne correspondance de son confesseur avec eux ;

Que Sa Majesté devoit choisir les plus gens de bien qu'elle pouvoit pour mettre en l'administration de ses affaires et de sa conscience ; après quoi elle devoit désirer qu'ils marchassent de même pied , et qu'un prince devoit plutôt se résoudre à éloigner les uns et les autres qu'à les diviser , l'expérience faisant connoître qu'il arrivoit d'ordinaire en de telles divisions que les plus forts qui voyoient n'avoir pas à craindre , demeurant dans leur devoir , les plus foibles d'ordinaire tomboient dans des factions qui , bien qu'elles semblassent n'avoir autre but que d'être contraires aux autres , étoient en effet contraires à leur maître et à l'Etat ;

Qu'un prince qui se fie des grandes choses en ses principaux conseillers ne peut par raison s'en méfier des petites , et qu'il devoit être soigneux d'empêcher qu'on crût qu'il s'en méfiât en quoi que ce pût être ; qu'autrement il attireroit sur eux une grêle de ca-

l'omniscience, dans l'épaisseur de laquelle il auroit peine à discerner le vrai du faux; ce qui le mettroit en manifeste péril de perdre ses meilleurs et plus affidés serviteurs, et de tomber entre les mains de ceux qu'il devoit craindre;

Qu'il étoit certain que depuis quelque temps on avoit été en cet état, et que tous ceux qui avoient quelque habitude dans la cour et dans le monde le savoyent; que c'étoit à la prudence de Sa Majesté d'apporter à tels inconvéniens des remèdes qu'elle estimeroit plus à propos, et qu'elle pouvoit être assurée que ceux en qui elle se confioit de ses affaires ne prendroient jamais d'intelligence avec ceux avec lesquels ils connoïtroient qu'elle ne vouloit pas qu'ils en eussent. Ainsi, il suffisoit qu'ils sussent les intentions de Sa Majesté sans qu'elles fussent connues à d'autres qui étoient moins capables de les ménager, et qui les divulguant donnoient ouverture à beaucoup de mauvais desseins contre l'Etat.

Sa Majesté fut très-satisfaite de ce que le cardinal lui représenta sur toutes les choses ci-dessus, et déclara au père Sirmond qu'il ne devoit point se mêler des affaires publiques, mais seulement de ce qui concernoit sa conscience, suivant les règles que nous avons exprimées ci-dessus.

Et les pères jésuites, reconnoissant la grâce qu'ils recevoient du Roi d'avoir daigné choisir un d'entre eux pour confesseur, après la faute signalée que son prédécesseur avoit commise, déclarèrent audit père Sirmond que l'accident qui étoit arrivé à leur ordre par la mauvaise conduite dudit père Caussin les devoit rendre plus considérés que jamais, et les obli-

geant à ne rien oublier de ce qui dépendroit d'eux pour réparer le passé par l'avenir, ils avoient estimé lui devoir déclarer que la première chose qu'il devoit suivre étoit de lire souvent les instructions contenues dans leurs règles pour ceux qui étoient employés en pareilles fonctions;

Qu'ensuite eux, ayant reconnu que rien n'avoit perdu le père Caussin et ne pouvoit perdre aucun autre en telle charge, que trois choses :

La première, la trop grande conversation qu'il avoit avec toutes sortes de personnes indifféremment, et la facilité qu'il avoit à croire toutes sortes d'avis;

La seconde, le prurit qu'il avoit de se mêler des affaires du monde;

Et la troisième, d'être continuellement à la cour, bien que sa charge ne l'y obligeât qu'à certains jours;

Ils l'exhortoient de vaquer plus à la prière et à ses livres qu'à la fréquentation du monde;

De ne se mêler d'aucune affaire, et particulièrement des poursuites et sollicitations d'abbayes et évêchés pour le tiers et pour le quart, tant parce qu'il étoit difficile à un religieux qui n'avoit pas la pratique du monde de connoître les mœurs et conditions des hommes, et n'avoient autre soin que de les déguiser pour parvenir à ce qu'ils prétendoient, que parce aussi que l'expérience faisoit voir à un chacun, au grand avantage de l'Eglise, qu'on n'avoit jamais pourvu aux charges et dignités ecclésiastiques avec tant de soin qu'on faisoit maintenant, et de se contenter de voir Sa Majesté lors seulement qu'il seroit question de la confesser, ou que quelque occasion importante le requerroit;

Que par ce moyen il se réserveroit plus de temps pour lui-même qu'il n'en donneroit au public, il garantiroit la compagnie de la fausse accusation d'ambition que ses envieux lui mettoient à sus, et seroit d'autant plus considéré de Sa Majesté que moins la verroit-il souvent;

Que si cependant il voyoit quelque chose en quoi il estimât qu'il y eût à redire en la conduite de l'Etat, il pourroit s'adresser à monseigneur le cardinal, ou autres qui auroient emploi dans les affaires publiques, à qui le fait pourroit toucher, pour leur déclarer ses pensées et écouter leurs raisons sur ce dont il s'agiroit.

Les fautes des hommes particuliers sont singulières et ne tirent point de suite après elles; mais celles de ceux qui sont dans les charges publiques et dans les principales tirent après elles des conséquences si grandes en nombre, et si importantes, qu'on ne le peut juger que par les effets qui suivent long-temps après: l'imprudence du père Caussin lui avoit fait appuyer les secrètes intelligences de la Reine, dans lesquelles madame de Chevreuse étoit mêlée bien avant; cela produisit à la fin sa fuite hors du royaume, ce qui ne fut pas de peu de préjudice au service du Roi, car, comme Philippe de Commines a remarqué il y a long-temps, les plus grandes et les plus importantes menées qui se fassent en ce royaume sont ordinairement commencées et conduites par des femmes.

Sa Majesté, qui depuis quelque temps avoit commandé à ladite dame de s'éloigner de la cour, étant avertie, en avril, par le sieur du Dorat qu'elle avoit dessein de passer en Angleterre, le cardinal repré-

senta à Sa Majesté qu'elle étoit liée avec le duc de Lorraine, avec les Anglais, avec la Reine, avec Châteauneuf, avec le chevalier de Jars, avec la Fargis à cause de la Reine, et généralement avec tous les brouillons ;

Que si elle étoit hors du royaume, elle empêcheroit le duc de Lorraine de s'accommoder, tant par elle-même que parce que la Reine, qui favorisoit le parti d'Espagne, le désireroit ;

Qu'elle donneroit grand branle aux Anglais à ce à quoi elle les voudroit porter ;

Qu'elle feroit solliciter de nouveau pour Jars et ensuite pour Châteauneuf, et seroit susceptible de toutes les impressions des brouillons.

Partant, qu'il concluoit à ne la laisser pas sortir hors du royaume ; ce qui se pouvoit empêcher par deux voies, l'une de civilité, l'autre de violence ;

Qu'il trouvoit divers inconvéniens à celle de violence, qui seroit suivie de beaucoup de sollicitations importunes, et auxquelles difficilement résisteroit-on avec le temps ;

Et partant, qu'il estimoit qu'il faudroit plutôt prendre la voie de civilité, qui pourroit être telle :

Que le cardinal lui manderoit avoir appris son dessein, qui ne pouvoit avoir que deux causes, la nécessité ou la satisfaction de son esprit ;

Qu'il s'estimerait heureux si la première raison étoit celle qui la mouvoit d'y remédier en la servant.

Si c'étoit la seconde, qu'il n'y avoit rien à dire, mais qu'elle devoit considérer qu'elle laissoit toute sa famille en perdition ;

Que pour pratiquer ce conseil, il faudroit lui en-

voyer un secours de la part du Roi ou du conseil, et qu'il croyoit qu'il le voudroit mieux faire ainsi que de laisser exécuter sa sortie ou l'empêcher par violence; auquel cas il la faudroit nourrir, étant arrêtée, aux dépens du Roi, et ce pour long-temps, au lieu que ce qu'on lui bailleroit ne seroit que jusques à la paix;

Que cet esprit étoit si dangereux que, étant dehors, il pouvoit porter les affaires à de nouveaux ébranlemens qu'on ne pouvoit prévoir, et que ce fut lui qui fit recevoir Monsieur dans la Lorraine après qu'il en eut été repris, et ce fut ce même esprit avec d'autres qui fit la guerre des Anglais.

Le Roi approuvant cet avis, le cardinal lui envoya quelque secours d'argent, qu'elle fit beaucoup de cérémonie de recevoir, et néanmoins enfin accepta, conjurant le cardinal de l'assister à la faire séparer de biens d'avec le duc de Chevreuse son mari; ce qu'ensuite elle obtint par arrêt de la cour du parlement de Paris.

Mais toutes ces grâces qu'elle recevoit du Roi ne lui changeant point son mauvais esprit, et Sa Majesté ayant avis de la Reine qu'elle avoit dessein de la venir voir déguisée, Sa dite Majesté lui envoya les sieurs abbé du Dorat et de Cinq-Mars pour savoir si elle avoit eu le dessein de voir la Reine, quand et où, comment elle pensoit faire pour l'exécuter, et à quelle fin étoit ce voyage, la conviant de dire franchement ce qui en étoit; ce qu'étant, le cardinal s'offriroit de la servir près de Sa Majesté, comme il avoit fait lorsqu'il l'avoit tirée d'affaires plus importantes que non pas celle-ci.

Il la pria de vouloir dire quelles nouvelles elle avoit reçues du duc de Lorraine depuis qu'elle étoit hors de la cour, et notamment depuis quelques mois, par qui elle lui avoit fait savoir des siennes, si elle en avoit reçu lettres, si elle lui avoit écrit, ou si seulement elle avoit reçu de ses nouvelles et fait savoir des siennes par personnes confidentes, comme s'appeloit celui qui auroit été entremetteur entre elle et ledit sieur de Lorraine pour lui en faire savoir;

Que si elle nioit tout, comme elle n'y manqueroit pas, ils lui fissent pareille exhortation que dessus, et lui dissent que le cardinal avoit parole du Roi de tout oublier, pourvu qu'elle dît franchement ce qu'elle sauroit. Mais ledit cardinal la prioit, en cas qu'elle ne le voulût pas faire, de trouver bon qu'il ne se mêlat point de ses affaires;

Qu'après cela ils lui représentassent pourquoi elle auroit dit à M. l'abbé du Dorat, il y avoit quelques mois, qu'elle n'étoit point si misérable que, si le cardinal vouloit qu'elle s'employât envers M. de Lorraine, elle n'eût bien moyen de ce faire;

Pourquoi elle auroit dit la même chose en substance au sieur de La Meilleraie passant par Tours;

Et si depuis quelque temps, nonobstant toutes ces belles paroles, elle ne s'étoit pas employée par quelques personnes confidentes pour porter M. de Lorraine à demeurer ferme dans le parti où il étoit, et ne s'accommoder pas avec la France;

Et si elle n'avoit pas eu assurance dudit duc qu'il le feroit ainsi;

Que, si elle disoit que non, ils la suppliassent d'y bien penser, et sussent ensuite si elle s'en vouloit

rapporter à une dépêche , surprise en Bourgogne , dudit duc et de quelques ministres d'Espagne qui étoient auprès de lui ;

Que , si elle disoit que non , ils lui représentassent encore une fois que M. le cardinal les avoit envoyés tous deux expressément , comme étant son ami et son serviteur , pour savoir la vérité et l'empêcher d'en être en aucune peine ; mais que , si le Roi avoit cette connoissance d'ailleurs , elle devoit trouver bon que ledit cardinal , ne pouvant plus ajouter foi à aucune de ses paroles , ne se mêlât plus de ses affaires en façon du monde , et ne s'engageât plus au Roi pour elle.

Ils la trouvèrent à Tours , et ne purent recevoir autre réponse d'elle sur toutes ces choses qu'ils lui demandèrent , sinon qu'à la vérité elle avoit eu désir de voir la Reine , mais ne s'en étoit confiée à aucun des siens , et n'avoit point encore formé de dessein du moyen qu'elle devoit tenir pour la voir , d'autant que la Reine lui avoit témoigné qu'il n'étoit pas à propos qu'elle l'entreprît , et que la fin de son voyage n'étoit , premièrement , que pour avoir l'honneur de la voir , et , en second lieu , pour ses propres affaires , tant pour la séparation de biens d'avec son mari , et retirer de lui quelques pierreries , que pource que , l'abbé du Dorat lui ayant mandé que la Reine ne témoignoit pas au cardinal la reconnoissance des services qu'il avoit rendus au Roi et à elle , elle désiroit lui faire connoître qu'il étoit et de l'équité et de son service qu'elle vécût autrement avec lui ;

Quant au duc de Lorraine , elle nia d'avoir aucune intelligence avec lui , et plus encore d'avoir jamais

en pensée de le porter à ne pas s'accommoder avec le Roi;

Que ce qu'elle avoit dit à l'abbé du Dorat et à M. de La Meilleraie n'étoit que généralement parlant, et par créance qu'elle avoit que, M. de Lorraine témoignant faire quelque estime d'elle, elle pourroit rendre vers lui quelque service au Roi;

Quant à la dépêche surprise en Bourgogne, elle ne savoit que c'étoit. Elle leur donna ladite réponse par écrit le 24 août, mandant au cardinal qu'elle n'avoit rien à ajouter à ce qui y étoit contenu; mais en même temps, se sentant coupable, et craignant d'être si manifestement convaincue qu'elle n'eût plus de déguisemens vraisemblables à apporter pour excuse, elle prit résolution de sortir du royaume, quoique l'abbé du Dorat lui eût dit tout ce qui s'étoit pu imaginer pour assurer son esprit, et que les demandes qu'il lui avoit faites n'étoient que pour connoître sa sincérité, et non pour en tirer aucune conséquence à son préjudice, ayant charge particulière de l'assurer que, quelque mal qu'elle pût avoir fait, le Roi le lui pardonneroit volontiers: ledit du Dorat même, depuis être arrivé à Paris, lui écrivit encore la même chose par ordre exprès qu'il en avoit reçu du cardinal; mais nonobstant cela, sa conscience ne lui permettant pas de prendre confiance en toutes ces promesses, le 6 septembre elle alla trouver l'archevêque de Tours, et lui dit, tout effarée, qu'elle étoit tourmentée d'une si grande appréhension qu'elle se résolvoit de s'enfuir hors de France.

Il lui conseilla d'y penser bien auparavant, et lui offrit pour retraite, si elle vouloit, la maison d'E-

chaux, qui appartenoit à un sien neveu, distante de Bayonne de sept lieues, et d'une demie seulement de la frontière d'Espagne.

Elle part le jour même, va à Cousières dans son carrosse, et dès neuf heures du soir monte à cheval habillée en homme, et alla coucher le lendemain à Couhé, distant de trente lieues de là, et huit par delà Poitiers. Le lendemain 7, elle arriva dès neuf heures du matin à Ruffec, envoya à Verteuil, qui n'est qu'à demi-lieue de là, emprunter le carrosse du prince de Marsillac, pour aller, disoit-elle, à Saintes où elle avoit une affaire pressée; et celui qu'elle y envoya eut charge d'empêcher de l'aller trouver avec son carrosse, lui disant tout ce qui se put sur ce sujet, et même que, s'il y alloit, il la désobligerait et lui nuirait en son affaire; ce qui fit qu'il se contenta de lui envoyer son carrosse par un valet de chambre, lequel, de crainte qu'il revînt dire à son maître l'équipage où elle étoit, elle emmena avec elle, et, ne séjournant davantage audit Ruffec, mena sondit carrosse jusques à une lieue au-delà de Mucidan, où elle remonta à cheval, et, une lieue au-delà dudit Mucidan, renvoya ledit valet. On dit que le prince de Marsillac la vit dans les Landes, par delà Ruffec, et la mena à La Terne, envoyant devant un homme exprès pour faire sortir tout le monde de la maison d'un Basque nommé Pontet, afin qu'elle ne pût être connue de personne, et lui ayant fait faire collation audit lieu et donné deux chevaux frais, lui donna ledit Basque pour la conduire, lequel, sachant bien les chemins, la mena par un autre lieu qu'Echaux droit en Espagne, où elle fut très-bien reçue

dès le premier lieu où elle arriva, bien que ce ne fût qu'un hôpital assez proche de Notre-Dame de Garaison, où les prêtres qui ont la direction dudit hôpital avoient charge de la régaler.

Le duc de Chevreuse étant averti du partement de sa femme en donna incontinent avis à Sa Majesté, qui fut étonnée de cette fuite si précipitée, et commanda à Boispilé, intendant de la maison dudit sieur de Chevreuse, de s'en retourner à Tours et faire toutes les diligences possibles pour la trouver, et lui donner toutes sortes d'assurances que Sa Majesté oublioit toutes ses fautes passées, même la dernière de sa sortie, si elle vouloit revenir en sa maison, avec espérance même de lui permettre de se rapprocher de la cour jusques à Dampierre. Mais, quelque diligence que pût faire ledit Boispilé, elle arriva en Espagne avant qu'il eût su la route qu'elle avoit prise.

Sa Majesté ayant avis de son évasion, et ladite dame lui ayant témoigné, au milieu de sa fuite, avoir regret de sa mauvaise conduite, fit expédier des lettres patentes, par lesquelles elle déclara qu'elle lui remettoit et pardonnoit, et, en tant que besoin seroit, abollissoit tout ce qu'elle pourroit avoir fait contre son service, imposant, sur ce fait, silence à tous ses officiers. Quelques jours après le duc de Chevreuse, son mari, lui avoit donné avis que, bien que le bruit commun fût que sa femme fût passée en Espagne, néanmoins elle étoit demeurée à Cahusac sur la rivière de Garonne, où il seroit facile de l'arrêter, s'il plaisoit à Sa Majesté y envoyer en diligence quelque personne capable et fidèle à son service. Elle en donna la charge au président Vignier, auquel

il commanda de l'empêcher de passer outre s'il la trouvoit encore audit lieu, et de la mener à Tours avec tout l'honneur et le respect dû à son sexe et à sa condition, où il la remettroit entre les mains du duc son mari, et de là s'en iroit au lieu où seroit le prince de Marsillac pour informer de ses déportemens en cette occasion.

Ledit Vignier ne trouva pas la duchesse parce qu'elle étoit passée en Espagne, mais interrogea le prince de Marsillac, qui ensuite fut mis dans la Bastille, pour les fortes apparences qu'il y avoit qu'il avoit eu connoissance de son dessein et qu'il l'y avoit assistée; mais, à peu de jours de là, la bonté du Roi fut telle qu'il lui pardonna et le fit remettre en liberté.

La Reine mère du Roi fit en ce même temps traiter de son retour en France par le roi de la Grande-Bretagne; elle l'avoit déjà fait tenter par le duc de Savoie, ce qui ne lui avoit pas réussi; elle avoit aussi fait savoir au prince d'Orange, par le moyen de Fabroni, que maintenant que Chanteloube n'étoit plus auprès d'elle (1), elle souhaitoit avec grande passion de se remettre bien auprès du Roi.

Ledit prince, qui étoit très-sage et se défioit de ses propositions, ne s'en voulant pas mêler auparavant que de savoir la volonté du Roi, dit à notre ambassadeur ce qui se passoit, et le pria de savoir de Sa Majesté si elle auroit agréable qu'il s'en mêlât.

Le sieur de Charnacé lui témoigna le mauvais des-

(1) *Chanteloube n'étoit plus auprès d'elle*: Le père Chanteloube ne quitta Marie de Médicis que l'année suivante. Lorsqu'elle partit pour la Hollande, il resta à Bruxelles, et déclara qu'il n'abandonnoit le service de sa bienfaitrice que pour ne pas être un obstacle à la paix. Il mourut au mois de février 1641.

sein qui pouvoit être caché sous ce traité-là, qui ne se faisoit point sans le su des Espagnols, ni à autre fin qu'avantageuse pour eux, ce qui fit qu'il s'en déporta.

Le duc de Florence donna d'autre côté quelque témoignage qu'il eût en à contentement et à honneur de la tenir en ses Etats : le Roi y consentit volontiers, mais la Reine-mère, contre toute apparence de raison, rejeta cette proposition.

Enfin elle s'adressa audit roi de la Grande-Bretagne, auquel elle fit entendre qu'elle désiroit se réconcilier avec Sa Majesté et revenir en ses Etats. Il donna ordre au comte de Leicester, son ambassadeur extraordinaire, de faire savoir au cardinal qu'il s'en entremettrait volontiers si Sa Majesté l'avoit agréable ; auquel cas il désiroit savoir à quelles conditions elle agréeroit son retour, se promettant qu'étant remise en l'honneur de ses bonnes grâces, elle ne se mêleroit d'aucunes affaires d'Etat ni du gouvernement, vivroit en telle façon que Sa Majesté voudroit ordonner, et n'auroit aucune personne auprès d'elle que Sa Majesté n'eût agréable.

Ledit Roi demanda aussi à quelles personnes de la suite de ladite dame Reine il plairoit au Roi de donner abolition, soit en général, soit en particulier, et si Sa Majesté la voudroit accorder aux duc d'Elbeuf, marquis de La Vieuville, Sourdeac, président Le Coigneux, Saint-Germain, Monsigot et Fabroni.

A peine avoit-il donné cet ordre à son ambassadeur, que Sa Majesté, en étant avertie d'Angleterre, commanda au sieur de Bullion de le prévenir, et, l'allant voir comme par visite particulière, lui dire que l'on

avoit avis en France que la Reine-mère alloit en Angleterre, et qu'il avoit peur que ce fût une occasion de refroidissement entre Leurs Majestés, étant certain qu'étant toute espagnole comme elle étoit, elle tâcheroit par tous moyens de brouiller et empêcher l'union des deux couronnes au dessein du bien public;

Que son accommodement avec Sa Majesté étoit une affaire domestique, de laquelle il sembloit qu'il n'étoit pas bienséant qu'aucun s'entremît pour elle; que lorsqu'elle se soumettroit au Roi son fils comme elle devoit, elle trouveroit qu'il auroit toujours les bras ouverts pour lui donner tous les témoignages d'affection qu'il devoit à sa mère.

L'ambassadeur fut étonné de voir que l'ordre qu'il venoit de recevoir, et dont il ne s'étoit encore ouvert à personne, fût déjà su, et, sans faire semblant de l'avoir, répondit que, si la réconciliation de la Reine-mère étoit, comme disoit ledit sieur de Bullion, une affaire domestique, on ne pouvoit nier que le Roi ne fût libre de recevoir ceux qu'il voudroit dans ses Etats, et que, quand il se voudroit entremettre pour elle, il s'assuroit qu'il le feroit avec toute civilité et les témoignages d'affection que le Roi pourroit désirer et espérer.

De là à deux jours il va trouver ledit sieur de Bullion, et lui fait l'ouverture dont il avoit charge, le priant d'en parler au Roi et au cardinal; ce qu'ayant fait, Sa Majesté lui commanda, le 16 octobre, de répondre audit ambassadeur qu'ayant vu et considéré le mémoire qui lui avoit été présenté sur ce sujet de la part du roi de la Grande-Bretagne son frère, elle

avoit été très-contente d'apprendre qu'il ne vouloit pas sans le consentement de Sa Majesté entreprendre de se mêler du raccommodement de Sadite Majesté Très-Chrétienne et de la Reine sa mère, comme aussi étoit-ce une chose qui ne pourroit être agréable à Sadite Majesté, l'affaire étant toute particulière et domestique, et qui ne sauroit être traitée par l'entremise de qui que ce fût, Sa Majesté ayant néanmoins cette intention de traiter favorablement ladite Reine sa mère, lorsqu'elle n'auroit que des prétentions qui pussent convenir avec la sûreté de son Etat; ce que Sadite Majesté avoit déjà bien témoigné, lorsqu'ayant pressenti que le duc de Florence eût bien désiré l'avoir dans ses Etats, Sa Majesté lui avoit fait offrir ce qui étoit convenable pour s'y entretenir selon sa dignité.

Le roi d'Angleterre ne reçut pas cette réponse avec la sincérité avec laquelle le Roi la donnoit, prétendant que, puisqu'il s'en mêloit, le Roi ne devoit avoir aucun doute des intentions de ladite dame Reine, et que sa parole suffisoit pour ôter au Roi tout soupçon qu'elle se voulût gouverner en France autrement qu'il ne pourroit désirer, et, d'autre part, que le Roi estimoit son amitié bien peu certaine, s'il croyoit que la Reine, étant en Angleterre, fût capable de l'ébranler; mais qu'après tout il vouloit être libre de la recevoir ou non en Angleterre, comme bon lui sembleroit, et ne trouveroit pas bon qu'on l'instruisît de ce qu'il devoit faire, ni comment il se devoit gouverner en ses Etats.

Ce qu'étant représenté à Sa Majesté, elle répondit que les dernières paroles du mémoire qui lui avoit

été présenté de la part du roi de la Grande-Bretagne contenoient la réponse que le Roi avoit à lui faire, que ledit Roi disoit qu'il vouloit être libre et ne vouloit pas souffrir qu'on lui prescrivît comme il se devoit gouverner en ses États; ce qui étoit chose très-juste et à quoi on n'avoit jamais pensé, la France sachant trop bien que la raison veut que les rois soient jaloux de leur autorité;

Que c'étoit ce qui faisoit aussi que Sa Majesté, suivant la même trace, désiroit qu'on la laissât résoudre seule ce qu'elle avoit à faire au sujet de la Reine sa mère, auquel son bon naturel et son bon jugement, lui faisant balancer ce qu'elle doit à son Etat aussi bien qu'à elle, feroient qu'elle seroit toujours prête de lui rendre tout ce qu'elle pouvoit désirer d'elle par raison;

Qu'il y avoit des considérations particulières qui empêchoient le Roi de pouvoir entendre au retour de la Reine sa mère en France.

Sa Majesté étant bien avertie que les Espagnols, n'ayant pu se servir du prétexte de sa personne si utilement qu'ils avoient espéré le faire l'ayant entre leurs mains hors du royaume, ne désiroient rien davantage que de tâcher de la remettre au dedans pour voir si leurs desseins réussiroient mieux par ce nouveau moyen, il faudroit qu'elle fût privée de jugement pour ne se garantir pas, en l'état auquel sont les choses, d'un artifice si grossier que celui desdits Espagnols;

Mais que si la Reine n'avoit autre dessein que de se tirer de leurs mains, ainsi qu'elle le disoit, elle ne sauroit se retirer en lieu plus honorable que celui de

sa naissance, où le Roi, par son bon naturel, lui donneroit beaucoup plus tous les ans qu'elle ne recevoit d'Espagne au lieu où elle étoit.

L'ambassadeur d'Angleterre, voyant cette réponse, proposa au sieur de Bullion la ville d'Avignon, espérant que, si elle étoit une fois en France, elle y pourroit demeurer, et, bien qu'éloignée d'abord, s'approcheroit après plus facilement, ou au moins espéreroit l'emporter par ses continuelles sollicitations auprès du Roi; ce que ledit sieur de Bullion prévoyant, lui répondit sur-le-champ qu'on entendoit qu'Avignon étoit la France, et que sous cette couleur-là on ne pouvoit entendre à son retour.

Le roi d'Angleterre en parla au sieur de Bellièvre, ambassadeur ordinaire du Roi, qui se chargea volontiers d'écrire en France ce qu'il lui diroit sur ce sujet et lui en faire avoir la réponse, dont ledit Roi fut bien aise pour dégager son ambassadeur de son entremise, qu'il jugeoit bien ne pouvoir pas réussir, ayant déjà été vainement tentée par d'autres princes auxquels le Roi, pour les raisons susdites, ne l'avoit pu accorder.

LIVRE XXIX.

[1638] Si les rois pouvoient donner à ceux à qui ils commandent toute la capacité qu'il faut pour exécuter leurs commandemens, il est certain que leurs projets seroient toujours heureux, puisqu'ils seroient toujours suivis de l'événement qu'ils s'en promettoient; mais comme il n'appartient qu'à Dieu seul de commander, et en même temps rendre capables de lui obéir les créatures dont il veut se servir, aussi les rois ne doivent-ils pas s'étonner si leurs plus sages conseils ne produisent pas toujours les effets qu'ils en pouvoient, ce semble, avec raison espérer. C'est assez, et pour leur satisfaction particulière, et pour celle du public, que ne pouvant pas, comme Dieu, rendre leurs sujets capables d'exécuter leurs entreprises, ils aient choisi ceux qu'ils ont reconnus l'être davantage.

C'est aussi ce que fit le Roi au commencement de l'année 1638.

Sa Majesté résout, cette année, deux attaques principales contre le roi d'Espagne : l'une dedans l'Espagne même, qui est le cœur de ses Etats ;

L'autre dans la principale de ses provinces, qui est la Flandre, où il doit être secondé par le prince d'Orange, qui y doit faire un siège considérable de son côté.

Sa Majesté dispose à cette fin ses affaires de toutes parts, et, pour arrêter les forces de l'Empire et ôter le moyen à ses ennemis de les venir faire fondre dans ses Etats, elle veut assister le duc de Weimar,

dont l'armée n'étoit pas une des moins importantes, et de laquelle son royaume et ses affaires pussent recevoir le moins d'avantage, d'autant que c'étoit celle-là qui devoit éloigner ses ennemis de la Bourgogne, et arrêter le débord des Allemands dans la Champagne et autres frontières de la France.

Le Roi lui envoya, dès la fin de l'année précédente, le sieur de Feuquières, pour l'assurer de plus en plus au service de Sa Majesté, et conférer avec lui des desseins qu'il devoit prendre pour la prochaine campagne, qui aboutissoient tous à avoir un passage sur le Rhin, et tenter par tous moyens de se rendre maître de Brisach. Cet envoi fut bien à propos; car quelques-uns, ou par légèreté et inconsidération, ou par les ruses ordinaires de nos ennemis, lui avoient donné à entendre que Sa Majesté étoit mécontente de sa conduite. Il s'en plaignit audit sieur de Feuquières, qui en ayant donné avis au Roi, Sa Majesté l'assura du contraire, et que les effets qu'il avoit reçus de sa bonne volonté devoient non-seulement avoir empêché que ces mauvais discours ne fissent impression sur son esprit, mais qu'il y donnât la moindre créance, et que Sa Majesté le prioit qu'en pareille rencontre, où l'éloignement pourroit causer des défiances, il n'ajoutât pas foi à de semblables bruits, qui venoient de personnes ou mal-intentionnées ou mal informées, et qui, pour croire de léger, étoient capables de prendre et de donner des opinions sans aucun fondement.

Qu'au reste Sa Majesté l'aimoit cordialement, et avoit une confiance entière que toutes ses actions répondroient toujours comme elles avoient fait jus-

ques alors aux assurances qu'il lui avoit données de ses bonnes intentions. Ledit Weimar, satisfait de cette lettre de Sa Majesté, et échauffé par les sollicitations qui lui furent faites de sa part, ne perdit point de temps ; mais, dès le mois de janvier, un chacun le croyant occupé à faire subsister ses troupes le reste de l'hiver, il fait une entreprise sur la ville de Lauffenbourg, qui lui donnoit un pont sur le Rhin, part de Delemont le 28 avec une petite partie de ses troupes, accompagné de pétards, échelles, et autres choses nécessaires pour la surprise d'une place, et se rend maître dudit Lauffenbourg et de la ville de Seckingen, qui est de l'autre côté du Rhin, et marche en diligence contre celle de Waldshut, dont il s'empara aussi. Ce sont trois villes forestières et libres, lesquelles néanmoins étoient sous la protection de la maison d'Autriche.

Les troupes qui alloient audit Waldshut rencontrèrent sur le chemin et défirent deux compagnies de cavalerie qui se venoient jeter dans Lauffenbourg, ne croyant pas encore qu'il fût pris, et un régiment d'infanterie qui venoit du côté du lac de Constance pour le même sujet. Il commanda aux siens de s'avancer le plus qu'ils pourroient vers le pays de Souabe, pour obliger les ennemis de prendre ces places pour l'assemblée de leurs troupes les plus éloignées de lui, et les plus avant dans leurs Etats qu'il se pourroit, et en même temps envoya trois cents chevaux au-delà du Rhin, pour commencer à bloquer la ville de Rhinfeld, et en empêcher l'entrée aux ennemis, qui reçurent une si grande alarme de la prise de ces places et du blocus de celle-ci, que de tous côtés ils s'as-

sembloient pour l'en chasser. Mais, s'ils faisoient des troupes, Weimar en ramassoit aussi d'autres en divers lieux; à quoi Sa Majesté l'assista par un secours extraordinaire d'argent, outre la somme très-notable qu'elle lui donnoit tous les ans, et en outre elle occupa une bonne partie des forces ennemies dans la Franche-Comté, où dès le commencement de l'année elle dépêcha le comte de Guébriant, et lui commanda de faire assembler un corps de quatre mille hommes de pied et sept ou huit cents chevaux, et marchât avec pétards et échelles comme pour enlever quelque quartier des ennemis, ou pour prendre quelques châteaux de la frontière, puis retomber sur quelque place pour tâcher de l'emporter d'emblée, et si l'entreprise ne réussissoit, de la battre et l'attaquer s'il le jugeoit à propos, afin que par ce moyen il attirât de ce côté-là les forces du duc Charles, et en déchargeât le duc de Weimar, empêchant qu'il ne se joignît aux autres généraux de l'Empereur qui s'opposoient à ses desseins; et ledit sieur de Guébriant ensuite étant entré dedans ladite Franche-Comté, l'effet désiré du Roi s'en ensuivit au grand avantage dudit Weimar.

Sa Majesté pourvut encore en Allemagne, du côté des Suédois, pour arrêter les principales forces de l'Empire, et fit en sorte que premièrement ils acceptèrent avec honneur la médiation de la république de Venise pour la paix générale. Ils prirent, en l'assemblée de leurs Etats tenue à Stockholm, une courageuse résolution de faire une puissante contribution pour l'assistance de leurs armées en Allemagne; puis ils envoyèrent à Hambourg, entre les mains du sieur

Salvius leur ambassadeur, la ratification du traité de Wismar, passé avec le sieur de Saint-Chamont l'année 1636, pour la livrer au sieur d'Avaux à quelques conditions qu'ils désiroient de lui; laquelle ledit Salvius lui délivra le 10 mars, moyennant 500,000 risdales qu'il prétendoit être dues aux Suédois, et qui lui furent payées comptant. Et pource que ladite ratification avoit été envoyée si tard, et ce au préjudice des affaires générales, que le terme dudit traité expiroit au 20 mars 1639, ledit sieur d'Avaux et l'ambassadeur de Suède Salvius firent un nouveau traité pour trois ans, à commencer au 15 mars 1638, et le soumirent au bon plaisir de Leurs Majestés, dont ils promirent la ratification de part et d'autre dans deux mois.

Par ce traité, le Roi s'obligeoit de donner 1,000,000 de livres par an à la reine de Suède pour les frais de la guerre; et pource que la religion et la piété nous invitent à la paix, il fut dit que, bien que l'un et l'autre roi ne voulussent refuser aucunes conditions raisonnables de paix générale ou de trêve à longues années, néanmoins qu'ils ne traiteroient de ladite paix ou trêve que conjointement, et que si on commençoit à en traiter, les intérêts de l'une et l'autre couronne seroient en même temps mis en avant et résolus; que l'une et l'autre couronne feroient solliciter les médiateurs des traités pour la paix ou trêve générale, d'obtenir des rois de Hongrie et d'Espagne les passeports nécessaires à leurs alliés.

Que si tous les intéressés pouvoient convenir d'un même lieu pour traiter, les ambassadeurs de France et de Suède s'y trouveroient avec pleine puissance

pour y agir conjointement ; sinon ils traiteroient en lieux séparés, mais en effet conjointement ; et, quant à la résolution et quant au temps, le Roi à Cologne, la reine de Suède à Lubeck ou à Hambourg, le Roi ayant un agent à Hambourg ou Lubeck, et la reine de Suède un à Cologne, lesquels seroient avertis de tout ce qui se traiteroit aux lieux où ils ne seroient point, et ne se concluroit rien sans le consentement mutuel des plénipotentiaires des deux rois et de leurs confédérés, sans qu'un traité se pût commencer en un lieu qu'il ne se commençât en l'autre, ni finir en un lieu qu'il ne finît en l'autre, pour témoigner l'étroite union des deux couronnes ; desquelles l'une, savoir est la France, seroit pleige de ce qui seroit arrêté à Hambourg, et la Suède de ce qui seroit arrêté à Cologne, et déclareroit la guerre à celui qui violeroit ce qui auroit été promis ; promettant ladite reine de Suède, particulièrement, d'entretenir ce qui avoit été arrêté sur le fait de la religion par le traité de Wismar.

Le roi de Hongrie apporta toutes les oppositions qu'il put à ce renouvellement d'alliance, faisant beaucoup de promesses aux Suédois ; mais ce fut en vain. Et enfin il envoya encore à Hambourg deux commissaires, le duc Jules-Henri de Lavenbourg, et le docteur Metottius ; mais on se moqua de leurs propositions, bien qu'elles portassent des soumissions étranges pour l'orgueil avec lequel la maison d'Autriche a accoutumé de traiter. Au contraire, la reine et tout le royaume de Suède témoignèrent au Roi tant de bonne volonté, qu'ils acceptèrent avec honneur la médiation de Venise pour la paix, et ladite Reine en écrivit à la République ; et écrivant au

cardinal sur le renouvellement d'alliance, elle voulut, pour témoignage de bonne volonté, lui donner le titre d'*éminence*, quoiqu'elle sût que les rois en étoient exempts. Les Impériaux cherchant tous moyens de renouer la négociation d'une paix particulière avec son ambassadeur Salvius, et apportant toutes les raisons vraies ou fausses qui se peuvent imaginer, pour persuader que le nouveau traité de renouvellement d'alliance avec la France ne lioit point les mains à la Suède, et n'empêchoit point que l'on ne commençât à traiter avec elle à Lubeck, avant que l'assemblée générale de Cologne se fît, ils ne purent pas emporter cela sur lesdits Suédois, lesquels même, bien qu'ils fissent au commencement instance que Sa Majesté déclarât par écrit formellement la guerre au roi de Hongrie, se contentèrent enfin de ce que son ambassadeur représenta que Sa Majesté étoit actuellement en guerre avec lui, et qu'il n'étoit pas besoin que Sa Majesté en fît davantage de déclaration. Il est vrai que l'intérêt qu'avoit la couronne de Suède de demeurer unie avec la France étoit grand ; car si le Roi, par ce moyen, faisoit une diversion de la plus grande partie des forces de l'Empire, qui fussent venues toutes fondre en son royaume, les Suédois aussi faisoient, aux dépens de Sa Majesté, une guerre et glorieuse et avantageuse aux pays d'autrui ; car, sans mettre au hasard les terres de leur obéissance, dans lesquelles ils ne craignoient pas (quelque événement qui leur arrivât) que l'Empereur pût faire passer une armée, ils couroient fortune d'entrer bien avant dans l'Allemagne, et se rendre maîtres de villes et de provinces plus belles et plus

florissantes que celles de leur Etat. Mais ce qui affermissoit davantage cette union, c'étoit l'intérêt de ceux qui gouvernoient, et particulièrement des tuteurs de la Reine et administrateurs du royaume, qui ne trouveroient pas si bien leur compte dans la paix comme ils faisoient dans la guerre, dans laquelle ils s'enrichissoient, et par les contributions dont ils retenoient pour eux la principale part, et par des pensions et les présens des princes leurs alliés; ce qui faisoit que, bien que, pour essayer de tirer du Roi des sommes plus grandes qu'il ne leur donnoit par le traité qu'il avoit fait avec eux, ils fissent quelquefois semblant d'être las de la guerre, et d'incliner à écouter les propositions particulières qu'on leur faisoit de la paix de la part de l'Empereur, ils ne s'y étoient jamais néanmoins voulu résoudre jusques alors.

Or, en même temps que le Roi pourvoyoit avec tant de soin à fortifier les Suédois et Weimar, il mit une grande armée en campagne de si bonne heure, qu'elle prévint ses ennemis et assiégea Saint-Omer. Sa Majesté ne croyant pas que pour entreprendre ce siège une seule armée fût suffisante, elle en assembla trois : l'une, qui étoit la plus grande, composée de quinze mille hommes de pied et cinq mille chevaux, commandée par le maréchal de Châtillon; l'autre de huit mille hommes de pied et trois mille chevaux, par celui de La Force; la troisième par le maréchal de Brezé. Il prévient donc les ennemis, et fait assiéger Saint-Omer par le maréchal de Châtillon, ville de grande considération, belle, grande et riche, et qui domine presque tout l'Artois et une grande part de la Flandre.

L'armée du maréchal de La Force demouroit libre pour secourir le siège s'il en étoit besoin, ou pour s'opposer à l'ennemi s'il le vouloit faire lever, ou l'empêcher d'assiéger une autre place en France. L'armée du maréchal de Brezé, qui étoit assemblée vers Rethel, donnant encore jalousie aux ennemis de ce côté-là, étoit destinée pour s'opposer au passage de Piccolomini, lequel il croyoit apparemment qu'il viendrait par Givry, et pour cet effet ledit sieur de Brezé avoit ordre de prendre un poste sur son chemin où il le pût combattre avec avantage. Le sieur de Châtillon partit de Dourlens le 23 de mai, le 25 vint coucher à Saint-Pol, qui se rendit sans faire aucune résistance; de là il alla prendre le logement de Perne, qui est une petite ville meilleure que Saint-Pol, et bien fournie de vivres. De Perne il s'avança vers Téroüane, distante d'une lieue et demie de la ville d'Olire, et lui fallut forcer tous les villages qu'il rencontra sur le chemin, pource qu'ils s'étoient fortifiés; et le 28 l'armée arriva devant Saint-Omer, où ils furent si surpris qu'ils laissèrent les ponts et les moulins hors la ville tout entiers, ce qui nous servit beaucoup pour nos vivres.

Le maréchal de Châtillon envoya sommer et attaquer, dès le lendemain, un bon château nommé Docque, qui ne tint qu'un jour. Puis, allant reconnoître le tour de la ville du côté du marais, à mille pas du camp, il rencontra les ennemis, qu'il estimoit être des gens qui se voulussent jeter dans la ville, si bien qu'à l'instant il fit avancer ses troupes pour leur couper chemin, et découvrir s'il en passeroit quelques-uns; mais par la suite il apprit que ce n'étoit pas leur des-

sein, mais de garder une digue qui sépare l'Artois de la Flandre, qui dure trois à quatre lieues, que la milice du pays est obligée de garder, à la moindre alarme, à la faveur de quantité de forts qui sont faits exprès pour la défense de cette digue, qui est relevée et fossoyée, avec chemin couvert à l'épreuve tout du long.

Au même temps on fit halte, envoyant quelques coureurs reconnoître ce que c'étoit, qui rapportèrent qu'il y avoit cinq à six mille hommes, ce qui obligea d'envoyer au quartier pour amener des troupes et deux petites pièces de campagne pour faire rompre le passage et attaquer au même temps un fort qui servoit pour le défendre, dedans lequel il y avoit quatre-vingts soldats avec un alfier qui les commandoit. Au quatrième coup de canon il fit donner les enfans perdus commandés par le sieur de Castelnau et le baron de Melon, qui d'abord passèrent le fossé qui étoit sans eau, et firent retirer les ennemis dans des bois fort proches, où ils furent suivis par deux cents cavaliers qui en tuèrent ou prirent plus de six cents, d'autant que lesdits bois étoient bas et ne s'y pouvoient pas cacher aisément; ensuite on attaqua le fort qui en avoit un autre de terre pour dehors, qui pouvoit tenir dans sa place d'armes mille hommes en bataille; ceux qui étoient dans ledit grand fort firent peu de résistance, et s'allèrent faire assommer par les nôtres qui tenoient les avenues des bois. Le fort principal, qui étoit bien fossoyé et avoit de l'eau dans son fossé, revêtu de briques et bien terrassé par derrière, endura quelques volées de nos petites pièces, qui étoit plutôt pour leur faire peur que mal, d'autant que ledit fort étoit très-bon et de difficile abord,

et nous eût pu obliger à nous servir de nos gros canons si l'humeur de se rendre n'eût pris au gouverneur, qui, se voyant abandonné de ceux qui l'étoient venus secourir, demanda la vie et les armes, ce que le maréchal de Châtillon lui accorda, le faisant toutefois garder dans sa place et ses soldats, de crainte qu'il ne les jetât dans la ville avant qu'on eût pu les emmener. Il ne fut tué là des nôtres que dix ou douze soldats, et un lieutenant de Navarre blessé.

Le 27, à quatre heures du matin, ledit sieur maréchal monta à cheval, et alla achever le dessein qu'il avoit commencé le jour précédent, et l'acheva vers une abbaye nommée Clairmarais, belle au possible, laquelle on n'abattit point; mais on s'en servit pour l'un des principaux quartiers, et ne pouvoit-on passer pour reconnoître les susdits marais sans être maître de ladite abbaye. Nous y trouvâmes cinq capitaines avec deux cents soldats wallons qui la défendirent environ une heure. On fit mettre des sentinelles à toutes les avenues pour conserver l'église et les lieux claustraux; et s'étant trouvé qu'un sergent, qui avoit été commandé pour prendre garde à ce que rien ne fût gâté, lui-même avoit rompu quelques portes, le sieur maréchal le fit pendre à celle de l'abbaye avec un autre soldat qui fut trouvé saisi de deux chandeliers d'église: cela étonna tellement les religieux qui étoient dans cette abbaye, qu'ils croyoient être parmi leurs amis, et protestoient de publier partout que les troupes de leur pays les avoient plus maltraités que celles du Roi.

Il continua les jours suivans à se saisir le plus promptement qu'il lui fut possible de tous les passages

par lesquels il pouvoit entrer du secours dans la ville, et envoya le sieur de La Ferté-Imbault prendre tous les forts qui étoient entre Ardres et ladite ville, afin de rendre le chemin libre pour nos vivres ; mais ledit La Ferté fut incontinent rappelé , de manière que les deux plus importans , savoir Dumenghen et Ennuin , restèrent, à la faveur desquels , si on s'en fût saisi, on eût pu voiturer par eau de Calais et d'Ardres toutes les choses nécessaires jusque dans un de nos quartiers, et qui, n'ayant été pris, tinrent toujours depuis l'armée de M. de La Force occupée à maintenir le commerce des vivres, et hors de pouvoir de donner aucun autre secours.

Les ennemis se voyant tout de bon assiégés , et craignant que les nôtres vinssent prendre et se loger dans le faubourg du Haut-Pont, qui est du côté de Gravelines , mirent le feu à un moulin qui étoit à l'entrée dudit faubourg qu'ils pillèrent et brûlèrent en partie , et se retirèrent parce qu'ils l'estimoient perdu et se sentoient hors de pouvoir d'empêcher qu'on ne s'en saisît à l'heure même , si on y fût allé ainsi que la raison le vouloit. Si on l'eût pris, on se fût par ce moyen rendu maître de tous les canaux , lesquels aboutissoient généralement audit faubourg , et, s'en étant bien avisés dès lors qu'on se saisit du Bac , quoique les sieurs de La Barre , de Manicamp et Le Rasle le fissent proposer au maréchal de Châtillon comme une chose absolument nécessaire , il ne fit autre réponse sinon qu'il ne falloit jamais rien hasarder lorsque le succès d'une entreprise étoit infailible , et qu'il répondoit que la ville étoit prise sans ressource ; que c'étoit à lui à juger des choses

les plus certaines et les meilleures pour faire réussir son dessein. Il n'y avoit dans la ville que sept compagnies espagnoles , qui étoient. , et quatre. , sans comprendre la compagnie du gouverneur qui étoit de trois cents hommes et quatre compagnies de cavalerie. Il y avoit un régiment anglais qui étoit logé à l'abbaye d'Oast où étoit le comte de. , lequel se vouloit jeter dans la place avec ledit régiment ; mais le maréchal de Châtillon lui coupa chemin , en s'allant saisir du passage du Bac qui est à demi-lieue de la ville. Les ennemis le prirent et s'y retranchèrent ; mais leur travail n'étoit pas en bonne défense : ils se retirèrent en grand désordre , passant l'eau et se jetant à corps perdu dans des bateaux et dans leur grand bac , pour passer de l'autre côté de la rivière et se retirer en diligence. Les ennemis ayant été si surpris et étant si foibles dans la ville, un heureux succès ne pouvoit manquer à ce siège , pourvu qu'on ne perdît point de temps et qu'on suivît de près la bonne fortune qui alloit devant nous. Le cardinal , qui connoissoit la lenteur du sieur de Châtillon , qui , autant que la vivacité de son courage l'animoit , étoit autant retenu et alenti par la pesanteur de son corps , lui avoit envoyé dès le commencement l'évêque d'Auxerre , pour faire près de lui la charge que lui-même cardinal n'avoit pas dédaigné de faire à Corbie , c'est-à-dire d'être chasse-avant. Il lui mandoit tous les jours qu'il hâtât les travaux , quoi qu'ils pussent coûter pour être faits plus diligemment , qu'il pressât le sieur de Châtillon , de sa part , d'avancer son attaque autant que la raison le pourroit permettre , et lui représentât que les bons

succès viennent d'ordinaire de la diligence , et que quand même les sollicitations qu'il lui feroit de sa part lui seroient importunes , qu'il l'en remerciéroit par après quand il en verroit l'utilité ;

Qu'il sollicitât le sieur de Sève de faire mettre quantité de farines dans la circonvallation , des fourrages et de l'avoine , des vins , bières et bestiaux , afin que si les ennemis venoient à eux , ils les trouvassent en état de se moquer d'eux ; et , à la première demande que le sieur de Châtillon fit au Roi que l'armée du sieur de La Force le vînt favoriser et prendre le logement de Térouane , Sa Majesté , bien qu'elle eût destiné ladite armée à quelque autre entreprise , lui envoya incontinent ordre de s'avancer audit Térouane selon son désir ; mais auparavant qu'il y fût arrivé , il survint une grande disgrâce au maréchal de Châtillon ; car le 8 de juin six mille hommes de pied et quinze cents chevaux des ennemis parurent à la pointe du jour auprès du fort du Bac , à dessein de jeter des hommes dans la place par le moyen des bateaux que ceux de la ville leur devoient envoyer. Le sieur de Genlis , qui commandoit dans ledit fort du Bac , en donna avis au sieur du Hallier , qui le manda au galop au sieur de Châtillon , lequel n'en crut rien , se fondant sur ce que des prisonniers qu'il avoit des ennemis , qui étoient le jour de devant partis d'Aire pour surprendre la garde du marquis de Praslin , ne disoient rien de ce dessein desdits ennemis , n'y ayant aucun d'entre eux qui voulût dire autre chose , sinon qu'ils étoient venus par l'ordre du gouverneur d'Aire pour surprendre ladite garde de nos fourrageurs ; mais depuis , plusieurs officiers ayant

vu défilér le nombre susdit des ennemis, et passer dans un vallon proche dudit fort du Bac, ledit sieur du Hallier renvoya un des siens au galop vers ledit maréchal pour l'en avertir, et qu'il n'y avoit aucun moyen d'empêcher que les ennemis secourussent la place qu'en les combattant. Ledit maréchal, ou par malheur ou par lenteur, n'en voulut encore rien croire; et ce qui aida à le tromper, fut qu'au premier avis il donna commandement aux régimens de Pagny et de Fouquezoles, qui devoient aller loger ce jour-là audit fort du Bac, et à quatre-vingts chevaux dont il les accompagna, d'aller faire la découverte, leur ordonnant, s'ils voyoient que ce fussent des ennemis, de se retirer et de lui en envoyer donner avis; mais ils allèrent avec si peu de soin et d'adresse qu'ils n'entendirent point parler des ennemis que lorsqu'ils se trouvèrent au milieu d'eux, de sorte que ce qu'ils purent faire ce fut de se mettre dans un champ fermé de haies, où durant une heure ils combattirent, et, se voyant sans espérance de secours, traitèrent à la vie sauve. Le sieur de Saligny leur avoit fait laisser leurs drapeaux au quartier. Ainsi l'incrédulité trop opiniâtre fit perdre toute la journée, et le soir venu ceux de la ville envoyèrent aux ennemis treize ou quatorze bateaux dans lesquels ils firent durant la nuit entrer ce qu'ils voulurent; le lendemain matin le maréchal de Châtillon les pensant aller combattre, ils s'étoient retirés.

Ce secours étonna notre armée, mais l'approche du maréchal de La Force la consola et la remit dans l'espérance de prendre la place en peu de temps. On fait un fort en diligence dans une petite île qui étoit entre le Bac et Clairmarais, et à laquelle aboutissoient

tous les canaux par lesquels les ennemis étoient entrés, qui fermoient absolument ces passages ; on fit encore des embarras dans lesdits canaux avec des pieux et des chandeliers, de sorte qu'il sembloit qu'il n'y eût plus rien à craindre par cet endroit. On fit une ligne qui donnoit communication depuis le fort jusques audit Clairmarais avec des redoutes de distance en distance ; mais tout cela , qui devoit être fait le premier, fut commencé si tard par l'obstination du maréchal de Châtillon, qui avoit toujours soutenu que les ennemis ne pouvoient venir par les marais, et que ce côté-là étoit inaccessible, qu'il ne put être fait à temps ; et ce qu'il fit encore fut si mal gardé, qu'il ne servit enfin qu'à lui faire honte. Cependant il retardoit de jour en jour d'ouvrir les tranchées, dont le Roi étoit en une merveilleuse impatience. Le cardinal lui manda qu'il ne savoit plus quelles excuses apporter au Roi des longueurs et variétés qu'on remarquoit en ses dépêches ; que déjà il avoit mandé trois ou quatre fois qu'il ouvroit les tranchées, et cependant elles étoient encore à ouvrir ; que tel procédé étoit si préjudiciable aux affaires de Sa Majesté, en ce qu'il donnoit temps aux ennemis de faire leurs corps puissans et troubler non-seulement cette entreprise, mais toutes les autres du Roi, qu'il étoit impossible de s'en taire ; cependant le 23 juin, le prince Thomas, qui tenoit son armée près celle du maréchal de La Force, pour surprendre l'abbaye d'Oast qui est le chemin de venir au Bac, attaqua et prit avec canon une redoute que le sieur de Lermont, gouverneur d'Ardres, avoit faite pour empêcher les courses des ennemis dans le pays.

Le maréchal de La Force envoya le comte d'Arpajoux la reprendre ; mais, au lieu d'y aller avec diligence , il attendit au lendemain qu'il n'étoit plus temps et l'attaqua avec aussi peu de prudence et de conduite qu'il y avoit apporté de promptitude le jour précédent ; car il y alla par escarmouches , ne considérant pas que cette place avoit derrière soi une armée qui la rafraîchissoit d'hommes de moment en moment : aussi en reconnut-il bien la vérité , mais trop tard , puisque , après avoir perdu force gens , il fut contraint de se retirer.

Incontinent après , le maréchal de Châtillon manda à Sa Majesté qu'il lui sembloit nécessaire que l'armée du maréchal de La Force se joignît à la sienne , et prît une attaque pour parachever le siège. Le Roi fut surpris de cette demande , pource que peu auparavant il avoit demandé les régimens de Gassion et de La Ferté , à condition qu'il ne demanderoit point d'autre armée pour empêcher que les ennemis ne lui tombassent sur les bras. Depuis il avoit désiré que M. de La Force s'approchât à quatre lieues de lui ; le Roi l'avoit volontiers accordé , parce qu'il avoit cru qu'en assurant son siège il seroit toujours en état de faire tête aux ennemis , quelque marche qu'ils pussent faire pour entrer en France et y faire quelque diversion ; mais la dernière proposition qu'il faisoit lors de le faire attacher à son siège lui en eût ôté tout-à-fait le moyen , et par conséquent mis les affaires du Roi en mauvais état ; que Sa Majesté écrivoit au maréchal de La Force qu'il lui envoyât des soldats commandés de divers corps pour lui aider à parachever sa circonvallation ; que c'étoit tout ce qu'il en devoit désirer , y allant

trop du sien d'en demander davantage. Il ouvrit enfin les tranchées la nuit du 29 au 30 juin, ayant gagné une hauteur qui n'étoit qu'à quatre cent cinquante pas de la contrescarpe, de laquelle il mandoit au Roi qu'il seroit maître dans dix jours; et à la vérité il y travailloit avec une si grande diligence, que cela eût été si les deux armées ennemies du prince Thomas et de Piccolomini ne se fussent jointes ensemble pour venir secourir la place, ce que encore n'eussent-elles pu faire s'il eût fortifié et gardé le côté du marais comme il devoit. Il avoit eu jusque-là si beau jeu qu'un plus diligent que lui fût déjà venu à bout de son siège; car une partie seulement des forces ennemies qui étoient foibles, s'étoit opposée à lui, la plupart de leurs forces étant occupées par le prince d'Orange, qui leur donnoit jalousie d'assiéger Anvers, s'étoit mis de bonne heure en campagne, et tenant son armée vers Berg-op-Zoom, envoya le 13 juin cinquante petites barques à dessein, ce sembloit, de passer ès pays inondés; mais la nuit il tourna vers Lillo, mit des hommes à terre de l'autre côté de la rivière vers Kildreck, et attaqua sur les onze heures le fort de Calloo, situé en triangle des forts appelés la Perle et Sainte-Marie, ayant dessein sur le dernier pour pouvoir couper les digues et inonder le pays aux environs d'Anvers du côté de la Flandre. Le capitaine qui commandoit dans Calloo, nommé Maes, se trouva surpris, se sauva et demeura parmi les Hollandais pour sauver sa vie.

Calloo étant pris le 14, les Hollandais s'y fortifièrent, coupant en trois endroits les digues qui mènent au fort Sainte-Marie pour noyer le pays; mais cela

ne réussit pas , parce qu'elles furent trouvées trop hautes et que les marées vinrent plus basses que de coutume, le canon dudit fort Sainte-Marie tirant fort sur les Hollandais qui l'attaquoient, et les escarmouches continuelles de part et d'autre se faisant sur les digues entre Calloo et ledit fort, qui furent plusieurs fois gagnées et reperdues. On pourvoyoit ledit fort de Sainte-Marie de munitions d'hommes et de vivres par la rivière ; les Hollandais , de leur côté , faisoient le même à Calloo, et prirent le 16 les dehors de Sainte-Marie , mais en furent repoussés par les Allemands la nuit du 17.

Piccolomini , qui marchoit vers Valenciennes pour se joindre à l'armée de Saint-Omer , fut prié de retourner avec son armée de quatre mille hommes de pied et trois mille chevaux vers Bruxelles , ce qu'il fit , et s'avança vers Anvers où le cardinal Infant alla aussi , et mit don Philippe de Sylva pour gouverneur de la citadelle, et Grobendonc de la ville , et manda encore au marquis de Leyda, qui étoit avec ses troupes près de la Meuse, de les y amener. Les Hollandais, se rendant maîtres de Calloo , avoient aussi en passant gagné la redoute de Steeland et ensuite emporté le fort de Weerdick , à demi-lieue dudit Calloo ; mais le 18, le fils unique du comte Guillaume de Nassau , âgé de vingt-un ans , ayant été tué , son père en fut tellement transporté de regret qu'il n'étoit plus lui-même , et au lieu que la douleur anime le courage des autres , elle remplit son esprit d'étonnement ; de sorte que les Espagnols les ayant attaqués , le 20 sur la minuit , du fort Sainte-Marie par le comte de Fuenclara avec deux mille hommes, de la digue de Beveren

par le marquis de Leyda avec trois mille hommes, et de Warbrok par don Andrez Cantelina avec trois mille hommes, bien que l'assaut durât jusques à dix heures du matin, et qu'il y fût demeuré plus de mille des Espagnols avec fort peu de perte des Hollandais, cette attaque ne laissa pas de les épouvanter; et les Espagnols, l'après-dînée du 21, ayant envoyé vingt barques chargées de fagots et de gros bois pour remplir les ouvertures que les Hollandais avoient faites aux digues, les Hollandais, s'imaginant que c'étoient toutes les troupes de Piccolomini qui venoient au fort de Sainte-Marie pour leur donner un second assaut, bien qu'elles ne bougeassent d'auprès d'Anvers, du côté de la terre, prirent résolution de se retirer, ce qu'ils firent en l'obscurité de la nuit avec tant de confusion et d'effroi qu'ils se défirent d'eux-mêmes; car les ennemis tirant sur eux, et voyant qu'ils ne répondoient point, envoyèrent quelques gens de guerre pour savoir ce que ce pouvoit être. Ceux-là s'approchant peu à peu allèrent jusques à la place, dont ils trouvèrent les portes ouvertes et personne dedans, ce dont les ennemis ayant avis, ils y envoyèrent des troupes, lesquelles trouvèrent lesdits Hollandais derrière Calloo, fuyant en désordre dans le marais et dans l'eau, où plusieurs furent étouffés et noyés; autant en firent ceux qui étoient à Steeland et Weerdick, aucuns d'eux n'ayant pourvu à leur retraite; au contraire l'eau étant basse, les barques à sec, et le pont pour aller à Deel étant rompu, il fut tué cinq ou six cents hommes, et plus de deux mille faits prisonniers.

Les Espagnols, délivrés de la crainte dernière par une victoire si inespérée, tournèrent lors toutes leurs

armes contre Saint-Omer , et sachant avec quelle longueur on l'avoit attaqué , menaçoient hautement qu'ils feroient lever le siège dans six jours , dont nos généraux tout esfoiez mandèrent au Roi qu'ils n'avoient point de peur.

Piccolomini ne fut pas plutôt arrivé devant Saint-Omer, que nous eûmes des alarmes du côté de Clairmarais dès le premier juillet. On eut en même temps divers avis du sieur de Charost , que les ennemis avoient dessein sur le côté du Bac. L'évêque d'Auxerre ayant ensuite été visiter tout ce côté-là, et trouvé que la digue qui donnoit la communication du Bac au quartier du sieur du Hallier n'étoit point gardée, le pria au moins d'y mettre la nuit trois ou quatre cents hommes de garde, ce qu'il ne voulut faire, disant que c'étoit au maréchal de Châtillon à les y mettre. Toutefois ledit évêque lui répliquant qu'étant de son quartier c'étoit à lui à y prendre garde, et qu'au moins lui donnât-il vingt soldats qu'il mettroit en trois ou quatre bateaux, pour essayer de prendre quelqu'un de ceux qui alloient de la ville à l'ennemi et de l'ennemi à la ville, il les lui donna, et la nuit même ils prirent deux hommes déguisés qui alloient dans la ville, vraisemblablement pour leur donner avis qu'ils se tinssent prêts. Ces deux hommes étant envoyés au maréchal de Châtillon, lui faisant voir la facilité qu'il y avoit de passer par là dans la ville, il ordonna que le sieur de Manicamp iroit avec cinq cents hommes pour conserver cette digue, et y couchèrent dès la nuit même. Mais la nouvelle de cet emploi donné audit sieur de Manicamp étant venue au camp de M. de La Force, on dit qu'il n'avoit pas ap-

prouvé le procédé de M. de Châtillon en cette occasion, disant que ce n'étoit à lui d'envoyer des hommes pour commander qui n'avoient point de caractère ni le pouvoir de Sa Majesté; ce qui étant venu aux oreilles de mondit sieur de Châtillon, il changea cet ordre, et commanda au sieur du Hallier d'y envoyer en sa place le sieur de La Ferté-Imbault; ce qu'il ne fit pas, de sorte que personne n'alla coucher à la digue. Le sieur du Hallier depuis s'excusa sur ce qu'il ne lui avoit été donné ordre, disoit-il, d'y envoyer qu'au cas qu'il arrivât alarme, et non pas précisément. La même nuit ladite digue fut attaquée par les ennemis, et emportée sans résistance, n'y ayant personne, et la redoute aussi qui étoit au bout, mais qui étoit gardée d'une enseigne de Bellefons et de soixante soldats; ce qui ôta le moyen tout d'un coup d'aller au Bac pour le secourir en cas qu'il fût attaqué, comme il le fut incontinent après.

Au même temps qu'une partie des ennemis attaquèrent et prirent cette digue, ils en envoyèrent une autre du côté de Clairmarais, afin de couper tous les chemins pour aller au Bac et lui ôter tout espoir de secours: ces deux nouvelles arrivées en même temps surprirent les généraux. Le maréchal de Châtillon envoya le sieur de La Barre avec cinq cents hommes de Navarre et cinq cents de Molandin pour secourir le Bac; mais il y fut tué et plusieurs officiers, sans effet, et lui s'en alla sur le bord du marais du côté du sieur du Hallier, et, voyant les ennemis aller et venir librement dans la ville, pria l'évêque d'Auxerre d'aller au quartier de M. de La Force qui étoit à Zouazq pour le supplier de s'approcher de lui; mais il le trouva qui

montoit à cheval pour aller aux ennemis qui avoient paru dans une plaine voisine au-delà de Polincoue, passant la digue de Hanuin qui traverse le marais de Bourbours, au nombre de quatre mille chevaux. Il alla droit à eux en si bon ordre et les attaqua si vigoureusement qu'il les défit à plate couture, les renversant dans la rivière de Ruminghien et dans les fossés et le marais, où il y en eut huit à neuf cents de noyés, autant de tués et grand nombre de prisonniers ; mais cependant les ennemis firent ce qu'ils désiroient faire, qui étoit d'empêcher qu'il vînt à temps pour secourir le maréchal de Châtillon ; car il n'y put arriver que le lendemain à neuf heures, où le conseil étant assemblé des officiers des deux armées, le maréchal de Châtillon, remontrant la honte que ce leur étoit de laisser perdre à leur vue deux mille hommes qui étoient dans le fort du Bac, fut d'avis de prendre l'infanterie et cavalerie des deux armées, à la réserve de quatre mille cinq cents hommes de pied et de quinze cents chevaux qu'il laisseroit pour garder tous les quartiers, le canon, les vivres et tous les bagages, et d'aller droit à l'ennemi pour le combattre ou le faire retirer de devant le Bac. Cette opinion ne plut pas à tout le monde, néanmoins il fut résolu qu'on l'exécuteroit, ce qui fut remis au lendemain, et ce après midi ; en quoi M. de Châtillon fit une grande faute, vu qu'en la guerre il n'y a point de lendemain, et il l'éprouva à son dommage ; car, par ce moyen, ayant donné loisir d'y penser à ceux qui n'y avoient consenti que contre leur gré, ils vinrent le jour suivant ; et proposèrent tant de difficultés et de périls en cette entreprise, qu'ils firent changer de résolution et rappeler les

troupes qui étoient déjà passées de l'autre côté de la rivière; joint qu'il leur donna jour à combattre vraisemblablement son opinion, en ce qu'opiniâtrément il voulut garder les tranchées et tous les quartiers, ce qu'un chacun jugeoit très-périlleux, pource que les ennemis, qui eussent infailliblement été avertis de la marche de notre armée, et qui même la pouvoient voir, eussent pu venir, et par la ville et Ruminghen, pour enlever ce qu'on laissoit dans les quartiers, ce qui leur eût été facile, sans craindre qu'on pût retourner à eux à temps, à cause de la longueur du chemin qu'on avoit à faire, et ne voulut jamais condescendre à la proposition que faisoit du Hallier de retirer tout l'attirail, le canon, les munitions au quartier du Roi, et qu'avec quatre mille hommes de pied et mille chevaux il promettoit de garder le tout et le passage d'Arcq.

Mais la plus grande faute fut en ce qu'il se laissa vaincre à changer la résolution qui avoit été prise; car il devoit bien se laisser aller aux raisons de M. de La Force, pour donner ordre à la sûreté de ce qu'on laissoit, mais non pas à consentir à ne pas rechercher le bien qu'on devoit espérer de l'heureux succès du combat, si les ennemis nous eussent attendus, ou au moins celui de retirer glorieusement les troupes qui étoient dans le Bac, puisque aussi bien tenoit-il dès lors le siège levé, et dit lors tout hautement qu'il n'étoit pas possible d'emporter cette place, à moins d'avoir deux armées et une troisième pour appuyer les convois.

Le lendemain 11, ils s'assemblèrent encore sur une lettre qu'ils reçurent du sieur de Manicamp, qui leur

demandoit secours , et avoit déjà soutenu trois assauts ; mais , après avoir bien délibéré , ils ne résolurent autre chose sinon de lui mander qu'il se rendît à la meilleure composition qu'il pourroit , et que cependant , parce que le Roi avoit défendu de lever le siège sans son ordre exprès , l'armée demeureroit devant la place ; mais qu'on commenceroit à ôter les canons et les faire voiturer à Ardres avec le reste des munitions , d'autant que n'ayant pas de charrois à suffire pour tout mener en un jour , ce seroit gagner le temps et être plus prêts d'aller à quelque nouveau dessein.

Le sieur de Manicamp , de son côté , ayant reçu du maréchal de Châtillon ordre de capituler , et ne pouvant aussi tenir davantage , demanda à capituler aux ennemis , qui savoient qu'il ne pouvoit être secouru et qui étoient prêts de lui donner assaut , lequel ne pouvant soutenir , il le pressa de se rendre , et accepta une capitulation du baron de Suiz au nom de Piccolomini , non signée ni de l'un ni de l'autre , mais appuyée seulement sur leur parole. Ledit Manicamp soutenoit qu'il lui avoit promis , au nom dudit Piccolomini , que rendant les forts du Bac il sortiroit avec tous ses gens de guerre , armes et bagages , et seroient tous conduits avec escorte droit en France dans deux fois vingt-quatre heures. Ledit baron de Suiz disoit au contraire. Aussi ne leur tint-on pas cela ; car , dès la sortie du Bac , ils furent pillés et plusieurs d'eux assassinés , quelque ordre que Piccolomini y voulût mettre , et furent encore plus maltraités par le reste du chemin qui fut long ; car on les promena vingt-huit jours durant par toute la Flandre , le Hainaut , le

comté de Namur, pays de Luxembourg et celui de Trèves, avec toutes les incommodités qu'on peut faire souffrir à des hommes qu'on veut faire périr, la plupart du temps sans pain et sans logement, pour faire mourir les soldats, lesquels ils ne pouvoient débaucher.

Ils assommèrent aussi tous les malades qui ne pouvoient suivre, et arrêterent prisonnier le sieur de Bellefons et quelques officiers à Valenciennes, d'où ils furent néanmoins renvoyés au cardinal par Piccolomini sur la plainte qu'il lui en fit.

Ledit Manicamp fut arrêté prisonnier à Amiens à son retour, pour avoir, de crainte de l'assaut qu'il pouvoit encore soutenir, fait une si précipitée et extraordinaire capitulation. Les armes du Roi reçurent tout ce désavantage en ce siège par le peu de prévoyance, la paresse, et la présomption du maréchal de Châtillon, les ennemis mêmes avouant que s'il eût gardé la digue et pourvu ses fortifications de munitions et de vivres, il eût pris la place nonobstant toutes les grandes fautes qu'il avoit faites depuis le commencement du siège. Et lorsqu'on dit au prince d'Orange qu'il rejetoit la cause de ce mauvais succès sur la retraite ou fuite de Calloo, il en demeura bien d'accord, mais dit aussi que six semaines de temps sans avoir aucuns ennemis, étoient à son avis suffisantes pour faire une circonvallation, et empêcher les armées de Piccolomini et prince Thomas, qu'il soutenoit n'avoir pas en tout, les deux ensemble, plus de douze mille hommes de pied et cinq mille chevaux, de la forcer.

Les maréchaux de La Force et de Châtillon en-

voyèrent , selon la résolution qui avoit été prise au conseil de guerre, le 11 juillet, au Roi le sieur Pagan, pour lui dire qu'il n'y avoit point à douter qu'il falloit lever le siège, et que leur avis étoit uniforme en ce point, que de là il falloit aller assiéger Hesdin.

Le Roi, suivant les avis de ces messieurs, leur manda que, puisqu'on ne pouvoit faire mieux, il adhéroit à leur proposition; et pour leur donner plus de moyen de l'exécuter, se résolut de s'avancer jusqu'à Amiens.

Incontinent après que le siège de Saint-Omer commença, le Roi eut en Guienne une grande et florissante armée. Les Espagnols nous étoient venus voir les années précédentes, avoient pris Saint-Jean-de-Luz et autres places, et bâti quelques forts qu'ils abandonnèrent depuis ne les pouvant garder. Il étoit raisonnable qu'on en prît revanche, et que l'on fît entreprise sur quelques-unes de leurs places, dont la prise fût apparemment assurée, selon que la prudence humaine le pût porter, et que nous ne fussions pas obligés d'abandonner après les avoir prises, comme ils avoient fait les nôtres dont ils s'étoient emparés. Le cardinal jugeant Fontarabie propre à cette fin, fait résoudre au Roi de la faire attaquer par une armée royale. Et d'autant que pour faciliter ce dessein trois choses étoient nécessaires, le secret, faire contribuer à cette entreprise toutes les forces de la province de Guienne, et donner à cette armée un chef de tant d'autorité que le duc d'Epéron ne pût se plaindre qu'il eût le commandement des armes dans son gouvernement; le Roi choisit la personne de M. le prince, de la fidélité et affection duquel il étoit assuré; lui

enjoignit le secret du dessein à tel point qu'il n'en donnât part à personne, mais au contraire feignît à un chacun avoir une pensée tout autre que celle qu'il avoit. Et pour empêcher les ducs d'Epéron et de La Valette de porter préjudice à ses armes par envie ou malice, laquelle il avoit éprouvée en eux l'année précédente, il essaya premièrement de les gagner par bienfaits et témoignages d'estime et d'amitié.

Il délivra le duc de La Valette de la punition qu'il craignoit, et qu'il avoit méritée pour avoir été, au rapport de Monsieur, le principal boute-feu qui l'avoit porté à l'escapade qu'il fit au retour du siège de Corbie; et non-seulement le renvoya de la cour en Guienne, mais encore lui donna la charge de lieutenant général de son armée sous M. le prince, et peu après envoya en Italie ses deux autres frères généraux de l'armée qu'il y avoit; de toutes lesquelles grâces les ducs d'Epéron et de La Valette témoignoit au cardinal avoir des ressentimens si vifs, qu'il n'y a personne qui, sans les connoître, eût pu soupçonner qu'il y eût eu de la fraude en leurs paroles. Et pource qu'il étoit dangereux que le duc d'Epéron demeurât cependant dans ce gouvernement, pource qu'on savoit bien qu'il ne se fût pas abstenu de donner des ordres tout contraires à ceux de M. le prince, de le traverser sous main pour ruiner les affaires du Roi, et faire croire à un chacun qu'il les auroit conduites bien plus avantageusement si on lui en eût donné le commandement, bien qu'il se fût lâchement et malicieusement comporté à l'entrée des Espagnols en Biscaye, comme nous avons vu les années précédentes, le Roi lui commanda de se retirer,

pendant cette expédition, en sa maison de Plassac, qui est hors, mais proche de son gouvernement.

M. le prince se hâte ; les assignations pour l'argent et les ordres pour toutes les munitions lui sont donnés. Il part pour aller à Bordeaux, et y arrive au mois d'avril ; mais toutes choses ne suivent pas si promptement qu'elles sont destinées. Tous les officiers de l'armée, et particulièrement le marquis de La Force, ne s'y rendent pas à jour nommé ; les assignations qui lui sont données ne sont pas payées aux termes auxquels elles le devoient être. Il est contraint d'en écrire au cardinal, qui se plaint à lui de ces délais, et de le prier d'y mettre ordre. Il se plaint de M. d'Epernon, qui ne se hâte point d'aller à Plassac, et proteste que sa demeure dans la province tient tout le monde en telle crainte qu'il n'y a quasi personne qui ose venir voir ledit sieur prince, tant ils craignent de déplaire audit duc d'Epernon.

Il donne le rendez-vous de son armée, le 8 juin, à Condom, qui est une ville qui est au milieu de notre frontière, et regarde toutes les parties de celle d'Espagne. Pour cacher son dessein, il entretient le comte de Grammont et autres qui sont avec lui du dessein de Pampelune, lui donne ordre d'envoyer du blé à Saint-Jean-Pied-de-Port, qui est le passage pour y aller ; quant et quant il va à Toulouse, qui approche du Roussillon, où les ennemis envoyèrent incontinent des forces, craignant qu'il y dût faire descente ; de là vient à Condom, d'où il donne ses ordres pour faire marcher son armée sur la frontière d'Espagne, ce qu'il fit par divers chemins, afin de donner jalousie de tous côtés.

Cependant le cardinal, impatient de ce que par des délais si longs il donnoit le temps aux ennemis d'assembler des troupes, lesquelles il leur seroit aisé d'envoyer d'un lieu à un autre quand ils sauroient celui où on les attaqueroit, lui envoie le sieur de La Houdinière, capitaine de ses gardes, pour échauffer un chacun à faire son devoir, et pour lui dire que l'attaque qu'il faisoit étoit si importante, que s'il pouvoit être en deux lieux il iroit lui-même pour l'assister, tant elle étoit nécessaire pour avoir la paix, à laquelle tous les autres chemins étoient fermés, que celui d'avoir avantage sur les Espagnols et dans leur propre pays, où il semble que l'on attaque les ennemis au cœur, et par conséquent que toutes les atteintes qu'on leur donne sont plus vives et de plus grand effet que toutes celles qu'ils peuvent recevoir d'ailleurs. Enfin, qu'il se souvînt qu'après la bénédiction de Dieu, tout le bon succès de la guerre est dû à la diligence et à la fermeté.

M. le prince fait ce qu'il peut; mais le duc d'Epernon le traverse sous main, empêche les gentilshommes volontaires de l'aller trouver, leur ayant mandé qu'il les vouloit mener lui-même, ce qu'ils prennent pour une défense d'y aller, avec le peu d'envie qu'ils en avoient. Il ne trouve point d'obéissance parmi les magistrats populaires par les mêmes secrets artifices dudit duc, qui cependant est le premier à se plaindre du peu d'obéissance qu'il dit qu'il trouve en son gouvernement, et que leurs esprits sont en telle disposition, que, n'ayant nul soin du service du Roi, il n'y a que la seule crainte qui les puisse retenir, essayant par là de prévenir les justes accusations

que l'on pouvoit faire contre lui, et colorer les excuses qu'il pourroit apporter touchant les maux qu'il avoit procurés lui-même; car il ne pouvoit s'abstenir de faire paroître sa colère contre ceux qui rendoient honneur à M. le prince; et la chambre de l'édit de Castres ayant député vers ledit sieur prince le sieur de Briet, et quelques anciens conseillers, pour lui faire la révérence, ledit duc prit occasion de quelque sujet frivole d'offense qu'il prétendoit avoir contre ledit Briet, pour lui faire savoir qu'il ne vouloit point être vu par lui ni ses associés en qualité de députés. Et ensuite ayant dit à M. le prince que s'il le rencontroit il l'étendrait sur le carreau, il leur conseilla de se retirer incontinent; ce qu'ils firent. Aussi les plaintes de la province étoient universelles contre lui, et le parlement, députant quelques-uns de leur corps vers le Roi, leur donna charge de représenter à Sa Majesté l'abus qu'il commettoit de l'autorité trop grande qu'il lui avoit donnée; qu'il étoit gouverneur de la province et lieutenant de roi, gouverneur de Bordeaux et de ses deux châteaux, et maire de la ville, et qu'il faisoit seul les magistrats populaires dans toute la province; qu'il employoit toutes ces autorités-là contre les plus fidèles sujets du Roi, auxquels elles devoient servir de refuge; qu'il avoit en riant, et sans agir, souffert l'année précédente la rebellion des peuples, à laquelle il ajoutoit encore des maux infinis que ses gardes faisoient dans les terres des principaux de la province, des deniers de laquelle étant payés exactement, ils ne laissoient pas encore d'y vivre à discrétion; que, juge de ses intérêts et exécuteur de ses vengeances, il emprisonnoit,

de son autorité particulière, qui bon lui sembloit, tenant l'autorité de la justice et la liberté des peuples dans les liens d'une même captivité; qu'après avoir souffert de gaîté de cœur les ennemis du Roi jouir un an entier d'une profonde paix dedans le sein de la province, quand ils s'étoient retirés, non par son soin, mais peut-être contre sa volonté, il avoit la veille de leur retraite, pour dernier exploit de sa malignité, logé ses gens de guerre dans les maisons de ceux du parlement de la ville de Bordeaux. Nonobstant toutes ces indignités qu'il commettoit en sa charge, il ne laissoit pas d'aller la tête haute, protester fidélité envers le Roi, soumission à M. le prince, et reconnaissance envers le cardinal, duquel il ne pouvoit nier ni cacher les obligations qu'il lui avoit des grâces et faveurs qu'il en avoit reçues.

M. le prince se plaint de son procédé envers lui à l'archevêque de Bordeaux qui le vit à Condom, il lui propose l'évêque d'Aire, homme actif, diligent et adroit, et qui sauroit bien faire exécuter ses ordres: il s'en sert, et prie le cardinal de lui faire commander par le Roi de l'assister durant toute cette campagne; mais quant et quant il dit à l'archevêque de Bordeaux qu'il a besoin d'être assisté de son armée navale pour son entreprise de Fontarabie, et que sans elle il n'en sauroit venir à son honneur. L'archevêque lui remontra que, quand ses vaisseaux seroient à la côte, ils ne pourroient rader à l'entrée de la rivière, et le fit résoudre d'équiper trente pinasses, auxquelles il enverroit six vaisseaux pour les soutenir, qui se retireroient dans le port du Passage quand ledit sieur prince auroit pris un petit château

appelé le Figuier, qui étoit entre le Passage et Fontarabie. Ledit sieur le prince ne laissa pas de continuer cette instance envers le cardinal, qui lui manda qu'il étoit fort étonné de sa demande, et de ce qu'il fondoit une bonne partie du bon succès du siège qu'il devoit faire, sur l'assistance que M. de Bordeaux lui pourroit donner par mer; qu'il se souvînt qu'il l'avoit plusieurs fois prié, comme il faisoit encore, de ne se reposer pas là-dessus, mais de faire son entreprise comme s'il étoit tout seul; qu'il le lui répétoit pource qu'encore que Sa Majesté voulût bien que ledit sieur de Bordeaux contribuât ce qu'il pourroit à son dessein, s'il se trouvoit prêt assez à temps, cela n'empêchoit pas qu'il n'eût une tâche distincte de la sienne, et que les forces qu'il avoit étoient plus que suffisantes seules pour exécuter ce qu'il avoit entrepris. Cette armée navale que le Roi faisoit équiper étoit grande, et devoit être composée de cinquante-huit vaisseaux de guerre, dont la Couronne, qui étoit l'amiral, étoit du port de deux mille tonneaux. Sa Majesté y faisoit embarquer le régiment de La Meilleraie et trente compagnies d'infanterie, et de l'artillerie pour la terre avec son équipage et tout ce qui en dépendoit, et donna le commandement de cette armée à l'archevêque de Bordeaux, tant pource qu'il avoit une grande intelligence en la marine, que pource qu'il avoit très-bien fait l'année précédente en la reprise des îles de Saint-Honorat et de Sainte-Marguerite, et qu'il obéissoit ponctuellement aux ordres qui lui étoient donnés. Il eut commandement d'aller attaquer le Passage et Saint-Sébastien si M. le prince attaquoit Fontarabie, ou d'aller

chercher l'armée navale d'Espagne et l'attaquer , soit à la mer , soit dans les ports , si le conseil de guerre jugeoit qu'il y eût apparence que l'on en dût avoir un heureux succès ; et si ledit sieur le prince s'étoit rendu maître de Fontarabie et n'avoit plus besoin de toute son armée , il tâcheroit d'obtenir de lui deux ou trois mille hommes de pied avec un maréchal de camp pour charger sur les vaisseaux , et retourner à la côte de Biscaye et en celle de Galice tenter quelques desseins sur les ports de Saint-Ander , La Redde ou Bilbao , et même sur la Corogne , s'il voyoit qu'il y eût lieu d'y pouvoir réussir. Et d'autant que les Portugais s'étoient soulevés sur le sujet de quelques nouveaux subsides établis , sous prétexte de reprendre Fernambouc et les autres places du Brésil dont les Hollandais s'étoient emparés les années précédentes , et cette émotion s'étoit étendue jusques aux Algarves , et s'augmentoît de jour à autre , il eut ordre , si les Portugais se saisissoient de quelque port de mer , ou qu'ayant quelques desseins à exécuter ils lui envoyassent demander secours , de leur envoyer cinq ou six vaisseaux avec des forces à proportion du besoin qu'ils en auroient ; et , en cas qu'ils voulussent lui consigner entre les mains , de port en port , Setubal , La Tourbe , Belin , ou quelque autre port de mer propre à faire descente , il tirât profit de l'occasion , et mît des gens à terre pour s'en assurer et pour assister lesdits Portugais aux occurrences qui se pourroient offrir ; que s'il étoit averti que les ennemis eussent dessein de venir ou fussent déjà aux côtes de France , il revînt avec toute l'armée pour les combattre , si ce n'étoit qu'il fût déjà attaché à quelque entreprise , laquelle ,

en ce cas, Sa Majesté entendoit qu'il continuât, mais qu'il en pressât l'exécution le plus qu'il pourroit, afin qu'étant achevée il vînt chercher les ennemis pour leur donner combat; que si ledit archevêque faisoit descente en quelque lieu où M. le prince fût, ou bien dans le voisinage, il recevrait les ordres de mondit sieur le prince, et lui obéiroit; et, pour ce qui étoit de tous autres commandans des armes du Roi, ils auroient à assister ledit sieur archevêque, selon qu'il les en réquerroit pour le service de Sadite Majesté.

S'il faisoit rencontre d'une armée navale d'Angleterre, les deux armées pourroient passer sans se saluer; mais si l'armée anglaise vouloit contraindre l'armée du Roi au salut, qu'il hasardât plutôt tout que de faire ce préjudice à l'honneur de la France.

Mais quant et quant Sa Majesté pourvut à ce que, de la part de Rome, il ne fût fait quelque chose contre ledit archevêque, et commanda à son ambassadeur de supplier Sa Sainteté d'agréer qu'il eût la conduite de ses forces maritimes, et que, pour peu de temps, il pût être, avec ses bonnes grâces, absent de son évêché.

Sa Majesté fit aussi demander pour lui une dispense à *sævis*, de laquelle il pouvoit avoir affaire en la charge en laquelle il étoit employé; mais Sa Sainteté y trouva difficulté, et pria le Roi de ne lui en pas faire d'instance.

Ledit archevêque, ayant reçu ces ordres, se hâtoit de se mettre en mer le plus tôt qu'il lui étoit possible; mais il ne pouvoit être sitôt prêt que l'étoit M. le prince, lequel, nonobstant tout ce que le cardinal

lui avoit pu mander , faisoit difficulté d'entrer en Espagne que l'adite armée navale ne fût premièrement à la côte , et vouloit attendre jusque-là. Enfin néanmoins , il fut pressé , et par tant de raisons , et par tant d'ordres qui lui vinrent de la cour , que le 30 juin il se rendit avec son armée près de Saint-Jean-de-Luz , et en ayant fait revue , encouragé un chacun , s'avança dès ce jour-là jusque sur la rivière de Bidassoa , qui sépare la France d'avec l'Espagne. Le duc de La Valette protestoit de bien faire , et chacun ajoutoit foi à ses paroles , bien qu'il montrât son mauvais cœur au mépris qu'il faisoit de sa femme , et en ce qu'il querella l'archevêque de Bordeaux dès qu'il le vit auprès de M. le prince ; car , l'ayant voulu visiter , il lui fit dire , par M. le prince , qu'il ne lui donneroit pas la main chez lui , non plus qu'il ne faisoit , disoit-il , aux sieurs archevêque d'Auch , de Grammont et le marquis de La Force , ce qui est néanmoins une chose hors de toute règle : de sorte que ledit sieur archevêque ne désiroit pas assister au conseil , ne devant pas , comme archevêque et dans sa province , céder au duc de La Valette , gouverneur d'icelle , ni comme lieutenant du cardinal , chef de la marine , céder à celui de M. le prince ; car , comme ledit archevêque étoit lieutenant général du Roi en son armée navale sous ledit cardinal , ledit duc étoit lieutenant général de Sa Majesté en son armée sous M. le prince.

L'armée étant arrivée le 30 juin sur le bord de ladite rivière , dès le lendemain , qui étoit le premier juillet , on attaque les gués de ladite rivière où les ennemis s'étoient retranchés ; après les avoir rompus , les nôtres les attaquèrent si vigoureusement qu'ils

leur firent lâcher le pied : ils s'enfuirent à Tron où ils les suivirent , et entrant pêle-mêle dans la place s'en rendirent maîtres , conservant l'église et l'honneur des femmes , et ne permettant point de brûler. M. le prince , sans perdre temps , dépêcha dès la nuit le sieur d'Espenan avec quelques troupes au port du Passage , où les Espagnols préparoient une grande armée pour les Indes , et quant et quant aussi envoya le comte de Grammont avec quelques régimens pour se rendre maître du fort du Figuier , qu'il emporta le même jour. Les ennemis , à la vue de nos troupes , s'étant retirés en telle confusion que plusieurs se noyèrent , le capitaine se rendit la vie sauve. On y trouva quelques canons de fonte et de fer , et cette place assura tous nos vaisseaux en la rivière de Bidassoa.

La prise du port du Passage ne fut pas si facile ; le chemin pour y aller étoit plus long , et il y avoit sur le chemin beaucoup de lieux où les ennemis avoient coupé des arbres , et s'étoient retranchés en quelques-uns : ils ne faisoient que paroître et fuyoient incontinent ; mais néanmoins cela retardoit toujours nos troupes. Espenan passa dans un petit bourg , nommé Renterie , que les ennemis avoient abandonné avec tant de hâte qu'ils l'avoient laissé plein de vivres et de meubles. Il y mit deux cents hommes en garnison , et arriva , dès le 2 de juillet , au port du Passage , qui est proche d'un bourg fermé qui porte le même nom , et de deux forts où ils tiennent toujours garnison.

Il s'empara de tout cela sans combattre , les ennemis fuyant de tous côtés à l'approche de nos troupes. Le sieur Espenan garnit les deux forts de soldats , fit braquer les canons , partie sur le port pour s'assu-

jétir les vaisseaux qui y étoient , partie sur l'embouchure , pour empêcher l'entrée aux ennemis. Ils trouvèrent dans ce port six grands galions et six grands navires neufs prêts à mettre en mer , et deux vieux galions tout équipés , artillés et chargés de diverses marchandises qu'ils préparoient pour les Indes. On y prit cent canons de fonte verte, portant tous les armes du roi d'Espagne, plus de cent canons de fer et six mille mousquets. M. le prince y alla dès le lendemain 3 , donna ordre de faire venir des vaisseaux de Bayonne pour emporter ces canons , et manda à M. l'archevêque de Bordeaux qu'il lui envoyât promptement des matelots pour retirer les vaisseaux qu'il avoit pris , et écrivit avec instance au cardinal qu'il ne pouvoit assurer la conquête s'il ne donnoit ordre audit sieur de Bordeaux qu'il lui menât l'armée navale qu'il commandoit , sans laquelle aussi , disoit-il , il ne pouvoit avec succès attaquer Fontarabie , pource que les ennemis y feroient entrér autant de secours qu'ils voudroient.

En même temps il alla avec les principaux officiers de son armée reconnoître Fontarabie , résolurent le siège et deux attaques , puis vinrent faire les quartiers devant la place et reconnoître les approches , lesquelles ensuite ils firent , et ouvrirent les tranchées sans perdre un homme , et en cinq jours les tranchées alloient déjà jusqu'à cinquante pas du fossé. Il n'y en a aucun qui vît cela qui ne crût déjà la place prise , principalement étant petite comme elle étoit et n'ayant point de dehors , et sa situation fort avantageuse pour y jeter des bombes. Mais la prise du Passage y nuisoit un peu , non tant pour trois ou quatre mille hommes

qu'il y falloit mettre , que parce qu'ils occupoient nos pinasses qui devoient être au détroit de la mer qui alloit à Fontarabie , pour empêcher le secours qui y pouvoit entrer toutes les nuits par mer en haute marée : aussi y en entra-t-il dès le 6 juillet , et encore vers le 12 ; mais ces deux secours ensemble ne faisoient pas quatre cents hommes ; si bien qu'en comptant la vieille garnison , ils ne faisoient pas état qu'il y eût plus de huit ou neuf cents hommes en tout , ce qui ne pouvoit pas empêcher la prise de la place si elle étoit courageusement attaquée , puisqu'ils étoient déjà sur le bord du fossé le 15 dudit mois. Néanmoins ils avoient peur de cinq ou six mille hommes de milice qui étoient déjà à Saint-Sébastien où ils se fortifioient , et des nouvelles qu'ils apprenoient qu'on s'assembloit de toutes parts en Espagne pour venir à eux , ce qui étoit un mauvais présage du succès de cette entreprise. Les ennemis néanmoins , en toutes les sorties qu'ils faisoient sur les nôtres , étoient toujours repoussés , et le furent aussi bravement en une attaque qu'ils firent au Passage le 19 , où les sieurs d'Espanan et de Serignan les reçurent si courageusement , qu'ils furent contraints de se retirer avec grande perte.

L'archevêque de Bordeaux , dès qu'il sut la prise du Passage , envoya huit vaisseaux de guerre pour assister les nôtres , chargés de six cents matelots extraordinaires , avec voiles et appareaux , pour amener du Passage les vaisseaux qu'ils avoient pris , avec ordre aux capitaines qui étoient sur les petits vaisseaux de monter sur les grands , et de faire des brûlots des leurs. Il manda aussi à M. le prince que , s'il

lui plaisoit, il lui amèneroit ce qu'il avoit d'infanterie, pour s'attacher à Saint-Sébastien tandis qu'il seroit à Fontarabie. Il l'exécuta, mais il arriva un peu tard, car il ne leva l'ancre à la rade de Saint-Martin que le 25 du mois, et arriva à Fontarabie le premier août, où il releva le courage des nôtres, qui étoient résolus de brûler dans le port du Passage tous les vaisseaux qui y étoient, perdant l'espérance de le pouvoir conserver. Le sieur de Saint-Etienne, capitaine de l'un des vaisseaux du Roi, avec Piguesier, maître d'équipage, empêchèrent seuls cet incendie et cette honteuse retraite, s'étant opiniâtrés à les garder et les agréer contre tout le monde; et en outre ils étoient étonnés de la défense vigoureuse des ennemis, lesquels, bien que la ville fût presque toute ruinée des bombes, et qu'ils eussent été contraints de se retirer dans un bastion avancé en mer du côté d'Andaye, faisoient toujours bonne contenance et ne parloient point de se rendre. L'arrivée dudit archevêque rafraîchit l'armée du Roi de quatre ou cinq mille hommes, et empêcha le lendemain qu'un secours de huit pataches avec vingt-sept chaloupes chargées d'infanterie et munitions de guerre, commandées par don Alonze, pour secourir la place, n'y entrassent; car il avoit commandé à quatre vaisseaux de se tenir sous voile, et nos chaloupes étoient préparées, qui donnèrent chasse au secours, de sorte que tout ce qu'ils purent faire, ce fut de gagner Saint-Sébastien, la plupart par terre et à nage, les vaisseaux qui étoient sous voile les ayant obligés, les uns à quitter leurs barques qui furent prises, les autres ayant été coulées bas par le canon. Les prisonniers rapportèrent que

l'amirante de Castille étoit arrivé à Saint-Sébastien avec deux mille hommes de pied et soixante ou quatre-vingts chevaliers, lesquels n'avoient point voulu manger de ce convoi, et que l'infanterie embarquée étoit au nombre de quatre ou cinq cents hommes, moitié Irlandais et moitié Castillans.

Il en entra un peu le 5, et par la terre, du côté du duc de La Valette, il y en entra encore davantage au bout de deux jours; ensuite de quoi ils firent une sortie, où quelques-uns de nos officiers furent tués. Dès le jour où ledit archevêque de Bordeaux fut arrivé, le duc de La Valette ne voulut plus se trouver au conseil, d'autant que, sur le différend qui s'étoit mû à Condom entre ledit sieur de Bordeaux et lui pour la préséance dans le conseil, M. le prince en ayant écrit au Roi pour savoir sa volonté, Sa Majesté avoit réglé ce différend, ordonnant que lorsque l'armée navale seroit jointe à la sienne, M. de Bordeaux précéderoit: ce que le cardinal écrivit audit duc de La Valette; mais il ne voulut point obéir, et poussa ce ressentiment particulier contre le bien des affaires du Roi; car, quoiqu'il eût l'honneur du principal commandement, et qu'il n'eût pu souffrir que les sieurs de La Force et Grammont eussent d'autorité que dépendante de la sienne, toutefois, dès lors que ledit sieur archevêque fut en l'armée, il ne voulut plus se trouver en aucun conseil de peur de lui céder; ce que M. le prince supporta pour n'effaroucher et aigrir son esprit. Nous étions logés sur le fossé que nous avions percé dès le 20 juillet, et nous pouvions le passer par de bonnes traverses, et même à l'épreuve du canon; mais la division qui étoit entre tous les

officiers , que le duc de La Valette causoit et fomentoit , plutôt que l'ignorance du métier de la guerre , faisoit qu'on s'amusoit avec lenteur à passer par dessous le fossé avec des mines , de peur de quelque flanc qui n'étoit pas encore ruiné ; à quoi on perdoit inutilement le temps , on refroidissoit le courage des nôtres , et on l'augmentoit à l'ennemi.

L'archevêque de Bordeaux offrit , dès son arrivée , de faire mettre pied à terre à ses gens , et de passer le fossé avec de bonnes traverses ; mais la jalousie des officiers de l'armée empêcha que M. le prince le permît.

Il lui commanda seulement d'envoyer son infanterie au Passage pour en retirer la sienne , ce qu'il fit , et campa ses troupes entre le Passage et Saint-Sébastien , pour tenir tête à l'amirante de Castille , qui étoit retranché à la tête dudit Saint-Sébastien avec six mille hommes et quelque cavalerie. M. le prince lui commanda aussi de mettre deux batteries à terre à Fontarabie pour l'assister , lesquelles il falloit qu'il fournît de poudre et de balles , ce qui (quand il n'eût point eu d'autre raison) lui ôtoit le moyen de rien entreprendre contre Saint-Sébastien ; de sorte qu'il se contenta de laisser six vaisseaux dans le port du Passage , et six en garde devant Saint-Sébastien , six sous voile , et le reste , avec le pavillon , à la rade du Figuier. Cependant le siège alloit si lentement qu'au 10 août , y ayant trois semaines qu'on étoit au fossé , il n'y avoit pas encore une pierre ôtée de la muraille ; on s'étoit seulement amusé à tirer aux parapets de peur de la mousqueterie , et on n'avoit pas encore commencé à ruiner les flancs et à faire brèche.

L'attaque se faisoit à une tour qui étoit vue d'un flanc d'un bastion, et si on se fût attaché à la face du bastion, on n'eût été vu que de la tour. Il y avoit plus grand nombre de ceux qui commandoient que de ceux qui obéissoient; l'artillerie étoit changée à toute heure: elle avoit tiré six mille coups de canon, et elle n'avoit abattu que des maisons et des éminences inutiles; ce qu'e l'archevêque de Bordeaux ayant représenté à M. le prince, il fit commencer, par celle de la marine, à battre les flancs qui voyoient la tour, et tirer aux batteries des ennemis qu'on n'avoit pas encore ruinées, et, dès le lendemain, le flanc qui voyoit la tour fut rasé, les pièces démontées, deux autres batteries défaites, et le lieu où ils n'avoient jusques alors osé poser de galerie fut la promenade des soldats. De sorte que, dès le 12, on commença à y poser la galerie: incontinent les mineurs s'attachèrent à la muraille du côté de M. le prince; mais au même temps il eut avis que les ennemis étoient en corps d'armée à deux lieues de lui, fit donner commandement, le 15 août, à l'archevêque de Bordeaux de quitter le Passage, et fortifier son armée des six mille hommes qu'il y avoit, n'estimant pas le Passage pouvoir être gardé si l'on manquoit de prendre Fontarabie, ni qu'on pût empêcher que nous le reprissions si Fontarabie tomboit entre nos mains. Il obéit, bien que cette contre-marche lui semblât de mauvais présage, et tira quatre galions du port, dont il envoya trois en France; il retint le quatrième en l'armée, et brûla le cinquième qui n'étoit pas encore mâté. C'étoit une grande inadvertance aux nôtres, je n'ose pas dire lâcheté, de n'avoir pas osé attaquer les ennemis lors-

qu'ils commençoient encore à s'assembler à Saint-Sébastien, et leur avoir donné le loisir de joindre toutes leurs forces, qui leur venoient de divers endroits et à si petites troupes, qu'il nous étoit aussi aisé de les défaire que de les attaquer, ne considérant pas que contre les Espagnols il faut hardiesse et entreprendre, et qui se gouverne avec eux autrement, n'en remporte pas les avantages qui sont faciles en suivant cette méthode.

Ledit archevêque, ayant quitté le Passage, ramène en l'armée de M. le prince l'infanterie qu'il y avoit, dont il avoit bien de besoin, car les communes du Béarn avoient bien fait quatre mille hommes qui étoient venus joindre son armée, mais il n'avoit pu tirer aucun secours du mandement fait à la noblesse de Guienne de la venir trouver, ni de l'assemblée des communes, d'autant que le sieur de La Valette, qu'il avoit prié d'en prendre le soin et donner les commissions en son nom, l'avoit refusé; et il étoit assuré que M. d'Epernon, qui étoit venu, contre l'ordre du Roi, de Plassac à Cadilhac, retardoit et maltraitoit ceux qui se vouloient avancer. L'archevêque, partant du Passage, envoya le sieur de Montigny avec douze vaisseaux le long de la côte, pour prendre langue d'une armée qu'on lui disoit venir de devers Cadix; ledit Montigny rencontra le 17 sur les hauteurs de Gatary quatorze galions d'Espagne, et dépêcha une patache audit archevêque pour lui en donner avis.

Il assemble le conseil pour savoir ce qu'il falloit faire; on résout qu'on mettroit promptement à la voile avec dix vaisseaux de guerre et six brûlots pour aller joindre ledit Montigny; ce qu'ils firent sans délai;

mais les calmes commencèrent de telle sorte que peu s'en fallut que tous nos vaisseaux ne donnassent à la côte. Enfin, ayant joint ledit Montigny, un petit vent d'est nord-est, qui est celui qui charge en cette côte, s'étant levé le 22, l'archevêque de Bordeaux envoya les sieurs de Montigny et de Cangé avec leurs vaisseaux, assistés de douze autres et six brûlots, attaquer les ennemis, qui faisoient un continuel feu et de leurs vaisseaux et de la terre, où ils avoient des batteries qui nous incommodoient beaucoup, mais n'empêchèrent pas les nôtres d'aller mouiller l'ancre à la longueur d'un câble d'eux, et leur envoyèrent leurs brûlots qui mirent en feu tous leurs vaisseaux, n'en restant qu'un qui étoit échoué, mais fut si maltraité de coups de canon qu'il ne pouvoit plus être que difficilement mis en état de servir; et le feu qui prenoit aux poudres des galions ennemis fit un si grand effet qu'il brûla tous les vaisseaux qui étoient dans le môle. Cette perte fut grande, pource qu'ils portoient trois mille hommes à Saint-Sébastien, et qui furent tous brûlés avec le corps desdits vaisseaux et les autres soldats et matelots qui étoient dedans, faisant les uns et les autres jusques à sept ou huit mille hommes. Si ledit archevêque eût eu lors son infanterie qu'il avoit laissée à Fontarabie, il eût pu faire quelque chose de considérable en cette côté-là.

Cette grande victoire abattit plus le courage des ennemis qu'il ne releva celui des nôtres, quoiqu'il leur fût venu des poudres de Brouage, et qu'il ne leur manquât rien de ce dont ils avoient besoin.

L'armée des ennemis parut le 22, divisée en trois corps, à la vue de la nôtre; et se campèrent et se pas-

sèrent plusieurs jours qu'aucun de notre armée ne les allât reconnoître : le seul lieutenant colonel de la Couronne y alla et y fut blessé d'une mousquetade dans le corps. Il y eut dès lors apparence que Fontarabie ne se pouvoit prendre que par un grand combat ; mais les nôtres n'en vouloient point tâter, et nous n'avions néanmoins ni camp retranché ni redoute qui le favorisât ; de sorte que si nous n'attaquions point de notre côté nous ne pouvions pas empêcher de l'être par les ennemis ; et bien que tout le monde sache par expérience qu'un Français attaquant vaut mieux que trois attaqués, nos gens ne voulurent point néanmoins se résoudre à les aller combattre, bien que de jour à autre nous eussions avis que leur armée étoit moindre qu'on ne l'avoit rapporté, et n'étoit composée pour la plupart que de canailles qu'il fallut lier deux à deux pour les retenir, les prisonniers nous rapportant que plus de deux mille d'entre eux s'en étoient déjà fuis, et que tous les hidalgos eussent voulu être chez eux.

Tout cela ne nous animoit point, mais nous essayâmes seulement de presser le siège par mines, dont l'une ayant joué le 18 en une tour, et n'ayant pas fait l'effet qu'on espéroit, on commença depuis une autre mine du côté du duc de La Valette, sous le bastion de l'attaque de Guienne, laquelle fut en peu de jours chargée et mise en état de jouer par les soins extraordinaires de M. le prince, contre les empêchemens qu'y apportoit publiquement M. de La Valette et les siens, qui n'en pouvoient souffrir l'avancement, ou par leur mauvaise volonté, ou parce qu'on l'appeloit la mine de M. de Grammont. On y

mit le feu le premier septembre, et l'effet s'en ensuivit fort grand pour faire un logement dans icelle; mais elle ne nous donna pourtant pas encore l'entrée dans la ville, parce que le bastion se trouva contre-miné par une fort grande voûte qui faisoit le tour dudit bastion, dans lequel nous fîmes néanmoins un logement pour trois cents hommes, et en chassâmes les ennemis à coups d'épée. Le marquis de Gesvres y fut légèrement blessé, mais l'on temporisa bien à faire ce logement, et fallut que le marquis de Gesvres et autres personnes de condition, commandées par M. le prince, se missent en devoir de le faire. M. de La Valette qui commandoit à la tranchée n'y donnoit aucun ordre. Ce logement fait, on résolut de faire une seconde mine dans ledit bastion, en laquelle on réussit si heureusement que dans trois jours on eut fait trois grands fourneaux. L'ordre fut donné à M. de La Valette qu'aussitôt après l'effet de cette mine, ou il se logeât sur le bastion s'il ne pouvoit faire davantage, ou fit donner un assaut si la brèche étoit raisonnable. A l'heure même que la mine eut joué, M. de La Valette l'envoya reconnoître par le sieur de Landresse, domestique du sieur de Grammont, lequel on savoit qu'il n'aimoit ni n'estimoit, et voulut donner plus de créance à ce qu'il lui dit qu'elle étoit aucunement difficile qu'à ce qui lui en fut rapporté par La Roche, capitaine de ses gardes, et deux de ses domestiques qui, l'un après l'autre, le vinrent trouver en présence du sieur de La Houdinière, et lui dirent que la brèche étoit raisonnable, et qu'il falloit promptement donner, les ennemis étant dans l'effroi, et pas un ne paroissant sur le bastion.

La même chose lui est dite par les sieurs de La Houdinière et d'Espanan , lequel , encore que blessé et malade , se rendit auprès de lui , et lui représenta qu'il se faisoit grand tort de ne pas faire donner , la brèche étant si grande , et de manquer à rendre un si grand service au Roi , et acquérir beaucoup de réputation. Mais il rejeta tous ces avis , et maltraita de paroles ses domestiques , temporisa inutilement ; et , sans ordonner quoi que ce fût , ni pour donner l'assaut ni pour faire un logement , il s'en vint chercher M. le prince , et lui proposa mille difficultés avec des froideurs non pareilles ; il lui dit qu'il n'avoit point fait donner l'assaut , ni ne s'étoit logé sur la brèche , parce que , l'ayant fait reconnoître par Landresse , il ne l'avoit pas jugée raisonnable.

M. le prince lui répondit qu'il ne devoit pas avoir laissé perdre une occasion si importante pour le service du Roi , et de laquelle dépendoit la prise de Fontarabie ; qu'il devoit avoir obéi à son ordre , et qu'il étoit bien étrange qu'il eût maintenant créance en Landresse , lequel , quelques jours auparavant , il lui avoit dit ne vouloir souffrir en l'armée , et que , sans le respect de Sa Majesté , il lui donneroit de l'épée dans le corps , parce qu'en l'affaire de Socoa il avoit fait à Sa Majesté des rapports qui ne lui étoient point avantageux ; qu'il avoit appris que La Roche , capitaine de ses gardes , un nommé Le Réal , et autres ses domestiques , l'avoient reconnue , et lui avoient rapporté qu'elle étoit raisonnable , ce que même ledit de La Roche lui soutint en sa présence , après y avoir été envoyé une seconde fois pour la bien reconnoître avec le sieur Du Bourg , gouverneur de Socoa , lequel

témoigna la même chose, qu'il les devoit croire plutôt que Landresse. Cependant les ennemis, voyant que l'on n'alloit pas à eux et que l'on les marchandoit, prennent cœur, viennent sur le bastion, s'approchent de la brèche, la réparent, et commencent à y faire un retranchement à notre vue.

M. le prince, après avoir témoigné audit duc de La Valette du ressentiment de son mauvais procédé, lui commanda sur-le-champ d'aller faire un logement, puisqu'il avoit tant tardé à donner un assaut, et ce par l'avis de tout le conseil.

Il part en cette résolution, et M. le prince le fait assister des officiers de l'armée plus propres à cette exécution, entre autres du chevalier de La Rochette, fort intelligent en de pareilles entreprises; l'on commence à faire ce logement dans la brèche, pour, de là, faire encore un fourneau, par le moyen duquel on pût abattre le retranchement des ennemis que nos longueurs leur avoient donné loisir de faire.

Et comme le chevalier de La Rochette y eut donné commencement avec fort bon succès, ayant besoin de travailleurs pour continuer incessamment, M. de La Valette ne lui en donnoit ni faisoit donner aucun, il en donna avis sur la minuit à M. le prince, qui envoya à l'heure même un de ses gardes lui commander d'y pourvoir, et de lui faire reproche de cette négligence. Il fut satisfait à cet ordre avec une telle froideur, que le matin M. le prince, sachant par le chevalier de La Rochette et par deux de ses gardes qui avoient couché au travail, le peu d'avancement qui s'y faisoit, et considérant que, par les longueurs et désobéissances dudit duc de La Valette, qui comman-

doit à la plus grande partie de l'armée, la prise de Fontarabie, qui étoit infailible s'il n'eût pas perdu l'occasion de donner, étoit empêchée; et que, d'autre part, s'il s'opposoit à ses mauvaises volontés ouvertement par l'autorité de sa charge, cela pourroit nous diviser encore plus et donner de l'avantage aux ennemis, il prit résolution d'employer le zèle et les troupes de l'archevêque de Bordeaux pour exécuter ce que ledit duc n'avoit pas voulu faire; et l'ayant proposé audit sieur duc de La Valette, afin de l'échauffer et animer par cette émulation, il dit que cela l'offensoit trop, et promit d'employer tout et sa propre vie pour l'exécution de ce dessein. Mais comme les sieurs de La Houdinière et Landresse avec trente soldats d'Enghien eurent, par occasion, étant allés voir le travail de La Rochette, fait un logement sur la brèche qu'une chute de pierre gâta à demi, ledit duc de La Valette changea soudain sa première résolution, et fit dire à M. le prince, par Le Plessis-Besançon, et lui dit lui-même qu'il employât ledit archevêque de Bordeaux, qui accepta de le faire, puis même que ledit sieur duc de La Valette y consentoit, et commença à disposer toutes choses pour l'exécution de ce dessein. Comme il y travaille, ledit sieur de La Valette, changeant encore de résolution, retourne aux prières et conjurations envers M. le prince pour le laisser faire, et promet d'emporter le bastion par logement ou par assaut, sans épargner sa propre personne pour en venir à bout. Bien que ses actions passées et ses irrésolutions marquassent sa mauvaise volonté, estimant néanmoins qu'il étoit revenu par honte à son devoir, lui donne toute l'assistance qu'il

peut et de soldats et d'outils pour travailler , lesquels furent fournis par l'archevêque de Bordeaux.

On travaille par les ordres dudit sieur de La Valette le reste du jour et la nuit suivante aux préparatifs, ouverture de chemins et autres choses nécessaires pour l'exécution dudit ordre , et il demeure résolu que l'on l'exécutera une heure avant le jour.

Le lendemain, en plein jour, il l'entreprend et avec tant de foiblesse , si peu d'ordre et une si mauvaise conduite , que les uns ayant commandement de donner un assaut , les autres seulement de se loger , les chefs embarrassés de ces diversités d'ordres ne firent ni l'un ni l'autre , et ne laissèrent pas , par diverses allées et venues pleines de confusion , de perdre plus de cent soldats tués ou blessés , ce qui abattit le cœur des nôtres. Pendant que cela se passoit , le sieur de La Valette étoit dans la tranchée , ayant auprès de lui les officiers de l'armée , sans s'avancer ni les faire avancer en lieu d'où ils pussent animer les soldats , et sans faire donner aucuns de ses gardes , ni employer personne qu'il eût en quelque estime ; et même ne fit donner ni ses gardes , ni ses chevau-légers qui devoient donner armés , ses volontaires , ni fit qu'aucun officier major donnât ; et un capitaine de La Meilleraie nommé La Voulte , étant logé sur la brèche avec huit ou dix soldats , envoyant demander du secours , on lui manda qu'il revînt. Ce mauvais procédé fit revenir M. le prince aux premières propositions de M. de Bordeaux , qu'il fut résolu que l'on suivroit ; que les sieurs de La Force et de Grammont agiroient en cela avec lui , et que le sieur de La Valette seroit prié de prendre le quartier du sieur de La

Force, où les ennemis faisoient le plus grand front , et où probablement ils pourroient entreprendre quelque chose , qui étoit sur le haut de la montagne de Gadeloupe ; il lui en envoya faire le commandement deux fois par écrit, estimant que puisqu'il avoit les principales troupes , et que le gros des ennemis paroïssoit là, il le falloit placer en lieu auquel, pendant qu'on donneroit l'assaut, il pût repousser les ennemis.

Il consentit, après quelque résistance , à ce que les propositions de M. de Bordeaux fussent suivies , mais il refusa absolument d'exécuter le dernier ordre, qui étoit d'aller garder le poste où premièrement le marquis de La Force avoit été mis , s'attachant opiniâtrément à ne bouger du lieu où il étoit, et à garder un poste où il n'y avoit aucune chose à faire ni à craindre au sien ; ce que M. le prince fut contraint de souffrir encore pour l'y retenir et ne donner pas connoissance de sa désobéissance, et par là de l'avantage aux ennemis. M. le prince, sur son refus, et ne pouvant faire mieux , fut contraint de changer ses ordres et de lui donner un écrit par lequel il le prioit, et, en tant que besoin seroit, commandoit de lui remettre les tranchées et faire le surplus contenu audit ordre.

L'archevêque de Bordeaux envoie audit sieur de La Valette savoir s'il désiroit qu'il prît la charge qu'on lui offroit , d'autant qu'il ne vouloit rien faire qui le pût choquer ; il lui répond qu'il le prie de prendre l'attaque et qu'il n'en vouloit plus : l'archevêque accepte lors ce commandement, à la charge que ce seroit le marquis de La Force qui agiroit et qu'il lui fourniroit de tout ; il le refusa et lui dit qu'ayant été ruiné l'année précédente par M. d'Epemon en

toutes ses terres , il ne les vouloit point choquer.

La nuit fermante, la tranchée est prise par huit compagnies de La Meilleraie et six de la Couronne ; la nuit le sieur de Buquoy commence à travailler avec deux ingénieurs à faire un petit logement sur la brèche ; le soir on met ordre à faire porter des fascines et des barriques pour faire le logement de l'attaque ; le lendemain, avant le jour , ledit archevêque avec les sieurs du Plessis-Besançon , La Rochette et Buquoy vont à la tranchée , la font nettoyer (parce qu'on ne passoit plus par dedans , tant elle étoit gâtée) , font continuer le logement de la brèche , font travailler à faire trois ouvertures pour entrer dans le fossé , à faire faire deux logemens de soixante mousquetaires chacun , pour voir sur la brèche où les ennemis venoient tirer à découvert , dont Senantes en entreprend un et Saint-Étienne l'autre ; font travailler à raccommoder la tête de la tranchée , d'où on ne pouvoit tirer , et font raccommoder la batterie , y ajouter deux pièces , remettent des mortiers et des bombes en état de tirer , font préparer des mantelets et les échelles nécessaires pour donner en deux autres lieux pour faire diversion ; on travaille à tout en même temps pour donner le lendemain matin ; il fit aussi descendre des vaisseaux quantité de gentils-hommes volontaires et d'officiers pour lesquels il fit apporter des plastrons , rondaches et hallebardes . Les choses étant en cet état , et nous donnant espérance d'un prompt et heureux succès , les ennemis , qui , après avoir demeuré quatorze jours campés à notre vue , s'étoient éloignés de nous et avoient repris leur premier poste près du Passage , croyant Fontarabie

perdu et hors d'espérance de pouvoir être secouru, ni par mer ni par terre, ayant appris le grand effet qu'avoit fait notre mine et le peu de courage que nous avions montré, n'osant donner l'assaut ni nous loger sur la brèche; mais ayant donné aux assiégeans tout le temps qu'il leur falloit pour la réparer, et sachant aussi que l'attaque du duc de La Valette avoit été ordonnée à l'archevêque de Bordeaux, qui s'y comporteroit avec plus de courage, d'affection et de diligence, se résolurent de venir à nous, et avec une si grande hâte qu'ils ne voulurent pas attendre quatre mille Napolitains de leurs meilleurs hommes qui étoient à quatre lieues de là, lesquels ils attendoient et arrivèrent le lendemain; et le 7 à midi parurent devant nos retranchemens, du côté des sieurs de La Force et de Grammont, qui en envoyèrent incontinent avertir M. le prince.

Notre armée étoit disposée en cinq quartiers différens qui gardoient les avenues principales par où les ennemis pouvoient venir: le premier étoit celui de la montagne de Gadeloupe, lequel, étant de plus facile accès, avoit aussi été fortifié avec soin et grandes redoutes et de bons retranchemens, et même muni de deux bâtardees et deux autres petites pièces de canon tirées des vaisseaux, et le commandement en avoit été donné à M. le marquis de La Force; le second étoit commandé par M. de Grammont, le troisième par M. de La Valette, et les quatrième et cinquième par M. le duc de Saint-Simon.

En tous les quartiers il y avoit infanterie et cavalerie, et ordre, si tous étoient attaqués, de se défendre de leurs propres forces, et si les ennemis s'at-

tachioient seulement à quelques-uns, que les autres les secourussent, ayant pour cet effet tous communication les uns avec les autres.

De cela il y eut ordre résolu en plein conseil, qui fut expédié par écrit et porté au sieur de La Valette par le sieur de La Houdinière, après la lecture duquel il s'emporta de dire que cet ordre étoit captieux, que pour lui il ne vouloit répondre que de son quartier, sans donner secours aux autres ni en recevoir de personne : ce qui fit juger mal à tout le monde de ses intentions, et croire qu'il avoit certitude de ne rien appréhender de son côté. M. le prince, ne s'attachant à aucun quartier, se réserva de porter sa personne à ceux qui seroient attaqués, selon le besoin ; et, pour ne pas dégarnir les postes, n'en voulut détacher aucune troupe pour la sûreté de sa personne. Au premier avis qu'il reçoit de l'approche des ennemis du côté du sieur de La Force, il s'y achemine en diligence, et dispose toutes choses pour les recevoir, animant les troupes par sa présence, qui témoignoit une résolution sans pareille. Cependant l'orage vint fondre du côté dudit sieur de La Force ; les ennemis y accoururent de toutes parts, jusques au nombre de sept à huit mille hommes choisis, et gagnent une grande éminence au-dessus du quartier, et, comme ils y sont arrivés, ils s'arrêtent comme à considérer le campement.

Quelque temps après ils y viennent pour forcer les retranchemens, et sont repoussés avec telle vigueur que les nôtres, sortant du retranchement, se mêlent parmi eux l'épée à la main et les font retirer.

La cavalerie est commandée de donner par les sor-

ties faites à cet effet aux retranchemens. Apleincourt, lieutenant des gendarmes de M. d'Enghien, est d'abord blessé de trois mousquetades; Beaujeu, lieutenant des cheveu-légers d'Enghien, est tué en sortant, et les ennemis sont éloignés du retranchement par cette sortie.

Comme ils se rapprochent, le reste de la cavalerie qui étoit en ce quartier donne à son tour, mais fort mollement, et jamais la compagnie de cheveu-légers d'Épernon ne voulut donner, quelque commandement qui lui fût fait, et quelques prières qu'en fît à celui qui la commandoit le sieur de La Houdinière, qui y fut à diverses fois l'épée à la main pour les encourager. Dans ce temps un officier des gardes de M. le prince est envoyé porter ordre au sieur de La Valette de renforcer le quartier du sieur de Grammont de cinq cents hommes de pied et d'une compagnie de cavalerie, afin de pouvoir tirer dudit quartier quelque renfort pour celui du sieur de La Force dont il étoit le plus voisin, ce qu'il refusa d'exécuter.

Cependant le combat s'échauffant, et les ennemis, descendant de la montagne, attaquant sans ordre ni bataillons notre retranchement, notre cavalerie, qu'on croyoit devoir défaire ces gens épars, ayant ployé, les ennemis les suivent; et auparavant qu'ils fussent arrivés à notre infanterie qui étoit dans ledit retranchement, elle l'abandonna lâchement, les officiers étant contraints de payer de leur personne. Les ennemis entrèrent pêle-mêle : M. le prince veut rallier sa cavalerie, mais inutilement; car elle se renversa en un instant sur le régiment de la Couronne

qu'elle mit en déroute. Les Français et les Espagnols descendirent pêle-mêle de la montagne jusqu'au quartier du Roi, où l'on croyoit trouver en bataille ce qui restoit du corps de l'armée; mais l'effroi étoit si grand que tout fuyoit et se jetoit dans la mer, ou se sauvoit au quartier du duc de La Valette, d'où les ennemis n'approchèrent point. Six compagnies du régiment de la Couronne et huit de La Meilleraie avec les cent mousquetaires de l'amiral, gardèrent leurs tranchées jusques à ce que les ennemis ayant tout saisi, et même les autres tranchées étant abandonnées, ils furent commandés par le sieur de Gesvres de se retirer au quartier de Grammont, et à cet instant cinq cents hommes sortent en bataille de la ville par la brèche, si bien qu'étant attaqués de tous côtés, et obéissant au commandement qui leur étoit fait, en voulant gagner le quartier qui leur étoit commandé, ils se trouvèrent suivis des ennemis, lesquels en passant ils taillèrent en pièces, et n'y trouvant personne des nôtres, allèrent jusques au quartier de La Valette, où ils trouvèrent toutes les troupes déjà défilées sans avoir été attaquées; celui d'Irun fit le même, et ainsi tout sortit des terres d'Espagne dès le soir.

M. le prince, voyant sur le soir qu'il ne pouvoit plus apporter de remède à ce désordre, se mit sur une chaloupe pour traverser la rivière à Andaye, et y aller prendre ses gendarmes qui avoient leurs quartiers audit lieu, pour, avec iceux, aller joindre les autres quartiers de l'armée par Irun. Il traversa la rivière, et ayant été mis sur le sable, il trouva que le canal de Hurtebie, qu'il falloit passer à gué

pour arriver audit Andaye, étoit si profond à cause que la marée ne faisoit que commencer à se retirer, qu'il étoit impossible de le passer, deux de ses gardes s'y étant noyés avec leurs chevaux en essayant d'y passer : il retourne pour se faire porter au plus prochain vaisseau, où étant, il trouva M. de Bordeaux par les chemins qui s'y faisoit aussi conduire. Ils arrivèrent au premier vaisseau avec beaucoup de difficultés, les vagues étant extrêmement grandes pour des chaloupes, et firent embarquer dans les autres vaisseaux douze à quinze cents hommes de ceux qui s'étoient ralliés et retirés au Figuier. Au point du jour M. le prince se fait mettre à terre pour s'acheminer à Trom, croyant que l'armée y seroit; mais il fut fort étonné de la trouver au-deçà de l'eau du côté de France, où le sieur de La Valette faisoit retirer et lever le siège, laissant les batteries sans ordre ni commandement, bien que, pour le moins, quatre parties de l'armée, les cinq faisant le tout, fussent entières sans avoir ni tiré ni reçu une mousquetade.

Le quartier de Grammont fut le premier abandonné et son artillerie, et se retira en celui de La Valette, que tous les deux quittèrent en déroute, se retirant au quartier d'Irun, où tous ensemble lâchent et repassent la rivière, sans qu'aucun des trois quartiers eût vu l'ennemi. Tous les autres étant tristes, le seul duc de La Valette avoit la joie peinte en son visage et en ses actions. Le sieur de La Houdinière en étant scandalisé et lui en faisant reproche, il lui fit réponse que s'il rioit c'étoit de peur que les soldats ne s'étonnassent, mais que cela n'empêchoit pas qu'il n'eût dans le cœur la douleur qu'il devoit avoir.

M. le prince avoit une telle espérance de l'heureux succès de ce siège, quelque empêchement qu'on y apportât, qu'il laissa toujours en son quartier tout son équipage, vaisselle d'argent et argent monnoyé, qui furent exposés au pillage des ennemis. Le duc de La Valette fut bien plus prévoyant; car, plus de quinze jours auparavant cet accident, il avoit, contre toute sorte de raison, envoyé tout son bagage et ce qu'il avoit de meilleur à Bayonne, ce qui étoit un témoignage de la connoissance qu'il avoit de ce qui devoit arriver. Et, le lendemain, M. le prince ayant avis qu'il y avoit deux canons qui étoient demeurés deçà la rivière, il donna charge au duc de La Valette de les envoyer retirer, et d'y envoyer, pour cet effet, des troupes de bœufs, pource qu'il n'y avoit point de chevaux en l'artillerie; et, après le conseil, l'évêque de Nantes, qui étoit arrivé peu de jours auparavant ce désastre, lui disant qu'il devoit envoyer de ses gardes chercher des bœufs pour les amener, il lui répondit que ses gardes n'étoient point sur l'état du Roi, et qu'il ne les y enverroit pas; de sorte qu'y envoyant, par manière d'acquit, des troupes sans bœufs, ils revinrent sans rien faire. Le lendemain M. le prince lui ayant, en colère, commandé d'y renvoyer, et de faire avoir par ses gardes des bœufs à Vrugne, pource qu'il ne s'en pouvoit trouver sans lui, à cause qu'il a tout pouvoir en la Terre-de-Labourd, enfin il en fit trouver, et ordonna de bouche des hommes pour aller avec ces bœufs querir ces canons, mais si malignement et avec si mauvais ordre, que les bœufs allèrent par un chemin et les gens de guerre par un autre; et, sur ce que le cheval du sieur de Marin qui les conduisoit

eut peur d'un cheval mort, tous les soldats s'enfuirent, quittèrent les armes, et s'en revinrent sans rien faire. Le lendemain il y envoya Boissac, des bœufs et tout en meilleur ordre; mais c'étoit si tard, que déjà l'ennemi en haute marée avoit chargé le canon, et l'avoit mené en la ville.

En cette défaite nous perdîmes force drapeaux et bagage: peu d'hommes furent tués, parce qu'ils fuirent tous lâchement; il y en eut cinq ou six cents prisonniers. M. le prince ne savoit comment il devoit donner avis au Roi de cette déroute, en laquelle il y avoit eu beaucoup de malheur, mais point de faute de courage, d'affection et de vigilance de sa part, mais beaucoup de la part de ceux qui l'assistoient; car nos prisonniers, à leur retour, témoignoiient qu'ils avoient vu les ennemis, à pied et à cheval, entrer par la brèche dans la ville, et qu'il n'y avoit point lors d'autre lieu pour y entrer que celui-là. Après cette défaite, l'archevêque de Bordeaux s'en alla avec son armée navale le long de la côte d'Espagne, pour voir si les escadres dont on l'avoit menacé s'y rencontreroient, ou s'il leur restoit encore quelques vaisseaux, et pour tâcher, par la jalousie de notre vue, à les empêcher de rien entreprendre sur la frontière, et de pousser nos troupes, qui étoient si épouvantées qu'elles eussent pu facilement tourner le dos si on les eût attaquées; mais n'ayant point trouvé de vaisseaux ennemis, et n'ayant pas assez d'infanterie pour faire quelque effet de considération par terre, il s'en alla le long de l'eau à Belle-Ile, et y attendit les commandemens de Sa Majesté, qui furent de mettre ses vaisseaux dans les ports et les désarmer,

à la réserve de quatre qui iroient dans la Manche pour escorter la flotte du sel et nos marchands, et demeureroient depuis Parlau jusques aux Sorlingues tout le mois de novembre, six qui demeureroient le long de la côte de Bretagne et rivière de Bordeaux, pour escorter les marchands, jusques à la fin de novembre, et surtout qu'il pourvût aux ordres et choses nécessaires pour mettre en mer de bonne heure l'année suivante.

Cependant M. le prince, qui étoit demeuré avec l'armée sur la frontière, envoya à Sa Majesté la relation de ce qui s'étoit passé, signée de sa main, en laquelle il accusoit le duc de La Valette d'avoir agi avec peu de fidélité. Sa Majesté lui manda qu'elle étoit autant satisfaite de lui qu'il le pouvoit désirer; qu'elle savoit que si tous les principaux officiers de son armée eussent servi avec autant de courage, de soin et d'affection que lui, le mauvais succès qu'avoient eu ses armes ne seroit pas arrivé, et le convia de demeurer en Guienne pour donner ordre à la province, et empêcher que les ennemis n'y pussent rien entreprendre. Il manda à Sa Majesté que, selon son commandement, il donneroit tous les ordres nécessaires à l'armée, à la frontière, aux quartiers d'hiver et à la province, et qu'il espéroit lui rendre cette armée belle et florissante pour l'année suivante; mais que, si ledit duc de La Valette y demeuroit, ayant des troupes à lui, il n'y avoit nulle sûreté en rien pour son service; qu'il falloit aussi éloigner le duc d'Epéron de la province, et prendre garde qu'il n'y eût de mauvais desseins de révolte, pource que l'impunité l'avoit rendu si hardi à mal faire, qu'il en

étoit redouté en la Guienne , de sorte qu'il n'y avoit personne qui osât entreprendre de faire aucune chose qui ne lui fût agréable.

Mais en même temps que , par la mauvaise ou malicieuse conduite de ceux qui commandoient l'armée du Roi devant Fontarabie , elle fut mise en fuite par une terreur panique, et le siège honteusement levé, Dieu , pour contre-poids de cette mésaventure , donna au Roi une glorieuse victoire contre les mêmes Espagnols sur la mer de Levant. Sa Majesté, estimant qu'il ne suffisoit pas qu'elle eût une armée navale sur l'Océan , mais qu'il lui en falloit encore nécessairement une en la mer du Levant , tant pour la défense de ses côtes que pour rendre à ses ennemis la communication de l'Espagne avec l'Italie plus difficile , fit armer quinze galères et dix-huit vaisseaux ronds et trois brûlots, donnant le commandement desdits vaisseaux au comte d'Harcourt ; et, afin que le général des galères et lui vécussent en bonne intelligence , et qu'il ne survînt aucun différend entre eux pour le fait de leurs charges qui portât préjudice au service de Sa Majesté, elle eut agréable de faire un règlement qui leur en ôtât le moyen , et ordonna qu'en toutes les armées navales que Sa Majesté feroit dresser en ses mers de Levant et de Ponant , composées de navires , vaisseaux ronds et galères , lorsque le grand-maître n'y pourroit être en personne pour y commander , selon les prérogatives de sa charge , le général des galères y commanderoit en son absence , si ce n'étoit que le lieutenant général du grand-maître eût pouvoir du Roi , en vertu duquel il eût autorité de commander ledit armement ,

ainsi que feroit ledit grand-maître s'il y étoit en personne.

Mais que si , ayant composé une armée de vaisseaux ronds et de galères , il arrivoit que lesdites galères se fussent retirées , ou par nécessité ou par ordre , en ce cas le lieutenant général du grand-maître auroit le commandement , quand même le général des galères y seroit en personne , encore que ledit lieutenant n'eût point de commission particulière du Roi.

De plus , que le lieutenant du grand-maître commanderoit en cette qualité tout armement composé de vaisseaux et galères , lorsque le général des galères n'y seroit pas en personne.

Quant aux prises qui seroient faites sur les mers de Ponant et de Levant , soit par les navires ou galères de Sa Majesté ou des particuliers , le dixième en appartiendroit au grand-maître de la navigation , et seroient lesdites prises par lui jugées après que l'instruction en auroit été faite en la manière accoutumée par ses officiers , auxquels l'exécution des jugemens seroit renvoyée ; et que pour convier d'autant plus les capitaines des navires et galères de Sa Majesté d'attaquer et combattre ses ennemis , les pirates et gens sans aveu , comme aussi de prendre ceux qui portent des vivres , munitions de guerre et armes aux ennemis , ou des marchandises de contrebande , Sa Majesté leur accordoit le tiers desdites prises , le dixième du grand-maître de la navigation préalablement levé sur le tout , lequel tiers seroit distribué ainsi qu'il seroit ordonné par le grand-maître de la navigation pour les prises faites par les navires , et par le général des galères pour les prises faites par les galères.

Et quant à la justice que le grand-maître de la navigation et le général des galères ont droit d'exercer en ce qui dépend chacun de sa charge, Sa Majesté vouloit et entendoit que le règlement fait le 8 décembre 1564, entre le comte de Tende, amiral des mers de Levant, et le marquis d'Elbeuf, général des galères, fût exécuté.

Ce règlement fait entre eux, ils eurent tous le commandement, à la fin de février, de partir pour se rendre en leurs charges: l'ordre qu'ils reçurent en partant de Sa Majesté, fut de se tenir prêts pour se mettre en mer le plus tôt qu'ils pourroient, et que les vaisseaux et galères, étant équipés, iroient mouiller aux îles d'Hyères pour former un corps d'armée auquel ledit comte d'Harcourt commanderoit, et là attendroit le vent favorable pour faire voile en Barbarie; que d'autant que les galères qui ne peuvent pas porter des victuailles pour six mois, ainsi que les vaisseaux ronds, seroient obligées de rentrer souvent dans le port pour en faire de nouvelles, s'il n'y étoit autrement pourvu, ce qui non-seulement retarderoit, mais interromproit entièrement l'exécution des desseins qu'on pourroit avoir, le général des galères pourvoiroit, avant que de se joindre aux vaisseaux, que chaque capitaine portât ce qui lui seroit nécessaire pour sa subsistance, dans quelques barques ou navires qui seroient pris et frétés par lesdits capitaines à cette fin, lesquels suivroient toujours lesdites galères, et dès que l'armée seroit en état de faire voile, elle s'en iroit de conserve et de droite route en Alger; et en cas que toutes les galères ne fussent prêtes, ledit comte ne les attendroit point, pourvu

qu'il en pût avoir seulement cinq ou six bien fournies de chiourmes et d'officiers, et arriveroit, s'il se pouvoit, sur le déclin du jour ou au commencement de la nuit au cap de Matifou, pour ôter la connoissance de sa venue à ceux d'Alger, afin de les surprendre, s'il se pouvoit, dans la nuit, brûler les galères et vaisseaux qui seroient dans la darse, et se saisir des canons qui seroient sur les quais à l'entrée du port, les faire porter à bord des vaisseaux s'il y avoit moyen, sinon les faire renverser dans la mer ou enclouer, pour les rendre inutiles à la défense des ports et des vaisseaux; que, si cette exécution ne se pouvoit faire de nuit, il ne falloit pas laisser, avec telle prudence pourtant que l'on ne hasardât rien, de la tenter de jour à la faveur du canon dont ils essaieroient d'incommoder de sorte la ville, à cause de la proximité des maisons, que les habitans fussent obligés de demander la paix et se repentir de l'insolence qu'ils avoient commise au bastion de France contre leur foi et les traités ci-devant faits avec eux; que s'ils témoignoient en avoir regret, et arboroient la bannière blanche et recherchoient les premiers, Sa Majesté donnoit pouvoir en ce cas audit sieur comte d'Harcourt de la traiter avec eux, aux conditions portées par une instruction particulière qu'il lui avoit donnée; que de là ils essayassent d'aller faire le même à Tunis, n'exécutant et ne faisant rien qu'avec l'avis du conseil de guerre, qui seroit composé du général des galères et de trois ou quatre des plus anciens capitaines des vaisseaux qui seroient appelés au conseil, du lieutenant général des galères et conservateur général de la marine, et que s'il pouvoit aussi entreprendre quelque chose sur les

ports et les places du roi d'Espagne, qu'il le fit avec l'avis du conseil, et conférât auparavant de tous lesdits desseins avec le comte d'Alais, afin qu'il l'assistât des troupes qui étoient sous sa charge, et que, conjointement ou séparément, par mer et par terre, selon qu'ils en conviendroient entre eux, il se fit quelque effet avantageux au service du Roi, et que Sa Majesté reçût le contentement qu'elle se promettoit de l'exécution de quelques-uns de ses desseins; mais que, parmi tout cela, il eût un soin particulier d'empêcher que les ennemis n'entreprissent rien sur la Provence ni sur le Languedoc par mer, et de tenir correspondance avec le gouverneur à cette fin, afin de se rendre incontinent avec l'armée au lieu où les ennemis auroient dessein, ou y envoyer partie de ladite armée si le tout n'y pouvoit aller. Ces ordres furent donnés, mais ils ne furent pas suivis, ou manque d'argent ou manque de diligence, ou par quelques autres accidens qui survinrent; l'armée tarda tant à faire voile, que le temps ne permit plus d'exécuter le dessein de Barbarie. Dieu donna néanmoins quelque autre occasion qui réussit à la gloire des armes du Roi. Le général des galères, ayant mandé au cardinal, au mois de juin, que l'argent que le Roi avoit fait ordonner pour donner moyen aux capitaines des galères de les mettre en mer, ne leur avoit point été fourni, et quant et quant lui témoignant que l'indisposition de sa personne lui ôtoit le moyen de s'embarquer cette année, il envoya en diligence Le Picard, trésorier de la marine, avec 200,000 livres, pour lui fournir ce dont il auroit besoin; et pource qu'il se doutoit que le mécontentement qu'il avoit

d'obéir au comte d'Harcourt dans l'armée lui faisoit feindre l'indisposition dont il lui écrivoit , il lui manda que , si sa mauvaise santé l'empêchoit de s'embarquer, il n'avoit qu'à plaindre son malheur ; mais, si quelque humeur particulière le portoit à en faire difficulté , elle le devoit porter à se retirer en même temps en lieu où il fût caché dans le monde ; que c'étoit à lui à se consulter lui-même , et prendre une résolution correspondante à sa santé et à son courage. Ledit général des galères , touché par cette lettre , hâta le plus qu'il put l'armement de ses galères , s'y embarqua , et vint joindre au mois d'août le comte d'Harcourt , qui étoit , il y avoit quelque temps , aux îles d'Hyères avec ses vaisseaux ; et ayant reçu avis que vingt-huit vaisseaux espagnols étoient sortis du Port-Mahon pour aller à Barcelonne , il fit dessein de les aller surprendre sur les ancres , et tâcher de gagner quelque avantage sur eux.

Et pource que cette fin de lune étoit sujette à de grandes tourmentes , il pria le général de demeurer pour la conservation des côtes , outre qu'il avoit avis qu'il y avoit des galères d'Espagne en mer , auxquelles il étoit bon qu'il demeurât avec les siennes , pour s'opposer aux entreprises qu'ils pourroient faire sur nous. Le comte d'Harcourt , à cause des vents contraires , ne put rien exécuter de ce qu'il avoit projeté ; le général des galères fut plus heureux , car ayant eu avis , incontinent après , que quinze galères d'Espagne étoient passées en Italie , chargées de trois mille trois cents Espagnols naturels , la plupart vieux soldats , qu'ils envoyoit en Italie au marquis de Leganez , il se résolut de les suivre ; et pour cet effet fait sa partance

le 26 août du golfe Saint-Tropez, et afin de n'être point découvert, et de pouvoir surprendre lesdites galères dans les ports où elles seroient, ils s'éloignèrent de plus de quatre-vingts milles large de terre, et, découvrant des voiles qu'ils estimèrent de loin être des galères, ils leur donnèrent la chasse, et s'en étant approchés reconnurent que c'étoient vaisseaux ronds, et à cause d'un gros vent qui s'éleva tout à coup, furent contraints de relâcher à Villefranche, où ayant avis que les galères d'Espagne étoient dans le port de Vado, où elles n'avoient pas encore déchargé leur infanterie, ils se résolurent d'aller à eux terre à terre pour y arriver plus tôt, puisque aussi bien étoient-ils découverts : ils y arrivèrent qu'il étoit presque nuit. Les galères d'Espagne, les apercevant, sortirent du port de Vado en bataille, et s'allèrent mettre entre Savone et Vado.

Notre général, doutant s'il les devoit attaquer dès l'heure même, fut conseillé d'attendre au lendemain; se tint en joli toute la nuit à la vue des ennemis, qui cependant faisoient rembarquer quelques compagnies d'infanterie qu'ils avoient commencé de mettre à terre sur la pointe du jour. Le mercredi, premier septembre, nos galères commencèrent à faire voile pour tirer vers Gênes et tâcher à gagner le vent; ce que les galères d'Espagne voyant, elles commencèrent aussi d'aller terre à terre et faire passe-vogue pour aussi prendre le vent; l'on navigua de cette sorte plus de trois heures toujours à côté l'une de l'autre; à soleil levant elles se trouvèrent sur le cap d'Aransane, séparées d'environ trois milles, sans aucun avantage de chemin; la nôtre étoit plus haute en mer et l'espa-

gnole plus proche de la terre ; ainsi toutes deux , espérant de gagner du vent , naviguèrent à force de rames jusques à trois milles de Gênes , dont les habitans s'étoient déjà tous épandus sur les murailles pour être spectateurs d'une si grande action , en ayant été avertis par un signal fait de la tour du phare , que l'on appelle vulgairement la Lanterne : environ les neuf heures et demie , nos galères , ayant outrepassé les autres de quelques milles , retournèrent les proues contre elles ; nous avons pris notre poste , avec le soleil , du côté d'orient , favorisés d'une douce haleine de vent que nous respiroit le siroc , comme applaudissant à la prochaine victoire que nous devions bientôt remporter ; nos galères étoient toutes d'un front , la capitane au milieu , sept galères d'un côté et sept de l'autre ; les galères d'Espagne marchaient en même ordre , la capitane de Sicile , qui portoit le principal étendard , et le chef de toutes les galères , tant de l'escadre d'Espagne que de celle de Sicile , étant au milieu , et sept galères de chaque côté d'elle ; de sorte que chacun devoit aborder la sienne. Mais , pource qu'on savoit bien que les Espagnols étoient plus forts d'hommes que nous , et que s'ils pouvoient jeter leurs hommes dans nos galères , elles seroient remises incontinent , notre pilote royal , vieux et expérimenté , donne avis qu'il falloit que chacune de nos galères attaquât celles des ennemis par proue , afin que , par ce moyen , le plus grand nombre ne pût prévaloir sur le plus petit ; et pource qu'il jugeoit bien que les ennemis n'étoient pas si peu pratics qu'ils n'essayassent de nous en empêcher , il fut d'avis de passer vogue quand on approcheroit les ennemis , afin qu'elles n'osassent nous

présenter le côté, de peur que la violence avec laquelle nos galères les aborderoient les mît à fond.

Cet avis fut trouvé très-bon ; car la capitane des ennemis et les autres ensuite nous voulant prêter le côté, quand elles virent les nôtres aller à elles d'une si grande force, furent contraintes de tourner sur-le-champ et leur présenter la proue ; la capitane de France alloit d'une si grande impétuosité, que sa proue entra si avant dans le corps de la galère ennemie, que quand il les fallut séparer il la fallut couper. Le canonnier de notre capitane, nommé Dubec, qui n'avoit pas voulu charger son canon de boulet, d'autant qu'il disoit n'en être de besoin, se battant de près, mais l'avoit chargé de balles de mousquets, de clous et de chaînes, fut plus diligent que celui de la capitane de Sicile, et tira le premier si à propos qu'il emporta toute la rambade de ladite capitane, et la nettoya toute jusques à l'arbre, mettant, entre les autres, hors de combat cinq canonniers de ce couple-là. Le général espagnol ramena deux ou trois fois des soldats à la proue, mais autant de fois furent-ils emportés par notre canon, il y fut lui-même blessé à mort et ensuite sa galère prise ; la cardinale, après un rude combat, remit la patronne réelle d'Espagne.

Ce combat étoit si acharné, et par la haine des deux nations, et par la honte qu'avoient les Espagnols d'être vaincus, nous surmontant en nombre comme ils faisoient, et par le courage des nôtres, qui vouloient vaincre ou mourir, que plusieurs fois ils s'abordèrent, s'investirent, se retirèrent et retournèrent toujours aux prises avec la même ardeur, n'ayant point horreur de la mer qu'ils voyoient toute teinte de leur sang,

ni de leurs galères qui n'étoient presque plus que des troncs , ayant la plupart les antennes rompues , les timons coupés , et les poupes brisées et emportées dans la mer , ni de voir la plupart d'entre eux étendus morts dans leurs galères , et les autres blessés et hors de combat : l'animosité et l'ardeur de combattre passant jusques aux forçats , un des nôtres , ayant demandé un mousquet , abattit plusieurs ennemis , et un autre , ayant été déchaîné , sauta le coutelas à la main dans une galère ennemie , et en tua plus de vingt.

La victoire demeura toujours incertaine jusques à ce que notre pilote royal donnât avis d'envoyer abattre l'étendard de la capitane espagnole , que nous avions gagnée ; car les ennemis jugeant de là qu'elle étoit prise perdirent le courage , et deux de leurs galères , qui avoient perdu leur capitaine et tous leurs officiers , se débandèrent et s'enfuirent vers le port de Gênes : leur fuite encouragea encore davantage les nôtres , qui les menèrent si rudement qu'enfin elles se retirèrent vers le port de Gênes avec perte de la capitane de Sicile , dans laquelle fut défaite la plus grande chiourme qu'on n'eût point encore vue , et trois cents vieux soldats , tous officiers réformés , tous les mariniens , qui étoient plus de cent cinquante , de la patronne réelle d'Espagne , de la patronne de Sicile et de trois autres galères ; les ennemis en gagnèrent de leur côté trois des nôtres qui ne suivirent pas l'ordre qui leur avoit été donné. Avec ces trois et les neuf restantes , ils se retirèrent dans le port de Gênes , mais si malmenées qu'elles n'eussent pu faire dix milles en mer sans être coulées à fond. Nos galères se tinrent , après le combat , quatre heures sur le lieu de la bataille en

pompe et en fanfares , attendant si les ennemis voudroient venir chercher leurs prisonniers , et à l'entrée de la nuit firent voile vers la France avec leurs prises ; mais il s'éleva cette nuit-là une grande tempête qui donna lieu à faire échapper la patronne réale d'Espagne , car ceux de la galère d'Epernon , qui la remorquoient , dirent que le câble s'étoit rompu , y ayant plus d'apparence qu'ils l'avoient coupé pour faire sauver la galère et partager le butin d'argent qui étoit dedans ; les Français qui étoient sur ladite patronne furent contraints de la conduire au port d'Arache , où ils croyoient être en sûreté , parce qu'il est dans l'Etat des Génois qui sont en neutralité avec le Roi ; mais les habitans du lieu la violèrent , maltrairent nos gens et se saisirent de la galère , qui fut incontinent amenée au port de Gênes par une autre galère que l'ambassadeur d'Espagne envoya pour la remorquer.

Le comte d'Harcourt , qui , ayant su que les vaisseaux espagnols qu'il alloit chercher au Port-Mahon avoient passé le détroit , étoit revenu chercher nos galères pour se rejoindre à elles , eut avis que ladite patronne étoit à Arache , fit voile incontinent vers le lieu pour s'y rendre en diligence ; mais , y étant arrivé , il y trouva quelques Français qui lui racontèrent comme elle avoit été relevée par ceux de Final et de Louan , par l'assistance que leur avoient donnée ceux d'Araissy , lesquels non-seulement l'avoient pillée , mais encore avoient aidé à la relever , et repoussé à force d'armes les Français qui , auparavant l'arrivée des ennemis , étoient venus par l'ordre du général des galères pour l'emmener , et qu'elle avoit été conduite

dans le port de Gênes. Il s'en alla devant Gênes , où, étant sur les bords , il dépêcha un gentilhomme à la République pour lui demander de sa part cette galère; cependant, pource qu'il se doutoit bien qu'on ne lui feroit pas une prompte réponse , et que le sieur Bidaut, qui avoit charge des affaires du Roi dans Gênes , l'avertit qu'il y avoit quatre galères à Porto-Fino, savoir, deux de celles que les ennemis avoient prises sur nous et deux des leurs , il résolut d'y aller pour tâcher à les surprendre dans ce port , qui étoit de nulle défense; et pource qu'en même temps il fut averti que les galères d'Espagne , qui étoient dans la darse et dans le port de Gênes depuis le combat qu'elles avoient eu contre les nôtres ; avoient envie d'en sortir avec une des nôtres et leur patronne, qui étoit celle que nous demandions, il donna ordre au sieur de Beaulieu-Persac d'aller mouiller dans ledit port de Gênes avec sept navires, et de n'en laisser sortir aucune galère des ennemis sans la couler à fond. Cela fait, il prit la route de Porto-Fino avec le reste des vaisseaux; mais, durant quatre jours entiers, il eut le vent si contraire qu'il lui fut impossible de doubler le cap de Porto-Fino; le calme survint, durant lequel les quatre galères qui y étoient se sauvèrent à Livourne, de sorte qu'il lui fallut revenir à Gênes, où il fut deux jours sans recevoir aucune réponse de la République. Le troisième jour, ils lui envoyèrent le seigneur Augustini Centurioni, qui avoit été ambassadeur extraordinaire en France, qui fit réponse que la République ne se mêloit ni ne se pouvoit mêler des affaires qui se passoient entre les deux couronnes pour être neutre entre elles; qu'elle n'avoit eu aucune part dans la bataille qui

s'étoit donnée , ni n'avoit voulu donner aucune assistance à l'Espagne, quelque instance que lui en eût faite son ambassadeur , et que plusieurs de leurs citoyens souffrissent de grandes pertes en la prise des galères espagnoles , dans lesquelles ils avoient beaucoup de biens ; que la République n'avoit non plus de part au recouvrement qui avoit été fait de la patronne d'Espagne ; mais que , se trouvant dans son port , entre les mains des Espagnols , qui l'y avoient amenée et s'y étoient retirés sous la foi publique , la République se trouvoit obligée de la leur conserver , n'étant assez puissante pour la leur ôter , ni capable de juger à qui de droit elle appartenoit ; que , si quelques-uns de leurs officiers ou sujets avoient eu part en cette affaire et maltraité ceux du Roi , elle avoit établi un commissaire pour en informer et châtier ceux qui se trouveroient criminels. Le comte d'Harcourt ne se contentant pas de cela , la République lui renvoya le même Centurioni , avec promesse de la République par écrit de faire emprisonner tous ses ministres et sujets d'Araissy qui étoient accusés d'avoir donné assistance , ou conivé avec les sujets du roi d'Espagne pour le recouvrement de la galère patronne d'Espagne , qui étoit dans la plage ou port dudit Araissy , prise par les galères de France , comme aussi ceux qui avoient maltraité audit Araissy les Français qui étoient sortis de ladite galère et s'étoient réfugiés audit Araissy , lesquels elle promettoit faire châtier , et outre de donner au Roi toute autre satisfaction juste et raisonnable sur le sujet de ladite galère : cela fait , il se retira et s'en revint à nos côtes.

Le cardinal , ayant eu avis de cette action , lui

manda qu'il avoit ou trop ou trop peu fait, étant certain qu'il ne falloit pas pousser les affaires si avant avec la république de Gênes comme il avoit fait, ou qu'ayant eu commodité de brûler huit galères d'Espagne dans le port, comme il le mandoit aux secrétaires d'Etat, il le devoit faire; que le papier qu'ils lui avoient donné étoit une honnête défaite pour le convier à se retirer, puisqu'il ne disoit autre chose, sinon qu'ils satisferoient le Roi ainsi qu'il se trouveroit raisonnable.

Le Roi reçut un si grand déplaisir de l'évasion de cette galère patronne, qu'il commanda de châtier sévèrement ceux qui s'en trouveroient coupables, et que la rigueur de la condamnation fût même exercée sur le bois de la galère Epernonne, si ses officiers étoient convaincus d'y avoir contribué; mais la connivence trop ordinaire à notre nation se trouva telle entre plusieurs capitaines qui étoient des juges, qu'on n'enfonça pas davantage cette affaire-là.

Le cardinal fut si content du courage et du jugement que le général des galères avoit témoignés en cette occasion passée, qu'il lui donna son droit d'amiral de tout le butin qui y avoit été fait; mais la générosité dudit général fut telle, qu'il supplia ledit cardinal d'agréer que les capitaines qui avoient eu part à la gloire de cette action partageassent également avec lui le profit, et eussent part à l'obligation qu'il avoit à la libéralité de son éminence.

Le comte d'Harcourt et lui, après avoir mis dans le port, l'un ses vaisseaux, l'autre ses galères, revinrent à la cour, le général pour y recevoir l'applaudissement de sa victoire, et le comte d'Har-

court pour épouser la fille du baron de Pontchâteau ,
veuve du duc de Puylaurens.

Mais retournons trouver le Roi à Amiens , où il s'étoit avancé de Paris , et où nous l'avions laissé à la levée du siège de Saint-Omer. Saligny l'y vint trouver de la part des généraux , et lui dit qu'ils étoient d'avis qu'on assiégeât une place , mais étoient en doute seulement si ce seroit Arras ou Hesdin. Sa Majesté estima qu'Arras requéroit une trop grande circonvallation pour un retour d'armée , et qu'il y avoit trop de difficulté à y porter des vivres.

Néanmoins , pour plusieurs considérations , et de l'avis des mêmes généraux , on changea depuis de dessein , et on assiégea Renty , qui étoit une place de quatre bastions royaux , qui incommodoit fort notre frontière vers Montreuil. Elle fut investie par lesdits généraux , le sieur de La Meilleraie , grand-maître de l'artillerie , y faisant sa charge , le dernier de juillet au soir ; la tranchée fut ouverte dès le 5 d'août , et le 9 la place se rendit , dont il sortit trois cents soldats et six cents paysans armés. Le Roi commanda que cette place fût démolie , ce que le grand-maître commençoit à faire ; puis la charge en fut donnée au sieur de Villequier , qui promit d'en venir à bout dans huit jours , tenant sur pied cependant toute la cavalerie et infanterie boulonnaise , et les gens de guerre dont les gouverneurs de Calais et de Montreuil les purent assister ; car les ennemis étoient si proche , qu'il étoit à craindre qu'ils revinssent se saisir de ce poste dès que notre armée s'éloigneroit. La réputation de Sa Majesté requéroit qu'après ce malheur de Saint-Omer on le réparât glorieusement ;

la considération de sa personne, qui jusqu'alors n'avoit paru en aucun lieu sans effet, sembloit aussi le désirer. Le désir de la paix, qui ne pouvoit arriver si nos affaires n'alloient bien, y obligeoit absolument, comme aussi l'engagement auquel le Roi étoit avec ses alliés, qui attendoient de lui qu'il fît quelque chose d'important pour leur donner moyen de faire le même, et qui étoit tellement nécessaire, que si les uns et les autres ne faisoient rien, il arriveroit infailliblement de deux choses l'une, ou que nous n'aurions jamais la paix universelle, ou que, quelques-uns de nos alliés la faisant sans nous, la France auroit une guerre éternelle avec tous les désavantages qu'on devoit prévoir à un royaume qui seroit obligé de soutenir seul les efforts de toute la maison d'Autriche, c'est-à-dire de toute l'Allemagne, l'Espagne, la Flandre et l'Italie; mais il falloit aussi d'autre part autant prendre garde à ne s'embarquer pas à un dessein manifestement impossible, comme à n'entreprendre pas ceux qui seroient possibles pour être difficiles; c'est pourquoi Sa Majesté ayant pris Renty, et désirant faire quelque autre effet encore dans le reste de cette campagne, manda aux sieurs de La Force et de Châtillon qu'ils considérassent le nombre de gens de guerre que leurs deux armées pouvoient faire, que Sa Majesté estimoit à vingt mille hommes; qu'ils fissent compte de celle du maréchal de Brezé pour huit mille hommes; qu'ils fissent état de quatre mille cinq cents hommes qui, avec le corps de Saint-Preuil, étoient avec le Roi; que Sa Majesté faisoit lever dix mille hommes de recrues, mais qu'ils ne devoient être tirés en ligne de compte que pour six

mille; qu'il y avoit abondance de munitions de guerre, de vivres et de tout ce qui étoit nécessaire pour un dessein; que Sa Majesté ne faisoit pas état que les ennemis ayant garni certaines places, comme on le représentoit, pussent avoir à la campagne plus de quinze mille hommes; que là-dessus ils jugeassent ce qu'ils étoient d'avis que le Roi pût entreprendre avec espérance de succès. Après y avoir bien pensé, ils furent d'avis que le Roi ne pouvoit rien de mieux entreprendre que le siège du Castelet. Le Roi commanda au maréchal de Brezé de l'investir, mais une grande maladie qui lui survint lui ôta cette gloire, et la donna au sieur du Hallier, qui servoit sous lui en son armée. Cependant le temps des couches de la Reine ⁽¹⁾ approchant, le Roi désira l'aller trouver pour être près d'elle en ce temps-là, et partit d'Abbeville le 16 août, laissant le cardinal en Picardie pour suppléer en son absence.

Le sieur du Hallier investit le Castelet la nuit du 21 au 22 août, et les maréchaux de Châtillon et de La Force prirent un poste entre ledit Castelet et Cambray pour faire tête aux ennemis qui étoient

(1) *Le temps des couches de la Reine* : Après vingt-trois ans d'un mariage frappé de stérilité, Anne d'Autriche devint enceinte. Madame de Motteville raconte avec quelque vraisemblance l'occasion fortuite par laquelle furent rapprochés deux époux qui depuis long-temps vivoient mal ensemble. Louis XIII alloit souvent voir au couvent des Visitandines de la rue Saint-Antoine mademoiselle de La Fayette, qu'il aimoit toujours. Etant un soir sorti tard d'auprès d'elle, il fit un si mauvais temps qu'il fut obligé de coucher au Louvre, où il n'y avoit d'autre lit que celui de la Reine. « Quoi qu'il en soit, ajoute madame de Motteville, ce fut alors que Dieu accorda à la France le Roi régnant aujourd'hui, Louis XIV, qui fut nommé du peuple *Dieu donné*.

proche de là, et n'osoient néanmoins s'avancer de peur d'être contraints d'en venir à la bataille.

Quelques jours avant que le Castelet fût investi, ils firent le 15 une entreprise sur Rocroy, dont un bon religieux avoit averti le gouverneur auparavant, et vinrent à deux heures après minuit avec pétards et échelles pour surprendre la place ; mais ils furent empêchés de tenter leur dessein. Sur ce, ayant trouvé un mousquetaire des leurs assez loin de la contrescarpe, ils crurent que c'étoit une sentinelle avancée des nôtres, et le tuèrent, et, croyant qu'au bruit du coup de mousquet dont il fut tué la place avoit pris l'alarme, ils se retirèrent.

Le 20, croyant que l'armée du Roi fût déjà délogée, sur l'avis que quelque espion leur avoit donné de la résolution que l'on en avoit prise, ils vinrent avec quatre mille chevaux et deux mille dragons pour charger l'arrière-garde.

Gassion se trouva lors visitant sa garde, et ayant découvert les Croates, il les chargea et les défit ; mais faisant sa retraite il se trouva enveloppé de mille ou douze cents chevaux, où étoit la personne de Piccolomini, d'où il étoit en peine de se développer si Praslin et La Ferté, qui survinrent bien à propos avec partie de leurs régimens, ne l'eussent soutenu et dégagé. Ils firent fort bien en cette occasion. Sur l'alarme, le maréchal de Châtillon monta à cheval avec ce qu'il put ramasser de cavalerie, qui revenoit au nombre de douze cents chevaux, et alla aux ennemis avec le grand-maître de l'artillerie.

Les ennemis, les voyant venir en bon ordre, se retirèrent quoiqu'ils fussent six fois autant qu'eux.

On fut à eux jusqu'à un certain lieu , au-delà duquel on ne put passer à cause de trois ravines qu'ils avoient devant eux.

Le maréchal de La Force venoit pour être de la partie, mais il fut contre-mandé aussitôt. Le Roi jugea de là que les ennemis vouloient tenter beaucoup de choses , mais n'en hasarder pas une avec péril , et , sur ce fondement , commanda que désormais on ne les marchandât point où on les rencontreroit.

Le Castelet étoit la seule place que les ennemis avoient à nous : pour cette raison nous l'attaquions avec d'autant plus de courage , et ils la défendoient avec d'autant plus d'opiniâtreté. Ils l'avoient fortifiée au dernier point, et y avoient mis abondance de toutes sortes de munitions de guerre et de bouche avec une garnison de six cents hommes , partie Allemands , partie Espagnols naturels ; ils se défendirent vingt-deux jours durant avec grand courage. Les nôtres avoient fait jouer deux fourneaux et une mine sous un bastion qui avoient fait peu d'effet , mais y en ayant deux autres prêtes à jouer, le 14 on les envoya sommer de se rendre , ce que le gouverneur refusant de faire , les mines jouèrent , et on alla à l'assaut avec tant de courage que les nôtres entrèrent dans la place nonobstant la résistance des ennemis , et firent main basse sur tout ce qui se trouva sous les armes ; principalement tous les Espagnols y demeurèrent , à la réserve de peu d'officiers dont les soldats espéroient rançon. Le gouverneur fut pris comme il tâchoit à coups d'épée de rallier ceux qui fuyoient.

Ce fut une grande honte aux Espagnols , et grande gloire aux armes du Roi , que les armées de Sa Ma-

jesté tinssent cinq mois durant la campagne dans le milieu de leur pays, le traversassent deux ou trois fois de bout à autre à la barbe de leurs armées, sans qu'elles nous le pussent faire quitter, et sans même que jamais elles osassent venir à nous, souffrant qu'à deux lieues de leur campement nous prissions Renty et le Castelet à coups de canon, oyant eux-mêmes nos batteries tous les jours; et si les places n'étoient de grande importance en elles-mêmes, le Castelet l'étoit, comme nous avons dit, en ce que c'étoit la seule qu'ils eussent à nous, et laquelle ils avoient fortifiée comme une place avancée, qu'ils la tenoient contre nous, et qu'ils la destinoient pour leur servir d'une porte en leurs invasions contre la France. Quant à Renty, la bataille qui avoit été autrefois donnée pour sa défense le rendoit assez mémorable; que si Sa Majesté ne fût venue visiter sa frontière, les affaires y auroient pris une mauvaise suite au lieu de ces heureux succès qu'elles eurent; et l'on peut dire que si, lorsqu'elle retourna aux couches de la Reine, elle n'eût commandé de son propre mouvement au cardinal d'y demeurer, peut-être n'eût-on pas empêché si facilement les désordres des divisions, et remédié au débandement des troupes qui avoient été retenues par le respect de Sa Majesté, et l'avoient pu encore être par celui de son ombre.

Il peut arriver en un instant de bons succès qu'on ne peut prévoir, et on peut empêcher étant sur les lieux ce qu'on ne peut prévenir étant éloigné; joint que tout étoit à craindre de nos gens si on n'étoit proche d'eux pour les garantir du naufrage.

Le cardinal reconnut, étant là, qu'en la direction

des finances les ministres ayant plus de soin de trouver de l'argent que de considération des moyens préjudiciables au service du Roi d'en avoir, traitoient mal les villes frontières, et ne leur tenoient point de parole : il leur en écrivit, et que si dorénavant ils ne prenoient garde aux établissemens qu'ils faisoient esdites villes frontières, sans considérer leurs nécessités et les paroles que le Roi leur donnoit, ils les désespéreroient jusqu'à tel point que si on n'y apportoit remède il en pourroit arriver de grands inconvéniens ;

Que ceux d'Abbeville avoient consenti, pour leurs fortifications, un redoublement de droit sur leurs vins, à la charge qu'ils en seroient fermiers ; cependant que, devant que leur ferme eût été échue, on les en avoit privés, et avoit-on établi à perpétuité le droit qu'ils n'avoient consenti que pour un temps ; que ceux de Saint-Quentin se plaignoient avec raison d'un doublement de droit de vin qu'on avoit mis sur eux, nonobstant les grandes charges qu'ils avoient, et la somme de 50,000 livres qu'ils avoient avancée et fournie pour leurs fortifications, à la charge d'être déchargés du droit qu'on leur imposoit ; que les choses étoient de telle considération qu'elles devoient être bien pesées avant que d'être faites ; que le Roi perdrait la réputation de sa parole, les habitans le cœur et l'affection, les villes leur sûreté, et conséquemment le royaume, et le tout pour la satisfaction d'un Barbier ou autre partisan ; qu'il savoit bien qu'on diroit que sans argent on ne pouvoit faire subsister les affaires, mais que ce n'étoit pas des pauvres villes frontières, qui portoient beaucoup de dépenses pour

leur conservation , que venoit la subsistance du royaume , et que c'étoit chose bien assurée que de la perte de l'une d'icelles viendrait la perte de l'Etat , ajoutant qu'il avoit souvent ouï dire au sieur de Bullion qu'il n'y avoit que la parole des surintendans qui leur fît trouver de l'argent , et que si cela étoit , ce qu'il tenoit très-véritable , messieurs du conseil devoient connoître qu'il n'y avoit rien si nécessaire , pour que le Roi pût avoir le cœur de ses sujets , que l'observation de la sienne , à laquelle ledit cardinal n'oublieroit rien de ce qui dépendoit de lui , usant de plus grande civilité qu'ils ne faisoient pas , en ce qu'il les avertiroit des changemens qu'il étoit nécessaire de faire à leurs résolutions , au lieu que jamais ils ne lui disoient mot des traités et partis qu'ils faisoient au préjudice des promesses du Roi.

Il ne se passa rien de mémorable le reste de cette campagne. Le cardinal eut soin de retirer, par échange ou rançon , nos prisonniers , principalement ceux des régimens d'Espagny et de Fouquezoles.

Il y eut de la peine avec le prince Thomas , qui traita fort incivilement , ce que ne fit pas Piccolomini , qui s'y portoit avec toute la courtoisie qu'on sauroit désirer d'un général d'armée ; il lui renvoya Aigueberre et quelques autres sur sa parole , pour lesquels ledit cardinal lui envoya la rançon à son contentement.

Pendant le prince d'Orange tenta aussi quelque chose de son côté. Le cardinal , après la retraite de Calloo , l'avoit consolé et encouragé à faire quelque autre entreprise , et à employer le reste de cette campagne le mieux qu'il lui seroit possible , lui témoignant

néanmoins que Sa Majesté ne désiroit de lui autre chose que ce qu'il pourroit plus commodément, et que Sa Majesté, de sa part, feroit le semblable ; et ayant pris Renty qu'elle assiégeoit, feroit quelque autre dessein qui incommoderoit les ennemis, et que, quoi qu'il arrivât, Sa Majesté lui donnoit parole de ne faire pas mettre ses troupes en garnison devant le mois d'octobre, ainsi qu'il le désiroit, et que même, si ledit sieur prince étoit embarqué en quelque chose d'importance, Sa Majesté différerait à faire prendre les quartiers d'hiver jusques à la fin dudit mois, pour lui donner lieu de faire son entreprise plus commodément, voire même elle différerait davantage s'il en avoit besoin. Cela lui donna la hardiesse d'entreprendre le siège de Gueldres : il envoya devant le comte Henri Casimir de Nassau pour l'investir et le suivre avec toute son armée. Cinq jours après, dès que le cardinal l'Infant en eut avis, il s'avança pour le secourir avec seize mille hommes, tant de ceux qui restoient près de lui, que de ceux qu'il tira des garnisons, et cinq mille du colonel Lamboy, qui les menoit de Neufville à Piccolomini contre nous ; mais en cette nécessité il les joignit audit cardinal Infant, bien que ce fussent troupes impériales, et qu'il y eût neutralité entre l'Empereur et les Etats ; le prince d'Orange, envoyant s'en plaindre, eut pour réponse qu'il l'avoit pu faire, puisque le prince Palatin avoit joint ses troupes aux siennes ; ce qui étoit faux, n'y ayant à ce autre raison de cette jonction que la nécessité de leurs affaires, à laquelle ils méprisèrent le droit et l'équité.

Si le cardinal Infant eût tardé deux jours davan-

tage , le prince d'Orange fût venu à son honneur de ce siège , car il étoit prêt d'arrêter la rivière , ce qui eût noyé la ville , et le comte Henri avoit fait faire un fort sur un canal qui détournoit l'eau des moulins de ladite ville ; mais tous ces ouvrages n'étant encore que commencés , et la circonvallation n'étant pas encore parachevée , ledit cardinal ayant fait attaquer le fort susdit que ledit comte Henri faisoit bâtir , le contraignit de le quitter avec perte de deux compagnies de cavalerie qui devoient soutenir l'infanterie , et de quatre pièces de canon : le comte Georges-Frédéric de Nassau y fut fait prisonnier , et le fils du prince de Portugal , qui , quelque temps auparavant , s'étoit échappé des Carmes de Bruxelles , où il avoit fait profession , et s'étoit allé rendre aux Hollandais ; mais dès qu'il se vit prisonnier il désira rentrer en son ordre , où la charité le fit recevoir avec applaudissement.

Le prince d'Orange , se voyant hors d'espoir de prendre la ville , leva le siège , et se retrancha d'un côté de ladite ville , le cardinal Infant étant de l'autre côté , et en ayant l'entrée libre. Le premier septembre , ledit prince d'Orange se retira en bataille à la vue des ennemis , sans qu'ils osassent attaquer son arrière-garde , et eut quelque dessein d'attaquer Genep ; mais les Espagnols s'en doutant , et ayant jeté dedans trois régimens , il ne l'osa entreprendre , et se contenta de tenir son armée en campagne jusques à la fin d'octobre , donnant jalousie aux ennemis. Nous n'entreprîmes aussi rien de notre côté depuis la prise du Castelet , pource que les ennemis ayant peur de nos armes , et le prince d'Orange étant foible , Lamboy

avec ses troupes vint joindre Piccolomini , qui étoit lors assez fort pour nous empêcher de rien entreprendre de considérable, et d'autre part ne nous donnoit pas lieu de le pouvoir combattre , pource qu'il se campoit toujours auprès d'une bonne ville, ou mettoit quelque ruisseau ou rivière entre lui et nous. Ainsi, le mois d'octobre fini , on mit de part et d'autre les troupes dans les quartiers d'hiver.

Tandis que ces choses se passaient en Flandre , où nous et les Hollandais arrêtons les forces d'Espagne et une partie de celles de l'Empereur , Weimar faisoit de grands progrès le long du Rhin. Dès qu'il eut pris Lauffenbourg , et partant eut un passage libre sur le Rhin , il mit un siège formé devant Rhinfeld , et s'y porta avec tel courage et diligence , que , dès le 18 février , il se rendit maître d'un bastion , et se logea dans une tour qui étoit sur la dernière muraille de la ville.

Les ennemis , sachant que ce siège étoit si avancé , firent tout devoir d'y remédier , et , dès le matin du 28 , parurent auprès du quartier de Weimar avec cinq bons régimens d'infanterie , et toute la cavalerie et dragons qu'ils avoient contre lui en la dernière campagne. Il les chargea d'abord heureusement, et s'il eût eu toutes ses troupes , dont une partie continuoit le siège de la place , il les eût entièrement défaits ; mais plusieurs de ses cavaliers , s'amusant au butin et à prendre des prisonniers , donnèrent avantage aux ennemis , qui lui prirent quatre pièces de canon et trois cornettes , avec perte néanmoins d'un bon nombre de leurs officiers et de leurs meilleurs soldats, et , s'étant assemblés à la faveur de leur infanterie , se rangèrent

le soir près de la ville, et, y ayant mis des hommes et des munitions, se retirèrent, bien que confusément, par les bois, et s'allèrent reposer aux environs de Fribourg, pour y attendre un renfort qui leur venoit de trois régimens de cavalerie, quatre de gens de pied et de tous les Croates; ce qui obligea ledit Weimar de lever le siège et de rejoindre toutes ses forces à Lauffenbourg, pour les aller chercher et tâcher de les combattre avant que leur secours fût arrivé. Le duc de Rohan, qui étoit allé voir le duc de Weimar, se trouva à cet exploit, où, ayant été légèrement blessé, y fut prisonnier quelque temps, et délivré par des officiers du duc de Weimar qui le reconnurent.

Ledit Weimar assura en même temps le château de Hohentwiel, dans le Wurtemberg, au service de la cause commune, gagnant le gouverneur par le moyen du duc Rodrigue de Wurtemberg, colonel de cavalerie en son armée, et lui faisant jurer de garder cette forteresse pour les alliés et toute la maison de Wurtemberg; ce qui fut un coup de grande importance, d'autant que le roi de Hongrie promettoit au duc de Wurtemberg de le remettre en possession d'une partie de son duché, pourvu qu'il lui livrât ladite forteresse en ses mains; ce qu'ayant été par ce moyen empêché de faire, ledit traité avec le roi de Hongrie n'eut point d'effet. Cependant Weimar, ayant assemblé toutes ses troupes dans la ville de Lauffenbourg, se mit en chemin d'aller, au-delà du Rhin, chercher les ennemis, qui ne s'attendoient à rien moins qu'à cela; mais, ayant reconnu à leur contenance en l'action précédente que, s'il les rencontroit en campagne avec forces pareilles, il auroit sur eux l'avantage qu'il se

pouvoit promettre, il alla à eux courageusement, et les ayant rencontrés, le 3 mars sur les neuf heures du matin, proche de Rhinfeld, campés en lieu assez avantageux, il fit avancer son canon près de leur infanterie, et, après quelques coups tirés heureusement, il fit sonner la charge, où tous les siens donnèrent si vigoureusement, qu'en moins d'une heure il remporta le gain de la bataille, prit prisonnier les quatre généraux Savelly, Jean de Wert, Enkenfort et Speeroutter, un très-grand nombre de toutes sortes d'officiers, défit l'infanterie entièrement, et gagna tous leurs drapeaux, excepté ceux qui furent brûlés ou jetés dans le Rhin, et fit quantité de prisonniers, dont dix-huit cents prirent parti dans ses troupes. La cavalerie ayant pris la fuite fut poursuivie le reste du jour avec grand meurtre et prise de leurs cornettes, que Weimar envoya, avec les drapeaux, au Roi, et lui manda que douze cents de leurs cavaliers s'étoient mis à son service.

Il envoya les généraux prisonniers en divers lieux pour les garder; mais Savelly s'étant sauvé quelque temps après, le Roi désira qu'il lui envoyât Jean de Wert et Enkenfort, lesquels seroient plus assurément au bois de Vincennes, laissant Speeroutter, que Weimar avoit dessein de faire châtier comme ayant abandonné le service du roi de Suède et s'étant mis en celui de l'Empereur, à quoi Weimar condescendit volontiers. Il prit ensuite de cette bataille plusieurs petites places, mais imprenables, et entre les autres Labelon, Tribung et Brisgans, et tira de grandes contributions des pays voisins de toutes ces places pour l'entretienement de ses troupes.

Le Roi en ayant avis lui envoya, pour renforcer son armée, le sieur de Guébriant avec quatre mille hommes de pied qui le joignirent, et le sieur La Motte Houdancourt en la frontière de Bassigny, pour y servir en sa place, et donner jalousie aux ennemis de ce côté-là, avec ordre bien exprès que s'il recevoit quelque avis de la part dudit Weimar, qui l'obligeât de se mettre en campagne, il l'exécutât ponctuellement, et qu'il fît savoir audit duc la charge qu'il en avoit.

Il n'eut pas plutôt gagné cette bataille qu'il ne retournât au siège de Rhinfeld, dont les ruines qu'il y avoit faites étoient si grandes, qu'elles ne pouvoient pas être beaucoup réparées pour le peu d'interruption qu'il avoit faite au siège; et quelque devoir que Goentz, l'un des généraux d'armée de l'Empereur, fît pour la secourir, il s'en rendit maître le 23 mars, par composition si désavantageuse aux assiégés, qu'ils furent contraints d'y laisser dix de leurs drapeaux.

La prise de cette place lui donna espérance de venir à bout de celle de Brisach, laquelle il bloqua incontinent; et, désespérant de l'emporter par force, essaya de l'avoir par famine, lui ôtant tous les moyens de pouvoir être ravitaillée.

Goentz y fit entrer quelques provisions au mois de mai, mais non suffisantes pour leur donner beaucoup de rafraîchissement. D'autre part, Weimar prit le fort de Hartin, qui n'en étoit distant que d'une lieue, et étoit situé dans une île du Rhin, par le moyen duquel, et d'autres places qu'il tenoit le long de ladite rivière, il les affama; et sachant que la ville de Strasbourg, intimidée par les Impériaux, vouloit

donner passage pour une grande quantité de blé qu'ils y vouloient faire conduire, il leur en écrivit avec tant de menaces qu'il leur fit changer de résolution, de sorte que les assiégés ne recevoient aucune assistance, que si rare et si foible qu'elle n'étoit d'aucune considération; outre que ceux qui la leur rendoient étoient si maltraités de Weimar, qui étoit incontinent à leurs trousses et les combattoit toujours, qu'ils n'osoient l'entreprendre que difficilement.

Le Roi avoit commandé au duc de Longueville de l'aller joindre avec la plupart des troupes qu'il commandoit dans la Comté; mais n'y ayant pu aller à cause de l'opposition que lui faisoit le duc Charles, dont les troupes fussent tombées sur les bras dudit duc de Weimar, Sa Majesté lui envoya, à la fin de juin, le vicomte de Turenne avec un corps assez considérable, composé pour la plus grande partie de Liégeois qu'il avoit fait lever à Liége; car Sa Majesté voulant rendre ses armées plus puissantes, et augmenter ses forces de plus en plus pour les rendre capables de continuer les progrès dont il a plu à Dieu de bénir ses armes, et de contraindre ses ennemis à se ranger sous les conditions d'une bonne et juste paix; et considérant qu'elle ne le peut faire plus avantageusement qu'en se fortifiant des troupes étrangères levées en pays affectionné à la France et abondant en soldats, duquel, par cette raison, les ennemis pourroient tirer des troupes s'ils n'étoient prévenus par Sa Majesté, qui leur causeroit aussi en ce faisant un notable affoiblissement, envoya, dès la fin de l'année précédente, le sieur d'Aigueberre, aide de ses camps et armées, à Liége, pour, avec l'abbé de Mouzon, y

résidant pour son service, y faire levée de vingt-six cornettes de cheveu-légers, dix de mousquetaires à cheval, toutes de cent hommes chacune, et de quarante compagnies d'infanterie de cent cinquante hommes chacune, pour faire six mille hommes de pied et trois mille six cents chevaux, et envoyer la cavalerie par terre en France, en tenant le dessein secret, pour ne pas donner lieu aux ennemis d'entreprendre sur eux, et l'infanterie par mer par la voie de Hollande. La levée se commença heureusement; le lieu de leur assemblée fut auprès de Maestricht, à l'abri du canon de ladite place, en un lieu qu'on avoit retranché pour ce sujet depuis la porte de Saint-Martin jusques à la Meuse; mais à peine une partie desdites troupes y fut-elle arrivée, que les troupes de Piccolomini les vinrent attaquer, la nuit du 18 de mars, dans leur quartier, où elles n'étoient que depuis un jour. Aigueberre, qui y commandoit, fit tout ce que pouvoit faire un homme de cœur, et, quoique abandonné de ses nouveaux soldats, qui n'avoient pas encore eu loisir de se reconnoître, ne se voulut jamais retirer; mais, essayant par tous moyens de rassembler les fuyards et leur faire tourner tête contre l'ennemi, y fut blessé et pris prisonnier.

Le vicomte de Turenne, que Sa Majesté y envoyoit pour les commander et conduire en France lorsqu'elles seroient en état de marcher, y arriva incontinent après qu'elles eurent reçu cet échec, et fit faire la revue de ce qui restoit, qu'il ramena au commencement de mai en France, avec ceux qui furent encore levés depuis, qui tous ne montèrent qu'à trois mille hommes. Sa Majesté avoit résolu de l'envoyer

au maréchal de La Force ; mais elle changea cet ordre-là , et lui commanda de les mener en la frontière de Bassigny, où le duc Charles étoit entré avec quantité de gens de guerre ; ce qu'il fit, et repoussa ledit duc incontinent. Ce qu'ayant fait, et les ennemis s'étant retirés, Sa Majesté l'envoya avec lesdites troupes et celles qui étoient dans la Champagne, pour reprendre les places qui étoient en la Lorraine tenues par les ennemis, et les châteaux d'Ely et de Bourbonne, dont le duc Charles s'étoit emparé en la course qu'il venoit de faire sur notre frontière. De là, Sa Majesté le fit passer devers le duc de Weimar, et, par le moyen de ce renfort, rompit tous les desseins des Impériaux, qui ne purent rien entreprendre où ils n'eussent du désavantage.

Gœntz recut commandement bien exprès du roi de Hongrie de faire la moisson dans l'Alsace, et y perdre le blé ou le mettre dans ledit Brisach : voulant exécuter cet ordre, le général Maur Taupadel, en juillet, lui enleva le quartier des Croates, gagna treize cornettes, six cents chariots de bagage, mille chevaux et quatre timbales, et prit un grand nombre de prisonniers ; et à un mois de là, Gœntz et Savelly s'étant joints ensemble pour tenter encore le secours, et escortant, avec toute leur armée le long du Rhin, des bateaux chargés de blé qu'ils vouloient conduire dans Brisach, Weimar les alla attaquer lui-même près de Wiltzenheim ; et après un combat de huit heures, opiniâtre de part et d'autre, demeura maître des deux champs de bataille, du canon, vivres, munitions et de la plus grande part du bagage des ennemis, qui s'estimoient si forts, qu'ils avoient dessein, après

le ravitaillement dudit Brisach qu'ils tenoient pour tout certain, d'enlever quelqu'un des postes dudit Weimar sur le Rhin, pour, entrant en la Comté, se joindre aux troupes du duc Charles et passer plus avant : Taupadel fut pris prisonnier en ce combat, ce qui fut une grande perte pour Weimar. Mais, voyant qu'ils ne pouvoient venir à bout de leurs desseins par la force, ils eurent recours à l'artifice qui leur est ordinaire, mais qui leur réussit aussi peu ; car, sous ombre de faire visiter Weimar au nom de ses frères, le duc de Saxe demanda un passeport à l'Empereur pour un des anciens serviteurs de la maison dudit Weimar, qui lui proposa quelque accommodement avec la maison d'Autriche, et en même temps ils firent courir le bruit, par toutes leurs armées, qu'un ambassadeur l'étoit venu trouver pour le mettre bien avec l'Empereur. Mais ils ne trouvèrent pas Weimar disposé à faire chose qui fût contre son honneur et sa parole, ni ils n'eurent pas moyen de faire que le Roi conçût aucun soupçon de lui ; car il envoya à Sa Majesté toutes les lettres et les papiers qu'on lui donna, à l'heure même qu'il les eut reçus, et Sa Majesté fut contente de la réponse qu'il donna, qui fut qu'il n'y avoit point d'autre voie d'accommodement que la paix générale, à laquelle, en son particulier, il contribueroit tout ce qu'il pourroit, et enverroit ses députés à Hambourg avec les ambassadeurs du Roi, lorsque l'on auroit envoyé à Sa Majesté les passeports nécessaires à cet effet.

Cependant le roi de Hongrie, sachant l'extrémité où étoient réduits ceux de Brisach, employa toutes ses forces pour les secourir. Goentz mit ensemble quatre

mille hommes de pied, deux mille chevaux, cinq cents dragons et cinq cents Croates; il envoya les Croates du côté de deçà du Rhin, avec telle diligence qu'auparavant qu'on en eût avis, ils entrèrent dans la place le 20 septembre, ayant chacun un petit sac de deux mesures de blé, qui étoit pour huit ou dix jours seulement, pendant que Gœntz s'avançoit delà le Rhin avec toutes ses forces, auxquelles se devoient joindre cinq régimens d'infanterie qui venoient de Bohême ou de Franconie, outre trois autres, qui faisoient en tout, avec ce que Gœntz avoit déjà, sept mille cinq cents hommes de pied; le frère de Gœntz, outre cela, lui amenoit deux régimens d'infanterie, qui faisoient seize cents hommes, et deux mille quatre cents chevaux en six régimens; et, outre cela, Lamboy, qui étoit allé joindre l'armée du cardinal Infant pour faire lever le siège de Gueldres, l'ayant fait lever, se retiroit et amenoit un corps de quinze cents chevaux et deux mille hommes de pied, et un autre de deux mille chevaux qu'ils attendoient d'Italie, que le marquis de Leganez, qui n'en avoit plus de besoin en Piémont, leur devoit envoyer, sans compter Savelly et le duc Charles qui avoient des troupes assez considérables. Weimar, ne pouvant résister à toutes ces forces étant assemblées, avoit dessein de les combattre séparées; encore s'estimoit-il trop foible, tant de rencontres et de prises de places en cette campagne ayant diminué ses troupes et de soldats et d'officiers. Pour cet effet, il envoya en grande diligence représenter au Roi l'état auquel il étoit, et lui demander renfort de six mille hommes de pied et de quatre mille chevaux; lequel secours ne pourroit, disoit-il, venir trop tôt,

quand il auroit des ailes, et prioit qu'on ne lui promît rien que l'on n'exécutât promptement, parce que si on le flattoit d'espérance on perdrait tout en effet. Le Roi y mit ordre avec grand soin. Mais auparavant que ce secours fût arrivé, Weimar, ayant avis que Goentz, de l'autre côté du Rhin, et le duc Charles s'avançoient vers Brisach, se résolut d'aller au-devant d'eux et les prévenir. Et pource que Goentz étoit encore loin et attendoit Lamboy, il va attaquer le duc Charles, prend l'élite de ce qu'il avoit de troupes, et se rend, le 14 octobre, à un bourg nommé Sainte-Croix, d'où il partit incontinent, faisant porter son infanterie en croupe par la cavalerie, et arriva à la pointe du jour à Seines où étoient les ennemis, qui n'avoient eu aucun avis de lui. Néanmoins, dès qu'ils le virent, leurs déroutes passées leur ayant donné mauvaise espérance d'heureux succès à l'avenir, ils renvoyèrent six cents chariots chargés de blé dans la ville de Tann, craignant d'avoir du pire en ce combat, bien qu'ils fussent la moitié plus forts que ledit Weimar. La mêlée fut rude, et la cavalerie, de part et d'autre, se rallia plusieurs fois; mais enfin l'avantage demeura du côté dudit duc, qui mit en déroute toutes les troupes de Lorraine, le duc Charles s'étant sauvé, lui quinziesme, de vitesse à Tann, perdant son bagage, son canon, et la plupart des siens étant demeurés morts sur la place, d'autant que Weimar avoit défendu à ses gens de s'arrêter à piller ni à prendre des prisonniers, à raison de leur petit nombre au regard de leurs ennemis. Tandis que l'on faisoit main basse dans le combat, on ne laissa pas néanmoins de prendre prisonniers Bassompierre et quel-

ques autres officiers de considération qui furent reconnus.

Le duc de Weimar envoya les canons pris sur l'ennemi à Brisach , et y retourna avec autant de gloire pour lui que de honte et d'étonnement pour les ennemis. Il trouva son camp en fort bon état , les forts et autres travaux qu'il avoit commandés ayant été bien avancés par les soins du comte de Guébriant , qui, durant son absence qui avoit été de six semaines pendant lesquelles il avoit été malade , y avoit fait travailler diligemment. Weimar avoit dessein de faire d'autres fortifications encore au-delà du Rhin , et avoit déjà donné ordre à toute sa cavalerie même d'y mettre la main. Mais Dieu lui donna un moyen par lequel il épargna cette peine , et beaucoup d'argent et de temps. Un soldat , qui avoit été des siens , retenu long-temps prisonnier dans Brisach , et contraint d'accepter condition , ayant pris son temps , échappa , et le vint avertir qu'il n'y avoit dans un grand fort à cornes avec une demi-lune , ouvrage parfait , que douze hommes , et qu'à la faveur de la nuit par une escalade on le pourroit surprendre. Weimar commanda au colonel Schombeck avec quelques gens triés , et au colonel Smitsberg avec trois cents hommes de son régiment , de tâcher de s'emparer de ce poste , ce qui fut fait sans perdre un seul homme : ceux de la ville s'en étant aperçus , bien que trop tard pour leur malheur , tirèrent d'un autre fort qui étoit sur une île , sur lequel aboutissoit le pont qui alloit jusqu'à la ville , et en tuèrent quelques-uns ; mais cela n'empêcha pas qu'on ne mît le feu au pont , ce qui étoit le plus important , et qu'on n'en ruinât quatre arcades ;

de sorte que , par ce moyen , ceux de Brisach demeu-
roient renfermés et resserrés dans leurs murailles sans
en pouvoir plus sortir , et on ne les pouvoit plus
même secourir du côté de la terre , le passage du
pont leur étant ôté.

Le même jour qu'on donna la bataille contre le duc
Charles, Goentz parut à l'autre rive du Rhin , envoya
cinq cents chevaux reconnoître nos retranchemens ;
mais Guébriant les reçut si courageusement qu'ils
n'osèrent pas l'enfoncer. Goentz s'étant joint à Lamboy,
ils se résolurent de forcer lesdits retranchemens et
de mourir ou secourir la ville. Weimar les attendit
en bonne résolution ; mais auparavant que de laisser
voir leurs forces , ils firent le soir , sur une montagne,
trois ou quatre mille feux , et le lendemain on voyoit
leurs escadrons devant nos retranchemens de tous
les côtés ; tantôt ils faisoient marcher leurs troupes
vers le camp des Français , tantôt vers les Allemands
et sans que Weimar pût juger ce qu'ils vouloient faire
jusqu'au 23 , que Weimar eut trois avis consécutifs
que leur dessein étoit de l'attaquer par trois endroits :
la nuit toutefois se passa sans rien faire ; mais , à la
pointe du jour , ayant reconnu la rivière fort basse
au bout de l'île où il y avoit un fort , ils l'attaquèrent
si vivement qu'ils l'emportèrent de haute lutte , et , en-
couragés par cet avantage , attaquèrent un autre fort
qui étoit près du pont où étoient les Écossais com-
mandés par le colonel Leslé , qui ne firent pas devoir
de combattre , mais lâchèrent le pied incontinent.

Le colonel Schombeck avec cent mousquetaires
voulut reprendre ce fort , mais il fut repoussé et
blessé d'une mousquetade à l'épaule ; lors le duc de

Weimar ayant deux régimens français auprès de lui, où étoient le vicomte de Turenne et le comte de Guébriant, leur commanda de donner, ce qu'ils firent; en sorte qu'ils chassèrent les ennemis, qui se retirèrent en leur armée laquelle étoit en bataille proche de là. Ils renvoyèrent cinq cents hommes pour le regagner, et après ceux-là cinq cents autres, jusques à trois ou quatre fois, de sorte que les Français qui les avoient plusieurs fois repoussés commencèrent à s'étonner, quand le colonel Hertstin survint avec son régiment, qui les soutint si fermement que les ennemis furent contraints de se retirer: ils perdirent ce jour-là à toutes ces attaques plus de quinze cents hommes, et il y en eut plus de cinq cents de prisonniers. Weimar croyoit qu'ils ne se rebuteroient pas pour cela, et que la nuit ils l'attaqueroient de nouveau; mais il fut étonné qu'on lui rapporta le soir qu'ils avoient abandonné l'autre fort qui étoit à la pointe de l'île, et qu'ils se retiroient. Les uns disent que ce fut à cause de quelque différend qui se mut entre Goentz et Lamboy; les autres, qu'ils avoient été épouvantés d'un avis qu'on leur avoit donné d'un renfort de quatre mille Français qui étoit arrivé, et néanmoins ce n'étoit qu'un régiment qui arriva avec cinq bateaux de vivres qui descendoient de Bâle. S'ils se fussent bien servis de l'avantage qu'ils avoient, de s'être saisis des deux forts que Weimar avoit dans cette île, et du petit pont qui conduisoit de là dans son camp, et qu'ils eussent rompu ce pont, Weimar n'eût pu envoyer, comme il fit, des gens de guerre pour les chasser desdits forts, et même ils se pouvoient rendre maîtres d'un grand pont de bateaux

dudit duc qui traversoit le Rhin ; mais Dieu les aveugla. Lamboy rejetoit la faute de toutes leurs disgrâces et leur honte sur Goentz, qui n'avoit pas, disoit-il, voulu suivre ses avis, qui étoient de faire une attaque générale aux retranchemens de Weimar. Goentz disoit n'avoir osé l'entreprendre sans un ordre exprès du roi de Hongrie, pource qu'il y avoit plus de sujet de craindre la ruine entière de son armée, que d'espérance de pouvoir secourir la place. Ils avoient néanmoins intention de tenter encore la fortune, et se renfermoient de nouvelles troupes autant qu'ils pouvoient, tandis que Savelly passoit le Rhin à Spire pour se joindre au duc Charles, qui avoit rassemblé aussi de sa part de nouvelles troupes. Tout cela fit que Weimar, travaillant avec d'autant plus de vigueur qu'il avoit d'ennemis en tête, fit attaquer, le 27 octobre, par le vicomte de Turenne, la dernière redoute que les ennemis tenoient au-dessus de Brisach, laquelle il emporta courageusement dans quatre heures ; et pource que le duc Charles avoit par intelligence surpris la ville d'Ensisheim et attaqué le château, il envoya le colonel Rose pour assister les siens ; mais le duc Charles en ayant eu avis, il donna commandement à ses troupes de se retirer. Le colonel Rose les rencontra le premier novembre, et les chargea si brusquement qu'il en tua plus de quatre cents, et ne prit pas moins de prisonniers.

D'autre côté, le duc Savelly fut aussi maltraité par le duc de Longueville, qui, ayant avis de sa marche, envoya contre lui le sieur de Feuquières, qui rencontra ses troupes à Richecourt-le-Château, les attaqua courageusement, et les ayant mises en fuite et

une partie d'elles s'étant retirées à Blamont, il les poursuivit si chaudement, qu'il entra pêle-mêle avec eux dans la ville et jusques en la basse-cour du château dont il se rendit maître le lendemain, et y fit quatre cents cheveu-légers prisonniers. Il y trouva force armes que Savelly y avoit fait amasser, lesquelles furent distribuées aux nôtres; et Weimar reçut avec grand contentement cette nouvelle et plus encore le grand renfort d'infanterie et de cavalerie que le duc de Longueville lui envoya, l'ayant fait escorter jusques au passage de Sainte-Marie-aux-Mines, où ils ne manquèrent que de trois heures à rencontrer deux mille chevaux qui alloient joindre le duc Charles; ils en défirent néanmoins soixante ou quatre-vingts de ceux qui furent plus négligens à suivre leurs compagnons.

Toutes ces choses faisoient perdre le courage aux ennemis, et le redoubloient aux nôtres, de sorte que, quelque résistance que Reynach, gouverneur de Brisach, pût faire, il fut enfin contraint de se rendre le 19 décembre, l'Empereur n'ayant d'autre consolation de cette perte si importante que de rejeter la faute sur ses généraux, et faire prendre Goentz prisonnier pour lui faire faire son procès de n'avoir pas été assez heureux.

Weimar, par cette action étant le plus glorieux général d'armée de ce temps-là, en rendit au Roi la reconnaissance qu'il devoit, avouant à Sa Majesté, par l'avis qu'il lui donnoit de cette prise, qu'il devoit aux puissantes assistances que Sa Majesté lui avoit données la reddition d'une place de telle considération; car, après que Sa Majesté eut fait passer devers

lui le sieur de Guébriant avec quatre mille hommes, le retirant de la Franche-Comté où il arrêtoit les forces des ennemis, Sa Majesté sans perdre temps y envoya incontinent à sa place La Motte Houdancourt, puis assembla une armée royale sous le commandement du duc de Longueville, que dès le mois de mai elle fit entrer dans ladite comté de Bourgogne où elle prit quelques places, desquelles, bien qu'une partie ne fût pas de grande considération, elles incommodoient néanmoins les ennemis, parce qu'elles nous donnoient moyen de vivre et le leur ôtoient. Il prit Navailly à discrétion; quelques-uns de ceux qui étoient dedans furent pendus, et les autres prisonniers de guerre. On renvoya les femmes avec beaucoup de soin dans Rahon, qu'on prit quatre jours après à la même condition, et quelques autres petites places de là alentour, et entre autres Fontenoy, le château de Chaussin, qui étoit bon et avoit été surpris sur nous il y avoit deux ans. Celui qui y commandoit étant Français fut pendu; les autres furent destinés aux galères, mais à la recommandation du gouverneur de Dôle ils furent faits prisonniers de guerre.

Le duc de Longueville mena de là, le 18 juin, l'armée droit à Poligny en intention de l'assiéger, ayant avec lui deux pièces de batterie, deux bâtarde et deux moyennes. Ceux de la ville ayant fait une sortie sur les nôtres, qui les rembarrèrent et prirent quelques prisonniers, on sut d'un d'entre eux que le duc Charles étoit au-dessus de ladite ville avec dix mille hommes en un camp bien retranché et fortifié de redoutes. Notre armée alla droit à lui, et pour arriver plus tôt on laissa tout le bagage à Fontenoy; on

arriva à eux le lendemain, et se campa-t-on devant leur armée, y ayant entre les deux une grande ravine et sur notre main droite un taillis fort épais qui nous empêchoit d'aller à eux, et un rocher qui commandoit non-seulement le bois, mais encore leur camp, où ils avoient un grand corps-de-garde : bien que ce poste fût si avantageux, nous ne laissâmes pas de les en chasser à la première attaque jusques à une barricade d'arbres qu'ils avoient mise au travers du chemin, et garnie de mousquetaires, laquelle les nôtres gagnèrent. Semblablement, d'autre côté, notre infanterie força un retranchement où il y avoit deux petites pièces de canon qu'ils prirent; et trois escadrons des ennemis venant pour leur donner en flanc, notre cavalerie les mit en déroute. Après cela, notre infanterie marcha droit aux retranchemens, dans lesquels étoit l'infanterie des ennemis environnée des chariots attachés l'un à l'autre, chargés de bagages; mais, se voyant abandonnés de la cavalerie qui avoit été défaite, et la nôtre venir à eux l'épée à la main, ils lâchèrent le pied et se retirèrent en d'autres retranchemens derrière eux, car ils en avoient de deux en deux cents pas, proches les uns des autres; la longueur d'une lieue. Ce combat, qui fut très-opiniâtre, dura depuis midi jusques à la nuit, qui les sépara, et à la faveur de laquelle le duc Charles se retira vers Arbois avec perte de huit ou neuf cents hommes. Notre armée demeura dans tous les postes qu'elle avoit gagnés jusques à ce qu'elle sût sa retraite, de laquelle étant assurée elle emmena les deux canons gagnés sur lui, avec une cornette et un drapeau, et vint mettre le siège devant Poligny, qui, après avoir

été battu deux jours , fut emporté d'assaut le 28 , et ensuite le château se rendit à composition.

Le duc de Longueville envoya en même temps La Motte-Houdancourt attaquer l'abbaye de Baume, en une situation fort avantageuse et de difficile accès, et où les ennemis avoient quantité de gens de guerre qui nous incommodoient.

Tous ces exploits secouroient par réputation le duc de Weimar , et lui donnoient assurance qu'on le secourroit encore de nouveau par effet s'il en avoit besoin, comme on fit puis après.

Après la prise de la Baume et de Poligny, notre armée s'en alla à Arbois; qui se rendit le 9 après quelques volées de canon.

De là elle alla attaquer le château de Vadans, situé entre Poligny et Arbois, qui se rendit semblablement après quatre-vingts ou cent volées de canon, les ennemis y ayant perdu quatre cents hommes et cent quarante prisonniers.

Le duc de Longueville, voyant qu'il n'y avoit pas apparence d'aller à Salins, parce que le duc Charles étoit retranché au-dessus de la montagne, alla assiéger le château de Seigny, qui se rendit à composition; on y mit le feu, comme à celui de Moissay et d'Autray, le premier août, et depuis à celui de Pesme.

De là il assiégea la ville de Champlitte, qu'il prit par force le 25 à la vue du duc Charles, qui n'en étoit qu'à une lieue avec son armée, et prit le château le 26, qu'il fit brûler et la ville aussi.

Le duc Charles, pour divertir nos forces, alla assiéger Lunéville en Lorraine, et s'en rendit maître. Le duc de Longueville y fut incontinent pour la re-

prendre, et tandis qu'il étoit à ce siège, ayant avis que le duc Savelly devoit joindre ses troupes et aller contre le duc de Weimar, il envoya le sieur de Feuquières pour le défaire avant cette jonction, ce qu'il fit le 7 novembre, et ensuite le duc de Longueville prit la ville et le château de Lunéville, où il tua plus de six cents hommes et en prit autant de prisonniers, et entre autres le sieur de Ville, principal conseiller et ministre du duc Charles.

De là il envoya au duc de Weimar un secours de deux mille hommes de pied et de mille chevaux, qui fut le dernier et le plus utile secours qu'il reçut pour prendre la ville de Brisach.

Le duc Charles, au contraire, durant toute cette campagne, n'entreprit rien sur les nôtres qu'à son déshonneur. Il assiégea en juin le château d'Aigremont, où il fut battu et contraint de lever le siège. Il fit une autre entreprise sur la ville de Lure, où il n'eut pas meilleur succès; et s'il prit Lunéville il fut bientôt repris sur lui, et les efforts qu'il fit à la dérobée contre Weimar pour ravitailler Brisach, furent si foibles qu'ils furent tous à sa honte. Quant aux Suisses, ils étoient ardemment sollicités par les Impériaux de presser le Roi de rendre la neutralité au comté de Bourgogne, laquelle ils avoient par leur infidélité obligé le Roi de rompre de sa part les années précédentes, comme ils avoient fait de la leur.

Les Cantons en écrivirent à Sa Majesté dès le commencement de l'année, tant à raison de l'alliance qu'ils ont avec ledit comté que pour l'intérêt qu'ils prétendoient y avoir à cause du sel qu'ils tiroient de

la ville de Salins ; mais Sa Majesté détourna cet orage, leur faisant représenter par le sieur Meliand, son ambassadeur vers eux, qu'elle ne pouvoit consentir à cette neutralité, d'autant qu'elle lui eût fait perdre les avantages qu'elle avoit acquis avec beaucoup de dépenses et de peine dans ledit comté ; que ce n'étoit pas que Sa Majesté fût ennemie de la paix et du repos, qu'au contraire elle n'a autre but dans la présente guerre que de procurer une tranquillité générale, à quoi ce qu'elle tenoit dans ledit comté de Bourgogne devant être utile lors d'un traité de paix universelle, Sa Majesté ne s'en pouvoit dessaisir ; qu'il ne s'agissoit pas en cette affaire de l'intérêt particulier des duché et comté de Bourgogne, mais que cette affaire étoit tellement connexe au général de celles que le Roi avoit à démêler avec l'Empereur prétendu et le roi d'Espagne, qu'elle ne pourroit en être séparée sans que Sa Majesté en reçût grand préjudice ; que si le Roi n'avoit la guerre que contre le comté de Bourgogne, l'instance des Cantons pourroit porter Sa Majesté à un accommodement ; mais la constitution des affaires joignant celle-ci avec les autres, lesdits Cantons devoient souhaiter la paix générale pour voir le repos en même temps de tous côtés, et n'insister pas près du Roi sur une chose qui lui seroit préjudiciable ;

Qu'enfin, ayant lieu d'espérer la paix dans quelque temps, si le roi d'Espagne et le roi de Hongrie s'y portoient avec la même sincérité que Sa Majesté faisoit conjointement avec ses alliés, il étoit bien à propos qu'ils prissent un peu de patience ;

Que cependant Sa Majesté auroit un soin particulier que les Cantons ne reçussent aucune incommodité

de ses armées, dont elle donneroît ordre bien exprès à ceux qui les commanderoient ;

Que pour le regard du commerce qu'ils avoient au comté de Bourgogne , ils doivent considérer qu'ils tiroient des Elats de Sa Majesté presque tout ce qui leur étoit nécessaire ; et ainsi la cessation de leur commerce, causée par la guerre, ne leur étoit pas de grande conséquence ; quant à ce qui étoit de la ville de Salins si elle venoit à tomber entre les mains de Sa Majesté, ils ne laisseroient pas d'en tirer du sel à même, voire à meilleure condition qu'alors ; ce que Sa Majesté leur faisoit dire pour éluder la proposition de ceux de Berne, qui désiroient que le Roi consentît au dépôt de ladite ville entre leurs mains. Au reste, que ceux dudit comté ne se mettoient pas en devoir d'obtenir de Sa Majesté la grâce qu'ils désiroient, laquelle ils ne pouvoient espérer qu'en lui faisant des propositions telles qu'elles pussent porter Sa Majesté à la leur départir ; que, selon qu'ils procédoient, il sembloit que ce fût un traité à faire entre parties égales en dignité et même en constitution d'affaires ; que celles de Sa Majesté étoient en un état, à l'égard du roi d'Espagne, et spécialement de ceux dudit comté, qui ne comportoit pas qu'ils se conduisissent en cette affaire comme ils faisoient ; que, lorsque les Cantons leur avoient ci-devant offert leur entremise pour le rétablissement de ladite neutralité, ils avoient apporté des longueurs et des délais, et ne s'étoient résolus qu'avec cérémonie à l'accepter ; que ci-devant ils l'avoient refusée, portés du même esprit selon lequel, par peu de respect et d'observance vers Sa Majesté, ils avoient rompu ladite neutralité ; de sorte

que, si le Roi ne voyoit pas des preuves certaines qu'ils ne la recherchassent qu'à des conditions convenables, lesdits Cantons ne pouvoient qu'approuver que Sa Majesté ne s'avancât pas davantage en cette affaire;

Que si Sa Majesté se portoit à faire aucun accord avec lesdits du comté, ce seroit en la seule considération des Cantons, pour laquelle Sadite Majesté feroit toujours tout ce qui lui seroit possible; mais qu'elle se promettoit aussi de leur affection vers elle, qu'ils ne voudroient pas la requérir de chose qui ne se fit selon sa dignité et le bien de ses affaires et service; et qu'outre tout cela, les choses étoient maintenant en tel état audit comté, que cette affaire-là ne pouvoit plus être séparée du général de celles qui devoient être ajustées pour parvenir à la paix universelle, sans un trop notable préjudice de Sa Majesté.

Par ce moyen Sa Majesté se délivra de l'importunité que les Cantons lui faisoient pour la neutralité, et les empêcha d'employer leurs forces à éloigner les armes du duc de Weimar et de leurs alliés, et qui plus est leur fit encore, sur la fin de l'année, résoudre une levée de six mille hommes pour son service.

Tous les efforts que Sa Majesté faisoit de deçà si courageusement et avec tant de dépense contre le roi de Hongrie, et la bénédiction que le Roi y donnoit particulièrement sous la conduite du duc de Weimar, soutinrent de l'autre côté d'Allemagne les Suédois qui n'en pouvoient plus, et leur firent reprendre nouveaux avantages sur l'ennemi commun.

Les Impériaux avoient, dès la fin de l'année précédente, pris sur les Suédois, outre plusieurs autres

places, celle de Wolgast, l'île d'Usedom, la ville de Gartz et celle de Demmin, et les avoient réduits au petit pied ; mais les progrès de Weimar, qui parurent vers le mois de janvier, et suivirent continuellement, ayant contraint lesdits Impériaux d'envoyer la plupart de leurs forces contre lui, Banier eut moyen de tirer son armée des quartiers d'hiver, et de l'employer à reprendre de nouveaux avantages sur son ennemi. Il reprit sur lui la ville et château de Wolgast, et en mai suivant la ville de Gartz, qui étoit très-forte, et en laquelle les meilleures troupes de l'électeur de Brandebourg étoient en garnison, et ensuite la forte place de Demmin, et plusieurs autres places dans la Poméranie et le Mecklenbourg, et s'en alla droit à Gallas, pour le contraindre s'il pouvoit à lui donner bataille ; mais Gallas, destitué de toutes les forces qui en tant de rencontres avoient été défaites par le duc de Weimar, se voyant foible, fuyoit le combat.

Les artifices et les ruses du duc de Saxe, ni ses menaces ne purent ramener la ville d'Erfurt, capitale de la Thuringe, au service de l'Empereur, et leur faire abandonner le parti suédois ; mais la ville de Hanau fut remise en son obéissance, Rampsay, qui en étoit gouverneur, ayant été arrêté prisonnier dans la ville par le comte, qui avoit fait son accord avec le roi de Hongrie.

En Italie les affaires n'eurent pas un si favorable succès, pource qu'elles dépendoient particulièrement du Piémont, qui étoit le lieu où les forces du Roi s'assembloient, et d'où elles s'avançoient pour faire la guerre dans le Milanais, de l'avantage ou désavan-

tage de laquelle dépendoient toutes les affaires générales et particulières du Roi à Rome.

Or le Piémont n'étoit pas gouverné par le duc, parce que la foiblesse de son âge ne le rendoit pas encore capable ; il l'étoit par Madame, qui étoit sa mère, sa tutrice et régente de l'Etat, jusqu'à ce que son âge plus mûr lui permît de prendre lui-même les rênes du gouvernement : conduite de femme, peu souvent heureuse et rarement estimée des sujets, pource qu'elle est peu solide, la vivacité de leur esprit, dénué de jugement, les livrant, et leurs Etats, à toutes sortes de mauvais conseils et de disgrâces qui les suivent ordinairement. Les Espagnols, qui s'en vouloient prévaloir, se fortifièrent de bonne heure pour entreprendre sur le Montferrat, et étonner madame de Savoie auparavant que nous fussions assez forts en Italie pour leur résister ; et, dès le 29 décembre, attaquèrent Pouzzon dans le Montferrat, croyant y trouver peu de munitions et ensuite moins de résistance : ils surprirent le bourg et assiégèrent le château, mais le sieur d'Hémery y ayant fait mettre peu auparavant des munitions de guerre et de bouche achetées à Gênes, les Montferrins appelèrent quantité de gens qui se jetèrent dedans, et, après avoir soutenu trois assauts, firent une si heureuse sortie qu'ils obligèrent les ennemis de se retirer le premier jour de l'an. C'étoit une mauvaise place, et qui étoit néanmoins très-importante, parce qu'elle ouvroit le passage du Piémont et du Montferrat à Gênes. Et autrefois l'un des prédécesseurs du cardinal la défendit contre une armée de l'Empereur, et les armes de la maison de Richelieu étoient encore sur la porte du

château ; mais les Espagnols ne perdirent pas courage pour cela , ils espéroient trop d'avantage pour eux du gouvernement de Madame , et se pouvoir prévaloir des frères du feu duc , qu'ils estimoient avec raison pouvoir , par leurs cabales , faire des révoltes dans le Piémont et la Savoie , capables au moins , s'ils n'en pouvoient tirer autre profit , de porter la guerre hors de leurs Etats , où nous l'avions toujours glorieusement entretenue , outre que si , pour quelques raisons , ils n'attaquoient le Piémont , ils pourroient en peu de temps , après avoir pris Pouzzon , se rendre maîtres de Rosignan , Moncalve et Pondesture , et mettre Casal et Brême en mauvais état ; ce qui fit qu'ils attaquèrent de nouveau , à la fin de janvier , ledit Pouzzon avec sept mille hommes de pied , quinze cents chevaux et sept pièces de canon ; et le duc de Créqui , n'ayant pas assez de troupes pour le secourir , d'autant que Madame n'avoit pas voulu donner des quartiers d'hiver à celles du Roi dans ses terres , et que les siennes étoient fort peu de chose , il fut pris dans peu de jours , les Espagnols ayant dessein d'aller nettoyer les Langues jusques à Final , pour avoir le passage libre dudit Final jusques au Milanais , sans avoir besoin de passer par l'état de Gênes.

Le Roi , en ayant avis , hâta le passage de ses troupes en Italie , et fit commandement , sous grandes peines , à tous les officiers de son armée de se rendre à leurs charges incontinent ; mais ce qui apportoit plus d'empêchement et de préjudice aux affaires de Sa Majesté en Italie , étoit que Madame ayant l'esprit assez vif pour entendre celles qui lui étoient proposées , mais

n'ayant pas assez de lumières pour discerner la sincérité ou l'artifice de ceux qui les lui proposoient, ses frères avoient beaucoup de serviteurs auprès d'elle, qui, trompés ou trompeurs, lui faisoient paroître les choses tout au contraire de ce qu'elles étoient, et la mettoient en défiance du Roi, sous prétexte qu'il étoit prince étranger, qui pouvoit avoir dessein d'envahir ses Etats, et, au contraire, bonne opinion de ses frères, sous ombre qu'ils étoient de la maison de Savoie, ne considérant pas que le Roi avoit intérêt, et d'honneur et d'Etat, à sa conservation, et ses frères l'avoient à sa perte, et que l'intérêt est d'ordinaire le premier mobile de toutes les actions humaines, outre que Sa Majesté étoit son frère propre, participant à sa grandeur et à sa ruine; ce que ses beaux-frères n'étoient pas, qui avoient des pensées bien différentes, contre toute sorte de bienséance et de raison.

Le principal des agens de ses frères, et qui par adresse et sous ombre de piété s'étoit le plus insinué, étoit le père Monot, jésuite, homme entrant et s'ingérant dans les affaires sans y être appelé, et qui autrefois avoit été en quelque estime auprès du feu duc son beau-père et de son mari, mais que ce dernier l'ayant reconnu violent et brouillon avoit éloigné, et dont Madame même s'étoit voulu défaire avec passion pource qu'il étoit son confesseur, et avoit supplié le Roi de l'y aider afin qu'il ne semblât pas que cela vînt d'elle. Cet homme fut envoyé en France en 1637, plus pour nouer une étroite intelligence entre le cardinal et lui que pour autre sujet: la vanité qu'il eut de paroître meilleur négociateur que le

marquis de Saint-Maurice , ambassadeur dudit duc , lequel il disoit être un ignorant et sans habitude , le porta à faire mille pratiques avec ceux qu'il croyoit être les moins affectionnés à la France ; et , comme il étoit peu judicieux , il se laissa persuader mille sottises , et contre les principaux ministres de l'Etat , et au préjudice des affaires générales ; et , voyant que le temps étoit favorable , il commença , sans ordre du duc , à faire des instances sur les honneurs de la maison de Savoie , demandant que le Roi honorât le duc du titre de roi , et y embarqua le nom et le consentement du duc à tel point , qu'il donnoit à entendre qu'il se porteroit facilement à une révolte si on ne lui donnoit satisfaction. Cette affaire ayant manqué , il en conçut une telle indignation , qu'il voulut engager son maître en sa querelle , lui donnant à entendre que les Suédois et les Hollandais traitoient , que la France faisoit le même , et qu'il se verroit abandonné s'il ne prenoit garde à ses affaires ; ce qui donna lieu à introduire la négociation de la suspension particulière dont nous avons parlé l'année dernière. Jusqu'où l'ambition ne va-t-elle pas quand elle s'est rendue maîtresse d'un esprit religieux ? Il passa outre , et pour mettre le duc en une défiance perpétuelle du cardinal , il lui écrivit qu'on avoit persuadé audit cardinal que Senantes étoit allé de sa part à la cour pour faire quelque mauvais coup.

Le sieur d'Hémery étant lors sur son partement de la cour pour retourner à Turin , ce père le prévint et gagna le devant , et infecta de tant de faux rapports l'esprit du duc , que ledit sieur d'Hémery eut peine

de le ramener. Le duc connoissant son impertinence et le lui témoignant, il essayoit de se remettre en son esprit par le moyen de Madame ; mais tout ce qu'elle faisoit étoit indifférent au duc, parce qu'il le prenoit comme étant inspiré du père Monot : il eut un jour la hardiesse de presser le duc de se révolter contre la France, parce qu'on ne lui donnoit pas tout ce qu'on lui avoit promis. Le duc lui commanda de se retirer, et le chassa d'une grande salle en un coin de laquelle étoit aussi le sieur Camus, ingénieur de Pignerol, que ledit duc aimoit particulièrement, auquel il s'adressa, et lui dit que le père Monot étoit un plaisant homme, qu'il le vouloit embarquer en sa passion, et le vouloit obliger à se révolter contre la France parce qu'on lui manquoit en quelque chose, et qu'il n'étoit pas assez judicieux pour savoir qu'il falloit que les petits princes prissent la loi des grands. Ensuite de cela il le voulut éloigner, et commanda qu'on ne lui communiquât plus les affaires ni les dépêches. Mais ce que le cardinal, pour essayer de ramener l'esprit dudit père, avoit dit au comte de Saint-Maurice, qu'il prioit Madame de les remettre bien ensemble, donna lieu à Madame de le rétablir auprès du duc son mari : au lieu de se sentir obligé de cette grâce il devint pire, et se voyant sans crédit en l'esprit du duc, il se mit du côté des frères, et commença à porter l'esprit de Madame à faire rendre à ses frères leur apanage, et obligea le cardinal de Savoie à envoyer l'abbé Soldati pour en faire la demande : il poursuivoit et faisoit poursuivre cette affaire si chaudement par Madame, que le duc, qui n'en vouloit rien faire, demanda à notre ambassadeur

s'il trouveroit bon qu'il se servît de son nom pour s'en défendre, dont étant demeuré d'accord et s'étant excusé envers Madame sur la France, elle lui répondit par la suggestion de ce père qu'il ne devoit point s'arrêter au contentement de la France ni à ce que l'ambassadeur lui disoit, que le bien de la maison de Savoie étoit qu'il fût uni avec ses frères, et que la France seroit bien aise que la maison fût en désordre par son intérêt, et afin qu'il dépendît plus d'elle.

Dès la mort du duc, il commença à essayer par suppositions de nous rendre odieux, faisant croire que nous nous voulions emparer de Verceil, et en faisant défendre l'entrée à nos troupes; et quand le duc de Créqui et notre ambassadeur s'en plaignirent à Madame, étant auprès d'elle, il fut si impudent qu'il dit que nous avions voulu faire tuer la sentinelle de la citadelle, et donna à entendre à Madame que nous la voulions prendre prisonnière. Sur quoi l'ambassadeur lui ayant répondu qu'il ne pouvoit avoir encore des nouvelles de France pour entreprendre cela, il répondit insolemment que l'usurpation seroit toujours avouée.

Ce qui étoit le plus étrange, c'est que même il parloit méchamment contre Madame, et, nonobstant cela, elle ne s'en pouvoit détromper. Il écrivit au père Silvio, jésuite, confesseur du cardinal de Savoie, que le comte Philippe faisoit le maréchal d'Ancre, et le père Silvio dit hautement à Rome que le cardinal de Savoie étoit le vrai duc; ce dont Madame fut avertie par le comte Martinozi, beau-frère du sieur Mazarin, qui étoit envoyé vers elle de la part du cardinal An-

toine , et n'ignoroit même pas qu'il aimoit ses beaux-frères à son préjudice ; car , voyant les moyens qu'il cherchoit pour faire venir ledit cardinal en Piémont , les soins qu'il avoit pris de faire entrer l'abbé Soldati , les artifices dont il avoit usé pour faire entrer ledit cardinal un jour seulement , la violence avec laquelle il portoit ses intérêts , la correspondance qu'il entretenoit avec lui , elle dit à notre ambassadeur que ledit père l'eût voulu voir étouffer, elle et ses enfans, pour mettre ledit cardinal à sa place , et prit résolution de l'envoyer en France l'y faire arrêter ; et néanmoins , ou par un secret jugement de Dieu , ou par une irrésolution assez ordinaire en l'esprit des femmes , ou par un aveuglement assez accoutumé à ceux qui présument d'eux-mêmes et suivent leurs sentimens , elle se venoit toujours remettre en sa puissance , et non-seulement ne le pouvoit éloigner , mais suivoit aveuglément tout ce que sa passion lui faisoit conseiller. Cela étoit si préjudiciable et au bien de Madame et aux affaires publiques, que le Roi ne le pouvoit souffrir ; il n'oublioit aucune occasion de nuire aux affaires de Sa Majesté ; il décrioit les honneurs qu'on avoit rendus à la mémoire de M. de Savoie en ses obsèques ; il essaya de persuader Madame de ne plus voir les ambassadeurs et ministres du Roi que par audience , parce qu'étant à la cour ils étoient trop savans de ce qu'elle faisoit , de n'aller plus au-devant d'eux , ni les accompagner plus comme il étoit accoutumé ; lui fit refuser de saluer tous les grands du royaume , et attenta plusieurs autres nouveautés semblables depuis la mort du duc ; il l'éloignoit de vouoir continuer ou renouveler le traité de la ligue

avec le Roi , afin qu'elle pût prendre le parti de la neutralité si l'occasion s'en offroit ; la faisoit procéder avec grande froideur envers les Français , fortifier les places qu'elle avoit près de la France , y mettre des gouverneurs de faction espagnole ; essayoit de se défaire de tous les Français qui étoient auprès d'elle ; lui faisoit de grandes instances de convier la Reine-mère de venir en Piémont , et commença à nouer une intelligence entre elle et le marquis de Leganez ; ce qu'il fit adroitement par le moyen du commandeur Affiaci , milanais , qui , avec passeport dudit marquis et d'elle , lui vint rendre la foi et hommage des biens qu'il avoit dans le Vercelois , et sous ce prétexte , par l'entremise du nonce et du père Monot , lui parla d'un accommodement avec les Espagnols , comme avoit fait peu auparavant le père Rovida , dominicain , adressé au nonce par le provincial des dominicains à Milan. Pour toutes ces raisons le Roi étoit obligé , et pour le bien public et pour le service particulier de Madame , d'éloigner , à quelque prix que ce fût , ce démon d'auprès d'elle. Sa Majesté avoit un sujet de presser son éloignement , auquel Madame ne pouvoit s'opposer , pource que , quelque temps auparavant , lorsqu'elle étoit en mauvaise humeur contre lui , et voyant que notre ambassadeur étoit refroidi en cette affaire pour les inégalités et changemens qu'il voyoit en son esprit sur ce sujet , elle lui envoie le comte Philippe pour lui dire qu'elle enverroit ledit père en France , et qu'on l'y fit arrêter sous prétexte de la pernicieuse part qu'il avoit prise dans les intrigues du père Caussin ; et pource que ce père soutenoit qu'il étoit très-bien avec le cardinal , elle écrivit

encore au marquis de Saint-Maurice qu'il le vît pour savoir ce qui en étoit, afin que, sur la réponse du cardinal, laquelle elle prévoyoit déjà bien devoir être contraire aux intentions dudit père, elle prît sujet de s'excuser envers lui; elle pria d'abondant le sieur d'Argenson, intendant de la justice en l'armée du Roi en Piémont, de savoir en secret de son éminence s'il tenoit le père Monot pour son ennemi, auquel cas elle ne le garderoit pas: ainsi, ayant fait rompre notre ambassadeur avec ledit père, et fait déclarer Sa Majesté et le cardinal contre lui, elle n'en pouvoit demeurer là sans donner lieu de croire qu'elle protégeoit ce mauvais homme, non par inclination raisonnable qu'elle eût pour lui, ni par crainte qu'il médît d'elle, mais pource qu'il y avoit quelque mauvaise affaire sur le tapis qu'elle avoit peur qu'il découvrit et où elle avoit besoin de lui, ou par une pure volonté de déplaire à la France. Sa Majesté prit non tant ce prétexte que cette juste cause d'envoyer vers Madame le sieur de Vignoles, pour la prier, si elle l'aimoit, d'éloigner d'elle ledit père Monot, et qu'après qu'elle l'avoit fait déclarer contre lui, il n'étoit pas juste que le démenti lui en demeurât. Madame reçut la lettre du Roi le 10 janvier, se trouva surprise de n'en avoir point été avertie par son ambassadeur, et contredit néanmoins, mais assez légèrement; à ce que le Roi désiroit d'elle, au conseil que le cardinal lui donnoit sur ce sujet; mais quand elle eut fait lecture de ces lettres au père Monot, elle fut bien plus animée, Cet homme rusé s'offrit d'abord à s'éloigner, lui disoit-il, pour détourner l'orage qu'il voyoit bien qu'on vouloit faire fondre sur elle par d'autres consi-

dérations que la sienne, et qu'ainsi que son intérêt n'en étoit point la cause il ne vouloit pas que son nom servît de prétexte; qu'en cela il ne plaignoit que le malheur de la condition de Madame, qui seroit tous les jours forcée à faire des nouveautés en sa cour, quand les avis de ses serviteurs ne se rencontreroient pas avec les desseins de la France; et, commençant à la piquer de générosité, s'offrit à répondre par un écrit aux impostures dont on le vouloit noircir, afin que, les ayant détruites, elle connût que la France en vouloit à ses serviteurs, pour après venir à elle et à son Etat, qui étoit une suite de mauvais desseins qu'il avoit connus, il y avoit long-temps, que l'on avoit contre cette maison.

Il ajouta que la cabale pour sa ruine avoit été formée à Turin, dont il savoit les auteurs; qu'il ne craignoit pas le coup, mais le contre-coup sur Madame et ses enfans. Philippe, qui y étoit présent, voyant que ce discours s'adressoit à lui, l'en fit expliquer, et entre eux les choses s'étant aigries au dernier point, cet homme artificieux lui dit qu'après tant d'obligations qu'il lui avoit, il ne croyoit ni n'entendoit parler de lui, son bon ami et protecteur, mais de l'abbé de La Monta; et, se sauvant par là, il laissa toujours les mêmes impressions dans l'esprit de Madame que c'étoit ledit comte Philippe, cet abbé étant son cousin et son confident.

Madame, qui étoit déjà mal affectonnée à la France par l'artifice et les faux avis du père Monot qu'on avoit dessein d'usurper ses Etats, de son naturel assez légère, et qui se piquoit de générosité, mais qui souvent ne savoit pas en quoi elle consistoit, pour n'a-

voir pas assez de jugement pour distinguer le temps et les occasions, et qui enfin n'avoit devant les yeux que son intérêt et sa passion, et affectoit la réputation d'être bonne Piémontaise, et d'être bonne maîtresse, étant encore animée par le discours de ce père, qui lui avoit donné encore de plus un abrégé par écrit de la réponse qu'elle devoit faire audit Vignoles, s'opposa bien plus fortement à lui à la deuxième audience qu'elle n'avoit fait à la première. Elle en parla au marquis d'Aglié, à don Félix et au comte Philippe, qui lui dirent qu'ils seroient très-glorieux d'offrir leur propre fortune pour détourner celle qu'elle encourroit si elle prenoit un si mauvais conseil que celui qu'elle témoignoit de vouloir suivre. Le lendemain, Philippe entrant dans sa chambre, elle l'en chassa, l'appela traître, lui défendit de la voir, le traita de criminel de voir en conférence des ministres des princes étrangers. Le pauvre homme, qui étoit foible, se crut perdu. Cette division entre elle, Philippe et le marquis d'Aglié même, dura deux jours, et, s'ils eussent été capables de résolution, leur réconciliation eût fini l'affaire du père Monot; mais la maladie de notre ambassadeur, qui étant malade ne les put voir, et leur foiblesse rendirent cette affaire plus longue, laquelle ayant été jusque-là secrète s'éventa. Toute cette cour étoit aux écoutes. Madame, tenant suspects le marquis d'Aglié, Philippe et don Félix, prit le marquis Boba pour son conseiller en cette affaire : c'étoit un bonhomme sans intérêt, qui faisoit profession de piété, d'être désintéressé et grand Piémontais, homme fort et résolu, et qui avoit des défiances italiennes, étoit aimé du feu duc, et avoit été

son favori; il fut contraire à l'éloignement dudit père Monot, disant qu'il étoit étrange, dès qu'un ministre ne seroit pas agréable à la France, qu'il le fallût chasser, et que cela étant il falloit que tous ses serviteurs l'abandonnassent pour suivre l'intérêt de la France, et conseilla à Madame d'envoyer au Roi un gentilhomme pour le supplier d'avoir agréable qu'il demeurât, et qu'elle attendroit sa réponse pour renvoyer ledit sieur de Vignoles, qu'elle arrêteroit cependant sur de belles espérances. Elle fait choix du comte de Cumiane, chargé d'une apologie des bonnes vie et mœurs dudit père, et d'un libelle qu'il avoit fait contre notre ambassadeur, auquel elle envoya donner part de cet envoi, et le prier de trouver quelque expédient en cette affaire. Il répondit qu'elle eût beaucoup mieux fait de suivre ses premières résolutions, et ensuite condescendre à ce que le Roi désireroit d'elle, que de lui envoyer des gentilshommes pour s'en excuser. Quant aux moyens d'accommodement qu'elle lui demandoit, il n'en savoit point, et qu'elle avoit mis l'affaire en tel état qu'elle ne pouvoit être accommodée. Elle lui renvoya de nouveau les marquis d'Aglié et Boba et le comte Philippe, auxquels, afin d'informer particulièrement ledit Boba de toute la suite de l'affaire, il fit entendre que la connoissance des maux faits par le père Monot étoit venue à nous par Madame même, et que ses plaintes avoient obligé ledit ambassadeur de lui conseiller comme de lui-même, sans y employer le nom de Sa Majesté, d'éloigner un si mauvais homme pour son bien propre, dont elle étoit impatiente elle-même; que depuis, y ayant par son irrésolution trouvé quelque résistance,

il en avoit donné avis à Sa Majesté, et qu'il falloit laisser faire au temps un si bon effet, dont ses sollicitations seroient plutôt capables d'arrêter le cours que de l'avancer; que depuis le comte Philippe l'alla trouver de la part de madite dame pour lui faire savoir qu'elle avoit mieux pensé à l'affaire dudit père Monot, et qu'elle avoit découvert de nouvelles menées qu'il faisoit contre elle et ses enfans, qu'il voudroit avoir vu étouffer pour mettre le cardinal de Savoie en sa place; et partant qu'elle étoit résolue de s'en défaire en cette façon, qui seroit que notredit ambassadeur le conduiroit en France, et que là, s'entremettant de l'affaire de la Reine-mère, nous surprendrions une lettre qui donneroit sujet au Roi de le faire arrêter sans qu'elle y fût mêlée;

Que cette proposition venant d'elle, notredit ambassadeur se crût obligé à se déclarer ouvertement contre ledit père, avec lequel auparavant il vivoit en intelligence, que ledit ambassadeur avoit lui-même recherchée par l'entremise de Madame à Vercell; que néanmoins, trahie par son chancelier, auquel elle disoit avoir confié une partie de ce secret, et emportée par les persuasions du père Monot, elle avoit encore de nouveau changé cette nouvelle résolution, quoiqu'il se fût déclaré par son conseil; ce que servant à Sa Majesté, il la supplia de ne point considérer son intérêt, et de suivre plutôt la douceur, et qu'ainsi on n'en avoit point parlé en France;

Que depuis elle avoit encore changé, et avoit désiré, pour parvenir à l'éloignement de ce bon père, de faire que le Roi déclarât son intention sur ce sujet; auquel effet elle avoit écrit au marquis de

Saint-Maurice de voir Sa Majesté et le cardinal; que cette lettre avoit donné lieu à la dépêche de Vignoles, et à la déclaration ouverte que le Roi et ledit cardinal avoient faite contre cet homme; qu'après cela il ne voyoit point de moyen d'accommodement qui fût, ni à l'honneur du Roi, ni à celui de Madame; que le Roi étant en l'intelligence en laquelle il étoit avec Madame, s'étant à sa sollicitation déclaré contre ce père, et l'ayant priée de l'éloigner, il lui étoit difficile qu'elle fît souffrir cet affront à Sa Majesté après en être venue si avant; qu'il étoit à elle bien honteux d'avoir si peu de fermeté en son esprit que de changer sans sujet si souvent de résolution en une affaire si importante que celle-là, et que, si elle le retenoit auprès d'elle ou différoit de l'éloigner, elle obligerait le Roi à prendre ses résolutions. Sur cela l'ambassadeur lui fit cette réponse, pource que s'il eût proposé quelque expédient, elle eût cru qu'il eût eu ordre de le faire et en eût espéré davantage; et le comte de Cumiane eût poursuivi son voyage avec créance de faire évanouir cette affaire.

Ce qui y faisoit plus opiniâtrer Madame, étoit, outre les raisons que nous avons dites ci-dessus, qu'elle croyoit que le Roi ne voudroit pas pousser cette affaire à l'extrémité, de peur de l'obliger à se mettre entre les mains des Espagnols qui l'en recherchoient, et qu'elle savoit qu'il avoit été donné ordre, en cas qu'elle refusât absolument de satisfaire le Roi, que les armes et les ministres de Sa Majesté se retirassent du Piémont; mais elle pensoit s'en être bien garantie, ayant, par l'entremise dudit père, tiré parole du marquis de Leganez qu'il n'entreprendroit

rien sur ses Etats, pourvu qu'elle ne s'abandonnât point aux conseils des Français, et qu'elle les sortît de ses places et de son Etat si elle pouvoit; ce que faisant, non-seulement il ne l'attaqueroit pas, mais empêcheroit le prince Thomas de venir en Piémont, et feroit retourner le cardinal à Rome, comme en effet il y retourna dès le 24 janvier, avec participation des Espagnols : aussi faisoit-elle de sa part tout ce qu'il demandoit, mettant des Suisses dans la plupart de ses places au lieu des Français qui y étoient, faisant de nouvelles levées de Suisses, et réformant ses régimens français. Les Espagnols faisoient passer auprès d'elle pour un grand office l'éloignement de ses beaux-frères, et ils ne le faisoient que pour leur propre intérêt; car le cardinal de Savoie nuisoit, et ne servoit pas à leurs affaires à Gênes, n'ayant pu entrer dans le Piémont, et il ne faisoit que donner des jalousies à Madame, par lesquelles les Espagnols croyoient qu'elle étoit attachée davantage à nous. Ils ne vouloient point aussi que le prince Thomas vînt encore au Milanais contre le Piémont, pource que dans le désordre dans lequel Madame mettoit ses affaires, se tenant mal avec le Roi, ils avoient dessein d'attaquer et espérance de faire progrès dans son Etat, d'autant plus qu'elle se tenoit assurée du contraire, et continuoient toujours à traiter avec elle par le moyen du père Rovida, dont nous avons parlé ci-devant, lequel au lieu de venir à Turin ne passoit plus Verceil, et de là traitoit à Turin par le moyen du confesseur du feu duc, qui étoit du même ordre, et qui étoit lors confesseur des enfans de Madame; et par le moyen du commandeur Asiati,

dont nous avons parlé. Notre ambassadeur dit à Madame qu'il la supplioit de perdre la coutume des ducs de Savoie, d'avoir toujours des négociations en campagne; que cette méthode ne leur avoit été jamais avantageuse, et le seroit encore moins à elle à cause des défiances que tel procédé donnoit à Sa Majesté, et de la fausse assurance qu'elle y prenoit; mais il n'y gagna rien, et, tant s'en faut, elle se mit en la fantaisie de fortifier Turin, au lieu de penser à Ast et à Verceil, comme se défiant du Roi et non des Espagnols, et disoit que le feu duc son mari avoit raison de vouloir toujours balancer entre la France et l'Espagne, ne considérant pas qu'il y avoit grande différence entre la force du gouvernement d'un homme et la foiblesse de celui d'une femme.

Cependant, non-seulement elle continuoit toujours à défendre de paroles le père Monot, mais avoit la hardiesse de vouloir faire passer l'office que le Roi en avoit fait pour une violence, et comme si c'eût été une affaire dont elle n'eût jamais ouï parler: néanmoins, doutant du succès du voyage du comte de Cumiane, elle dit au père Monot que c'étoit lui-même qui s'étoit procuré le mal qu'il recevoit, tant par ses déportemens à Paris que par la lettre qu'il avoit désiré qu'elle écrivît au marquis de Saint-Maurice, croyant que le cardinal manderoit que le Roi n'avoit point de mécontentement de lui; au lieu de quoi, on avoit fait une réponse toute contraire; ce qui avoit donné lieu à la dépêche du sieur de Vignoles pour poursuivre son éloignement. Le comte de Cumiane peu après arriva devers le Roi, et n'oublia rien de ce qu'il put apporter de sollicitations et de raisons

pour essayer de persuader au Roi d'abandonner cette affaire ; mais Sa Majesté demeura ferme en sa résolution , que Madame l'avoit portée à prendre contre cet homme , lui faisant connoître , et la mauvaise volonté qu'il avoit pour la France , et celle qu'il avoit pour sa propre personne et pour ses enfans , avec tant de particularités de ce qu'elle avoit à craindre dudit père , que Sa Majesté n'avoit pu n'être pas vivement touchée de ses appréhensions , l'aimant comme il faisoit ; qu'il avoit dit en France et mandé à Rome des choses qui lui étoient si désavantageuses qu'il n'avoit pu n'y prendre pas un notable intérêt , et cette seule considération l'avoit porté à concourir au dessein qu'elle avoit fait de se défaire d'un si dangereux esprit.

Sa Majesté se plaignit aussi à lui de ce que Madame avoit voulu faire passer la sollicitation qu'il lui avoit faite d'exécuter ses premières pensées pour une violence , dont il ne pouvoit assez s'étonner , vu que , comme il lui avoit déjà dit , c'étoit elle seule qui lui avoit donné avis des mauvais desseins dudit père ; qu'on ne le pouvoit accuser de violence pour un tel procédé , mais bien de vouloir empêcher , par une raisonnable fermeté , sa sœur de se laisser aller à une légèreté qui lui coûteroit cher ; qu'en un mot il prioit Madame sa sœur de suivre ses premières pensées contre ledit père Monot , lequel , non content d'agir mal au lieu où il étoit , avoit tâché d'allumer dans la cour de France un feu que Sa Majesté avoit grâce à Dieu étouffé ; qu'il étoit question de voir si elle voudroit préférer un mauvais moine son ennemi , à un roi son frère , qui ne s'étoit déclaré contre un tel

homme qu'après qu'elle avoit témoigné le désirer, et choisir le parti d'Espagne, qui étoit celui dudit moine, ou celui de la France et de Sa Majesté. Ne se contentant pas d'avoir donné cette réponse au comte de Cumiane, il dépêcha encore vers elle, le 14 février, le baron de Paluau pour le même sujet, qui lui dit de la part de Sa Majesté que le père Monot, qui l'avoit fait opiniâtrer en cette affaire sur de fausses raisons, ne devoit point espérer que le Roi pût consentir qu'il demeurât plus long-temps près d'elle;

Que Sa Majesté avoit trop d'affection pour elle et pour ses enfans, pour n'être pas touchée d'une vive appréhension que, faute d'exécuter ce qu'elle avoit résolu avec grande prudence touchant ledit père, eux et elle demeurassent en péril, vu la facilité que cet homme avoit de la desservir, ayant tant de part en ses conseils;

Qu'elle ne devoit pas avoir oublié en si peu de temps les particularités qu'elle avoit dites des mauvais desseins de cet homme, et que si, n'ayant pu réussir à faire entrer dans le Piémont le cardinal de Savoie, il les eût cachés pour un temps, elle ne devoit point douter que son dessein ne fût de les faire éclater à la première occasion, et lorsqu'il seroit impossible ou très-difficile d'y remédier;

Qu'ayant poussé elle-même cette affaire si avant, il n'y avoit point d'apparence qu'elle se laissât persuader de la laisser imparfaite sous prétexte des impressions qu'on lui donnoit; que c'étoit une ouverture qui donneroit lieu au Roi de demander l'éloignement des ministres de Son Altesse qui ne se conduiroient pas selon les sentimens de Sa Majesté, puisque ce n'étoit

pas le Roi qui avoit proposé ce que Madame avoit résolu touchant ledit père, mais elle s'y étoit portée de son propre mouvement, voulant même que la chose s'exécût en France; qu'enfin Sa Majesté, jugeant que le bien des affaires de Madame ne permettoit plus aucun retardement à l'exécution de cette affaire, elle l'avoit envoyé vers elle pour lui en faire connoître la nécessité.

Enfin Madame se rendit : elle l'envoya sans dilayer davantage à Coni, qui n'étoit qu'à deux journées de Turin; mais nous craignions que, si on l'envoyoit en Savoie ou au comté de Nice, il y eût passé comme un vice-roi, et se fût rendu nécessaire auprès de Madame qui ne le pouvoit oublier : quant à le chasser hors de l'Etat, ce n'étoit ni le service du Roi ni celui de Madame.

Avant de partir il n'oublia rien de ce qu'il pouvoit faire pour ne pas quitter la cour : il alla voir le comte Philippe tout botté, pour lui donner, lui dit-il, un avis de frère, et pour se revancher des faveurs qu'il avoit autrefois reçues de lui. Cet avis étoit de n'aller jamais en France, et de ne se point laisser persuader à cela, comme un coup de sa ruine, pour être très-mal en France, et en danger de n'en plus revenir s'il y alloit, et ne lui dit autre chose. Cette action de ce père fut pource qu'il jugeoit bien que si le comte Philippe voyoit le cardinal, qu'il se lieroit d'affection pour la France à ne la jamais perdre, et qu'on parleroit de lui et de ses menées et pratiques, non-seulement contre la France, mais contre le cardinal même. C'est pourquoi il craignoit cette entrevue, et confirma Madame tant qu'il put dans le dessein de la neutralité

qu'il lui avoit fait prendre , et de s'abstenir de continuer le traité de ligue offensive avec le Roi , et de se servir du traité de Pignerol , par lequel nous devons défendre le Piémont en cas qu'il fût attaqué des Espagnols. Il lui avoit donné ces pensées dès la mort du duc son mari ; et ses ministres , qui désiroient tant la paix , estimoient qu'il leur eût là révélé un grand secret : ils lui demandèrent , si le Roi vouloit absolument la continuation du traité , ce qu'il falloit que Madame fit ; il répondit que Sa Majesté , ni par sa propre réputation , ni par son propre intérêt , n'oseroit faire la guerre à Madame , et qu'il falloit bien fortifier et munir ses places d'hommes et de vivres , comme elle fit depuis , et qu'on auroit toujours les Espagnols prêts pour se défendre , sans leur permettre l'entrée dans les places ; et de là on résolut la levée des Suisses dont j'ai parlé ci-dessus , que l'on poursuivit jusques à quatre mille cinq cents hommes , et on commença la négociation avec le marquis de Leganez , pour lui faire savoir qu'on s'en tiendrait avec la France à ce point seulement , de les recevoir pour secourir le Piémont , et le père Rovida commença d'y être employé et depuis le commandeur Asiati. Il proposa ledit père Rovida , pource que , du temps de M. de Savoie , il avoit fait quelques allées et venues pour la trêve particulière : il falloit le faire venir , ce disoit-il , pour l'ouïr seulement , et tenir les affaires en état d'avoir support contre l'oppression de France ; et pour parvenir à cette neutralité , il fut donc résolu que le confesseur du duc écrivoit à ce père Rovida , qui étoit et demeuroit à Milan , qu'il vînt à Turin ; ce qu'il fit , et cela fut dès le mois de novembre 1637. Ledit père

Rovida, en ce voyage, fut chargé de propositions à faire au marquis de Leganez pour cette neutralité, et partit de Turin et s'en alla à Pavie voir ledit marquis de Leganez; il retourna à Verceil au mois de décembre, d'où il écrivit au confesseur du feu duc que c'étoit de son ordre qu'il alla à Verceil lui porter les réponses. Ledit Rovida retourna lors vers ledit marquis à Milan, et revint au commencement de février à Verceil: on n'osa pas le faire venir à Turin, mais à Quiers, où il demeura caché long-temps, faisant tous les jours de grandes instances de voir Madame et de lui pouvoir parler, puisqu'il lui rapportoit, comme il faisoit par écrit, toutes les satisfactions qu'elle pouvoit attendre du marquis de Leganez, signées de lui, qui étoient qu'elle promît de ne point mettre ni ses Etats ni ses places entre les mains des Français, et qu'elle pourroit donner passage pour la défense du Montferrat, conformément au traité de Suse; et que, si les Français le vouloient attaquer, le marquis de Leganez viendrait à son secours avec quinze cents hommes de pied et quatre mille chevaux, et qu'il n'entreroit point dans ses places. Elle assemble son conseil le 22 février; on examine le bien et le mal de cette neutralité, où le père Monot insista effrontément et hautement qu'il falloit se tenir à la neutralité ou au traité de Pignerol, et se ranger du côté des Espagnols pour soutenir ladite neutralité; et il avoit fait venir le chancelier et le marquis Boba en ce conseil, et Madame même aussi étoit gagnée par lui; mais le comte Philippe représenta si bien les raisons du contraire, que la résolution du conseil fut qu'on traiteroit avec le Roi: il fit toutefois encore arrêter ledit père Ro-

vida à Quiers , représentant qu'il ne le falloit pas congédier jusques à ce que le traité avec le Roi fût parachevé; et, pour tenir toujours ce traité en longueur, il mit dans l'esprit de Madame que le pouvoir qui avoit été envoyé audit ambassadeur pour achever ledit traité n'étoit pas bon, d'autant qu'il n'étoit que pour continuer le traité fait par le feu duc aux mêmes conditions, et qu'il falloit pour son honneur qu'elle en fit un nouveau au nom de tutrice de ses enfans et administratrice de son Etat, et qu'elle devoit envoyer un pouvoir au marquis de Saint-Maurice pour le passer de par delà aux mêmes conditions, réservé celle qui regardoit le nombre de troupes qu'elle devoit fournir, lequel il falloit diminuer. L'ambassadeur demanda qu'on l'informât des conditions avec lesquelles elle vouloit traiter avec Sa Majesté avant qu'elle envoyât le pouvoir au marquis de Saint-Maurice d'en traiter: elles furent communiquées; on lui fit voir l'avis par écrit des ministres de Madame, par lequel ils étoient d'avis qu'elle devoit faire une ligue défensive avec Sa Majesté pour la défense du Piémont et du Montferrat, mais qu'elle ne pouvoit s'engager à une offensive contre l'état de Milan, d'autant qu'elle en pouvoit recevoir beaucoup de dommage et nul avantage, l'état de Milan étant pourvu d'hommes et de places, en sorte qu'il n'y avoit nulle espérance de conquêtes.

L'ambassadeur fit connoître à elle et à ses ministres que cette proposition étoit si déraisonnable, qu'elle ne pouvoit avoir été portée que par des personnes ou peu intelligentes ou très-malicieuses, et leur demanda quels avantages auroit le Roi d'une telle ligue; ils

lui répondirent que Sa Majesté auroit le passage et les commodités du Piémont pour la conservation de ce qui nous resteroit du Montferrat, ou pour recouvrer ce que nous y avons perdu : à quoi il repartit que le duc de Savoie étoit obligé à cela par les traités de Suse et de Pignerol, et que ce nouveau traité ou cette nouvelle ligue ne nous sauroit rien donner de nouveau qu'une nouvelle obligation et nouvelle dépense au Roi pour la défense des Etats de Madame, et que c'étoit revenir à la neutralité ou à l'exécution du traité de Pignerol, auquel il avoit appris dès longtemps que le bon père Monot conseilloit Madame de s'en tenir et de n'en sortir point, et l'avoit embarquée à rechercher des appuis étrangers pour faire valoir cette résolution. Lesdits ministres lui ayant lors demandé quels avantages Madame et ses Etats pouvoient recevoir de cette ligue offensive, il leur répondit que premièrement elle demeureroit unie en tout et partout avec Sa Majesté, ce qui ne lui étoit pas un petit avantage pour être garantie des maux qui la menaçoient et qu'elle devoit attendre de ceux qui lui promettoient de l'en défendre, mais à dessein seulement de la faire rompre avec Sa Majesté, pour après plus facilement la ruiner et envahir son Etat.

En second lieu, que par cette guerre offensive, puissante comme le Roi la destinoit, on jetoit les armes de Sa Majesté et les siennes hors du Piémont, dont il demeureroit soulagé, couvert et défendu, en cas que les Espagnols voulussent l'attaquer.

En troisième lieu, que cette guerre offensive d'Italie apportant aux affaires générales une grande diversion, et à l'Espagne de grandes dépenses, qu'elle

obligeroit à la fin les Espagnols de se porter plus tôt à une paix générale, dont Madame et ses Etats jouiroient paisiblement.

En quatrième lieu, qu'elle y trouvoit les mêmes avantages qu'avoit trouvés feu Son Altesse, qui s'étoit engagé à cette ligue quoiqu'il aimât autant la paix et qu'il haït autant la guerre que Madame même, et enfin que les affaires générales vouloient que le Piémont ne pût demeurer neutre, comme Madame le savoit par les exemples du passé; ainsi qu'elle avoit à examiner où elle trouvoit plus d'avantage, ou à suivre le parti de France, ou d'Espagne, considérant néanmoins la foi et les assurances qu'elle avoit données à Sa Majesté, par plusieurs lettres qu'elles avoit écrites au commencement de son gouvernement, qu'elle ne vouloit que guerre ou paix avec les Espagnols, et telle que Sa Majesté voudroit, et que le Roi vouloit avoir le Piémont ami à tout faire, ou bien ennemi. Ils lui offrirent lors que le nom du traité portât *guerre défensive*, et qu'après, selon les occasions, elle se rendroit offensive, ne voulant pas irriter l'Espagne par le nom de guerre offensive. A quoi il répondit que le Roi vouloit et le nom et l'effet, et que si nous étions obligés à faire la guerre au Milanais sans que le Piémont fût entièrement lié avec le Roi, que cela ne se pourroit faire que nous n'y eussions des sûretés pour notre passage et pour notre retraite, et qu'on donnoit sujet au Roi de faire à Madame de mauvaises propositions, pour lesquelles éviter et mille autres maux, Madame se devoit porter à suivre les volontés de Sa Majesté, et envoyer un pouvoir au marquis de Saint-Maurice de faire ce que Sa Majesté jugeroit à

propos et de son bien. Madame n'ayant pas pour tout cela changé les ordres qu'elle avoit donnés au marquis de Saint-Maurice, et ledit marquis ayant voulu traiter selon iceux avec les ministres du Roi, il les trouva fort éloignés de son compte. Le cardinal écrivant à Madame la satisfaction que le Roi avoit reçue du bon commencement qu'elle avoit donné à l'établissement de ses affaires par l'éloignement du père Monot, la suppliant de croire qu'elle n'eût su faire rien de plus important, la malice de ce personnage étant si grande et ses artifices si cachés, qu'il lui eût indubitablement préparé quelques pièges pour la perdre, lorsque par de belles apparences il eût semblé plus soigneusement travailler à son salut, ajouta qu'il n'y avoit plus lors rien à souhaiter pour le bon succès de ses affaires, sinon qu'il lui plût se servir si bien de l'esprit que Dieu lui avoit donné pour les bien considérer, qu'elle reconnût que le Roi ne pouvoit avoir autre intérêt que sa conservation, et que ses serviteurs ne pouvoient avoir autre pensée que de travailler à l'affermir et à l'augmenter de plus en plus; ce qu'il étoit obligé de lui représenter, pource que les ordres qu'elle avoit donnés au marquis de Saint-Maurice pour le renouvellement du traité avec le Roi, sembloient ne procéder pas d'un tel principe. Ensuite le parachèvement du traité fut remis à Turin, entre notre ambassadeur et les ministres de Madame qui y avoient peu d'inclination par le désir général de la paix, et embarrassoient son esprit dans diverses propositions et offres qui lui étoient faites de la part des Espagnols, qui essayoient de lui persuader qu'ils étoient contens d'elle si elle se te-

noit à la ligue défensive, espérant que cela nous la rendroit suspecte et la perdroit à la fin ; mais, durant ces irrésolutions, elle donnoit jour à plusieurs disgrâces qui survinrent. Les Espagnols, ne nous voyant pas soutenus d'elle, et nos troupes, à cause de ses irrésolutions, non encore passées en Italie, quittèrent le dessein qu'ils avoient de se rendre les Langues libres jusques à Final, pour ne pas attaquer des places que Madame y avoit, faciles à emporter et utiles à leur dessein., et par ce moyen la retenir dans le pourparler d'accommodement avec eux, et firent dessein sur Rosignan, Moncalier et Pondesture, auxquelles places le maréchal de Créqui, prévoyant qu'elles pourroient être attaquées, avoit fait travailler jour et nuit depuis la prise de Pouzzon, et avoit jeté dans Moncalve, qui étoit la plus menacée, le sieur de La Frezelière avec quinze cents hommes ; ce que les ennemis ayant su ils ramassèrent toutes les troupes qu'ils avoient à Mortare, Vigevano et Lumel, et le 12 mai à la nuit, et à la faveur d'un ruisseau qui étoit auprès de Brême, ils le vinrent investir avec cinq mille hommes effectifs et quinze cents chevaux, et donnèrent trois assauts à une demi-lune, d'où ils furent repoussés, et attaquèrent une corne, à la tête de laquelle ils firent un logement le 14.

A même temps que le marquis de Leganez faisoit cette exécution, Gillesdart partit des environs de Moncalve avec quatre ou cinq mille hommes de pied, et se rendit à Valence où il passa le Pô, et se joignit au siège, le Pô étant extrêmement bas, et s'étant en sorte retiré de la place, que Gillesdart se logea entre Brême et la rivière, qui étoit une chose imprévue

et un logement qu'il ne pouvoit soutenir , si dans six semaines seulement il pleuvoit deux fois. Cette place étoit de réputation , mais ne valoit rien , le corps de ladite place n'étant pas achevé , les remparts n'étant pas en quelques endroits à la moitié de leur épaisseur , et les fossés n'étant pas vidés ni en quelques lieux commencés ; et ce qui étoit le pis , c'étoit que le gouverneur qu'on y avoit mis avoit plus de réputation et apparence extérieure de courage que d'effet. Dès qu'il eut donné l'avis au maréchal de Créqui qu'il étoit assiégé , ledit sieur de Créqui , qui étoit à Casal , fit embarquer huit cents hommes des régimens d'Auvergne et de Chamblay dans dix bateaux pour essayer de les faire entrer dans la place ; don Martin d'Aragon s'étant logé à l'embouchure de la Sesia et du Pô pour empêcher le secours , il y eut un grand combat en ce premier passage , et ne passa que huit bateaux des dix ; les hommes qui étoient sur les deux autres prirent terre et ne furent pas perdus , mais bien les munitions qui s'y trouvèrent ; les huit autres bateaux , ayant franchi ce passage , abordèrent vis-à-vis de Brême à trois heures de nuit , et trouvèrent les ennemis en armes ; ceux qui étoient sur sept bateaux , qui étoient le régiment d'Auvergne , favorisés par une sortie de ceux de la place , entrèrent l'épée à la main ; ils étoient six cents hommes effectifs des meilleurs soldats de toutes les troupes que nous avions. Quant au huitième bateau , commandé par un nommé Stuart , capitaine au régiment de Chamblay , il fut pris et les soldats qui étoient dessus taillés en pièces. Avec ce secours ils avoient dans Brême dix-huit ou dix-neuf cents hommes de guerre , dont il y avoit trois ou quatre

cents de malades et quinze cents combattans. Le marquis de Leganez hâtoit ce siège et faisoit la circonvallation en grande diligence : il leur ôta tous les moulins qu'ils avoient dehors , mais il y en avoit quatre à cheval dans la place , douze cents sacs de farine , cinquante milliers de poudre , et de la mèche et du plomb à proportion ; les ennemis avoient dix mille hommes de pied et cinq mille chevaux , et y firent venir quinze pièces de canon pour la battre. Le maréchal de Créquy se promettoit qu'elle lui donneroit loisir de la défendre et de faire lever le siège ; mais il fut étonné que Montgaillard lui envoyât un gentilhomme fort effrayé pour lui témoigner qu'il étoit pressé , et que , s'il n'étoit secouru promptement , il ne pouvoit tenir davantage ; qu'ils avoient fait de grandes sorties pour éloigner les ennemis , dans lesquelles ils avoient perdu beaucoup d'hommes , et qu'il ne leur en restoit que neuf cents de sains.

Le maréchal de Créquy part incontinent de Casal avec quelques troupes de cavalerie , et s'en va sur le bord du Pô , du côté de ladite place , pour se faire voir aux assiégés et considérer les moyens de les secourir.

Les ennemis les ayant aperçus leur tirèrent quelques coups de deux petites pièces , de plus de douze cents pas ; un boulet , ayant donné sur le sable , donna du bond dedans le bras et dans le corps du maréchal de Créquy qui tomba mort sur la place , et n'y eut que lui seul de blessé en cette occasion. Il s'étoit , par un instinct de sa mort prochaine , voulu confesser ce jour-là , disant qu'encore qu'il semblât qu'il n'y eût pas grand danger , néanmoins à la guerre on est souvent surpris alors qu'on y pense le moins. Sa perte ne fut pas sur-

le-champ si regrettée de Madame que les effets ont fait paroître depuis qu'elle le devoit être. Le cardinal, qui reconnoissoit la valeur et le prix de ce grand capitaine, en reçut un sensible déplaisir, et conseilla au Roi d'envoyer promptement en Italie quelque personne de grande considération pour y soutenir le poids de ses affaires; et n'y jugeant personne plus propre que le cardinal de La Valette, à cause de son adresse qui sauroit entretenir l'esprit de Madame, et de sa qualité qui seroit respectée des Italiens, on lui donna commandement d'y aller.

Et, parce que le Roi n'avoit point d'assurance au cardinal Barberin, qu'il reconnoissoit favoriser les Espagnols, et qu'il craignoit qu'il ne fit porter le Pape à quelque chose qui pût préjudicier à son service et audit cardinal de La Valette, Sa Majesté donna avis au nonce de la résolution qu'elle avoit prise; à quoi elle avoit été obligée, n'ayant pu jeter les yeux, en son royaume, sur une personne qui eût plus éminemment la valeur, la prudence et l'expérience qui étoient requises pour un emploi de si grande importance, Sa Majesté ne voulant pas seulement lui confier la conduite de ses armes, mais celle des plus importantes affaires qu'elle avoit à traiter dans ces quartiers-là, et lui donner le commandement dans Pignerol et Casal.

Le nonce déclara par avance qu'il croyoit que le Pape auroit peine d'approuver l'emploi dudit cardinal de La Valette; mais Sa Majesté lui fit représenter que Sa Sainteté avoit bien approuvé auparavant le commandement qui lui avoit été donné d'une armée dans le Pays-Messin, d'où il l'avoit même

conduite jusques à Mayence et jointe avec le duc Bernard de Weimar ; qu'elle n'avoit point aussi improuvé l'emploi qu'il avoit eu l'année dernière en Flandre ; où il étoit aussi éloigné de son gouvernement, qui est le Pays-Messin, que la Savoie et le Piémont ; joint que , lui donnant le commandement de Pignerol et de Casal , il agiroit bien plus dans l'étendue de son gouvernement qu'il n'avoit fait les années précédentes ; que le cardinal infant d'Espagne portoit la qualité de capitaine général des Pays-Bas , titre qui étoit purement militaire , et qu'il y commandoit actuellement les armées d'Espagne , et qu'il seroit étrange que Sa Majesté fût traitée , en ce qui regardoit le cardinal de La Valette , différemment de ce qui se faisoit à l'égard du roi d'Espagne touchant ledit cardinal Infant ;

Que le cardinal avoit commandé ci-devant les armes de Sa Majesté en Italie , lorsqu'elle l'y avoit laissé en l'année 1630 , avec pouvoir et autorité entière sur ce qui étoit de ses affaires en ces quartiers-là , et depuis encore quand il eut pris Pignerol , sans que Sa Sainteté eût témoigné le désapprouver ;

Qu'il sembloit que le Pape ne devoit pas trouver mauvais que ces cardinaux , se tenant toujours prêts de s'acquitter vers Sa Sainteté et le Saint-Siège de ce à quoi ils pouvoient être obligés , contribuassent d'ailleurs au bien public et à celui des affaires des rois dont ils étoient nés sujets , selon les talens que Dieu leur avoit donnés , et ainsi étant dans les plus grands emplois qui seuls pouvoient convenir à la dignité qu'ils soutenoient , il étoit impossible que les divers temps de paix et de guerre ne les engageassent

dans des fonctions militaires aussi bien que dans les autres , et particulièrement que cet emploi-ci devoit agréer à Sa Sainteté , d'autant qu'en icelui ledit cardinal pouvoit utilement servir le Saint-Siège , et contribuer au bien et repos de la chrétienté , et qu'entre les ordres qu'il avoit reçus de Sa Majesté , elle ne lui en avoit point envoyé un plus précis que de faire les choses qui pourroient être les plus agréables à Sa Sainteté.

Mais après toutes ces raisons , on lui donna à entendre que , nonobstant la mauvaise humeur de Sa Sainteté , le Roi ne se relâcheroit en façon du monde , et qu'il étoit souvent de la prudence d'approuver les choses que l'on ne pouvoit empêcher.

En même temps Sa Majesté donna avis de tout ce que dessus à son ambassadeur à Rome , et lui commanda d'en donner part à Sa Sainteté. Elle ne jugea pas à propos de lui envoyer des lettres pour le Pape et les cardinaux Barberin , de peur qu'elles n'engageassent Sa Sainteté à faire réponse à Sa Majesté , par laquelle elle eût peut-être désapprouvé l'emploi susdit , au lieu que le maréchal d'Estrées lui donnant seulement avis au nom du Roi , Sa Sainteté se pourroit contenter de lui faire entendre de vive voix si elle y trouvoit à redire , et l'affaire en demeureroit là ; mais il eut ordre de Sa Majesté , si le Pape ne se vouloit rendre à toutes les raisons susdites , et qu'il voulût procéder contre ledit cardinal de La Valette comme contre une personne désobéissante au Saint-Siège , et qu'il prît résolution de faire quelque chose contre son honneur et réputation , de lui déclarer nettement et au cardinal Barberin que Sa Majesté tien-

droit cette offense comme faite à sa propre personne, et qu'elle en auroit tel ressentiment qu'ils auroient sujet de regretter d'avoir offensé un grand roi, par la suscitation et malice des Espagnols, qui ne désiroient rien tant au monde que de les voir brouillés avec Sa Majesté, laquelle ne souffriroit point ce déplaisir de voir que ledit cardinal fût maltraité pour avoir obéi à ce qu'il lui avoit commandé.

Ces paroles si précises, dites au nonce et par notre ambassadeur à Sa Sainteté, empêchèrent que la poursuite que les Espagnols faisoient contre le cardinal de La Valette eût lieu.

Le Roi lui donna pour maréchal de camp en son armée le comte de Guiche; et pource qu'il lui falloit du temps pour se préparer en son voyage, il envoya devant en diligence ledit comte qui partit incontinent, mais ne put arriver si diligemment qu'il ne trouvât déjà la place de Brême prise, en laquelle Montgaillard se comporta si lâchement, que, sans avoir soutenu aucun assaut au corps de la place, et sans qu'aucune des brèches fût raisonnable, il fit sa composition et se rendit: aussi fut-il incontinent arrêté prisonnier, et peu de jours après son procès lui fut fait par le sieur d'Argenson, intendant de la justice de l'armée, comme à un muet, parce qu'il ne voulut jamais répondre devant lui, mais demanda toujours son renvoi en un parlement, et fut exécuté à mort devant la place du château de Casal.

Le sieur d'Hémery et le comte de Guiche prirent soin de fortifier et munir de tout ce qui étoit nécessaire Rosignan, Moncalve, Pondesture, places qui assiégeoient Casal, et firent hâter les troupes qui leur

venoient de France , lesquelles commençoient déjà à filer ; et pource que les ennemis étoient avec sept ou huit mille hommes en Alexandrie , s'étoient avancés jusqu'à Brême , et sembloient menacer Pondesture , le comte de Guiche s'arrêta dedans ; La Frezelière , qui étoit dans Rosignan , promettoit d'en rendre bon compte. Ils munirent bien Moncalve et mirent deux mille cinq cents hommes dans Casal ; ce qui fit que le marquis se retira à Milan , laissant néanmoins ses troupes logées où elles étoient.

Or , comme le marquis nous attaquoit et à force ouverte et par secrètes menées et factions , après nous être pourvus contre la force ouverte , il nous fallut pourvoir contre les trahisons qu'il nous traïmoit dedans Casal ; car il les avoit conduites jusqu'à un tel point , que cette place étoit perdue si par une grâce particulière de Dieu nous n'en eussions eu connoissance. On avoit bien connu , dès l'année précédente , que la princesse de Mantoue étoit tout-à-fait espagnole , et on voyoit quelque changement qu'elle vouloit faire à Casal qui ne plaisoit point ; elle envoya l'évêque dudit lieu à Sa Majesté pour se justifier de ce qu'on lui imputoit , et convint avec les ministres du Roi de ne rien innover avant d'avoir eu la réponse dudit évêque. Le sieur d'Hémery néanmoins ne laissa pas de découvrir que ladite-princesse avoit donné un ordre secret au sieur Roland de Laval , qui étoit le père Monot , de Mantoue de s'en aller à Casal ; ce que ledit ambassadeur soupçonna et bien à propos être pour tramer quelque chose mauvaise ; car il avoit épousé la veuve du marquis de Rivare et avoit son régiment , qui de-

puis plusieurs années en ça étoit toujours dans Casal.

L'ambassadeur manda au sieur de Nerestan qu'il ne souffrît point cette innovation , au préjudice de la parole que la princesse avoit donnée , et qu'il ne reçût point cet homme dans Casal , dont il appréhendoit les desseins. A quelque temps de là Sa Majesté a avis de plusieurs lieux qu'il se trame dans Casal , avec la participation de la princesse , une trahison qui devoit bientôt éclore ; ce qui lui fit donner ordre au cardinal de La Valette, à son départ de Paris , de mettre ordre à cette place , et mander à son ambassadeur les avis qu'elle en avoit reçus , afin d'y pourvoir ; ce qu'il devoit faire par deux voies l'une ôtant , les personnes qui y pouvoient être suspectes et qui étoient assez considérables pour pouvoir être utiles aux desseins des ennemis ; l'autre , d'y mettre des troupes s'il n'y en avoit suffisamment , pour être maîtres de la place et pour résister aux Espagnols.

Que pour ce qui regardoit le premier point, il vît soigneusement avec les sieurs de Nerestan et chancelier Guiscardi , s'il jugeoit qu'on se dût fier en lui , qui étoient ceux qui devoient donner justement de l'ombrage , et qu'il ne fît nulle difficulté de les faire sortir de la ville ; qu'il pourroit prendre pour prétexte la mauvaise volonté qu'ils avoient contre la France et l'attachement qu'ils avoient à l'Espagne , et que c'étoit pour le service de madame la princesse de Mantoue que cela se faisoit , afin qu'il ne parût pas que le Roi agît contre elle en faisant les choses qui importaient pour le bien de ses affaires ; que cela se devoit exécuter avec diligence ; mais qu'il prît garde de n'ôter de Casal que le moins de personnes que l'on pour-

roit, se restreignant à ceux qui étoient les plus mal-intentionnés et qui pouvoient le plus faire de mal, afin de ne pas donner un mécontentement général, et qu'il ne parût pas que le Roi voulût tout à coup se rendre maître de cette place; ce qu'il seroit pourtant nécessaire de faire avec le temps, la princesse de Mantoue continuant dans ses mauvaises intentions, dont la réception de l'ambassadeur d'Espagne à Mantoue étoit un signe très-évident; mais surtout qu'il falloit tenir le dessein de Sa Majesté extraordinairement secret.

En même temps que le Roi lui écrivoit ce que dessus, les serviteurs du Roi qui étoient à Casal, écrivirent audit ambassadeur qu'il se rendît promptement dans ladite place, où ils se doutoient d'une entreprise, du consentement même de leur princesse, par le moyen du gouverneur du château et de quelques particuliers de la ville, le gouverneur, sous prétexte d'une querelle particulière et de l'approche du marquis de Leganez à Brême, s'étant retiré dans le château; ce qu'il n'avoit point fait jusqu'alors.

Cet avis, joint aux apparences, obligea ledit ambassadeur à prier ce gouverneur de lui donner le logement du château pour le cardinal de La Valette et, sous ce prétexte, l'en fit déloger, comme aussi les soldats italiens qui restoient encore dans sa compagnie, ainsi qu'il lui avoit promis, pour faire toute la compagnie française; outre cela, il y fit entrer encore cinquante Français, en sorte qu'il se mit hors d'appréhension de ce côté-là.

Il dépêcha en même temps au sieur de La Thulerie, ambassadeur du Roi près de la princesse de

Mantoue, pour l'informer des raisons de cette action, et l'avertir que, si la princesse lui en parloit, il lui répondît que les cinquante soldats qu'il avoit fait entrer dans le château y avoient été mis pour assurer la garde de Montgaillard, que l'on disoit que ceux de son régiment vouloient enlever; et quant aux Italiens qu'il avoit fait sortir de la compagnie du gouverneur, que c'étoit une convention faite entre ledit gouverneur et lui il y avoit fort long-temps, moyennant que l'on fit payer sa compagnie à la française comme on faisoit; il manda la même chose à Sa Majesté, afin que, si l'évêque de Casal s'en plaignoit, on lui parlât de la même sorte.

Peu de jours après il reçut la dépêche du Roi dont nous avons parlé ci-devant, et une autre du sieur du Houssay, ambassadeur de Sa Majesté à Venise, qui lui donnoit le même avis, qui lui étoit confirmé par quelques lettres de Milan, que le marquis de Leganez vouloit surprendre la ville. Il avoit déjà fait de soi-même une partie de ce qui lui étoit ordonné par le Roi pour y remédier, ayant fait sortir du château le sieur de Monteil, gouverneur d'icelui; et les Italiens qui y étoient créatures de la princesse, et fait sortir de la citadelle le dernier capitaine italien qui y restoit, et mis dans la ville deux mille cinq cents soldats; mais lors il fit davantage, car il fit fermer la porte de la ville qui étoit du côté de Valence; et pource que le régiment de Rivare, composé pour la plupart d'Italiens, gardoit de tout temps les portes de la ville à l'exclusion des autres, et qu'il craignoit la trahison de quelques Italiens qui étoient aux portes, il fit tirer de là ledit régiment, et pria le comte de

Guiche de faire encore entrer huit cents hommes dans la ville qui étoient venus de France ; il trouva à propos de différer quelque temps de faire sortir de la ville trois ou quatre personnes qui nous étoient suspects , de peur que tous ces changemens faits à coup ne nous attirassent la haine et le soupçon d'une usurpation , quoique le Roi n'eût autre dessein que de conserver l'Etat au duc son maître ; lui semblant qu'ayant le château et la citadelle assurés, le grand-chancelier, Prast, Porre et encore le major de la ville à nous, il étoit malaisé qu'au dedans de la ville il se formât aucun parti que nous ne le sussions, ces gens étant plus ennemis des Espagnols et plus intéressés que nous.

Cependant ledit Monteil ne manqua pas d'envoyer un courrier à la princesse pour lui donner avis de tous ces changemens ; et en même temps la trahison qu'il tramoit fut découverte par un Français, nommé Destulau, sergent-major du régiment Mercurin, qui en avoit eu avis par son aide, italien, nommé Gaya, auquel on s'étoit adressé. Nerestan en donne avis à l'ambassadeur qui se rend à Casal la même nuit, où le chancelier Guiscardi lui dit la même chose qu'il avoit apprise du comte Mercurin son gendre, auquel ledit Gaya s'étoit découvert.

Gaya est interrogé, il dépose contre ledit Monteil ; on assemble, tant le conseil d'Etat que de la justice de Casal ; on leur donne à entendre ce qui se passoit : ils furent si surpris de cette nouvelle, et si animés contre cette trahison , qu'ils décrétèrent contre Monteil, ordonnèrent que deux de leurs sénateurs, avec M. d'Argenson, se transporteroient en sa maison pour

faire l'inventaire de ses papiers, que Gaya seroit recolé et confronté en sa déposition, et Monteil ouï et les complices arrêtés. Il falloit que l'arrêt de la personne de Monteil fût fait en cette sorte, et la cause de sa détention fût publique, afin qu'on ne dît point que ce fût une fausse querelle pour nous rendre maîtres de Casal; ce qui nous eût rendus odieux à ce peuple et à toute l'Italie. Ayant été mis prisonnier dans la prison du château de Casal le 2 mai, ses papiers furent lors saisis par un député par le conseil souverain de Casal. On l'interroge, et enfin il avoue, après avoir demandé pardon à la princesse de Mantoue, bien qu'il n'eût, disoit-il, rien à dire contre elle, ayant appris ses volontés par une personne qui peut-être la trompoit, que le sieur Ferro, lieutenant de la forteresse de Portes de Mantoue, dont le marquis Guerrière étoit gouverneur, l'étoit venu trouver avec une lettre de créance dudit marquis, qui la lui avoit donnée en présence de ladite princesse, lui dit que sa créance étoit de savoir de lui de la part de ladite princesse s'il ne lui obéiroit pas comme étant son sujet, et s'il n'admettroit pas de l'infanterie espagnole dans son château par le pont du Secours, pource que le roi d'Espagne se contenteroit en ce cas de mettre garnison dans la ville, et laisseroit la citadelle et le château entre les mains de ladite princesse; mais que, si les Espagnols la prenoient par autre voie, ils en useroient comme d'une place conquise sur les ennemis, et que si ledit Monteil étoit homme à ne rien révéler aux Français et à reconnoître les ordres de sa maîtresse, elle lui écriroit. Ledit Monteil ajouta que Ferro l'assura que le dessein des Espagnols étoit,

dès qu'ils seroient dans le château , de faire prisonnier le sieur de Nerestan , le grand-chancelier Guiscardi et ses enfans , et la femme du comte Mercurin , gouverneur de la citadelle , pour les y mener tous devant les murailles , et les menacer de les faire mourir s'ils ne la faisoient rendre ; et pource qu'il se pouvoit rencontrer quelques difficultés à exécuter ce dessein , à cause de la quantité de Français qui étoient dans le château et de la bonne garde qu'on y faisoit , et que le pont du Secours étoit demeuré rompu depuis le siège , ledit Ferro lui proposa de se rendre maître de la citadelle , afin que si l'un des desseins manquoit l'autre ne manquât pas ; que le projet de cette seconde entreprise étoit de mettre un autre gouverneur dans la citadelle que le comte Mercurin , qu'ils savoient qu'il n'eût pas consenti à un si méchant et si perfide dessein , et par le moyen dudit gouverneur fortifier les Italiens dans la citadelle et en chasser les Français ; ou bien , en cas que Mercurin fît difficulté de quitter son gouvernement , l'empoisonner et , par le ministère et intelligence de quelque Italien , se saisir de la porte de la citadelle avec l'assistance de gens ajustés qui eussent été dans une maison prochaine , et soutenus des troupes du Milanais qui se fussent trouvées proche ; les Espagnols en même temps se fussent saisis du château et de la ville , pour , en tout cas , attaquer la citadelle à l'improviste , y donner l'escalade pour l'emporter , partie par surprise et partie par force. La première de ces deux entreprises ne fut communiquée à personne par ledit Monteil , et on ne la sut que par lui-même ; mais la seconde , qui étoit sur la citadelle en laquelle il n'étoit pas , il fut obligé

de la communiquer ; il choisit Gaya pour cela, duquel n'ayant pas reçu la satisfaction qu'il désiroit, premièrement il essaya de l'intimider, lui disant qu'il tint cette affaire secrète, ou autrement qu'il n'y auroit point de salut pour lui en aucun lieu du monde, fût-ce en Turquie ; puis, à quelques jours de là, il envoya sur la place où étoit ledit Gaya, son alfier, accompagné de cinq ou six assassins qui l'entouroient, dont ledit Gaya soupçonna qu'ils avoient dessein sur sa personne ; ce qui le fit retirer et l'obligea à révéler ce qui se passoit au sieur Destulau, son sergent-major, afin qu'il en avertît les ministres français, et alla lui-même avertir le comte Mercurin qu'il trouva malade au lit. On lui trouva des chiffres qu'il avoua lui avoir été envoyés par le marquis Guerrière, pour correspondre avec lui et avec le sieur Roland de Laval sur cette affaire, et que les Espagnols avoient promis à la princesse de la marier avec le cardinal Infant, moyennant qu'elle fît tomber Casal entre leurs mains.

Tous les gens de bien à Casal, et particulièrement le chancelier Guiscardi, et tous les officiers au Montferrat, et même le peuple, témoignèrent grand ressentiment et indignation d'un tel dessein, qui les eût assujétis à l'Espagne, et ledit chancelier dit tout haut que la princesse ne devoit plus être reconnue pour tutrice de son fils, vu ce qu'elle faisoit et entreprenoit contre son bien.

De fait, la raison et la sûreté des états de Mantoue et du Montferrat, et particulièrement du duc, requéroient que la tutelle et administration de sa personne et de ses Etats fût ôtée à ladite princesse, qui,

par sa mauvaise conduite , se portoit à des résolutions qui les lui eussent fait perdre si elles eussent été suivies des effets; il y avoit même péril pour la personne du duc , en ce que l'on ne doutoit point que ladite princesse n'eût promesse du prétendu Empereur et d'Espagne d'avoir en son nom l'investiture desdits Etats en faisant le mariage d'elle et du cardinal Infant , afin de les faire tomber en la maison d'Espagne.

Le Roi donna avis par son ambassadeur à la république de Venise de tous ces mauvais desseins , et lui fit savoir que pour y remédier il étoit à propos que ladite République prît résolution de rendre ses troupes si fortes dans Mantoue , qu'elle pût empêcher la princesse d'exécuter tout ce qu'elle a projeté au préjudice de son fils , de ses Etats et du bien public , et même la chasser de Mantoue s'il étoit nécessaire , pourvoyant le prince de tuteurs et d'administrateurs pour le Mantouan , soit de gentilshommes vénitiens , avec procuration et pouvoir de la République , ou de personnes bien intentionnées du Mantouan , la République ayant un continuel égard à telle administration et tutelle , et ce que le Roi feroit aussi de sa part pour le Montferrat ;

Qu'il faudroit commencer par renforcer la garnison vénitienne à Mantoue , puis faire avancer des troupes de la République , afin de se rendre maître de Portes , sans quoi toute autre chose seroit inutile , vu que celui qui y commandoit étoit entièrement espagnol et avoit le plus de part en l'affaire de Casal avec la princesse ;

Que Casal étoit assuré par le bon ordre que le Roi y avoit donné , mais que Mantoue étoit sans

doute en grand danger, étant en la puissance de la princesse, par le moyen de la citadelle de Portes, d'introduire les Espagnols dans la ville et d'obliger la garnison vénitienne à se retirer; que c'étoit pour ce dessein que la princesse avoit opiniâtrément maintenu le comte Alphonse Guerrière dans ladite citadelle, à l'instance des Espagnols, et n'avoit jamais voulu consentir que le sieur de Vauguérin, ci-devant lieutenant dans Portes, en eût le gouvernement lorsqu'il vaqua, ainsi que le feu duc de Mantoue lui avoit promis, non pas même mettre dans ladite place un de ses sujets affectionné à la patrie; mais elle y avoit maintenu opiniâtrément, et contre les sentimens du Roi, ledit Alphonse Guerrière; que les pensées de ladite princesse étoient maintenant claires, et que personne ne pouvoit douter que ce n'étoit pas une fausse impression qu'elle eût prise que le Roi se vouloit rendre maître du Montferrat au préjudice du duc son fils, qui l'avoit portée à vouloir éloigner les armes de Sa Majesté de Casal et du Montferrat, puisqu'elle avoit voulu en même temps en rendre les Espagnols maîtres, entre les mains desquels l'on savoit assez que si Casal étoit tombé jamais il n'en sortiroit; mais qu'il étoit certain que son intention étoit de se faire investir des états de Mantoue et du Montferrat, dont elle avoit eu promesse moyennant le mariage du cardinal Infant et d'elle, auquel les Espagnols se portoient afin de s'agrandir de ces deux Etats en Italie, ou au moins d'y introduire des troupes sous cette espérance qu'ils donnoient à la princesse, et puis ne lui tenir pas parole, mais se rendre maîtres d'elle et de son fils et de ses Etats, pour en disposer comme

ils voudroient ; que la princesse ayant consenti à ce mariage du cardinal Infant , voulant avoir l'investiture du Mantouan et du Montferrat , la personne du duc son fils n'étoit non plus en sûreté que ses Etats ; que ladite République devoit pourvoir à la conservation dudit duc et du Mantouan , au moins en se rendant tellement forte dans Mantoue , que ladite princesse ne pût y introduire les Espagnols pour en faire retirer les troupes de Venise ; auquel effet même il seroit nécessaire que les Vénitiens fussent maîtres de la citadelle de Portes.

Enfin , que ce que l'ambassadeur du prétendu Empereur à Venise avoit dit à l'ambassadeur de Mantoue , que ledit prétendu Empereur envoyoit un décret à la princesse par lequel il lui donnoit le titre de duchesse de Mantoue et du Montferrat , faisoit voir clairement les desseins de la maison d'Autriche et d'elle , et devoit faire résoudre la République à les prévenir , sans donner temps à la princesse de les exécuter , et mettre pour cet effet la garnison vénitienne hors de Mantoue.

Ce que le Roi fit savoir à ladite République , la priant de tenir secrets les avis qu'il lui donnoit sur ce sujet , afin que ladite princesse ne se hâtât pas de lever le masque et de se déclarer ouvertement espagnole , mettant la garnison vénitienne hors de Mantoue , et que Sa Majesté , à cette occasion , n'avoit pas rien voulu faire témoigner à ladite princesse de la connoissance que Sa Majesté avoit que l'entreprise de Casal se conduisoit par son ordre , de peur de l'alarmer si elle voyoit que l'on sût certainement sa liaison avec Espagne , et lui donner sujet de faire

actuellement à Mantoue ce qu'elle a manqué à Casal.

Sa Majesté, en même temps, donna charge au sieur de La Thuilerie, son ambassadeur auprès de ladite princesse, de se conjourer avec elle au nom de Sadite Majesté de ce que, grâce à Dieu, Casal étoit en sûreté, et que sa divine bonté, qui connoissoit la sincérité de Sa Majesté en toutes ses actions, lesquelles étoient estimées, louées et admirées des gens de bien, n'avoit pas permis que la perfide et traîtreuse entreprise qui avoit été brassée pour faire tomber cette place entre les mains des ennemis, réussît selon le projet des entrepreneurs.

Qu'elle avoit aussi été très-aise d'apprendre combien l'affection des officiers et habitans du Montferrat vers leur prince avoit paru en cette occasion, par l'indignation qu'ils avoient conçue contre cette entreprise, qui l'eût privé d'une partie de son Etat, et les eût assujettis à l'Espagne; et que l'on ne pouvoit punir assez sévèrement les auteurs et participans d'une si méchante action, afin que cela servît d'exemple à l'avenir.

Les ministres du duc à Casal envoyèrent aussi le sieur Porre à ladite princesse pour l'informer de tout ce qui s'étoit passé. Ladite princesse désavoua toute l'affaire et de bouche au sieur de La Thuilerie, et par lettre au sieur d'Hémery, et protesta de vouloir demeurer toujours en la protection du Roi; mais sous main néanmoins elle faisoit, par ses serviteurs et les amis de Monteil, imprimer dans l'esprit des peuples que l'emprisonnement dudit Monteil étoit une persécution et un prétexte pour parvenir à une usurpation; et de plus encore, pressentant quelque chose de la con-

fession qu'il avoit faite de toute l'affaire, ils firent dessein et cherchèrent les moyens de l'empoisonner, pour interrompre le cours des preuves qu'on en pouvoit encore tirer à l'avenir : ce qui obligea le sieur d'Hémery de poursuivre auprès des ministres de la princesse un second interrogatoire, afin qu'il y eût une preuve judiciaire et authentique de cette affaire qui désabusât le peuple, et qui fût publique et valable pour s'en servir ainsi que l'on en auroit de besoin. Dans cet interrogatoire, dont le sieur d'Hémery eut copie, il reconnut véritables ses dépositions premières, et ajouta quelque chose en ses informations, qui étoient une preuve indubitable et irréprochable contre elle-même ; car elles étoient plus précises que celles qui avoient été faites par le passé, et c'étoient les commissaires qu'elle avoit elle-même envoyés de Mantoue qui les avoient faites ; outre cela on trouva une lettre que ledit Monteil écrivoit à la princesse, par laquelle il déduisoit toute l'affaire et imploroit son secours comme s'étant mis en l'état où il étoit pour son service et par son commandement.

La princesse, étonnée qu'on vouloit avoir et qu'on avoit une si grande lumière de cette affaire, et qu'on faisoit si extraordinairement le procès audit Monteil, lui fit savoir qu'il eût à se dédire de tout ce qu'il avoit avoué, et insister avec plus d'opiniâtreté à nier qu'elle eût eu aucune connoissance de ces desseins, et en même temps elle prit résolution de faire juger son procès à Mantoue pour prévenir et empêcher le jugement qu'on rendroit contre lui à Casal ; ce qui fut cause qu'on se hâta de le faire juger audit Casal dans le conseil de guerre où ses officiers étoient pré-

sens et avoient la plupart des voix , et lequel Mont-
teïl ne pouvoit décliner étant pensionnaire et à la
solde de Sa Majesté , outre qu'il étoit nécessaire que
par ce jugement et la condamnation du coupable la
vérité de la trahison fût reconnue dans toute l'Europe :
toutefois on n'y alla pas si vite qu'on ne donnât
loisir à la princesse de revenir à elle s'il se pouvoit.

Le Roi , en premier lieu , accorda des lettres de
neutralité au duc son fils , afin qu'il pût recueillir les
biens à la succession du duc de Nevers en France ,
sans lesquelles lettres il n'y avoit point de droit , et
ses deux sœurs présentèrent requête au parlement ,
où elles eurent arrêt contre lui ; mais Sa Majesté
évoqua la cause en son conseil , et donna à ladite prin-
cesse tout sujet de satisfaction pour ce regard . Mais
cette bonté du Roi ne l'ayant point obligée , Sa Ma-
jesté crut devoir éprouver si la crainte de perdre le
Montferrat et lesdits biens de France , qui étoient
toujours au pouvoir de Sa Majesté , la pourroit dé-
tromper , et commanda aux sieurs de La Thuillerie et
de La Tour , général des armées dans le Mantouan ,
de prendre pour ce sujet civilement congé d'elle pour
s'en aller à Venise ou à Padoue , comme par divertisse-
ment et changement d'air , sans dire s'ils reviendroient
à Mantoue ou non , mais laissant plutôt lieu de croire
qu'ils y retourneroient , sans y retourner néanmoins
qu'ils n'en eussent auparavant reçu ordre de Sa Majesté .

La princesse , à leur départ , pressa le sieur de La
Thuillerie de lui faire savoir la volonté du Roi , afin
qu'elle pût aviser à ce qu'elle auroit à faire . Cette
procédure étoit hardie et sentoit plutôt la menace de
se séparer entièrement de la France , qu'aucune dis-

position à donner satisfaction à Sa Majesté sur le fait de Casal ; et cela lui fut sans doute suggéré par ses ministres affectionnés à l'Espagne pour causer une rupture entre la France et elle. Mais l'intention de Sa Majesté n'étoit pas d'en venir là , parce que cela eût été inutile ; et, ne voulant point désespérer ladite princesse par un procédé trop ferme qui eût pu la porter à s'engager ouvertement avec les Espagnols , en se séparant entièrement de la France, elle jugea à propos d'essayer doucement de lui faire connoître, par l'exemple du passé, combien son appui et assistance royale lui étoit nécessaire, et à son fils, combien volontiers Sa Majesté la leur départiroit en toutes occasions, et ainsi l'induire à ne laisser pas Sa Majesté dans un sujet de mécontentement si manifeste que celui qu'elle avoit pour l'entreprise de Casal.

A cette fin, Sa Majesté commanda au sieur de La Thuillerie d'aller incontinent retrouver ladite princesse, et lui déclarer que la volonté de Sa Majesté n'étoit autre, sinon que, ladite princesse demeurant dans le train des obligations auxquelles défunt M. le duc de Mantoue s'étoit lié avec la France pour le bien de ses États, Sa Majesté l'assistât et la protégeât de toute sa puissance et en toutes occasions, voulant faire autant pour les intérêts de ladite princesse et du duc son fils, que pour les siens propres ; que Sa Majesté désiroit de ladite princesse la correspondance convenable à de si bons sentimens et intentions qu'elle avoit pour elle, de laquelle ayant été divertie par ses ministres en ce qui étoit de l'affaire de Casal, ladite princesse pouvoit et devoit juger elle-même ce que la raison requéroit d'elle sur ce sujet, et s'il n'étoit

pas juste qu'elle fît connoître au public, par quelque action proportionnée à la faute de ceux qui avoient eu part en cette affaire, qu'elle improuvoit une si pernicieuse entreprise contre le service du duc son fils et contre l'honneur et réputation des armes de Sa Majesté, qui avoit depuis long-temps empêché les desseins continuels que les ennemis avoient eus sur cette place.

Ensuite, qu'il lui demandât doucement, en la convainquant par la force de la raison et de la justice, qu'elle ne laissât pas cette faute sans châtement ou sans démonstration de son ressentiment vers les personnes de Laval et Guerrière, soit qu'ils y eussent agi de leur mouvement seul, ou qu'ils eussent extorqué le consentement tacite ou formel de ladite princesse, ce qui ne pouvoit avoir été fait que par de fausses impressions qu'ils lui auroient données de la sincérité des intentions de Sa Majesté sur Casal et le Montferrat; chose qui n'avoit aucun fondement que celui que leur artifice pouvoit y avoir donné dans l'esprit de ladite princesse, pour la porter à consentir à leur méchant dessein, dont le succès eût fait tomber cette place entre les mains des Espagnols, desquels chacun sait assez qu'elle ne sortiroit jamais, que par la force et la puissance qu'on emploieroit pour les en chasser.

Qu'il sembleroit à propos à Sa Majesté qu'elle les éloignât d'auprès d'elle, ce que le Roi ne désireroit pas; tant par le ressentiment de la part qu'ils avoient eue à l'entreprise de Casal, qui alloit contre son honneur et sa réputation, que par la considération du bien de ladite princesse et de son fils, qui n'en seroient pas servis utilement, étant ces personnes-là

engagées à l'Espagne, et voulant y attacher ladite princesse, qui pouvoit juger si c'étoit son bien, et si c'étoit la raison que la maison de Mantoue, ayant reçu tant d'assistance de la France, qui étoit prête à la continuer en toutes occasions, s'en séparât comme lesdits Laval et Guerrière le désiroient;

Qu'il étoit aussi raisonnable qu'elle approuvât formellement, et témoignât tenir à grande obligation vers Sa Majesté, le soin qu'elle continuoit de prendre pour la conservation de Casal, comme aussi l'ordre qu'elle avoit mis pour la sûreté de la place, pour le bien d'elle et de son fils, et qu'elle désistât de vouloir faire passer Monteil pour innocent, contre les informations de ses propres commissaires, qu'elle avoit envoyés exprès de Mantoue à Casal, qui avoient si clairement avéré toute cette affaire, laquelle, si elle persistoit à ne pas vouloir reconnoître son obstination, feroit croire qu'elle avoit des desseins cachés, et plus contraires qu'elle ne faisoit paroître à ce que Sa Majesté avoit sujet d'attendre d'elle;

Que Sa Majesté demeuroit d'accord de donner la vie à Monteil, si elle vouloit reconnoître la vérité de cette affaire, trouvant bon néanmoins qu'elle rejetât toute la faute sur Laval et Guerrière, auquel cas elle auroit agréable ou de les éloigner pour toujours, ou pour quelque temps, ou au moins qu'elle leur fît une sévère réprimande, et qu'elle eût agréable de ne leur vouloir pardonner qu'après qu'ils auroient déclaré, en la présence dudit sieur de La Thuillerie, que ce qui leur avoit fait conseiller à ladite princesse l'entreprise contre Casal, et travailler eux-mêmes à l'exécution de cette affaire, avoit été l'opinion qu'on

leur avoit donnée que le Roi eût dessein de s'approprier Casal; mais que, voyant avec quelle sincérité Sa Majesté (bien qu'après cette entreprise découverte elle eût grand sujet de mécontentement) témoignoit à la princesse sa bonne et ferme intention de conserver cette place à elle et au duc son fils, ils reconnoissoient qu'ils avoient été trompés en leur opinion, et lui avoient donné le conseil de ladite entreprise sur un faux fondement, avouant au contraire que ladite princesse ne sauroit mieux faire que de continuer dans la même confiance vers Sa Majesté, que faisoit défunt M. de Mantoue, particulièrement pour le regard des places du Montferrat, dont Sa Majesté avoit entrepris la défense et conservation; qu'ils demandoient pardon à la princesse de lui avoir conseillé (préoccupés ainsi que dessus) une chose contre son bien et celui de son fils, et au Roi de s'être rendus susceptibles d'une mauvaise impression contre la sincérité de ses intentions. Bien que ces ordres du Roi fussent si civils et si raisonnables, la princesse ne voulut condescendre à aucun des expédiens qui y étoient proposés pour donner quelque contentement à Sa Majesté; mais, au contraire, elle fit encore un coup d'aigreur bien extraordinaire, qui fut que, sur le prétexte de l'absence du sieur de La Tour, elle lui ôta la charge de général des armées, publiant néanmoins qu'elle prenoit sur soi ladite charge à cause de son absence, bien qu'elle eût pu en user plus civilement; car, si elle eût désiré que cette charge ne fût plus entre ses mains, elle eût pu le faire témoigner au Roi par son ambassadeur résidant en sa cour, auquel Sa Majesté eût mieux aimé don-

ner contentement que de laisser cette affaire en état que ladite princesse la lui eût pu ôter contre le gré de Sadite Majesté, étant chose que l'on ne doutoit point qu'elle ne pût faire ; mais elle n'eût pu trouver personne non passionnée, ou malintentionnée, qui eût approuvé la procédure qu'elle y tint.

Le Roi ne voulut pas pour cela rompre avec elle ; mais voulut tenir l'affaire en négociation , commandant néanmoins au sieur d'Hémery de faire hâter le jugement dudit Monteil, puisqu'elle agissoit ainsi , et qu'elle persistoit à soutenir que son accusation étoit une supposition, et demandoit l'original du procès qui lui avoit été fait, et de toutes les pièces qui vérifioient son crime, pour juger cette affaire à Mantoue, c'est-à-dire donner l'impunité à ce perfide, et supprimer tout ce qui l'a convaincu ; qu'il étoit nécessaire de faire un exemple dans Casal, qui donnât de la crainte à ceux qui avoient de mauvais sentimens et qui pourroient être portés au même crime dont Monteil étoit coupable, de faire juger son procès et exécuter le jugement qui interviendrait contre lui , et que la mauvaise volonté de la princesse étoit de plus en plus vérifiée par une commission qu'elle avoit donnée de lever quatre mille Montferrins à la solde du marquis de Léganez , outre que, ne pouvant faire empoisonner Monteil, elle avoit fait empoisonner Ferro, qui étoit celui dont elle s'étoit servie en cette trahison : il fut jugé et condamné à mort, mais son exécution sursisa quelque temps, pour voir si la princesse pourroit revenir à soi, ce que ne voulant pas, il fut exécuté au contentement universel de tout le Montferrat.

Le sieur d'Hémery proposa une seule difficulté en son exécution, qui fut que pour lui faire avouer la vérité il lui avoit promis la vie ; mais Sa Majesté lui manda qu'il ne laissât pas de passer outre , tant pource qu'il ne l'avoit pas touté découverte , comme il paroïssoit par les lettres que l'on avoit de lui , par lesquelles il mandoit à un prêtre qu'il avertît un nommé Galon de ne point révéler un discours fait entre eux, d'autant que ce seroit leur perte commune , que pource que les juges ont accoutumé, en pareilles rencontres , de se servir de cette adresse pour tirer la vérité de la bouche des criminels ; mais, comme ils n'ont aucun pouvoir de tenir leur parole, elle n'est aussi d'aucune considération, et que c'eût été autre chose s'il l'eût donnée par ordre du Roi , ce qui n'étant pas, le manque de pouvoir de la part de Sa Majesté faisoit qu'elle n'avoit pas pu être valablement donnée.

Les ministres du Roi avérèrent si bien le crime dudit Monteil, et le justifièrent si clairement à toute l'Italie, que personne ne trouva étrange sa punition ni le changement qui ensuite fut fait à Casal, dont on fut obligé d'éloigner tous ceux qui avoient part à la trahison dudit Monteil. Sa Majesté récompensa aussi libéralement, et le sieur Gaya qui l'avoit découverte, et toutes les personnes de qualité qui s'étoient, en cette occasion, montrées affectionnées au service du duc de Mantone ; mais, voyant que le sieur de La Thuilerie ne pouvoit rien avancer avec ladite princesse, il lui commanda de le venir retrouver ; ce qu'il fit au commencement de l'année suivante. Et, pource que les Espagnols traitoient avec le duc de Modène de l'échange du Modenois avec la

Sardaigne , il lui commanda de donner au sieur du Houssai la correspondance d'un cavalier modenois , qui étoit de leurs amis , afin que , s'il voyoit lieu d'empêcher le dessein dudit échange , il y pût travailler par l'intelligence dudit cavalier , et essayer de ménager en sorte l'aversion que les nobles et le peuple modenois avoient des Espagnols , qu'on les portât à avoir recours à la république de Venise , pour se mettre en sa protection au cas que leur duc les voulût mettre en l'obéissance des Espagnols , faisant préalablement une déclaration publique de ne vouloir avoir autre seigneur que leur duc , avec prière à tous les princes d'Italie de les assister s'il les vouloit contraindre d'obéir aux Espagnols , ensuite de quoi ils pourroient se mettre en la protection de ladite République ;

Qu'il passât aussi à Parme pour le même sujet , mais qu'il ne se départît point de l'honneur de la préséance que le duc de Parme doit donner chez lui aux ambassadeurs du Roi ; et toutefois , que pour ne dégoûter ce prince qui témoignoît tant d'affection pour la France , Sa Majesté trouvoit bon que ledit sieur de La Thuilerie prît quelque expédient , comme de voir ledit prince en lieu tiers , ainsi que l'avoit fait le sieur de Bellièvre ci-devant ambassadeur extraordinaire en Italie , ou qu'il se tînt au lit quand ledit sieur de La Thuilerie l'iroit visiter ;

Que le duc de Parme ayant intérêt à cet échange , tant pour raison d'Etat qu'à cause de la duchesse de Modène sa sœur et de ses neveux , il se pouvoit raisonnablement employer à l'en divertir , soit directement , ou par le moyen de sa sœur ; que les raisons qui le devoient empêcher de faire cet échange

étoient si fortes, que si ledit duc les considéroit attentivement, il n'y avoit point d'apparence qu'il s'y pût porter; que le Modenois lui étoit venu par succession de père en fils, et lui étoit assuré par une longue possession, au lieu qu'il entreroit en un nouvel Etat et auroit de nouveaux sujets, en l'obéissance et affection desquels il n'auroit pas grand sujet de se fier; qu'outre cela cette île étoit un fief de l'Eglise, dont Pierre III, roi d'Aragon, avoit été premièrement investi avec des conditions assez onéreuses, sur quoi ledit duc devoit se souvenir de l'état de Ferrare que Clément VIII avoit ôté à sa maison. Pour ce qui est du titre de roi, ce seroit une pure vanité audit duc de s'y arrêter, et d'autant plus que celui qui possédoit cette île ne pouvoit que faussement s'en qualifier roi, puisqu'il en rendoit foi et hommage lige aux papes, et ainsi qu'il n'étoit pas plus souverain qu'un duc de Modène, et même moins, sans mettre en ligne de compte que les Espagnols conserveroient assez d'intelligences dans cette île pour ne laisser audit duc qu'un pouvoir et autorité qui, bien qu'absolu en apparence, dépendroit d'eux en effet, et autres inconvéniens qui pouvoient faire connoître audit duc de Modène qu'il ne sauroit s'établir solidement et sûrement dans cette île; mais qu'il se conduisît en tout ce que dessus de sorte que ledit duc jugeât qu'il n'avoit point d'ordre du Roi de lui en parler, et comme si l'occasion de son passage à Parme lui donnoit sujet de l'entretenir sur les occurrences présentes d'Italie. De là à quelque temps, ledit sieur de la Thuilerie, voyant ne pouvoir rien gagner sur l'esprit de la princesse de Mantoue, en

partit suivant l'ordre susdit. Mais tandis que ces affaires se passoient avec la princesse de Mantoue, qui se montroit si éloignée de la qualité de mère et de tutrice de son fils, il s'en passoit d'autres dans le Piémont qui n'étoient pas beaucoup éloignées de celles-là, mais qui étoient d'autant plus étranges que si la princesse de Mantoue étoit inclinée d'affection aux Espagnols, elle étoit petite-fille d'Espagne; mais la duchesse de Savoie, qui étoit fille de France et sœur du Roi, s'éloignoit de Sa Majesté tant qu'elle pouvoit, et se vouloit unir aux Espagnols fauteurs de ses beaux-frères, qui étoient tous ses ennemis mortels. Elle l'éprouva à son grand dommage; car, tandis qu'elle traitoit avec les Espagnols, et demeurait en ses irrésolutions accoutumées de renouveler la ligue avec le Roi, ayant encore un des siens auprès du marquis de Leganez, lequel marquis lui promettoit que, tandis qu'elle demeureroit dans la neutralité, il n'attaqueroit point ses Etats, et l'ambassadeur d'Angleterre qui étoit en la cour de Madame, faisant auprès d'elle des offices très-pressans pour ce même effet, et tels qu'il lui avoit engagé sa parole (l'ayant du marquis de Leganez) qu'autant qu'elle demeureroit sans signer le traité avec le Roi, autant elle ne seroit point attaquée; ledit marquis assemble toute son armée, publie un manifeste le 25 mai, par lequel il déclare que le Roi s'étant par violence, sous prétexte d'un traité fait avec le duc de Savoie, saisi de Pignerol, et ayant forcé ledit duc à faire une ligue avec lui contre les Espagnols, laquelle il avoit depuis peu renouvelée avec Madame, n'ayant autre dessein que d'envahir tous les Etats du prince,

pupille de la maison de Savoie, le Roi son maître prenoit en protection ledit pupille et sa maison, et envoyoit ses armées dans le Piémont, non pour s'en rendre maître, mais pour empêcher que les Français s'en saisissent, et les conserver à leur prince naturel pour les rendre toutes fois et quantes que le Roi rendroit Pignerol. C'est pourquoi il admonoit tous les peuples de Piémont de se joindre à son armée, et à ceux qui sont dans les villes de lui ouvrir les portes, puisqu'elle n'y entroit que pour les défendre et faire rendre aux Français ce qu'ils y avoient usurpé.

Ce manifeste étoit assez manifestement faux à qui n'eût point été entièrement aveuglé de passion ; car, premièrement, Madame n'avoit point encore signé et ne signa de dix jours après, qui fut le 3 de juin, et encore avec peine, le renouvellement de la ligue avec le Roi, mais flottoit toujours en ses incertitudes ordinaires ; puis le sujet de Pignerol étoit une raison bien éloignée pour servir de couverture à son dessein ; et ce qu'il disoit même que ce que les armes du roi d'Espagne prendroient dans le Piémont, ce n'étoit pas à dessein de le retenir, mais de le rendre quand le Roi restitueroit Pignerol, étoit une preuve évidente et certaine de la malice de leur procédé, car comme le Roi est juste possesseur de cette place, aussi est-il certain qu'il ne la rendra jamais, et partant qu'ils prétendoient toujours conserver ce qu'ils prendroient du Piémont ; mais l'aveuglement des peuples, par le désir passionné qu'ils avoient de la paix, le doux nom de laquelle leur étoit artificieusement proposé, et celui du cardinal de Savoie, par une ambition excessive,

faisoit qu'il ne se soucioit pas que son neveu fût entièrement dépourvu de son Etat, pourvu qu'il en fût revêtu d'une partie. Et celui de Madame, qui étoit environnée des serviteurs de ses frères, auxquels elle se fioit et qui ne l'aimoient point, faisoit qu'eux seuls n'apercevoient point les ruses assez grossières dudit marquis dans ce manifeste. En même temps qu'il publie ce manifeste, il vient investir Verceil avec seize mille hommes de pied, cinq mille chevaux et seize pièces de canon. A cette nouvelle Madame est fort étonnée et tous ses conseillers, et ils commencent à voir que les assurances dudit marquis n'étoient que pour la tromper plus facilement. Ils se repentent lors, mais trop tard, de s'être amusés à fortifier Turin, se défiant de nous, et n'avoir voulu munir ses places du côté des Espagnols desquels elle pensoit être assurée; mais ce qui leur donna le plus de honte, fut que lorsque les ennemis eurent passé la Sesia, ils ne purent encore croire que ce fût pour entreprendre quelque chose contre le Piémont, mais s'imaginoient que c'étoit pour attaquer Pondesture par le côté de deçà le Pô, et tout le 25 et le 26 mai, le marquis Ville, le gendre duquel étoit gouverneur de Verceil, y avoit pu jeter des Français, mais ne l'avoit pas voulu, ne s'osant fier d'y faire entrer les troupes du Roi qu'à l'extrémité. Il y avoit bien quelques Français dedans, en deux régimens, qui étoient ceux de Marolles et de Saint-Martin, mais à la solde de Madame, et faisoient douze cents hommes; avec cela il y avoit huit cents hommes de milice, mais cela étoit peu pour une si grande place, et qui avoit de grands dehors qui avoient été faits nouvellement par

feu M. de Savoie. Les ennemis savoient ce manquement, qui étoit grand; car, tandis que Madame traitoit avec eux, et vouloit être comme neutre entre les deux couronnes, ils faisoient ouverture du commerce du Piémont avec le Milanais, pour, sous ombre de ces civilités, visiter les places et reconnoître la force des garnisons, de sorte que se voyant trompés au dessein qu'ils avoient fait d'assiéger la citadelle de Casal, croyant avoir la ville et le château par trahison, ou d'assiéger les autres places du Montferrat, dans lesquelles, comme nous avons dit, nous jetâmes cinq ou six mille hommes de guerre, ils tournèrent leur dessein sur le Piémont, et commencèrent par l'attaque de Verceil où ils savoient qu'il n'y avoit pas garnison suffisante pour le défendre, outre que le marquis d'Ogliane qui en étoit gouverneur étoit un homme sans courage, très-affectionné au cardinal de Savoie, peu fidèle à Madame, de laquelle et ses serviteurs il parloit assez licencieusement, et fut celui qui, joint au père Monot, donna, après la mort du feu duc de Savoie, une injuste jalousie de nous à Madame à Verceil. Le sieur d'Hémery l'avoit peu de temps auparavant pressée et fait résoudre de l'ôter de cette place; mais bien qu'elle l'eût promis elle ne tint pas sa parole.

Dès qu'ils eurent investi la place ils travaillèrent sans intermission à la circonvallation, laquelle nous ne pûmes empêcher par l'opiniâtreté de Madame; car, dès que les ennemis eurent mis leurs troupes ensemble, le cardinal de La Valette se voulut mettre en gros auprès de Trin, pour observer les ennemis et la place qu'ils voudroient attaquer, afin de la secourir

avant qu'ils pussent faire leur circonvallation , pouvant mettre ensemble , tant des troupes du Roi que de celles de Madame, neuf à dix mille hommes, trois mille chevaux et cinq pièces de canon, qui étoient des forces suffisantes pour empêcher que les ennemis ne pussent faire un siège en leur présence. Mais Madame s'y opposa, ne voulut point fournir les troupes qu'elle étoit obligée ; et ainsi notre armée , qui ne commença à s'assembler qu'après le commencement du siège , donna dix jours de temps aux ennemis , durant lesquels ils l'avancèrent beaucoup ; car ils avoient déjà fait leur circonvallation deçà et delà la Sesia , quand le cardinal de La Valette assembla ses troupes autour de Crescentin , pour de là tâcher d'aller secourir la place : ce qu'il fit assez heureusement ; car ayant fait passer la Sesia à son armée le 15 de juin , et s'étant allé camper à la vue des ennemis et de la ville , il détacha , le 19, deux mille hommes de son armée tirés de tous les corps , commandés par Saint-André , et desquels il entra dix-huit cents à la faveur de la nuit dans la place , et les autres étant repoussés regagnèrent le camp. Ce secours étant entré , on crut le siège levé , et que les ennemis perdroient l'espérance de s'en rendre maîtres ; et quoique le sieur de La Frezelière , maréchal de camp , représentât qu'il étoit nécessaire d'aller attaquer les ennemis , qu'il craignoit qu'ils eussent quelque intelligence dans la place , ou que le peu de courage du gouverneur la fît rendre , et que nous ne pouvions hasarder pour une chose de plus grande importance que le salut de cette ville , et que nous avions autant et plus d'avantage à combattre qu'en rase campagne , parce que leurs attaques garnies l'ar-

mée du Roi étoit plus forte que la leur, et que s'ils avoient des retranchemens, ils n'avoient qu'un rang ou deux d'hommes à les défendre, où l'armée pouvoit marcher à eux en bataille à la faveur de ses canons et de tous ceux de la ville, et qu'enfin il ne voyoit pas pourquoi toute l'armée ensemble ne pourroit faire ce qu'avoient bien fait deux mille hommes; que différer davantage ne serviroit qu'à faire dépérir l'armée qui manquoit déjà de vivres, à rassurer les ennemis et leur donner temps de faire des travaux nouveaux, et que, pour ces raisons, son avis étoit qu'on ne tardât plus long-temps à donner que ce qu'il en falloit pour mettre l'armée en bataille; néanmoins la créance que l'on avoit que le secours qui étoit entré la mettoit hors de péril, empêcha qu'on suivît ce bon avis, auquel quelques-uns de ceux qui avoient déjà opiné étoient revenus, et entre autres les sieurs d'Argenson, de Courselles et de Castelan; mais le duc de Candale, prenant la parole, dit qu'on n'étoit plus du temps des paladins et Amadis, où l'on jetoit le gantelet pour dénoncer la bataille, que c'étoit parler roman que de faire des propositions de combat hors de temps et de saison, qu'il falloit buter au solide, que le but de l'armée étoit de secourir Verceil, et l'ayant fait si heureusement il ne croyoit pas qu'il y eût plus rien à faire que de se bien fortifier, assurer les vivres et les couper aux ennemis; à quoi le cardinal de La Valette acquiesça. Ainsi se passèrent cinq ou six jours, pendant lesquels non-seulement les vivres ne furent point coupés aux ennemis, mais au contraire ceux de l'armée manquèrent, et n'y eut que demi-ration de pain deux ou trois jours durant;

ce qui fit que le conseil fut assemblé de nouveau, où la plupart des Français revenant alors à l'opinion ci-dessus déduite du sieur de La Frezelière, et tous les Italiens se tenant constamment à celle de ne point combattre, le cardinal de La Valette y apporta cette modification, qu'on mettroit toute l'armée en bataille, qu'on feroit semblant de donner par divers endroits pour faire diversion, et que néanmoins on ne donneroit que par le gué susmentionné à la faveur d'une batterie de seize pièces qui se feroit la nuit même, et qu'on se contenteroit de jeter encore deux mille hommes dans la place, tirés des divers corps de l'armée. Tout se dispose à ce dessein pour le lendemain, chacun croyant que, voyant le jour beau, on enfonceroit les ennemis avec toute l'armée; la batterie fut faite avec une diligence prodigieuse, dont ceux de la ville s'apercevant tournèrent toutes leurs pièces du même côté.

Les sieurs comte de Guiche et de Castelan commandoient l'aile droite, les sieurs de La Frezelière et marquis Ville commandoient la gauche, et M. le cardinal de La Valette avec M. de Candale et le sieur du Plessis-Praslin qui étoit de jour, le corps du milieu qui devoit faire l'effet; l'artillerie jouoit son jeu de part et d'autre quand les assiégés commencèrent le leur par une grande sortie qu'ils firent de toutes parts, à laquelle, de notre côté, s'opposèrent quelques escadrons de cavalerie qui, caracolant plus vite que le trot, les obligèrent à se retirer, et firent eux-mêmes le semblable tout soudain, étant extrêmement incommodés des canons de la ville, qui ne leur permirent jamais de tenir un moment en place: le jeu sembloit le plus beau du monde, lorsque les Pié-

montais murmurant hautement de ce qu'on alloit ainsi hasarder par un combat douteux tous les Etats de Son Altesse , le cardinal de La Valette , avant de donner , voulut assembler de nouveau le conseil , où furent appelés tous les officiers généraux , hors le sieur de La Frezelière qui étoit demeuré à son poste , et où parut toujours la cavalerie des ennemis. Dans ce conseil , les Piémontais remontrèrent les choses ci-dessus , et ajoutèrent que de jeter deux mille hommes dans la place ne se pouvoit point faire sans risquer toute l'armée , que les difficultés s'étoient accrues par une palissade que les ennemis avoient faite au-devant de leurs travaux , bien qu'en effet ce ne fût qu'une barrière plantée dans le gravier qu'un homme seul pouvoit renverser. Sur quoi chacun ayant opiné , il fut résolu , par un consentement universel , de ne rien tenter à force ouverte , mais de s'aller loger au-dessous de Verceil , de l'autre côté de la Sesia , dont ayant les vivres assurés qui manquoient de ce côté , on travailleroit par courses continuelles à les ôter aux ennemis ; que le comte de Guiche , partant pour cet effet la nuit même avec toute la cavalerie légère du Roi , s'en iroit battre les chemins de Novarre et de Mortare , jusqu'à l'arrivée du reste de l'armée qui s'en iroit tourner par l'autre côté , afin de trouver ses vivres en chemin et ne point présenter de si près le flanc en défilant à l'armée des ennemis. Cette résolution prise fut exécutée de même ; on employa quatre jours pour se rendre à Prarolle , lieu distant de trois milles de Verceil , d'un demi-mille de la Sesia , et choisi du cardinal pour y camper l'armée. Par le chemin au lieu de Dezane , il se vint rendre un sergent

sorti six jours devant de Verceil, et envoyé par le sieur de Saint-André sans aucun écrit, pour dire au cardinal que la ville étoit en bon état, sans aucune nécessité, et que le meilleur endroit pour les secourir étoit celui par où étoit entré le secours, et que par là il forceroit sans difficulté les ennemis; ce qui n'apporta aucun changement à la résolution prise: à Prarolle se joignit le comte de Guiche, sans avoir pu couper aucun convoi aux ennemis. Deux ou trois jours se passèrent à fortifier le camp, pendant lesquels les ennemis donnèrent deux assauts généraux à la place, où ils furent rudement battus et repoussés; mais le dernier assaut, qui fut donné le 2 juillet, leur donna lieu de se loger sur un bastion; ce qu'ils eussent fait difficilement, attendu la brave résistance des nôtres, si la poudre et le plomb ne nous eussent manqué, quoique le gouverneur n'eût jamais donné avis auparavant qu'il y en eût faute. Nous nous défendîmes encore deux jours après à la pique et à l'épée, et nous nous voulions à l'extrémité jeter dans le château; mais la lâcheté du gouverneur fut telle qu'il aima mieux rendre la ville par composition, ce qu'il fit le 5; et pource qu'on faisoit courir dans tout le royaume et ailleurs un faux bruit de la prise de Verceil, comme si ce mauvais événement eût été causé par le manquement que le Roi eût fait d'envoyer en Piémont l'argent qu'il avoit promis, et que Sa Majesté n'y eût fait fournir, depuis le commencement de l'année jusqu'à la fin de juillet, que 600,000 livres, bien que ce qui y avoit été déboursé effectivement jusques audit temps montât à plus de 1,900,000 l., comme il se justifioit par l'état signé du trésorier;

Sa Majesté, sachant que ce discours étoit au préjudice de ses affaires, et le décréditoient parmi ses alliés, en écrivit avec sentiment au cardinal de La Valette, et lui ordonna qu'étant, comme il étoit, instruit de toutes choses, il fermât la bouche à ceux qui voudroient dire le contraire. Cependant notre armée étoit à Prarolle sans avoir aucune nouvelle de ce qui se passoit : lorsqu'ils commencèrent à n'entendre plus le bruit des canons ni des mousquets, tant des assiégés que des assiégeans, ils crurent que c'étoit une trêve pour retirer les corps de ceux qui étoient morts aux assauts ; mais le même silence continuant le lendemain, et se trouvant tel des prisonniers qui affirmoit la ville avoir capitulé, et tel autre les ennemis décampés, le conseil fut assemblé. Tous les premiers qui opinèrent furent d'avis qu'on envoyât de nouveau prendre langue de l'état au vrai du siège, et que cependant on tint l'armée en bataille, pour agir suivant les nouvelles qu'on apprendroit.

Les sieurs de La Frezelière et d'Argenson alléguèrent, au contraire, que tout dilayement étoit préjudiciable en cette conjoncture, et furent d'avis qu'on marchât, sans différer, droit aux retranchemens des ennemis, et que là où les yeux seroient juges de toutes choses, on prendroit le parti qui seroit estimé le plus à propos ; et bien que de ce côté l'entreprise fût plus épineuse qu'elle n'étoit de celui d'où l'on étoit parti, ce n'étoit pas chose nouvelle qu'on forçât des retranchemens, dont Leucate tout récemment fournissoit l'exemple, et que, l'armée ayant à dépérir certainement avant qu'il fût trois mois, il valoit mieux

la risquer généreusement pour le salut d'une place , que la voir périr sans se mouvoir. Le sieur Fabert , qui avoit aussi sa part dans les conseils , prit après ceux-ci la parole , et dit que c'étoit avoir une terreur panique de s'imaginer que cette place courût hasard ; que le sergent sorti de la place devoit être le plus croyable , et que les signaux qui n'avoient point été faits , du moins celui de la fumée , confirmoient son dire ; que d'aller , sans autre certitude , donner de la tête contre un retranchement , étoit plutôt agir en désespérés qu'en gens de cœur , et qu'il falloit prendre langue premier que se mouvoir. A ce sentiment se conformèrent les sieurs du Plessis - Praslin et comte de Guiche , puis enfin M. de Candale et le cardinal même , le sieur comte de Guiche s'étant obligé de prendre , dans deux ou trois heures , tant de prisonniers , qu'ils pourroient donner tout l'éclaircissement qu'on voudroit. Tout le jour s'étant passé néanmoins , et perdu , sans plus grande certitude , vers le soir arrivèrent les sieurs d'Hémery et comte Philippe , et le lendemain matin il fut tenu nouveau conseil , où les Piémontais et quelques Français furent d'avis de ne rien tenter comme désormais trop périlleux ; les sieurs d'Hémery et de Castelan , de passer la Sesia à ce lieu même , et d'aller tenter le secours au même endroit du premier ; les sieurs d'Argenson et de La Frezelière persistant en leurs mêmes sentimens , ayant eu ce dernier quelques paroles sur ce sujet avec M. de Candale. Tous se débattirent inutilement , parce qu'on apprit au vrai , sur l'heure même , que la place étoit rendue , et que les ennemis y entrèrent le matin même sur les huit heures , et n'y

eut autre conseil à prendre qu'à se retirer aux lieux où l'armée pût vivre commodément, et de là s'opposer aux nouveaux desseins des ennemis. En quoi il paroît combien un bon chef est nécessaire en une armée; car rien que l'incapacité et l'irrésolution n'apporta le désavantage de la prise de cette place aux armes du Roi : les soldats et les capitaines étoient braves, l'armée étoit assez puissante, les généraux avoient bonne volonté; mais la lenteur du duc de Candale, et l'inexpérience du cardinal de La Valette, leur firent perdre le temps en délibérations inutiles, et toutes les occasions qu'ils avoient de battre les ennemis, et leur firent recevoir de la honte de leur entreprise. La mauvaise volonté ou insuffisance du gouverneur y aida beaucoup, car il ne donna jamais avis de ce qui lui manquoit, fit sortir de la place un alfier de la compagnie de cheveu-légers du marquis de Pianez, qui demandoit un secours de deux mille hommes dedans le même jour que celui qui y fut envoyé y entra, autrement qu'il se rendroit ce jour même; mais aussi que, moyennant ce secours de deux mille hommes, il répondroit de la place. Depuis le secours entré, ledit marquis d'Ogliane envoya un sergent, qui disoit que la ville étoit pourvue d'hommes et de munitions, qu'on ne se devoit point hâter de la secourir; lesquelles personnes furent adressées par le marquis d'Ogliane au marquis Ville, qui les produisit. Les officiers mêmes de Madame, ensuite de ces avis, s'opposoient à toutes les entreprises qu'on faisoit d'y jeter nouveau secours après le dernier assaut qu'ils soutinrent avec les épées et les pierres. Lorsqu'ils en voulurent encore soutenir un troisième,

le marquis d'Ogliane les assembla dans l'église, et leur dit qu'il n'avoit plus qu'un baril de poudre, et qu'il n'y avoit pas lieu de se hasarder à vouloir tenir plus long-temps avec cela.

Quand notre secours entra dans la ville, les Espagnols, doutant de ne la prendre pas, firent courir le bruit qu'ils la vouloient remettre entre les mains du cardinal de Savoie, qu'ils firent passer à Milan; mais quand ils en furent maîtres ils n'en parlèrent plus.

Cette perte, à qui jugeoit des choses par la raison, sembloit devoir attirer un abandonnement entier de Madame entre les bras du Roi; mais elle produisit au contraire tous les effets que la crainte est capable d'imprimer en des esprits foibles, et qui désirent le repos et la paix avec tant d'impatience, qu'ils s'estiment trop heureux de l'acheter par quelque perte que ce soit, et, pour y parvenir, hasardent ce qui leur reste après ce qu'ils ont déjà perdu. Madame, qui traitoit avec le marquis de Leganez auparavant le siège de Vercell, continue durant le siège, et encore plus depuis la prise; et ne considérant pas qu'elle a été attaquée au milieu de sa négociation avec les Espagnols, et contre la parole qu'ils lui avoient donnée, elle rejette sur le Roi la cause de sa perte, qu'elle ne souffre néanmoins que par sa propre faute, ayant, par sa froideur envers le Roi, enhardi les Espagnols de l'attaquer, leur en ayant donné jour par des négociations hors de saison, ayant arrêté le passage des troupes du Roi, s'étant défiée des Français et non des Espagnols, n'ayant pas voulu permettre que le cardinal de La Valette assemblât notre armée quand les

Espagnols assemblèrent la leur, et enfin ayant voulu opiniâtrément maintenir le comte d'Ogliane dans le gouvernement de cette place, contre l'avis qu'on lui avoit donné qu'il étoit plus à ses frères qu'à elle : elle traite cependant toujours la neutralité avec Espagne, et, pour le faire plus secrètement, elle fait évader de prison le commandeur Pazer, faisant semblant d'en être bien marrie, personne d'esprit et de grande réputation en Italie, de faction espagnole, capable de négocier avec eux, tant pour être très-intelligent comme parce que le comte-duc auroit grande créance en lui pour l'avoir autrefois fidèlement servi.

Lorsque le Roi fit le traité de Pignerol avec feu M. de Savoie, il le vouloit faire mettre prisonnier, par la seule appréhension qu'il avoit qu'il ne découvrit cette affaire, et qu'il n'en donnât part aux Espagnols. Depuis, tant pour être connu de son maître d'inclination espagnole, comme pour s'être mêlé en une certaine affaire qui fut lors brassée contre le président Code, favori du feu duc, par le cardinal de Savoie, il fut mis prisonnier au château de Turin, et, pendant la vie de M. de Savoie, il y avoit été fort étroitement gardé : après sa mort il fut mis au château de Saluces ; là il avoit beaucoup de liberté, son affaire s'accommodoit, le sujet pour lequel il avoit été mis prisonnier étant assez léger, et l'on n'attendoit plus que le saint-office de Rome eût prononcé, comme il étoit sur le point de le faire, pour ensuite faire juger sa liberté au sénat de Turin, de laquelle il étoit assuré de Madame dans fort peu de mois. Néanmoins, les choses étant en cet état, cet homme s'est sauvé

de Saluces le même jour qu'un autre nommé Masserati, homme de pareille farine, s'échappa aussi de Turin : ces deux personnages se retirèrent à Saint-Pierre-d'Arennes et de là à Louan, et tous deux, avec l'abbé Soldati, négocioient tous les jours avec l'ambassadeur d'Espagne qui étoit de Gênes. Cette ruse de Madame étoit assez aisée à connoître, outre qu'il n'étoit pas croyable que Pazer, qui étoit homme d'esprit, fort riche, qui avoit sa famille et ses biens en ces pays, sur lesquels jusques alors on n'avoit point mis la main, près de sortir avec honneur de sa prison, en ayant même les assurances de Madame, eût voulu s'enfuir, et, par cette fuite, se rendre coupable et exposer ses biens.

Et, sur ce que notre ambassadeur pressoit Madame de châtier ledit Pazer pour avoir rompu ses prisons et pour avoir négocié avec l'ambassadeur d'Espagne, comme elle le fit prier par ses ministres de trouver bon qu'elle lui pardonnât et qu'il revînt dans la prison d'où il s'étoit sauvé, ce qu'il lui accorda, le jour d'après elle-même le pria de trouver bon qu'elle le fit revenir en sa cour et en sa charge; à quoi il s'opposa, cet homme étant notre ennemi, jugé tel par feu M. de Savoie, bien plus à craindre que le père Monot : cela a donné une preuve certaine du doute qu'on avoit de sa négociation.

Le cardinal, en ayant avis, fut étonné de la grande légèreté de Madame, pria notre ambassadeur de n'oublier aucun soin pour tenir éloigné ledit Pazer, et faire, s'il pouvoit, cesser ses négociations, desquelles pource qu'il voyoit que ledit ambassadeur étoit en grande peine, il lui manda qu'il falloit bien

prendre garde à un esprit si changeant, mais qu'il devoit éviter de le tourmenter et se tourmenter lui-même; que la connoissance qu'on lui donnoit des soupçons qu'on prenoit d'elle la désespéroit, et qu'à moins que d'être tout-à-fait privée de sens, elle ne pouvoit se résoudre, ni à se mettre tout-à-fait du côté des Espagnols, ni à se porter à une neutralité, qui seroit une même chose, vu qu'elle étoit obligée à demeurer en une ligue offensive et défensive avec le Roi, et que jamais Sa Majesté ne consentiroit qu'elle s'en départît, tant pour l'intérêt de Madame, laquelle, si elle entroit en neutralité, seroit la proie des deux parties, que pour l'impossibilité à notre égard pour plusieurs raisons, et entre autres celle du refus du passage pour aller au Montferrat, que les Espagnols voudroient exiger d'elle; et l'exemple que ses conseillers apportoit des Suisses, qui étoient en neutralité entre les Espagnols et les Suédois, et ne laissoient pas d'assister sous main le duc de Weimar, n'étoit pas à propos, le secours de Casal ne pouvant être fait par le Roi qu'ayant un passage libre et continu dans le Piémont; ce qui ne pouvoit être dissimulé par Madame aux Espagnols, comme pouvoit être quelque secours de blés que donnoient les Suisses à Weimar, qui pouvoit être prétexté de l'assistance de quelques particuliers de l'Etat sans la participation de la République; que, pour ce sujet donc, Sa Majesté ne le pouvoit consentir; que si Madame pouvoit entrer en ladite neutralité avec les Espagnols sans le consentement du Roi on le devoit craindre, mais que ce consentement étant nécessaire, et étant certain que le Roi ne le donneroit pas, elle

ne pouvoit traiter sans nous avec les Espagnols qu'en se portant tout-à-fait de leur côté et se privant de la protection de la France ; ce qu'elle ne feroit jamais , ne pouvant ignorer qu'en ce cas elle seroit perdue.

Et partant, qu'il concluoit encore une fois qu'il n'y avoit autre chose à faire qu'à lui laisser faire les équipées naturelles à un esprit si vif comme le sien , et pourvoir du reste à nos affaires le mieux qu'il nous seroit possible , essayant de réparer les fautes qu'elle feroit puisque nous ne les pouvions empêcher. Cependant le père Monot , s'ennuyant à Coni , demande à Madame qu'elle l'envoie à Rome , ce qu'elle n'est pas conseillée de faire , et lui écrit tous les jours des lettres pernicieuses contre son propre bien en faveur des Espagnols. Le Roi, pour couper le chemin à toutes ses menées, et essayer de rassurer l'esprit de Madame, envoie le sieur Bautru vers elle, pour la persuader d'envoyer en France ledit père Monot dont le Roi s'assureroit ; il arriva près de Madame le 22 août, lui remontra le tort qu'elle se faisoit par ses négociations avec Espagne sans la participation du Roi , et lui parla adroitement du père Monot ; mais il ne la put faire résoudre à l'envoyer en France ; elle assura toujours de sa fidélité, et que le Roi avoit été fausement informé contre lui. Cependant les Espagnols, qui n'osoient entreprendre un siège d'importance , à cause que le marquis de Leganez avoit été contraint , par trois courriers venus d'Espagne l'un après l'autre, d'envoyer cinq mille vieux soldats pour le secours de Fontarabie , assiègent le château de Pomart dans le Montferrat le 14 septembre ; le cardinal de La Valette essaya de le secourir et ne le put,

pource que ceux qui commandoient les troupes de Madame refusèrent de le venir joindre promptement, et lui firent perdre deux jours , durant lesquels il fut pris et incontinent après démoli. Peu de jours après le jeune duc de Savoie tomba malade d'une fièvre double-tierce qui l'emporta, laissant héritier de ses Etats Charles-Emmanuel son frère, et donnant par sa mort une juste nécessité à la princesse sa mère de s'assurer si bien des principales places d'iceux , qu'elle ôtât par ce moyen l'envie à ses ennemis d'oser rien entreprendre à son préjudice , et de se mettre en tel état qu'ils ne pussent s'avantager du malheur qui lui étoit arrivé, s'unissant plus fortement que jamais au Roi, de l'appui duquel seul dépendoit son bonheur ; ce qui par conséquent la devoit porter à vivre avec Sa Majesté en sorte qu'elle eût entière satisfaction de son affection et de sa conduite , ce qui lui étoit d'autant plus aisé à faire qu'il ne la désiroit que pour l'utilité de ladite dame.

Le cardinal en parla particulièrement à l'abbé de La Monta son ambassadeur , et lui dit que si elle ne prenoit des résolutions fortes, et si au même temps elle ne les exécutoit avec la prudence requise, quelque protection qu'elle pût avoir du Roi, elle lui seroit enfin inutile, et que si elle se vouloit aider comme il falloit, elle pouvoit mettre ses affaires en fort bon état ; qu'il n'étoit plus question de marchander, qu'elle devoit s'assurer des principales places de son Etat ; c'est-à-dire principalement de la citadelle de Turin, de Nice et de Montmélian ; qu'il ne falloit pas oublier la citadelle de Suse , le château de Veillane , Caours et autres lieux qui conservent l'entrée des vallées ;

car, encore que ces dernières places ne fussent pas de grande importance par elles-mêmes, elles ne laisseroient pas de l'être pour conserver une entière communication avec la France, de laquelle seule devoit dépendre le salut de Madame et de M. son fils.

Elle devoit avoir un grand soin de sa personne et de l'unique héritier qui lui restoit; car l'Italie étant dangereuse pour prendre quelquefois de mauvais morceaux, elle ne sauroit avoir trop de soin de la bouche de M. son fils et de la sienne; que ce point étoit si important qu'il le prioit de le lui bien recommander de sa part, et que si on la voyoit bien assurée des principales places, on penseroit beaucoup moins à entreprendre sur sa personne et sur celle de M. son fils, qu'on ne sauroit pas si on pensoit pouvoir s'assurer tout d'un coup et d'eux et de l'Etat;

Que cependant il falloit qu'elle trouvât bon que le Roi fît mettre si bon nombre d'infanterie en garnison dans le Piémont et le Montferrat en bien payant, que les ennemis ne pussent plus à l'avenir prendre les mêmes avantages qu'ils avoient fait en nous prévenant à la campagne, et que, cela étant, on donneroit si bon ordre aux recrues pour l'année suivante qu'on pourroit de bonne heure faire quelque siège d'importance.

Ces avis servirent de quelque chose, mais ils ne firent pas l'effet qu'ils devoient dans son esprit défiant, quoiqu'elle fût en une grande inquiétude de ce que le cardinal de Savoie avoit intention de venir en ses Etats, pour soulever ses peuples contre son obéissance.

Le cardinal de La Valette envoya aux Langues et

à Mondovi de la cavalerie française, comme on avoit fait l'année précédente, pour l'empêcher d'entrer dans l'Etat; et Madame fut d'avis que, s'il y entroit, on essayât de se saisir de sa personne pour l'envoyer à Pignerol. Elle ne voulut point entendre aux propositions de mariage qu'on lui fit de sa part, craignant les inconvéniens de ce mariage, qui la regardoient, son fils et ses créatures. Les Espagnols lui firent aussi parler de la marier au cardinal Infant; mais la même appréhension l'en éloigna aussi. Cependant Sa Majesté, considérant que le bien des affaires communes en Italie ne subsistoit plus que sur la vie d'un prince qui étoit encore enfant, et que pour l'établir plus solidement, il seroit bien à propos d'essayer de ramener le cardinal de Savoie à l'affection de la France, et l'attacher aux intérêts de Sa Majesté, se souvint de ce que le cardinal Bagny avoit dit autrefois au maréchal d'Estrées, son ambassadeur à Rome, qu'il croyoit que ledit cardinal de Savoie ne seroit pas fort éloigné de se raccommoier avec la France, s'il voyoit jour à être remis aux bonnes grâces de Sa dite Majesté, et manda à son dit ambassadeur que le premier entremetteur pour cette affaire devoit être ledit cardinal Bagny ou le sieur Mazarin, tous deux ayant grande habitude avec lui, et qu'il étoit nécessaire que ni le Pape ni le cardinal Barberin, ni même quelque personne que ce fût n'en sût rien, et que la chose fût tenue extraordinairement secrète pour les traverses que l'on y pourroit apporter;

Que lesdits sieurs cardinal Bagny et Mazarin pourroient représenter audit cardinal de Savoie que, maintenant qu'il étoit si proche de la succession des

états de Savoie et de Piémont qu'il n'y avoit plus qu'un enfant qui le précédât, il devoit penser à se préparer une voie pour y parvenir paisiblement, s'il advenoit faute du jeune duc son neveu ;

Que la contiguïté desdits Etats avec la France, et les forces que le Roi avoit deçà les monts, lui devoient bien faire connoître qu'il ne pouvoit entrer en la possession d'iceux ou s'y maintenir qu'avec de grandes difficultés, s'il ne se remettoit bien avec le Roi pour être appuyé de son assistance et protection; et partant qu'il devoit essayer de bonne heure de rentrer en ses bonnes grâces, sans faire état de la faveur et aide qu'il pourroit espérer en ce cas du côté d'Espagne, par le moyen de laquelle, s'il se mettoit en possession desdits Etats, il ne les pourroit posséder qu'en guerre, et en misère par conséquent, au lieu que par la France il les posséderoit d'abord en pleine paix ;

Que cette affaire se devoit négocier en sorte que le cardinal de Savoie priât celui desdits sieurs cardinal Bagny ou Mazarin qui s'en entremettroit, de la tenter et traiter pour lui avec ledit sieur ambassadeur, et qu'ainsi ledit cardinal de Savoie fût recherchant, et qu'outre les considérations générales ci-dessus représentées de son établissement futur, il falloit lui proposer un état présent où il trouvât son compte ;

Qu'il faudroit à cette fin qu'il tirât un bon partage de sa maison, en quoi Madame l'obligeroit, et qu'il se mariât en France, ce qu'on pourroit faire avec mademoiselle de Bourbon, M. le prince lui donnant quelque belle et grande terre proche de Paris, qui lui pourroit servir de divertissement, et que le Roi,

pour le bien traiter, lui donneroit une pension égale à celle de ses princes du sang, auxquels il donnoit 50,000 écus à l'un, et 40,000 écus à l'autre ;

Qu'on pourroit même encore lui donner quelque gouvernement de province, comme le Maine ou la Touraine, qui sont les plus beaux lieux du royaume.

Toutes ces choses furent inutiles ; le désir de commander souverainement, et l'espérance qu'il avoit d'y parvenir par le moyen des Espagnols, lui firent fermer l'oreille à tout ce qui lui étoit proposé, et partit de Rome au déçu de toute la cour romaine, et contre la parole qu'il avoit fait donner au maréchal d'Estrées ; et, s'étant joint aux troupes espagnoles, s'avança, le 6 novembre, dans les frontières du Piémont, pour essayer d'intimider ou gagner quelques-uns des gouverneurs des places de ses Etats pour les y recevoir.

Le cardinal de La Valette assembla incontinent le peu d'infanterie qui lui restoit, avec la cavalerie de Madame, pour s'opposer à eux. Ledit cardinal de Savoie, pour se concilier les peuples et nous les rendre ennemis, manda à Madame que la paix et la suspension générale n'étant pas si prompte qu'il espéroit, il étoit venu en l'état de Milan pour travailler à une trêve particulière en Italie, et qu'il la prioit de concourir à ce dessein, qui étoit à son bien et de ses Etats.

Cette venue fit résoudre Madame à s'assurer de la ville de Turin. Elle mit en la citadelle un de ses régimens français, et fit entrer ses gardes dans la ville, et incontinent après elle découvrit la plus infâme trahison dont on n'a jamais ouï parler, tramée par le cardinal de Savoie contre sa personne et celle du duc

son fils, et les villes de Turin et de Carmagnole. L'entreprise de Carmagnole se devoit exécuter le 17 novembre. Le cardinal de Savoie, pour en faciliter l'exécution, vint à Quiers inconnu, ne sachant pas encore que la chose étoit découverte. Le cardinal de La Valette étoit lors par malheur allé avec une partie de la cavalerie de Madame et dix compagnies de celle du Roi, pour essayer de combattre ceux qui devoient favoriser l'entreprise de Carmagnole, qui étoient deux mille chevaux des Espagnols; de sorte que, ne s'étant pas trouvé à Turin, ne put arriver à Quiers qu'après qu'il s'en fut retourné; ce qu'il fit la nuit même avec une grande appréhension. L'entreprise sur Carmagnole étoit la chose du monde la plus aisée, car on n'y faisoit pas de garde; pour Turin et pour la personne de Madame et celle du duc, la chose étoit plus difficile, à cause des gens de guerre qui étoient entrés dans la citadelle, comme nous avons dit. Le dessein fut tramé par le commandeur Pazer et le sieur Masserati, deux hommes dont nous avons parlé ci-dessus, par lesquels elle traitoit avec les Espagnols; niant toujours à notre ambassadeur que cela fût véritable. Ces deux méchants hommes joignirent à eux plusieurs de leurs amis, sous prétexte d'en vouloir tirer assistance particulière, pour quelque inimitié qu'avoit ledit Pazer, qui gagna même une trentaine des gardes du duc, et attira à son parti le gouverneur de la citadelle de Turin, et un nombre considérable d'autres personnes. Quelqu'un à qui il avoit confié son véritable dessein, vint découvrir toute la conspiration deux jours avant qu'elle se dût exécuter. Madame fit saisir les cou-

pables et faire leur procès , et les fit punir exemplairement. Le dessein étoit de se saisir de la personne de Madame , de ses enfans et de tous les ministres du Roi.

Quand cette nouvelle fut donnée à Sa Majesté , elle fut bien étonnée de la mauvaise volonté de ces peuples , qui se soulevoient contre leur prince légitime , pupille , et de l'excès de la malice du cardinal de Savoie.

Le cardinal manda lors , de la part du Roi , à madame de Savoie , que c'étoit à ce coup qu'elle devoit se réveiller de la léthargie en laquelle elle trouveroit bon qu'il lui dît qu'elle avoit été jusques alors , puisque si elle ne le faisoit promptement son mal seroit enfin irrémédiable ; que c'étoit une extraordinaire bonté à Dieu d'avoir permis que ses propres ennemis la forçassent à ce dont sa bonté l'avoit détournée jusques alors , bien que la raison et ses intérêts l'y portassent ; que Dieu ne feroit pas toujours des miracles semblables à ceux qu'il avoit faits pour la conserver en cette occasion ; qu'il vouloit qu'on se servît , au cours des affaires humaines , de la prudence qu'il donnoit , et partant que c'étoit à elle à se prévaloir du bon esprit que Dieu lui avoit donné à son avantage ; que la nature l'y convioit , puisqu'elle ne pouvoit conserver son fils autrement , et l'intérêt de sa conservation et de son honneur l'y obligeoit , ne pouvant lui céler que les calomnies de ses ennemis , qui pourroient aisément être éclaircies à son contentement durant sa vie , passeroient pour des vérités par la force de leurs artifices , s'ils l'avoient fait mourir ; qu'à ne lui point dissimuler , ses peuples ne la

respectoient pas comme ils devoient , tant parce que le gouvernement des femmes n'est jamais si désiré que celui des princes , que par leur propre malice ; qu'outre qu'elle savoit bien ce que c'est que de prétendre une souveraineté en Italie , elle connoissoit l'esprit du cardinal de Savoie si foible , qu'il étoit aussi aisé de le porter au mal qu'au bien ; qu'il ajoutoit qu'en laissant le père Monot en l'état qu'il étoit , et ayant souffert que ledit Pazer fût sorti de prison , elle lui avoit donné les plus cruels conseillers qu'il pût avoir contre elle-même , et qu'agissant foiblement comme elle avoit fait jusques alors , en refusant tous les avis que le Roi lui avoit donnés , elle avoit pris pour elle les plus mauvaises résolutions qui se pouvoient prendre , et les plus favorables pour le cardinal de Savoie , parce qu'il seroit inutile de lui représenter le mal qui la pressoit si on ne venoit aux remèdes ; il osoit l'assurer qu'en quelque état qu'elle fût , il lui seroit aisé de se garantir de ses ennemis , d'assurer sa personne , celle de son fils et son Etat , et , qui plus est , de mettre à couvert sa réputation ; qu'elle devoit considérer à l'égard de tout le reste si elle vouloit suivre les conseils qui lui seroient donnés de la part de Sa Majesté , lesquels ne seroient jamais autres que ceux que la nature et la raison lui devoient inspirer ; elle devoit maintenant , sans marchander davantage , s'assurer de la personne du père Monot , faire châtier promptement et sévèrement tous ceux qui seroient trouvés avoir trempé dans cette abominable conspiration ; faire condamner le Pazer et Masserati , mettre leurs femmes et leurs enfans en lieu de sûreté , et ne laisser en ses Etats aucun de

ceux qui seroient reconnus de la faction du cardinal de Savoie ;

Que la sûreté de son fils et la sienne requéroient qu'ensuite elle pourvût à toutes les places importantes de son Etat, en sorte que les gouverneurs et les garnisons dépendissent d'elle ; qu'elle renforçât les régimens d'infanterie et de cavalerie auxquels elle pourroit prendre entière confiance, et qu'elle ne confiât la conservation de sa personne et de celles de ses enfans qu'à ses anciennes créatures, et à celles qu'elle pourroit faire de nouveau par beaucoup de bienfaits, qui étoit le seul moyen d'en acquérir en cette occasion ; que par ce moyen elle ne remédieroit pas seulement au mal présent, mais préviendrait ceux qui pourroient arriver de nouveau ; ce qui étoit d'autant plus nécessaire, que le moindre redoublement la mettroit hors d'état et de conseil et de remèdes ; que si elle prenoit cette conduite, il osoit (avec l'aide de de Dieu) lui répondre d'un bon succès, à quoi il contribueroit sa propre vie s'il en étoit besoin. Si au contraire son indulgence lui faisoit prendre un autre chemin, il lui étoit impossible de ne lui prédire pas le malheur qui lui en arriveroit ; la suppliant au même temps de le dispenser de se mêler davantage de ce qui la touchoit, pour n'être pas, en adhérant à ses irrésolutions, complice d'un mal qui lui étoit inévitable si elle ne s'en garantissoit par des moyens aussi forts qu'ils étoient justes et raisonnables.

Toutes ces peines furent inutiles ; elle pourvut à quelques petites choses pour s'assurer, mais elle ne voulut pas toucher aux choses principales, n'ayant jamais pu se résoudre à s'assurer du père Monot,

parce qu'elle craignoit d'offenser cet homme, qui, à son avis, avoit moyen de lui rendre du desservice, et c'étoit la raison pour laquelle elle devoit plutôt s'y porter, et le mettre en lieu tel que sa mauvaise volonté fût impuissante de nuire; mais l'irrésolution, qui est la compagne inséparable d'un esprit foible, ne lui permettoit pas de faire mieux, outre que lorsque Dieu nous veut châtier pour nos fautes, il commence par nous ôter l'entendement.

Ces désavantages, que les affaires du Roi reçurent en Italie par l'ambition de la princesse de Mantoue et la légèreté de la duchesse de Savoie, firent grand tort à celles de Sa Majesté à Rome, où l'on ne considère que celle des deux couronnes qui a puissance de nuire ou donner une protection puissante aux princes et états d'Italie. Nous nous en aperçûmes bientôt; car si le cardinal Barberin n'étreignit plus étroitement son union avec Espagne, en laquelle il étoit déjà par l'intérêt de sa maison affermi, au moins en prit-il hardiesse de faire paroître en toutes occasions sa partialité, et refuser par Sa Sainteté à notre ambassadeur les choses les plus justes qu'il désiroit au nom du Roi et de Sa Sainteté.

Il y avoit long-temps qu'on n'expédioit point de bulles à Rome pour les évêchés, parce qu'il n'y avoit personne qui y fît la fonction de protecteur de France.

Le cardinal de Savoie, qui avoit été pourvu de cette charge, avoit été long-temps sans l'exercer, et puis l'avoit remise entre les mains du Roi, qui, comme nous avons dit l'année précédente, en honora le cardinal Antoine et lui en envoya le brevet, mais à condition qu'il ne l'exercât pas que Sa Sainteté ne l'eût agréable,

pour les raisons que nous en avons déduites alors. Cependant il vaquoit tous les jours des évêchés en France, qui demeuroient sans pasteurs au préjudice des églises; notre ambassadeur fit instance à Sa Sainteté d'y apporter remède. Elle répondit qu'il dépendoit seulement de ce que le Roi nommât un autre protecteur que le cardinal Antoine qui les proposeroit. L'ambassadeur lui repart qu'il n'étoit pas raisonnable, et que Sa Majesté ne changeroit point le choix qu'elle avoit fait de sa personne; que Sa Sainteté savoit que d'abord elle et le cardinal Barberin avoient consenti que ledit cardinal Antoine acceptât la comprotection; que depuis, sur les plaintes des Espagnols, ils avoient changé d'avis; que le cardinal Barberin, par collusion avec eux, avoit renoncé à la protection de Portugal, parce que c'étoit un exemple formel de neveu du Pape qui avoit une charge de protecteur, et que depuis le commencement de cette affaire Sa Majesté avoit eu patience, et avoit souffert une conduite continuellement mauvaise de leur part à son égard, pour ne dire mépris, injure et offense.

Semblablement on ne pouvoit venir à bout de l'union de Cluny à la réforme de la congrégation de Saint-Maur, quoique le bien de cet ordre le requît de soi-même sans autre sollicitation de la part de Sa Majesté, aussi peu de l'élection que l'on avoit faite de la personne du cardinal à l'abbaye et généralité de l'ordre de Cîteaux, quoiqu'à la requête dudit cardinal Sa Sainteté eût envoyé ordre au sieur de Bolegueti son nonce des'informer de cette affaire et en envoyer les informations à Rome, afin que l'on y répondît aux

raisons de nullité qui y pourroient être apportées.

L'abbaye de Prémontré recevoit le même retardement, avec aussi peu de raison et autant de silence que la première: le cardinal Barberin continuoit pareillement à protéger Marchier élu abbé de Saint-Antoine contre tout ordre de justice, comme nous avons dit l'année précédente, et écrivit au nonce de Florence pour établir dans la maison de cet ordre de ladite ville des religieux envoyés par ledit Marchier, et le sieur Maraldi tint de mauvais discours sur cette affaire, accusant le maréchal d'Estrées mal à propos, ce qui donnoit un grand mécontentement à Sa Majesté.

On continuoit à refuser le père Joseph capucin, nommé par le Roi au cardinalat, et pour l'en priver on reculoit la promotion.

A même fin, on refusoit d'envoyer Mazarin nonce extraordinaire en France pour l'y faire arrêter ordinaire, et ensuite le promouvoir au cardinalat, comme on a accoutumé de faire d'autres nonces.

Le Roi voyant toutes ces choses, et ayant avis de son ambassadeur à Rome que difficilement se mettroient-ils à la raison en aucune affaire, si ce n'étoit par la crainte, et qu'il seroit à propos que Sa Majesté ou fît déclarer au Pape qu'elle ne vouloit plus traiter avec le dataire et Maraldi qui témoignioient une trop ouverte aversion à la France, ou fît faire défense à ses banquiers à Rome de plus poursuivre et lever aucune expédition; Sa Majesté, prenant un milieu entre ces deux avis, fit expédier un arrêt en son conseil par lequel (1). . . .

(1) *Par lequel. . .* L'extrait de cet arrêt ne se trouve pas dans le manuscrit.

Dès que le nonce en eut avis il en vint faire plaintes; on lui remontra le grand sujet qu'on avoit d'en user ainsi, et qu'on ne l'avoit fait qu'à l'extrémité après une longue patience; mais il fit de si grandes instances qu'il plût au Roi en surseoir l'exécution, jusques à ce que Sa Majesté sût en quelle disposition le Pape seroit de la contenter sur les points mentionnés audit arrêt, que Sa Majesté le lui accorda pour six semaines, afin de faire connoître d'autant plus à Sa Sainteté que c'étoit avec regret qu'elle en venoit à ces termes sur les plaintes générales que l'on faisoit dans ses Etats, tant du mauvais traitement que ses sujets recevoient en ce qui étoit des expéditions des bénéfices, que pour voir tant de diocèses sans pasteurs, outre qu'il étoit très-sensible à Sa Majesté de voir un témoignage si important de son affection vers la maison Barberine comme étoit la protection des affaires de France, si peu considéré par Sa Sainteté et le cardinal Barberin.

Le Roi lui fit aussi entendre quelque chose touchant une assemblée qui peut-être se pourroit faire de prélats et officiers des parlemens, pour aviser aux moyens de rendre ceux qui avoient été nommés par Sa Majesté aux évêchés vacans, capables de faire les fonctions épiscopales sans bulles, attendu qu'ils ne les pouvoient obtenir à Rome.

Cela avança un peu la proposition des évêchés; car le cardinal Bagny mit en avant un expédient pour cela, qui étoit que le Pape les proposât lui-même; et, peu après, le sieur Le Bret vint à Paris, qui dit de la part du cardinal Antoine, en octobre, que si le Roi vouloit consentir que Sa Sainteté les préconisât elle-

même , elle le feroit sans difficulté et sans délai. Le conseil du Roi ne pouvoit concevoir sur quel fondement on révoquoit cette proposition en doute , puisque le Pape en avoit déjà préconisé et qu'il lui étoit libre ; mais , afin qu'il ne pût prétendre aucune honte sur ce sujet , Sa Majesté manda qu'il ne consentoit pas seulement , mais prioit le Pape de le faire jusques à ce qu'il trouvât bon que telles préconisations fussent faites par le cardinal Antoine , et commanda à son ambassadeur de faire des instances si pressantes sur ce sujet , qu'elles fussent suivies de l'effet qu'elle désiroit pour le bien des ames de ses sujets ; et en cas que Sa Sainteté ne voulût pas acquiescer à la susdite proposition faite par Le Bret , il déclarât publiquement le procédé de Sa Majesté , et dît franchement à Sa Sainteté que le Roi se déchargeoit sur sa personne de tout le mal qui pouvoit arriver d'un retardement si important au bien des ames ; ce qui enfin émut Sa Sainteté à en proposer quelques-uns , comme nous dirons l'année suivante.

Sa Majesté désiroit qu'il se résolût de les proposer jusques à la paix , après laquelle le cardinal Antoine feroit la fonction de protecteur , et cependant toutes les démonstrations convenables , comme , entre autres , de mettre les armes de la France sur la porte de son palais , et ne discontinuoit les instances pressantes qu'il en avoit fait faire par son ambassadeur , ni de leur faire appréhender l'exécution de l'arrêt susdit , l'ambassadeur se laissant dextrement entendre au cardinal Barberin qu'il n'y avoit que le sieur Mazarin qui pût accommoder cette affaire , essayant par ce moyen d'engager le Pape à l'envoyer en France ,

où étant, le Roi n'eût pas discontinué encore à Rome la même poursuite, jusqu'à ce que Sa Majesté eût eu assurance que ledit Mazarin demeureroit auprès d'elle nonce ordinaire, et qu'elle auroit contentement dans une prompte promotion. Mais tout cela fut en vain, parce que le cardinal Barberin s'étoit engagé aux Espagnols que Sa Sainteté n'enverroit ledit Mazarin en France; et il ne se fit point de promotion de cette année-là, bien que néanmoins Sa Sainteté se fût enfin relâchée à agréer la nomination du père Joseph, qu'elle avoit toujours, sous prétexte de l'opposition des capucins, refusée jusques alors.

Il y avoit long-temps que les capucins ultramontains, et principalement les français, se plaignoient, en leurs chapitres généraux, du tort notable qu'ils y recevoient, en ce que plusieurs provinces d'Italie s'attribuoient le droit d'envoyer audit chapitre un beaucoup plus grand nombre de custodes et vocaux que celles de France; ce qui évidemment troubloit l'ordre de la justice et de l'égalité, sans laquelle le bon ordre et la paix dans les communautés religieuses ne peut subsister; ce qui étoit d'autant plus considérable en ce sujet, que, par le moyen de ce plus grand nombre de custodes et de vocaux dont quelques provinces jouissoient, les autres, qui n'avoient pas ce privilège, demeuroient toujours en un soupçon raisonnable que, dans les chapitres généraux où se faisoit l'élection du général et des principaux supérieurs qui décident et ordonnent toutes les affaires, leur droit n'y étoit conservé, d'où venoit que les provinces de France et les autres ultramontains, qui souffroient ce même dommage, n'alloient ni n'as-

sistoient qu'à regret aux chapitres généraux , et n'en recevoient les ordonnances avec le commun consentement et la satisfaction requise ; ce qui ne pouvoit enfin que porter à l'extrémité beaucoup de grands maux, dont partie s'étoient déjà ensuivis.

Il y avoit vingt ans que Sa Majesté, pour l'affection qu'elle portoit à cet ordre , et pour le soin qu'elle prenoit à veiller au bien de ses sujets , connoissant le grand mal que ce désordre apportoit aux capucins de son royaume , avoit commandé successivement à tous ses ambassadeurs à Rome de faire toutes sortes d'offices et d'instances pour y obtenir un remède convenable. Mais, voyant que ces instances n'avoient eu aucun effet, elle crut enfin être réobligée de commander aux capucins de ne point sortir de son royaume pour aller à leur chapitre général , de peur que Sa Majesté ne reçût le déplaisir de voir que ses offices en leur faveur y eussent été aussi inutilement employés qu'aux précédens chapitres , et , depuis , résolut de ne plus permettre aux pères généraux de venir en France , jusques à ce que Sa Majesté fût satisfaite , et supplier Sa Sainteté de pourvoir par quelque autre moyen à la conduite de cet ordre en France. Toutefois Sa Majesté , auparavant que de demeurer ferme en cette résolution , jugeant à propos de tenter des moyens plus doux , révoqua sa lettre au père général des capucins , par laquelle elle lui mandoit de ne point entrer en France , et lui écrivit depuis qu'elle désiroit qu'il se trouvât en une assemblée des provinciaux de France et de ceux qui avoient exercé cette charge avant eux , qu'elle avoit convoquée en sa ville de Paris , afin d'aviser aux moyens plus propres pour faire cesser les

troubles qui agitoient les esprits desdits capucins , et qui pourroient apporter plusieurs inconvéniens pour les causes susdites , s'il n'y étoit remédié.

Lesdits pères , en cette assemblée , proposèrent quelques points au père général , sur lesquels il répondit qu'il n'avoit aucun pouvoir d'y satisfaire ; ce qui donna beaucoup de mécontentement à Sa Majesté , et augmenta le déplaisir des capucins , se voyant frustrés de leur attente après tant d'années , et que toutes les voies que Sa Majesté prenoit pour les plus douces et les plus efficaces ne servoient de rien ; joint qu'il étoit bien raisonnable que le père général , qui savoit de long-temps les plaintes des Français , et qui n'étoit point reçu ici sans ordre de Rome , en eût apporté avec lui le pouvoir d'apaiser tous ces différends. Cela fut cause que Sa Majesté résolut de ne point permettre la visite audit père général dans son royaume , et de tenter tous moyens possibles pour ne point recevoir l'affront du mépris de ces longues instances en cette affaire , et du peu de justice qu'on rendoit à ses sujets. Toutefois , pour ne réduire dès lors ces choses aux extrémités , elle trouva bon que ledit père général fît sa visite en la province de Paris , sans y tenir le chapitre , ni poursuivre les visites aux autres provinces , jusques à ce que Sa Majesté eût satisfaction en ses demandes , qui n'étoient que pour le bien de cet ordre , et pour fermer la porte au mal que cette dénégation de justice feroit infailliblement dans les provinces ultramontaines , au préjudice de cette religion , contre l'intention de Sa Majesté , qui n'en désiroit que la conservation et l'avancement. Sa Majesté commanda à son ambassadeur d'en parler au

cardinal de Saint-Onuphre, frère de Sa Sainteté, autrefois capucin, et maintenant protecteur dudit ordre, mais de lui en parler avec tant de douceur, et après avoir préparé son esprit, tant par le cardinal Antoine, le sieur Mazarin et par lui-même ambassadeur, que cet homme, austère de sa nature, et par l'esprit de son ordre, au lieu de s'offenser par la créance qu'on le voudroit forcer et violenter, se piquât plutôt de l'honneur qu'il auroit de contenter un si grand roi qui le prenoit pour médiateur, et d'empêcher la discorde et désordre qui pouvoit arriver en la religion des capucins.

Le père général écrivit aussi avec sincérité, lui faisant connoître où seroient les choses si on n'y remédioit ; et ledit ambassadeur lui représenta qu'en France il y avoit grande disposition, pour plusieurs raisons et intérêts divers, de ne se pas contenter de Rome, et que ce seroit un grand mal de mécontenter ce grand ordre, auquel on avoit beaucoup de créance, et qui s'employoit fort utilement à retenir les esprits en l'obéissance et l'affection du Saint-Siège ;

Et que si les capucins français se portoient à quelque chose d'extrême, les espagnols étoient encore plus disposés à cela ; qu'il seroit de la prudence de ne point ouvrir la porte à tels exemples en ce temps-ci, voulant maintenir l'inégalité des vocaux pour quelques provinces qui même ne voudroient être cause du grand mal que ce trouble apporteroit, et que l'on ne feroit point de tort auxdites provinces de les rendre égales aux autres, n'ayant autre raison à alléguer que leur antiquité par dessus les autres, qui n'apportoit point de préférence jusques à un tel point

d'inégalité, contre laquelle on avoit toujours déclamé et que l'on n'avoit soufferte que par force.

Le cardinal de Saint-Onuphre s'y opposoit opiniâtrément, disant qu'il étoit injuste d'ôter les privilèges qu'avoient quelques provinces, d'envoyer plus de gardiens aux chapitres que les autres, sans les ouïr; ce qui ne se pouvoit faire qu'en un chapitre général. Or, cette proposition d'un chapitre général n'étoit que pour allonger et perdre l'affaire, continuant à se moquer des ultramontains; que, depuis plusieurs années, on remettoit ainsi de chapitre en chapitre inutilement. Néanmoins Sa Majesté condescendit à remettre toutes leurs autres prétentions audit chapitre général, s'arrêtant seulement à ce point de l'égalité des custodes, qui étoit celui que Sa Majesté avoit toujours le plus pressé depuis vingt ans, et dont le délai devoit blesser davantage sa réputation par le refus à ses sujets d'une justice si évidente, joint que ce point ne se pouvoit remettre audit chapitre général, auquel jamais il n'avoit pu être déterminé; et, demeurant indécis, ils tenoient les esprits ultramontains en une continuelle occasion de rumeur et d'inquiétude, et pourroient être cause que Sa Majesté empêcheroit que ses sujets n'allassent au chapitre général.

Ledit cardinal de Saint-Onuphre opposa encore qu'au dernier chapitre général le Pape avoit déclaré par un bref qu'il ne vouloit plus qu'on parlât de cette affaire, et, dans ce bref, il étoit porté qu'il étoit donné *parte auditâ*. Néanmoins ledit cardinal savoit bien qu'il avoit été donné de puissance absolue, à son instigation, sans que les parties eussent été

ouïes suffisamment, et qu'il s'étoit passé un long temps avant que ce bref fût publié, n'étant venu à la connoissance de la religion qu'audit chapitre, où les Français n'y étoient pas pour s'y opposer, et sur lequel les Espagnols et ultramontains avoient fait de grandes plaintes, tant audit cardinal qu'ailleurs, sur lesquelles ils n'avoient reçu aucune raison, lequel procédé les avoit justement irrités.

Sa Majesté, voyant toutes ces longueurs, fit savoir par son ambassadeur à Rome que, si la justice lui étoit plus long-temps déniée, il seroit à craindre qu'elle ne fût enfin contrainte de se résoudre, ou à ne permettre plus à ses sujets d'aller au chapitre général, ou à ne permettre plus l'entrée et la visite en France aux pères généraux ou autres envoyés de leur part, ou à ordonner, par un arrêt de son conseil, que les mandemens et brefs de Rome sur le sujet des capucins n'auroient point de lieu en son royaume, s'ils n'étoient examinés et approuvés en son conseil; ce que Sa Majesté avoit déjà fait sur le sujet des pères de l'observance et des récollets, pour empêcher le dérèglement extrême qui étoit arrivé parmi eux, à cause du peu d'ordre que les supérieurs majeurs y avoient tenu.

Ces poursuites, si pressantes et si justes de Sa Majesté, obtinrent enfin du Pape qu'il trouvât bon que cette cause fût remise à une congrégation de cardinaux bien informés de l'état de la France, comme étoient ceux qui y avoient exercé la charge de nonce, et quelques autres bien intentionnés, n'étant pas à propos qu'elle fût remise à la congrégation des religieux, tant pource qu'il ne s'y fût pas trouvé des

personnes favorables et informées pour la France , que parce qu'elle avoit toujours entre les mains plusieurs autres affaires , au lieu qu'une congrégation tenue exprès pouvoit en peu de temps terminer ce différend. Sa Sainteté eut aussi agréable de révoquer son bref touchant ledit différend , ou au moins de le suspendre jusqu'à ce que , par l'avis de la congrégation , il en fût fait un autre par lequel il seroit ordonné que , désormais aux chapitres généraux , chacune province n'enverroit que deux pères ou custodes , pour y donner la voix avec les pères provinciaux.

Sa Majesté cependant déclara , à la fin d'octobre , au père général qui avoit presque fait la visite de la province de Paris , qu'il fît à loisir le reste de la visite jusqu'à ce qu'on eût des nouvelles de Rome , pour savoir l'issue de ladite congrégation des cardinaux , et qu'il eût cependant à suspendre son chapitre et le différer , afin que , les esprits étant plus apaisés après la réponse de Rome , il se pût tenir plus utilement.

A ce soin que Sa Majesté avoit de maintenir en paix les ordres religieux de son royaume , elle trouva bon d'ajouter celui qu'elle voulut prendre des autres ecclésiastiques qui y étoient ; et voyant dès longtemps la vie un peu libre de quelques-uns des évêques de son royaume (ce qui tournoit à d'autant plus de scandale que les huguenots qui y restoient devoient être édifiés par eux , pour être d'autant plus incités à retourner au giron de l'Eglise de laquelle ils s'étoient séparés) , elle désira un bref de Sa Sainteté , à l'instar de celui qu'elle lui avoit accordé en l'an 1632 contre les évêques de Languedoc , qui étoient accusés

d'avoir trempé dans la rebellion du duc de Montmorency , gouverneur de la province , par lequel Sa Sainteté nommât six évêques de son royaume pour ouïr les plaintes qui se feroient contre eux , et en juger selon la rigueur des canons.

Les six évêques qu'elle lui proposa étoient ceux de Lisieux , Senlis , Séez , Chartres , Meaux et Auxerre , trois desquels elle désiroit qui pussent travailler en l'absence des autres , et nommoit ceux-là pource que leurs diocèses étant proches de Paris , leur résidence ne seroit pas interrompue par cette commission. Et si Sa Sainteté n'en vouloit nommer que quatre , Sa Majesté y condescendoit , lui proposant néanmoins en ce cas que les plus expéditifs eussent été les évêques de Chartres , Senlis , Séez et Auxerre.

Le Pape fit beaucoup de difficulté sur ce sujet , et particulièrement pource que Sa Majesté lui demandoit ledit bref en blanc , et sans nommer les personnes qui devoient être accusées ; ce que Sa Sainteté disoit être demander un bref contre tous les évêques du royaume à la fois , bien que ce que Sa Majesté en faisoit fût pour ne pas scandaliser plusieurs des coupables , qui se remettroient peut-être en leur devoir par la seule appréhension qu'ils auroient d'être châtiés.

Sa Majesté commanda néanmoins à son ambassadeur d'en continuer les instances , et représenter que c'étoit faire tort à Sa Majesté de soupçonner qu'elle en voulût abuser , ayant la puissance souveraine en main comme elle avoit , et pouvant les mettre à la raison quand elle voudroit par d'autres voies ; que Sa Sainteté , au contraire , devoit louer le zèle que Sa Ma-

jesté avoit pour le bien de l'Eglise, et demeurer satisfait du respect qu'elle lui rendoit de ne vouloir agir que sous son autorité, de laquelle elle se pouvoit passer en ce fait, ayant la voie de ses parlemens pour châtier ceux qui vivoient mal en son royaume; que Sa Majesté auroit sujet de trouver étrange que si, lorsque Sa Sainteté fit expédier, en octobre 1632, le bref pour faire le procès aux évêques et autres ecclésiastiques rebelles du Languedoc, ils n'y avoient point été nommés, elle lui refusât maintenant ce qu'elle lui avoit accordé en ce temps-là, et qu'enfin il proposât au Pape d'envoyer le bref à son nonce, en la façon que Sa Majesté le désiroit, avec ordre de ne point le délivrer que Sa Sainteté ne lui mandât, ce qui cependant ne seroit pas inutile pour contenir lesdits évêques en leur devoir par la crainte qu'ils auroient, sachant que ledit bref seroit arrivé.

Après plusieurs instances réitérées, Sa Sainteté fit expédier ledit bref et l'envoya à son nonce, non toutefois en la même façon que le Roi le désiroit, mais portant plutôt admonition aux coupables de bien vivre à l'avenir que commission de leur faire leur procès.

Le Roi ne fut pas seul qui, durant cette année, reçut des mécontentemens de la cour de Rome; le roi des Romains, qui y étoit plus favorisé, en reçut de son côté, soit qu'il y prétendit, comme il est vraisemblable, des choses déraisonnables, soit que Sa Sainteté se servît de nos différends pour s'établir en plus grande autorité.

Le roi de Hongrie, comme nous avons vu en l'année 1636, s'étoit fait élire roi des Romains en la diète de Ratisbonne, par force, par corruption d'argent,

sans l'intervention de tous les électeurs et contre toutes les autres formes prescrites par les bulles des papes , par la bulle d'or et par les constitutions impériales : l'on eut alors peine à croire que Sa Sainteté fût pour acquiescer à ladite élection , vu les nullités susdites. Néanmoins , soit par une bonté naturelle qui est en elle , ou par son inclination de ne prendre les affaires du monde à la rigueur , l'on sut qu'en la réponse qu'elle fit aux lettres que lui écrivirent le père et le fils sur cette élection , elle ne laissa de donner à celui-ci la qualité de roi des Romains , mais sans vouloir consentir que le mot d'approbation , ou de confirmation , fût inséré dans son bref , quelques instances et prières qu'en fissent les ministres d'Espagne et de la maison d'Autriche (quoique l'on dise que les électeurs prétendent que les papes n'ont point ce droit-là) , Sa Sainteté remettant à s'en déclarer lorsque ledit Ferdinand lui enverroit l'ambassade solennelle d'obédience , pour l'obliger à le faire tant plus tôt.

Il y envoya l'année 1638 , et choisit le prince Ekemberg pour cet effet ; il arriva à Rome le 9 mai , avec un train de plus de trois cents personnes. Après avoir été reçu à son débarquement à Ancône , et défrayé lui et sa suite fort honorablement tout le long du chemin par les officiers du Pape , et rencontré trois milles hors la ville par les cardinaux de Savoie , Pie et Caetan , nonobstant un décret fort rigoureux fait en plein consistoire dès le commencement de son pontificat , par lequel Sa Sainteté défendoit très-expressément à tous cardinaux de ne plus aller au-devant des ambassadeurs des princes , même de têtes

couronnées, ni de les aller attendre dans leur logis, comme l'on avoit accoutumé à leur arrivée (et cela ayant été fort religieusement observé jusqu'à la venue dudit Ekemberg, obligea Sa Sainteté de leur en faire, comme elle fit, de grands reproches); dès que ledit ambassadeur fut arrivé, il fit faire d'abord quatre demandes impertinentes et fort déraisonnables : la première, que le cardinal Barberin l'allât trouver en son logis, pour le mener et accompagner la première fois qu'il iroit vers elle, ce qui n'avoit jamais été fait par aucun neveu de pape ; la seconde, que le préfet l'accompagnât aussi à sa cavalcade ; la troisième, qu'il eût séance en capelle au-dessus dudit préfet ; et la quatrième de rendre l'obédience en la salle des Rois qui est au Vatican, en temps qu'il savoit que Sa Sainteté n'y pouvoit aller sans grand péril de sa vie après une fâcheuse maladie dont elle venoit de sortir ; toutes lesquelles demandes elle lui refusa aussi absolument.

Elle s'offensa encore bien fort quand elle sut que cet homme prétendoit le titre d'altesse, et se le faisoit donner dans Rome par ses domestiques ; qu'il disoit n'être point ambassadeur d'obédience, les empereurs n'en rendant point au pape, mais seulement des complimens ; que prenant le titre de vicaire général de l'Empereur en Italie, il faisoit porter à ses gens, jour et nuit, à pied et à cheval, les pistolets et carabines, nonobstant les défenses très-rigoureuses à qui que ce fût d'en user ainsi dans Rome ; et ce qui montroit encore un plus grand mépris, que ses gens disoient, quand on leur en parloit, qu'ils étoient au roi des Romains, qui étoit le maître et seigneur de

Rome , et partant qu'ils y pouvoient porter telles armes qu'il leur plaisoit.

A ces causes publiques du mécontentement qu'avoit Sa Sainteté dudit Ekemberg , il en faut ajouter une secrète qui lui étoit bien plus sensible, et dont peu de gens avoient connoissance , ni que ce fût celle-là principalement qui la mut à lui faire un affront à sa première audience : elle désiroit passionnément que le préfet son neveu se trouvât à la première visite qu'il lui feroit, et que là il lui cédât la préséance en présence de tous les cardinaux qui s'y devoient trouver , afin qu'après cela ledit préfet s'en mît en possession partout ailleurs , et qu'ainsi il acquît insensiblement ce droit sur tous les autres ambassadeurs ; mais, quelques instances et prières qui en fussent faites à celui-ci durant plusieurs jours , il ne fut pas possible de l'y faire consentir.

Depuis le 9 mai jusqu'au 18 juin , il demeura dans Rome inconnu ; ledit jour il fit son entrée publiquement en ladite ville , suivi , selon la coutume , des carrosses de campagne des cardinaux et ambassadeurs, excepté de celui de France, et dès le soir même fut mené au Pape par les cardinaux de Savoie , Pie, Aldobrandin et Borghèse, qui en trouvèrent dix autres près de Sa Sainteté, qu'elle y avoit fait venir à l'instance dudit Ekemberg et des autres ministres d'Espagne, qui voulurent, en toutes façons, avoir cet honneur-là, quoiqu'il n'eût été ci-devant fait à aucun autre ambassadeur d'obédience ; et ceux-là furent Barberin , Saint-Onuphre , Antonio , Verospi , Bentivoglio , Panfilio , Palotta , La Cueva , Albornos et Caetan.

La coutume est qu'en cette première visite les ambassadeurs d'obédience ne tiennent autre discours à Sa Sainteté, après lui avoir baisé les pieds, que de simples complimens, durant lesquels les papes leur font signe de se lever, et à leur maître des cérémonies de leur présenter un escabeau, sur lequel étant assis ils font leursdits complimens ; mais en cette entrevue-ci il en est arrivé tout autrement, aussi bien de la part du Pape que de celle dudit Ekemberg.

Le Pape, un peu avant que ledit ambassadeur l'allât trouver, ayant su qu'il refusoit de consentir que le préfet se trouvât à son audience, et auquel il cédât la préséance, fit par grande colère ôter à l'heure même par son majordome l'escabeau que le maître des cérémonies avoit mis dans la chambre pour ledit ambassadeur, et se résolut alors de ne le faire lever ni asseoir ; dont le cardinal Barberin ayant été aussitôt averti, il monta en grande hâte, et devant l'arrivée dudit ambassadeur, en la chambre du Pape pour lui dire quelque chose là-dessus ; mais sitôt que Sa Sainteté s'en aperçut, elle se mit en une si grande colère contre lui, qu'après plusieurs paroles de ressentiment et même d'injures, elle le fit sortir de la chambre, dont ledit cardinal fut si affligé qu'il en demeura malade cinq ou six jours.

L'ambassadeur étant arrivé et s'étant mis à genoux, n'ayant point eu le signe du Pape de se lever, et ne lui ayant point été présenté d'escabeau, demeura toujours à genoux, et le prince de Bozzolo, ambassadeur ordinaire du feu Empereur, en même état avec lui, et fit tout son discours en latin, non de complimens comme il devoit faire, mais des mots

et propres termes dont l'on a accoutumé d'user quand on rend l'obédience dans le consistoire public, en la sorte qui s'ensuit.

« Ferdinandus ⁽¹⁾ ab Austria Romanorum impe-
 « rator, ad ea obedientiæ et humilitatis obsequia
 « Sanctitati Vestræ præstanda quæ prædecessores
 « sui prædecessoribus Sanctitatis Vestræ præstare
 « consueverunt, me mittit. Ego igitur ante pedes
 « Sanctitatis Vestræ prostratus illos humiliter deos-
 « culando, regnum, opes, imperium invictissimi
 « principis mei Sanctitati Vestræ et sanctæ sedi
 « apostolicæ offero et dico. »

Réponse du Pape.

« Princeps tuus, rex Romanorum et futurus Im-
 « perator, ad obsequia illa te mittit nobis præstanda
 « quæ prædecessores sui prædecessoribus nostris
 « præstare solent; sed quia longo itinere defessum
 « te video, quieti indulgendum est. Negotia oppor-
 « tuniori tempore tractabimus. Interim vale. »

Après lesquelles paroles le Pape se leva de sa chaise, et, lui donnant la bénédiction sans lui dire

(1) *Ferdinandus, etc.* Ferdinand, empereur des Romains, m'a envoyé pour faire l'hommage de l'obédience que ses prédécesseurs ont toujours rendu à votre Sainteté. Prosterné à vos pieds, et les baisant avec humilité, j'offre donc à Votre Sainteté tout ce qui appartient à mon invincible prince.

Réponse.

« Votre prince, roi des Romains et futur Empereur, vous a envoyé pour nous rendre les hommages que ses prédécesseurs ont toujours rendus aux nôtres; mais, comme je vous vois fatigué d'un long voyage, je vous engage à aller vous reposer. Adieu donc. Nous parlerons d'affaires une autre fois.

autre chose, passa en une autre de ses chambres, le laissant avec tous les cardinaux susmentionnés.

Cet ambassadeur avoit été invité par le cardinal de Savoie d'aller ce soir-là souper en son logis, où quelques autres cardinaux et les deux ambassadeurs d'Espagne l'attendoient à son retour du palais, duquel devant que sortir il visita aussi les cardinaux frères et neveux de Sa Sainteté, sans leur faire paroître d'avoir aucun mécontentement de ce qui se venoit de passer près d'elle; et de fait l'on dit qu'il ne pensoit pas d'y avoir été offensé, mais on remarqua bien qu'il étoit étonné et fâché d'avoir si mal joué son personnage, et qu'en faisant le discours susdit il faillit à demeurer tout court quoiqu'il eût si peu de chose à dire; ce qui lui dut être tant plus honteux qu'il avoit le Pape et quatorze cardinaux spectateurs de sa mauvaise contenance. Ce déplaisir fut tôt après suivi d'un autre bien plus sensible, quand, étant arrivé chez le cardinal de Savoie, ceux qui l'y attendoient lui dirent le grand sujet qu'il avoit de se plaindre que le Pape ne l'eût point reçu en la forme accoutumée des autres ambassadeurs, le laissant toujours à genoux, et sans lui faire donner un siège; sur quoi ayant fait quelque réflexion, et passant de sa première fâcherie en celle-ci bien plus importante, il se mit en grande furie devant lesdits cardinaux et ambassadeurs, et, après avoir bien juré et battu du pied en terre, dit qu'il s'en vouloit aller dès le lendemain pour faire ses plaintes à son maître de ce tort qu'on lui avoit fait, sans considérer qu'il en étoit en partie cause, de ne s'être pas de lui-même levé, de n'avoir pas demandé son siège, et, ne l'ayant, de

n'être parti à l'heure même d'auprès de Sa Sainteté sans lui rien dire, comme un plus habile homme que lui n'eût pas manqué de faire.

Son mécontentement et sa résolution de s'en aller ayant été aussitôt rapportés au palais, quelques-uns de cette part-là, et d'autres affectionnés à la maison d'Autriche, s'entremirent sous main pour l'apaiser, sous l'espérance qu'en recommençant cette visite-là on le feroit lever et asseoir devant qu'il parlât à Sa Sainteté, ces entremetteurs s'étant imaginé qu'elle y consentiroit volontiers; mais la proposition lui en ayant été faite, elle s'en offensa au contraire grandement, et dit de n'en vouloir absolument rien faire pource que ce seroit montrer qu'il y auroit eu quelque manquement de son côté; sur quoi l'on fut obligé de lui dire les menaces que cet homme faisoit de s'en vouloir aller; ce qui la mit encore tant plus en colère. On ne laissa pourtant de faire d'autres propositions en plusieurs assemblées tenues avec quelques ministres de Sa Sainteté pour tâcher de rhabiller ce malentendu, mais elles n'eurent autre effet que d'avoir arrêté le partement dudit Ekemberg; mais en toutes ces assemblées, ne s'étant rien proposé qui fût de commune satisfaction, les esprits s'aigrirent tellement, que les uns et les autres se résolurent de dépêcher des courriers audit Ferdinand, chacun pour faire valoir sa cause près de lui; et aussitôt après leur partement, le Pape, pour mettre tant plus ledit Ekemberg en son tort, et peut-être son maître même, lui fit demander le pouvoir qu'il avoit de venir rendre cette obédience, et la copie de la bulle de cette élection faite à Ratisbonne; dont celui-ci se tint encore plus offensé que

de tout ce qui s'étoit passé jusque-là, lui semblant que c'étoit vouloir tout-à-fait mettre les choses au criminel, et au point de pouvoir à un besoin dénier à son maître la qualité de roi des Romains, et d'en annuler l'élection.

On représentoit à Sa Sainteté que si elle vouloit, comme en bonne conscience elle l'eût dû, pousser les choses jusque-là, il ne lui eût pas manqué de légitimes moyens et de raisons plus que suffisantes pour en venir à bout, à l'imitation de quelques papes ses prédécesseurs, qui, pour de beaucoup moindres sujets que les susnommés, avoient déposé des empereurs; et si, pour l'échauffer et l'humeur timide du cardinal Barberin, il étoit besoin que l'ambassadeur d'un grand prince lui fît des promesses bien assurées de l'assistance de son maître en la poursuite et exécution d'une si louable et généreuse résolution, l'ambassadeur du Roi suppléeroit à cela, refusant manifestement de lui céder, et protestant de ne pas souffrir qu'il mît le pied au *solio*, en faisant néanmoins une protestation authentique que ce qu'il en faisoit étoit pource que le Roi ne pouvoit encore reconnoître le roi de Hongrie pour empereur. Davantage, il y avoit de bons théologiens qui disoient encore à Sa Sainteté que ledit Ferdinand étant excommunié, *ipso facto*, pour la rétention de l'archevêque de Trèves, de ses biens et de ses Etats, après tant d'instances et sommations qui lui avoient été faites de la part de Sa Sainteté de le mettre et tout ce qu'on lui retenoit en liberté, ou de l'envoyer à Rome (comme l'on avoit fait du cardinal Clezel) avec les procès que l'on pouvoit avoir faits contre lui, pour y juger cette cause-là, qui ne

le pouvoit être ailleurs sans violer l'immunité ecclésiastique et tomber dans les censures, il ne pouvoit être reçu à rendre cette obédience que premièrement il n'eût été absous à l'exemple de Henri-le-Grand, qui, nonobstant qu'il l'eût été par tous les évêques de son royaume, eut besoin d'une autre bénédiction de Rome devant qu'il pût être admis à rendre au Saint-Siège son obédience.

De toutes lesquelles raisons l'on concluoit que cette entreprise seroit tant plus glorieuse à Sa Sainteté et utile à toute la chrétienté, qu'il faudroit de nécessité que des deux choses dont elle avoit alors le plus de besoin, l'une arrivât : ou que ledit Ferdinand fût contraint de quitter cette qualité qu'il prétendoit d'empereur (qui étoit une des principales causes de la présente guerre), se voyant pressé des menaces de Sa Sainteté, et peut-être de ses censures, et si puissamment attaqué comme il étoit lors de tous côtés, et ses affaires au mauvais état qu'elles étoient, ou que pour le moins il s'obligeât de contribuer, tant de son chef que près les Espagnols, tout ce que Sa Sainteté jugeroit dépendre de lui pour l'accommodement des troubles présens de la chrétienté, et pour la conclusion d'une paix universelle, après laquelle ledit Ferdinand eût pu espérer de Sa dite Sainteté non-seulement la confirmation de son élection, mais aussi la qualité d'empereur, qu'il ne pouvoit prendre lors, non plus que celle de roi des Romains, que par pure violence et usurpation.

Mais le cardinal Barberin, qui, depuis qu'il étoit neveu de pape et en autorité, avoit toujours montré une fort particulière affection à la maison d'Autriche,

et avoit tous ses intérêts et un grand désir que cette ambassade-là se terminât au contentement de ladite maison, ne voulut prêter l'oreille à toutes ces considérations, ni permettre qu'elles fussent bien remontrées à Sa Sainteté, de peur que cela n'empêchât ou retardât le dessein qu'il avoit qu'en toutes façons cette affaire-là ne vînt point en rupture.

Les courriers dont a été parlé ci-dessus étant retournés d'Allemagne vers le mois de septembre, le bruit courut aussitôt que ledit Ekemberg avoit ordre de son maître de s'en aller; et de fait peu de jours après l'on vit plusieurs de ses gens partir de Rome: sur quoi les cardinaux et ambassadeurs dépendans d'Espagne et de la maison d'Autriche ayant fait plusieurs consultations ensemble, jugèrent à propos, soit que cela vînt du palais comme on le soupçonna, ou qu'ils crussent en devoir user ainsi pour le bien de l'affaire, de dépêcher encore un courrier audit Ferdinand pour tâcher de gagner quelque chose sur lui, dont on pût moyenner un accommodement avec Sa Sainteté; et cependant les cardinaux de Savoie et Barberin firent tant auprès dudit ambassadeur, qu'il leur promit d'en attendre le retour et les réponses. Quatre et près de cinq mois s'écoulèrent durant ces contestations et ces allées et venues, sans que ledit ambassadeur osât paroître en public, vivant toujours dans Rome comme inconnu, et ne laissant pourtant d'y faire voir ses gens par les rues, portant à cheval, en troupes de quinze et vingt, chacun deux pistolets à l'arçon de la selle, nonobstant qu'il leur fût dit que le Pape l'avoit expressément défendu.

Vers la fin du mois d'octobre, un courrier dépêché

de Vienne apporta des commandemens encore plus précis audit Ekemberg de partir sitôt qu'il auroit présenté au cardinal Ginnasio, doyen du collège, une dépêche dudit Ferdinand, adressée à tous les cardinaux en général, par laquelle il déclaroit qu'il seroit toujours fidèle et obéissant au Saint-Siège, mais que de l'être maintenant à Urbain VIII il ne le pouvoit pour beaucoup de justes raisons; peu après laquelle dépêche donnée, ledit Ekemberg fit ôter de nuit tous les ornemens et peintures qui avoient été mis sur la porte de son palais lorsqu'il espéroit de rendre l'obédience, et faisoit emballer ses tapisseries et tout son bagage, si bien que chacun crut alors qu'il s'en alloit assurément, ayant aussi licencié tous les estafiers et autres Italiens qui avoient été pris à son service; et de fait, il fût parti alors si le cardinal Savelli (qui s'intéressoit grandement en tout ce qui touchoit les affaires de la maison d'Autriche pour être la sienne entièrement attachée de ce côté-là, et auquel ledit ambassadeur avoit toujours eu aussi grande créance) n'eût gagné sur lui, après plusieurs conjurations, qu'il demeureroit encore à Rome quelques jours, attendant le retour d'un autre courrier qui avoit été sous main (et disoit-on de la part du palais) dépêché à Vienne; et de ce dernier retardement s'ensuivit enfin l'accommodement de cette fâcheuse affaire, car le nonce résidant à Vienne sut si dextrement agir et gagner l'esprit de l'évêque de Vienne, auquel il fit espérer le chapeau à la première promotion, qu'ayant un grand ascendant sur les volontés du roi de Hongrie, il lui fit prendre une résolution diamétralement contraire aux précédentes, et ordon-

ner à Ekemberg, son ambassadeur, de s'accommoder au désir du Pape nonobstant tout ce qu'il lui avoit prescrit auparavant, et qu'en toutes façons il ne partît point de Rome qu'il n'eût rendu son obédience. Tant il y a peu de fermeté dans les commandemens d'un prince qui se gouverne à l'appétit et par les volontés d'autrui.

Cette dépêche lui étant venue au commencement de novembre, il fit remettre sur la porte de son palais les ornemens qui en avoient été ôtés, remit sus son équipage; et le 7 de novembre lui ayant été préfix pour ladite cérémonie il s'en alla dès le matin de ce jour en la vigne du pape Jules, hors la porte *d'el Populo*, comme font les autres ambassadeurs d'obédience, et là reçut l'après-dînée tous ceux qui le devoient accompagner, et entre autres les officiers et gardes du Pape, les familles des cardinaux et des ambassadeurs d'Espagne, de Savoie et Florence, et plusieurs gentilshommes romains, mais pas un des quatre principaux seigneurs ni le prince Borghèse, pource qu'il s'étoit déclaré ne leur vouloir donner de l'excellence; tous lesquels étant montés à cheval firent cette cavalcade depuis ladite vigne jusqu'en son logis, au nombre environ de trois cents personnes, sans autre éclat en toute cette assemblée-là que de soixante couvertures de mulets dudit Ekemberg qui furent trouvées assez belles; mais il s'y remarqua une chose qui ne s'étoit jamais vue à Rome en telle action, qui étoit que ses gardes à cheval, au nombre de vingt, portèrent tous (outre deux pistolets qu'ils avoient à l'arçon de la selle) leurs carabines hautes, leur lieutenant tenant le pis-

toilet à la main, comme s'ils eussent marché devant leur prince souverain, quoiqu'il eût été convenu avec quelques ministres du Pape qu'entrant dans la ville ils baisseroient lesdites carabines, et ne les porteroient que pendantes, les gardes du Pape qui marchaient derrière eux ayant les pistolets dans le fourreau.

Les officiers du Pape firent semblant qu'ils l'avoient souffert pource qu'il leur avoit dit que le duc de Créqui en avoit usé de la sorte, bien qu'ils sussent le contraire, et qu'il fût très-véritable que les gardes dudit duc avoient porté leurs carabines baissées dedans et dehors la ville durant ces cavalcades; mais la vérité étoit qu'ils avoient voulu favoriser ledit Ekemberg de cette tolérance pour flatter et apaiser ses mécontentemens passés. Ce fut néanmoins une action qui tirera à conséquence, et qui donnera sujet aux rois de prétendre le même à l'avenir.

Le 16 novembre, ledit Ekemberg ayant eu assurance du consistoire public pour ce jour-là, au lieu accoutumé de Saint-Pierre où Sa Sainteté s'en alla exprès, il fit une autre cavalcade depuis son logis jusqu'audit lieu, qui ne parut pas plus que la première (et toutes deux beaucoup moins que celle du défunt duc de Créqui).

Dans ce consistoire public il ne se trouva que quatorze cardinaux, la plupart des vieux n'y étant allés, soit (comme aucuns veulent dire) pour n'approuver pas cette action-là, où pour quelque indisposition qui leur fût survenue. Un évêque allemand y ayant fait une si mauvaise harangue, qu'ayant su que tout Rome s'en moquoit, il ne la voulut donner au public,

comme avoient fait devant lui tous les autres orateurs d'obédience ; et , après ce consistoire , ledit Ekemberg dîna avec Sa Sainteté , mais à une table plus basse , séparée de la sienne de deux pas , tous ses gens ayant aussi été traités au même temps à Saint-Pierre , selon la coutume vers tous les ambassadeurs d'obédience

Depuis ce temps-là , il employa le reste du temps qu'il fut à Rome à la poursuite de quelques grâces qu'il avoit ordre de demander à Sa Sainteté au nom du Roi son maître , la principale desquelles étoit de pouvoir lever une décime sur les ecclésiastiques d'Allemagne , laquelle ne lui pouvoit être refusée , le Pape , de son mouvement , en ayant permis une depuis peu de jours aux Vénitiens , et de laquelle il espéroit que son maître tireroit en peu de jours plus de deux millions d'or.

Tandis qu'en Italie , en Allemagne , en Alsace , en Flandre , en Espagne et en France , les armes paroissent de tous côtés , et par mer et par terre , toute la chrétienté étant un théâtre de Mars , la seule Angleterre , bien que très-intéressée en cette guerre , demouroit en paix , et les bras croisés nous regarde faire.

Leur roi donnoit un misérable secours au prince Palatin , son neveu , plutôt pour le faire languir et le mettre en état d'être battu de ses ennemis , que pour l'assister et lui donner moyen de rétablir ses affaires. Ledit Palatin s'accorda avec les Suédois pour la ville de Meppen , sur la rivière d'Ems , moyennant quatre-vingt mille risdales ; ils la lui cédèrent le 12 avril , et tirèrent dehors la garnison qu'ils y avoient , de laquelle fort peu voulurent prendre parti avec lui , tant ils l'estimoient peu ; il y assigna le rendez-vous

du peu de troupes qui lui venoient d'Angleterre et de Hollande : il étoit assuré par le voisinage de Me-lander et des Suédois dans l'Ost-Frise, et, ne distinguant pas la force ouverte de la surprise, se tint si mal sur ses gardes, que, jour pour jour, un mois après que la place lui fut livrée, elle lui fut enlevée une nuit par les Impériaux.

Quelques soldats de la garnison, qui étoient du parti du roi de Hongrie, s'étant rendus maîtres d'une porte par laquelle ils donnèrent entrée aux ennemis, cela contraignit ledit Palatin de traiter avec les Suédois pour une autre place, et convinrent de celle d'Osnabruck, qui lui fut livrée le 24 septembre, après qu'il eut passé et signé un traité avec King, écossais de nation, mais au service des Suédois sur le Weser, pour la conjonction de leurs troupes, auxquelles le Palatin devoit commander quand il y seroit en personne, et King en son absence.

Par cette union il crut être assez fort pour faire des progrès sur les ennemis, et alla assiéger la ville de Lemgow; Hasfeld l'alla secourir, et leur fit honteusement lever le siège, avec perte de leur canon et de leur bagage, et prit le prince Robert, frère du Palatin, prisonnier. Les foibles secours ont d'ordinaire semblables événemens, et ceux qui les donnent tels sont plus ennemis que les ennemis mêmes; car ils sont cause d'une seconde perte, de celle de l'honneur après celle du bien. Le roi d'Angleterre n'eut point de honte de faire prier le Roi qu'il l'assistât d'un secours pécuniaire comme il faisoit la couronne de Suède, le landgrave de Hesse en Allemagne et les Hollandais; mais on lui fit réponse qu'il

n'étoit pas raisonnable, et que le Roi ne le pouvoit ; qu'étant neveu d'un grand roi comme étoit le roi d'Angleterre, qui étoit en pleine paix, et dans le royaume duquel fondoient toutes les richesses de la chrétienté, il ne devoit avoir recours à aucun autre, et que les grandes sommes que Sa Majesté fournissoit à ses alliés ne lui devoient pas être un sujet d'en demander pour lui, pource qu'elles ôtoient au Roi le moyen de lui en pouvoir accorder ; joint que le roi de Hongrie ayant déclaré qu'il ne donneroit point de passeport aux alliés du Roi en Allemagne, qu'à condition que la cause du Palatin ne se traiteroit pas à Hambourg, Sa Majesté, pour ne rendre pas plus difficile le traité de paix, ne devoit pas se mêler si avant dans les affaires du Palatin que de leur donner assistance d'argent. Le duc de Rohan étant mort, il poursuivit instamment et opiniâtrément ici, tout le long de l'année, le mariage de mademoiselle de Rohan avec le prince Robert, frère dudit Palatin.

L'ambassadeur s'adressa premièrement au sieur de Bullion, pour dire au cardinal, de la part de son maître, que, l'estimant son ami, il s'adressoit à lui pour le prier de faire trouver bon au Roi que ladite demoiselle de Rohan épousât le prince Robert son neveu. Le sieur de Bullion en ayant parlé au cardinal, il répondit qu'il tenoit à grâce et obligation particulière que ledit Roi lui eût fait l'honneur de se vouloir servir de lui, ce qu'il feroit très-sincèrement en toutes occasions, et qu'il s'estimoit malheureux qu'en celle-ci il ne lui en pouvoit donner de preuve, pource qu'étant ecclésiastique et en la dignité de cardinal en laquelle il étoit, il lui seroit messéant de se mêler

de mariage , et particulièrement entre personnes de la religion prétendue ; qu'il ne croyoit pas que le Roi eût beaucoup d'inclination à consentir ce mariage , et partant , ou qu'il en seroit refusé , ou qu'il faudroit qu'il le gagnât par importunité ; ce qui feroit parler ses ennemis contre lui , et le blâmer en apparence d'avoir poursuivi avec ardeur une affaire si disproportionnée à sa profession , et qu'ils feroient de nouveaux livres contre lui en Italie et en Allemagne , par lesquels ils le feroient passer pour un fauteur de la religion protestante.

L'ambassadeur , sur cette réponse , conseilla à son maître d'en faire la demande au Roi même , qui difficilement l'oseroit refuser , ou , s'il le faisoit , le Roi son maître se serviroit un jour à son avantage de ce refus ; mais ledit Roi ne vouloit pas s'exposer à être refusé , et lui commanda de s'adresser à la mère , en la disposition de laquelle devoit être sa fille , et qui étoit celle qui plus raisonnablement pouvoit paroître en cette affaire. Ladite dame reçut et embrassa cette demande avec une grande passion ; mais elle refusa d'en parler à Sa Majesté , d'autant que peu de temps auparavant l'ambassadeur de Savoie l'étoit venu trouver , et lui avoit demandé solennellement , de la part de madame de Savoie , sadite fille pour le duc de Nemours : quelques-uns des ministres , disoit-elle , la lui étoient venus demander pour le duc Bernard de Weimar , et que , pour se défaire de tous , elle leur avoit répondu qu'elle ne penseroit d'un an au mariage de sa fille , et que pour cette raison elle s'étoit privée du moyen d'oser parler au Roi d'un an sur ce sujet. Ils lui proposèrent le sieur de Béthune , oncle de la

filles, pour en parler, mais de son chef; dont ledit sieur de Béthune s'excusa.

Sa Majesté favorisa la recherche du duc de Nemours, et le sieur Bouthillier dit à la demoiselle que le Roi y étoit résolu; auquel elle répondit, comme étant nourrie dans l'hérésie, qu'elle n'auroit jamais de mari qui ne fût de sa religion. L'ambassadeur d'Angleterre ne laissa pas de poursuivre sa pointe, et dit au sieur Bouthillier qu'il en avoit fait la demande à la mère et à la fille, non qu'il eût rien désiré conclure sans la volonté du Roi, mais pource qu'il avoit jugé qu'il falloit commencer par là, afin de ne demander pas au Roi son consentement en vain; qu'il les y avoit trouvées disposées pourvu que Sa Majesté l'eût agréable; à quoi il espéroit qu'elle n'apporterait point de difficulté. Ledit sieur Bouthillier lui répondit qu'il ne savoit pas ce que le Roi feroit, mais qu'il étoit assuré qu'il étoit engagé pour le duc de Nemours, et que difficilement retireroit-il la parole qu'il en avoit donnée à madame de Savoie sa sœur. Cependant le prince Robert est pris prisonnier, ce qui refroidit un peu et la mère et la fille, qui dirent à l'ambassadeur que tant qu'il seroit en prison cette affaire ne se pouvoit achever. En cette recherche, avec autant d'ardeur que le roi d'Angleterre se portoit pour en venir à bout, avec autant d'ardeur s'exemptoit-il de vouloir rien donner à son neveu. La mère demanda 20,000 écus de rente en fonds, et la continuation d'une pension de 7 ou 8,000 écus, et qu'il lui érigeât quelque terre en duché; ce que l'ambassadeur ne lui accorda point, lui refusa l'érection d'une terre en duché, sur ce que ce n'étoit

pas la coutume d'Angleterre, où il étoit bien vrai qu'il n'y avoit point d'autres titres ni d'autres rangs entre les gentilshommes que ceux que le Roi donnoit ; et que quand il en estimoit les personnes dignes , il les leur conféroit , à eux et à leurs enfans , sans les attacher à aucunes terres.

Quant aux biens en fonds et aux pensions , elle s'en devoit remettre au bon naturel et à la magnificence dudit Roi , qui donneroit à son neveu moyen de vivre selon sa qualité.

D'autre part , le roi d'Angleterre , pour le délivrer sans mettre la main à la bourse , fit faire de grandes instances au Roi pour donner le prince Casimir , frère du roi de Pologne , en échange de lui.

Ce prince étoit parti de Pologne pour aller en Espagne , où on lui promettoit de lui donner un grand emploi ; il passa par Milan et de là à Gênes , où il fut reçu superbement ; de là il s'embarqua sur une galère pour faire son voyage , et vint descendre à Saint-Tropez au commencement de mai , cachant sa qualité et feignant que le comte de Konopasquy , abbé de Vokos , qui étoit avec lui , étoit le maître de la troupe , et prenoit le nom d'ambassadeur ; de Saint-Tropez il alla par terre à Marseille , passe à Toulon , y visite la place , le port et les vaisseaux du Roi très-exactement , fait le même à Marseille , où il employa quatre jours entiers à cet exercice ; et , après avoir vu ces places , il passa au château d'If , et de là au port de Bouc , qui est le dernier port de la Provence , et vit exactement avec quelques-uns des siens la situation de cette place , et les villes de Martigues et leurs fortifications ; ce dont le comte d'Alais , gouverneur de

Provence, ayant avis, et considérant qu'il s'est fait connoître à Milan et à Gênes, où il a été reçu magnifiquement, passe en France, déguisé et ayant peur d'être connu, en dessein d'aller en Espagne, qu'il y doit être employé, qu'il a déjà porté les armes pour la maison d'Autriche en Allemagne contre les alliés du Roi, après toutes ces choses visité nos places exactement, et particulièrement nos ports de Provence, sur lesquels nous avons avis que les Espagnols ont des desseins formés, crut être obligé de se saisir de sa personne, et en donner avis au Roi; il en envoie donner l'ordre au sieur de Nargonne, gouverneur de ladite tour de Bouc. Ce commandement étoit assez difficile à exécuter, car le prince et les siens étoient embarqués sur la galère et la galère au port, à laquelle il étoit aisé de se retirer; mais il en vint à bout par adresse, car, après avoir mis six canons en batterie contre la galère, tenant néanmoins les embrasures bouchées afin qu'elle ne prît pas l'épouvante, il alla seul au bas de la contrescarpe du rivage, et manda au capitaine de la galère qu'il avoit un avis des galères de Biserte, et qu'il le prioit de le venir trouver, parce qu'il avoit choses à lui dire qui étoient importantes à la sûreté de son voyage. Le capitaine, après un peu de difficulté, vint, que Nargonne retint, et demanda à parler à Konopasquy et au prince Casimir même; et ainsi il se saisit de lui et de tous les siens., qu'il mit entre les mains du capitaine des gardes du comte d'Alais, qui le conduisit dans le château de Salon, qui appartient à l'archevêque d'Arles. Sa Majesté, en ayant avis, avoua sa détention, manda au comte d'Alais qu'il le fît traiter le plus

courtoisement et honorablement qu'il pourroit , et le défrayât et lui et son train , mais qu'il n'omît rien de ce qui étoit nécessaire pour le tenir en la sûreté convenable ; quant au capitaine de la galère et tous ceux qui étoient auprès de lui , qu'il les renvoyât et leur fit connoître qu'il n'auroit donné aucune interruption à leur voyage s'il n'eût eu fondement d'en user ainsi ; les avertissant néanmoins que Sa Majesté attendoit de leur république qu'elle ne conduiroit ni favoriseroit à l'avenir les personnes qui pourroient , par leur qualité ou par leurs actions , être soupçonnées d'avoir des entreprises contre la France .

Dès que le roi de Pologne a avis de l'arrêt de son frère , il dépêche un secrétaire vers le Roi avec une lettre pleine de plaintes peu raisonnables , comme si on eût en cela commis une action contre le droit des gens , et que son frère n'eût point donné juste sujet de recevoir le traitement qu'on lui faisoit , disant qu'il ne croyoit pas qu'il lui eût été fait par ordre de Sa Majesté .

Sa Majesté , ayant reçu la copie de cette dépêche avant l'arrivée dudit secrétaire , ne le reçut pas si bien qu'il eût été sans cela ; elle le redépêcha néanmoins à quelque temps de là , et manda au roi de Pologne que , bien que son frère eût été arrêté sans son commandement , il avoit néanmoins approuvé l'action quand on lui eut donné avis de ce qui s'étoit passé , et que , hors la juste occasion que lui et ceux de sa suite avoient donnée de douter de leurs desseins , non-seulement Sa Majesté n'auroit-elle pas voulu qu'il eût été empêché en son voyage , mais elle l'auroit fait honorer , recevoir et assister par tous les endroits de son passage , et lui auroit témoigné qu'il n'y auroit pas de

lieu au monde où il pût être mieux reçu, et où il eût été plus libre qu'en tous ses Etats; mais qu'en l'état où il se trouvoit, on ne pouvoit parler de sa liberté qu'avant toutes choses Sa Majesté n'eût une assurance authentique par écrit dudit Roi et de la république de Pologne, par laquelle ils assurassent que ledit prince Casimir ne porteroit jamais les armes contre le service de Sa Majesté. En même temps la république de Venise est sollicitée de s'entremettre envers le Roi pour sa délivrance; leur ambassadeur présente à Sa Majesté une lettre de sa République sur ce sujet, et montre que ladite République étoit prête d'envoyer un ambassadeur extraordinaire pour en faire une plus grande instance. Mais Sa Majesté leur fit savoir que, bien qu'elle ne trouvât rien à redire à l'office que leur ambassadeur avoit passé pour la liberté dudit prince, et que tout ce qui venoit de leur part ne lui pouvoit déplaire, pource qu'elle savoit que ses intentions leur seroient toujours en plus particulière recommandation que celles de ses ennemis, elle ne pouvoit approuver que cet office fût suivi de l'envoi d'un ambassadeur extraordinaire; que le roi de Pologne lui en avoit écrit, qu'il avoit demandé de lui quelque sorte d'assurance, et que, l'affaire étant en cet état, leur ambassadeur ne leur pourroit remporter la satisfaction qu'ils auroient pu espérer, outre que Sa Majesté auroit lieu de trouver à redire à une déclaration si précise pour la maison d'Autriche et ses adhérens contre son Etat, et même qu'un tel procédé en faveur des rois de Pologne et de Hongrie, donneroit un juste sujet aux Suédois de soupçonner ladite République de partialité, et ainsi rétracter

l'acceptation qu'ils avoient faite de sa médiation ; ce qui lui ôteroit le moyen de contribuer à la paix de la chrétienté, qui est la chose du monde qui lui étoit le plus à cœur ; Sa Majesté ne pouvant en ce cas alléguer aucune raison qui pût démouvoir les Suédois d'une telle résolution, puisqu'elle-mêmes'y trouveroit intéressée.

Mais , entre toutes les sollicitations qui furent faites pour ce prince , la plus importune fut celle du roi d'Angleterre, prétendant que Sa Majesté lui devoit accorder la liberté de ce prince pour l'échange de son neveu, ne considérant pas qu'excepté la guerre ouverte, tous les mauvais offices qu'on peut recevoir d'un prince voisin, on les reçoit de lui, et en la cause publique et en choses particulières de ce royaume. Néanmoins il faisoit faire une grande instance vers Sa Majesté sur cela. Elle eut peine à s'en défaire et à lui faire connoître qu'ayant renvoyé le secrétaire de Pologne vers le Roi son maître, pour savoir quelle sûreté il voudroit donner que ledit prince ne servît point contre la France ni ses alliés, Sa Majesté craignoit qu'on prétendît que cette diligence fût une espèce d'engagement à délivrer le prince Casimir par cette voie, en cas que Sa Majesté y trouvât ses sûretés, quoiqu'en effet elle n'eût donné aucune parole déterminée ; mais qu'en considération de la bonne amitié qui étoit entre Leurs Majestés, si Sa Majesté ne se trouvoit point engagée à délivrer ledit prince Casimir sur les simples assurances du roi de Pologne, comme en effet elle ne croyoit pas l'être, elle ne délivreroit point ledit prince sans faire de fortes et efficaces instances pour la liberté dudit prince Robert.

Le roi d'Angleterre avoit fait , peu auparavant , une autre sollicitation vers le Roi , qui , comme elle n'étoit guère juste , ne fut aussi guère agréable à Sa Majesté ; ce fut la liberté du chevalier de Jars , que nous avons dit ès années précédentes avoir été condamné à avoir la tête tranchée pour les intrigues qu'il avoit faites , tant dedans que dehors le royaume. Ledit Roi ne voulut pas qu'on se servît de son nom en cette sollicitation-là , mais qu'on mît en avant celui de la Reine sa femme , qui en écrivit au cardinal avec une grande affection , et l'en fit solliciter instamment par le sieur de Montaignu , qui étoit de la part du Roi son mari en France , lui disant , de la part de ladite dame Reine , qu'elle désiroit avoir cette obligation au cardinal , qui , lui remontrant les difficultés que cette affaire rencontreroit en l'esprit du Roi , lui dit que le vrai temps où il en devoit parler avec espérance de succès , étoit lorsqu'il y'auroit un bon traité signé entre les deux couronnes , et encore que ce seroit à condition que ledit chevalier ne pourroit demeurer ni en France ni en Angleterre , mais seulement à Malte. Cette réponse étoit faite à dessein , afin que la Reine sollicitât avec plus de soin la conclusion du traité entre la France et l'Angleterre que le Roi désiroit ; mais cela fut sans effet , car le roi d'Angleterre ne voulut point s'y résoudre , et la Reine pressa encore davantage la liberté dudit chevalier , qu'elle vouloit présupposer qu'on lui avoit promise ; et néanmoins on ne la lui avoit fait espérer qu'en suite de la signature du traité ; ce que , lorsqu'on lui eut fait reconnoître , elle fit solliciter par le sieur Digby le cardinal , et le prier que , si elle lui étoit en quelque considération ,

il voulût non-seulement procurer la liberté dudit chevalier de Jars , mais abrégér le terme auquel on la lui avoit fait espérer ; et pource qu'elle lui avoit écrit , quelque temps auparavant , une lettre en laquelle elle le taxoit de lui avoir manqué de parole , ce qui n'étoit pas , elle lui 'en écrivit une plus honnête , mais avec la même ardeur qu'auparavant ; ce qui enfin obligea le Roi pour ne la pas mécontenter de lui donner la liberté ; ce qu'il fit de très-bonne grâce , l'envoyant tirer de la Bastille et conduire par le sieur de Chavigny au logis du sieur Digby , auquel il dit qu'il n'étoit plus prisonnier de Sa Majesté , mais de la reine d'Angleterre , et partant que ledit Digby disposeroit de lui et en répondroit au nom de ladite dame Reine.

Il pria le sieur de Chavigny de le remettre entre les mains de l'ambassadeur ; ce qu'il ne voulut faire , lui disant n'avoir autre ordre que de lui mettre entre les mains , et qu'il en feroit maintenant ce que bon lui sembleroit.

La reine d'Angleterre reçut la grâce du Roi avec un extrême ressentiment , et le témoigna peu après en la demande que Sa Majesté fit au Roi son mari de lui accorder la levée de deux régimens écossais ; car elle rendit au Roi son frère , en cette occasion , tous les offices qu'il pouvoit désirer d'elle.

Elle avoit toujours témoigné auparavant à notre ambassadeur ne vouloir aucunement s'employer en ces affaires-là , lesquelles elle savoit que le Roi son mari estimoit lui être de grande conséquence ; mais quand notre ambassadeur ajouta aux autres raisons qu'il lui avoit alléguées pour l'y convier , la part que le

cardinal prendroit à cet office rendu à la France, elle lui dit nettement qu'il l'avoit obligée de si bonne grâce en l'affaire du chevalier de Jars, qu'il ne s'offriroit jamais occasion de lui témoigner le gré qu'elle lui en savoit qu'elle ne le fît avec joie ; qu'elle en parleroit au Roi son mari ; que l'ambassadeur ne lui en parlât point encore jusques à ce qu'elle lui dît ; qu'elle vouloit gouverner cette affaire à sa mode, et qu'elle espéroit que les troubles d'Ecosse seroient en tel état dans peu de jours , qu'elle obtiendrait cette grâce du Roi son mari.

Il y avoit en Ecosse une grande révolte sur le sujet de la religion , laquelle le feu roi Jacques avoit essayé d'approcher un peu de celle d'Angleterre , et y avoit pour cet effet établi des évêques que les Ecos-sais, qui sont puritains , reçurent mal volontiers ; mais le respect dudit Roi, qui les avoit long-temps gouvernés , les retint en devoir. Maintenant, sur quelques légères occasions survenues , ils s'étoient élevés, faisoient plusieurs demandes au roi d'Angleterre concernant la religion et l'Etat, mais insistoient particulièrement qu'on leur ôtât lesdits évêques, et étoient tous en armes à cette fin , publiant que le Roi leur maître vouloit établir des cérémonies en leurs églises, qui étoit un acheminement à la religion catholique de laquelle il vouloit faire profession à l'avenir. Ces inconvéniens faisoient que le roi d'Angleterre avoit peine à consentir qu'on fît des levées de gens de guerre dans ce pays , pource qu'il disoit que les personnes de qualité en Ecosse étoient contre lui, les uns ouvertement, les autres sous main, et que, dans le menu peuple seulement, il pouvoit es-

pérer de trouver des serviteurs, et que sans doute les mutins ne s'enrôleroient point, mais ceux-là seulement qui, pour ne prendre point de part aux désordres de leur pays, seroient bien aises d'aller dans un autre.

Notre ambassadeur, au contraire, mettoit en avant qu'il étoit avantageux au roi de la Grande-Bretagne de tirer des Ecosais d'Ecosse en ce temps où il y avoit des troubles en ce royaume, et quoiqu'on pût penser que c'étoient les catholiques qui sortoient en telles levées, il étoit certain que la plupart étoient protestans; outre que la continuation de la guerre étant avantageuse au roi d'Angleterre, c'étoit le moins qu'il pût faire que de permettre en ses Etats la levée de quelques gens nécessaires pour la maintenir, autrement il donneroit lieu de penser moins à ses intérêts, lorsqu'il sera question de conclure un traité de paix.

L'ambassadeur informoit la Reine de ces raisons-là; elle les représentoit au Roi son mari, et y ajoutoit tant d'affection qu'elle se pensa brouiller avec lui sur ce sujet, et dit à l'ambassadeur qu'elle avoit fait ses derniers efforts et n'avoit rien obtenu, mais qu'elle croyoit avoir mis l'affaire en tel état, que s'il la pousoit fortement il en tireroit contentement: ce qu'il fit, et remporta de lui ce qu'il désiroit, après une conférence de trois heures avec ledit Roi.

Outre la difficulté que cette révolte d'Ecosse nous apporta pour la permission de cette levée, elle en fit naître une autre bien grande pour la religion, qui est que le roi d'Angleterre, pour se montrer bon protestant, estima à propos de faire renouveler les proclamations contre la religion catholique,

par lesquels il est défendu aux Anglais d'en faire aucune fonction. La Reine, ayant fait son possible pour l'empêcher, trouva bon que l'ambassadeur fit son effort envers lui. Après avoir fort agité cette affaire, ledit Roi lui donna sa parole qu'en sa considération il modéreroit les termes de la publication qu'il vouloit être faite, puisque l'état de ses affaires ne lui permettoit pas de la supprimer; que les Anglais qui viendroient chez lui à la messe n'en seroient point en peine, et que s'il y avoit exemple à faire ce seroit aux dépens de l'ambassadeur d'Espagne; de plus, qu'il connoîtroit, lorsqu'il lui parleroit pour des particuliers qui seroient en peine à ce sujet, l'estime qu'il faisoit de sa recommandation; mais qu'il le prioit aussi qu'il le voulût obliger de ne point permettre que chez lui l'on prêchât en anglais, ni qu'on y donnât retraite aux prêtres du pays, moins aux condamnés à mort qu'aux autres, et, entre les condamnés, moins au nommé Musquet qu'à pas un; que cela étant, son conseil ne pourroit rien trouver à redire aux grâces qu'il feroit aux catholiques par son intercession.

Ce fut un grand bien pour la religion et une grande bénédiction à la Reine, la considération de laquelle nous donna lieu de remporter cet avantage. Nous eûmes quelque différend à démêler avec le roi d'Angleterre sur le sujet d'un vaisseau que nous avons dit, les années précédentes, avoir été combattu à Salé et pris par le sieur du Chalart; car, bien que le vaisseau eût été déclaré de bonne prise par le conseil de la marine, néanmoins les Anglais, selon leur opiniâtreté ordinaire, poursuivirent toujours qu'on le leur

rendît ; et cette année , se servant de l'occasion du temps , ils obtinrent du roi de la Grande-Bretagne des lettres de marque , en vertu desquelles ils arrê-
tèrent plusieurs de nos vaisseaux , qu'ils menèrent avec leurs marchandises vendre en Angleterre. Le Roi , en ayant avis , fait aussi saisir tous les vaisseaux anglais qui étoient dans nos ports ; on en fait un grand bruit en Angleterre qui vient aux oreilles de leur Roi , qui en fait faire de grandes plaintes par son ambassadeur , auquel on représente que le tort est de leur côté , et que le Roi n'a fait que se défendre. Enfin le roi d'Angleterre , tirant un soir à part notre ambassadeur , qui étoit chez la Reine sa femme , lui dit qu'il avoit connoissance de quelle considération lui étoit pour son honneur , et de quelle importance pour son revenu , de donner à ses marchands satisfaction sur ce sujet , et assurance qu'ils ne tomberoient plus à l'avenir en semblables inconvéniens ; qu'il le prioit de ménager avec le Roi son maître qu'il pût sortir de cette affaire à son honneur , et qu'il lui donnoit sa parole que , cela étant , la France recevroit une satisfaction entière à tout ce qu'elle pourroit désirer de lui. Sa Majesté , pour ne rien oublier de sa part à tout ce qui pourroit contribuer à une plus étroite amitié avec ledit Roi , commanda au cardinal de terminer cette affaire le plus favorablement qu'il se pourroit. On rendit ce vaisseau , et donna-t-on quelques récompenses pour les marchandises. Ils rendirent aussi le vaisseau de Toiras , qui avoit été pris par eux au port du Texel lorsque nous avions guerre avec eux , et les vaisseaux français et anglais qui avoient été arrêtés dans les ports de France

et d'Angleterre furent relâchés de part et d'autre.

A peu de temps delà la Reine, mère du Roi, par un changement bien soudain, et qui surprit tout le monde, s'ennuya à Bruxelles et passa à Londres. Et si le manifeste qui courut sous son nom peu après est véritable, car elle le désavoua, mais assez long-temps depuis, le mépris et les injures qu'elle rencontra à Bruxelles depuis la mort de l'Infante, au lieu de l'honneur et de l'estime qu'elle y prétendoit recevoir, en furent la cause; se voyant tous les jours en perpétuelles craintes d'émotion populaire contre sa vie ou celle des siens, et n'y pouvant plus vivre contente, ni les siens en sûreté, puisque les ministres d'Espagne, bien loin de remédier à ces désordres, témoignioient assez par leur connivence qu'ils les approuvoient, et augmentoient l'audace du peuple par le mépris qu'ils en faisoient, et disoient ou souffroient, pour la rendre encore plus odieuse, qu'on dît publiquement que l'extrême dépense qu'on faisoit pour son sujet empêchoit qu'on pût fournir au paiement de l'armée, tenoient pour coupables les seigneurs qui la visitoient, et sa recommandation pour qui que ce fût étoit une condamnation assurée.

Or, qu'elle se soit retirée pour ces raisons-là, comme ledit manifeste le met en avant, c'est une chose incertaine : bien est-il certain qu'elle a reçu tout ce mauvais traitement-là, comme on a vu les années précédentes, et il est bien difficile de croire qu'elle y ait été si insensible de nature, ou si patiente par vertu, qu'elle n'ait point eu de désir de se retirer d'un lieu où elle étoit si maltraitée. Quoi qu'elle puisse dire, l'auteur du second manifeste, qui l'a fait

publier sous son nom pour désavouer le premier, reconnoissant, dit-il, que la Flandre étoit un lieu qui lui fermoit les avenues à la réconciliation avec le Roi, elle prit résolution d'en sortir; et, pource que c'étoit le temps auquel on buvoit des eaux de Spa, elle avoit pensé d'aller faire quelque petit séjour dans la terre des Liégeois, sans rien déterminer de son retour en Flandre; ce qui l'empêcha de communiquer les particularités de ce dessein au cardinal Infant; joint que le temps de la campagne le tenoit lors éloigné d'elle, et ne lui permit pas de lui pouvoir dire adieu elle-même. S'y étant acheminée, elle eut peine, dit-il, d'y assurer sa demeure, et prévint beaucoup de difficultés qui pouvoient empêcher sa sortie, si elle eût voulu se retirer ailleurs. De sorte que, voyant son passage libre par la Hollande, elle estima y devoir aller, pour de là passer en Angleterre.

Voilà des raisons bien légères et mal tissées, et qui montrent bien le peu de solidité d'esprit de celui qui les a inventées. Cette connoissance que les terres de l'obéissance du roi d'Espagne n'étoient pas un lieu propre pour la réconciliation avec le Roi, leur seroit-elle venue comme une révélation en un instant? Leur avoit-il pas été déclaré par assez d'actes publics dès leur éloignement des Etats du Roi? et cette lumière les auroit-elle surpris de telle sorte que, sans feindre d'aller prendre les eaux à Spa, ils n'eussent pu attendre le retour du cardinal Infant pour lui communiquer leur dessein, lequel ils savoient bien ne lui pouvoir être désagréable, puisqu'il avoit éprouvé que leur mauvaise volonté contre la France ne lui produisoit autre fruit qu'une dépense inutile et fâ-

cheuse : outre qu'il dit que ledit cardinal Infant n'avoit jamais trouvé mauvais que ladite dame Reine eût cherché tous les moyens possibles de se réconcilier avec le Roi. Mais la raison de leur soudain partement fut qu'après une longue souffrance de mépris et d'injures elle perdit la patience, et, sans pouvoir même attendre que le cardinal Infant fût de retour, elle se résolut en un instant de partir, et, étant incertaine où elle devoit aller, proposa de passer aux terres de Liège, qui étoient les plus proches, sous ombre d'aller à Spa, où étant, de nouvelles craintes la surprirent, qui la firent passer en Hollande et de là en Angleterre, vu que l'indignation ou la crainte sont les seuls motifs des conseils aveugles et précipités. Or, quelle qu'ait été la cause de sa sortie de Flandre, elle en partit le 10 août, s'en alla à Louvain, de là à Saint-Tron, entre ledit Louvain et Liège, où les bourgmestres la vinrent trouver, et la prièrent de leur dire le temps qu'elle vouloit entrer dans leur ville, afin qu'ils la reçussent avec tous leurs habitants en armes : elle leur dit qu'elle s'y en alloit incontinent, qu'ils allassent toujours devant et qu'elle les suivroit ; mais, dès qu'ils furent partis, elle prit la route de Bois-le-Duc, et envoya prier le prince d'Orange de l'y faire recevoir et au reste de la Hollande, d'où elle vouloit passer en Angleterre.

Cette nouvelle venue à Bruxelles étonna tout le monde, et particulièrement le sieur Gerbier, résident d'Angleterre, qui écrivit incontinent à Fabroni, et se plaignit qu'il l'avoit trompé, l'ayant assuré que ladite dame Reine n'avoit nul dessein d'aller en Angleterre, étant raisonnable que ledit Roi en fût premièrement

averti, attendu la conjoncture des affaires présentes avec la France, joint que peut-être en seroit-il rendu moins capable de contribuer à son contentement, outre que ledit Fabroni lui avoit dit qu'ils avoient des lettres du roi d'Espagne qu'ils gardoient comme des reliques, par lesquelles il promettoit à ladite dame Reine de ne faire jamais la paix avec le Roi à l'exclusion d'elle; de sorte que son retour en France devoit être certain puisque le Roi, à ce que disoit ledit Fabroni, seroit contraint au plus tôt de faire la paix, et que le retour de ladite dame Reine et de la somme d'argent qui lui seroit délivrée pour payer ses dettes et retirer ses bagues engagées, seroit le premier article du traité, et partant qu'elle ne pouvoit avoir pensée de se retirer de Flandre et perdre la protection d'un tel roi et l'obligation de ses promesses si favorables, et concluoit en disant beaucoup de mal de l'évasion de Monsieur, dont ladite dame Reine aimeroit mieux mourir que de suivre l'exemple. Il est vrai que les plus sages, voyant tous ses gens vendre leurs meubles, et qu'elle portoit tous les siens, ses tableaux, cabinets et curiosités, se doutoient bien que ce ne pouvoit être pour un simple voyage de Spa.

Le prince d'Orange fut surpris de sa venue, pource qu'elle avoit auparavant envoyé demander un passeport pour aller boire des eaux de Spa, et dit à l'archer qu'elle lui envoya, qu'il n'y avoit rien qui l'empêchât de venir dans les villes de messieurs les Etats, et qu'il n'estimoit pas qu'elle voulût penser à rien qui pût altérer la bonne intelligence qui étoit entre la France et eux. L'archer lui répondit qu'elle contribueroit plutôt à l'entretenir. Les Etats prièrent le prince

d'Orange de lui rendre de leur part tout l'honneur qui lui étoit dû, et la princesse d'Orange de lui aller tenir compagnie. Ils chargèrent leurs députés au camp de lui rendre toutes sortes de civilités de leur part, s'assurant que le Roi l'auroit agréable, ne désirant jamais manquer au service qu'ils devoient à la France et au Roi.

Ils eussent bien désiré qu'elle se fût allée promener dans le pays, sans aller à La Haye, jusques à ce qu'ils eussent reçu avis de leur ambassadeur en France si elle venoit en leur pays avec participation du Roi, et comme il lui plairoit qu'ils se gouvernassent envers elle, et députèrent les comtes de Culembourg et de Brederode pour l'accompagner en son voyage; mais elle vouloit aller droit à La Haye, après avoir seulement passé à Bois-le-Duc, Berg-op-Zoom, Dordrecht et Rotterdam; elle fut reçue partout avec grand respect, les habitans en armes et le canon tirant.

Le prince d'Orange alla au-devant d'elle, à deux lieues par-delà Bois-le-Duc, et, en l'abordant, lui baisa le bas de la robe. Elle ne fit pas abattre la portière de son carrosse ni se démasqua. La princesse d'Orange lui baisa pareillement le bas de sa robe en l'abordant, sans que la Reine la baisât, de quoi ledit prince ni sa femme ne furent pas satisfaits.

Les Etats députèrent un d'entre eux de chacune de leurs provinces pour aller au-devant d'elle jusques à Delft. Les ambassadeurs de Suède et de Venise lui envoyèrent leurs carrosses vides jusque-là. Lesdits Etats lui faisoient servir une table à part pour elle dans sa chambre, et une de seize couverts pour sa suite, et, témoignant reconnoissance des bienfaits

qu'ils avoient reçus de la France pendant sa régence, ils n'eussent pas été marris qu'elle eût fait quelque demeure chez eux jusques à ce qu'elle s'y fût reconciliée avec le Roi.

Le sieur d'Etampes, notre ambassadeur, se laissa entendre qu'il ne lui pouvoit rendre aucuns honneurs sans avoir eu auparavant ordre du Roi pour savoir comme il se devoit comporter envers elle, lequel il ne pouvoit encore avoir reçu, Sa Majesté n'ayant pu prévoir une telle résolution. Cela lui fit entreprendre un voyage à Amsterdam, pour laisser passer une semaine, pendant laquelle il lui pourroit venir ordre de la cour de la voir, et ce conseil fut pris de concert avec la princesse d'Orange qui l'accompagna à son voyage; mais quand à son retour ils virent que l'ambassadeur ne la voyoit point, ils commencèrent lors à se détromper de l'opinion qu'ils avoient qu'elle fût allée en Hollande avec la participation de Sa Majesté; elle ne céloit point qu'elle sortoit d'un lieu où elle avoit bien reçu des afflictions depuis la mort de l'Infante, ses ministres aussi se laissoient aller à parler de ce même style-là; Le Coigneux et Fabroni n'ayant point de honte de dire qu'on avoit eu dessein de se saisir de sa personne, et que cela les avoit fait retirer en Hollande, ce qui avoit peu d'apparence par toutes sortes de respects. Ce dont le cardinal Infant ayant été averti, il le trouva d'autant plus étrange qu'ils l'avoient assuré d'agir tout autrement, et que Le Coigneux lui avoit mandé depuis sa sortie que dans peu de jours il essaieroit de donner à l'Espagne la satisfaction qu'elle se promettoit, et avoit écrit à la dame du Fargis que la conférence qu'il avoit eue à Bois-le-

Duc avec le prince d'Orange lui faisoit espérer d'agir si bien sur le plan qu'elle savoit, qu'ils y trouveroient tous leur compte ; ce qui étoit touchant la trêve que le médecin Riolant écrivoit en même temps qu'ils avoient promis de moyenner entre l'Espagne et la Hollande. Ledit cardinal Infant fit publier une déclaration du 6 octobre, par laquelle il commandoit à tous ses officiers de faire sortir tous les Français de ses provinces de Flandre, et particulièrement ceux qui avoient suivi la cour de la Reine-mère, attendu que, depuis la déclaration de la guerre, il ne leur avoit donné à tous permission d'y demeurer qu'à raison de la demeure que la Reine-mère y feroit. Cet ordre fut exécuté avec une grande rigueur ; le duc d'Elbeuf, Chanteloube et Saint-Germain, furent exceptés, pourvu qu'ils n'eussent point de serviteurs français avec eux, ayant été permis audit duc d'en pouvoir retenir un seulement ; et, non contents de cela, ils mirent à sus une noire calomnie contre quelques dames françaises qu'ils mirent prisonnières, les accusant d'avoir voulu empoisonner le cardinal Infant, ce qui fut fait ou avec trop de précipitation, ou par une malice trop grande par le président Rose, qui fut contraint de les mettre en liberté, reconnoissant leur innocence. Tels mauvais traitemens sont toujours enfin la récompense que reçoivent ceux qui, contre leur devoir, quittent le service qu'ils doivent à leur prince naturel pour recourir à celui d'un prince étranger.

La Reine-mère reçut et donna quelque petit mécontentement en Hollande. Le menu peuple craint qu'on ne le paie pas bien de ce qu'il fournira pour

elle : le bruit étoit d'ailleurs parmi eux qu'elle avoit laissé force dettes à Bruxelles; et à son abord à La Haye, ses gens y ayant été logés par bulletins, ils ne les voulurent pas recevoir, et la plus grande part couchèrent comme ils purent; ce qui donna beaucoup de déplaisir à la Reine, bien qu'en effet ce désordre ne vînt que de la jalousie de deux magistrats qui exerçoient la police, en partie aussi de la liberté de ce peuple-là, car peu après ils y mirent ordre.

Les États se trouvèrent offensés de ce qu'elle n'avoit point fait couvrir leurs députés quand ils l'allèrent voir de leur part; et le jour de son entrée il pleuvoit si fort qu'ils furent bien mouillés et incommodés. Ils alléguoient pour raison de leurs prétentions qu'on faisoit bien couvrir leurs ambassadeurs, lesquels n'étoient pas plus que leurs députés, puisque ce sont eux qui les envoient.

La reine de Bohême eut aussi quelque mécontentement de ce que la Reine, à la visite qu'elle lui fit, ne l'avoit reçue qu'à la porte de sa chambre et reconduite jusque-là; elle lui fit donner une chaise à bras à sa gauche, pareille à la sienne, l'appela toujours sa fille, celle de Bohême la traitant de Majesté. Ce qui la surprit davantage, fut qu'elle ne baisât point ses deux filles aînées qui l'accompagnoient; mais cela avoit été manié par Donchamp pour satisfaire la princesse d'Orange, qui s'étoit, comme nous avons dit, offensée de n'avoir pas aussi été baisée de la Reine; mais quand ladite dame Reine lui rendit sa visite, elle eut sa revanche; car elle n'alla recevoir ladite dame Reine-mère qu'à la porte de son antichambre, qui, selon la

situation de son appartement, aboutissoit sur le degré de son logis, et ne la conduisit pas plus avant. Il fut remarqué que la Reine-mère en descendant le degré tourna la tête pour voir si elle ne l'accompagnoit point. Davantage, la reine de Bohême ne baisa pas les marquises de Sourdeac et de Fabroni, quand elles l'allèrent visiter à part, et baisa en leur présence une dame du pays de moindre qualité qu'elles.

La princesse d'Orange, de son côté, avoit plusieurs déplaisirs : elle avoit trouvé mauvais que la Reine-mère ne l'avoit point fait manger à Amsterdam avec elle quand elle y mangea en public ; car, bien que sa naissance ne lui donnât pas cette prérogative, la qualité que son mari avoit dans les Etats lui donnoit assez de vanité pour prétendre y avoir un rang approchant ou semblable à celui qu'avoit l'Infante aux Pays-Bas. Elle se lassoit fort de se voir si éloignée de ce degré-là auprès de la Reine, et d'être presque comme suivante à la vue de ce peuple. Mais elle dissimuloit par le commandement de son mari, qui, quoiqu'il lui semblât n'avoir pas avoir été assez considéré par ladite dame Reine, vouloit bien demeurer avec elle à tout événement. Ladite princesse lui disoit néanmoins, et faisoit dire souvent à dessein les incommodités que l'on recevoit de l'air de ce pays-là en hiver, et qu'il étoit dangereux pour sa santé, ce qu'elle connoissoit bien qui lui étoit dit pour la convier honnêtement à se retirer, et lui redoubloit le désir de passer bientôt en Angleterre selon son premier dessein.

L'ambassadeur de cette couronne s'absenta à sa venue, sous le prétexte d'une indisposition simulée ;

puis, à quelque temps de là, le 10 septembre, visita la Reine-mère, disant qu'il n'avoit encore reçu ordre du Roi son maître sur cela, mais qu'il s'assuroit bien qu'il ne l'auroit pas désagréable, bien qu'il fût et croyable et certain qu'il l'avoit reçu, ayant eu assez de temps pour ce sujet; ledit ambassadeur dit à celui du Roi qu'il ne lui avoit fait qu'un compliment en termes généraux. Cependant, dès que ladite dame Reine fut entrée dans le pays des Etats, tous les siens, à dessein d'émouvoir à pitié ces peuples, et leur rendre la justice du Roi sur son éloignement moins favorable, publioient tout haut que ladite dame n'étoit sortie de Bruxelles que pour venir en un pays ami du Roi ou neutre, pour s'éloigner de tout soupçon, et donner lieu de l'assister; qu'elle n'avoit autre pensée que de retourner en France, non pour se mêler du gouvernement et des affaires, dont elle ne vouloit pas même ouïr parler, mais simplement pour aller demeurer à Moulins ou ailleurs où le Roi lui prescrirait, sans désirer même aller à Paris, ne demandant autre chose que de pouvoir jouir de son bien et de passer le reste de ses jours en repos, pour être après sa mort inhumée avec le feu Roi son mari, comme si ce n'eût pas été elle-même qui, contre tout ce que le Roi lui avoit fait représenter pour son bien, étoit sortie du royaume, et comme si sa maison de Moulins et toute autre qu'il lui eût plu choisir, ne lui eût pas été cent fois offerte sans qu'elle y eût jamais voulu consentir, outre que les siens mêmes témoignassent un esprit bien éloigné de cette disposition-là; car Donchamp, à son retour d'Amsterdam, passant par Harlem et par Leyde, disoit tout haut au milieu des entrées qui

étoient faites à la Reine en ces villes-là, qu'elle feroit la trêve auparavant que de partir de ce pays-là, ce que ces villes-là désiroient plus ardemment que toutes les autres. La princesse d'Orange, ou par ordre de son mari, craignant que sa demeure fût à charge aux Etats, ou pour se mettre en sa bienveillance, parla à notre ambassadeur pour écrire à la cour des intérêts de ladite dame Reine, et qu'il plût au Roi de lui envoyer quelque entretènement; mais il refusa de se mêler d'une affaire si importante sans en avoir un ordre exprès de Sa Majesté, lequel il appartenoit à ladite dame de ménager, à quoi les siens ne voulurent pas entendre. Quelques-uns d'entre eux conseilloyent d'écrire franchement au Roi une lettre d'excuse de sa sortie de France, en rejetant la causé sur le mauvais conseil qu'on lui avoit donné et qu'elle avoit suivi, et faisant rougir Saint-Germain de toutes les menteries qu'il avoit imprimées; mais d'autres n'y consentirent pas, disant que ce seroit faire une amende honorable; autres proposèrent d'autres moyens, mais il ne se conclut rien, parce que ladite dame Reine avoit peine à fléchir son humeur, et eût voulu que le Roi lui eût écrit le premier.

Messieurs les Etats enfin furent priés de faire cet office, et en écrivirent à Sa Majesté le 30 août, lui mandant qu'ils reconnoissoient en elle un si sensible amour pour le Roi son fils, tant de bonne volonté pour ceux qu'il honoroit de sa confiance, et si peu de souvenir de ce qui s'étoit passé en son endroit, qu'ils avoient cru être obligés de supplier Sa Majesté d'avoir agréable qu'elle se réconcilât avec lui d'une bonne et solide réunion.

Sa Majesté, voyant par cette lettre que ces messieurs parloient de ce qu'ils ne savoient pas, ne leur fit point de réponse, mais donna charge au sieur d'Etampes, son ambassadeur en Hollande, de leur dire que Sa Majesté ne s'étoit jamais séparée d'elle, mais elle de lui, qu'il avoit toujours voulu et vouloit encore être en bonne union avec elle, pourvu qu'elle fût en lieu non suspect, comme il lui avoit fait savoir; qu'il ne la pouvoit recevoir en France, ayant les intelligences qu'elle avoit avec Espagne; que, pour la même raison, il ne devoit pas désirer sa demeure dans le pays des Etats, étant certain que, pendant que la France et eux seroient joints contre l'Espagne, ni l'un ni l'autre n'avoient besoin qu'elle fût chez eux; qu'il aimoit sa personne, mais que l'expérience lui avoit fait connoître qu'il en devoit appréhender les humeurs, et particulièrement celles des mauvais esprits qui étoient auprès d'elle.

Il donna charge aussi à son ambassadeur de représenter au prince d'Orange et à tous ceux qu'il jugeroit à propos, que ces mauvais esprits qui étoient auprès d'elle vouloient essayer ou d'introduire quelque négociation de trêve entre lesdits Etats et l'Espagne, ou au moins en donner espérance aux Espagnols et soupçon aux Français, afin de venir par tels artifices ordinaires à telles gens à leurs fins, qui n'étoient autres que de tromper tout le monde et agir contre la France;

Que d'ailleurs les Espagnols vouloient faire des négociations secrètes aux mêmes fins de la trêve, et que leur prétention étoit de ravoir le Brésil, Maestricht et un passage sur le Rhin, moyennant une

somme notable d'argent ; mais que le Roi sachant que le prince d'Orange étoit homme de parole et de foi , et , de plus , que lui ayant déjà répondu que les Etats n'étoient pas capables d'entendre de telles conditions, Sa Majesté se tenoit assurée que les desseins des Espagnols pour ce regard ne pouvoient réussir ;

Que ledit sieur prince devoit bien prendre garde que , par les voies indirectes que les Espagnols prendroient pour traiter avec les Etats , ils ne gagnassent quelques particuliers par argent , lesquels s'y laisseroient d'autant plus volontiers aller , qu'en ce faisant ils ne croiroient agir que contre la guerre , bien qu'ils ne pussent incliner à la trêve à de mauvaises conditions , sans faire contre leur Etat , contre le prince d'Orange et contre leur propre sûreté , étant certain que si on les détachoit une fois de la France , on les perdrait aisément quand on voudroit sous divers prétextes dont les Espagnols ne manqueroient jamais , étant destitués de protection et d'assistance ;

Que les Espagnols pourroient aussi , par le moyen de ladite dame Reine , ou de ceux qui étoient employés dans ses affaires , dont on connoissoit l'esprit et la conduite , essayer de diminuer le crédit du prince d'Orange près des Etats et dans leurs provinces , étant capables de toutes sortes d'artifices et de méchancetés ; que le Roi les avoit éprouvées , en ce que , depuis son départ , ils avoient fait diverses entreprises sur des places de son royaume , et même sur la vie du cardinal ; qu'elle et eux n'avoient pu compatir avec Monsieur ; que sous son nom ils avoient encore voulu , depuis peu , embarquer des premiers princes de l'Etat à servir les Espagnols contre la France. Qu'après une

telle conduite, il y avoit peu de lieu d'y prendre confiance, et que Sa Majesté faisoit bien au-delà de ce qu'il devoit, se portant après tant d'offenses qu'il en avoit reçues à lui faire un très-honorable traitement et proportionné à sa dignité, si elle vouloit aller en un lieu non suspect, comme il lui avoit plusieurs fois fait savoir.

Tandis que Sa Majesté donne ses ordres, ladite Reine, conseillée de regagner la princesse d'Orange, lui fait des caresses si grandes au prix de ce qu'elle lui avoit fait auparavant, qu'elle la fit entreprendre de faire trouver bon au prince d'Orange que les Etats députassent exprès sur son sujet en France. Le sieur Kmit premier, et représentant la noblesse aux Etats du comté de Zélande et ami particulier du prince d'Orange, est nommé à cet office, et part, dès le 15 septembre, avec ordre de dire au Roi que la Reine sa mère leur avoit fait quelque ouverture sur le sujet de sa réconciliation avec Sa Majesté, les ayant priés de lui représenter qu'elle n'aspiroit plus au gouvernement, et ne désiroit, sinon de vivre en repos en France, en l'une de ses maisons qu'il lui plaisoit lui prescrire pour sa demeure;

Qu'ils avoient cru en devoir donner avis à Sa Majesté, et la supplier que, s'il ne lui plaisoit pas encore la faire venir en France, et que, pour certaines considérations, il désiroit plutôt qu'elle s'arrêtât encore en leur pays pour quelque temps, il eût agréable de lui donner le moyen d'y subsister, parce qu'ils ne l'avoient pas d'y subvenir. Ils ne donnèrent point de part de cet envoi à notre ambassadeur; la princesse d'Orange seulement lui en parla après que Kmit fut

parti de La Haye ; et jugeant bien des réponses dudit ambassadeur que cet envoi ne produiroit pas l'effet qu'ils en espéroient, le prince d'Orange eut quelque pensée de donner charge audit Kmit de passer l'office de la conjouissance de la naissance de M. le dauphin qui étoit arrivée peu auparavant, afin que l'affaire de ladite dame Reine ne fût pas le sujet principal de son envoi, et qu'il ne tînt lieu que d'accessoire ; mais ceux de la province de Hollande s'y opposèrent, prétendant que l'honneur de cette charge-là leur appartenoit.

Cependant les ministres de la Reine-mère, pour rendre leur cause plus favorable, faisoient publier partout que ledit sieur Kmit portoit de grandes soumissions de la part de ladite dame ; ce qui étoit faux. Néanmoins, et attendant le retour dudit Kmit, ils firent demander si, pendant qu'on négocieroit ce raccommodement, les Etats la pourroient secourir de quelque entretènement ; à quoi la princesse d'Orange répondit qu'ils la pourroient bien défrayer six mois, mais non pas davantage.

Le sieur Kmit étant arrivé à Paris, et ayant exposé sa créance, Sa Majesté lui répondit qu'il n'avoit jamais manqué de respect ni d'affection pour la Reine sa mère, qu'il lui en avoit rendu tant de témoignages qu'elle n'en pouvoit douter, et qu'il s'assuroit qu'elle reconnoîtroit en sa conscience que rien n'en avoit empêché la continuation, que la mauvaise conduite que ses mauvais conseils lui avoient suggérée depuis quelques années ; mais Sa Majesté, considérant que, pendant le meilleur traitement qu'elle lui faisoit, durant lequel elle croyoit être plus assurée de son

amitié et de sa fidélité, elle ne laissoit pas d'avoir des pratiques contre son service dedans sa maison, dans le royaume et avec les étrangers; que même depuis qu'elle s'étoit retirée en Flandre, contre le gré et à l'insu de Sa Majesté, non-seulement les avoit-elle continuées, mais en avoit fait d'autres nouvelles, pour mettre entre les mains de ses propres ennemis les meilleures places du royaume; et que la malice de ceux qui abusoient de son nom étoit allée jusqu'à ce point, que, pour arrêter le cours de leurs attentats sur les personnes qui étoient plus chères à Sa Majesté, elle avoit été contrainte d'abandonner au cours de la justice plusieurs misérables qui, ayant été convaincus, avoient été publiquement exécutés; Sadite Majesté ne pouvoit recevoir en son royaume ladite dame Reine, comme elle témoignoit le désirer, en étant retenue par la juste crainte qu'elle devoit avoir qu'on ne continuât sous son nom, et peut-être sans son su, à faire des factions et des monopoles dans son Etat, non-seulement au préjudice de la France, mais de ses alliés. Cependant que s'il plaisoit à ladite dame Reine se retirer à Florence, qui étoit le lieu de sa naissance, auquel les mauvais esprits qui pourroient avoir crédit sur le sien, ne sauroient faire mal ni à ce royaume ni à ses alliés, Sa Majesté, pour témoigner son bon naturel, lui offroit, comme elle avoit déjà fait par le passé, un entretien beaucoup plus honorable et opulent que celui dont elle se contentoit en Flandre.

Cette réponse détrompa plusieurs personnes à qui les gens de ladite dame Reine donnoient beaucoup de fausses impressions, et fit connoître la bonté de Sa

Majesté, qui étoit toute prête de lui donner de quoi soutenir sa dignité à Florence, où le Grand-Duc la désiroit il y avoit long-temps, si elle y vouloit aller; mais cette réponse et le peu de moyens qu'elle avoit de subsister dans le pays des Etats, et la crainte qu'elle avoit que cet air grossier ne nuisît à sa santé, lui fit soudain prendre le chemin d'Angleterre, quoique l'ambassadeur eût été trouver depuis peu ledit Fabroni, et lui eût dit, de la part du Roi son maître, qu'il ne pouvoit recevoir ladite dame Reine dans son royaume, et principalement ses conseillers, sans le consentement du roi Très-Chrétien; et qu'il en avertît ladite dame, ou autrement qu'il se plaindroit de lui; ce qu'il étoit bien croyable que ledit roi d'Angleterre faisoit de crainte de la grande dépense qu'il prévoyoit que sa venue en ses Etats lui apporteroit.

Ladite dame fut fort étonnée au rapport que lui fit Fabroni de ce que ledit ambassadeur lui avoit dit, et ce d'autant plus qu'elle avoit reçu des lettres de la Reine sa fille, par lesquelles elle lui mandoit qu'elle y seroit la très-bienvenue, sans lesquelles elle dit à la princesse d'Orange qu'elle ne fût pas partie de Bruxelles. Elle avoit déjà bien pu reconnoître, il y avoit long-temps, que le roi d'Angleterre ne la désiroit pas dans ses Etats, par ce que Gerbier avoit dit à Fabroni à son départ de Bruxelles, et par le semblable discours que l'ambassadeur d'Angleterre avoit tenu depuis audit Fabroni, et ses serviteurs l'avoient bien pu avertir que les ambassadeurs anglais parloient conformément à cela en tous les lieux de leur résidence; mais il est croyable que, comme le roi d'An-

gleterre dit à notre ambassadeur , lorsqu'il eut la nouvelle qu'elle avoit dessein d'y venir , la mauvaise conduite que ses conseillers lui avoient fait prendre non-seulement à l'égard des Espagnols , mais de l'archevêque de Cologne , de la ville de Liége et de tous les autres avec lesquels ils avoient eu à traiter , ne lui laissant plus aucun lieu libre où elle pût aller , ou auquel on la voulût recevoir , la contraignoit de prendre la route d'Angleterre , n'ayant plus aucun refuge que celui-là , et ne pouvoit plus demeurer en Hollande , de crainte , comme nous avons dit ci-dessus , que l'air fût préjudiciable à sa santé , et le pays ne la voulant plus entretenir. Montaignu et la duchesse de Chevreuse (qui étoit passée d'Espagne en Angleterre , il y avoit quatre mois , dans le même esprit avec lequel elle étoit sortie de France) lui donnèrent , au déçu du roi d'Angleterre , le courage d'y venir , et lui firent écrire par la Reine sa fille des lettres pleines de paroles de civilité , dont l'intelligence pouvoit être étendue plus loin qu'elle-même ne désiroit ; car elle appréhendoit sa venue , et quand elle sut qu'elle y étoit résolue , il lui échappa de dire : « Adieu ma liberté. »

Le roi d'Angleterre dit à notre ambassadeur que jamais affaire ne l'avoit plus surpris que celle-là ; qu'il croyoit avoir assez témoigné à elle et à ses ministres , par les réponses qu'il leur avoit faites , qu'il ne jugeoit pas à propos qu'elle le vînt trouver , et que depuis peu il lui avoit encore fait dire que , si ses affaires étoient en tel état qu'il pût s'employer à la faire retourner en France , sa retraite en Angleterre lui en ôteroit absolument le moyen , et de plus qu'elle avoit

des ministres avec elle mal voulus du Roi, et dont la demeure ne lui seroit pas agréable en son pays; qu'il l'assuroit que la Reine ni lui ne désiroient point sa venue en son royaume, et qu'il étoit offensé contre Montaigne de ce qu'il ne lui avoit point donné d'avis de ce qui se traitoit à ce sujet; qu'il ne savoit qui étoient ceux qui avoient tramé cette affaire, mais qu'il le découvreroit de la bonté de la Reine-mère, ou de la folie de ses ministres, et qu'ils en seroient mauvais marchands. Monsigot arriva à Londres le 11 octobre, de sa part, pour donner avis au roi d'Angleterre qu'elle étoit déjà embarquée pour le venir trouver. L'amiral et le contrôleur général, avec le comte de Salisbury, et la compagnie des gentilshommes pensionnaires, furent envoyés à Douvres pour la recevoir; la reine d'Angleterre alla à Gravesande sur la rivière, à dix lieues de Londres, pour l'amener en ladite ville. Le roi d'Angleterre alla au-devant d'elle et la mena à Londres, où il la reçut avec grande pompe, et à quelques jours de là lui ordonna 1000 liv. par jour pour la défrayer en la maison de Saint-James, qui est au bout du parc de la sienne, fort spacieuse et ornée de beaux jardins. Elle demeura sept jours sur la mer, battue de la tempête, et n'arriva qu'en novembre à Londres. Le roi d'Angleterre en fit peu après donner part au Roi par son ambassadeur résident en la cour de Sa Majesté, qui lui dit que la principale cause qui avoit fait entreprendre ce voyage à ladite dame Reine, étoit, ce disoit-elle, que sa santé étant incommodée en Hollande à cause du climat froid et humide, bien différent de son air natal, elle étoit venue chercher en Angleterre un air plus tem-

péré , et qui approchoit plus de celui de la France où elle avoit vécu long-temps en prospérité ; et bien que le Roi son maître n'eût pas beaucoup contribué à cette résolution , parce qu'il n'eût pas voulu inviter une princesse si délicate à passer la mer en une saison si pleine de tempêtes , dès qu'il avoit eu avis toutefois de son désir , il avoit donné ordre qu'elle fût reçue avec tout l'honneur qu'il étoit possible , et pendant qu'elle y demeureroit , il lui donneroit un entretènement convenable à la mère de Leurs deux Majestés. Le Roi ne leur répondit autre chose , sinon qu'il avoit déjà appris par ses ministres son arrivée et sa réception , qu'elle étoit accompagnée d'étranges conseillers , de Fabroni , Le Coigneux et Monsigot , qui étoient , principalement les deux derniers , de méchans esprits qui ne pouvoient vivre en paix et causeroient bientôt des brouilleries en la cour d'Angleterre , où il n'y en avoit point encore , et troubleroient l'Etat.

L'ambassadeur attendoit que le Roi témoignât approuver la réception de la Reine sa mère en Angleterre ; mais Sa Majesté ne jugea pas raisonnable d'en parler , attendu que , si le roi d'Angleterre eût vécu avec le Roi en la bonne intelligence qui devoit être entre eux , il eût conseillé ladite dame Reine de se retirer à Florence , suivant le désir du Roi et pour son propre bien , où elle eût reçu un magnifique entretènement de Sa Majesté , plutôt que de souffrir qu'elle vînt en Angleterre , où les intérêts d'Espagne , auxquels elle a témoigné ci-devant être si unie , ne permettent pas qu'elle puisse demeurer sans soupçon.

Sa Majesté donna ordre à son ambassadeur en Angleterre d'aller faire la révérence à la Reine dès qu'elle

seroit arrivée, pour lui témoigner que le Roi vouloit qu'en quelque lieu qu'elle allât elle fût honorée et respectée des siens ; mais qu'après ce témoignage de révérence , il n'allât plus du tout chez elle , ni n'eût aucune communication avec elle , et qu'il fût refuser sa porte à Fabroni et à tous les autres des siens qui le voudroient venir trouver , leur disant ouvertement qu'il avoit défense de les voir ; et le Roi envoyant , à peu de jours de là , le sieur de La Varenne , l'un de ses ordinaires , en Angleterre , pour donner part audit Roi de la naissance de M. le dauphin , il fut trouvé bon qu'il ne la vît point , suffisant que l'ambassadeur de Sa Majesté lui eût rendu ce devoir.

Dès qu'elle fut en Angleterre, madame de Chevreuse, Montaigu, le reste de cette cabale qui l'avoit encouragée de venir, l'assurant que , pourvu qu'elle l'entreprît, le roi d'Angleterre ne lui refuseroit pas l'entrée en ses Etats , la virent tous les jours, se firent ses partisans , et par toutes sortes de moyens sollicitoient le roi et la reine d'Angleterre de demander à Sa Majesté le retour de ladite dame Reine en France , bien qu'il n'y eût nulle apparence qu'ils le dussent et pussent obtenir : aussi étoit ladite dame de Chevreuse souvent visitée par l'ambassadeur d'Espagne, avec lequel elle s'entretenoit fort bien , et le comte Olivarez lui écrivoit souvent , la priant d'exécuter les choses dont ils étoient convenus ensemble , et témoignoit bien par son style qu'elle étoit entièrement révoltée contre le service de Sa Majesté , lui donnant même avis , du 17 mai , qu'ils attendoient dans peu de jours le duc de Modène et le prince Casimir , pour l'arrivée desquels ils feroient de grandes réjouissances , et

la conjuroit de n'oublier point le duc Charles , qui étoit , à son compte , maltraité par le Roi.

Montaigu avoit été jusqu'alors fort affectionné au service de Sa Majesté ; mais la venue de ladite dame de Chevreuse le changea , et la passion eut plus de pouvoir sur lui que la résolution qu'il avoit prise d'entretenir une continuelle intelligence avec la France ; mais , quoi qu'ils pussent faire , ils ne purent gagner l'esprit du Roi leur maître à faire qu'il voulût entreprendre le retour de ladite dame Reine en France.

Peu après la Reine-mère , arriva encore en Angleterre le duc de La Valette ; car Sa Majesté , étant à bon droit très-mécontente de son procédé au siège de Fontarabie , avoit fait savoir au cardinal , qui étoit lors en Picardie , qu'elle estimoit qu'il falloit mander le duc de La Valette , pour lui venir rendre compte de ses actions sur les mauvais rapports qu'on lui avoit faits de ses comportemens à l'armée , pour , après l'avoir entendu en ses justifications , prendre une résolution sur ce qui seroit à faire de lui ;

Que s'il n'obéissoit point à cet ordre , ce seroit en quelque façon avouer sa faute , et il y auroit lieu en ce cas de procéder contre lui comme contre une personne qui auroit au moins négligé de rendre le service qu'il pouvoit , et qui , par son peu d'affection et de soin , auroit été cause en partie du malheur qui étoit arrivé à Fontarabie , et qu'elle jugeoit à propos de prendre cette occasion pour lui ôter le gouvernement de Guienne , et à M. d'Epernon même , qui étoit retourné de Plassac à Cadilhac contre l'ordre de Sa Majesté.

Le cardinal ayant reçu cet avis de Sa Majesté et

commandement de lui envoyer le sien , il lui écrivit qu'après avoir vu la relation que M. le prince avoit envoyée du mauvais événement arrivé au siège de Fontarabie , ce qu'il soutenoit , par les lettres qu'il écrivoit sur ce sujet , être si véritable qu'il offroit de le prouver par témoins , dont la plus grande part ne pouvoient être reprochés par M. de La Valette , il étoit impossible de ne préjuger pas que ledit sieur de La Valette étoit coupable , ou d'une trahison et intelligence secrète avec les ennemis , ou d'un désir de traverser la prospérité des affaires du Roi sans leur participation , ou d'une jalousie du tout maligne qui l'avoit détourné de son devoir , ou d'une lâcheté infâme , ou d'une ignorance si grossière qu'elle étoit du tout inexcusable ; que , quelque ignorance que les amis dudit sieur de La Valette pussent mettre en avant pour l'exempter de crime par la médiocrité de son esprit , elle ne sauroit l'excuser , tant parce que tous ceux en qui il pouvoit et devoit avoir confiance , l'avoient assuré que la brèche étoit raisonnable , et représenté ensuite qu'il se perdoit en ne faisant pas faire l'attaque qui étoit attendue de tout le monde , que parce aussi que , quelque manque de connoissance qu'il pût avoir , il devoit déférer au commandement qu'il avoit de M. le prince , et ne pouvoit y désobéir sans crime.

Qu'aussi peu sesdits amis pourroient-ils prétendre qu'il eût manqué de secourir le quartier de son général pour n'avoir pas su le devoir faire , tant parce qu'il n'y a personne qui ignore ce devoir , que pource aussi qu'il avoit ordre exprès de M. le prince , non-seulement de secourir son quartier au cas qu'il fût

attaqué, mais tous les autres qui le pourroient être; d'imputer ses manquemens à lâcheté, outre que ce défaut en matière de guerre étoit punissable comme l'infidélité, particulièrement quand il cause une désobéissance notable, ou un mauvais événement, on étoit assuré qu'il ne voudroit pas s'excuser par cette voie.

Qu'ainsi supposant le procédé du sieur de La Vallette tel que M. le prince le mettoit en avant et qu'il offroit de le prouver, il étoit indubitable que le désir de traverser les affaires du Roi, la jalousie ou la trahison, étoient cause de sa mauvaise conduite;

Que le dernier ne pouvoit être cru sans une conviction manifeste qu'on ne voyoit pas, et partant qu'il faudroit être aveugle pour n'attribuer pas son mauvais procédé, cause manifeste du mauvais événement du siège de Fontarabie, ou à sa mauvaise volonté à l'égard des affaires publiques, ou à la jalousie qu'il avoit eue de la gloire de M. le prince, ou de ceux qu'il croyoit devoir avoir part au bon succès de son entreprise;

Que s'il étoit convaincu de trahison, il n'y auroit point de supplices assez exemplaires pour son châtiement; s'il l'étoit de lâcheté, il se devoit au moins lui-même reléguer au bout du monde pour y être caché et hors du commerce de tous les gens de bien, et éviter les peines que les lois ordonnent à ceux qui, par manque de cœur, manquent à ce qu'ils doivent au public;

Qu'il restoit à voir ce qu'il méritoit s'il étoit coupable de manque d'affection aux prospérités de l'Etat, ou d'une jalousie maligne qui l'eût détourné de son

devoir ; que cette question seroit bien aisée à décider , puisque aucun ne pouvant préférer ses passions particulières aux intérêts publics sans crime , c'étoit chose certaine qu'on ne pouvoit tomber en telle faute sans mériter une sévère punition ; qu'ainsi , quelque parti qu'ils voulussent prendre , on ne pouvoit laisser sa conduite impunie sans abandonner la cause publique , et donner lieu à tous les mauvais esprits de cet Etat d'entreprendre tout ce que leur malice leur pourroit suggérer pour en traverser les prospérités ; que la faute qu'il avoit commise , il y avoit deux ans , non-seulement contre l'Etat , mais contre son propre sang et contre toutes ses obligations particulières , donnoit grand lieu à ne le juger pas innocent de celle dont son procédé l'accusoit maintenant , et que la bonté dont le Roi avoit usé en son endroit en lui pardonnant son crime , n'ayant pas été suivie de l'effet que Sa Majesté s'en devoit promettre , elle étoit obligée de tâcher de le procurer par d'autres moyens ; que s'étant servi comme il avoit fait de la brèche de Fontarabie pour en faire une autre à l'Etat qui ne pourroit jamais être réparée , au lieu de s'en prévaloir pour réparer celle qu'il avoit faite à son honneur en 1636 , il n'y avoit plus rien à attendre de sa bonne volonté , et la nécessité contraignoit Sa Majesté de recourir à d'autres voies ; que rien ne pouvoit être mis en avant pour divertir une telle résolution que le respect du cardinal de La Valette , qui n'étoit pas considérable en cette occasion , parce qu'il étoit si zélé au service du Roi , qu'il ne voudroit pas que l'Etat pâtît par l'impunité de son frère , et si judicieux , que , sachant ce qui s'étoit passé , il croiroit

devoir beaucoup à Sa Majesté si la justice dont on useroit alloit plus à empêcher le coupable de commettre de nouvelles fautes, qu'à le châtier avec rigueur de celles qu'il avoit commises ;

Qu'on peut procéder en cette affaire en l'une de deux façons : ou mandant simplement audit duc de La Valette qu'il vînt rendre compte au Roi de cette action, auquel cas, étant venu, Sa Majesté lui pourroit donner la première clôture du bois de Vincennes pour lieu de demeure, pendant qu'on éclairciroit son procédé en présence de Sa Majesté en un conseil de guerre ; la seconde voie par laquelle on pouvoit procéder en cette affaire, étoit d'envoyer un pouvoir à M. le prince de le faire arrêter : mais outre que cela embarrasseroit M. le prince, cet expédient blesseroit aucunement le cardinal de La Valette, au lieu que quelque événement que pût avoir l'autre, il ne sauroit s'en plaindre avec raison, étant certain que si un de ceux qui étoient dans son armée lui avoit fait manquer une pareille occasion à celle de Fontarabie, il désireroit lui-même que le Roi en tirât la raison, et qu'en effet il seroit inutile de faire de grandes armées et de projeter les plus avantageux desseins qui se puissent faire, si on souffroit qu'ils vinssent à échouer par la faute de ceux qui sont destinés à leur exécution, et le public ne seroit pas satisfait du gouvernement de l'Etat, si on n'avoit un soin particulier de tirer raison de ceux qui le desservent manifestement ; que, quelque résolution que le Roi prît en ce sujet, il falloit faire sortir M. d'Epemon de Guienne, ce qu'il devoit désirer lui-même ; pour rendre la justification de son fils moins suspecte ; étant certain que

s'il demeurait dans la province , on pourroit prétendre que les dépositions de ceux qu'il faudroit interroger ne seroient pas libres , et qu'il falloit en ce cas envoyer un pouvoir à M. le prince pour commander dans la Guienne par commission ; et si M. d'Epéron représentait que ledit sieur le prince étoit partie en cette affaire , il étoit trop vieux pour ne savoir pas qu'un général d'armée ne peut être partie contre son inférieur délinquant au fait de sa charge ; ce qui se pratique non-seulement au fait de la guerre , mais en toutes autres compagnies , parce que autrement les supérieurs ne pourroient jamais contenir ceux qui sont sous eux en leur devoir.

Sa Majesté trouva bon cet avis , et ensuite manda au duc de La Valette que les mauvais bruits qui couroient à son préjudice sur ce qui s'étoit passé pendant le siège de Fontarabie , et les protestations qu'il faisoit de son innocence , lui donnoient lieu de lui commander de le venir trouver pour justifier sa conduite et lui rendre compte de ses actions.

Elle manda aussi au duc d'Epéron , le 22 septembre , qu'il eût à retourner promptement à Plassac , d'où il étoit revenu en Guienne sans le su et contre l'ordre de Sa Majesté ; que ce qui s'étoit passé au siège de Fontarabie donnoit un nouveau sujet à Sa Majesté de vouloir qu'il retournât audit Plassac , afin que , n'étant pas en Guienne , l'éclaircissement que Sa Majesté pourroit prendre de la conduite du duc de La Valette son fils fût d'autant moins suspect , que ceux qui en auroient connoissance auroient plus de liberté de dire ce qu'ils en sauroient en leur conscience , et partant qu'incontinent sa lettre reçue , il

eût à partir pour y aller et y demeurer jusqu'à ce qu'il eût reçu un autre ordre de sa part.

Sa Majesté donna avis de ces deux lettres à M. le prince, et lui commanda de demeurer en Guienne et gouverner cette province-là, en vertu d'une commission qu'elle lui fit expédier à cette fin, et qu'il fît savoir à Sa Majesté ce qu'il savoit en sa conscience concernant la conduite du duc de La Valette au siège de Fontarabie; avec une claire justification de tout ce qu'il mettroit en avant.

Le duc de La Valette, au commencement, s'étoit voulu excuser au cardinal, et lui avoit envoyé le 19 septembre un gentilhomme par lequel il offroit de se justifier, ne demandant autre protection que celle de son innocence, et le supplioit, disoit-il, en toute humilité et respect, de croire qu'il étoit prêt de porter sa vie pour répondre à tout ce qu'on lui mettroit en avant; le 22, il lui envoya un autre gentilhomme, le suppliant très-humblement de vouloir obtenir son congé pour aller rendre compte de ses actions, et faire voir au Roi et à son éminence qu'il étoit homme de bien, et qu'il attendoit avec impatience ladite permission par le retour de son courrier, qu'il eût précédé si cette permission ne lui eût été nécessaire pour partir. Le cardinal lui répondit que ses lettres lui avoient apporté de la consolation en ce qu'elles lui avoient fait connoître qu'il ne prétendoit autre protection que celle de son innocence; qu'il étoit vrai que le fait dont il s'agissoit étoit de telle nature que ledit sieur duc condamneroit lui-même tous ceux qui voudroient assister une personne qui en seroit coupable; le Roi désiroit qu'il vînt rendre compte de sa conduite en

ce qui étoit de tout le siège de Fontarabie, qui étoit la même chose qu'il souhaitoit, et que ses amis pouvoient désirer pour sa justification.

Quand il se vit pris au mot de venir trouver le Roi, il fut plus étonné qu'auparavant, écrivit au cardinal avec des civilités extraordinaires en son humeur, et dont il n'avoit point encore usé à son endroit, l'appelant *monseigneur*, se protestant sa créature; mandant à la duchesse d'Aiguillon qu'il alloit se jeter aux pieds de son éminence auquel il écrivoit qu'il partoît, mais qu'il lui dépêchoit encore un courrier pour recevoir ses commandemens, et savoir quels ordres il lui plairoit lui donner en arrivant à Paris, comme s'il n'eût pas été assez à temps de les recevoir à son arrivée; mais en effet c'étoit pour découvrir plus particulièrement le vent du bureau, et selon cela prendre sa résolution.

Le cardinal avoit en même temps écrit au cardinal de La Valette son frère, et lui avoit envoyé une copie de la relation de M. le prince, ajoutant qu'il ne pouvoit croire que le duc son frère fût coupable en ce sujet; mais qu'il étoit au désespoir qu'il n'eût surmonté la lenteur de son naturel, pour, en réparant le cours de 1636, donner une telle connoissance de son affection et de son zèle au service du Roi, que personne n'eût lieu d'en douter;

Qu'en l'état qu'étoit l'affaire, ledit duc de La Valette seroit le plus perdu homme du monde s'il ne se purgeoit de ce qui lui étoit mis à sus; qu'il lui en écrivoit de la sorte, et qu'il étoit besoin qu'il vînt trouver le Roi pour cet effet, à quoi il s'étoit offert de lui-même; que s'il étoit innocent il trouveroit force

amis, et qu'il l'assuroit qu'il seroit satisfait de son assistance; s'il ne l'étoit point, il ne le voudroit pas soutenir en une telle faute, dont il désiroit et ne doutoit point qu'il ne se lavât bien. Le cardinal de La Valette, après mille actions de grâces au cardinal de ce qu'il vouloit assister le duc son frère s'il ne se trouvoit point coupable, le supplia de lui mander comme il se devoit comporter en cette occasion. La réponse du cardinal fut facile et selon sa sincérité ordinaire : que ledit cardinal de La Valette ne pourroit, à son avis, faire autre chose qu'écrire au Roi que le mauvais succès de Fontarabie le combloit d'une double douleur; l'une à cause du préjudice qu'en recevoient ses affaires, et l'autre parce qu'on imputoit ce malheur à la mauvaise conduite de M. de La Valette; lequel, ainsi qu'il supplioit très-humblement Sa Majesté de le protéger s'il se trouvoit innocent, aussi ne voudroit-il pas entreprendre sa défense s'il étoit coupable; qu'il ne doutât point que la prudence de Sa Majesté ne sût bien distinguer les vérités des calomnies qu'on lui pourroit mettre à sus, et qu'il n'eût assez de bonté pour le garantir de la mauvaise volonté de ceux qu'il prétendoit qui lui en vouloient; ce qu'il espéroit d'autant plus de sa justice, qu'en lui demandant cette grâce il ne prétendoit point intercéder pour ledit duc de La Valette s'il n'étoit pas innocent, comme il le prétendoit et le soutenoit. Le cardinal ajouta encore qu'il eût bien osé répondre que M. de La Valette ne se trouveroit point coupable du dernier genre de crime que les mauvais bruits d'un Etat qui perd lui mettoient à sus, mais qu'il avoit peur qu'il eût bien de la peine

à se purger d'une mauvaise jalousie qui, l'ayant empêché de faire son devoir, avoit produit le même effet qu'auroit fait ce dernier degré de malice dont il le tenoit innocent jusques à présent, les circonstances de cette affaire paroissant telles, qu'il sembloit qu'un homme qui seroit en sa place ne sauroit s'exempter ou de jalousie criminelle au sens qu'il le lui représentoit, ou d'une incapacité très-grande au métier de la guerre, ou de moins de hardiesse qu'il n'étoit à désirer; qu'on verroit comme il se démêleroit de cette affaire, qui ne pouvoit être laissée en l'état auquel elle étoit sans abandonner entièrement l'Etat; que le Roi étoit extraordinairement indigné contre lui, mais qu'il n'avoit rien à craindre que lui-même, Sa Majesté n'ayant jamais, comme il savoit très-bien, aucune pensée qui excédât les bornes de la justice. Quant à lui, qu'il le serviroit volontiers dans l'étendue de ces termes, et non autrement, comme il le lui avoit mandé franchement.

Tout cela faisoit voir audit duc de La Valette que s'il étoit coupable il en seroit puni, sans égard à l'alliance qu'il avoit avec le cardinal, qui savoit de tout temps mettre ses intérêts sous le pied quand il y alloit de ceux de l'Etat. Voyant aussi qu'on avoit envoyé informer en Guienne de ses déportemens à Fontarabie, que plusieurs déposoient contre lui avec plus de liberté qu'il n'eût désiré, le duc d'Epemon son père ayant été à cet effet commandé de s'absenter de la province, il crut que le chemin le plus sûr pour lui n'étoit pas celui de la cour; et nonobstant qu'il eût offert et qu'il lui eût été commandé d'y aller, et qu'il eût mandé qu'il s'y acheminoit déjà, aimant mieux

passer pour menteur et pour désobéissant en cette occasion, que d'être convaincu en sa propre présence, et ensuite recevoir le traitement que méritoit sa faute, il s'embarque le 23 octobre à Castillon, sur un vaisseau écossais, et s'en va en Angleterre, faisant publier par les siens qu'il y alloit pource que le cardinal avoit déclaré ouvertement se porter partie contre lui, et vouloir faire l'office même de procureur général en cette partie. Ainsi appeloit-il la déclaration que le cardinal avoit faite à son frère et à lui-même, qu'il le protégeroit de toute son autorité contre la calomnie, mais qu'il ne prendroit point sa défense s'il étoit criminel. Il ajoutoit que le Roi étoit si irrité contre lui qu'il n'avoit pu cacher sa colère; qu'il lui vouloit porter ce respect de ne pas paroître devant lui durant son indignation, et enfin qu'il vouloit aussi penser à sa sûreté et se mettre à l'abri de l'orage. Il fut jeté par le temps, et aussi pour esquiver quelques vaisseaux dunkerquois, à la côte de Lelen en Cornouailles, et alla à la ville de Helston, où, pource qu'il étoit abordé hors des ports, il fut arrêté jusques à ce que l'ordre vînt de la part du roi de la Grande-Bretagne de le laisser aller à Londres. Madame de Chevreuse, à laquelle il écrivit dès son arrivée à Helston, lui obtint dudit Roi la permission d'y venir, et même sa protection qu'elle lui demanda avec grande instance; mais le lendemain ledit Roi, en ayant parlé à son conseil, changea d'avis, et, ne jugeant pas à propos de s'engager tant avec lui, lui dépêcha aussitôt un courrier pour lui faire entendre que, ne sachant pas au vrai le sujet de sa sortie hors de France, il ne pouvoit rien offrir ni promettre, et

ne jugeoit pas même à propos qu'il vînt en sa cour. Ensuite de quoi, aussitôt qu'il fut arrivé dans Londres, le sieur Conques, l'un des secrétaires d'Etat, lui alla dire la même chose, ajoutant que le Roi son maître ne pouvoit prendre connoissance qu'il fût dans Londres, et que le plus tôt qu'il pourroit passer en Hollande, ainsi qu'il avoit témoigné désirer faire, seroit le mieux. Mais cette résolution fut bientôt renversée par la Reine-mère et madame de Chevreuse, qui sollicitèrent avec tant de passion la reine de la Grande-Bretagne, qu'enfin elle obtint du Roi son mari qu'il le verroit et elle aussi, mais en particulier, afin qu'on ne s'en pût plaindre en France, quelque accusation qu'il y eût contre lui.

Quant à Sa Majesté, dès qu'elle eut avis de sa fuite hors de son Etat, elle fit publier, en tous les quartiers et lieux de garnison de son infanterie française, une ordonnance par laquelle elle déclaroit qu'ayant été informée de sa sortie hors du royaume, au préjudice non-seulement des ordonnances, qui défendent à tous officiers, de quelque qualité qu'ils soient, d'aller aux pays étrangers sans permission de Sa Majesté, mais aussi contre la supplication qu'il avoit faite à Sadite Majesté de lui permettre de venir près d'elle pour lui rendre raison de sa conduite au siège de Fontarabie, dont elle avoit reçu diverses plaintes, et encore contre l'express commandement qu'elle lui avoit fait ensuite de la venir trouver, et n'étant pas raisonnable qu'après une telle faute il jouît des honneurs des charges qu'il n'étoit plus en état d'exercer, Sa Majesté vouloit et entendoit qu'il ne fût fait à l'avenir aucune mention dudit duc de La Valette, comme il

avoit été fait par le passé, à cause de sa charge de colonel général de l'infanterie de France, qu'elle lui avoit ci-devant accordée à la survivance du sieur duc d'Epéron son père, tant ès commissions qui seroient expédiées pour ses troupes d'infanterie qu'ès bans, ordonnances, jugemens et actes qui seroient faits pour la police et discipline desdites troupes, mais seulement que ledit sieur duc d'Epéron y fût nommé à cause de sadite charge de colonel général.

Sa retraite donna lieu à tout le monde de le blâmer, et au cardinal plus de sujet qu'à aucun autre, ayant toujours dit à tous ceux qui lui avoient parlé de sa part, ou à qui il avoit parlé de lui, que, comme il n'eût voulu pour rien au monde l'assister s'il étoit coupable de ce dont il étoit accusé, il le serviroit volontiers s'il étoit innocent, et qu'en cela il n'avoit rien à craindre.

Tandis que la guerre se continuoît à outrance entre le Roi et la maison d'Autriche, et sembloit s'allumer davantage de jour à autre, on ne laissoit pas de parler de la paix de part et d'autre, mais avec des intentions bien différentes.

Les rois de Hongrie et d'Espagne continuèrent toute l'année à traiter de ladite paix, avec les mêmes ruses qu'ils avoient faites les années précédentes; ils feignirent toujours avec la même impudence désirer la paix, et que les princes confédérés n'en vouloient point, et répandoient mille faux bruits pour le faire croire: à les ouïr parler, ils étoient toujours prêts de donner les passeports nécessaires aux alliés du Roi, et n'avoient point de honte d'en assurer le Pape et de le publier par toute la chrétienté, et cependant

ils ne les donnoient point, ou, quand ils feignoient les donner, c'étoit avec des clauses et conditions telles qu'il eût été inutile de les recevoir, ou s'ils donnoient les uns ils refusoient les autres, sachant bien qu'on ne les pouvoit accepter que tous ensemble pour ne pas s'abandonner les uns les autres, qui étoit ce qu'ils désiroient qu'on fit, et, pour ce sujet, sollicitoient, tantôt les uns et tantôt les autres, pour traiter séparément, faisant entendre à chacun des confédérés en particulier que chacun des autres traitoit sans lui; mais tous leurs artifices furent vains.

Sa Majesté fit représenter, dès le commencement de l'année, par son ambassadeur à Rome, à Sa Sainteté et au cardinal Barberin que Sadite Majesté s'étoit toujours montrée très-disposée à la paix, ses armes n'ayant jamais eu autre but que d'obliger ses ennemis à y entendre; qu'aussi avoit-il plu à Dieu lui donner de temps en temps de grands et avantageux succès; ce qui n'avoit pas été capable de la divertir le moins du monde du désir qu'elle avoit de voir un bon et assuré repos dans la chrétienté, dont Sa Sainteté se pouvoit bien souvenir, Sa Majesté ayant eu besoin de le lui faire savoir pour correspondre aux offices que ses nonces ordinaires et extraordinaires avoient faits sur ce sujet;

Qu'aussitôt que Sa Sainteté avoit fait demander à Sa Majesté ses saufs-conduits pour les députés que l'Empereur, le roi d'Espagne et leurs alliés voudroient envoyer à Cologne, Sa Majesté les avoit délivrés à son nonce, en la forme qu'il avoit désirée, il y avoit dix-huit mois; au lieu que le défunt Empereur, et depuis les rois de Hongrie et d'Espagne, avoient ap-

porté de grandes longueurs à délivrer les saufs-conduits de leur part pour les députés de Sa Majesté, lesquelles ils continuent, savoir, le roi de Hongrie pour les alliés de Sa Majesté en Allemagne, et le roi d'Espagne pour les sieurs états des Provinces-Unies;

Que les nonces de Sa Sainteté et les ambassadeurs de Venise étoient fidèles témoins du procédé de Sa Majesté, pour ce qui regardoit la paix, plein de sincérité et de franchise;

Qu'elle étoit toujours en la même disposition, et, pour plus grande preuve de cela, elle envoyoit de nouveau au maréchal d'Estrées, son ambassadeur, ainsi que le nonce résidant en France avoit proposé et insisté, des saufs-conduits pour les députés du roi de Hongrie, qui seroient nommés en la forme que l'on pouvoit désirer, si de leur part il étoit correspondu aux bonnes intentions de Sadite Majesté, et que l'on donnât les saufs-conduits nécessaires à ses alliés en Allemagne et auxdits sieurs les Etats;

Qu'il étoit du soin, et même du devoir paternel de Sa Sainteté, de s'interposer fortement où il s'agissoit du repos de la chrétienté, et de n'épargner aucuns offices, instances et envois de courriers, et même de nonces extraordinaires, pour une affaire de telle importance, dans laquelle elle ni les siens ne pouvoient faire paroître trop de zèle; ce que Sa Majesté lui représentoit, non par la nécessité de ses affaires, qui étoient, grâce à Dieu, en état que ses ennemis avoient plus de besoin de la paix qu'elle, mais que le seul désir qu'avoit Sa Majesté que Sa Sainteté eût l'honneur d'avoir procuré la paix de la chrétienté, avoit obligé Sadite Majesté à lui faire savoir ses sentimens pour

ce regard , et d'autant plus qu'elle avoit eu avis que les Espagnols avoient quelque pensée de passer par autre médiation que par celle de Sa Sainteté.

Tandis que le Roi agissoit avec cette franchise , les rois de Hongrie et d'Espagne prenoient un chemin directement contraire.

Le roi de Hongrie fit savoir par le légat que les passeports nécessaires pour les députés de la couronne de Suède et des états des Provinces-Unies étoient entre les mains du comte de Questemberg , l'un des députés dudit roi de Hongrie qui étoient à Cologne pour l'assemblée générale ; mais ces passeports ne devoient et ne pouvoient être reçus qu'il n'en fût expédié pour la landgrave de Hesse , le duc de Weimar et les autres alliés de Sa Majesté , outre qu'il falloit aussi ceux d'Espagne pour les Provinces-Unies.

A peu de temps de là , le nonce résidant en la cour du Roi lui dit que ledits rois d'Espagne et de Hongrie se résoudroient plus facilement à donner tous les passeports en la forme en laquelle ils devoient être , si Sa Majesté en vouloit faire expédier pour les plénipotentiaires du roi de Hongrie avec la qualité d'Empereur , comme si cette difficulté n'eût pas été faite dès l'année précédente , et que le Roi n'y eût proposé les expédiens justes et nécessaires dont nous avons parlé en ce temps-là. Cependant ils tirent de long pour toujours prolonger la guerre , et enfin le roi de Hongrie en fait expédier un en général pour les députés de tous les alliés de Sa Majesté qui iroient à Cologne , sans nommer en particulier ni les Etats , ni le duc de Weimar , ni la landgrave de Hesse ,

lesquels ne pouvoient souffrir d'être traités ainsi, mais s'estimoient d'assez de condition pour être exprimés en particulier dans ledit passeport, et principalement les états des Provinces-Unies. Pour faciliter toutes choses, le Roi, qui sollicitoit Sa Sainteté d'obliger le duc de Bavière à presser le roi de Hongrie de lever cet empêchement, se relâcha dès le mois de mars, selon le désir dudit duc, à ce que les passeports fussent donnés formels pour ceux que la landgrave et le duc Bernard enverroient audit Cologne, lesquels néanmoins ne porteroient pas la qualité de députés, et que, quant aux autres de l'Allemagne, la déclaration générale suffiroit, pourvu qu'elle fût en bonne forme et qu'elle portât toute sûreté. Sa Majesté alla même jusque-là de se laisser entendre au nonce et à l'ambassadeur de Venise, qu'au cas que ledit roi de Hongrie fît difficulté de donner des saufs-conduits formels audit duc et à ladite landgrave, que l'on se contenteroit d'une déclaration générale, pourvu qu'ils y fussent nommés spécialement, et les autres énoncés en termes généraux; à quoi néanmoins on leur donna ordre de ne se relâcher qu'à toute extrémité. Mais tout cela fut en vain, Sa Majesté reconnoissant par expérience que lorsqu'elle se relâchoit en quelque chose, par le seul désir qu'elle avoit d'avancer la négociation de la paix, tant s'en falloit que cela produisît l'effet qu'elle en attendoit, la maison d'Autriche s'en rendoit plus difficile, croyant que c'étoit plutôt un argument de foiblesse que de sincérité et de franchise. Bien que Sa Majesté ne se repentît pas de ce qu'elle en avoit fait, elle résolut néanmoins d'éviter désormais de tomber en de pareils inconvéniens, apportant la fer-

meté qui étoit nécessaire , pour faire voir à ses ennemis que lorsqu'elle s'étoit rendue plus facile rien ne l'y avoit contrainte, mais y avoit été conviée par l'inclination seule qu'elle avoit au bien de la chrétienté.

Outre ce manquement, qui se trouvoit dans le passeport expédié par le commandement du roi de Hongrie, que le duc de Weimar et la landgrave de Hesse n'y étoient pas exprimés, ni pas même les états des Provinces-Unies, ledit Roi n'avoit pas donné lui-même ledit passeport, mais seulement donnoit pouvoir à ses plénipotentiaires de Cologne de le donner en son nom, promettant que ledit passeport qu'ils donneroient seroit observé en toutes les provinces de son obéissance; ce qui étoit un procédé inusité et d'un orgueil insupportable, et ne portoit pas encore la même sûreté que s'il eût été émané de lui-même: d'abondant, il exceptoit dans ledit passeport ceux des alliés du Roi en Allemagne qui s'étoient réconciliés avec ledit roi de Hongrie, par laquelle parole il rejetoit le duc de Wurtemberg, les villes de Nuremberg, d'Augsbourg, Ulm, et autres villes et états d'Allemagne, qui avoient été forcés par la crainte, depuis la perte de la bataille de Nordlingen, d'accepter la paix de Prague, et qu'il n'étoit pas juste, s'ils avoient quelques intérêts à représenter en l'assemblée, qu'ils en fussent exclus pour avoir obéi simplement à la nécessité.

Sa Majesté fit entendre au nonce et à l'ambassadeur de Venise que, comme elle étoit prête d'envoyer les plénipotentiaires à Cologne et à Hambourg ou à Lubeck, pourvu que les passeports convenables fussent expédiés pour tous ses alliés, ainsi n'y enverroit-elle

jamais que cela ne fût, et ne se sépareroit point de leurs intérêts, insistant que les passeports particuliers fussent donnés aux états de Hollande, au duc de Weimar et à la landgrave de Hesse; que l'exclusion de ceux qui par force se seroient ci-devant réconciliés à lui, fût ôtée du passeport général, attendu qu'y ayant deux sortes de réconciliations en Allemagne, les unes de bon gré, comme celle du duc de Saxe et du marquis de Brandebourg, les autres par crainte, comme celle du duc de Wurtemberg, des villes de Nuremberg, Augsbourg et Ulm, et autres semblables, ainsi qu'il n'étoit pas juste que la déclaration générale servît pour ceux qui étoient réconciliés en la première sorte; aussi étoit-il très-juste que les autres y fussent compris, pour exposer leurs intérêts dans l'assemblée; et davantage, Sa Majesté désira que le nom des électeurs fût exprimé dans ledit passeport, à cause de celui de Trèves, afin que l'on ne prétendît pas qu'il fût exclu d'envoyer son député en ladite assemblée. Mais, quelque sollicitation qu'en pût faire l'ambassadeur de la république de Venise, qui sollicitoit lesdits passeports pour l'assemblée de Cologne, ni le roi de Danemarck qui les faisoit solliciter pour celle de Lubeck, on ne put jamais tirer aucune raison dudit roi de Hongrie, qui tantôt refusoit de donner des passeports qu'à condition que la cause du palatin ne se traiteroit à Lubeck, où se devoient promptement traiter les affaires de l'Allemagne, tantôt offroit des saufs-conduits pour la sûreté de ceux que les alliés du Roi en Allemagne enverroient en l'assemblée de Cologne, en autre forme que celle qu'il offroit aux alliés des Suédois, qui étoient les

mêmes que les nôtres pour envoyer en celle de Dantzick ; ce que le Roi ne pouvoit souffrir , d'autant qu'il y alloit de sa dignité que ses alliés en Allemagne , qui étoient les mêmes que ceux de Suède , fussent traités moins honorablement sous sa protection que sous celle des Suédois , outre que cela eût été cause que lesdits alliés eussent envoyé plutôt leurs députés à Lubeck qu'à Cologne. Et enfin , après plusieurs autres semblables inventions pour reculer toujours , voyant que la diète de la basse Saxe étoit prête de se tenir à Lunebourg , il envoya d'autres passeports , mais tels qu'il savoit bien encore qu'on ne les devoit recevoir non plus que le premier , d'autant qu'il n'y avoit pas ôté la clause de *réconciliés* , et qu'il y traitoit au-dessous de leur condition et honteusement le duc de Weimar et autres alliés du Roi : aussi l'envoi desdits passeports n'étoit-il qu'une surprise pour prendre occasion du refus qu'il savoit bien qu'on en feroit , d'essayer à faire croire aux Etats de ladite basse Saxe que le Roi et ses confédérés étoient ennemis de la paix et vouloient la continuation de la guerre , faisant feinte de désirer les passeports , mais en effet y apportant tous les jours de nouvelles difficultés pour ne les pas recevoir. Mais le sieur d'Avaux empêcha l'effet de leur mauvais dessein , donnant avis auxdits Etats assemblés à Lunebourg des tromperies et infidélités de la maison d'Autriche en ce sujet , et qu'elle étoit seule ennemie du repos public , et ne tendoit qu'à la désunion des princes et états confédérés d'Allemagne , pour leur imposer à tous le joug de sa servitude par les artifices ordinaires de ses traités et de ses promesses , qu'elle n'observoit jamais si la force

ne l'y contraignoit, et qu'elle avoit envoyé des passeports qui n'étoient pas recevables, estimant par là de nous mettre en division les uns avec les autres, et nous obliger à des traités particuliers. Si le roi de Hongrie employa tant de ruses sur le sujet des passeports pour dilayer et retarder la paix, le roi d'Espagne, agissant de concert, n'en faisoit pas moins de son côté, ne voulant accorder aucun passeport aux Hollandais qu'en des termes qui les blessoient si fort qu'il leur étoit impossible de le recevoir; et enfin, après avoir long-temps fait courir le bruit qu'ils l'avoient fait expédier tel qu'ils le pouvoient désirer, il en fut délivré un le 9 septembre, qui n'étoit pas de la part du roi d'Espagne, mais seulement signé du cardinal Infant en son nom et celui dudit Roi, et qui ne faisoit aucune mention des Hollandais, mais simplement donnoit sûreté aux alliés de France ou à leurs députés qu'ils enverroient en l'assemblée de Cologne. Lesdits Hollandais ne s'en contentèrent pas, représentant que, puisque le roi d'Espagne leur avoit fait délivrer des passeports en bonne forme, lorsque la trêve fut traitée et conclue entre lui et eux, s'il avoit maintenant la volonté de traiter et conclure aussi la paix comme il l'avoit lors, il leur en pouvoit faire délivrer de semblables sans blesser son autorité, la chose étant réglée par cet exemple; ce que les Suédois trouvèrent si raisonnable que leur ambassadeur Salvius refusa au roi de Danemarck d'arrêter le jour auquel devoit commencer l'assemblée de Lubeck, jusqu'à ce que lesdits passeports fussent expédiés en bonne forme auxdits Hollandais; ce dont ledit roi de Danemarck fut si étonné, qu'il envoya s'en plaindre

à la reine et aux états de Suède , qui avouèrent leur ambassadeur et lui donnèrent charge de poursuivre lesdits passeports pour lesdits Etats , bien que jusques alors ils eussent toujours fait difficulté de s'en mêler ; mais c'étoit un effet du traité de Hambourg , où celui de Weimar avoit été ratifié , avec une déclaration plus ample des principaux points d'icelui , et avoit été formellement arrêté que les Suédois ne traiteroient point sans le Roi , ni l'assemblée de Lubeck ne se commenceroit que celle de Cologne ne commençât ; et partant , le Roi ne voulant ni ne pouvant traiter à Cologne sans les Hollandais , il étoit absolument nécessaire que leurs passeports fussent venus en bonne forme avant qu'on pût commencer l'assemblée de Lubeck.

Cette assemblée de Lubeck étoit une invention des Impériaux , pour essayer de séparer les Suédois d'avec nous et de traiter particulièrement avec eux , bien qu'il y eût aussi quelque inclination de la part de Suède de traiter là ou à Hambourg , tant pour la proximité du lieu qu'à raison du légat du Pape , qui étoit le directeur de l'assemblée de Cologne ; mais la proposition leur en avoit été faite par les Impériaux pour le dessein susdit : aussi n'y eut-il force sollicitations qu'ils ne fissent au sieur Salvius , ambassadeur de Suède , pour l'attirer à ces fins-là. Mais quand la ratification du traité de Hambourg , de la part de la reine et du royaume de Suède , fut arrivée , et celle du Roi semblablement , Salvius leur répondit déterminément qu'il ne falloit point qu'ils espérassent de traiter jamais avec eux sans le Roi ; ce qui contraignit le roi de Hongrie de consentir , au moins de pa-

roles, de traiter audit Lubeck d'une paix générale, et d'envoyer des passeports en bonne forme pour les députés que les deux couronnes et leurs confédérés en Allemagne y enverroient; ce qui, comme nous avons dit, ne fut point exécuté de sa part ni de celle du roi d'Espagne, qui ne voulut délivrer le passeport pour les Hollandais. Mais ils furent trompés en la ruse dont ils pensoient tromper le Roi et les Suédois, et les faire insensiblement entrer sans nous en traité à Lubeck; car lesdits Suédois, qui jusqu'alors ne s'étoient point voulu mêler de poursuivre les passeports pour les Hollandais à Cologne, et qui, croyant que le roi d'Espagne les leur feroit assurément délivrer sans difficulté, avoient fait dire au roi de Danemarck, qui les sollicitoit de nommer le jour auquel commenceroit l'assemblée de Lubeck, que, dès lors que le roi de Hongrie auroit fait délivrer sous son seing un sauf-conduit général pour tous les alliés de la France et de la Suède dans l'Empire, et deux particuliers pour le duc de Weimar et la landgrave de Hesse, l'ambassadeur de France et le leur nomméroient sans délai le jour auquel ladite assemblée de Lubeck devoit commencer. Quand le roi de Danemarck fit savoir à Salvius, ambassadeur de Suède, que lesdits passeports du roi de Hongrie étoient prêts, et lui demanda s'il n'étoit pas prêt, cela étant, de déterminer ledit jour, le sieur d'Avaux ayant donné avis audit Salvius du déni que le roi d'Espagne faisoit d'en donner aux Hollandais pour Cologne, Salvius répondit audit Roi qu'il falloit que, au préalable, ledit passeport fût expédié, et que tous les passeports que le roi de Hongrie pourroit faire délivrer ne ser-

viroient de rien , et commença à le solliciter de moyenner que le roi d'Espagne le leur fit expédier ; et, quelque sollicitation que ledit Roi lui fit depuis de renouer la négociation avec lui , pour lui persuader que le nouveau traité de renouvellement d'alliance ne lioit point les mains à la Suède, et ne l'empêchoit point que l'on ne commençât à traiter avec elle à Lubeck avant que l'assemblée de Cologne se fit , il ne le put ébranler , ni la reine de Suède même et son conseil , auxquels il envoya faire de grandes plaintes du procédé de Salvius ; mais il lui fut répondu par écrit qu'il avoit fait ce qu'il devoit ; que leur alliance avec Sa Majesté ne lui permettoit point de traiter sans lui , ni celle du Roi de traiter sans eux ; de sorte qu'encore que seulement les affaires des communs alliés et confédérés en Allemagne doivent être traitées à Lubeck, néanmoins, ne pouvant traiter qu'avec le Roi , Salvius lui avoit bien répondu quand il lui avoit dit qu'il falloit auparavant que le passeport des Hollandais fût expédié pour Cologne, et qu'ils lui donnoient charge de le solliciter auprès de lui. Cette action du roi de Danemarck leur fut si désagréable , qu'ils eussent bien voulu s'exempter de sa médiation, craignant que le médiateur , qui montroit sitôt sa mauvaise volonté , leur fût plus contraire que leurs ennemis mêmes. Salvius se voulant excuser d'avoir écrit trop librement audit Roi sur ce sujet, ce qui l'avoit convié de lui écrire depuis une autre lettre plus douce , craignant qu'il se fût offensé de la première, Oxenstiern le reprit de sa seconde lettre, et lui manda que , si ledit Roi étoit si prompt à se piquer , il valoit mieux s'en éclaircir que de fermer les yeux de peur de le

voir, et que si, par mépris d'eux, il disoit qu'ils devoient terminer à cause qu'ils n'avoient plus que des vieillards, des femmes et des enfans en leur Etat, ils lui montreroient encore, quand l'occasion s'en offriroit, qu'ils avoient tant d'hommes qu'il en resteroit pour leurs femmes; au reste, qu'il agît avec lui et tous autres sans insolence, mais néanmoins avec une juste et raisonnable grandeur d'esprit, et le surplus qu'il le commît à Dieu.

Le Roi, sachant cette poursuite injuste, bien que jusqu'alors inutile, que faisoit ledit roi de Danemarck contre sa parole, et l'écrit qu'il avoit donné au sieur de Saint-Chamont, manda au sieur d'Avaux, son ambassadeur, de lui en faire plainte, et lui remontrer sur ce sujet ce qui étoit de son propre intérêt, outre qu'il étoit d'autant plus étrange qu'il fît une telle poursuite, que ses propres Etats avoient, en leur dernière assemblée tenue à Hadersleben, approuvé sa médiation entre les couronnes alliées et l'Autriche, mais à condition que ce fût une médiation amiable, et qu'il ne se laissât emporter à joindre ses armes à l'un ni à l'autre parti, mais demeurât indifférent entre les deux.

Si la maison d'Autriche sollicitoit, et par inductions et par ruses, les Suédois de faire un traité particulier, elle n'en faisoit pas moins envers les autres alliés du Roi et le Roi même. Weimar en est sollicité par l'entremise de ses frères, à la persuasion du duc de Saxe; elle n'oublie rien envers la landgrave de Hesse sur ce sujet, elle l'incite par persuasions, elle l'oblige par menaces, elle y emploie le ban impérial, et ajoute les mauvais conseils qu'elle donne à ses peuples de se

révolter contre ladite landgrave, sous prétexte de se délivrer des incommodités de la guerre, mais, en effet, pour dépouiller par après plus facilement ses enfans des pays qui leur ont été laissés par ses ancêtres.

Cette princesse, quoique courageuse, est étonnée, entend les propositions qui lui sont faites par les états de Hesse, qui lui donnent conseil de s'accorder avec le roi de Hongrie, fait feinte de les agréer, et, pour tenir les choses en suspens, consent de faire traiter en son conseil des conditions convenables pour accepter une paix particulière, et enfin donne son consentement à une trêve, durant laquelle elle s'assura mieux qu'elle n'étoit de quelques-unes de ses places. Les sollicitations du roi de Hongrie continuant, les importunités de ses sujets envers elle continuent aussi: ils la pressent d'accepter la paix qui lui est présentée, lui représentent le peu d'apparence qu'il y a qu'elle puisse résister à la maison d'Autriche, qu'une seule disgrâce en un combat peut ruiner de fond en comble ses affaires, et que même il est à craindre qu'une paix générale étant faite elle pût à peine obtenir les conditions portées par le traité de Prague, au lieu que maintenant on lui en offroit de plus favorables; ce qu'arrivant, elle seroit d'autant plus blâmable qu'elle auroit été seule cause de ce désastre à la Hesse, de laquelle elle n'étoit pas princesse, mais régente seulement et tutrice de ses enfans.

Ces raisons, d'une part, tenoient son esprit en suspens; la mémoire de son mari qu'elle avoit toujours vu aliéné de telle chose lui donnoit un peu de courage; les défauts qui se trouvoient en ses places,

qui n'étoient pas pourvues de tout ce qui leur étoit nécessaire, lui faisoient craindre la révolte de ses sujets et le débandement de ses troupes; le nouveau traité de Hambourg, des Suédois avec le Roi, et le passage du Rhin par Weimar, et ses victoires sur les Impériaux, la tenoient en espérance.

En cette incertitude elle envoya vers le Roi le sieur de Gurretterod, son ambassadeur, pour le supplier de lui vouloir donner conseil de ce qu'elle a à faire, et qu'en cas que Sa Majesté ne la conseille pas de recevoir la paix particulière qu'on lui offre à conditions honorables, elle lui veuille accorder un secours plus grand tous les ans que celui de 100,000 risdales; que Sa Majesté lui promette ne faire ni paix ni trêve, qu'elle et ses enfans n'y soient compris à leur contentement, et que Sa dite Majesté fasse par son autorité une alliance entre elle et les Provinces-Unies, et quelques autres conditions. A quoi Sa Majesté répondit avec toute la faveur que la raison pouvoit requérir; mais néanmoins, en même temps, voyant que les affaires étoient en tels termes avec cette princesse que l'on ne pouvoit que juger assurément des résolutions qu'elle prendroit, étant pressée d'un côté par ses sujets de faire un accommodement particulier, et considérant de l'autre de quelle importance il lui étoit de ne se point séparer des couronnes de France et de Suède, et spécialement de la France, d'où son défunt mari et elle avoient reçu tant d'assistance dont la continuation lui étoit offerte, Sa Majesté envoya ordre au sieur de La Boderie de divertir par tous moyens possibles ladite dame de ce traité particulier; et pour l'émouvoir à donner la ratification du traité de Vesel

fait avec les ministres de Sadite Majesté, elle fit remettre à Amsterdam 150,000 risdales qui, jointes avec 50,000 qui y étoient déjà, faisoient 200,000 risdales que ladite dame pouvoit toucher comptant en délivrant ladite ratification ; et parce que le sieur Mélander avoit beaucoup de pouvoir auprès d'elle pour la porter à la continuation de l'alliance avec Sa Majesté, elle jugea à propos d'essayer de le gagner et le rendre affectionné à la France, donna charge de cette négociation au sieur d'Etampes, son ambassadeur en Hollande, et qu'au cas que la landgrave ne pût être divertie d'un traité particulier, il essayât de faire que Mélander vînt avec ses troupes servir le Roi en France ; mais les menées secrètes des Impériaux dans les Etats de cette princesse, et les sollicitations de ses sujets vers elle furent si grandes, que, quoi que le Roi pût faire en son endroit, il ne la put divertir de signer un traité avec l'électeur de Mayence, qui l'envoya vers le roi de Hongrie pour en avoir la ratification.

Le Roi, en ayant avis, envoya derechef vers elle le sieur de La Boderie pour lui représenter le tort qu'elle se faisoit, et la convier à ne pas ratifier ledit traité, et que si elle y étoit résolue, au moins ne fît-elle pas un tel préjudice à ses vrais amis que de laisser passer ses troupes au service de l'ennemi, mais que plutôt elle contribuât tout ce qui lui seroit possible à ce qu'elles prissent parti avec ceux qui travailloient pour la cause commune, et qui n'avoient autre but de leurs armes qu'une bonne et sûre paix ; mais elle étoit demeurée si ferme en certaines conditions en ce traité, que, bien que ledit électeur les eût

accordées au nom dudit roi de Hongrie, il ne voulut pas le ratifier; de sorte que cette année se passa en simples prolongations de trêves entre elle et ledit roi de Hongrie, qui nuisirent néanmoins beaucoup à la cause commune, d'autant que, si ses troupes qui étoient bonnes eussent été employées en cette campagne-là, elles eussent beaucoup contribué pour faire résoudre l'ennemi à venir à la paix. Les mêmes finesses dont les ennemis se servent pour détacher cette princesse d'avec ses confédérés, sont les mêmes qu'ils emploient pour diviser les Hollandais d'avec le Roi; ils essaient, en mars, pour éviter la campagne de cette année, en laquelle ils craignoient ne faire pas leurs affaires, d'induire le Roi, par le nonce qui résidoit en sa cour, par des propositions avantageuses à se séparer d'eux. A quoi Sa Majesté avoit fait réponse qu'il ne falloit point espérer un tel événement, que c'étoit leur procédé ordinaire, qu'ils avoient depuis six mois fait divers efforts vers les Suédois pour les séparer de la France, ce qui leur avoit été inutile; qu'ils perdroient beaucoup de temps et de peine à tâcher d'ébranler ses alliés et les porter à manquer à ce à quoi ils étoient obligés, Sa Majesté étant certaine que, comme elle étoit résolue à ne se séparer jamais de leurs intérêts, elle étoit du tout assurée qu'ils lui garderoient la foi à laquelle ils étoient obligés par leur traité. Ils vinrent à une seconde proposition, qui étoit de savoir si le Roi, ne voulant point se séparer de ses alliés, ne pourroit point porter les Hollandais à la restitution du Brésil, moyennant de grandes sommes d'argent dont on pourroit convenir et dont Sa Majesté seroit rendue arbitre.

Le Roi fit réponse qu'il ne savoit point le particulier , mais qu'il ne croyoit pas que les Etats jamais en vinssent là : le nonce pressa Sa Majesté de faire pénétrer si cette affaire seroit accommodable par cette voie ; mais Sa Majesté ne voulut point s'en charger , et répondit qu'elle tenoit la chose si difficile qu'elle ne vouloit point prendre une telle commission. Elle en donna néanmoins avis aux Etats et au prince d'Orange : nonobstant ces réponses du Roi ils ne se rebutèrent point , mais lui firent faire encore la même proposition par le nonce , depuis que le siège fut levé de devant Saint-Omer , en laquelle le Roi faisant la même réponse qu'il leur avoit déjà faite , il donna à connoître que les Hollandais n'étoient pas si religieux pour la France que la France l'étoit pour eux , et qu'après la première campagne de 1635 , ils ne faisoient nulle difficulté d'abandonner le Roi si les Espagnols leur eussent voulu accorder les conditions qu'ils demandoient. A quoi Sa Majesté répliqua que , quand même quelques-uns de messieurs les Etats auroient en ce temps-là voulu consentir à un tel manquement , elle étoit assurée que le corps ni le prince d'Orange ne l'auroient jamais voulu faire , et que quand même (ce qu'elle savoit bien n'être pas) ils auroient été capables de s'être laissés aller jusqu'à ce point , qu'elle mourroit plutôt que de les abandonner , protestant ne vouloir jamais entendre à aucun traité sans eux.

Sa Majesté leur donna avis de toutes ces choses , qui leur étoient facilement croyables puisqu'ils étoient aussi sollicités de leur part par d'autres voies : l'effet de toutes ces sollicitations ne fut autre , sinon que

les Hollandais, ne voyant autre intention que de tromperie aux Espagnols, jugèrent qu'il falloit que les confédérés s'affermissent à l'encontre, demeurant plus étroitement liés que jamais les uns aux autres, et formant des desseins de guerre plus vigoureusement pour l'année prochaine que l'on n'avoit fait pour la présente. Je ne dirai point ici les ruses dont ils se servirent en Italie envers la princesse de Mantoue, qui fut aisée à gagner pource qu'elle étoit descendue de la maison d'Autriche, ni celles qu'ils employoient envers la douairière de Savoie, bonne princesse, mais de peu de connoissance, qui, environnée de mauvais conseillers auxquels elle eut plus de créance qu'aux bons avis du Roi, commença à mettre ses affaires en mauvais état, d'autant que nous les avons déduites au long lorsque nous avons parlé de l'Italie : seulement dirai-je qu'ils l'amusèrent d'une trêve ou d'une paix particulière en Italie, et la détournèrent sur cette espérance de faire ce qu'elle devoit pour sa propre défense. Ils avoient déjà fait résoudre le Pape d'envoyer en Piémont, pour ce sujet, le cardinal Zacheti, étant bien assurés que, par ce moyen, les Piémontais, qui la désiroient fort, se soulèveroient contre elle si elle la refusoit ; ce qu'elle étoit obligée de faire pource qu'elle retardoit la paix générale, à laquelle seule le Roi aspirait pour le bien de la chrétienté, et que les Espagnols ne consentiroient jamais que par la nécessité d'une forte guerre qui leur seroit faite de tous côtés ; et cette seule proposition-là, à laquelle madame de Savoie prêta l'oreille, fut cause de beaucoup de disgrâces qu'elle reçut en ses Etats, comme aussi le fut la sollicitation

qu'ils lui firent d'entrer en neutralité (ce qui étoit la même chose), à laquelle le roi de Hongrie la pressa jusqu'à refuser à son fils l'investiture de ses Etats, et à elle la tutelle de ses enfans, qu'il prétendoit dépendre de lui. Au milieu de tous les artifices dont ils usaient pour nous séparer les uns des autres, ils essayaient de nous entretenir et de ralentir nos préparatifs à la guerre, par autres diverses et continuelles propositions qu'ils nous faisoient, tantôt de paix, tantôt de trêve générale, et y entremettoient tout le monde : le roi de Pologne en fait parler au Roi, dès le commencement de l'année, par le sieur Forbatz qu'il lui envoya pour ce sujet, espérant, disoit-il, que la chose réussiroit par son entremise avec plus de facilité qu'on n'eût su s'imaginer.

Le Roi, pour réponse, loua fort le désir pieux que ledit Roi faisoit paroître de vouloir procurer le repos de la chrétienté, et dit que Sa Majesté avoit toujours protesté que le but de ses armes n'étoit autre que celui-là, et qu'elle embrasseroit volontiers tous les moyens justes et raisonnables qui l'y pourroient faire parvenir ; ce qui étoit assez aisé à juger par la suite du procédé qu'elle avoit tenu, dont le nonce du Pape et les ambassadeurs de la république de Venise en sa cour pouvoient être bons et fidèles témoins, Sa Majesté leur ayant déclaré, dans les occasions qui s'étoient présentées, les bonnes et sincères intentions qu'elle avoit sur ce sujet, et leur ayant souvent protesté qu'elle étoit toute prête d'envoyer ses ministres à Cologne pour traiter la paix générale, lorsque le roi d'Espagne auroit accordé à messieurs les Etats des Provinces-Unies des Pays-Bas les passeports pour

leurs députés en la forme qu'ils les pouvoient désirer, et que le roi de Hongrie auroit fait expédier ceux qui étoient nécessaires pour les plénipotentiaires de la couronne de Suède, et ceux que Sa Majesté avoit demandés pour les députés des ducs de Weimar et landgrave de Hesse, et les autres princes et villes, ses alliés en Allemagne ; Sa Majesté persistant toujours dans la même bonne disposition, et ne doutant point que toute la chrétienté ne reconnût que le retardement qu'il y avoit eu à traiter la paix venoit des difficultés que lesdits rois d'Espagne et de Hongrie avoient apportées pour la délivrance des susdits passeports, contre toute justice et raison ; et qu'enfin la connoissance qu'avoit eue Sa Majesté du peu de bonne volonté qu'ils avoient pour la tranquillité publique n'avoit en rien diminué la sienne, et qu'elle seroit toujours prête d'en donner des marques, toutes les fois qu'elle jugeroit qu'on pourroit établir une bonne paix générale conjointement avec tous ses alliés, desquels elle ne se départiroit jamais, et en sorte qu'elle pût être de longue durée.

Mais cette proposition du roi de Pologne s'évanouit incontinent, comme fit aussi celle du duc de Parme qui s'en entremet semblablement ; mais quand ce venoit au joindre on ne trouvoit rien de solide ; leurs réponses étoient différentes de leurs propositions ; le comte de Monterey s'en alla en Espagne sans lui donner une résolution précise, et don Francesco de Mellos qui vint en Italie, après beaucoup de fuites et de subterfuges, demanda que le Roi déclarât s'il vouloit déroger à la déclaration qu'il avoit faite, que tout traité seroit nul auquel les Hollandais n'intervien-

droient point, ou s'il persistoit en cette résolution ; et ainsi ce traité en demeura là.

Parmi tant de diverses propositions de paix, ils en faisoient d'une trêve générale : le Pape, qui l'avoit proposée l'année précédente, en pressa le Roi au commencement de celle-ci, et désiroit ardemment qu'il en traitât à Rome. Le Roi savoit que les Espagnols ne demandoient autre chose que de parler de la trêve et de la paix, et d'éloigner toujours les affaires sans rien conclure. Néanmoins il donna avis et aux Suédois et aux Hollandais, et fit entendre à Sa Sainteté qu'il y consentoit et y avoit déjà comme disposé ses alliés ; persistant en la résolution de ne point se séparer d'eux, mais de faciliter de sa part tous moyens d'avancer le repos de la chrétienté ; consentant, pour elle et ses confédérés, ladite trêve générale pour douze années, par laquelle toutes choses demeureroient en l'état auquel elles étoient, pourvu que Sadite Majeste eût six mois pour la faire accepter à sesdits alliés, et que tous les alliés des deux couronnes y fussent compris, non-seulement la landgrave de Hesse et le duc Bernard, mais tous autres exclus du traité de Prague, comme le prince Palatin, le duc de Wurtemberg, marquis de Bade, duc de Deux-Ponts, les comtes et ville de Hanau, les comtes de Nassau, Sarbruck et autres ; qu'il fût donné aux princes, et autres qui se trouvoient dépouillés de part et d'autre, le tiers du revenu de leurs Etats ou terres par provision, sans que cela pût préjudicier à ce qui seroit conclu en faisant la paix, et que dans le tiers du revenu qui seroit donné au duc Charles, ne seroit compris le Barrois et autres terres mouvantes de Sa Majesté,

puisqu'elles lui étoient acquises, non-seulement par droit de guerre, mais par la félonie commise par le-dit duc, vassal de Sa Majesté; le prince Palatin, le duc de Wurtemberg, s'ils n'avoient point traité, seroient compris en cet article, ledit marquis de Bade, duc de Deux-Ponts, comte de Nassau et autres. Les Suédois demandèrent, en ce cas, à Sa Majesté, qu'attendu que, durant la trêve, ils auroient à payer de grandes garnisons pour garder les places qu'ils tenoient en Allemagne, et se maintenir en état de ne donner jour à l'ennemi de les attaquer, ils seroient obligés à faire de grandes dépenses, elle eût agréable de les assister tous les ans, durant ladite trêve, de quelque somme d'argent pour les soulager; ce que faisant, ils prolongeroient indéfiniment jusques à la paix le traité qu'ils avoient fait avec Sa Majesté à Hambourg; ce que Sa Majesté pour les y faire consentir agréa volontiers, mais tout cela fut en vain.

Les Espagnols s'avisèrent d'une nouvelle ruse: ils firent écrire au cardinal, en juillet, par le sieur de Schwartzenberg, qui étoit à Lucerne en Suisse, qu'il avoit lettres du comte de Traumansdorf, par lesquelles il lui mandoit qu'il fit savoir au cardinal que, s'il avoit agréable d'envoyer quelqu'un secrètement à Vienne avec lequel il pût, au nom du roi de Hongrie, traiter de ladite suspension générale, ils en tomberoient bientôt d'accord, et le sceau du secret seroit si inviolablement conservé, que rien ne seroit divulgué de ce qui se traiteroit entre eux sans le consentement des deux parties.

Mais le cardinal fit réponse que cette négociation

secrète n'étoit pas à propos ; que , si elle venoit à la connoissance des alliés du Roi , ils en pourroient justement prendre ombrage ; que l'affaire étoit commune entre eux , et partant qu'il étoit expédient qu'elle fût traitée avec tous , et qu'il ne falloit que faire délivrer les passeports nécessaires pour se trouver librement en une assemblée générale , hors de laquelle une bonne et sûre paix ne pouvoit être résolue.

Cependant ils amusoient le roi d'Angleterre , qu'il ne leur étoit pas difficile d'abuser pource qu'il les y aidait, et essayoit à se tromper soi-même , qui est la chose la plus aisée et la plus lâche du monde. Le leurre avec lequel ils le retenoient étoit le Palatinat , qu'ils lui faisoient espérer de rendre à son neveu , pourvu qu'il ne se liât point avec les deux couronnes de France et de Suède , mais demeurât en neutralité. Et , bien que le feu roi Jacques , son père , eût été autrefois honteusement trompé par tel alléchement , et qu'il l'eût été jusques alors lui-même depuis tant d'années , si est-ce que ou l'amour du repos qui éteignit en lui les semences de vertu et de courage qui y paroissoient au commencement de son règne , ou le gain qu'il faisoit durant cette neutralité , envoyant ou faisant escorter pour de l'argent , par ses vaisseaux , les gens de guerre et marchandises de contrebande qui étoient portées aux ennemis , outre que ses sujets faisoient tout le commerce de France et d'Espagne , le tinrent en telle irrésolution et incertitude , qu'il ne sut se déterminer à entrer en alliance avec nous , bien qu'il en fût fait diverses propositions dès l'année précédente et dès le commencement de celle-ci ; lesquelles , ayant été concertées en France

avec son ambassadeur , devoient être envoyées à Hambourg pour y être résolues avec tous les confédérés.

Il proposoit une ligue offensive , en laquelle il promettoit assister la cause commune de trente vaisseaux de guerre ; mais quand on vint à le presser à quoi ils devoient être employés , il prétendoit qu'ils ne le devoient être qu'à garder les côtes des deux royaumes et à s'opposer aux passages d'Espagne en Flandre.

Le Roi lui donna avis dès le commencement de février , par son ambassadeur , qu'assurément cette proposition ne contentoit pas les alliés , et étoit cause du long délai des affaires commencées entre Leurs Majestés pour le rétablissement des princes Palatins ses neveux ;

Qu'il devoit considérer qu'il étoit juste que ses vaisseaux servissent à l'attaque des places sur les côtes des ennemis , selon que les confédérés en conviendroient ensemble pour le bien commun , n'étant pas raisonnable que , tandis que Sa Majesté et ses alliés emploieroient toutes leurs forces pour contraindre les ennemis à une juste paix par l'attaque de leurs places et de leurs pays , ce qui est proprement faire la guerre offensive , les Anglais , demeurant toujours près de leurs côtes , ainsi qu'ils ont accoutumé , s'occupassent seulement à fermer le passage à quelque petit nombre de vaisseaux , qui ne laissent pas quelquefois de s'échapper et de passer à la faveur du vent et par quelque surprise , encore qu'ils soient attendus par une grande flotte. De plus , qu'il étoit encore à considérer que , quand les Espagnols auroient envoyé de bonne heure

en Flandre le secours d'hommes et d'argent qu'ils avoient destiné, ce qu'ils ne manqueroient pas de faire cette année pour n'être pas surpris, et d'autant plus quand ils sauroient que ce traité seroit conclu, ce que l'on ne pourroit céler, étant fait entre tant de personnes, il seroit inutile de garder le passage.

A quoi lesdits Anglais objectant qu'ils ne pouvoient s'obliger à garder leurs côtes et celles des alliés, et à fermer la mer aux Espagnols, envoyant leurs armées au loin pour attaquer des places, il leur fut répondu que toute la flotte d'Angleterre ne seroit pas nécessaire pour cet effet; mais que, selon les desseins et entreprises dont l'on demeureroit d'accord en signant le traité, l'on conviendrait du nombre des vaisseaux qui seroient requis, tant d'une part que d'autre, pour la prompte exécution desdits desseins;

Et qu'au cas que lesdits alliés joignissent leurs forces sur mer, celles des deux Rois seroient commandées par un chef de leur nation au nom de leurs maîtres; et quant aux Hollandais, Sa Majesté ne doutoit pas qu'ils n'obéissent aux amiraux de Leurs Majestés.

Que, si l'attaque se faisoit sur la côte de Flandre, les Anglais en étoient si proches qu'ils n'avoient rien à craindre pour eux, et qu'en ce cas Sa Majesté seroit contente que les places qui seroient prises fussent tenues et gouvernées en forme de république, par le commun avis des confédérés, comme sont les bailliages communs entre les Suisses, lesquelles places ne seroient rendues aux ennemis par un traité de paix que les princes Palatins ne fussent rétablis; mais ils ne voulurent se rendre à ces raisons, et aimèrent

mieux remettre cette affaire à une conférence commune à Hambourg , pour être terminée par le commun avis des confédérés. Le Roi se contenta de cette réponse , bien qu'elle fût peu convenable ; mais il ne vouloit pas les presser en sorte qu'ils pussent se résoudre à rompre et à se joindre au roi d'Espagne , par désespoir de pouvoir rien faire utilement avec le Roi ; mais quand le sieur Roo , leur ambassadeur , en traita à Hambourg avec les Suédois , il ne put non plus convenir avec eux , vers lesquels toutefois le Roi faisoit profession de les assister. La volonté du roi d'Angleterre n'ayant jamais été d'agir , en quelque façon que ce fût , pour la cause commune , la proposition qu'il avoit faite desdits trente vaisseaux avoit été artificieuse , pour sembler faire quelque chose et ne faire rien en effet , de sorte que , lorsqu'il vit qu'on le pressoit de consentir que son armée navale rendît quelque service , comme nous avons dit ci-dessus , il changea de proposition et en fit une nouvelle , qui étoit d'être introduit au traité de paix avec la France et la Suède , de sorte qu'il y eût union avec les trois couronnes pour le traité de paix , que l'une ne le pût faire sans les autres , pour , aux dépens de l'une et de l'autre , essayer de ravoir le Palatinat ou une partie d'icelui , trouvant bon que , pour ce sujet , les Français rendissent la Lorraine et les Suédois la Poméranie ; et ainsi ils n'eussent apporté que de la confusion au traité de paix , favorisant plutôt les ennemis que nous , principalement si lesdits ennemis témoignoit ne faire point de difficulté de rendre le Palatinat , pourvu que les deux couronnes voulussent rendre la Lorraine et la Poméranie ; ce qu'ils eussent bien pu faire , sachant

qu'elles étoient résolues de conserver ces deux provinces , et ainsi ils eussent attiré les Anglais à eux.

Le Roi en donna avis au sieur d'Avaux, son ambassadeur à Hambourg, et lui donna charge de divertir et éloigner un tel traité ; mais que , s'il n'en pouvoit venir à bout, et que les Suédois , gagnés par les offres d'Angleterre , se résolussent à le passer , il témoignât au sieur Salvius , ambassadeur de Suède , qu'il étoit prêt à y entrer au nom de Sa Majesté , moyennant qu'ainsi que les couronnes s'obligeroyent à ne point faire la paix sans la restitution du Palatinat, les Anglais voulussent aussi se joindre de même sorte aux intérêts de France et de Suède , qui requéroient qu'elles conservassent la Poméranie et la Lorraine ; mais ils ne purent rien conclure , parce que les Suédois vouloyent bien consentir à cette union , sans y ajouter même que les Etats fussent tenus d'y entrer si bon ne leur sembloit ; mais ils vouloyent que les Anglais leur donnassent un secours d'argent par an , non tant pour les grandes sommes qu'ils en espérassent , que pour l'éclat que cela eût fait ; à quoi le roi d'Angleterre ne put se résoudre , dont le Roi ne fut point marri ; car, comme la restitution du Palatinat et de la dignité électoral au Palatin , que le roi d'Angleterre désiroit , rendoit la paix plus difficile , Sa Majesté ne fut pas fâchée de voir cette affaire tirer de longue , et que les difficultés qui y étoient apportées de la part des Suédois et des Hollandais , non de la sienne , en fissent différer la conclusion jusqu'à ce que l'on vît ce que l'on pouvoit espérer de la paix ou de la trêve.

C'étoit une chose bien étrange de la présomption

des Anglais, fondée sur le seul besoin qu'ils voyoient que l'un et l'autre parti avoient d'eux, et la crainte que nous avions qu'ils tournassent leurs armes contre nous, se joignant à nos ennemis. Le roi d'Angleterre avoit plus de sujet qu'aucun de faire la guerre à la maison d'Autriche; il y avoit moins à craindre pour lui en cette guerre, il y alloit plus de son honneur qu'à aucun. Néanmoins pour faire quelque petit gain sordide il se contentoit que l'on eût cette infâme opinion de lui, qu'il étoit capable de s'unir contre son honneur aux ennemis, afin qu'on le souffrît être neutre, et, passant plus avant, espéroit encore obtenir du Roi et de ses alliés que, pour ne le désespérer pas, ils lui laisseroient à leur propre désavantage tirer profit de la paix, sans être entré dans le péril de la guerre.

Encore s'il fût demeuré dans les termes de la neutralité, eût-on moins eu sujet de se plaindre; mais tous les jours il en sortoit et favorisoit ouvertement nos ennemis, faisant lâchement, contre sa parole et sa promesse, escorter par ses vaisseaux des poudres que les Espagnols envoioient en Flandre, dont ils étoient en extrême nécessité; et quand on lui en fit plainte, il lui sembla donner une excuse légitime quand il dit qu'il avoit, pour l'amour de nous, refusé d'en vendre auxdits Espagnols, bien qu'ils lui en offrissent plus qu'elle ne valoit, mais qu'il n'avoit pu leur refuser l'escorte de la leur jusqu'à Mimer; ce que néanmoins il savoit qui étoit faux, et que sa flotte les avoit conduits jusqu'à la rade de Dunkerque. Néanmoins le reproche qu'on lui fit sur ce sujet lui ayant fait honte, il témoigna à notre ambassadeur

qu'il ne vouloit plus faire tel trafic, ni autoriser qu'on portât en Flandre des marchandises de contrebande. Sur quoi notre ambassadeur lui ayant répondu qu'afin qu'il n'en fût plus importuné à l'avenir il falloit qu'il se liât les mains par une déclaration publique, pource qu'autrement il ne pourroit pas lui-même répondre de ne pas accorder la permission à l'avenir à quelqu'un qui le presseroit avec importunité; et pour cela lui ayant proposé de défendre le transport des marchandises de contrebande, et de ne plus escorter avec ses navires les vaisseaux marchands, et de demeurer d'accord que ceux du Roi ou de messieurs les Etats les rencontrant en la mer les visitassent, il rejeta cette proposition quoique très-juste, et que, lorsqu'il avoit la guerre avec l'Espagne, ses vaisseaux étoient accoutumés de visiter ceux de nos marchands et de confisquer les marchandises de contrebande qu'ils y trouvoient, et dit pour conclusion qu'il ne pouvoit faire autre chose que de défendre de transporter telles marchandises, et d'établir par tous les ports des commissaires pour voir si l'on n'en chargeoit point dans les vaisseaux marchands, et ne leur donner plus d'escorte seroit ôter à l'Angleterre le tiers de son revenu.

Mais tout ce qu'il offroit étoit inutile, puisque, nonobstant sa défense et ses commissaires, toutes choses se pouvoient transporter comme auparavant en donnant de l'argent auxdits commissaires; que si ledit Roi eût marché d'un meilleur pied et n'eût point favorisé les Espagnols, on les eût plus facilement obligés à condescendre à traiter sincèrement de la paix.

Sa Majesté (1), cependant, se voyant avoir la guerre avec la maison d'Autriche, qui entraînoit après soi la plus grande partie de toutes les puissances de l'Europe, ayant ses Etats situés au milieu de ses ennemis, et étant défendue, contre toute pensée humaine, avec tant de bénédiction par la puissance divine, que tant s'en faut que ses ennemis pussent avoir entrée dans ses provinces, qu'au contraire elle les attaquoit dans le cœur de leurs Etats, reconnoissant ces grâces de la bonté de Dieu, et recherchant le moyen de lui rendre quelque digne témoignage de sa gratitude qui parût aux yeux de tout le monde, se résolut de consacrer à Dieu non-seulement sa personne, mais son Etat. Sa Majesté se souvint que Dieu, qui départ l'esprit à tous les princes de la terre pour la conduite de leurs peuples, avoit voulu prendre un soin si spécial et de sa personne et de son Etat, qu'il ne pouvoit considérer le bonheur du cours de son règne, sans y voir autant d'effets merveilleux de sa bonté que d'accidens qui le pouvoient perdre; lorsqu'il étoit entré au gouvernement de sa couronne, que la foiblesse de son âge avoit donné sujet à quelques mauvais esprits d'en troubler la tranquillité, mais que cette main divine avoit soutenu avec tant de force la justice de sa cause, que l'on avoit vu en même temps la naissance et la fin de ces pernicious desseins; qu'en divers autres temps, l'artifice des hommes et la malice du diable ayant suscité et fomenté des divisions non moins dangereuses pour sa couronne que préjudiciables au repos de sa maison,

(1) *Sa Majesté* : Ce morceau se trouve à peu près dans les mêmes termes dans le livre précédent.

il lui avoit plu en détourner le mal avec autant de douceur que de justice; que la rebellion de l'hérésie ayant aussi formé un parti dans l'Etat, qui n'avoit autre but que de partager son autorité, il s'étoit servi de lui pour en abattre l'orgueil, et avoit permis qu'il eût relevé ses saints autels en tous les lieux où la violence de cet injuste parti en avoit ôté les marques; que, s'il avoit entrepris la protection de ses alliés, il avoit donné des succès si heureux à ses armes, qu'à la vue de toute l'Europe, contre l'espérance de tout le monde, il les avoit rétablis en la possession de leurs Etats dont ils avoient été dépouillés; que, si les plus grandes forces des ennemis de cette couronne s'étoient ralliées pour conspirer sa ruine, il avoit confondu leurs ambitieux desseins pour faire voir à toutes les nations que, comme sa providence avoit fondé cet Etat, sa bonté le conservoit et sa puissance le défendoit, et que tant de grâces si évidentes méritoient une reconnoissance prompte de sa part vers la bonté de Dieu, tant pour le rendre digne des biens qu'il en avoit reçus que pour lui faire attendre avec assurance la paix qu'il désiroit avec ardeur, pour en faire goûter les fruits aux peuples qui lui étoient commis, se prosterna aux pieds de la Majesté Divine que nous adorons en trois personnes, à ceux de la sainte Vierge et de la sacrée croix, où nous recevons l'accomplissement des mystères de notre rédemption par la vie et la mort du fils de Dieu en notre chair, se consacra à la grandeur de Dieu par son fils rabaisé jusqu'à nous, et à ce fils par sa mère élevée jusqu'à lui, en la protection de laquelle il mit particulièrement sa personne, son Etat, sa couronne et

tous ses sujets, pour obtenir par ce moyen celle de la Sainte-Trinité par son intercession, et de toute la cour céleste, par son autorité et exemple. Et estimant que ses mains n'étoient pas assez pures pour présenter ses offrandes à la pureté même, elle crut que celles qui avoient été dignes de la porter les rendroient hosties agréables, et que c'étoit chose bien raisonnable que la très-sainte Vierge, ayant été médiatrice de ces bienfaits, le fût encore de ses actions de grâces; et pour ce sujet Sa Majesté déclara que, prenant la très-sainte et très-glorieuse Vierge pour protectrice spéciale de son royaume, elle lui consacroit particulièrement sa personne, son Etat et sa couronne et ses sujets, la suppliant de lui vouloir inspirer une si sainte conduite, et défendre avec tant de soin ce royaume contre l'effort de tous ses ennemis, que, soit qu'il souffrît le fléau de la guerre, ou jouît de la douceur de la paix que Sa Majesté demandoit à Dieu de tout son cœur, il ne sortît point des voies de la grâce qui conduisent à celles de la gloire, et qu'afin que la postérité ne pût manquer à suivre ses volontés en ce sujet, pour monument et marque immortelle de la consécration présente qu'elle faisoit, elle feroit construire de nouveau le grand-autel de l'église cathédrale de Paris, avec une image de la Vierge, qui tiendrait entre ses bras celle de son précieux Fils descendu de la croix; que Sa Majesté seroit représentée aux pieds et du fils et de la mère, comme leur offrant sa couronne et son sceptre; qu'il convioit le sieur archevêque de Paris que tous les ans, le jour et fête de l'Assomption, il fit faire commémoration de cette présente déclaration à la grand'messe qui se

diroit en son église cathédrale et qu'après les vêpres dudit jour, il fût fait une procession en ladite église, à laquelle assisteroient toutes les compagnies souveraines et le corps de ville, avec pareille cérémonie que celle qui s'observoit aux processions générales plus solennelles; ce qu'il désiroit aussi être fait en toutes les églises, tant paroissiales que celles des monastères de ladite ville, faubourgs et en toutes les villes, bourgs et villages dudit diocèse de Paris, exhortant pareillement tous les archevêques et évêques de son royaume, de faire célébrer la même solennité en leurs églises épiscopales et autres églises de leurs diocèses; entendant qu'à ladite cérémonie les cours de parlement et autres compagnies souveraines, et les principaux officiers des villes y fussent présens: et d'autant qu'il y avoit plusieurs églises épiscopales qui n'étoient point dédiées à la Vierge, il exhortoit lesdits archevêques et évêques en ce cas de lui dédier la principale chapelle desdites églises, pour y être faite ladite cérémonie, et d'y élever un autel avec un ornement convenable à une action si célèbre, et d'admonester tous ses peuples d'avoir une dévotion particulière à la Vierge, d'implorer en ce jour sa protection, afin que sous une si puissante patronne son royaume fût à couvert de toutes les entreprises de ses ennemis, qu'il jouît longuement d'une bonne paix, que Dieu fût servi et révééré si saintement que Sa Majesté et ses sujets pussent arriver heureusement à la dernière fin, pour laquelle nous avons tous été créés.

Cette prière du Roi fut bien récompensée de la divine bonté; car au milieu des travaux et des afflic-

tions de Sa Majesté en cette guerre, dont elle désiroit la fin pour la gloire de Dieu, le repos de la chrétienté et le soulagement de son peuple, auquel elle postposoit sa gloire et l'accroissement de sa grandeur, Dieu lui donna la consolation de voir accoucher heureusement la Reine, de se voir père d'un fils qui seroit un jour héritier de ses vertus et s'assiéroit après lui dans le trône de ses pères. Bien qu'on eût depuis plusieurs mois toutes les apparences que les médecins pouvoient désirer de la grossesse de la Reine, on ne s'en pouvoit clairement assurer, tant à cause qu'on le désiroit trop ardemment que pource que depuis vingt-deux ans les vœux de tout le royaume ne l'avoient pu obtenir de Dieu. Plusieurs personnes pieuses et religieuses l'avoient prédit à la Reine il y avoit long-temps, mais on interprétoit plutôt leurs paroles à un désir ardent qu'ils en avoient qu'à une lumière qu'ils en eussent reçue de Dieu. Un simple homme qui gardoit les troupeaux, nommé Pierre Roger, du village de Sainte-Geneviève-des-Bois, lui prédit qu'elle accoucherait le 4 septembre : elle sentit les premières douleurs de l'accouchement sur les onze heures du soir ; mais elle n'accoucha que le lendemain sur les deux heures du matin, ayant été délivrée avec peu de douleur ; il fut dès l'heure même ondoyé par le premier aumônier du Roi, et mis entre les mains de la marquise douairière de Lanssac, sa gouvernante. Sa Majesté, qui y étoit présente, en rendit grâces à Dieu avec une dévotion extraordinaire, selon la grandeur du bienfait qu'il lui départoit en cette occasion et à son royaume ; il en envoya incontinent donner avis par toutes ses provinces,

leur mandant que , comme il avoit toujours reconnu le bonheur , les avantages et la gloire dont la France jouissoit depuis son règne pour autant d'effets de l'assistance divine , qui avoit rendu son Etat le plus florissant et le plus victorieux de la chrétienté , il reconnoissoit lors visiblement par la naissance d'un dauphin , que Dieu prenoit plaisir à combler de bénédictions sa personne et son royaume ; et , dans l'excès de sa joie de voir l'un de ses plus ardens desirs accompli , il n'y avoit rien qui le touchât davantage que l'espérance dans laquelle il étoit que cette nouvelle faveur du Ciel seroit suivie de toutes les autres qu'il pouvoit souhaiter pour une parfaite prospérité dans son royaume , et que , si les troubles du dedans ou du dehors lui avoient causé et à ses sujets quelques peines et souffrances , ce ne seroit que pour leur faire goûter avec plus de contentement le fruit de tous leurs travaux , et faire voir qu'ils n'avoient pas été moins heureusement que raisonnablement employés ; et partant qu'il les exhortoit de rendre grâces à Dieu , chanter le *Te Deum* , faire tirer le canon et rendre tous les témoignages de réjouissance qu'il leur seroit possible , conviant un chacun à prier la divine bonté de conserver longuement et faire prospérer cette créature qu'elle avoit mise au monde , lui inspirer et lui donner les moyens de l'élever et l'instruire en sa crainte et pour sa gloire , et de faire que toutes ses actions , avec celles de Sa Majesté , fussent toujours conformes à ses saints commandemens et volontés.

On ne vit jamais de si grandes réjouissances en France que pour cette nouvelle grâce de Dieu : les

petits et les grands, le peuple, la noblesse et le clergé, lui en rendoient tous à l'envi mille actions de grâces ; dans les villes ce n'étoient que festins aux portes des maisons, où tous venans étoient traités avec opulence : cette fête dura plusieurs jours dans celle de Paris, et il sembloit qu'un chacun, qui auparavant se plaignoit des charges que la guerre nécessairement apporte, eût trouvé son remède en la naissance de ce dauphin, qui leur sembloit à juste titre leur être donné de Dieu pour une preuve de sa bénédiction sur le Roi et ses conseils en cette guerre, puisqu'au milieu du décri que ses ennemis par leurs ruses et leurs artifices ordinaires en faisoient, Dieu avoit accompli les désirs de la France, après vingt-deux ans de vœux et de prières, en donnant au Roi et à son Etat ce contentement inespéré comme une arrhe et un gage assuré qu'il donneroit bientôt par la France, à toute la chrétienté, l'accomplissement et le comble de son bien, qui étoit la paix générale, en laquelle un chacun peut vivre avec assurance de ce qui lui appartient ; et lui sembloit à bon droit que la grandeur de ce prince avoit été présagée par les deux victoires signalées que peu de jours avant qu'il naquît Dieu avoit données aux armées navales du Roi sur les deux mers Méditerranée et Océane, par lesquelles ces deux mers sembloient avoir rendu hommage à ce dauphin royal à sa naissance.

Le cardinal, qui étoit encore en Picardie où le Roi l'avoit laissé en son absence, en ayant eu l'avis par le sieur de La Chesnaye, que Sa Majesté lui avoit envoyé, lui fit, par l'excès de la joie qu'il en reçut, un si beau présent, que le Roi le lui voulut faire

garder de peur qu'il ne le perdît, disant qu'il n'en avoit jamais tant eu de son patrimoine.

Dès que la Reine se put lever, elle pria l'évêque de Lisieux de dire la sainte messe en sa chambre, en laquelle après l'offerte elle vint à l'autel, se mit à genoux tenant entre ses bras les prémices de son mariage, et en fit une oblation à Dieu, afin qu'il fût à lui dès les premiers jours de sa vie par le don qu'elle lui en faisoit, lequel elle confirma par la sainte communion qu'elle reçut avec une grande profusion de larmes et d'elle et de tous ceux qui y assistoient.

Tous les rois et grands princes de la chrétienté, hormis ceux de la maison d'Autriche, envoyèrent s'en conjourir avec le Roi. Plusieurs peuples et étrangers en firent des réjouissances publiques, et rendoient grâces à Dieu; et entre autres, la ville de Hambourg, qui, nonobstant toutes les menaces du roi de Hongrie de la mettre au ban de l'Empire, avoit conservé notre ambassadeur chez elle, fit tant de démonstrations de joie, que le sieur Kurtz, vice-chancelier dudit prétendu Empereur, leur en fit reproche et plainte.

Sa Majesté prit incontinent résolution de convier le Pape d'être parrain de ce dauphin, vraiment *Dieu-donné*, et de presser, selon que la disposition en laquelle se trouveroit Sa Sainteté le permettroit, cette cérémonie, qui eût été faite bien mieux et avec plus de zèle dans la paix que dans la guerre, si ce n'eût été la passion qu'elle avoit de voir bientôt la fin de celle-ci, et l'établissement assuré de celle-là.

Pour cet effet, Sa Majesté jugea que le Pape envoyant en France un légat pour tenir M. le Dauphin

en son nom , il pourroit être utile à l'avancement de la paix , portant des ordres de Sa Sainteté qui pourroient faciliter les difficultés qui s'y rencontroient. Son intention n'étoit pas que Sa Sainteté prît un des cardinaux qui étoient en France pour le faire légat , ainsi que le cardinal de Joyeuse l'avoit été au baptême du Roi ; car , en ce cas , une telle résolution n'eût pu servir de rien à la paix , mais bien un Italien qui eût toutes les qualités qu'il falloit pour se mêler d'une telle négociation. Sa Majesté estimoit que le cardinal Antoine , étant neveu de Sa Sainteté , eût été le plus propre pour se bien acquitter d'une telle commission ; mais la déclaration qu'il avoit faite d'être serviteur de la France , et le peu de confiance que les Espagnols avoient en lui , sembloient être obstacles pour empêcher qu'elle n'eût tout le fruit qu'on pourroit désirer.

Sa Majesté eût été bien aise que Sa Sainteté , étant conviée à être parrain , eût voulu faire le sieur Mazarin cardinal pour être légat , jugeant que son avancement eût pu être utile pour le bien de ses affaires à Rome ; mais il n'y avoit pas d'apparence que le cardinal Barberin , qui jusques alors avoit refusé la nonciature de France audit sieur Mazarin , quelque instance qu'on eût faite auprès de lui , l'eût fait faire cardinal , quelque prétexte qu'on pût prendre , -Sa Majesté n'ayant pas des raisons si fortes de presser le cardinalat que la nonciature ; elle commanda à son ambassadeur de traiter cette affaire avec toute l'adresse qu'il pourroit , et essayer d'en tirer l'avantage qu'il lui seroit possible.

Nous finirons ici heureusement cette année , nous

apprêtant à dire la suite de la guerre en l'année suivante (1), en laquelle le Roi aura encore plusieurs avantages sur ses ennemis, que la fureur plutôt que la chaleur d'une juste colère transporte et éloigne de toutes justes conditions de paix. Je dirai seulement, avant que de finir, que le parlement de Paris, abusant et de l'état des affaires du Roi occupé à une grande guerre, et de sa bonté, se montra si peu obéissant à ses commandemens, qu'il obligea Sa Majesté à user vers eux d'une plus granderigueur qu'il n'avoit encore fait par le passé; à quoi néanmoins elle ne se résolut que par l'avis de tout son conseil, qui lui remontra qu'il étoit besoin d'user de son autorité plus que jamais, pource que le moindre échec qui y arriveroit donneroit lieu à beaucoup d'autres d'entreprendre. Pour cet effet Sa Majesté interdit toute la troisième chambre des enquêtes, qui furent bien étonnés d'abord de ce commandement, mais néanmoins obéirent. Il fut aussi fait commandement à ceux d'entre eux qui s'étoient le plus échappés contre l'autorité royale de se retirer, et furent arrêtés et envoyés en divers lieux. Les principaux étoient les présidents Barillon et Champront, et les conseillers Thi-beuf, Sevin et Salot. Ainsi le Roi les mit à la raison, et pourvut à l'avenir, par l'exemple de ceux-ci, à ce que les autres demeurassent dans les bornes de leur devoir.

(1) *En l'année suivante* : Il paroît que ce projet de continuation n'a point été mis à exécution. Il est certain du moins que le manuscrit autographe s'arrête à la fin de l'année 1638.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TRENTIÈME VOLUME.

MÉMOIRES DU CARDINAL DE RICHELIEU.

SUITE DU LIVRE XXVIII.	Page 1
LIVRE XXIX.	236

FIN DU TOME TRENTIÈME.

